

**Delivering
meaningful
growth**

GBL

RAPPORT ANNUEL 2023

Delivering meaningful growth

Notre raison d'être

À LA HAUTEUR DE NOS RESPONSABILITÉS

Dans un monde où l'activité économique semble souvent régie par le court terme, dominée par des enjeux financiers et déconnectée des préoccupations de la société dans son ensemble, les valeurs de GBL s'avèrent plus pertinentes que jamais.

Quand certains remettent en cause le rôle de l'entreprise et ses répercussions sur la planète, il importe de réaffirmer la place centrale de la création de richesse, pour notre progrès et notre bien-être.

C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, nous concentrons nos efforts sur l'impact que nous pouvons avoir sur le monde et sur le rôle que peut jouer GBL, groupe bénéficiant d'une influence certaine, en construisant un avenir plus porteur de sens.

UN INVESTISSEUR ENGAGÉ

GBL croit fermement que soutenir des entreprises dans la durée est source de rentabilité. C'est une conviction conservatrice par nature. Conservatrice au sens premier du terme, dans la mesure où l'objectif premier de GBL consiste à préserver et accroître le capital, à investir pour le long terme, tout en restant prêt à s'adapter quand des évolutions structurelles l'exigent.

C'est la profondeur et la longévité des liens qu'entretient GBL avec le tissu économique qui permet au groupe d'apporter une contribution précieuse aux défis que relèvent ces entreprises. GBL apporte à leurs dirigeants un avis éclairé, en respectant leur position, tout en ouvrant des perspectives novatrices là où le besoin s'en fait sentir, afin de les accompagner avec succès vers l'étape suivante de leur développement.

LA RICHESSE D'UNE PERSPECTIVE MULTIGÉNÉRATION- NELLE

L'héritage familial de GBL procure au groupe une perspective singulière. Notre vision à long terme est multigénérationnelle. Plus qu'un investisseur, GBL est détenteur et garant d'entreprises profondément ancrées dans le tissu économique et social des pays et sociétés où le groupe opère. C'est avec fierté que GBL est ainsi associée à des acteurs économiques solides et contribue efficacement à leur réussite.

Notre devoir est clair : veiller à ce que les fruits de ce patrimoine fécond qui allie connaissances, savoir-faire et expérience soient transmis à la nouvelle génération de leaders qui prendront la place qui leur revient à la tête des grandes entreprises de demain.

LA RECHERCHE D'UN MEILLEUR ÉQUILIBRE

Nous mesurons l'importance de trouver le juste équilibre entre notre besoin de viser des rendements financiers attractifs et l'impératif de préserver l'intégrité de notre planète et la santé des individus et des sociétés. GBL s'engage à atteindre cet équilibre et à générer une croissance porteuse de sens.

Sommaire

Profil de GBL

Message de Paul Desmarais, jr., Président du Conseil d'Administration de GBL	6
Message de Ian Gallienne, CEO de GBL	8
Chiffres clés au 31 décembre 2023	10
Faits marquants 2023	12



CHAPITRE 1

Présentation du groupe	14
1.1 Business model	16
1.2 Actif net réévalué	20



CHAPITRE 2

Gouvernance d'Entreprise	24
2.1 Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	26
2.2 Conseil d'Administration et Comités	27
2.3 Rémunération des mandataires sociaux	39
2.4 Association des équipes de GBL aux investissements du groupe	45
2.5 Politique en matière de conflits d'intérêts et politique relative aux transactions sur les titres GBL	46
2.6 Liste des autres mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration de 2019 à 2023	48
2.7 Gestion des risques et contrôle interne	52



CHAPITRE 3

Gestion des risques	54
3.1 Gestion des risques et contrôle interne	56
3.2 Description et hiérarchisation des risques	58



CHAPITRE 4

Revue de portefeuille	64
4.1 Stratégie de gestion de portefeuille	66
4.2 Actifs cotés	82
4.3 Actifs privés	98
4.4 GBL Capital	110
4.5 Sienna Investment Managers	122
4.6 Réconciliation du portefeuille avec les états financiers consolidés IFRS	128

CHAPITRE 5

ESG

- 5.1 Notre approche
- 5.2 Une entreprise responsable
- 5.3 GBL ACT
- 5.4 Un investisseur responsable
- 5.5 Notes au chapitre ESG
- 5.6 Rapport d'assurance raisonnable de PwC

130

132
136
140
142
149
174



CHAPITRE 6

Présentation économique du résultat consolidé et de la situation financière

- 6.1 Analyse des résultats du groupe et excellence opérationnelle
- 6.2 Situation financière

176

178
186



CHAPITRE 7

États financiers

- 7.1 États financiers consolidés
- 7.2 Rapport du Commissaire
- 7.3 Chiffres consolidés IFRS sur 10 ans
- 7.4 Comptes sociaux abrégés
- 7.5 Politique de distribution

190

192
265
274
275
277



CHAPITRE 8

Présentation générale de la Société et son capital

- 8.1 Informations concernant la Société
- 8.2 Capital social et structure de détention
- 8.3 Actionnaires
- 8.4 Autres informations pour les actionnaires
- 8.5 Contrôle des comptes

278

280
283
284
288
291



CHAPITRE 9

Autres informations

- 9.1 Personnes responsables
- 9.2 Commissaire
- 9.3 Lexique financier
- 9.4 Lexique ESG

292

294
294
295
298



MESSAGE DE PAUL DESMARAIS, JR., PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GBL

Chers actionnaires,

2023 s'est avérée être une autre année difficile à bien des égards. Outre un environnement géopolitique de plus en plus imprévisible, l'inflation s'est avérée persistante et les taux d'intérêt ont été maintenus à un niveau élevé. GBL, dont le portefeuille est délibérément positionné pour tirer parti des tendances séculaires, n'a malheureusement pas profité du rebond des indices boursiers au cours de la seconde moitié de l'année, n'étant pas exposée aux secteurs ayant stimulé la reprise. Nous restons cependant convaincus que l'accent que nous mettons sur la valeur sous-jacente prévaudra avec le temps.

Notre approche en matière de création de valeur demeure inchangée. Pour le Conseil d'Administration, le Management et l'équipe d'investissement, travailler avec nos sociétés en portefeuille pour les aider à croître, à renforcer leur résilience et à réaliser leur potentiel est, et restera, au cœur de notre approche. Cet engagement s'applique aussi bien à notre portefeuille en expansion d'entreprises privées qu'à nos participations cotées. En outre, nous accompagnerons le reste du portefeuille – GBL Capital et Sienna Investment Managers – dans la poursuite du développement de leurs activités indirectes de *private equity* et de gestion d'actifs pour compte de tiers, respectivement.



Malgré toutes les difficultés auxquelles le monde est confronté, il est de notre mission de soutenir ceux qui développent des entreprises et génèrent de la richesse. Chez GBL, nous devons être fiers du rôle que nous assumons en les accompagnant dans cette entreprise, car ce sont eux qui créent des emplois et continuent à développer des produits et services améliorant notre quotidien. Plus récemment, en réponse au Covid-19, ils ont élaboré des traitements et vaccins visant à améliorer la santé et la vie de nombreux citoyens à travers le monde.

Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, des opportunités intéressantes se présenteront et que nous serons bien positionnés pour les saisir. Pour de telles opportunités, nous chercherons d'abord au sein de notre portefeuille actuel à cristalliser de façon opportuniste de la valeur sur nos sociétés cotées et à créer davantage de valeur au travers de nos actifs privés en forte croissance. Comme toujours, nous aborderons ces opportunités avec la prudence requise et nous resterons fidèles à notre engagement de déployer judicieusement vos capitaux.

Nous nous réjouissons de l'année à venir et de créer de la valeur pour nos actionnaires.

« Travailler avec nos sociétés en portefeuille pour les aider à croître, à renforcer leur résilience et à réaliser leur potentiel est, et restera, au cœur de notre approche »

Paul Desmarais, jr.
Président du Conseil
d'Administration de GBL

MESSAGE DE IAN GALLIENNE, CEO DE GBL

Chers actionnaires,

Au cours d'une année à nouveau marquée par des incertitudes politiques et macroéconomiques, les équipes de GBL se sont attachées à renforcer les fondamentaux du groupe afin d'assurer croissance porteuse de sens et création de valeur. En 2023, les incertitudes relatives aux taux et à l'inflation ont freiné les investissements et la consommation à l'échelle mondiale. Dans un environnement aussi difficile, notre meilleur recours a été de maintenir notre discipline et de réagir avec détermination lorsque nous avons identifié des opportunités attractives.

Faisant preuve d'agilité

GBL a fait preuve d'une telle agilité au cours de l'année 2023 en rationalisant son portefeuille au travers de la sortie de trois sociétés cotées (Holcim, GEA, Mowi) et en cristallisant de la valeur sur d'autres actifs.

Il faut reconnaître que les solides performances des indices sur les marchés actions ont souvent été liées à un nombre limité de sociétés dans des secteurs tels que l'industrie pétrolière et gazière, les services financiers et la technologie, auxquels GBL n'est pas exposée. En comparaison, les performances des participations cotées du groupe ont été plus contrastées. Un certain nombre de sociétés du portefeuille de GBL ont publié de solides performances opérationnelles, certaines ayant même revu à la hausse leurs prévisions au cours de l'année. Toutefois, les performances opérationnelles ne se sont pas nécessairement traduites par une évolution équivalente des cours de bourse. En qualité de gestionnaire engagé de nos entreprises, et avec l'objectif clair d'assurer une croissance porteuse de sens au fil du temps, nous avons poursuivi nos convictions et notre travail avec détermination afin que la juste valeur de nos entreprises cotées soit reconnue par les marchés boursiers en temps voulu.

Parallèlement, nos équipes ont continué à développer nos participations privées, chacun de ces actifs ayant enregistré une hausse de valeur au cours de l'année. En particulier, nos plateformes de soins de santé sont en pleine expansion, affichant une croissance organique robuste et exécutant avec succès leurs stratégies de *M&A*. Ces premiers résultats positifs positionnent GBL comme un acteur sérieux dans le secteur du *private equity*.

Bien que GBL vise à reproduire ce modèle à l'avenir au travers de nouveaux investissements, 2023 ne nous en a pas donné l'opportunité, les valorisations de marché ne s'étant pas encore ajustées au nouvel environnement de taux d'intérêt.



« Les équipes de GBL se sont attachées à renforcer les fondamentaux du groupe afin d'assurer croissance porteuse de sens et création de valeur »

L'un des avantages de GBL, disposant de capital permanent, est de ne pas être soumise à une contrainte temporelle pour déployer nos liquidités. Ceci nous donne la flexibilité de ne réaliser des opérations que si, et quand, elles font du sens pour nous et nos actionnaires. Bien que nous soyons convaincus qu'il y aura des opportunités attractives dans le secteur privé au cours des années à venir, nous ne transigerons pas sur notre approche financière disciplinée.

Un autre exemple de l'agilité de GBL au service de la création de valeur a été son rôle dans le rapprochement de Webhelp et Concentrix, ayant fait émerger une société mieux positionnée pour saisir des opportunités et faire face aux défis transformationnels liés au développement de l'intelligence artificielle.

Construisant pour l'avenir

L'IA, tout comme l'ESG, aura des conséquences considérables sur nos sociétés et nos économies et, en collaboration avec les entreprises de notre portefeuille, nous travaillons activement sur ces deux problématiques. L'IA présente un potentiel significatif d'amélioration de productivité et de performance. Par ailleurs, face au changement climatique, GBL a accompagné ses sociétés en portefeuille dans leur démarche climatique, et le leadership du groupe continue d'être reconnu en la matière par de nombreux tiers.

Nous avons également pris des décisions stratégiques pour renforcer GBL Capital et Sienna Investment Managers. Nous avons remanié GBL Capital avec une nouvelle direction et une approche renouvelée, en donnant la priorité aux investissements qui viendront diversifier le portefeuille, généreront des liquidités et contribueront aux dividendes de GBL. Concernant Sienna Investment Managers, nous avons renforcé la gouvernance, notamment avec un nouveau Président non exécutif expérimenté, et enregistré une solide performance commerciale en termes de collecte nette.

En cette année de transition, nous avons été attentifs à notre devoir envers nos actionnaires. Avec un dividende par action stable de EUR 2,75 et un programme de rachat d'actions propres exceptionnellement dynamique qui a su bénéficier des conditions du marché, nous avons effectué un retour en numéraire à nos actionnaires à un niveau record de plus de EUR 1,2 milliard.

Delivering meaningful growth

Ces réalisations sont le fruit de la contribution de tous. Je tiens à remercier nos Administrateurs pour leur gestion, nos collègues pour leur engagement et nos actionnaires pour leur soutien continu.

L'année 2024 sera sans nul doute marquée par des transitions politiques et macroéconomiques. Si l'année pourrait s'avérer difficile à court terme, elle pourrait également être porteuse de nouvelles positives. L'optimisme est de mise notamment quant à la possibilité de baisses de taux au cours du second semestre, qui stimuleraient l'activité économique à partir de 2025. Après une année durant laquelle nos équipes se sont appuyées sur les solides fondations du groupe, je suis convaincu que nous sommes prêts à optimiser la trajectoire de notre portefeuille et, avec discipline et détermination, à saisir des opportunités d'investissement attractives qui s'inscrivent dans notre mission consistant en « *delivering meaningful growth* ».

Ian Gallienne
CEO de GBL

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

**Actif net
réévalué**
par action
EUR 113,64⁽¹⁾
(- 2,2 %)⁽²⁾

Actif net
réévalué

EUR 16,7 MDS
(- 6,2 %)⁽²⁾

Capitalisation
boursière

EUR 10,4 MDS

Frais
généraux /
ANR

32 PB

Loan To Value

11,4 %
politique
financière
conservatrice

Profil
de liquidité

EUR 3,5 MDS
en soutien
au déploiement
de la stratégie

(1) EUR 116,19 pro forma de l'annulation de 8,3 millions d'actions propres (soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de GBL du 2 mai 2024)
(2) Variation 2023/2022

L'année 2023 a été marquée par de la création de valeur pour les actifs privés et alternatifs, la rationalisation du portefeuille et des retours en numéraire aux actionnaires à un niveau record



(1) La somme (i) des investissements cumulés sur la période 2012-2023 (hors rachats de titres d'autocontrôle) pour EUR 15,1 milliards et (ii) des désinvestissements cumulés sur la période 2012-2023 pour EUR 16,4 milliards

(2) Holcim, GEA et Mowi. GBL détenait une position résiduelle dans GEA, d'une valeur de EUR 4 millions au 31 décembre 2023

(3) Actifs privés détenus au 31 décembre 2023 : Affidea (+ EUR 203 millions), Sanoptis (+ EUR 122 millions), Canyon (+ EUR 18 millions), Parques Reunidos (+ EUR 5 millions), Voodoo (+ EUR 14 millions)

FAITS MARQUANTS 2023

PREMIER SEMESTRE



GBL réduit légèrement sa position dans Pernod Ricard, de 6,9 % à 6,7 % du capital, tout en restant le premier actionnaire après l'actionnaire familial de référence. La cession de 0,6 million de titres génère un produit de cession de EUR 110 millions et une plus-value nette⁽¹⁾ de EUR 76 millions⁽²⁾.

Le groupe vend sa position résiduelle dans Mowi (1,9 %) pour un produit de cession de EUR 158 millions et une moins-value nette⁽¹⁾ de EUR 5 millions. L'investissement total de GBL dans Mowi génère un IRR de 8 %.

MARS



- Webhelp annonce un accord de rapprochement avec Concentrix, une société américaine cotée. Cette transaction crée un acteur mondial de premier plan de l'expérience client, mieux positionné pour la croissance, l'expansion des marges et la création de valeur.
- Le Conseil d'Administration de GBL approuve une sixième enveloppe de EUR 500 millions allouée à des rachats d'actions propres, dont l'exécution commence le 3 mai 2023.

MAI

- GBL sort de sa position résiduelle de 2,1 % dans Holcim suite à l'expiration de EUR 567 millions de ventes à terme *cum* dividende, générant une plus-value nette⁽¹⁾ de EUR 45 millions.
- GBL réalise avec succès le placement d'une obligation institutionnelle de EUR 500 millions à maturité 10 ans, assortie d'un coupon de 4,00 % et avec une sursouscription de plus de 1,8 fois par une base d'investisseurs institutionnels diversifiée et équilibrée.
- Le groupe améliore sa gouvernance et la rend plus agile avec une réduction du nombre de membres du Conseil d'Administration de GBL de 13 à 11. Deux Administrateurs de haut niveau, Mary Meaney et Christian van Thillo, sont nommés.
- GBL annule 6,3 millions d'actions propres suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2023, diminuant le nombre d'actions en circulation à 146,7 millions.



AU COURS DE L'ANNÉE

GBL effectue des rachats d'actions propres pour EUR 816 millions.

Depuis décembre 2018, GBL a racheté 29,5 millions de titres pour un montant de EUR 2.383 millions.

Ensemble avec le dividende versé en 2023, GBL retourne à ses actionnaires plus de

EUR 1,2 MD

(1) Conformément à la norme IFRS 9, les résultats de cession sont sans impact sur le résultat net consolidé de GBL.

(2) Sur base de prix d'acquisition historique

SECOND SEMESTRE

GBL annonce des nominations stratégiques contribuant à la création de valeur :

GBL

Frédéric Oudéa
Senior Executive Advisor

GBL | CAPITAL

Joe Topley
CEO

Sienna
INVESTMENT MANAGERS

Michael Dobson
Président du Conseil d'Administration

SEPTEMBRE



- La transaction relative au rapprochement de Webhelp et de Concentrix est clôturée le 25 septembre 2023, créant ainsi Concentrix + Webhelp, un acteur mondial de premier plan de l'expérience client. Les termes de paiement de GBL consistent en (i) des actions Concentrix, (ii) des actions de *earn-out*, (iii) une créance (la « créance Concentrix ») et (iv) un paiement en numéraire. GBL devient le premier actionnaire de l'entité combinée et est représentée à son Conseil d'Administration.

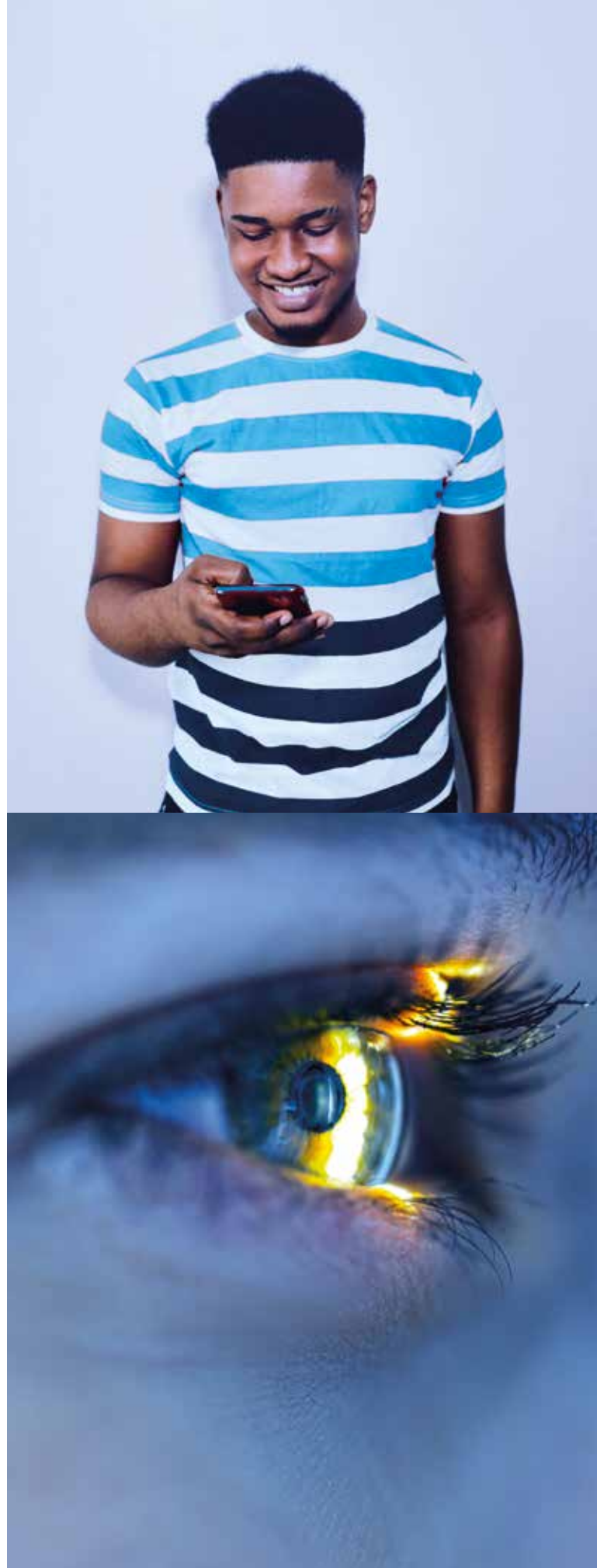
NOVEMBRE



- Le groupe publie les premières valorisations⁽¹⁾ de ses actifs privés dans les soins de santé acquis en juillet 2022, confirmant leur statut de plateformes à forte croissance.
- GBL cède, par un placement accéléré par voie de construction d'un livre d'ordres, 11,25 millions d'actions de GEA pour un produit de cession de EUR 365 millions et une moins-value nette⁽²⁾ de EUR 36 millions. L'investissement total dans GEA génère à ce stade un IRR de 1,5 %. La cession représente approximativement 6,2 % du capital social et des droits de votes de la société.
- Le Conseil d'Administration de GBL approuve le 2 novembre 2023 une septième enveloppe de EUR 500 millions allouée à des rachats d'actions propres, dont l'exécution commence le 8 janvier 2024.
- L'objectif intermédiaire SBTi de 50 % de couverture d'ici 2025 est passé à 66 % (la couverture de 100 % en 2030 reste inchangée).

⁽¹⁾ Les actifs privés sont évalués trimestriellement à leur juste valeur, à l'aide d'une approche multicritères (par exemple, DCF, multiples, transactions comparables), conformément aux *IPEV Valuation Guidelines*. Les acquisitions sont maintenues au coût d'acquisition pendant 12 mois, pour autant qu'il s'agisse de la meilleure estimation de leur juste valeur.

⁽²⁾ Conformément à la norme IFRS 9, les résultats de cession sont sans impact sur le résultat net consolidé de GBL.



CHAPITRE 1

Présentation du groupe

1.1 Business model	16
1.2 Actif net réévalué	20



1.1 BUSINESS MODEL





Un groupe fidèle à ses valeurs

UNE BASE ACTIONNARIALE FAMILIALE – UNE PERSPECTIVE MULTIGÉNÉRATIONNELLE

- Un esprit entrepreneurial avec du capital permanent
- Une croissance responsable et porteuse de sens pour soutenir des sociétés de qualité
- Un processus décisionnel agile fort du soutien d'un actionnaire majoritaire stable

UN HÉRITAGE ÉCONOMIQUE FORT – UNE RÉSILIENCE AU TRAVERS DES CYCLES ÉCONOMIQUES

- Des décennies d'expérience entrepreneuriale et managériale permettant de relever de nouveaux défis et de répondre à des situations inédites
- Une capacité de s'adapter à de nouveaux secteurs d'activité et des modalités de travail inédites sans transiger sur nos valeurs et nos principes fondamentaux
- Un bilan solide combiné à une flexibilité financière

UN INVESTISSEUR ENGAGÉ SUR LE LONG TERME

- Attentif aux tendances qui seront les moteurs à long terme de l'économie et de la société
- Centré sur des industries et des secteurs attractifs au potentiel de croissance dans la durée
- Ayant une volonté de rester investi là où nous identifions de la valeur
- Accordant la priorité à la vision de long terme quand il s'agit de prendre des décisions destinées à soutenir les sociétés en portefeuille



En identifiant des opportunités d'investissement, en gérant le portefeuille et en exerçant notre influence

EN IDENTIFIANT DES GROUPES MONDIAUX LEADERS DANS LEUR SECTEUR FAISANT PREUVE DE CROISSANCE ET RÉSILIENCE AINSI QUE DES ACTIFS ALTERNATIFS DE PREMIER ORDRE

- Nous capitalisons sur notre réseau et nos capacités d'origination uniques pour identifier des opportunités d'investissement de qualité
- Nous nous associons à des leaders de leur secteur ayant le potentiel de capitaliser sur des tendances de croissance et de prendre une part active à la consolidation de leur secteur
- Nous mettons l'accent sur des sociétés d'envergure mondiale ayant leur siège en Europe et pouvant tirer parti de notre ample réseau ainsi que sur des fonds gérés par des sociétés de premier ordre et des co-investissements directs en private equity
- Nous siégeons au Conseil d'Administration des sociétés cotées ou privées en notre qualité d'investisseur de référence
- Nous adoptons une stratégie dynamique d'allocation de capital

EN APPORTANT UN AVIS ÉCLAIRÉ AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS OÙ NOUS INVESTISSONS

- Nous apportons des connaissances et une expérience essentielles des industries et secteurs
- Nous sommes un partenaire constructif, exigeant avec les équipes dirigeantes, tout en leur apportant notre soutien
- Notre contribution s'appuie sur des analyses fortes et une indépendance d'esprit
- Nous nous concentrons sur des décisions économiques cruciales en matière de sélection et de rémunération des CEO, de stratégie économique et commerciale et d'allocation de capital

EN ŒUVRANT POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- Nous nous efforçons de trouver le juste équilibre entre l'impératif de rentabilité et les besoins plus généraux de la société et de la planète
- Nous nous focalisons sur des entreprises et des secteurs situés à l'avant-garde du progrès social, économique et environnemental
- Nous usons de notre influence pour promouvoir les meilleures pratiques ESG sur l'ensemble de notre portefeuille



En préservant et en faisant croître un patrimoine

EN VISANT UNE CROISSANCE DURABLE DE LA VALEUR DE NOTRE PORTEFEUILLE

- En faisant croître l'actif net réévalué de façon régulière et constante au travers du cycle
- En s'assurant d'une allocation de capital conforme à cet objectif
- En suivant des processus rigoureux, structurés et méthodiques

EN GÉNÉRANT POUR NOS ACTIONNAIRES DES RENDEMENTS ATTRACTIFS AU MOYEN DE L'APPRÉCIATION DU CAPITAL, DU RENDEMENT DIVIDENDAIRE ET DE RACHATS ET ANNULATIONS D'ACTIONS PROPRES

- Nous mettons l'accent sur des entreprises capables de générer une croissance conséquente et durable
- Nous investissons là où les rendements sont de qualité, sans recourir à l'effet de levier

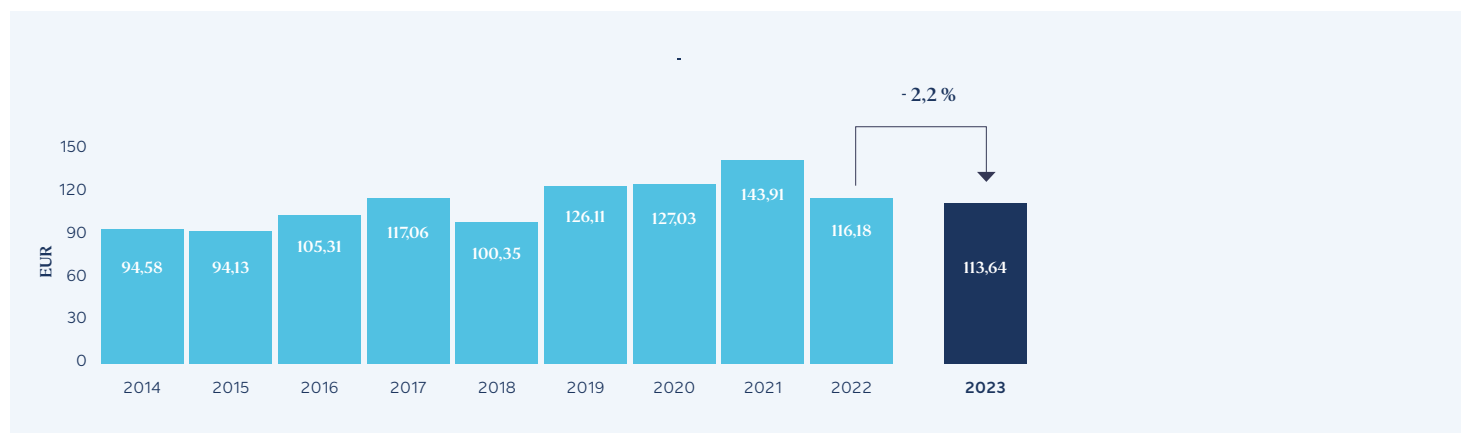
EN COMPARANT LA PERFORMANCE PAR RAPPORT À L'INDICE DE RÉFÉRENCE ET AUX CRITÈRES ESG

- Nous visons un rendement total pour nos actionnaires supérieur à celui du STOXX Europe 50 sur le long terme
- Nous intégrons pleinement les enjeux ESG dans notre processus d'investissement
- Nous anticipons les évolutions dans l'évaluation en matière de performance et de développement durable

1.2 ACTIF NET RÉÉVALUÉ

**Nous visons à générer une
croissance continue et durable
de notre valeur intrinsèque
sur le long terme**

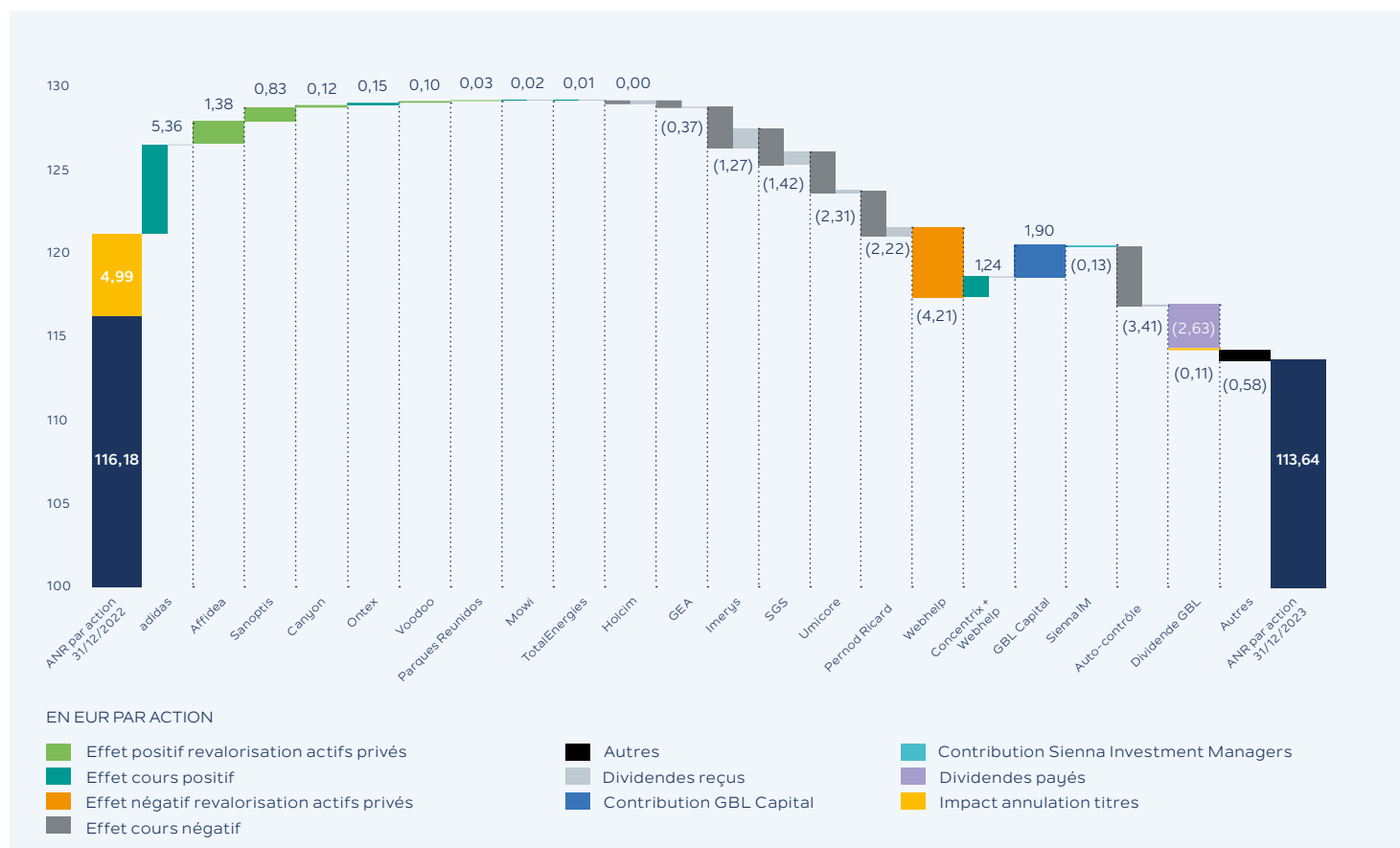
1.2.1 Actif net réévalué par action⁽¹⁾



1.2.2 Évolution de l'actif net réévalué de GBL en 2023

Au 31 décembre 2023, l'actif net réévalué de GBL s'élève à EUR 16,7 milliards (EUR 113,64⁽²⁾ par action) à comparer à EUR 17,8 milliards (EUR 116,18⁽³⁾ par action) à fin 2022. Rapportée au cours de bourse de EUR 71,22, la décote s'établit, à fin décembre 2023, à 37,3 %, en augmentation de + 152 pb par rapport à fin 2022 (35,8 %).

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'actif net réévalué par action de fin 2022 à fin 2023.



(1) Sur une base de 146.700.000 actions au 31 décembre 2023 et 153.000.000 actions au 31 décembre 2022

(2) EUR 116,19 pro forma de l'annulation de 8,3 millions d'actions propres (soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de GBL du 2 mai 2024)

(3) EUR 117,97 pro forma de l'annulation de 6,3 millions d'actions propres approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de GBL le 4 mai 2023

1.2.3 Décomposition de l'actif net réévalué au 31 décembre 2023

	31 décembre 2023			Variation	31 décembre 2022		
	% EN CAPITAL	Cours de bourse EN EUR ⁽¹⁾	EN EUR MILLIONS		% EN CAPITAL	Cours de bourse EN EUR ⁽¹⁾	EN EUR MILLIONS
Actifs cotés			11.360	n/a			12.450
SGS	19,31	78,34	2.835	- 9 %	19,11	87,34 ⁽²⁾	3.127
Pernod Ricard	6,73	159,75	2.749	- 16 %	6,89	183,75	3.266
adidas	7,62	184,16	2.526	+ 44 %	7,62	127,46	1.748
Imerys	54,64	28,48	1.322	- 22 %	54,64	36,34	1.686
Umicore	15,92	24,90	977	- 27 %	15,92	34,32	1.347
Concentrix + Webhelp	13,17	88,88	807 ⁽³⁾	-	-	-	-
Ontex	19,98	7,61	125	+ 22 %	19,98	6,24	103
TotalEnergies	0,01	61,60	16	+ 5 %	0,01	58,65	16
GEA	0,06	37,69	4	-	6,29	38,20	434
Holcim	-	-	-	-	2,14	48,62	567 ⁽⁴⁾
Mowi	-	-	-	-	1,91	15,90	157
Actifs privés			3.067	n/a			4.431
Affidea	99,15		1.195	+ 20 %	99,59		996
Sanoptis	83,36		829	+ 17 %	83,81		711
Canyon	48,65 ⁽⁵⁾		460	+ 5 %	48,24 ⁽⁵⁾		439
Parques Reunidos	23,00		296	+ 2 %	23,00		291
Voodoo	15,90		287	+ 5 %	16,18		273
Webhelp	-		-	-	61,53		1.721
GBL Capital			2.951	+ 16 %			2.535
Sienna Investment Managers⁽⁶⁾			110	- 8 %			120
Portefeuille			17.488	- 10 %			19.535
Actions propres			1.206	+ 32 %			912
Endettement brut			(3.578)	- 12 %			(4.068)
Créance Concentrix			476	-			-
Trésorerie brute			1.080	- 23 %			1.397
ACTIF NET RÉÉVALUÉ			16.671	- 6 %			17.775
Actif net réévalué (en EUR par action)⁽⁷⁾			113,64	- 2 %			116,18
Cours de bourse (en EUR par action)			71,22	- 5 %			74,58
Décote			37,3 %	+ 152 pb			35,8 %

(1) Cours de bourse convertis en EUR sur base du fixing BCE de (i) 0,9260 CHF / EUR au 31 décembre 2023 et de 0,9847 CHF / EUR au 31 décembre 2022 pour SGS et Holcim, (ii) 1,1050 USD / EUR au 31 décembre 2023 pour Concentrix + Webhelp et (iii) 10,5138 NOK / EUR au 31 décembre 2022 pour Mowi

(2) Réflète un split des actions dans un rapport de 25:1 au 12 avril 2023

(3) Incluant la valeur de marché des actions de *earn-out* au 31 décembre 2023, soit EUR 27 millions

(4) Produit des ventes à terme *cum* dividende

(5) Détention dans Canyon par GBL, excluant les titres détenus par GBL Capital (détention indirecte additionnelle de 1,34 % au 31 décembre 2023 et de 1,32 % au 31 décembre 2022)

(6) Évalué au coût d'acquisition des sociétés de gestion déduction faite de toute dépréciation de valeur

(7) Sur une base de 146.700.000 actions au 31 décembre 2023 et 153.000.000 actions au 31 décembre 2022

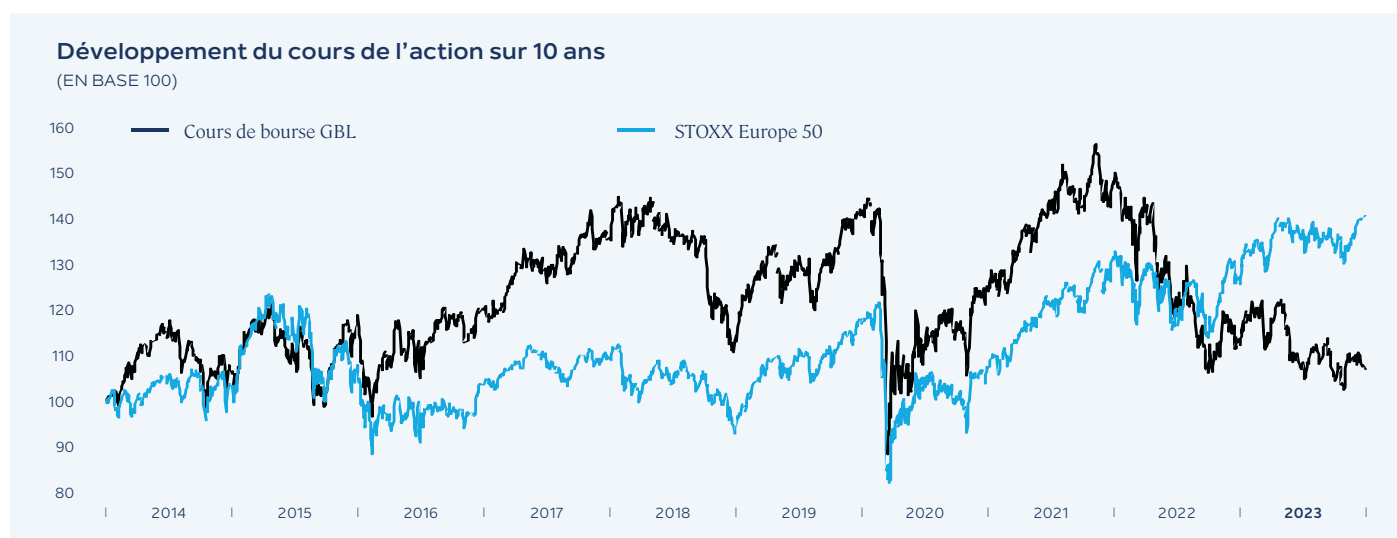
1.2.4 Données historiques sur 10 ans

EN EUR MILLIONS	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Actif net réévalué à la clôture	16.671,5	17.775,5	22.501,1	20.497,9	20.349,4	16.192,7	18.888,0	16.992,2	15.188,1	15.261,0
Portefeuille	17.487,6	19.535,1	22.712,5	21.339,5	20.626,6	16.686,1	18.825,7	16.300,4	15.457,2	15.064,7
Cash net / (endettement net)	(2.021,9)	(2.671,2)	(990,5)	(1.563,1)	(767,7)	(693,0)	(442,8)	224,7	(740,0)	(233,1)
Actions propres	1.205,8	911,6	778,9	721,4	490,4	199,6	505,0	467,1	470,9	429,4
Variation d'une année à l'autre (en %)	- 6,2	- 21,0	+ 9,8	+ 0,7	+ 25,7	- 14,3	+ 11,2	+ 11,9	- 0,5	+ 2,3

EN EUR	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Actif net réévalué par action	113,64	116,18	143,91	127,03	126,11	100,35	117,06	105,31	94,13	94,58
Variation d'une année à l'autre (en %)	- 2,2	- 19,3	+ 13,3	+ 0,7	+ 25,7	- 14,3	+ 11,2	+ 11,9	- 0,5	+ 2,3
Cours de bourse	71,22	74,58	98,16	82,52	93,96	76,08	89,99	79,72	78,83	70,75
Décote (en %)	37,3	35,8	31,8	35,0	25,5	24,2	23,1	24,3	16,3	25,2

Évolution de l'action en 2023

Le titre GBL a clôturé l'année 2023 à EUR 71,22 et l'année 2022 à EUR 74,58, soit une diminution de - 4,5 %. A son niveau de clôture le plus élevé, le cours a atteint EUR 81,34 (6 mars 2023) et EUR 68,08 à son niveau de clôture le plus bas (27 octobre 2023).



1.2.5 Comparables sectoriels

	Pays d'incorporation	Capitalisation boursière à fin 2023	S&P GLOBAL	Notations de crédit émetteur ⁽¹⁾
		EN EUR MILLIARDS		MOODY'S
Investor AB	Suède	64,3	AA-	Aa3
EXOR	Pays-Bas	21,2	A-	Non noté
Industrivärden	Suède	12,8	A+	Non noté
Wendel	France	3,6	BBB	Baa2
Kinnevik	Suède	2,7	Non noté	Non noté
GBL	Belgique	10,4	Non noté	AI

Source : Bloomberg

Compte tenu de (i) son mandat géographique, (ii) son positionnement d'investisseur engagé déployant du capital permanent, (iii) son portefeuille composé principalement de sociétés d'envergure mondiale, cotées et de qualité de crédit *Investment Grade* et (iv) sa taille, GBL évolue dans un univers sectoriel limité au sein duquel elle identifie les comparables ci-dessus.

(1) Les notations de crédit peuvent faire l'objet de suspension, révision ou retrait à tout moment par les agences de notation

CHAPITRE 2

Gouvernance d'Entreprise



2.1	Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	26
2.2	Conseil d'Administration et Comités	27
2.3	Rémunération des mandataires sociaux	39
2.4	Association des équipes de GBL aux investissements du groupe	45
2.5	Politique en matière de conflits d'intérêts et politique relative aux transactions sur les titres GBL	46
2.6	Liste des autres mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration de 2019 à 2023	48
2.7	Gestion des risques et contrôle interne	52



2.1

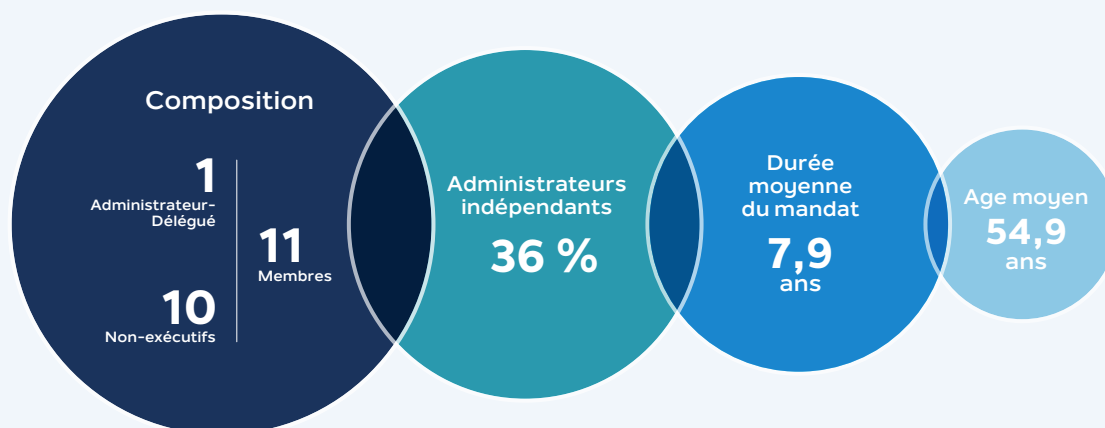
DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

**Groupe Bruxelles Lambert
(« GBL » ou la « Société ») veille
à respecter l'ensemble des
réglementations en matière
de gouvernance d'entreprise.
Dans ce contexte, elle se conforme
notamment aux dispositions
du Code belge de gouvernance
d'entreprise 2020 (le « Code 2020 »)**

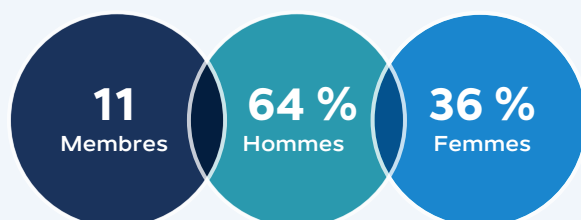
Les principes de conduite des membres du Conseil d'Administration de GBL et de ses Comités spécialisés ainsi que les règles de fonctionnement de ces organes sont regroupés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise (la « Charte »). Ce document inclut en outre le Dealing Code qui reprend les règles applicables aux opérations sur titres GBL. La Charte a été publiée, pour la première fois, fin 2005. Depuis lors, le Conseil d'Administration veille à ce que ce document traduise les différentes évolutions légales en matière de gouvernance d'entreprise, en ce compris le Code 2020. Le document mis à jour est disponible sur le site Internet de la Société (www.gbl.com).

La présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise décrit la composition et le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration de GBL et de ses Comités. Elle commente l'application pratique des règles de gouvernance de GBL pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023 et la période comprise entre la fin de cet exercice et le Conseil d'Administration du 14 mars 2024. Elle précise, en outre, les dispositions du Code 2020 auxquelles la Société déroge et explique ces dérogations. Elle comprend aussi la politique de rémunération et le rapport de rémunération. Elle reflète, enfin, les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société.

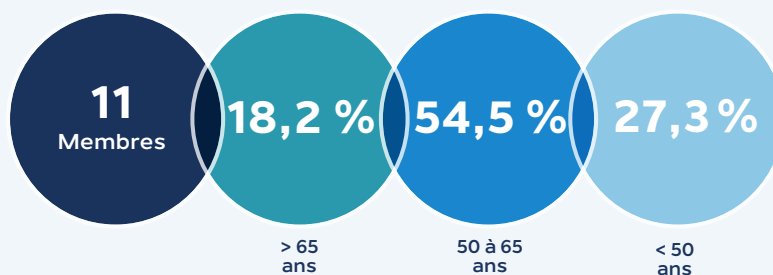
CONSEIL D'ADMINISTRATION



Proportion Hommes – Femmes



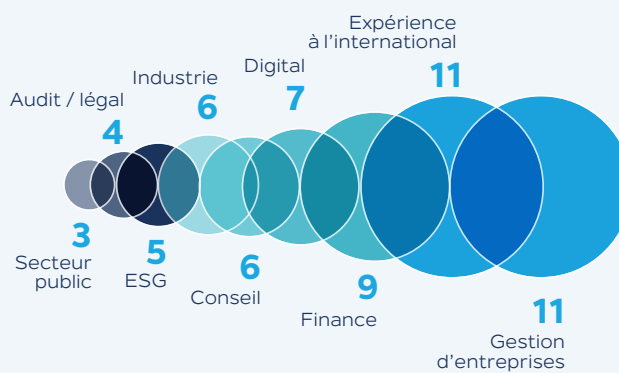
Répartition par âge



Nombre d'Administrateurs – Durée de mandat



Nombre d'Administrateurs – Expérience



2.2

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

2.2.1 Conseil d'Administration

2.2.1.1 Composition au 31 décembre 2023

Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration de GBL reflète l'actionnariat de contrôle de la Société. GBL est, en effet, contrôlée par Pargesa SA, société de droit suisse, elle-même contrôlée par Parjointco SA, société de droit belge dont le contrôle est exercé conjointement par les groupes Frère et Power Corporation du Canada aux termes d'une convention conclue en 1990 entre les deux groupes.

Cette convention a pour but d'établir et de maintenir un contrôle paritaire entre le groupe Power Corporation du Canada et le groupe Frère dans Pargesa SA, GBL et leurs filiales respectives désignées. Elle a été prorogée le 16 décembre 2012 et expire en 2029, sauf nouvelle prorogation.

Au 31 décembre 2023, le Conseil de GBL compte, sur un total de onze membres, six représentants proposés par l'actionnaire de contrôle, Pargesa SA. La structure de l'actionnariat explique la composition du Conseil d'Administration, laquelle déroge à la disposition 3.7 du Code 2020 qui recommande que le Conseil soit composé de manière à ce qu'aucun Administrateur individuel ou groupe d'Administrateurs ne puisse dominer les prises de décisions.

Cette situation de contrôle justifie également la présence, au 31 décembre 2023, de représentants proposés par l'actionnaire de contrôle, Pargesa SA, au Comité d'Audit (deux membres sur quatre) et au Comité de Gouvernance et de Développement Durable (un membre sur trois).

C'est également dans ce cadre que GBL a développé une politique de diversité pour son Conseil d'Administration conformément à la loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines sociétés et groupes (pour plus de détails, voir section ESG pages 130 à 175 du présent rapport annuel).

La Société assure la présence et la contribution d'Administrateurs d'horizons différents et de compétences diversifiées ainsi que d'Administrateurs indépendants en nombre suffisant, veillant ainsi au respect des intérêts de l'ensemble des actionnaires de la Société.

Elle a aussi renforcé progressivement la présence féminine au sein de son Conseil et de ses Comités conformément à la loi du 28 juillet 2011 qui vise à garantir la présence de femmes dans le Conseil d'Administration des sociétés cotées.

Le Conseil d'Administration de GBL comprend quatre Administrateurs indépendants et compte quatre femmes Administrateurs sur un total de onze membres. Cette organisation resserrée et renforcée offre à GBL une gouvernance plus agile et mieux adaptée aux enjeux stratégiques du groupe.

Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024

Le mandat de Ian Gallienne vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2024. Il est, dès lors, demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire de le renommer comme Administrateur pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

	Date initiale du mandat	Échéance du mandat en cours	Comité d'Audit	Comité de Gouvernance et de Développement Durable
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
PAUL DESMARAIS, jr.	1990	2027	-	-
ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ				
IAN GALLIENNE	2009	2024	-	-
ADMINISTRATEURS				
PAUL DESMARAIS III	2014	2026	-	-
BARON CEDRIC FRÈRE	2015	2027	-	-
SÉGOLÈNE GALLIENNE - FRÈRE	2015	2027	-	-
CLAUDE GÉNÉREUX	2019	2025	Membre	Membre
ALEXANDRA SOTO	2021	2025	Membre	-
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS				
MARY MEANEY	2023	2027	Membre	-
AGNÈS TOURAINE	2018	2025	Présidente	-
CHRISTIAN VAN THILLO	2023	2027	-	Membre
JACQUES VEYRAT	2021	2025	-	Président
PRÉSIDENT D'HONNEUR				
BARON FRÈRE (ALBERT) †				

2.2.1.2 Informations et renseignements sur les Administrateurs⁽¹⁾

Principale activité et autres mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration

La liste complète des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années est reprise aux pages 48 à 51 du présent rapport. La liste des mandats exercés au cours de l'exercice 2023 dans des sociétés cotées se trouve aux pages 34 et 35.

	ÂGE 69 Né le 3 juillet 1954, à Sudbury, Ontario, Canada NATIONALITÉ Canadienne ADRESSE DE CONTACT Power Corporation du Canada 751, square Victoria Montréal, Québec H2Y 2J3 (Canada) NOMBRE D' ACTIONS GBL DÉTENUES AU 14 MARS 2024 11.900
ÉDUCATION & EXPÉRIENCE – Paul Desmarais, jr. est diplômé en commerce de l'Université McGill de Montréal et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau. – Il s'est joint à Power Corporation du Canada en 1981 et a occupé le poste de Vice-Président l'année suivante. – En 1984, il a guidé la création de la Corporation Financière Power afin de consolider, sous une même bannière, les principales participations financières de Power. – Paul Desmarais, jr. a été Vice-Président de la Financière Power de 1984 à 1986, Président et Chef de l'Exploitation de 1986 à 1989, Vice-Président Exécutif du Conseil de 1989 à 1990, Président Exécutif du Conseil de 1990 à 2005, Président du Comité Exécutif de 2006 à 2008, Co-Président Exécutif du Conseil de 2008 à 2020 et est Président du Conseil depuis 2020. – Il a également été Vice-Président du Conseil de Power Corporation de 1991 à 1996. Il a été Co-Chef de la Direction de Power Corporation de 1996 à 2020 et est Président du Conseil de Power Corporation depuis 1996. – Il est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 1990.	

	ÂGE 52 Né le 23 janvier 1971, à Boulogne-Billancourt, France NATIONALITÉ Française et belge ADRESSE DE CONTACT Groupe Bruxelles Lambert 24, avenue Marnix 1000 Bruxelles (Belgique) NOMBRE D' ACTIONS GBL DÉTENUES AU 14 MARS 2024 30.000
ÉDUCATION & EXPÉRIENCE – Ian Gallienne est titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau. – Il débute sa carrière en Espagne, en 1992, en tant que co-fondateur d'une société commerciale. – De 1995 à 1997, il est membre de la direction d'une société de conseil spécialisée dans le redressement de sociétés en difficulté en France. – De 1998 à 2005, il est Directeur des fonds de private equity Rhône Capital LLC à New York et à Londres. – En 2005, il crée le fonds de private equity Ergon Capital à Bruxelles et en est l'Administrateur-Délégué jusqu'en 2012. – En 2012, il devient Administrateur-Délégué de Groupe Bruxelles Lambert, dont il était Administrateur depuis 2009. – Il assure seul la gestion opérationnelle de la Société depuis l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.	

(1) Tels que communiqués individuellement à la Société par chacun des membres du Conseil d'Administration



Paul Desmarais III
Administrateur

ÂGE

41
Né le 8 juin 1982, à Montréal,
Québec, Canada

NATIONALITÉ

Canadienne

ADRESSE DE CONTACT

Power Corporation du Canada
751, square Victoria
Montréal, Québec H2Y 2J3
(Canada)

NOMBRE D' ACTIONS GBL DÉTENUES AU 14 MARS 2024

1.500

ÉDUCATION & EXPÉRIENCE

- Paul Desmarais III est diplômé en économie de l'Université de Harvard et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau.
- Il débute sa carrière en 2004 chez Goldman Sachs aux États-Unis.
- En 2010, il intègre Imerys en France comme gestionnaire de projets, et rejoint en 2012 Great-West Lifeco (Canada) en tant que Vice-Président adjoint du Risk Management.
- En mai 2014, il est nommé Vice-Président de Power Corporation du Canada et de Corporation Financière Power.
- Il est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 2014.



Cedric Frère
Administrateur

ÂGE

39
Né le 13 avril 1984, à Charleroi,
Belgique

NATIONALITÉ

Belge et française

ADRESSE DE CONTACT

Frère-Bourgeois Holding
12, rue de la Blanche Borne
6280 Loverval (Belgique)

NOMBRE D' ACTIONS GBL DÉTENUES AU 14 MARS 2024

1.500

ÉDUCATION & EXPÉRIENCE

- Cedric Frère a obtenu un diplôme de Bachelor of Arts in Business Economics au Collège Vesalius à Bruxelles, Vrije Universiteit Brussel (VUB).
- Il a débuté sa carrière en 2007, dans le secteur bancaire, où il a occupé plusieurs fonctions notamment à Paris, Londres et Bruxelles.
- Il a rejoint en 2010 la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) en Belgique, filiale actuelle de Frère-Bourgeois Holding SA dont il est Administrateur-Délégué.
- Il est Administrateur Exécutif de CNP et Président Exécutif de Carpar.
- Il exerce en outre le mandat d'Administrateur de diverses sociétés dont Financière de la Sambre SA, Eagle Capital SA, Parjointco SA et Société Civile du Château Cheval Blanc.
- Il assume la fonction de Président du Conseil d'Administration de Cheval Blanc Finance SAS.
- Il est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 2015.



**Sékolène
Gallienne - Frère**
Administrateur

ÂGE

46
Née le 7 juin 1977, à Uccle,
Belgique

NATIONALITÉ

Belge

ADRESSE DE CONTACT

Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

NOMBRE D' ACTIONS GBL DÉTENUES AU 14 MARS 2024

6.400

ÉDUCATION & EXPÉRIENCE

- Sékolène Gallienne - Frère a obtenu un diplôme de Bachelor of Arts in Business Economics au Collège Vesalius à Bruxelles, Vrije Universiteit Brussel (VUB).
- Elle a occupé la fonction de Responsable des relations publiques au sein de Belgacom (devenu Proximus) et de Directeur de la communication chez Dior Fine Jewelry.
- Elle est actuellement Administrateur de diverses sociétés françaises et internationales (dont Christian Dior SE, Société Civile du Château Cheval Blanc, FG Bros, FG Investment et FG Participations) et Présidente du Conseil d'Administration de Diane SA, société spécialisée dans le commerce d'objets d'art.
- Elle est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 2015.



Claude Généreux
Administrateur

ÂGE

61
Né le 10 avril 1962, à Montréal,
Québec, Canada

NATIONALITÉ

Canadienne

ADRESSE DE CONTACT

Power Corporation du Canada
751, square Victoria
Montréal, Québec H2Y 2J3
(Canada)

NOMBRE D' ACTIONS GBL DÉTENUES AU 14 MARS 2024

2.400

ÉDUCATION & EXPÉRIENCE

- Claude Généreux est diplômé en Génie de l'Université McGill et en Économie politique de l'Université d'Oxford (boursier Rhodes).
- Depuis 2015, il est Vice-Président Exécutif de Power Corporation du Canada. Il a été Vice-Président Exécutif de la Financière Power de 2015 à 2020. Il siège au Conseil d'Administration de Great-West Lifeco, de la Financière IGM ainsi qu'à celui d'un certain nombre de filiales.
- Il est aussi Associé senior Émérites de McKinsey & Company, un leader mondial du conseil en gestion. Durant ses 28 années chez McKinsey, il a servi des sociétés d'envergure œuvrant dans les secteurs des services financiers, de l'énergie et des ressources, et a assumé divers rôles globaux de leadership (secteur énergie, recrutement global, évaluation et élections des Associés). Claude Généreux a contribué à lancer le bureau de McKinsey à Montréal en 1991 et a également travaillé à ses bureaux de Paris, Toronto et Stockholm.
- Il est Gouverneur Émérite du Conseil des Gouverneurs de l'Université McGill au sein duquel il a siégé entre 2010 et 2023.
- Il est membre du Conseil d'Administration des Bourses d'études Rhodes au Canada ainsi qu'à celui de la Fondation Sauvé.
- Il est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 2019.



Mary Meaney
Administrateur

ÂGE

51
Née le 31 mai 1972, à
Corpus Christi, Etats-Unis

NATIONALITÉ

Française et américaine

ADRESSE DE CONTACT

72 rue du Château
62500 Tilques
(France)

NOMBRE D'ACTIONS GBL DÉTENUES AU 14 MARS 2024

350

ÉDUCATION & EXPÉRIENCE

- Mary Meaney est diplômée en Affaires Publiques et Internationales de l'Université de Princeton et possède un Doctorat en Sciences Politiques de l'Université d'Oxford.
- Elle a effectué sa carrière chez McKinsey et sera nommée *Senior Partner* en 2013. Elle a acquis durant ces 24 années une expertise vaste et internationale (biens de consommation, chimie, pétrole / gaz, santé, télécoms, secteur public), et a également occupé différentes fonctions au sein des organes de gouvernance du cabinet de conseil.
- Elle est aujourd'hui Administrateur de sociétés cotées (Syensqo) et aussi de sociétés technologiques (dont Beamery) ainsi que de l'Imperial College et de l'Imperial College Business School.
- Mary Meaney soutient plusieurs projets de mécénat. Elle a notamment activement participé au développement du réseau pour l'accès à l'éducation TeachFirst et aussi à l'aide aux Ukrainiens déplacés par la guerre avec Solidarité Ukraine - St Omer.
- Elle est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 2023.



Alexandra Soto
Administrateur

ÂGE

55
Née le 21 octobre 1968, à
Rueil-Malmaison, France

NATIONALITÉ

Française

ADRESSE DE CONTACT

Lazard
50 Stratton Street
London W1J 8LL (Royaume-Uni)

NOMBRE D'ACTIONS GBL DÉTENUES AU 14 MARS 2024

800

ÉDUCATION & EXPÉRIENCE

- Alexandra Soto est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales (Paris).
- Elle a commencé sa carrière en 1990 à Londres, en tant que banquier d'affaires chez Morgan Stanley & Co International plc.
- En 1993, elle a été nommée banquier d'affaires (*Associate*) chez Lazard & Co Ltd, avant d'être promue associée en 2000.
- Au cours de sa carrière, elle a conseillé de grandes entreprises européennes.
- Elle a été membre du Conseil d'Administration de Lazard Frères Banque SA de 2010 à 2014.
- Elle est actuellement COO du groupe Lazard.
- Elle a également été Administrateur non-exécutif au sein du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de Bull SA de 2010 à 2014 et membre du Conseil de Surveillance de METRO AG de 2017 à 2022.
- Elle est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 2021.



Agnès Touraine
Administrateur

ÂGE

68
Née le 18 février 1955, à Neuilly-sur-Seine, France

NATIONALITÉ

Française

ADRESSE DE CONTACT

5, rue Budé
75004 Paris (France)

NOMBRE D' ACTIONS GBL DÉTENUES AU 14 MARS 2024

1.150

ÉDUCATION & EXPÉRIENCE

- Agnès Touraine est diplômée en droit, de Sciences Po (Paris) et titulaire d'un MBA de la Columbia University.
- Elle est Présidente fondatrice d'Act III Consultants, un cabinet de conseil dédié aux transformations numériques.
- Auparavant, elle a été PDG de Vivendi Universal Publishing (jeux vidéo et Édition), après avoir passé dix ans au sein du groupe Lagardere et cinq ans chez McKinsey.
- Elle est Présidente du Conseil d'Administration de Rexel et siège au Conseil de la SNCF.
- Elle a été précédemment Administrateur de Proximus (jusqu'au 30 novembre 2023), Tarkett, Darty plc, Cable & Wireless plc et Neopost.
- Elle siège également au Conseil d'Administration de différentes organisations à but non lucratif telles que l'IDATE (Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe) et la French American Foundation. Elle a présidé l'Institut Français des Administrateurs (IFA) de 2014 à 2019.
- Elle est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 2018.



Christian Van Thillo
Administrateur

ÂGE

61
Né le 25 mars 1962, à Anvers, Belgique

NATIONALITÉ

Belge

ADRESSE DE CONTACT

DPG Media Group
Mediaplein 1
2018 Anvers (Belgique)

NOMBRE D' ACTIONS GBL DÉTENUES AU 14 MARS 2024

350

ÉDUCATION & EXPÉRIENCE

- Christian Van Thillo est diplômé en droit de l'Université catholique de Leuven (Belgique) en 1986 et de la Duke Fuqua School of Business (Etats-Unis) en 1989.
- En 1990, il devient CEO de De Persgroep, groupe belge de presse et de médias, et est, depuis 2020, Président Exécutif de DPG Media Group, la société mère du groupe.
- Il a siégé, entre 2002 et 2005, au Conseil de Surveillance de Bertelsmann AG, la plus importante entreprise de médias en Europe, et a été Régent de la Banque Nationale de Belgique de 2003 à 2008.
- Il est Président du Conseil des éditeurs européens depuis 2015.
- Il est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 2023.



Jacques Veyrat
Administrateur

ÂGE

61
Né le 4 novembre 1962, à
Chambéry, France

NATIONALITÉ

Française

ADRESSE DE CONTACT

Impala
4, rue Euler
75008 Paris (France)

NOMBRE D'ACTIONS
GBL DÉTENUES AU
14 MARS 2024

1.050

ÉDUCATION & EXPÉRIENCE

- Jacques Veyrat est diplômé de l'École Polytechnique (Paris) et membre du Corps des Ponts et Chaussées.
- Il a commencé sa carrière au Ministère des Finances (Direction du Trésor) de 1989 à 1993, puis au cabinet du Ministre de l'Équipement de 1993 à 1995. Il a ensuite été nommé Directeur Général de Louis Dreyfus Armateurs.
- En 1998, il fonde Louis Dreyfus Communications qui deviendra Neuf Cegetel. De 2008 à 2011, il est Président du groupe Louis Dreyfus.
- En 2011, il crée Impala, société holding actionnaire de référence d'environ une vingtaine de sociétés déployant leurs activités notamment dans le secteur de l'énergie avec Direct Énergie et Neoen. Il est Administrateur d'Iliad et Fnac Darty.
- Il est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 2021.

Nomination des Administrateurs

Les Administrateurs sont nommés sur la base des procédures et critères de sélection décrits dans la Charte au chapitre III, point A.2. (qui sont conformes aux dispositions du Code 2020), ainsi que dans la Politique de Diversité & d'Inclusion de la Société (voir page 136 du présent rapport annuel). Le Comité de Gouvernance et de Développement Durable est chargé du processus de sélection des Administrateurs.

Développement professionnel

Les nouveaux Administrateurs reçoivent toute information adéquate leur permettant de contribuer rapidement aux travaux du Conseil d'Administration. Si l'Administrateur est également appelé à siéger dans un Comité du Conseil d'Administration, l'information communiquée comprend une description des attributions de ce Comité, ainsi que toute autre information liée aux missions de ce Comité. De plus, le nouvel Administrateur a la possibilité de s'entretenir avec l'Administrateur-Délégué pour obtenir toute information utile ou requise dans l'exercice de ses fonctions. Une ou plusieurs réunions sont, le cas échéant, organisées avec le Directeur Financier et la Secrétaire Générale pour assurer une formation adéquate du nouvel Administrateur.

Tout au long de leur mandat, les Administrateurs mettent à jour leurs compétences et développent leur connaissance de la Société en vue de remplir leur rôle, à la fois au sein du Conseil d'Administration et des Comités.

Mandats exercés par les Administrateurs
au sein de sociétés cotées

Le tableau ci-dessous reprend les mandats exercés au 31 décembre 2023 par chacun des Administrateurs au sein de sociétés cotées, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Pour ce qui est du nombre de mandats, deux chiffres ont été retenus : tout d'abord, le nombre total de mandats exercés et ensuite, un nombre inférieur ou égal obtenu en regroupant tous les mandats exercés au sein d'un même groupe au titre de la représentation de celui-ci dans ses différentes participations.

Le caractère propre d'une société à portefeuille est de détenir des participations dont le suivi doit être assuré par les gestionnaires de la société. Dans ce contexte, les Administrateurs peuvent légitimement occuper plus de cinq mandats au titre d'activité professionnelle principale, ce qui explique que la Charte déroge à la disposition 5.5 du Code 2020.

	Nombre de mandats	Nom de la société cotée
Paul Desmarais, jr.	5/1	Power Corporation du Canada (CDN) Corporation Financière Power (CDN) Great-West Lifeco Inc (CDN) IGM Financial Inc (CDN) Groupe Bruxelles Lambert (B)
Ian Gallienne	5/1	Groupe Bruxelles Lambert (B) adidas AG (D) Imerys (F) Pernod Ricard (F) SGS SA (CH)
Paul Desmarais III	1/1	Groupe Bruxelles Lambert (B)
Cedric Frère	1/1	Groupe Bruxelles Lambert (B)
Ségolène Gallienne - Frère	2/2	Christian Dior SE (F) Groupe Bruxelles Lambert (B)
Claude Généreux	3/1	Great-West Lifeco Inc (CDN) IGM Financial Inc (CDN) Groupe Bruxelles Lambert (B)

	Nombre de mandats	Nom de la société cotée
Mary Meaney	2/2	Groupe Bruxelles Lambert (B) Syensqo (B)
Alexandra Soto	1/1	Groupe Bruxelles Lambert (B)
Agnès Touraine	2/2	Groupe Bruxelles Lambert (B) Rexel (B)
Christian Van Thillo	1/1	Groupe Bruxelles Lambert (B)
Jacques Veyrat	3/3	Fnac Darty (F) Groupe Bruxelles Lambert (B) Illiad (F)

Liens familiaux entre les membres du Conseil d'Administration

- Ian Gallienne est l'époux de Ségolène Gallienne - Frère.
- Paul Desmarais, jr. est le père de Paul Desmarais III.
- Cedric Frère est le neveu de Ségolène Gallienne - Frère.

Expertise et expérience en matière de gestion des membres du Conseil d'Administration

Parmi les critères retenus pour la sélection des Administrateurs, figurent leur expertise et leur expérience en matière de gestion et de finance comme le prévoit la Politique de Diversité & d'Inclusion de GBL.

L'activité et les mandats exercés par les Administrateurs attestent de l'expertise et de l'expérience de chacun d'entre eux.

Absence de condamnation pour fraude et d'incrimination et / ou de sanction publique

Au cours des cinq dernières années, aucun des Administrateurs n'a été condamné pour un délit de fraude et aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre aucun des Administrateurs par des autorités statutaires ou réglementaires.

De même, au cours des cinq dernières années, aucun des Administrateurs n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur. Aucun des Administrateurs n'est sujet à une quelconque interdiction de gérer au sens de la loi du 4 mai 2023 relative au Registre central des interdictions de gérer.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation de sociétés concernant un Administrateur en qualité de dirigeant au cours des cinq dernières années

Aucun des Administrateurs n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

Conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Conseil d'Administration

Les conflits d'intérêts potentiels théoriques suivants ont été identifiés :

- Cedric Frère et Ségolène Gallienne - Frère exercent différentes fonctions au sein du groupe Frère ;
- Paul Desmarais, jr., Paul Desmarais III et Claude Généreux exercent différentes fonctions d'Administrateur au sein du groupe Power Corporation du Canada.

Arrangements ou accords conclus avec les principaux actionnaires

Il n'existe aucun arrangement ou accord entre la Société et les principaux actionnaires en vertu duquel les Administrateurs auraient été sélectionnés en tant que membres du Conseil d'Administration.

Restriction concernant la cession de la participation dans le capital de GBL

À la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction concernant la cession, par un Administrateur, des titres qu'il détient dans le capital de GBL, à l'exception de ce qui est stipulé pour les périodes d'interdiction et les périodes fermées et de ce que prévoit la politique de rémunération.

2.2.1.3 Délégation de la gestion journalière

Composition

Au 31 décembre 2023, la gestion journalière est assurée par Ian Gallienne, Administrateur-Délégué.

Responsabilités de l'Administrateur-Délégué

Ian Gallienne assure la gestion journalière du groupe. Il prépare les choix stratégiques, recherche et analyse les projets d'investissements, étudie les désinvestissements et examine les besoins de financement à moyen et à long terme de la Société. Il présente ses propositions au Conseil d'Administration pour délibération. L'Administrateur-Délégué rend compte au Conseil d'Administration de la marche des affaires de GBL, plus particulièrement de l'évolution des participations et de la gestion financière du groupe.

Évaluation de l'Administrateur-Délégué

Le Conseil évalue chaque année la performance de l'Administrateur-Délégué et la réalisation des objectifs stratégiques de la Société par rapport aux mesures et aux cibles convenues, après avis du Comité de Gouvernance et de Développement Durable. Par ailleurs, les Administrateurs non-exécutifs se réunissent annuellement, en l'absence de l'Administrateur-Délégué, en vue de se prononcer sur l'interaction entre les Administrateurs non-exécutifs et l'Administrateur-Délégué.

La réunion relative à l'exercice 2023 s'est tenue le 2 novembre 2023 (pour plus de détails, voir « Efficacité et évaluation du Conseil » à la page 36 du présent rapport annuel).

2.2.1.4 Compétences et fonctionnement du Conseil d'Administration

Les compétences et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont décrits dans la Charte au chapitre III, points A.4.1. et 4.2.

2.2.1.5 Réunions du Conseil tenues en 2023 et participation des Administrateurs

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2023 avec, pour l'ensemble des séances, un taux moyen pondéré de présence des Administrateurs de 100 %.

Le taux individuel de présence des Administrateurs à ces réunions se présente comme suit :

Administrateurs	Taux de participation
Paul Desmarais, jr.	100,00 %
Gérald Frère ⁽¹⁾	100,00 %
Ian Gallienne	100,00 %
Antoinette d'Aspremont Lynden ⁽¹⁾	100,00 %
Paul Desmarais III	100,00 %
Cedric Frère	100,00 %
Ségolène Gallienne - Frère	100,00 %
Claude Généreux	100,00 %
Jocelyn Lefebvre ⁽¹⁾	100,00 %
Mary Meaney ⁽²⁾	100,00 %
Marie Polet ⁽¹⁾	100,00 %
Alexandra Soto	100,00 %
Agnès Touraine	100,00 %
Christian Van Thillo ⁽²⁾	100,00 %
Jacques Veyrat	100,00 %
TOTAL	100,00 % ⁽³⁾

(1) Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023
(2) A partir de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023
(3) Taux de participation calculé sur la base de la présence pondérée de tous les membres durant l'exercice de leur mandat d'Administrateur

Le Conseil d'Administration consacre une part importante de son activité à l'élaboration des orientations stratégiques de la Société et notamment à l'examen des projets d'investissements et de désinvestissements.

Les réunions du Conseil d'Administration de mars et de juillet ont traditionnellement à leur ordre du jour l'arrêté des états financiers consolidés et des comptes sociaux au 31 décembre et au 30 juin. Celles de mai et de novembre se penchent quant à elles sur les résultats trimestriels. À chacune de ces réunions, les prévisions de résultats de fin d'année sont examinées ainsi que la situation de trésorerie et d'endettement et l'évolution boursière de GBL. Le portefeuille des participations figure en général à l'ordre du jour de toutes les réunions. Le Conseil revoit et approuve le cas échéant les recommandations des Comités.

Le Conseil du 9 mars 2023 a approuvé l'opération de rapprochement entre Webhelp et Concentrix ainsi que le principe d'une émission obligataire institutionnelle par GBL. Ce Conseil a également arrêté l'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire. Le Conseil du 2 novembre 2023 a approuvé la cession du solde de la participation en GEA.

2.2.1.6 Efficacité et évaluation du Conseil

Conformément à son règlement d'ordre intérieur (voir Charte, chapitre III, point A. 4.2.6.), le Conseil d'Administration évalue sa performance tous les trois ans sur la base d'un questionnaire individuel. Celui-ci couvre l'évaluation de la taille, la composition et la performance collective du Conseil d'Administration ainsi que la contribution effective de chaque Administrateur et l'interaction du Conseil d'Administration avec l'Administrateur-Délégué. Au-delà de cette procédure d'évaluation, les Administrateurs non-exécutifs se réunissent annuellement, en l'absence de l'Administrateur-Délégué, en vue de se prononcer sur l'interaction entre les Administrateurs non-exécutifs et l'Administrateur-Délégué. Le champ d'application de cette évaluation s'étend au Comité d'Audit et au Comité de Gouvernance et de Développement Durable.

La première évaluation du Conseil d'Administration a été réalisée en 2007. La dernière procédure d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de l'interaction entre le Conseil et l'Administrateur-Délégué a eu lieu en 2022. Les résultats ont été communiqués au Conseil du 3 novembre 2022 et étaient satisfaisants. Une nouvelle évaluation aura lieu en 2025.

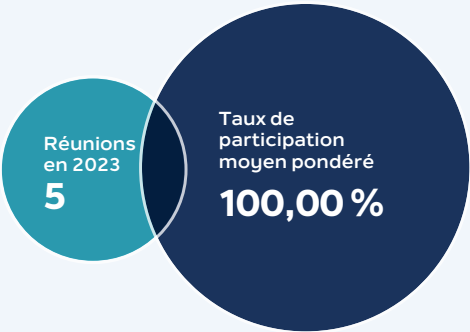
La réunion des Administrateurs non-exécutifs en l'absence de l'Administrateur-Délégué portant sur l'exercice 2023 s'est tenue le 2 novembre 2023.

- Les points suivants ont été abordés :
- la qualité de la relation entre l'Administrateur-Délégué et le Conseil d'Administration ;
 - les informations fournies par l'Administrateur-Délégué ;
 - l'évaluation de l'Administrateur-Délégué par le Conseil d'Administration ;
 - la délimitation des tâches de l'Administrateur-Délégué et du Conseil d'Administration ;
 - la possibilité pour les Administrateurs de rencontrer l'Administrateur-Délégué en dehors des séances du Conseil.

Chacun de ces points a été jugé satisfaisant.

Lors de l'expiration du mandat de chaque Administrateur, le Conseil d'Administration évalue sa participation aux réunions du Conseil ou aux Comités du Conseil, son engagement et son implication constructive dans les débats et les prises de décision, conformément à une procédure préétablie et transparente.

Conseil d'Administration



2.2.2 Comités du Conseil

Le Conseil d'Administration est assisté par le Comité de Gouvernance et de Développement Durable et le Comité d'Audit, lesquels exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Le règlement d'ordre intérieur de chacun de ces Comités est repris à l'Annexe 1 de la Charte.

2.2.2.1 Comité de Gouvernance et de Développement Durable

Composition

Au 31 décembre 2023, le Comité est composé de trois membres et est présidé par Jacques Veyrat, Administrateur indépendant. La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur.

Membres du Comité de Gouvernance et de Développement Durable	Mandats en cours	Taux de participation
Claude Généreux	2021-2025	100,00 %
Marie Polet ⁽¹⁾	2019-2023	100,00 %
Alexandra Soto ⁽¹⁾	2021-2025	100,00 %
Agnès Touraine ⁽¹⁾	2021-2025	100,00 %
Christian Van Thillo ⁽²⁾	2023-2027	100,00 %
Jacques Veyrat	2021-2025	100,00 %
TOTAL		100,00 %⁽³⁾

(1) Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023

(2) A partir de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023

(3) Taux de participation calculé sur la base de la présence pondérée de tous les membres durant l'exercice de leur mandat de membre du Comité

Tous les membres du Comité de Gouvernance et de Développement Durable sont des Administrateurs non-exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants. Ils possèdent l'expertise nécessaire en matière de gouvernance et de politique de rémunération.

Fréquence et contenu des réunions

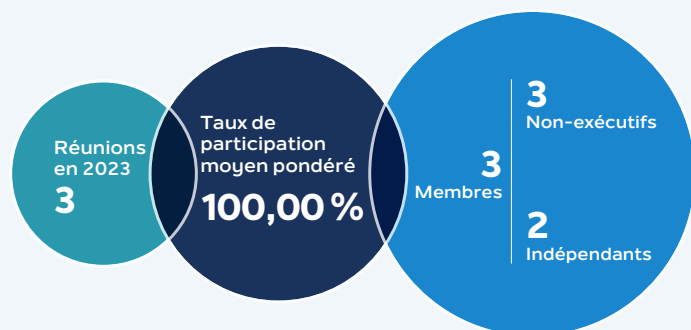
Le Comité de Gouvernance et de Développement Durable s'est réuni trois fois en 2023. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le taux moyen pondéré de présence des Administrateurs, pour l'ensemble des réunions en 2023, s'élève à 100,00 %.

Le Comité de Gouvernance et de Développement Durable exerce notamment les responsabilités relevant du comité de rémunération visé à l'article 7:100 du Code des sociétés et des associations et les responsabilités relevant du comité de nomination au sens des dispositions 4.19 et suivantes du Code 2020.

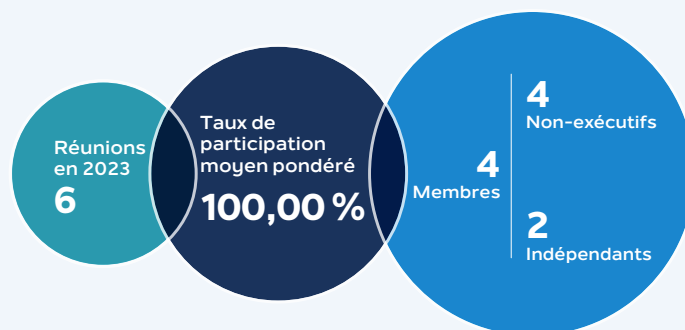
Lors de ces réunions, le Comité s'est principalement concentré sur les sujets suivants :

- revue de la gouvernance de la Société et recommandations quant aux Comités du Conseil ;
- évolution de la composition du Conseil d'Administration et des Comités (en ce compris la sélection de deux nouveaux Administrateurs indépendants) ;
- proposition de plan d'options à attribuer en 2023 à l'Administrateur-Délégué et fixation des paramètres et conditions d'exercice ;
- revue de la politique de rémunération et de la politique d'investissement du CEO et des équipes de GBL ;

Comité de Gouvernance et de Développement Durable



Comité d'Audit



- établissement du projet de rapport de rémunération et examen des autres textes relatifs à la gouvernance d'entreprise concernant la nomination et la rémunération des dirigeants à publier dans le Rapport Annuel 2022 ;
- rédaction du rapport de la Présidente du Comité de Gouvernance et de Développement Durable à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023 ;
- préparation et revue des résultats de l'évaluation annuelle de l'interaction entre l'Administrateur-Délégué et les Administrateurs non-exécutifs ;
- révision de la Charte pour tenir compte des évolutions de gouvernance ;
- suivi des questions relatives à l'ESG chez GBL (« GBL comme société »), en ce compris la diversité, la formation et la satisfaction des employés ;
- examen des engagements de GBL (en ce compris SBTi et CDP) sur les sujets ESG.

Il a également revu, en 2023, les principes gouvernant le fonctionnement du Conseil et des Comités. Il estime que la gouvernance de la Société répond aux réglementations en vigueur, au Code 2020 et aux meilleures pratiques tenant compte de la structure de l'actionnariat.

2.2.2.2 Comité d'Audit

Composition

Au 31 décembre 2023, le Comité d'Audit est composé de quatre membres, dont deux sont indépendants au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et au sens du Code 2020. Il s'agit d'Agnès Touraine, Présidente du Comité, et Mary Meaney. Les autres membres, à savoir Claude Généreux et Alexandra Soto, sont des représentants de l'actionnaire de contrôle.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur.

Membres du Comité d'Audit	Mandats en cours	Taux de participation
Antoinette d'Aspremont Lynden ⁽¹⁾	2019-2023	100,00 %
Claude Généreux ⁽²⁾	2021-2025	100,00 %
Jocelyn Lefebvre ⁽¹⁾	2021-2023	100,00 %
Mary Meaney ⁽²⁾	2023-2027	100,00 %
Marie Polet ⁽¹⁾	2019-2023	100,00 %
Alexandra Soto ⁽²⁾	2021-2025	100,00 %
Agnès Touraine ⁽²⁾	2021-2025	100,00 %
TOTAL		100,00 %⁽³⁾

(1) Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023

(2) A partir de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023

(3) Taux de participation calculé sur la base de la présence pondérée de tous les membres durant l'exercice de leur mandat de membre du Comité

Tous les membres du Comité sont des Administrateurs non-exécutifs et sont compétents en matière de comptabilité et d'audit en raison de leurs formation ou fonctions. Par ailleurs, les membres disposent d'une compétence collective dans les domaines d'activité de la Société.

Fréquence et contenu des réunions

Le Comité d'Audit s'est réuni à six reprises en 2023 avec, pour l'ensemble des séances, un taux de présence de 100,00 % de ses membres, comme indiqué dans le tableau repris ci-avant.

Le Directeur Financier et le Commissaire de la Société ont assisté à toutes les réunions.

Lors de ces réunions, le Comité d'Audit a examiné l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et des états financiers consolidés de GBL et exercé ses responsabilités de suivi en matière de contrôle au sens le plus large du terme, notamment la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

En 2023, le Comité a notamment abordé les sujets suivants :

- examen des états financiers consolidés annuels et semestriels de la Société et des résultats consolidés trimestriels ;
- examen des comptes sociaux annuels et semestriels de la Société ;
- examen des projets de communiqués de presse à publier, rapport annuel et rapport semestriel ;
- revue des prévisions à court et moyen terme ;
- analyse de la situation financière, revue boursière et prévisions de trésorerie ;
- revue des traitements comptables et valorisations des participations ;
- revue des résultats des *impairment tests* réalisés sur les sociétés consolidées et mises en équivalence ;
- analyse et suivi des impacts comptables des investissements dans des actifs privés, notamment la valorisation des dettes sur actionnaires minoritaires ;
- analyse des impacts des exercices de *Purchase Price Allocation* sur les filiales consolidées ;
- suivi de l'évolution des activités de GBL Capital et de Sienna Investment Managers, des méthodes de valorisation et de comptabilisation des investissements et des retours, revue des opérations sous-jacentes ;
- revue du traitement comptable des récupérations de retenues à la source ;
- suivi des activités de *yield enhancement* et notamment de la gestion des produits dérivés ;
- suivi des principaux litiges en cours ;
- revue des risques et évaluation par le Commissaire de l'efficacité opérationnelle des systèmes de contrôle interne ;
- examen et suivi de l'indépendance du Commissaire.

2.2.2.3 Évaluation du fonctionnement et de la performance des Comités du Conseil d'Administration

En fonction de l'évolution et de l'efficacité de leurs travaux, les différents Comités peuvent, à tout moment, proposer des modifications de leur règlement d'ordre intérieur. La Charte ne prévoit, dès lors, pas de procédure périodique de révision des règlements des Comités.

Le fonctionnement et la performance de chacun des Comités sont mesurés et analysés à l'occasion de l'évaluation triennale des performances du Conseil d'Administration. Une partie de ce questionnaire individuel d'évaluation est réservée à cette fin aux membres des Comités respectifs.

L'interaction entre l'Administrateur-Délégué et les Administrateurs non-exécutifs est également évaluée au niveau du Comité d'Audit et du Comité de Gouvernance et de Développement Durable.

2.3 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.3.1 Politique de rémunération

La présente politique de rémunération a été approuvée par l'Assemblée Générale Spéciale du 4 novembre 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2022.

La rémunération de l'Administrateur-Délégué est revue tous les trois ans afin de la mettre en ligne avec les pratiques de marché sur la base d'un exercice de *benchmark* et d'assurer un alignement accru avec les actionnaires, en dialogue avec l'Administrateur-Délégué.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2024 est invitée à se prononcer sur des modifications de la politique de rémunération qui sont plus amplement décrites en section 2.3.1.1 ci-après.

2.3.1.1 Politique de rémunération de l'Administrateur-Délégué

Principes

La rémunération de l'Administrateur-Délégué est fixée par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Gouvernance et de Développement Durable, composé majoritairement d'Administrateurs indépendants (en ce compris le Président du Comité), ce qui contribue à prévenir les conflits d'intérêts relatifs à la politique de rémunération.

Les principes de rémunération de l'Administrateur-Délégué ont vocation à :

- contribuer à l'alignement durable entre les actionnaires et l'Administrateur-Délégué, en renforçant l'investissement en actions GBL et donc l'exposition à l'ensemble du portefeuille de GBL ;
- lier la rémunération à long terme de l'Administrateur-Délégué aux performances à long terme de la Société, en soumettant l'exercice des options à des conditions de performance financière ;
- veiller à la cohérence entre la rémunération de l'Administrateur-Délégué et la rémunération des équipes de GBL afin d'attirer, retenir et motiver les meilleurs talents dans un secteur d'activité qui repose sur la valeur des équipes et où la concurrence est forte.

La rémunération de l'Administrateur-Délégué fait l'objet d'un exercice de *benchmark*⁽¹⁾ approfondi entrepris avec l'assistance d'un consultant externe spécialisé. Cette analyse suit un processus rigoureux qui inclut un examen des meilleures pratiques de place et des recommandations en matière de rémunération, permettant de mettre en place une politique de rémunération attractive et équilibrée.

(1) Les sociétés retenues pour l'exercice de *benchmark* sont : 3i Group, Ackermans & Van Haaren, Eurazeo, Exor, Peugeot Invest, Industrivärden AB, Investor AB, Kinnevik AB, Sofina et Wendel

Structure de la rémunération de l'Administrateur-Délégué

Rémunération

1. Fixe

Salaire de base

La rémunération annuelle fixe brute de l'Administrateur-Délégué s'élève à EUR 1.200.000.

Pension et autres avantages

L'Administrateur-Délégué bénéficie d'un plan de pension à contributions définies alimenté annuellement par GBL à raison de 21 % de sa rémunération annuelle fixe brute, ainsi que d'une couverture en cas d'invalidité et de décès, d'une assurance responsabilité dirigeants (D&O) et d'un véhicule de fonction.

2. Variable

Annuelle en espèces

Le premier pilier de la rémunération variable est destiné à rétribuer la contribution annuelle de l'Administrateur-Délégué. Elle n'est en aucun cas garantie et son montant est déterminé en fonction de la réalisation effective ou le maintien d'objectifs précis et quantifiables.

Ces objectifs, précis et quantifiables, sont les suivants :

Condition stratégique	35 %	20 % du capital déployés alloués à des actifs privés (à l'exception des rachats d'actions propres)
Condition financière	35 %	Ratio Loan To Value inférieur à 10 % au travers du cycle (tel que visé en page 179 du présent rapport annuel)
Condition ESG	20 %	Sondage de satisfaction des employés de GBL supérieur à 67 %, avec une participation de 55 % min.
	10 %	Rétention des équipes

Le Conseil fixe un pourcentage de rémunération variable annuelle qui ne peut être attribué qu'en cas de prestations qui dépassent la réalisation des objectifs visés ci-avant. Ce pourcentage est de maximum 50 % de la rémunération annuelle fixe brute de référence (soit EUR 600.000).

Aux fins de déterminer la hauteur de la rémunération variable annuelle à octroyer, le cas échéant, le Conseil d'Administration – sur proposition du Comité de Gouvernance et de Développement Durable – évalue à la fin de chaque exercice les prestations de l'Administrateur-Délégué, au regard des objectifs fixés. La rémunération variable annuelle sera, le cas échéant, payée par GBL à l'Administrateur-Délégué au premier semestre de l'année suivante.

Pluriannuelle en espèces

Le second pilier de la rémunération variable est destiné à renforcer l'alignement entre les intérêts de l'Administrateur-Délégué et ceux des actionnaires et incite l'Administrateur-Délégué à adopter une vue à long terme.

La rémunération variable pluriannuelle porte sur une période de trois années et est basée sur des objectifs précis et quantifiables qui sont liés à l'exécution du plan stratégique (en ce compris l'évolution du portefeuille) et la mise en place d'autres initiatives permettant la création de valeur.

Condition stratégique	35 %	Décote de GBL sur la période 1 ^{er} juillet - 31 décembre de l'année 3 inférieure à la décote GBL sur la période 1 ^{er} juillet - 31 décembre de l'année 1
Condition financière	35 %	Credit rating de GBL pas inférieur à Baa2
Condition ESG	10 %	40 % du portefeuille avec des objectifs climatiques 1,5°C validés par l'initiative Science Based Targets
	10 %	Roadshows gouvernance
	10 %	Mise en œuvre d'une politique ambitieuse de diversité

Le Conseil fixe un pourcentage de rémunération variable pluriannuelle en espèces qui ne peut être attribué qu'en cas de prestations qui dépassent la réalisation des objectifs visés ci-avant. Ce pourcentage est de maximum 50 % par an de la rémunération annuelle fixe brute de référence (soit EUR 600.000).

Aux fins de déterminer la hauteur de la rémunération variable pluriannuelle en espèces à octroyer, le cas échéant, le Conseil d'Administration – sur proposition du Comité de Gouvernance et de Développement Durable – évalue, tous les trois ans, les prestations de l'Administrateur-Délégué, au regard des objectifs fixés sur la période de trois ans concernée.

La rémunération variable pluriannuelle en espèces sera, le cas échéant, payée par GBL à l'Administrateur-Délégué au premier semestre de l'année suivant la période considérée.

3. Options d'achat d'actions

Politique applicable pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

L'Administrateur-Délégué bénéficie d'un plan annuel d'options d'achat d'actions portant sur une filiale de GBL, investie principalement en actions GBL et accessoirement en actions d'une société du portefeuille (la « Filiale »). Ces actions sont acquises par fonds propres et par financement (bancaire ou intra-groupe). La dette de cette Filiale est garantie par GBL. Les intérêts sont financés par les dividendes reçus.

Au moment de leur octroi, la valeur des options attribuées à l'Administrateur-Délégué représente au maximum 150 % de sa rémunération fixe annuelle brute et variable cible brute annualisée (150 % de EUR 2,4 millions, soit EUR 3,6 millions). Le Conseil a fixé, à compter de 2021, cette valeur à 120 %, soit une valeur totale des options de EUR 2,9 millions au moment de leur octroi.

L'Administrateur-Délégué reçoit des options portant sur deux catégories distinctes d'actions de la Filiale :

- des actions A : les options sont *vestées* (acquises) et exerçables à concurrence de 50 % à compter du 3^{ème} anniversaire de l'attribution et à concurrence du solde à compter du 4^{ème} anniversaire (sous réserve des dispositions relatives aux départs). Les options sur les actions A ont une durée de maximum 10 ans depuis leur émission ;
- des actions B : les options sont *vestées* (acquises) à concurrence de 50 % à compter du 3^{ème} anniversaire de l'attribution et à concurrence du solde à compter du 4^{ème} anniversaire (sous réserve des dispositions relatives aux départs). Les actions B donnent droit à un rendement en fonction d'une condition de performance (la « Condition de Performance »).

La Condition de Performance porte sur la comparaison du TSR cumulé VWAP 3 mois de GBL avec celui du STOXX Europe 50, sur la période considérée, dividendes réinvestis, exprimés en base annuelle (% / an) et arrondis à la 4^{ème} décimale de pourcent.

La « période considérée » est définie comme étant une période de trois et quatre ans préalablement à la vérification de la Condition de Performance.

Le quantum du rendement sur les actions B qui pourront être acquises par l'Administrateur-Délégué lors de l'exercice des options est fonction du ratio entre le TSR VWAP 3 mois de GBL et le TSR du STOXX Europe 50 établi comme suit et de façon linéaire entre ces bornes :

< 1 %	0 % du rendement des actions B
=	10 % du rendement des actions B
> 1,25 %	40 % du rendement des actions B
> 2,5 %	70 % du rendement des actions B
> 3,75 %	100 % du rendement des actions B

La Condition de Performance sera vérifiée à la 3^{ème} et 4^{ème} date anniversaire par le Comité de Gouvernance et de Développement Durable. Si la Condition de Performance n'est pas remplie au plus tard à la date du 4^{ème} anniversaire, les options sur les actions B seront automatiquement annulées et la Société remboursera la charge fiscale supportée par l'Administrateur-Délégué lors de l'octroi des options sur les actions B.

Modification proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2024

Il est proposé qu'à compter de l'exercice 2024, l'Administrateur-Délégué bénéficie d'un plan annuel d'options d'achat d'actions portant sur une filiale de GBL, investie principalement en actions GBL et accessoirement en un mix d'actions cotées du portefeuille (la « Filiale »). Ces actions seraient acquises par fonds propres et par financement (bancaire ou intra-groupe). La dette de cette Filiale serait garantie par GBL. Les intérêts seraient financés par les dividendes reçus.

Au moment de leur octroi, la valeur des options attribuées à l'Administrateur-Délégué représenterait entre EUR 2,5 millions et EUR 3,5 millions au maximum (soit entre 105 % et 145 % de sa rémunération fixe annuelle brute et variable cible brute annualisée).

L'Administrateur-Délégué recevrait des options portant sur une catégorie d'actions de la Filiale qui sont *vestées* (acquises) et exerçables à concurrence de 50 % à compter du 3^{ème} anniversaire de l'attribution et à concurrence du solde à compter du 4^{ème} anniversaire (sous réserve des dispositions relatives aux départs).

Ces options ont une durée de maximum 10 ans depuis leur émission.

4. Mandats d'Administrateur

L'Administrateur-Délégué perçoit directement les rémunérations attribuées au titre des mandats d'Administrateur qu'il détient au sein des sociétés du portefeuille. L'Administrateur-Délégué ne perçoit aucune rémunération pour son mandat d'Administrateur au sein de GBL en tant que tel.

5. Droits de recouvrement

Le Conseil d'Administration peut décider d'annuler, en tout ou partie, et / ou modifier les conditions des options octroyées à l'Administrateur-Délégué qui ne seraient pas encore exerçables, si ce dernier a, dans le cadre de ses fonctions au sein de la Société, causé un dommage hautement préjudiciable à cette dernière.

6. Contrat et indemnités de départ

Dans le cadre d'un contrat de services à durée indéterminée, l'Administrateur-Délégué peut se prévaloir, en cas de retrait de mandat non justifié pour motif grave, d'une indemnité représentant dix-huit mois de rémunération fixe annuelle brute.

7. Seuil minimum de détention d'actions GBL

L'Administrateur-Délégué doit détenir des actions GBL pour un montant équivalent à un an de sa rémunération fixe annuelle brute, étant précisé qu'il doit conserver ces actions au moins six mois après la fin de son contrat avec la Société s'il décidait de quitter volontairement le groupe.

La vérification de l'équivalence entre la valeur de la position en actions et la valeur de la rémunération concernée a lieu chaque année en mai.

8. Dérogation temporaire à la politique de rémunération

Dans des circonstances exceptionnelles, à évaluer au cas par cas, et uniquement si cela sert les intérêts et la pérennité à long terme de la Société, le Conseil d'Administration peut, sur avis motivé du Comité de Gouvernance et de Développement Durable, accorder certaines dérogations à la présente politique de rémunération. Dans ce cas, il convient de suivre la procédure prévue à la section 2.3.1.1. Toute dérogation autorisée sera expliquée dans le rapport de rémunération de l'exercice concerné.

2.3.1.2 Politique de rémunération des Administrateurs non-exécutifs

Principes

La rémunération des Administrateurs non-exécutifs est fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, après avis du Comité de Gouvernance et de Développement Durable.

Elle est revue tous les trois ans afin de la mettre en ligne avec les pratiques de marché.

Structure de la rémunération des Administrateurs non-exécutifs

Les Administrateurs non-exécutifs reçoivent une rémunération fixe en espèces, des jetons de présence et une rémunération fixe en actions de la Société (suite à l'entrée en vigueur du Code 2020).

Ils ne bénéficient d'aucune rémunération variable. Comme indiqué ci-dessus, l'Administrateur-Délégué ne perçoit aucune rémunération pour son mandat d'Administrateur en tant que tel.

La rémunération des Administrateurs non-exécutifs est fixée de manière à attirer et retenir des membres de qualité à même de contribuer au développement de la Société.

La rémunération annuelle fixe en espèces des Administrateurs non-exécutifs est la suivante :

Suite à l'entrée en vigueur du Code 2020, les Administrateurs non-exécutifs reçoivent également une rémunération annuelle fixe en actions de la Société (350 actions). Les Administrateurs non-exécutifs doivent conserver ces actions au moins trois ans après chaque attribution. La structure de l'actionnariat et la composition du Conseil d'Administration expliquent la durée de détention des actions ainsi octroyées aux Administrateurs non-exécutifs, laquelle déroge au Code 2020. De plus, comme stipulé dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise (chapitre III. A.2.), tout Administrateur non-exécutif doit à tout moment être propriétaire de 100 actions, au moins, de la Société.

Les Administrateurs non-exécutifs bénéficient d'une assurance responsabilité dirigeants (D&O) ainsi que d'une couverture contractuelle de la Société pour les mandats qu'ils exercent au sein des organes de gouvernance des sociétés du portefeuille de GBL.

EN EUR	Par séance	Membre	Président
Conseil d'Administration	3.000	27.500	150.000
Comités spécialisés	3.000	12.500	12.500

2.3.2 Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2024. Il porte sur l'exercice 2023. La rémunération relative à l'exercice 2023 est conforme à la politique de rémunération qui s'appliquait à cet exercice. Pour autant que de besoin, la politique de rémunération, qui figure à la section 2.3.1 ci-dessus, fait partie intégrante du présent rapport de rémunération.

2.3.2.1 Administrateur-Délégué

Les rémunérations versées à l'Administrateur-Délégué en 2023 sont indiquées ci-dessous.

Synthèse

Montants versés en 2023

Statut	Indépendant ⁽¹⁾
Rémunération fixe (brute)	EUR 1.200.000 ⁽²⁾
Rémunération variable annuelle court terme (brute)	EUR 600.000
Pension (de type contributions définies) et assurance décès	EUR 280.247
Autres avantages	
Avantages en nature liés à l'utilisation d'une voiture de fonction, chauffeur, téléphone portable, ordinateur	EUR 17.444
Assurances (hospitalisation, soins de santé et invalidité)	EUR 53.524

(1) Un travailleur indépendant exerce une activité professionnelle lucrative qui ne le lie pas à un employeur par un contrat de travail

(2) Hors émoluments perçus par l'Administrateur-Délégué au titre de ses mandats chez adidas, Imerys, Pernod Ricard et SGS pour un montant brut total de EUR 683.614

Rémunération variable

Le Conseil d'Administration du 9 mars 2023 a fixé les critères à remplir et / ou maintenir pour la rémunération variable de l'Administrateur-Délégué comme suit :

Rémunération variable annuelle en espèces portant sur l'exercice 2023			Rémunération variable pluriannuelle en espèces (échéance fin 2024)	
Condition stratégique	35 %	20 % du capital déployé alloué à des actifs privés (à l'exception des rachats d'actions propres)	35 %	Décote de GBL sur la période 1 ^{er} juillet 2024 – 31 décembre 2024 inférieure à la décote GBL sur la période 1 ^{er} juillet 2021 – 31 décembre 2021
Condition financière	35 %	Ratio Loan To Value inférieur à 10 % au travers du cycle (tel que visé en page 179 du présent rapport annuel)	35 %	Credit rating de GBL pas inférieur à BBB et Baa2
Condition ESG	20 %	Sondage de satisfaction des employés de GBL supérieur à 67 %, avec une participation de 55 % min.	10 %	40 % du portefeuille avec des objectifs climatiques 1,5°C validés par l'initiative Science Based Targets
	10 %	Rétention des équipes	10 %	Roadshows gouvernance
			10 %	Mise en œuvre d'une politique ambitieuse de diversité

Sur cette base, le Conseil d'Administration du 14 mars 2024, sur recommandation du Comité de Gouvernance et de Développement Durable, a constaté que les conditions fixées pour la rémunération variable annuelle en espèces portant sur l'exercice 2023 étaient pleinement remplies comme suit :

Réalisation en 2023		Justification
Condition stratégique	100 %	GBL a investi EUR 399,1 millions en 2023 (à l'exception des rachats d'actions propres), dont EUR 364,8 millions dans des actifs privés, soit 91,4 %
Condition financière	100 %	Le ratio de Loan To Value trimestriel moyen sur le cycle (2021 - 2023) s'élève à 8,7 %
Condition ESG Satisfaction des employés	100 %	Le taux moyen de participation aux sondages indépendants était de 57,8 % en 2023, avec un niveau de satisfaction de 69 %
Condition ESG Rétention des équipes	100 %	En 2023, le turnover au sein des équipes s'est élevé à 9 %

Un montant (brut) de EUR 600.000 sera donc payé à l'Administrateur-Délégué au titre de sa rémunération variable annuelle 2023 au cours du deuxième trimestre 2024 conformément à la politique de rémunération. Ceci correspond à 50 % de la rémunération annuelle fixe brute.

Aucune rémunération variable pluriannuelle en espèces n'a été payée à l'Administrateur-Délégué en 2023, puisque la première période de trois ans concernée court jusqu'au 31 décembre 2024. C'est dès lors à l'issue de cette période que le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Gouvernance et de Développement Durable, déterminera pour la première fois si les conditions fixées pour la rémunération variable pluriannuelle en espèces, portant sur la période 2022 - 2024, sont remplies.

Seuil minimum de détention d'actions GBL

Au 31 décembre 2023, Ian Gallienne détenait 30.000 actions GBL, ce qui représente 178 % d'un an de rémunération fixe brute (EUR 1.200.000).

Options d'achat d'actions

Options d'achat d'actions exercées en 2023

L'Administrateur-Délégué n'a exercé aucune option d'achat sur actions en 2023. Aucune option détenue par l'Administrateur-Délégué n'a, par ailleurs, expiré au cours de l'exercice 2023.

Options d'achat d'actions attribuées en 2023

Conformément à la politique de rémunération visée à la section 2.3.1.1 ci-dessus, l'Administrateur-Délégué a reçu les options d'achat sur actions suivantes :

Mai 2023	
Nombre d'options attribuées	337.500
Valeur totale des options lors de leur octroi	EUR 3,6 millions
Décision	Conseil d'Administration du 9 mars 2023
Caractéristique des options	Options d'achat d'actions d'une filiale de GBL
Prix d'exercice	EUR 10
Date du <i>vesting</i>	50 % le 11 mai 2026 – 50 % le 11 mai 2027
Date d'échéance	10 mai 2033 (durée du plan : 10 ans)
Condition de performance	Les options sur actions B sont exerçables si la Condition de Performance (telle que décrite dans la politique de rémunération visée à la section 2.3.1.1 ci-avant) est remplie

Synthèse des options d'achat d'actions détenues par l'Administrateur-Délégué

	Nombre d'options détenues par l'Administrateur-Délégué	Période d'exercice ou de cession
2017	77.400	du 08/05/2020 au 07/05/2027 (inclus) ⁽¹⁾
2018	77.400	du 07/05/2021 au 06/05/2028 (inclus) ⁽¹⁾
2019	86.400	du 10/05/2022 au 09/05/2029 (inclus) ⁽¹⁾
2020	86.400	du 12/06/2023 au 11/06/2030 (inclus) ⁽¹⁾
2020	86.400	du 15/12/2023 au 14/12/2030 (inclus)
2021	337.500	50 % du 22/11/2024 au 21/11/2031 (inclus) 50 % du 22/11/2025 au 21/11/2031 (inclus)
2022	337.500	50 % du 09/05/2025 au 08/05/2032 (inclus) 50 % du 09/05/2026 au 08/05/2032 (inclus)
2023	337.500	50 % du 11/05/2026 au 10/05/2033 (inclus) 50 % du 11/05/2027 au 10/05/2033 (inclus)

(1) La condition de performance est restée mensuellement depuis 2023

2.3.2.2 Administrateurs non-exécutifs

Rémunération et jetons de présence

En 2023, une somme globale de EUR 826.625 a été répartie entre les Administrateurs non-exécutifs comme suit :

En EUR	Membre du Conseil	Membre du Comité d'Audit	Membre du Comité de Gouvernance et de Développement Durable	Total GBL	Autres ⁽¹⁾	Total
Antoinette d'Aspremont Lynden ⁽²⁾	17458	16.417 ⁽⁴⁾	-	33.875	-	33.875
Paul Desmarais, jr.	192.500 ⁽⁵⁾	-	-	192.500	37.446 ⁽⁶⁾	229.946
Paul Desmarais III	42.500	-	-	42.500	-	42.500
Gérald Frère ⁽²⁾	17458	-	-	17458	1.964 ⁽⁷⁾	19.422
Cedric Frère	42.500	-	-	42.500	-	42.500
Ségolène Gallienne - Frère	42.500	-	-	42.500	-	42.500
Claude Généreux	42.500	19.292	21.500	83.292	-	83.292
Jocelyn Lefebvre ⁽²⁾	17458	11.208	-	28.667	-	28.667
Mary Meaney ⁽³⁾	25.042	19.292	-	44.333	-	44.333
Marie Polet ⁽²⁾	17458	11.208	8.208	36.875	-	36.875
Alexandra Soto	42.500	19.292	8.208	70.000	-	70.000
Agnès Touraine	42.500	26.583 ⁽⁴⁾	13.417 ⁽⁴⁾	82.500	-	82.500
Christian Van Thillo ⁽³⁾	25.042	-	13.292	38.333	-	38.333
Jacques Veyrat	42.500	-	28.792 ⁽⁴⁾	71.292	-	71.292
TOTAL	609.917	123.292	93.417	826.625	39.410	866.035

(1) Autres rémunérations en espèces ou en nature attachées aux mandats exercés au sein du groupe

(2) Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023

(3) A partir de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023

(4) Président d'un Comité (deux fois les émoluments fixes d'un Membre)

(5) Président du Conseil (EUR 150.000)

(6) Emoluments perçus par l'Administrateur au titre de son mandat chez SGS

(7) Assurance soins de santé

Actions GBL

Le 18 mai 2023, chaque Administrateur non-exécutif s'est vu attribuer 350 actions GBL (EUR 76,00 par action - cours de clôture au 17 mai 2023), conformément à la politique de rémunération visée à la section 2.3.1.2 ci-avant.

Autres

Aucune convention de prêt avec la Société ou avec l'une de ses filiales n'a été conclue par un Administrateur non-exécutif.

Par ailleurs, aucun Administrateur non-exécutif n'a droit à une indemnité en cas de cessation de ses fonctions. De plus, aucun Administrateur non-exécutif ne bénéficie d'un plan de pension alimenté par GBL.

2.3.2.3 Ratios de rémunération

Cette présentation est réalisée dans un souci de mise en conformité avec les nouvelles exigences de transparence en matière de rémunération des dirigeants. Elle pourra évoluer en fonction d'éventuelles précisions et positions officielles ultérieures à l'attention des émetteurs.

Évolution de la rémunération et des performances de la Société

Le tableau ci-après mentionne l'évolution annuelle, au cours des cinq derniers exercices, des performances de la Société, de la rémunération des Administrateurs non-exécutifs et de l'Administrateur-Délégué ainsi que de la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société. La référence à la médiane plutôt qu'à la moyenne a été retenue afin d'offrir une base de comparaison pertinente sur la durée.

Le périmètre retenu inclut Groupe Bruxelles Lambert, société cotée, et ses filiales à 100 %, à l'exception donc des autres filiales de la Société qui ne sont pas intégrées dans la politique salariale du groupe.

Pour les Administrateurs non-exécutifs, le critère retenu est la rémunération moyenne totale par Administrateur.

La rémunération retenue pour l'Administrateur-Délégué et les salariés correspond au total de la rémunération brute fixe et variable attribuée au titre de l'exercice, à l'exclusion des options attribuées au cours de l'exercice.

Enfin, le critère de performance est la comparaison entre (i) le TSR de GBL et (ii) le TSR du STOXX Europe 50, dans les deux cas, sur une période de cinq ans, dividendes réinvestis, annualisés et calculés le 31 décembre de chaque année.

	2019	2020	2021	2022	2023
TSR 5 ans GBL	9,61 %	4,67 %	7,89 %	- 0,35 %	2,18 %
TSR 5 ans STOXX Europe 50	6,72 %	4,04 %	8,78 %	6,53 %	11,95 %
Ratio de performance	2,89 %	0,63 %	- 0,89 %	- 6,87 %	- 9,78 %

	2019	2020	2021	2022	2023
Administrateurs non-exécutifs	- 11,33 %	6,72 %	- 6,78 %	- 15,65 %	2,19 %
Administrateur-Délégué	- 9,44 %	4,58 %	0,01 %	12,12 %	38,78 %
Salariés	2,00 %	- 3,00 %	7,00 %	12,00 %	10,00 %
Ratio de performance	2,89 %	0,63 %	- 0,89 %	- 6,87 %	- 9,78 %

Ratio entre la rémunération la plus haute et la rémunération la plus basse

En 2023, le ratio entre la rémunération la plus basse (exprimée sur une base équivalent temps plein des salariés) et celle de l'Administrateur-Délégué s'établit à 1/41. Le champ d'application est le même que celui repris pour le ratio ci-avant.

2.4 ASSOCIATION DES ÉQUIPES DE GBL AUX INVESTISSEMENTS DU GROUPE

Afin d'associer certains membres de son équipe (les « Managers »)⁽¹⁾ à la création de valeur, GBL a mis en place, à compter de 2024, un programme d'investissement leur permettant d'investir à titre personnel dans un portefeuille d'investissements déterminés, afin de bénéficier d'une quote-part de l'éventuelle plus-value globale réalisée sur les investissements concernés (le « Programme d'Investissement »). GBL offre également la possibilité aux Managers de co-investir à ses côtés, pari-passu, dans le portefeuille d'investissements (le « Programme de Co-Investissement »). Via ces deux programmes, les Managers sont ainsi soumis aux risques et associés aux bénéfices de ces différents investissements sur leur patrimoine propre.

2.4.1 Programme d'Investissement

Le premier Programme d'Investissement couvre la participation de GBL dans Affidea, Canyon et Sanoptis ainsi que tout autre investissement non coté effectué par GBL au sein de l'Union Européenne en 2024 (le « Premier Programme d'Investissement »). Il est structuré au travers d'un véhicule regroupant ces investissements et dont GBL (ou une société liée) et les Managers concernés sont actionnaires. Les Programmes d'Investissement éventuels ultérieurs devront répondre aux critères minima suivants : une durée de trois ans, trois investissements et une valeur globale de EUR 1,5 milliard.

Le Premier Programme d'Investissement est régi par les principes suivants :

- (i) les Managers bénéficient des mêmes droits et obligations que GBL (ou une société liée) sur la plus-value ou la perte nette globale dégagée, et sous réserve que GBL ait réalisé un niveau prédéfini de rendement préférentiel sur l'ensemble du programme (8 % par an les cinq premières années et ensuite 6 % par an), les Managers ont droit à une quote-part de l'éventuelle plus-value pouvant atteindre jusqu'à 10 % de la plus-value nette globale réalisée (*carried interest*) ;
- (ii) à compter du cinquième anniversaire de la souscription / l'acquisition de leurs parts dans le véhicule, les Managers ont une liquidité offerte par GBL en plusieurs tranches qui sont fonction de la date des investissements ; la valorisation des sociétés en portefeuille est alors déterminée pour chaque tranche sur la base de la dernière valorisation publiée par GBL (ajustée le cas échéant du produit net de cession perçu par le véhicule en cas de désinvestissement préalable). Dans cette hypothèse, les Managers ont une obligation de réinvestir une partie du produit net obtenu dans des actions GBL à conserver durant une période prédéfinie qui est fonction de la séniorité du Manager (sauf à ce que GBL ait reçu au titre de son investissement dans le véhicule son rendement préférentiel et ait été remboursée de ses apports) ;
- (iii) les droits des Managers pour le *carried interest* s'acquièrent progressivement (*vesting*) sur une période de cinq ans, en cinq tranches de 20 %, étant précisé que cette durée se calcule à compter de la souscription / l'acquisition de leurs parts dans le véhicule ;
- (iv) en cas de départ d'un Manager, GBL (ou une société liée) a la faculté ou l'obligation de lui racheter ses droits au *carried interest* non encore définitivement acquis et / ou définitivement acquis à des conditions financières prédéfinies, qui varient selon les cas de départ.

GBL communiquera annuellement, dans son rapport annuel, (i) la valeur des souscriptions / acquisitions effectuées par les Managers durant l'année précédente ainsi que (ii) les sommes reçues par les Managers dans le cadre des Programmes d'Investissement visés au présent point.

A cet égard, les Managers ont acquis, en janvier 2024, des droits dans le cadre du Premier Programme d'Investissement pour un montant de EUR 4,5 millions dont EUR 1,5 million par l'Administrateur-Délégué.

2.4.2 Programme de Co-Investissement

Outre le Programme d'Investissement, GBL offre aux Managers la possibilité de co-investir à ses côtés. Le premier Programme de Co-Investissement (le « Premier Programme de Co-Investissement ») couvre la participation de GBL dans Affidea, Canyon et Sanoptis ainsi que tout autre investissement non coté effectué par GBL au sein de l'Union Européenne en 2024. Les Programmes de Co-Investissement ultérieurs éventuels devront répondre aux critères minima suivants : une durée de trois ans, trois investissements et une valeur globale de EUR 1,5 milliard.

Le Premier Programme de Co-Investissement est régi par les principes suivants :

- (i) co-investissement pari-passu des Managers avec GBL ;
- (ii) investissement dans tous les investissements repris dans le Premier Programme de Co-Investissement ;
- (iii) montant minimum et maximum par investissement fixé par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Gouvernance et de Développement Durable. A cet égard, le Conseil a fixé les montants suivants pour l'Administrateur-Délégué dans le cadre du Premier Programme de Co-Investissement : maximum EUR 1 million par investissement et minimum égal au montant maximum investi dans une société du portefeuille divisé par deux ;
- (iv) cession selon les mêmes modalités que GBL, étant entendu que GBL (ou une société liée) offrira aux Managers une liquidité au terme d'une période de dix ans à compter d'un investissement sur la base de la dernière valorisation publiée par GBL.

(1) Principalement le CEO et les membres de l'équipe d'investissement

2.5 POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS ET POLITIQUE RELATIVE AUX TRANSACTIONS SUR LES TITRES GBL

2.5.1 Politique en matière de conflits d'intérêts

La Charte décrit, dans son chapitre III, point A.4.2.2., la politique relative aux transactions ou autres relations contractuelles éventuelles entre la Société, en ce compris les sociétés liées, et les Administrateurs lorsque ces transactions ou autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par des dispositions légales en matière de conflits d'intérêts. Elle prévoit également l'application des procédures particulières prévues par les articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés et des associations.

Deux situations de conflit d'intérêts visées par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations se sont présentées lors de réunions du Conseil d'Administration en 2023 et ont donc été traitées selon la procédure prévue par cet article. Comme il ressort de l'extrait repris ci-après, certains Administrateurs, qui n'étaient pourtant pas visés par la procédure légale de conflits d'intérêts, se sont abstenus en application de la politique décrite dans la Charte.

Le Commissaire a été informé de ces situations et l'extrait du procès-verbal relatif à ces résolutions est repris intégralement ci-dessous :

2.5.1.1 Conseil d'Administration du 9 mars 2023

«... Bonus 2022

Cette décision et la suivante nécessitent l'application de la procédure prévue par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations. Ian Gallienne quitte la séance puisqu'il existe dans son chef un conflit d'intérêts. L'équipe de Management sort également.

Gérald Frère, Cedric Frère, Ségolène Gallienne - Frère et Alexandra Soto déclarent ne pas vouloir prendre part au vote pour des raisons de déontologie professionnelle en raison de leurs liens avec Ian Gallienne. Ils sortent également.

Le Comité a revu les critères fixés pour le bonus annuel du CEO qui s'élève, pour mémoire, à EUR 600.000 brut.

Il a considéré que les trois critères fixés par le Conseil - stratégique, financier et ESG - étaient remplis à 100 % et recommande, dès lors, que le montant brut de EUR 600.000 soit versé au CEO.

[...]

Plan d'intéressement à long terme 2023 pour le CEO

Il est proposé d'octroyer au CEO, en 2023, un plan d'intéressement à long terme similaire au plan qui lui a été attribué en 2022, soit des options d'achat d'actions portant sur une filiale de GBL, investie principalement en actions GBL et accessoirement en actions d'une société du portefeuille.

Le CEO recevrait des options portant sur deux catégories d'actions : (i) des actions A pour lesquelles les options sont vestées et exerçables à concurrence de 50 % à compter du 3^{ème} anniversaire de l'attribution et à concurrence du solde à compter du 4^{ème} anniversaire et (ii) des actions B pour lesquelles les options sont vestées à concurrence de 50 % à compter du 3^{ème} anniversaire de l'attribution et à concurrence du solde à compter du 4^{ème} anniversaire. Les actions B donnent droit à un rendement en fonction d'une condition de performance qui porte sur la comparaison du TSR cumulé VWAP 3 mois de GBL avec celui du STOXX Europe 50.

Au moment de leur octroi, la valeur des options attribuées au CEO représente 120-150 % de sa rémunération annuelle fixe brute et variable cible brute annualisée (soit environ EUR 2,9-3,6 millions).

Le Conseil d'Administration approuve le plan d'intéressement à long terme 2023 du CEO et souligne que les conséquences qui en découlent (notamment patrimoniales) sont dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

Il approuve également les modalités du plan d'options 2023 pour le personnel (avec une « exposition » potentielle pouvant aller (CEO compris) jusqu'à EUR 120 millions si celui-ci est entièrement accepté). Comme pour le CEO, le plan pour le personnel prendrait la forme d'un plan d'options sur actions existantes d'une filiale de GBL qui détiendrait principalement des actions GBL à financer par fonds propres et par financement intragroupe, garanti par GBL au taux du marché. La valeur réelle des actions (actions A et B) sur lesquelles portent les options est fixée à EUR 10.

Dans le cadre de la garantie à octroyer par GBL, le Conseil approuve le rapport à établir conformément à l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations et à autoriser le CEO et la Secrétaire Générale, avec faculté de substitution, à mettre en œuvre le plan d'intéressement et notamment à :

- constituer la filiale (FINPAR IX) de GBL ;
- organiser la gestion du plan d'options, en ce compris la liquidité des options ;
- remplir et exécuter dans ce cadre au nom de GBL toutes autres formalités requises par le plan d'intéressement.

La garantie à octroyer par GBL pour le crédit d'un montant maximum de EUR 102 millions sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023.»

2.5.1.2 Conseil d'Administration du 2 novembre 2023

« Les décisions à prendre dans le cadre de cet exposé nécessitent l'application de la procédure prévue par l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations. Ian Gallienne quitte la séance puisqu'il existe dans son chef un conflit d'intérêts, s'agissant de décisions en matière de rémunération du CEO, d'une part, et d'investissement par le CEO, d'autre part. L'équipe de Management sort également. Une copie de la présente section 5 du procès-verbal sera transmise au Commissaire.

Cedric Frère, Ségolène Gallienne - Frère et Alexandra Soto déclarent ne pas vouloir prendre part au vote pour des raisons de déontologie professionnelle en raison de leurs liens familiaux avec Ian Gallienne. Ils quittent la séance.

Le Président du Comité de Gouvernance et de Développement Durable fait rapport des réunions tenues ces dernières semaines. Il rappelle au Conseil les raisons qui ont amené le Comité à revoir la politique d'intéressement du groupe et d'investissement du CEO (la « Politique d'Intéressement et d'Investissement »). Elles concernent notamment :

- le besoin de renforcer les équipes et d'attirer de nouveaux profils nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie axée sur les actifs privés ;
- la nécessité de retenir et motiver les meilleurs talents dans un secteur d'activité qui repose sur la valeur des équipes et où la concurrence est forte ; et
- la volonté d'assurer et de renforcer l'alignement durable entre les actionnaires et les équipes de GBL, dont le CEO, tout en augmentant considérablement le « skin in the game ».

Il présente ensuite au Conseil les changements proposés et les modalités recommandées pour le CEO et l'équipe de GBL. Celles-ci sont détaillées dans le document repris dans le dossier remis aux Administrateurs en amont de la présente réunion et couvrent deux piliers :

- une politique de rémunération inchangée, sous réserve des aspects liés aux options dont notamment la suppression des options sur actions B. Cette politique de rémunération amendée, en ce qu'elle concerne le CEO, sera soumise à l'approbation des actionnaires de GBL en mai 2024 ;
- une politique d'investissement du CEO et de certains membres de l'équipe de GBL au travers d'un programme de partage des plus-values (carried interest) et de co-investissement. Cette politique sera décrite dans le rapport annuel 2023 de GBL.

Les changements proposés tiennent compte des résultats d'un benchmark indépendant réalisé avec l'assistance d'un conseiller externe de premier plan.

Le Conseil d'Administration approuve la Politique d'Intéressement et d'Investissement et souligne que les conséquences qui en découlent (notamment patrimoniales) sont dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires.»

2.5.2 Politique relative aux transactions sur les titres GBL

Les règles relatives aux transactions sur les titres GBL sont reprises dans le « *Dealing Code* » qui figure à l'Annexe 2 de la Charte. Le *Dealing Code* détermine la politique interne de la Société en matière de prévention d'abus de marché. Plus précisément, il établit les règles afin d'éviter que des informations privilégiées ne soient utilisées de manière illégale par les Administrateurs et les membres du personnel de la Société et du groupe GBL. Aux termes de ces règles, il définit les fenêtres pendant lesquelles il est interdit à ces personnes d'acquérir ou de céder, ou de tenter d'acquérir ou de céder, pour leur propre compte ou pour le compte de tiers, tant de manière directe qu'indirecte, des titres GBL (« périodes fermées »).

Un calendrier des périodes fermées, telles que définies dans la Charte, est transmis à l'Administrateur-Délégué, aux autres Administrateurs et aux membres du personnel.

En outre, les Administrateurs et les autres initiés potentiels, dont le nom figure sur une liste conservée au sein de la Société, informent la Secrétaire Générale avant d'effectuer toute opération sur titres GBL.

Enfin, les Administrateurs de GBL, ainsi que les personnes ayant un lien étroit avec eux, ont l'obligation légale de notifier à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) les opérations sur titres GBL réalisées pour leur compte propre.

La Secrétaire Générale veille notamment à ce que les mesures légales en matière d'abus de marché et les mesures prescrites par la Charte soient appliquées. Elle est à la disposition des membres du Conseil d'Administration et du personnel pour tout renseignement utile à ce sujet.

2.6

LISTE DES AUTRES MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 2019 À 2023⁽¹⁾

Paul Desmarais, jr.

Président du Conseil d'Administration

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères :

- Administrateur et Président du Conseil de Power Corporation du Canada (CDN), Corporation Financière Power (CDN) et Pargesa SA (CH).
- Président du Conseil et Administrateur de Belvoir Canada Inc (CDN).
- Président du Conseil, Trésorier et Administrateur de Belvoir Investments Corporation (CDN).
- Président, Secrétaire/Trésorier et Administrateur de Pet Care Holdings ULC (CDN).
- Président et Administrateur de Desmarais Realty Corporation (CDN).
- Président du Conseil et Administrateur de The Memphrémagog Golf Club Inc (CDN).
- Vice-Président Exécutif et Administrateur de 2790343 Canada Inc (CDN), Cimetièr Laforest (CDN), Laforest Trustee Corporation (CDN) et Palso Investments Inc (CDN).
- Administrateur, Vice-Président Exécutif de Sanpalo Investments Corporation (CDN).
- Administrateur de AppDirect Inc (USA), Lakefield Acquisition Corporation (USA), 9058-3105 Québec Inc (CDN), Desmarais Interiors Inc (CDN), Putnam Investments LLC (USA) et Great-West Lifeco Inc (CDN).
- Administrateur et Membre du Comité de Gouvernance et des mises en candidature et Membre du Comité d'Investissements de The Canada Life Assurance Company (CDN) et The Canada Life Insurance Company of Canada (CDN).
- Administrateur et Vice-Président de Parjointco SA (B).
- Administrateur et Membre du Comité de Gouvernance et des Candidatures d'IGM Financial Inc (CDN), Investors Group Inc (« IG Wealth Management ») (CDN) et Mackenzie Inc (CDN).
- Vice-Président Exécutif et Administrateur de Paul G. Desmarais Foundation (CDN).
- Président du Comité Consultatif de Sagard Private Equity Partners (F).

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Membre du Conseil de Surveillance de Power Financial Europe SA (B) (*jusqu'en 2021*) et Parjointco SA (*jusqu'au 21 décembre 2021*).
- Membre du Comité Exécutif (*jusqu'en 2020*) et du Comité de Ressources Humaines de Putnam Investments LLC (USA) (*jusqu'en 2021*).
- Membre du Comité des Ressources Humaines d'IGM Financial Inc (CDN) (*jusqu'en 2021*), Investors Group Inc (« IG Wealth Management ») (CDN) (*jusqu'en 2021*), Mackenzie Inc (CDN) (*jusqu'en 2021*) et Empower Retirement LLC (USA) (*jusqu'en 2021*).
- Membre du Comité des Ressources Humaines et du Comité de Gestion des Risques de The Canada Life Assurance Company (CDN) (*jusqu'en 2021*).
- Vice-Président Exécutif et Administrateur de Louisefam Holding Corporation (CDN) et Sophiefam Holding Corporation (CDN) (*compagnies dissoutes en 2021*).
- Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada (CDN) (*jusqu'en 2020*).

- Co-Président Exécutif du Conseil de la Corporation Financière Power (CDN) (*jusqu'en 2020*).
- Administrateur et Président du Conseil de 171263 Canada Inc (CDN) (*jusqu'en 2020*) et Power Corporation International (CDN) (*jusqu'en 2020*).
- Président du Conseil et Administrateur-Délégué de Pargesa Holding SA (CH) (*jusqu'au 20 novembre 2020*).
- Vice-Président et Administrateur de 2945355 Canada Inc (CDN) (*jusqu'en décembre 2019*).
- Vice-Président Exécutif et Administrateur d'Ansopolo Investments Corporation (CDN) (*jusqu'en février 2020*).
- Administrateur de 152245 Canada Inc (CDN) (*jusqu'en 2020*), Power Communications Inc (CDN) (*jusqu'au 26 juin 2020*), Canada Life Financial Corporation (CDN) (*jusqu'au 1^{er} janvier 2020*), The Great-West Life Assurance Company (CDN) (*jusqu'en janvier 2020*), London Life Insurance Company (CDN) (*jusqu'en janvier 2020*), Empower Holdings Inc (USA) (anciennement GWL&A Financial Inc) (*jusqu'au 28 juin 2020*), SGS SA (CH) (*jusqu'au 28 mars 2023*), Empower Retirement LLC (USA) (*jusqu'au 25 juillet 2023*), Empower Annuity Insurance Company of America (anciennement Great-West Life & Annuity Insurance Company) (USA) (*jusqu'au 25 juillet 2023*) et Empower Life & Annuity Insurance Company of New York (anciennement Great-West Life & Annuity Insurance of New York (USA)) (*jusqu'au 25 juillet 2023*).
- Membre Exécutif du Comité d'Investissements, du Comité des mises en candidatures et du Comité des Ressources Humaines d'Empower Annuity Insurance Company of America (anciennement Great-West Life & Annuity Insurance Company (USA)) (*jusqu'au 25 juillet 2023*).
- Administrateur et Membre du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance de LafargeHolcim (CH) (*jusqu'en 2020*).

Ian Gallienne

Administrateur-Délégué

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères :

- Vice-Président d'adidas AG (D).
- Administrateur d'Imerys (F), Pernod Ricard (F), SGS SA (CH), Compagnie Nationale à Portefeuille SA (B), Financière de la Sambre SA (B), Carpar SA (B) et Société Civile du Château Cheval Blanc (F).
- Membre du Comité Stratégique de Pernod Ricard (F).
- Membre du General Committee d'adidas AG (D).
- Membre du Comité des Rémunérations de Pernod Ricard (F).
- Membre du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination de SGS SA (CH).
- Président du Comité Stratégique et Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations d'Imerys (F).
- Gérant de SCI Serena 2017 (F) et ESSSO2023 (F).

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Président de Webhelp (F) (*jusqu'en septembre 2023*).
- Administrateur de Frère-Bourgeois (B) (*jusqu'en 2021*).

(1) Autres que les mandats exercés dans les filiales détenues à 100 % par GBL

Paul Desmarais III

Administrateur

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères :

- Premier Vice-Président de Power Corporation du Canada (CDN).
- Administrateur et Secrétaire de Power Corporation of Canada Inc (CDN).
- Président du Conseil d'Administration et CEO de Sagard Holdings Manager GP Inc (CDN), Sagard Credit Partners GP Inc (CDN), Sagard Healthcare Royalty Partners GP LLC (Îles Caïmans), Sagard Credit Partners II GP Inc (CDN), Sagard Holdings Manager (US) LLC (USA), Sagard Senior Lending Partners Holdings LLC (USA), Sagard Senior Lending Partners Holdings-U LLC (USA), Sagard Senior Lending Partners GP Inc (CDN), Sagard Senior Lending Partners Offshore GP LLC (USA), Sagard Senior Lending Partners Offshore-U GP LLC (USA), Sagard Senior Lending Partners Carried Interest GP Inc (CDN), Sagard Senior Lending Partners Holdings GP Inc (CDN), Sagard Senior Lending Partners Offshore Carried Interest GP Inc (CDN), Sagard Senior Lending Partners Holdings-U GP Inc (CDN), Sagard Senior Lending Partners Offshore GP Inc (CDN), Sagard Senior Lending Partners Offshore-U GP Inc (CDN), Sagard Senior Lending Partners Offshore Carried Interest LLC (USA), Sagard Senior Lending Partners Offshore Carried Interest-U LLC (USA) et Sagard Healthcare Partners (AIV-I) GP Inc. (CDN).
- Administrateur et Président Exécutif du Conseil d'Administration de Sagard Holdings Participation Inc (CDN), Portag3 Ventures GP Inc (CDN), Portag3 Ventures Participation Inc (CDN), Portag3 Ventures II GP Inc (CDN), Portag3 Ventures II Affiliates GP Inc (CDN), Diagram Ventures GP Inc (CDN), Diagram Ventures II GP Inc (CDN), Spadina GP Inc (CDN), Mowat GP Inc (CDN) et Portage Ventures III GP Inc (CDN).
- Président Exécutif du Conseil d'Administration de Sagard PE Canada GP Inc (CDN) et Portage Capital Solutions GP Inc (CDN).
- Administrateur, Président du Conseil d'Administration et CEO de Sagard Holdings Inc (CDN), Sagard Capital Partners Management Corp (USA), Sagard Capital Partners GP Inc (USA), 1069759 B.C. Unlimited Liability Company (CDN), Sagard Credit Partners Carried Interest GP Inc (CDN), Sagard Holdings Management Inc (CDN), Sagard Capital Partners Service Corp (USA), Sagard USRE Inc (USA) et Sagard USPF Inc (USA).
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Wealthsimple Financial Corp Inc (CDN), Diagram Opportunity GP Inc (CDN), Diagram Ventures III GP Inc (CDN), Grayhawk Wealth Holdings Inc. (CDN), Novisto (CDN), Diagram Corporation (CDN) et Diagram ClimateTech GP Inc. (CDN).
- Administrateur, Président et CEO de Springboard III GP Inc (CDN) et 9194649 Canada Inc (CDN).
- Administrateur et CEO de Sagard Holdings Manager (Canada) Inc (CDN).
- Administrateur de Portag3 Ventures Participation ULC (CDN), Portag3 Ventures II International Investments Inc (CDN), Sagard SAS (F), Nesto Inc (CDN), Outremont Technologies Inc (CDN), EverWest Holdings Inc (USA), Sagard UK Management Ltd (UK), Empower Annuity Insurance Company of America (USA) et Empower Retirement LLC (USA).

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères expirés au cours des cinq derniers exercices :

- CEO de Sagard Holdings Assets GP Inc (CDN) (*jusqu'en août 2022*).
- Président du Conseil d'Administration de Grayhawk Investment Strategies Inc (CDN) (*jusqu'en juillet 2020*).
- Président Exécutif du Conseil d'Administration de Sagard Holdings Manager GP Inc (CDN) (*jusqu'en juin 2019*), Sagard Credit Partners GP Inc (CDN) (*jusqu'en septembre 2019*) et Sagard Credit Partners Carried Interest GP Inc (CDN) (*jusqu'en juin 2019*).
- Président du Comité des Nominations et des Rémunérations d'Imerys (F) (*jusqu'en 2020*).
- Vice-Président Senior de Power Financial Corporation (CDN) (*jusqu'en mars 2020*).
- Vice-Président du Conseil d'Administration d'Imerys (F) (*jusqu'en mai 2020*).
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Peak Achievement Athletics Inc (CDN) (*jusqu'en mai 2020*), 10094439 Canada Inc (CDN) (*jusqu'en mai 2020*), 10094455 Canada Inc (CDN) (*jusqu'en mai 2020*), Sagard Holdings Participation Inc (CDN) (*jusqu'en décembre 2019*) et Dialogue Health Technologies Inc. (CDN) (*jusqu'en octobre 2023*).
- Administrateur, Président et CEO de 7973594 Canada Inc (CDN) (*jusqu'en décembre 2020*) et Springboard 2021 GP Inc (CDN) (*jusqu'en juillet 2021*).
- Président du Conseil d'Administration et CEO de Sagard Holdings ULC (CDN) (*jusqu'en avril 2020*).
- Administrateur de Canada Life Financial Corporation (CDN) (*jusqu'en novembre 2019*), London Life Insurance Company (CDN) (*jusqu'en novembre 2019*), Mackenzie Inc (CDN) (*jusqu'en mai 2019*), The Canada Life Insurance Company of Canada (CDN) (*jusqu'en novembre 2019*), The Canada Life Assurance Company (CDN) (*jusqu'en novembre 2019*), Investors Group Inc (CDN) (*jusqu'en mai 2019*), The Great-West Life Assurance Company (CDN) (*jusqu'en novembre 2019*), Personal Capital Corporation (CDN) (*jusqu'en septembre 2020*), WealthSimple Inc (CDN) (*jusqu'en juillet 2019*), IntegraMed America Inc (USA) (*jusqu'en août 2019*), IntegraMed Fertility Holding, LLC (USA) (*jusqu'en août 2019*), IntegraMed Holding Corp (USA) (*jusqu'en août 2019*), IntegraMed Fertility Management Incentive Plan LLC (USA) (*jusqu'en août 2019*), Integrate.ai Inc (CDN) (*jusqu'en janvier 2020*), 9808655 Canada Inc (CDN) (*jusqu'en décembre 2019*), 9958363 Canada Inc (CDN) (*jusqu'en décembre 2019*), Pargesa Holding SA (CH) (*jusqu'au 20 novembre 2020*), Koho Financial Inc (CDN) (*jusqu'en janvier 2022*), Imerys (F) (*jusqu'au 10 mai 2022*), Grayhawk Investment Strategies (CDN) (*jusqu'en juin 2022*), Grayhawk Wealth Holdings Inc (CDN) (*jusqu'en octobre 2022*), 4190297 Canada Inc (CDN) (*jusqu'en décembre 2022*) et Perception Capital Corp. III (antérieurement Portage Fintech Acquisition Corporation) (Îles Caïmans) (*jusqu'en juillet 2023*).
- Administrateur, Président Exécutif du Conseil d'Administration de PFC Ventures Inc (CDN) (*jusqu'en décembre 2022*) et Sagard Holdings ULC (CDN) (*jusqu'en mai 2019*).
- Membre du Conseil de Direction de Parjointco SA (B) (*jusqu'au 21 décembre 2021*).
- Membre du Comité Stratégique d'Imerys (F) (*jusqu'au 10 mai 2022*).

Cedric Frère

Administrateur

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères :

- Président du Conseil d'Administration, Administrateur-Délégué de Haras de la Bierlaire SA (B), Manoir de Roumont SA (B) et CF Holding SRL.
- Président du Conseil d'Administration de Cheval Blanc Finance SAS (F).
- Administrateur-Délégué de Frère-Bourgeois Holding SA (B) et Domaines Frère-Bourgeois SA (B).
- Administrateur - Président Exécutif de Carpar SA (B).
- Administrateur d'Investor SA (B), Compagnie Nationale à Portefeuille SA (B), Delcortil SA (B), Fondation Saint-Luc FUP (B), Association de la Noblesse du Royaume de Belgique ASBL (B), GFO SRL (B), IE SRL (B), La Bierlaire SRL (B), Eagle Capital SA (B), Swilux SA (L), Finer SA (L), 2K SRL (B), Financière de la Sambre SA (B), Parjointco SA (B), Agriger SRL (B), Société Civile du Château Cheval Blanc (F) et ALLEJO SRL (B).
- Administrateur Trésorier - Secrétaire de Fondation Charles-Albert Frère FUP (B).
- Administrateur titulaire de Cheval des Andes (Argentine).

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Président du Conseil d'Administration de Filux SA (L) (jusqu'au 30 avril 2021) et Société Civile du Château Cheval Blanc (F) (jusqu'au 20 juin 2022).
- Administrateur de Pargesa Holding SA (CH) (jusqu'au 20 novembre 2020), Chimay Malgré Tout SA (B) (jusqu'au 22 mars 2021) et Caffitaly System SpA (IT) (jusqu'au 9 mai 2023).
- Administrateur-Délégué de Frère-Bourgeois SA (B) (jusqu'au 20 avril 2021).
- Administrateur Trésorier de Fonds Charles-Albert Frère ASBL (B) (jusqu'au 30 juin 2020).
- Vice-Président, Administrateur d'Hippocrène ASBL (B) (jusqu'au 30 septembre 2020).
- Régent (jusqu'au 20 mai 2019) et Membre de la Commission du Fonds Spécial (jusqu'au 20 mai 2019) de la Banque Nationale de Belgique SA (B).

Ségolène Gallienne - Frère

Administrateur

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères :

- Présidente du Conseil d'Administration de Diane SA (CH) et Holding CL SAS (F).
- Administrateur de Pargesa SA (CH), Compagnie Nationale à Portefeuille SA (B), Cheval Blanc Finance SAS (F), Christian Dior SE (F), Fondation Charles-Albert Frère FUP (B), Société Civile du Château Cheval Blanc (F), Financière de la Sambre SA (B), Carpar SA (B), Eagle Capital SA (B), Parjointco SA (B), FG Bros (B), FG Investment (B) et FG Participations (B).
- Gérante de la société simple ESSSO (B).

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur de Pargesa Holding SA (CH) (jusqu'au 20 novembre 2020), Domaines Frère-Bourgeois SA (B) (jusqu'au 17 juin 2021), Frère-Bourgeois SA (B) (jusqu'en avril 2021) et Fonds Charles-Albert Frère ASBL (B) (jusqu'au 30 juin 2020).
- Membre du Conseil de Surveillance de Parjointco SA (B) (jusqu'au 21 décembre 2021).
- Présidente du Raad van Bestuur de Stichting Administratiekantoor Peupleraie (NL) (jusqu'en mars 2023).
- Membre du Raad van Bestuur de Stichting Administratiekantoor Frère-Bourgeois (NL) (jusqu'en septembre 2023).

Claude Généreux

Administrateur

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères :

- Administrateur et Président du Comité des Ressources Humaines de Great-West Lifeco Inc (CDN), The Canada Life Assurance Company (CDN), Putnam Investments LLC (USA), IGM Financial Inc (CDN), Investor Group Inc (CDN), Mackenzie Inc (CDN) et Empower (USA).
- Administrateur de The Canada Life Insurance Company of Canada (CDN), Fondation Sauvé (CDN) et Bourses d'études Rhodes au Canada (CDN).

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur et Président du Comité des Ressources Humaines de GWL&A Financial Inc (USA) (jusqu'au 28 juillet 2020), The Great-West Life Assurance Company (CDN) (jusqu'en décembre 2019), London Life Insurance Company (CDN) (jusqu'en décembre 2019) et Canada Life Financial Corporation (CDN) (jusqu'en décembre 2019).
- Administrateur de Fondation Michaëlle Jean (CDN) (jusqu'en fin décembre 2019).
- Administrateur de Fondation Boursiers Loran (CDN) (jusqu'en septembre 2022).
- Administrateur, Vice-Président du Conseil, Membre du Comité Exécutif et du Comité des Ressources Humaines de Université McGill (CDN) (jusqu'en 2023).

Mary Meaney

Administrateur

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères :

- Administrateur de Syensqo (B), Beamery (UK), Imperial College London Council (UK) et Imperial College Business School (UK).
- Présidente et Administrateur de Solidarité Ukraine – St Omer (F).

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Membre du Conseil d'Administration de McKinsey (USA) (jusqu'au 30 juin 2021).

Alexandra Soto

Administrateur

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères :

- Membre du Comité de Direction de Lazard Ltd (UK) et Lazard Group (USA).

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Membre du Conseil de Surveillance de METRO AG (D) (jusqu'au 11 février 2022).

Agnès Touraine

Administrateur

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères :

- Président-Directeur Général d'Act III Consultants (F).
- Administrateur de Rexel (B) et SNCF (F).
- Membre du Conseil de Surveillance de 21 Invest Partners (F).

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur de Keesing (NL) (jusqu'en 2020) et Proximus (B) (jusqu'au 30 novembre 2023).
- Membre du Conseil de Surveillance de Tarkett (F) (jusqu'en 2022).

Christian Van Thillo

Administrateur

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères :

- Président Exécutif de DPG Media Group (B).

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Aucun

Jacques Veyrat

Administrateur

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères :

- Président d'Impala (F) et Fnac Darty (F).
- Administrateur d'Iliad (F).
- Censeur de Neoen (F) et Louis Dreyfus Armateurs (F).

Liste des activités et autres mandats exercés dans des sociétés belges et étrangères expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur de HSBC France (F) (jusqu'en 2020) et Nexity (jusqu'en 2021).
- Censeur de ID Logistics (F) (jusqu'en 2021).

2.7

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de GBL est responsable de l'évaluation des risques inhérents au groupe GBL et de l'efficacité du contrôle interne.

En matière de gestion des risques et de contrôle interne, le cadre législatif belge consiste, d'une part, en la loi du 17 décembre 2008 (transposition de la Directive européenne 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés) et, d'autre part, en la loi du 6 avril 2010 (loi dite de « gouvernement d'entreprise »). Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 prévoit également des dispositions en la matière. Par ailleurs, la norme IFRS 7 définit des exigences complémentaires en matière de gestion des risques liés aux instruments financiers. Depuis 2006, GBL a formalisé son système de contrôle interne et de gestion des risques sur la base du modèle COSO⁽¹⁾.

La méthodologie COSO s'organise autour de cinq axes : l'environnement de contrôle, l'analyse des risques, les activités de contrôle, la surveillance et le monitoring et enfin, l'information et la communication.

2.7.1 Environnement de contrôle

2.7.1.1 Objectif de la Société

Le principal objectif de GBL est de créer, à long terme, de la valeur pour ses actionnaires. GBL s'efforce de développer un portefeuille de qualité axé sur un nombre ciblé de sociétés leaders sur leur secteur, auprès desquelles elle joue un rôle d'actionnaire engagé et responsable contribuant à la création de valeur sur le long terme. Le portefeuille a vocation à évoluer dans le temps tout en restant équilibré en matière de diversification sectorielle et géographique.

GBL investit et désinvestit en fonction de la vie des sociétés et des opportunités de marché pour atteindre son objectif de création de valeur, tout en maintenant une structure financière solide.

2.7.1.2 Culture du risque

GBL a l'ambition d'investir dans des sociétés offrant un potentiel de création de valeur à long terme. Les nouvelles opportunités, ainsi que la gestion du portefeuille, font l'objet d'un suivi au plus haut niveau (voir « Risque de portefeuille », en page 60). La politique de désinvestissement (telle que détaillée en pages 66 à 69 de la section « Stratégie de gestion de portefeuille ») vise à céder les participations qui ne répondent plus aux critères d'investissement du groupe.

Le contrôle interne en vigueur au sein de GBL contribue à la sauvegarde des actifs et à la maîtrise des opérations ainsi qu'à leur optimisation.

Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de conformité aux lois et réglementations en vigueur et de fiabilité de l'information comptable et financière. Comme tout système de contrôle, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

2.7.1.3 Rôle des organes de gestion

GBL dispose d'un Conseil d'Administration, d'un Comité de Gouvernance et de Développement Durable et d'un Comité d'Audit. Leur mode de fonctionnement respectif est décrit en page 28 et pages 36 à 38.

Le Comité d'Audit est chargé, en particulier, de la vérification de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société. Il veille à cet égard à la bonne application d'une procédure de notification de dysfonctionnement. La majorité de ses membres, tous désignés par le Conseil, sont des Administrateurs indépendants. Le Président du Comité d'Audit est désigné par les membres du Comité et ne peut pas être le Président du Conseil d'Administration.

2.7.1.4 Déontologie – Éthique

GBL a établi une Charte de Gouvernance d'Entreprise et un Code de Déontologie qui sont mis à jour régulièrement et visent à assurer un comportement honnête, éthique et respectueux des lois, réglementations et principes de bonne gouvernance par les Administrateurs et le personnel du groupe dans l'exercice de leurs fonctions.

2.7.1.5 Compétences au sein de GBL

Le Comité de Gouvernance et de Développement Durable examine les candidatures et cherche à assurer qu'il existe au sein du Conseil d'Administration un équilibre satisfaisant au niveau des compétences, des connaissances et de l'expérience de ses membres, notamment en matière de finance, de comptabilité et d'investissement. Le Conseil d'Administration procède, à intervalles réguliers, n'excédant pas trois ans, à l'évaluation de sa taille, sa composition, sa performance et celles de ses Comités. A cette occasion, il examine également l'interaction entre les Administrateurs non-exécutifs et le CEO.

Par ailleurs, un processus de recrutement adapté aux profils recherchés, des formations adéquates ainsi qu'une politique de rémunération et d'évaluation basée sur la réalisation d'objectifs permettent d'assurer la compétence du personnel de GBL.

(1) Le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) est un organisme international privé non gouvernemental reconnu en matière de gouvernance, de contrôle interne, de gestion des risques et de reporting financier

2.7.2 Analyse des risques

Un exercice approfondi d'identification des risques auxquels GBL est confrontée et de leur hiérarchisation est effectué tous les 3 ans. Les risques tels qu'identifiés lors de la dernière évaluation réalisée en 2021 sont repris en pages 58 à 63.

Une hiérarchisation des risques propres à GBL, tenant compte des activités de contrôle en place est réalisée sur base de critères (i) d'impacts (financiers, de réputation, juridiques ou opérationnels) et (ii) d'occurrence.

En outre, les risques et leur niveau de maîtrise sont réévalués annuellement en fonction notamment de l'évolution du portefeuille, des paramètres économiques ou de l'environnement de contrôle.

Le Comité d'Audit revoit l'analyse et l'évaluation des risques réalisées par le Management, et vérifie l'efficacité opérationnelle des systèmes de contrôle interne. Il veille, le cas échéant, à ce qu'un plan de remédiation soit mis en place.

Le niveau de maîtrise actuel de ces risques (voir ci-après « Activités de contrôle ») apparaît suffisant et ne requiert pas la mise en place de mesures complémentaires.

Chacune des sociétés en portefeuille se livrent elles-mêmes à une analyse de leur environnement de risques. Les risques spécifiques qui leur sont liés sont identifiés et traités par les sociétés elles-mêmes dans le cadre de leur propre contrôle interne et gestion des risques. Les travaux opérés par ces sociétés sur l'identification des risques et le contrôle interne sont décrits dans leurs documents de référence, établis conformément à la législation en vigueur, qui sont repris sur leurs sites (les liens y donnant accès sont repris dans le tableau en p. 59).

2.7.3 Activités de contrôle

Les activités de contrôle consistent en l'ensemble des mesures prises par GBL afin de s'assurer de la maîtrise adéquate des principaux risques identifiés.

GBL est à la fois exposée à :

- des risques exogènes, dont la matérialisation dépend d'éléments qu'elle ne contrôle pas mais dont le groupe souhaite limiter les impacts ;
- des risques endogènes qui relèvent de son environnement propre.

2.7.4 Surveillance et monitoring

L'activité de surveillance est exercée par le Conseil d'Administration au travers du Comité d'Audit.

Etant donné la structure et la nature des activités de GBL, il n'existe pas de fonction d'auditeur interne. Cette situation est évaluée annuellement et est, jusqu'à présent, estimée appropriée.

En outre, le Commissaire (PwC Reviseurs d'Entreprises) procède chaque année à la revue du contrôle interne couvrant les risques liés aux états financiers de GBL. Cette revue du contrôle interne s'inscrit dans le cadre de sa mission de certification des comptes statutaires et consolidés de GBL en conformité avec les normes d'audit applicables en Belgique. Plus spécifiquement, le Commissaire teste, sur la base d'un plan de rotation trisannuel, l'efficacité opérationnelle du contrôle interne relatif aux risques liés aux états financiers jugés critiques. Leurs travaux consistent en des discussions avec les membres de l'organisation en testant un nombre déterminé d'opérations.

Les conclusions de leurs travaux sont présentées dans un rapport remis à GBL et ne font état d'aucune déficience majeure du contrôle interne. Ce rapport est communiqué aux membres du Comité d'Audit.

2.7.5 Information et communication

Un exercice approfondi d'identification des risques auxquels GBL est confrontée et de leur hiérarchisation est effectué tous les 3 ans.

En outre, les risques et leur niveau de maîtrise sont réévalués annuellement en fonction notamment de l'évolution du portefeuille, des paramètres économiques ou de l'environnement de contrôle.

Le Comité d'Audit revoit l'analyse et l'évaluation des risques réalisées par le Management, et vérifie l'efficacité opérationnelle des systèmes de contrôle interne. Il veille, le cas échéant, à ce qu'un plan de remédiation soit mis en place.

GBL inclut dans ses publications semestrielles et annuelles de résultats une section dédiée à la gestion des risques.

Le département Relations Investisseurs s'assure que les transactions significatives et les changements importants au sein du groupe soient communiqués de façon appropriée au moment adéquat.

CHAPITRE 3

Gestion des risques

A full-page background image showing two hikers from behind as they ascend a steep, rocky mountain trail. The hiker on the left is wearing a purple shirt and dark pants, while the hiker on the right is wearing a blue long-sleeved shirt and dark pants. Both are carrying backpacks. The terrain is rugged and rocky, with some sparse vegetation. The image has a blueish tint and is overlaid with a geometric pattern of white and blue triangles.

3.1	Gestion des risques et contrôle interne	56
3.2	Description et hiérarchisation des risques	58

3.1

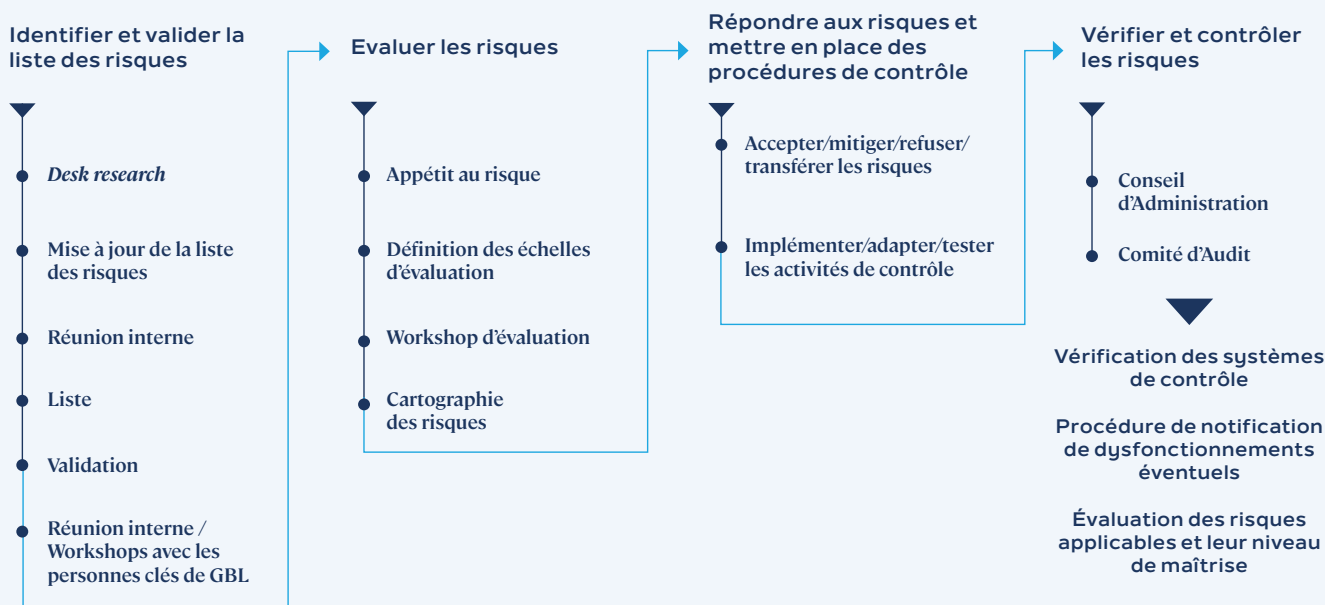
GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de GBL est responsable de l'évaluation des risques inhérents au groupe GBL et de l'efficacité du contrôle interne. En matière de gestion des risques et de contrôle interne, le cadre législatif belge consiste, d'une part, en la loi du 17 décembre 2008 (transposition de la Directive européenne 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés) et, d'autre part, en la loi du 6 avril 2010 (loi dite de « gouvernement d'entreprise »). Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 prévoit également des dispositions en la matière.

Par ailleurs, la norme IFRS 7 définit des exigences complémentaires en matière de gestion des risques liés aux instruments financiers. Depuis 2006, GBL a formalisé son système de contrôle interne et de gestion des risques sur la base du modèle COSO⁽¹⁾.

La méthodologie COSO s'organise autour de cinq axes : l'environnement de contrôle, l'analyse des risques, les activités de contrôle, la surveillance et le monitoring et enfin, l'information et la communication.

Identification, évaluation et contrôle des risques chez GBL



3.1.1 Environnement de contrôle

Objectif de la société

Le principal objectif de GBL est de créer, à long terme, de la valeur pour ses actionnaires. GBL s'efforce de développer un portefeuille de qualité axé sur un nombre ciblé de sociétés leaders sur leur secteur, auprès desquelles elle joue un rôle d'actionnaire engagé et responsable contribuant à la création de valeur sur le long terme. Le portefeuille a vocation à évoluer dans le temps tout en restant équilibré en matière de diversification sectorielle et géographique.

GBL investit et désinvestit en fonction de la vie des sociétés et des opportunités de marché pour atteindre son objectif de création de valeur, tout en maintenant une structure financière solide.

Culture du risque

GBL a l'ambition d'investir dans des sociétés offrant un potentiel de création de valeur à long terme. Les nouvelles opportunités, ainsi que la gestion du portefeuille, font l'objet d'un suivi au plus haut niveau (voir « Risque de portefeuille », en page 60). La politique de désinvestissement (telle que détaillée en pages 66 à 69 de la section « Stratégie de gestion de portefeuille ») vise à céder les participations qui ne répondent plus aux critères d'investissement du groupe.

Le contrôle interne en vigueur au sein de GBL contribue à la sauvegarde des actifs et à la maîtrise des opérations ainsi qu'à leur optimisation. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de conformité aux lois et réglementations en vigueur et de fiabilité de l'information comptable et financière. Comme tout système de contrôle, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

(1) Le COSO (*Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission*) est un organisme international privé non gouvernemental reconnu en matière de gouvernance, de contrôle interne, de gestion des risques et de reporting financier

Rôle des organes de gestion

GBL dispose d'un Conseil d'Administration, d'un Comité de Gouvernance et de Développement Durable et d'un Comité d'Audit. Leur mode de fonctionnement respectif est décrit en page 28 et pages 36 à 38.

Le Comité d'Audit est chargé, en particulier, de la vérification de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Il veille à cet égard à la bonne application d'une procédure de notification de dysfonctionnement. La majorité de ses membres, tous désignés par le Conseil, sont des Administrateurs indépendants. Le Président du Comité d'Audit est désigné par les membres du Comité et ne peut pas être le Président du Conseil d'Administration.

Déontologie - Éthique

GBL a établi une Charte de Gouvernance d'Entreprise et un Code de Déontologie qui sont mis à jour régulièrement et visent à assurer un comportement honnête, éthique et respectueux des lois, réglementations et principes de bonne gouvernance par les Administrateurs et le personnel du groupe dans l'exercice de leurs fonctions.

Compétences au sein de GBL

Le Comité de Gouvernance et de Développement Durable examine les candidatures et cherche à assurer qu'il existe au sein du Conseil d'Administration un équilibre satisfaisant au niveau des compétences, des connaissances et de l'expérience de ses membres, notamment en matière de finance, de comptabilité et d'investissement. Le Conseil d'Administration procède, à intervalles réguliers, n'excédant pas trois ans, à l'évaluation de sa taille, sa composition, sa performance et celles de ses Comités. A cette occasion, il examine également l'interaction entre les Administrateurs non-exécutifs et le CEO.

Par ailleurs, un processus de recrutement adapté aux profils recherchés, des formations adéquates ainsi qu'une politique de rémunération et d'évaluation basée sur la réalisation d'objectifs permettent d'assurer la compétence du personnel de GBL.

3.1.2 Analyse des risques

Un exercice approfondi d'identification des risques auxquels GBL est confrontée et de leur hiérarchisation est effectué tous les 3 ans. Les risques tels qu'identifiés lors de la dernière évaluation réalisée en 2021 sont repris en pages 58 à 63.

Une hiérarchisation des risques propres à GBL, tenant compte des activités de contrôle en place (voir ci-après « Activités de contrôle »), est réalisée sur base de critères (i) d'impacts (financiers, de réputation, juridiques ou opérationnels) et (ii) d'occurrence.

En outre, les risques et leur niveau de maîtrise sont réévalués annuellement en fonction notamment de l'évolution du portefeuille, des paramètres économiques ou de l'environnement de contrôle.

Le Comité d'Audit revoit l'analyse et l'évaluation des risques réalisées par le Management, et vérifie l'efficacité opérationnelle des systèmes de contrôle interne. Il veille, le cas échéant, à ce qu'un plan de remédiation soit mis en place.

Le niveau de maîtrise actuel de ces risques (voir ci-après « Activités de contrôle ») apparaît suffisant et ne requiert pas la mise en place de mesures complémentaires.

3.1.3 Activités de contrôle

Les activités de contrôle consistent en l'ensemble des mesures prises par GBL afin de s'assurer de la maîtrise adéquate des principaux risques identifiés.

GBL est à la fois exposée à :

- des risques exogènes, dont la matérialisation dépend d'éléments qu'elle ne contrôle pas mais dont le groupe souhaite limiter les impacts ;
- des risques endogènes qui relèvent de son environnement propre.

3.1.4 Surveillance et monitoring

L'activité de surveillance est exercée par le Conseil d'Administration au travers du Comité d'Audit.

Étant donné la structure et la nature des activités de GBL, il n'existe pas de fonction d'auditeur interne. Cette situation est évaluée annuellement et est, jusqu'à présent, estimée appropriée.

En outre, le Commissaire (PwC Reviseurs d'Entreprises) procède chaque année à la revue du contrôle interne couvrant les risques liés aux états financiers de GBL. Cette revue du contrôle interne s'inscrit dans le cadre de sa mission de certification des comptes statutaires et consolidés de GBL en conformité avec les normes d'audit applicables en Belgique. Plus spécifiquement, le Commissaire teste, sur la base d'un plan de rotation trisannuel, l'efficacité opérationnelle du contrôle interne relatif aux risques liés aux états financiers jugés critiques. Leurs travaux consistent en des discussions avec les membres de l'organisation en testant un nombre déterminé d'opérations.

Les conclusions de leurs travaux sont présentées dans un rapport remis à GBL et ne font état d'aucune déficience majeure du contrôle interne. Ce rapport est communiqué aux membres du Comité d'Audit.

3.1.5 Information et communication

Un exercice approfondi d'identification des risques auxquels GBL est confrontée et de leur hiérarchisation est effectué tous les 3 ans.

En outre, les risques et leur niveau de maîtrise sont réévalués annuellement en fonction notamment de l'évolution du portefeuille, des paramètres économiques ou de l'environnement de contrôle.

Le Comité d'Audit revoit l'analyse et l'évaluation des risques réalisées par le Management, et vérifie l'efficacité opérationnelle des systèmes de contrôle interne. Il veille, le cas échéant, à ce qu'un plan de remédiation soit mis en place.

GBL inclut dans ses publications semestrielles et annuelles de résultats une section dédiée à la gestion des risques.

Le département Relations Investisseurs s'assure que les transactions significatives et les changements importants au sein du groupe soient communiqués de façon appropriée au moment adéquat.

3.2

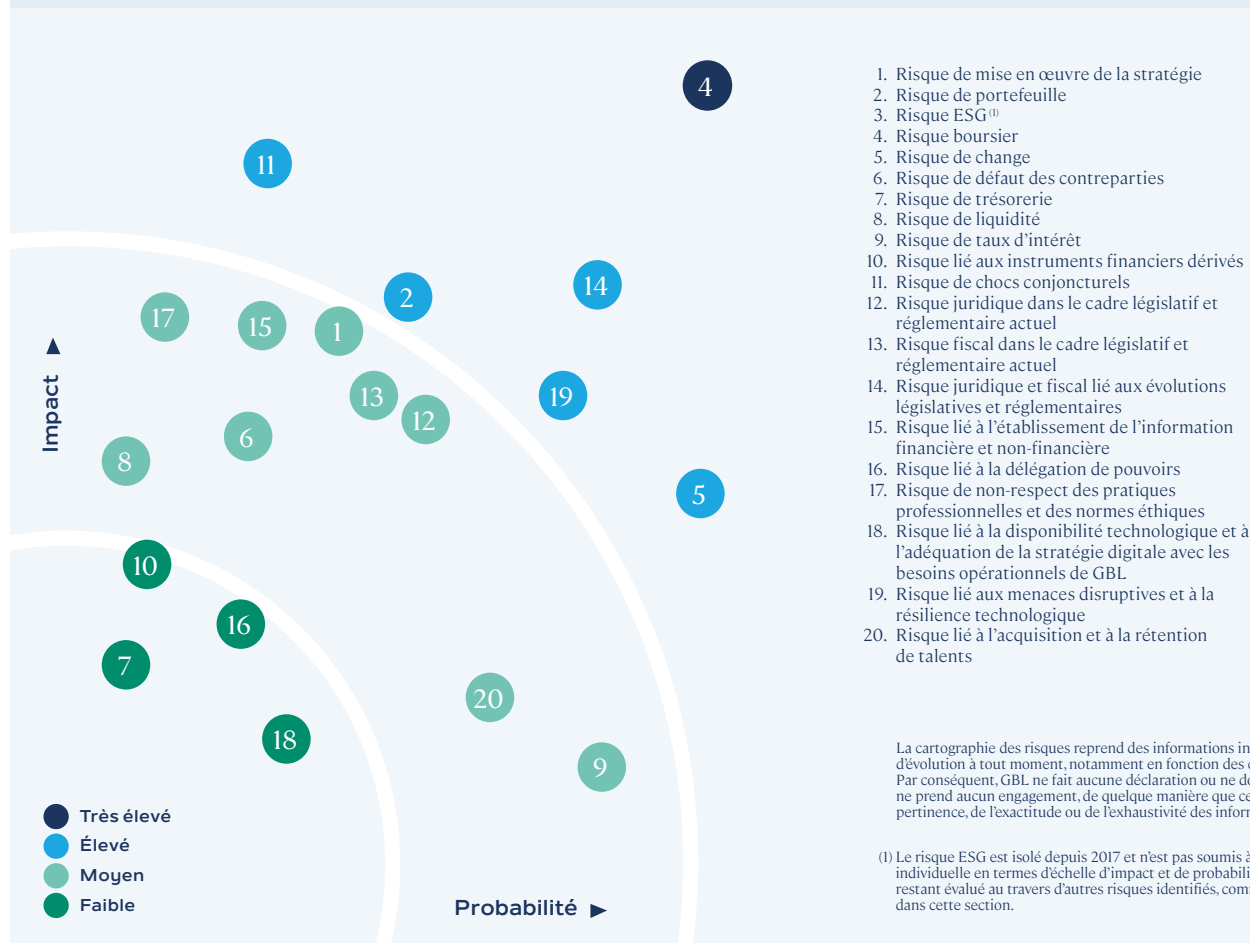
DESCRIPTION ET HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Le tableau de synthèse ci-dessous catégorise les principaux risques relatifs aux activités de GBL ainsi que les différents éléments et actions tempérant leur impact négatif potentiel.

3.2.1 Risques propres à GBL

Risques principaux	Facteur de risques	Réponse aux risques
Exogènes Risques liés aux évolutions d'éléments externes tels que des changements économiques, politiques ou législatifs	- Évolution des marchés financiers, notamment en matière de volatilité des cours de bourse, des taux d'intérêt et des cours de change - Modification des variables macroéconomiques (taux de croissance, politique monétaire, inflation, prix des matières premières, ...) - Changements réglementaires ou de politique budgétaire impliquant, par exemple, des réformes fiscales ou de nouvelles obligations légales - Développements spécifiques affectant certaines géographies (zone euro, pays émergents, ...)	- Diversification géographique et sectorielle du portefeuille avec une exposition cyclique différenciée - Veille législative continue - Suivi et analyse systématique des scénarii conjoncturels, des marchés et des thèses d'investissement
Stratégie Risques découlant de la définition, la mise en oeuvre et la pérennisation des orientations et développements stratégiques du groupe	- Visions ou compréhensions divergentes de l'appréciation des priorités stratégiques et des risques inhérents - Validité des paramètres sous-jacents aux thèses d'investissement - Concentration géographique ou sectorielle des investissements	- Processus décisionnel formel impliquant l'ensemble des organes de gouvernance et le management - Suivi continu des indicateurs clés de performance et mises à jour régulières des hypothèses et projections - Revue périodique du portefeuille à différents niveaux hiérarchiques - Diversification du portefeuille
Trésorerie, instruments financiers et financement Risques relatifs à la gestion de trésorerie, des instruments financiers et du financement	- Accès aux liquidités - Niveau d'endettement et profil de maturité - Qualité des contreparties - Pertinence des prévisions ou anticipations - Exposition aux taux d'intérêt - Évolution des marchés financiers - Volatilité des instruments dérivés	- Analyses rigoureuses et systématiques des opérations envisagées - Définition de limites d'intervention - Diversification des types de placements et des contreparties - Processus strict de sélection des contreparties - Suivi du profil de liquidité et limitation de l'endettement net - Délégations de pouvoirs formalisées, visant à une séparation appropriée des tâches - Réconciliations systématiques des données de trésorerie avec la comptabilité
Opérations Risques résultant d'inadéquations ou de défaillances dans les procédures internes, la gestion du personnel ou les systèmes en place. Risques de non-respect des standards de qualité, des dispositions contractuelles et légales et des normes éthiques	- Complexité de l'environnement réglementaire - Adéquation des systèmes et procédures - Exposition à la fraude et aux litiges - Conservation et développement des compétences du personnel	- Procédures internes et activités de contrôle revues régulièrement - Mise en place de délégations de pouvoirs visant à une séparation adéquate des tâches - Maintenance et investissements dans les systèmes informatiques - Recrutement, rétention et formation d'un personnel qualifié - Code de Déontologie et Charte de Gouvernance d'Entreprise

Cartographie des risques 2023



3.2.2 Risques spécifiques liés aux participations de GBL

L'essentiel (82 %) du portefeuille de GBL à fin 2023 est constitué de 12 participations, qui sont exposées à des risques spécifiques liés à leur activité, risques auxquels GBL est confrontée indirectement. En effet, la matérialisation éventuelle de ces risques peut entraîner une modification de la valeur globale du portefeuille de GBL, de sa capacité distributrice ou du profil de ses résultats. GBL est également exposée aux risques liés à ses investissements réalisés par l'intermédiaire de GBL Capital et Sienna Investment Managers lesquels représentent, au 31 décembre 2023, 18 % de la valeur du portefeuille.

Chacune des sociétés en portefeuille se livrent elles-mêmes à une analyse de leur environnement de risques. Les risques spécifiques qui leur sont liés sont identifiés et traités par les sociétés elles-mêmes dans le cadre de leur propre contrôle interne et gestion des risques. Les travaux opérés par ces sociétés sur l'identification des risques et le contrôle interne sont décrits dans des documents de référence repris sur leurs sites.

Ci-dessous sont repris les liens donnant accès aux sites internet de chacune de ces participations, où peuvent être consultés leurs rapports de gestion ou documents de référence respectifs conformément à la législation en vigueur :

GBL Capital et Sienna Investment Managers	www.sienna-im.com
SGS	www.sgs.com
Pernod Ricard	www.pernod-ricard.com
adidas	www.adidas-group.com
Imerys	www.imerys.com
Affidea	www.affidea.com
Umicore	www.umicore.com
Sanoptis	www.sanoptis.com
Concentrix + Webhelp	www.concentrix.com
Canyon	www.canyon.com
Parques Reunidos	www.parquesreunidos.com
Voodoo	www.voodoo.io
Ontex	www.ontexglobal.com

3.2.3 Description des risques propres à GBL

1. Risque lié à la mise en œuvre de la stratégie

La stratégie doit relever d'une vision claire. Elle doit répondre aux attentes des actionnaires et satisfaire aux objectifs de création de valeur dans la durée. Elle doit être partagée par les membres du Management Exécutif, être traduite dans des plans d'actions opérationnels concrets, relevant d'hypothèses appropriées, avec un processus de prise de décision structuré, efficace et conforme aux règles applicables de gouvernance, afin de pouvoir se montrer agile en fonction des opportunités de marché ou de changements majeurs d'environnement.

2. Risque de portefeuille

Les choix d'investissement et de désinvestissement doivent relever d'analyses suffisantes et adéquates afin d'assurer que le portefeuille soit équilibré et qu'il s'inscrive dans les orientations stratégiques du groupe. De par sa composition, le portefeuille ne doit pas présenter une trop grande concentration sur un nombre limité d'actifs ni une exposition trop forte à certains secteurs, certaines zones géographiques ou certaines réglementations.

3. Risque ESG

Suite à l'analyse interne détaillée, GBL a décidé de ne pas positionner un risque ESG dans la cartographie des risques, car il s'agit d'une combinaison de domaines d'attention qui ne peuvent pas être évalués sur la base d'une grille d'évaluation unique et commune. En effet, et similairement à son approche ESG, l'exposition de GBL aux risques ESG est double. GBL est, d'une part, directement exposée aux risques liés aux facteurs ESG, en tant qu'employeur et contributeur aux communautés dans lesquelles elle opère. D'autre part, GBL est indirectement exposée aux risques ESG en tant qu'investisseur responsable. De plus, et bien que les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance soient considérés avec le même objectif sous-jacent de mener des activités durables à long terme, ils restent de nature très diverse, reposent sur une multitude de fondamentaux et nécessitent des critères d'évaluation différents.

Par conséquent, l'exposition au risque ESG de GBL restera évaluée indirectement, comme décrit au sein de la section ESG.

4. Risque boursier

GBL est exposée, de par la nature même de ses activités, aux fluctuations boursières de son portefeuille. La volatilité des marchés financiers peut par ailleurs impacter le cours de bourse de GBL.

5. Risque de change

GBL est exposée au risque de change qui peut avoir une incidence sur la valeur de son portefeuille au travers des participations cotées en devises étrangères, ainsi que sur les dividendes qu'elle en perçoit.

6. Risque de défaut des contreparties

Le risque qu'une contrepartie fasse défaut se manifeste pour l'essentiel dans le cadre d'opérations de dépôt, de tirage sur les lignes de crédit, de couverture, d'achat/vente de titres et d'instruments financiers dérivés ou d'autres opérations effectuées principalement avec des banques ou des intermédiaires financiers, y compris les opérations de nantissement.

7. Risque de trésorerie

Un manque de contrôle sur les entrées, sorties et placements de la trésorerie peut avoir des conséquences financières significatives.

8. Risque de liquidité

GBL doit avoir la capacité financière suffisante pour mettre en œuvre sa stratégie d'investissement et faire face à ses obligations.

9. Risque de taux d'intérêt

GBL est exposée, de par sa situation financière, à l'évolution des taux d'intérêt qui pourraient impacter tant son endettement que sa trésorerie.

10. Risque lié aux instruments financiers dérivés

La valeur des instruments financiers dérivés évolue en fonction des conditions de marché. Le recours à de tels instruments doit répondre à des exigences d'analyses techniques ainsi que de documentation juridique sous peine de ne pas garantir leur efficacité ou leur adéquation avec la stratégie de GBL.

11. Risque de chocs conjoncturels

L'environnement géopolitique, l'état général de l'économie, le contexte social, la situation sanitaire ainsi que la conjoncture économique influent sur les marchés financiers, avec des effets potentiellement négatifs sur les opérations de GBL ou de ses sociétés en portefeuille.

12. - 13. Risque juridique et fiscal dans le cadre législatif et réglementaire actuel

GBL, en tant que société cotée sur un marché réglementé et investisseur dans des sociétés dans les secteurs de l'industrie, des biens de consommation et des services aux entreprises, est soumise à de nombreuses dispositions légales et réglementaires auxquelles elle doit se conformer. GBL se doit également de maîtriser et d'anticiper les implications fiscales de toute décision stratégique ainsi que de respecter ses obligations déclaratives fiscales et légales.

14. Risque juridique et fiscal lié aux évolutions législatives et réglementaires

GBL se doit de suivre les développements possibles du cadre légal belge et international afin de les intégrer de manière adéquate dans la gestion de ses activités et sa gouvernance pour éviter tout risque de non-conformité qui aurait des conséquences négatives. Par ailleurs, des évolutions fiscales défavorables pourraient impacter l'attractivité de certains investissements. La complexité de l'environnement actuel, en perpétuelle évolution, renforce l'importance de maîtriser et de suivre efficacement ce risque juridique et fiscal.

15. Risque lié à l'établissement de l'information financière et non-financière

Une information complète, fiable et pertinente, est un élément de gestion et de gouvernance essentiel mais également une part centrale de la communication de GBL. Des équipes compétentes en charge de la produire et des systèmes d'information adaptés doivent permettre de maîtriser le risque que cette information financière et non-financière ne soit pas produite dans les temps, présente des manquements ou n'offre pas le niveau de lisibilité attendu par son lecteur. Par ailleurs, les budgets et les prévisions sont une aide importante à la décision et au suivi de gestion dont la fiabilité et la pertinence peuvent influencer la performance du groupe.

16. Risque lié à la délégation de pouvoirs

Une définition inappropriée ou un non-respect des pouvoirs de signature et des délégations de pouvoirs pourrait engager GBL dans des transactions qu'elle n'a pas autorisées. Un environnement de contrôle qui n'assurerait pas la séparation des tâches et ne préserverait pas le groupe d'actes frauduleux pourrait entraîner des pertes financières et nuire à son image.

17. Risque de non-respect des pratiques professionnelles et des normes éthiques

GBL est exposée au risque que les comportements et les décisions, individuels ou collectifs, de ses gestionnaires ou employés ne soient pas conformes aux pratiques professionnelles et aux normes éthiques qu'elle défend. La performance historique de GBL, sa politique d'investissement, son comportement d'actionnaire, son approche éthique et de gouvernance contribuent au renom du groupe. Préserver cet acquis est essentiel sous peine d'entraîner des pertes financières et de nuire à l'image du groupe.

18. Risque lié à la disponibilité technologique et à l'adéquation de la stratégie digitale avec les besoins opérationnels de GBL

Ce risque se situe au niveau de l'environnement informatique général (hardware, réseau, système de sauvegarde, logiciels,...). L'infrastructure et les outils développés doivent répondre de manière appropriée aux besoins opérationnels de GBL et toute défaillance doit pouvoir être prévenue ou résolue sans impact sur les activités du groupe.

19. Risque lié aux menaces disruptives et à la résilience technologique

La sécurité des systèmes et la gestion des accès à l'information doit garantir qu'aucune transaction ne soit opérée en contradiction avec les procédures de contrôle existantes et qu'aucune information ne soit exploitée par des personnes non autorisées. Dans un environnement où les risques liés au cyber augmentent constamment, GBL doit en particulier garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données qu'elle gère.

20. Risque lié à l'acquisition et à la rétention de talents

Afin d'assurer une bonne continuité opérationnelle, le groupe doit recruter, conserver et développer le capital humain nécessaire à la bonne marche de l'entreprise et à la réalisation de ses objectifs.

3.2.4 Activités de contrôle mises en place par GBL

Risques exogènes

Les risques exogènes liés à des facteurs externes tels que des évolutions de marché, des changements économiques, politiques et réglementaires peuvent avoir des impacts importants sur l'environnement opérationnel et la performance de GBL. Les facteurs de risque exogènes sont par définition générés à l'extérieur du périmètre de contrôle de la société et il n'est donc pas possible d'en maîtriser l'occurrence.

Ces risques peuvent néanmoins être évalués afin d'y apporter des réponses qui en limiteront les impacts.

Risque boursier

Les fluctuations boursières sont inhérentes à l'activité de la société et ne peuvent être mitigées que par une diversification suffisante, des décisions réfléchies d'investissement ou de désinvestissement et une anticipation permanente des attentes du marché. Ce risque et les réponses qui peuvent y être apportées sont intimement liés au risque de portefeuille commenté ci-après.

Risque de chocs conjoncturels

L'évolution du contexte économique et politique dans les zones d'activités du groupe est particulièrement suivie en termes d'exposition et d'évaluation des impacts potentiels et des besoins pour le groupe d'adapter sa stratégie d'investissement ou de mettre en place, en ce qui la concerne, des plans d'actions particuliers.

Evolutions législatives, fiscales et réglementaires

GBL s'efforce d'anticiper les changements de réglementation (administrative ou légale) qui s'imposent à elle afin d'éviter tout risque de non-conformité ou d'impact défavorable sur l'attractivité d'un investissement. Elle intègre donc ces changements à ses objectifs de performance et de respect de l'actionnaire et des tiers.

Risque de taux d'intérêt

L'endettement brut de GBL est essentiellement à taux fixe. Au niveau de sa trésorerie, GBL a fait le choix de continuer à privilégier la liquidité tout en limitant le risque de contrepartie. La trésorerie est placée à très court terme et fait l'objet d'un monitoring précis en fonction de l'évolution des paramètres de marché et des contraintes propres à GBL. A cet égard, le groupe reste donc attentif à l'évolution des taux et à leur signification dans le contexte économique général.

Risque de change

GBL peut couvrir ce risque pour les dividendes décrets tandis qu'elle reste exposée aux fluctuations de change impactant directement la valeur de son portefeuille. Néanmoins, la diversification géographique et sectorielle permet de réduire le risque d'exposition à une devise étrangère en particulier.

Risques endogènes

Risque de mise en œuvre de la stratégie

La composition du portefeuille résultant de la stratégie mise en œuvre et l'évolution de l'actif net réévalué sont des éléments essentiels de mesure de performance pour GBL. Les décisions qui y sont relatives sont prises en tant qu'investisseur engagé et axé sur le long terme et s'inscrivent dans l'objectif de création de valeur pour les actionnaires de GBL. Les dossiers d'investissement et de désinvestissement sont analysés et approuvés selon le processus décrit ci-après (voir « Risque de portefeuille ») par différents organes de gouvernance, qui s'assurent de leur adéquation avec les orientations stratégiques du groupe. Par ailleurs, les hypothèses supportant les analyses et les prévisions qui sous-tendent les décisions sont évaluées régulièrement.

Risque de portefeuille

GBL cherche à diversifier son portefeuille, notamment en poursuivant le développement de ses investissements privés ou alternatifs, tout en privilégiant la sélection de participations de qualité, leaders dans leur secteur. Tout investissement ou désinvestissement fait l'objet d'études approfondies, réalisées selon des critères clairs préétablis. GBL se fait accompagner pour les *due diligences* par des conseils expérimentés le cas échéant. Les thèses qui sous-tendent les investissements ou désinvestissements sont revues par le Management Exécutif, puis approuvées par le Conseil d'Administration. Le suivi des participations existantes est assuré par une revue systématique et régulière du portefeuille par les différents niveaux hiérarchiques compétents chez GBL ainsi que lors de chaque séance du Conseil d'Administration. La direction du département des Participations est régulièrement invitée au Conseil d'Administration pour y présenter sa stratégie de développement.

Les responsables de GBL rencontrent régulièrement le management des participations en portefeuille et siègent généralement aux Comités et Conseils de celles-ci. Un dialogue continu est par ailleurs maintenu avec des experts sectoriels.

Risque ESG

Les activités de contrôle relatives aux risques ESG sont décrites dans la section ESG (pages 130 à 175).

Risque de défaut des contreparties

GBL mitige ce risque par une diversification des contreparties, une évaluation continue de leur qualité au travers de l'analyse de leur situation financière et, concernant en particulier la trésorerie brute, par le choix de différents types de placements.

A titre indicatif, au 31 décembre 2023, et sur base des notations de crédit attribuées par S&P, 39 % des lignes de crédit confirmées dont dispose GBL sont auprès de banques avec une notation de crédit de A +, 20 % auprès de banques avec une notation de crédit de A et 41 % auprès de banques avec une notation de crédit est de A⁽¹⁾. Sur base des notations de crédit attribuées par Moody's au 31 décembre 2023, 39 % des lignes de crédit confirmées dont dispose GBL sont auprès de banques avec une notation de crédit de Aa3, 20 % auprès de banques avec une notation de crédit de A1 et 41 % auprès de banques avec une notation de crédit de Baal⁽¹⁾. Les notations de crédit peuvent cependant ne pas refléter l'impact potentiel de l'ensemble des risques liés aux contreparties de GBL et peuvent faire l'objet de révision, suspension, réduction ou retrait à tout moment par l'agence de notation.

(1) Les notations indiquées attribuées par S&P et Moody's se réfèrent soit (i) à la notation de l'émetteur de la société mère ultime de la banque concernée lorsque celle-ci est cotée, soit (ii) à la notation de la dette senior non garantie de la société mère directe de la banque concernée lorsque celle-ci n'est pas cotée (source : Bloomberg)

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, la trésorerie brute est, pour l'essentiel, placée sous forme de SICAV monétaires sélectionnées en fonction de leur taille, volatilité et liquidité, et de dépôts en comptes courants auprès d'un nombre limité de banques de premier rang. Les contrats financiers (dont les ISDA) sont revus en interne par le département juridique.

Risque de trésorerie

Les opérations de trésorerie sont soumises à des limites et règles documentées, à des délégations de pouvoirs formalisées, à une séparation des tâches et à la réconciliation des données de trésorerie avec la comptabilité. Des outils informatiques appropriés sont utilisés, permettant notamment de suivre les positions de trésorerie, de réaliser des projections de cashflows et d'évaluer les rendements des placements.

Risque de liquidité

GBL dispose d'un solide profil de liquidité, lui assurant des moyens d'action rapidement mobilisables afin de saisir des opportunités d'investissement, soutenir ses sociétés en portefeuille en cas d'augmentation de capital, respecter les engagements du groupe, notamment en ce qui concerne GBL Capital et Sienna Investment Managers, garantir le versement de son dividende, faire face au service de sa dette, ainsi qu'assurer le paiement de ses dépenses relatives à son activité courante.

GBL vise en outre à maintenir un endettement net limité en comparaison de la valeur de son portefeuille.

La flexibilité financière de GBL est notamment assurée par la politique de placement du groupe conservatrice en termes d'horizon de placement, par ses lignes de crédit confirmées, dont aucune ne présente de covenants financiers, et dont GBL maintient tant le montant non tiré que le profil de maturité à des niveaux appropriés, ainsi que l'accès de GBL au marché des capitaux, facilité par l'attribution par Moody's d'une notation de crédit à long terme solides.

Risque lié aux instruments financiers dérivés

Les opérations dans ce domaine nécessitent l'aval du Conseil d'Administration, qui peut charger le CEO de leur bonne exécution. Les opérations s'effectuent dans le cadre d'une documentation bien établie, d'enveloppes et de limites prédéfinies. Elles font l'objet d'analyses préalables précises et adéquates et d'un suivi systématique. En outre, GBL a mis en place des règles strictes de séparation appropriée des tâches et des processus d'approbation interne. Toute opération financière requiert une double signature et fait l'objet d'une revue systématique par les départements financier et juridique.

Risque fiscal et juridique dans le cadre législatif et réglementaire actuel

GBL veille à respecter les obligations réglementaires (d'ordre juridique et fiscal) auxquelles elle est soumise dans chacun des pays où elle exerce son activité, et ce, avec le soutien d'équipes compétentes, tant internes qu'externes. Les équipes fiscales et juridiques accompagnent également l'équipe d'investissement dans le cadre des dossiers à l'étude.

Par ailleurs, GBL promeut la discipline contractuelle qui est de portée générale et vise notamment les conventions portant sur des opérations de financement et de gestion de trésorerie, d'acquisition ou de cession de titres ainsi que les contrats d'instruments dérivés.

GBL suit de façon appropriée les litiges, auxquels elle est confrontée dans le cadre de ses activités.

Risque lié à l'établissement de l'information financière et non-financière

GBL publie des résultats financiers consolidés quatre fois par an ainsi que des informations non-financières une fois par an dans son rapport de développement durable.

GBL s'assure de recevoir de l'information de qualité et dans les temps de la part des sociétés opérationnelles associées ou consolidées.

Chaque trimestre, les investissements privés sont évalués à leur juste valeur, en conformité avec les recommandations de l'*International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines* (« IPEV Valuation Guidelines »).

Les sujets comptables complexes, notamment relatifs à la correcte application des IFRS et aux changements normatifs, les principales estimations et les jugements et les opérations spécifiques de la période sont discutés avec le Commissaire et en Comité d'Audit.

Les états financiers font l'objet d'une revue au sein de comités internes puis du Comité d'Audit avant d'être arrêtés par le Conseil d'Administration. En outre, les données financières clés, telles que la valorisation des actifs, le budget et les révisions de prévisions, les modes de financement, la gestion de la trésorerie et l'accès aux liquidités sont présentées et font également l'objet de discussions approfondies lors de ces réunions. Enfin, le Commissaire effectue ses diligences d'audit, commente le déroulement de sa mission et présente ses conclusions au Comité d'Audit.

Le processus de consolidation repose sur un système informatique comptable centralisé en place dans les filiales du groupe qui permet d'assurer la cohésion et la comparabilité des plans et traitements comptables. Quant au processus d'enregistrement comptable des opérations, il se base sur une séparation adéquate des tâches, une revue des opérations non-récurrentes par la direction financière, une documentation appropriée des opérations de trésorerie et relatives aux investissements, ainsi qu'une documentation du processus de réconciliation entre les différents systèmes.

Risque lié à la délégation de pouvoirs

La société dispose de pouvoirs internes adaptés à son fonctionnement et de procédures de séparation des tâches appropriées. Les statuts prévoient que deux Administrateurs peuvent valablement engager la société. De plus, le CEO jouit d'une large autonomie dans le cadre de la gestion journalière, qui ne se limite pas à l'exécution des décisions du Conseil d'Administration mais s'étend à tous les actes nécessaires à assurer les activités courantes de GBL. Enfin, le Conseil d'Administration peut accorder des mandats spéciaux qui prévoient l'accord préalable d'au moins deux personnes pour engager valablement GBL vis-à-vis des tiers.

Risque de non-respect des pratiques professionnelles et des normes éthiques

GBL souhaite jouer un rôle de premier plan dans la promotion et la mise en œuvre de bonnes pratiques professionnelles et de normes éthiques. Le groupe entend réaliser son objectif de création de valeur sur la base d'une stratégie à long terme dans le strict respect de principes éthiques repris dans le Code de Déontologie et la Charte de Gouvernance d'Entreprise, lesquels s'appliquent aux Administrateurs et au personnel du groupe. Des activités de contrôle sont en place pour prévenir le risque de comportement inadapté au sein des différents cycles opérationnels de la société (délégations de pouvoirs formalisées, séparation des tâches, systèmes informatiques et de gestion de l'information performants,...).

Par ailleurs, les valeurs de GBL sont partagées avec les employés entre autres par des séances d'information régulières et par un environnement encourageant l'éthique et la bonne pratique professionnelle.

Risque lié à la disponibilité technologique et à l'adéquation de la stratégie digitale avec les besoins opérationnels de GBL

Une architecture informatique appropriée a été mise en place répondant aux exigences de GBL en termes de fonctionnalités, de sécurité et de flexibilité. Un plan de recouvrabilité des informations et de continuité des opérations en cas de défaillance des systèmes a été implémenté.

Par ailleurs, une analyse approfondie de l'adéquation de l'architecture aux besoins de GBL est réalisée à intervalles réguliers, pour s'assurer de son bon fonctionnement et de sa cohérence avec les évolutions technologiques et, le cas échéant, pour mettre en place des plans de remédiation.

Risque lié aux menaces disruptives et à la résilience technologique

Des procédures d'accès à l'information adaptées et des outils de protection des données sont en place et testés régulièrement. Les risques d'intrusion ou de cyber attaque sont continuellement analysés et évalués pour apporter, le cas échéant, des actions correctrices ou renforcées. Depuis 2021, une assurance portant sur la sécurité des données a par ailleurs été souscrite. A noter que GBL n'a subi, au cours des dernières années, aucun incident majeur imposant un arrêt de ses activités.

Risque lié à l'acquisition et à la rétention de talents

GBL s'assure d'avoir des équipes qualifiées et suffisantes par rapport aux besoins de la société et procède, le cas échéant, aux renforcements nécessaires et à la mise en place de plans de succession. Un processus annuel d'évaluation basé sur l'atteinte d'objectifs permet d'assurer une mesure adéquate de la performance de chacun des membres du personnel. Des formations sont par ailleurs proposées aux employés en fonction de leur domaine d'expertise pour mettre à jour et développer leurs connaissances et compétences. Enfin, GBL offre un environnement de travail épanouissant, propose une politique salariale attractive, récemment revue, et veille à l'alignement des intérêts des employés avec la réalisation des objectifs stratégiques du groupe.

CHAPITRE 4

Revue de portefeuille



4.1	Stratégie de gestion de portefeuille	66
4.2	Actifs cotés	82
4.3	Actifs privés	98
4.4	GBL Capital	110
4.5	Sienna Investment Managers	122
4.6	Réconciliation du portefeuille avec les états financiers consolidés IFRS	128

4.1

STRATÉGIE DE GESTION DE PORTEFEUILLE

GBL est un investisseur responsable et engagé, qui veille au potentiel de rendement de ses investissements à long terme

GBL mène une analyse approfondie en amont de ses investissements, évaluant le potentiel tant de croissance que de protection à la baisse. Les opportunités sont évaluées sur base de critères d'investissement qualitatifs et quantitatifs.

NOS FONDAMENTAUX

En tant qu'investisseur engagé et fidèle à ses valeurs, GBL définit ses investissements en privilégiant :

- les **sociétés leaders dans leur secteur** et ayant leur siège social en Europe
- une position d'**actionnaire de référence** dans le capital et un **rôle engagé dans la gouvernance**, au travers de participations majoritaires ou de positions minoritaires avec influence
- des investissements en *equity* entre **EUR 250 millions et EUR 2 milliards**, le cas échéant réalisés en co-investissement aux côtés d'autres investisseurs de premier plan
- une **diversification du portefeuille** en poursuivant le développement de ses **investissements alternatifs** tels que des fonds et des co-investissements jusqu'à EUR 50 millions, avec la possibilité d'investir des montants plus élevés dans des circonstances exceptionnelles, au travers de GBL Capital, et la **gestion pour compte de tiers** au travers de Sienna Investment Managers

NOTRE ÉVALUATION CONTINUE

En tant qu'investisseur déployant du capital permanent, GBL n'est pas contrainte par un horizon d'investissement. Les actifs sont ainsi détenus aussi longtemps que nécessaire afin d'en optimiser la valeur.

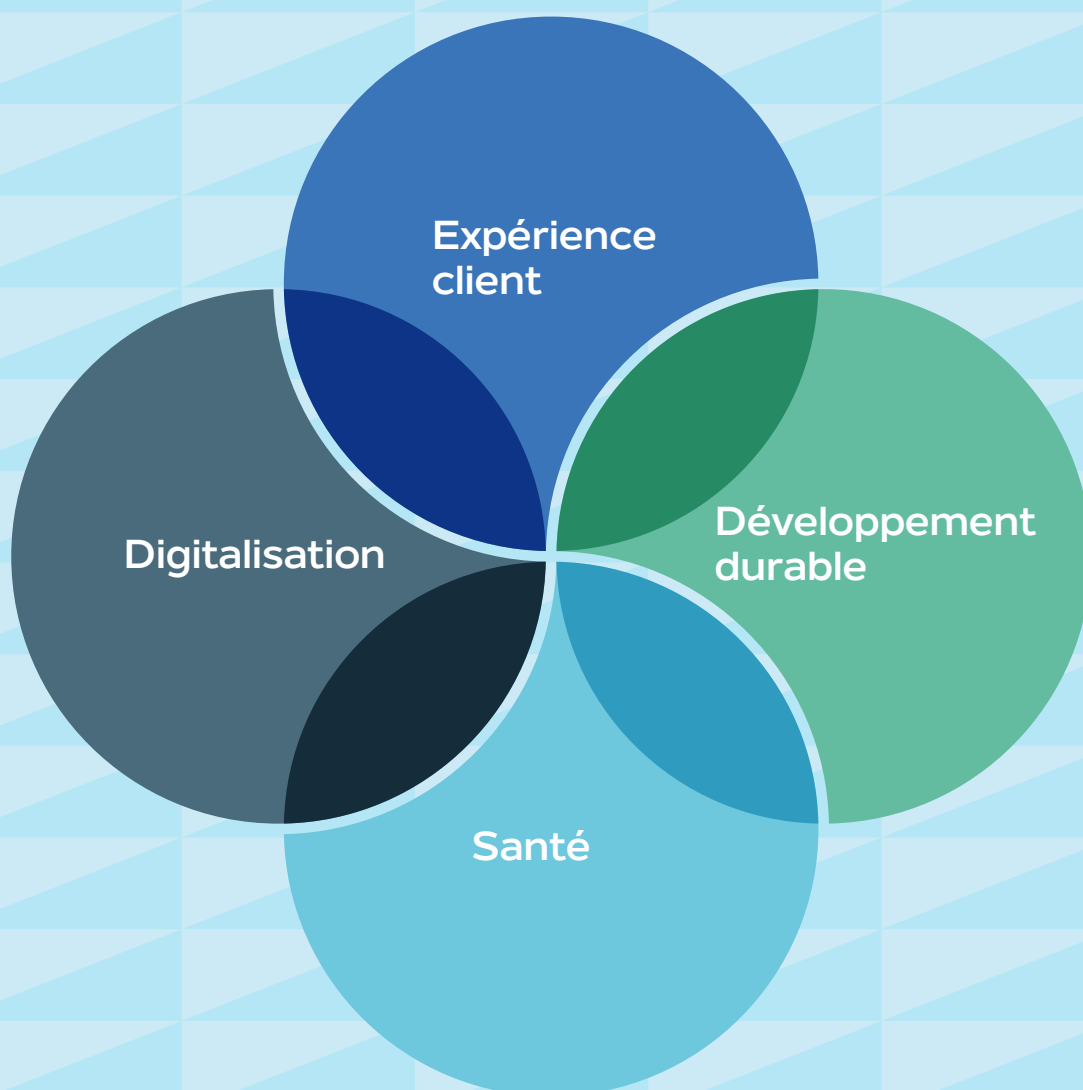
L'évaluation continue des actifs en portefeuille vise à préserver le capital et limiter le risque baissier en analysant plusieurs facteurs :

- **Potentiel de création de valeur complémentaire**
- **Risque de valorisation**
 - Multiples supérieurs aux moyennes historiques
 - TSR prospectif inférieur aux objectifs internes
- **Risques spécifiques à l'entreprise**
 - Rupture du modèle opérationnel lié aux évolutions digitales ou technologiques
 - Les enjeux de son environnement, notamment en matière de concurrence, de développement durable et de contexte géopolitique
- **Risque de concentration du portefeuille**
Actifs en portefeuille ne représentant pas plus de 20-25 % en :
 - Valeur de portefeuille et / ou
 - Cash earnings

INVESTISSEMENTS EN *EQUITY* ENTRE

€250 millions ET **€2 milliards**

Mégatendances façonnant notre économie et guidant nos décisions en termes de rotation d'actifs



Nos 5 piliers d'investissement



Marchés sous-jacents attractifs

- Potentiel de croissance / consolidation
- Résilience au travers des cycles économiques
- Exposition à des tendances de croissance à long terme
- Dynamiques compétitives favorables
- Barrières à l'entrée



Leader de marché, avec un modèle opérationnel clair et durable

- Potentiel de croissance organique et externe, le cas échéant
- Fortes capacités de génération de cashflow
- Rendement du capital employé supérieur au coût moyen pondéré du capital
- Faible levier financier (pour les actifs cotés)
- Positionnement solide face aux ruptures industrielles ou digitales



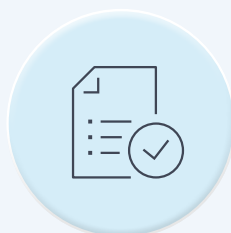
ESG

- Conformité à la politique d'exclusion ESG
- Stratégie, gestion des risques, engagements et transparence ESG
- Ambitions ESG au service de la croissance



Actionnaire de référence avec une gouvernance appropriée

- Potentiel d'évolution parmi les premiers actionnaires, capable d'exercer de l'influence
- Potentiel de représentation au Conseil d'Administration
- Équipe dirigeante de qualité



Valorisation

- Objectif de TSR à deux chiffres sur le long terme résultant des objectifs suivants par catégorie d'actifs :
 - cotés (*high-single-digits*)
 - privés (*high-teens*)
 - alternatifs (*mid-teens*)
- Rendement dividendaire satisfaisant (pour les actifs cotés)

Catégorie
d'investissement

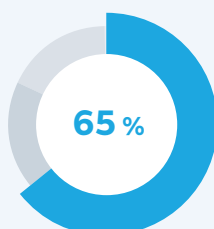
% du
portefeuille

Investissement

Stratégie

Actifs
cotés

2012

Amorce de
rééquilibrage
du portefeuille


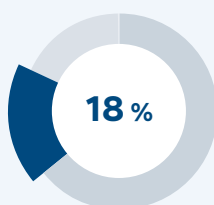
- Sociétés leaders dans leur secteur, avec un modèle opérationnel clair et durable
- Participations majoritaires ou minoritaires avec influence permettant une position d'actionnaire de référence et un rôle engagé dans la gouvernance
- Investissements en *equity* entre EUR 250 millions et EUR 2 milliards

- Croissance de l'ANR
- Diversification au sein de cette catégorie d'investissement
- Génération de cashflow pour assurer le dividende GBL

Actifs
privés

2019

Début d'activité

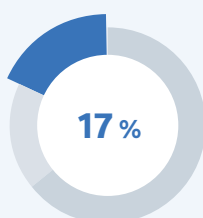


- Sociétés leaders dans leur secteur, avec un modèle opérationnel clair et durable
- Participations principalement majoritaires
- Investissements en *equity* entre EUR 250 millions et EUR 2 milliards

- Croissance de l'ANR
- Opportunités de consolidation
- Rendements attractifs grâce à des structures agiles
- Portefeuille moins répliquable

GBL | CAPITAL

2013

Début d'activité
(anciennement
Sienna Capital)


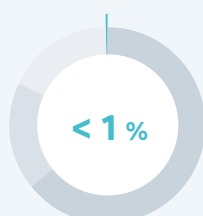
- Engagements dans des fonds et co-investissements aux côtés de fonds dans lesquels GBL a investi
- En général, fonds de *private equity*, mais également autres stratégies (par exemple, les crédits privés, le *structured equity*, les fonds secondaires, l'infrastructure à valeur ajoutée)
- Exposition au capital-développement, capital-croissance et aux *hedge funds*
- Engagements / investissements jusqu'à EUR 50 millions, avec la possibilité d'investir des montants plus élevés dans des circonstances exceptionnelles

- Croissance de l'ANR
- Diversification du portefeuille
- Protection à la baisse de la valeur de l'investissement
- Contributeur significatif aux cash earnings de GBL

Sienna
INVESTMENT MANAGERS

2021

Début d'activité

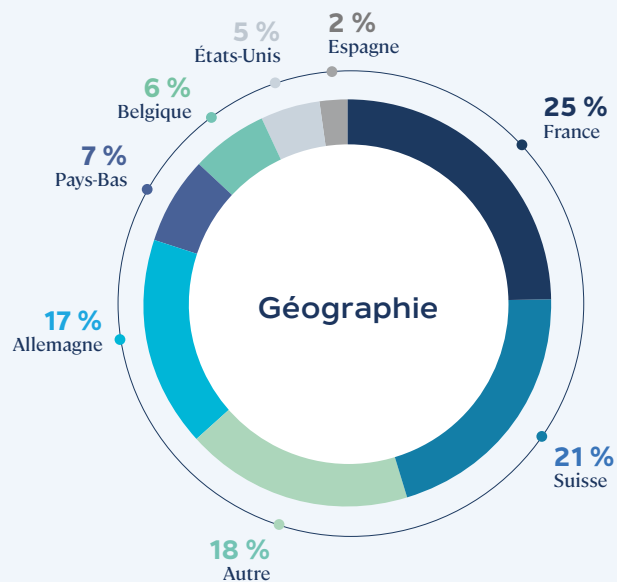
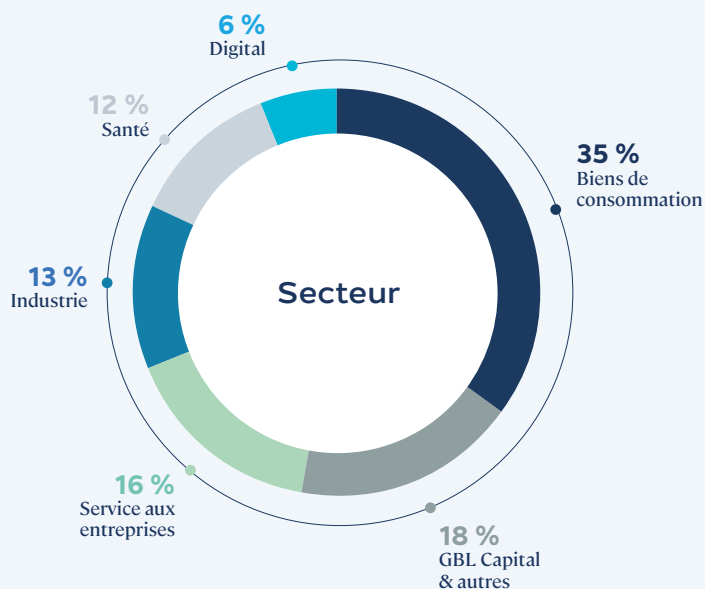
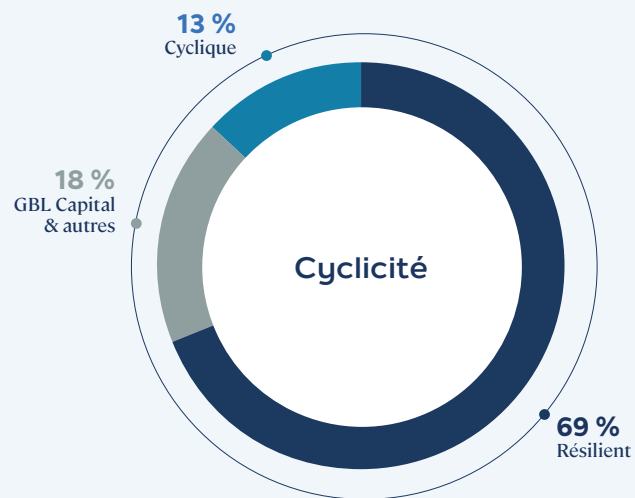
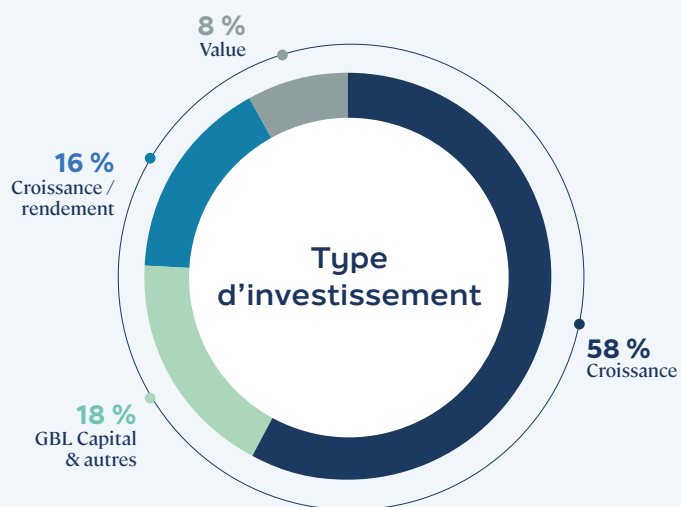


- Plateforme de gestion d'actifs pour compte de tiers
- Plus de **EUR 34 milliards** sous gestion à fin décembre 2023

- Génération de revenus récurrents
- Levée régulière de fonds dans l'ensemble des stratégies
- Synergie des expertises réunies au sein d'une plateforme unique
- Bénéfices du réseau de GBL

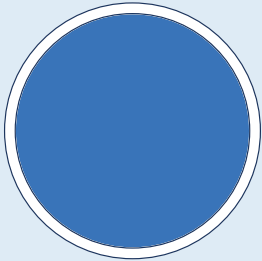
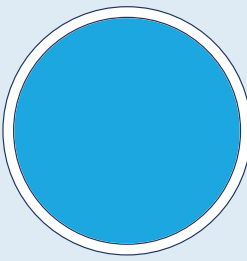
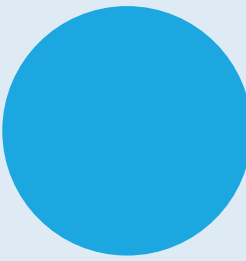
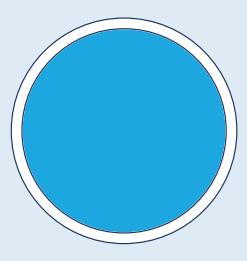
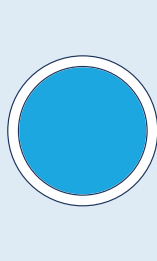
Note : les pourcentages sont arrondis

Répartition du portefeuille



Note : les pourcentages sont arrondis

PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023

						
GBL CAPITAL	SGS	 Pernod Ricard <i>Créateurs de convivialité</i>	adidas	 IMERYS	 affidea	
Part du portefeuille en % ⁽¹⁾						
17 %	16 %	16 %	14 %	8 %	7 %	
% en capital						
% en droits de vote						
<u>99,99 %</u>	<u>19,31 %</u>	<u>6,73 %</u>	<u>7,62 %</u>	<u>54,64 %</u>	<u>99,15 %</u>	
99,99 %	19,31 %	11,25 %	7,62 %	68,11 %	99,15 %	

- Actifs cotés
- Actifs privés
- GBL Capital
- Sienna Investment Managers (ANR des sociétés de gestion)
- © GBL est le premier actionnaire

(1) Les pourcentages sont arrondis

EUR 17,5 MDS

Valeur de portefeuille

								
 umicore	 Sanoptis	 CONCENTRIX + Webhelp	 CANYON	 Parques Reunidos FACILITEZ VACANCES PAR LES LOISIRS	 Voodoo	 Sienna INVESTMENT MANAGERS	 Ontex	AUTRES
6 %	5 %	5 %	3 %	2 %	2 %	<1 %	<1 %	
<u>15,92 %</u> 15,92 %	<u>83,36 %</u> 61,96 %	<u>13,17 %</u> 13,17 %	<u>48,65 %</u> 48,65 %	<u>23,00 %</u> 23,00 %	<u>15,90 %</u> 15,90 %	<u>100,00 %</u> 100,00 %	<u>19,98 %</u> 19,98 %	

Une gestion active du portefeuille pour la croissance et la résilience

En contribuant à la création de valeur sur le long terme en tant qu'investisseur engagé et responsable

GBL est un investisseur engagé déployant du capital permanent avec un horizon d'investissement à long terme. Son objectif est de générer davantage de valeur au travers de sa participation dans les organes décisionnels de gouvernance des sociétés en portefeuille.

GBL se concentre sur :

- la vision stratégique de ses sociétés en portefeuille, avec une attention particulière à la croissance organique et externe, le cas échéant ;
- la sélection, la nomination et la rémunération des principaux cadres dirigeants ;

- la rémunération des actionnaires (politique dividendaire et programmes de rachat d'actions propres) et l'allocation de capital ; et
- l'application des meilleures pratiques en matière d'ESG en ligne avec les normes internationales (cf. plus de détails en pages 130 à 175).

Dans ce contexte, GBL contribue principalement à la création de valeur au travers du partage de son expérience, son expertise et son réseau auprès de ses participations en portefeuille. GBL n'est cependant jamais impliquée dans la gestion quotidienne de ses sociétés en portefeuille.

	Investissement initial	Place de GBL dans l'actionariat	Conseil d'Administration	Comité d'Audit	Comité des Nominations et/ou Rémunérations	Comité Stratégique	
ACTIFS COTÉS	 SGS	2013	N° 1	2/9	0/3	1/3 - 1/3	n/a
	 Pernod Ricard <i>Créateurs de convivialité</i>	2006	N° 2	1/15 ⁽¹⁾	0/3	0/3 - 1/4	1/6
	 adidas	2015	N° 1	1/16 ⁽²⁾	0/4 ⁽¹⁾	1/3 - 1/4 ⁽¹⁾	n/a
	 IMERYS	1987	N° 1	3/12 ⁽¹⁾	1/4	1/3 - 1/4	2/5
	 umicore	2013	N° 1	2/9	1/4	1/5	n/a
	 CONCENTRIX + Webhelp	2019 ⁽³⁾	N° 1	2/10	0/3	0/4 - 0/3	n/a
ACTIFS PRIVÉS	 Ontex	2015	N° 1	2/9	1/5	1/5	n/a
	 affidea	2022	N° 1	4/7 ⁽⁴⁾	n/a	2/3	n/a
	 Sanoptis	2022	N° 1	3/5	1/2	2/3	n/a
	 CANYON	2021	N° 1	3/5	1/2	n/a	n/a
	 Parques Reunidos PARQUES REUNIDOS	2017 ⁽⁵⁾	N° 3	1/9	1/4	n/a	n/a
	 Voodoo	2021	N° 4	1/6	n/a	n/a	n/a

Note : information au 31 décembre 2023

(1) Dont 2 représentants du personnel

(2) Dont 8 représentants du personnel

(3) Investissement initial dans Webhelp en 2019. Le rapprochement entre Concentrix et Webhelp a été clôturé en septembre 2023, créant ainsi Concentrix + Webhelp

(4) À partir de janvier 2024

(5) Retiré de la cote en 2019

En déployant du capital dans des groupes de grande qualité, leaders sectoriels

GBL a amorcé le rééquilibrage de son portefeuille en 2012 en vue de diversifier et renforcer son profil de croissance et de résilience et d'optimiser ainsi son potentiel de création de valeur à long terme.

Cette transformation a été menée au travers d'une rotation significative du portefeuille. Depuis 2012, les opérations de cessions et d'acquisitions ont totalisé plus de EUR 31 milliards. Ceci a conduit à un transfert significatif d'exposition des actifs à haut rendement des secteurs de l'énergie et des services publics vers des actifs de croissance dans les secteurs des biens de consommation, de l'industrie, des services aux entreprises et des soins de santé.

GBL cherche à investir dans des sociétés de grande qualité bénéficiant de positions de leaders sectoriels, de qualités de crédit principalement *investment grade* (sociétés cotées) et de solides modèles économiques.

En complément, GBL vise à poursuivre la diversification de son portefeuille et de ses contributeurs en matière de dividendes en développant respectivement GBL Capital, son activité d'actifs alternatifs, et Sienna Investment Managers, sa plateforme de gestion pour compte de tiers.

	Positionnement sectoriel ⁽¹⁾	Notations de crédit émetteur (S&P / Moody's) ⁽²⁾⁽³⁾
ACTIFS COTÉS	 N° 1	Non noté / A3
	 N° 2	BBB+ / Baa1
	 N° 2	A- / A3
	 N° 1	BBB- / Baa3
	 Un leader mondial	Non noté
	 N° 2	BBB / Baa3
ACTIFS PRIVÉS	 Top 5	B / B3
	 N° 1 en Europe	Non noté
	 N° 2 en Europe	Non noté
	 N° 1 ⁽⁴⁾	Non noté
	 N° 2 en Europe	Non noté
	 Top 10 ⁽⁵⁾	Non noté

Note : information au 31 décembre 2023

(1) Source : sociétés en portefeuille et GBL

(2) Les notations de crédit peuvent faire l'objet de suspension, révision ou retrait à tout moment par les agences de notation

(3) Source : Bloomberg

(4) En distribution *Direct-to-Consumer* (« DTC »)

(5) En terme de téléchargements

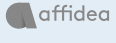
GBL a été influente dans l'adoption et l'accélération de décisions clés pour ses actifs cotés et privés

ACTIFS COTÉS								
Domaine d'intérêt de GBL	Actions durant les 5 dernières années ⁽¹⁾							
Stratégie	Plan à moyen terme communiqué	√	√	√	√	√	-	√
	Bolt-ons	√	√	-	√	√	√ ⁽²⁾	√
	Acquisitions significatives ⁽³⁾	√	√	-	-	√	√ ⁽²⁾	-
Nominations	Nouveau Président	√	-	√	√	-	-	√
	Nouveau CEO	√	-	√	√	√	-	√
Allocation de capital	Cessions d'actifs	√	√	√	√	√	-	√
	Rachats d'actions propres	√	√	√	-	-	√	-
	Dividende à son niveau le plus élevé	√	√	-	√	√	√	-
ESG	Critères ESG dans la rémunération	√	√	√	√	√	-	√
	Émission d'instruments de finance durable	√	√	√	√	√	-	-

(1) Informations du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023

(2) Actions réalisées par Webhelp avant le rapprochement de Webhelp et Concentrix le 25 septembre 2023, créant Concentrix + Webhelp

(3) > EUR 200 millions de valeur d'entreprise

ACTIFS PRIVÉS						
Domaine d'intérêt de GBL	Actions depuis l'acquisition ⁽¹⁾					
	Année d'acquisition	2022	2022	2021	2017 ⁽²⁾	2021
Stratégie	Plan à moyen terme communiqué	-	-	√	-	-
	Bolt-ons	√	√	-	√	√
	Acquisitions significatives ⁽³⁾	-	-	-	√	√
Nominations	Nouveau Président	√	-	-	√	-
	Nouveau CEO	√	-	√	√	-

(1) Informations du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023

(2) Retiré de la cote en 2019

(3) > EUR 200 millions de valeur d'entreprise

Direction



Ian Gallienne

Voir biographie page 29.



Xavier Likin

Né le 24 juin 1968, de nationalité belge.

Xavier Likin est Ingénieur Commercial et détient des certificats en fiscalité de la Solvay Brussels School of Economics & Management (ULB).

Il débute sa carrière en Afrique centrale dans le secteur de la distribution automobile où il occupe diverses fonctions administratives et financières chez MIC. Il entre en 1997 chez PwC, où il devient *senior manager* et est nommé Réviseur d'Entreprises (« CPA ») par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

En 2007, il rejoint Ergon Capital Partners en qualité de Directeur Financier. Ensuite, en juin 2012, il est nommé Contrôleur Groupe de GBL. Depuis le 1^{er} août 2017, il y assume la fonction de Directeur Financier.



Priscilla Maters

Née le 26 avril 1978, de nationalité belge.

Priscilla Maters est diplômée en droit de l'Université Libre de Bruxelles ainsi que de la London School of Economics (LLM).

Elle débute sa carrière en 2001 dans des cabinets d'avocats à Bruxelles et à Londres (dont Linklaters), où elle se spécialise dans les fusions-acquisitions, les marchés des capitaux, les financements et le droit d'entreprise.

En 2012, elle rejoint GBL et assume actuellement les fonctions de Directeur Juridique et de Secrétaire Générale. Elle est également *Compliance Officer* depuis le 1^{er} janvier 2021.

Organisation

DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS

Frédéric Oudéa - *Senior Executive Advisor*

Céline Depris - *Juridique*

Philippe Tacquenier - *Finances*

Jonathan Rubinstein - *Investment Team*

Laurent Raets - *Investment Team*

Julius Ringlstetter - *Investment Team*

Nina Schaerlaekens - *Investment Team*

Jens Riedl - *Investment Team*

Yves Croonenberghs - *Ressources Humaines*

Martin Doyen - *Investment Team*

Jimmy Piron - *Investment Team*

Johan Robeyns - *Finances*



Organisation

DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS

Ilse De Clerck - Relations investisseurs & Communication

Michael Bredael⁽¹⁾ - *Investment Team*

Serge Saussoy - Finances

Céline Donnet - Finances

Frederik Vermeersch - *Investment Team*

Céline Loi - Finances

Rein Dirkx - *Investment Team*

François Perrin - ESG

Benjamin Termonia - Finances

Pascal Reynaerts - Finances

Nicholas Van Paesschen - *Investment Team*

Nicolas Gheysens - *Investment Team*



(1) Représentant de 5M Advisory SRL

Organisation

DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS

Benjamin Martin - Finances
Arnaud Bouyer - *Investment Team*
Alison Donohoe - Relations investisseurs & Communication
Xavier Magnus - *Investment Team*
Sophie Gallaire - Finances
Pierre-Guillaume le Hodey - Juridique
Michal Chalackiewicz - *Investment Team*
Guglielmo Scodrani - Informatique
Simon Zenner - *Investment Team*



NON REPRÉSENTÉS

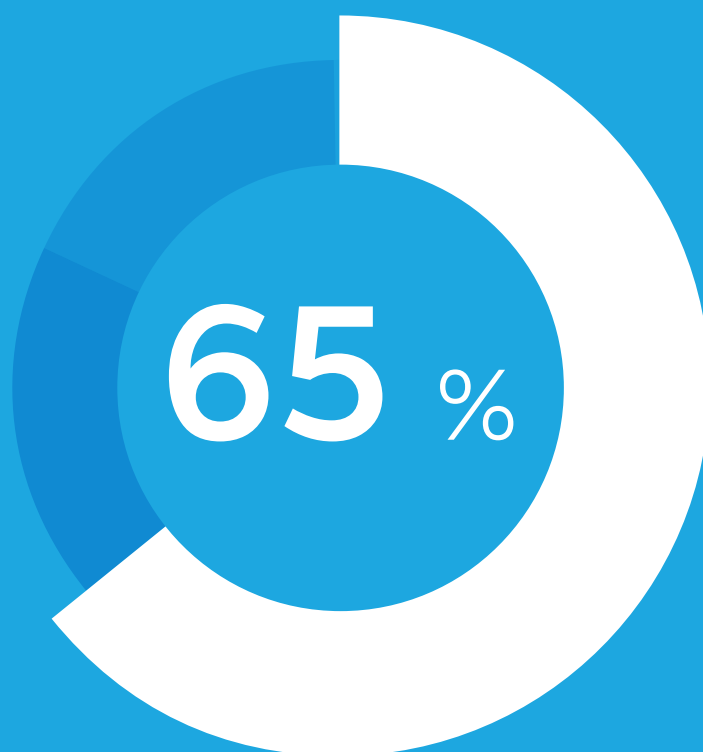
Irina Adam
Prisca Biansomba
Elena Cannavo
Philippe Debelle
Carine Dumasy
Noëline Dumbi
Silvia Espinoza
Tiago Ferraz
Bénédict Gervy
Kim Grandjean
Valérie Huyghe
Christelle Iurman

Philippe Lorette
Daisy McEachen-Bramwell
Justine Montagnier
Lydia Papaioannou
Xavier Poncelet
Sofiane Semsoun
Sabrina Temmar
Victoria Thommen
Pedro Varela Gonzalez
Viviane Veevaete
Justine Vendeville
Serge Walschaerts

Delivering meaningful growth

4.2

Actifs cotés



% du
portefeuille de GBL

SGS	84
Pernod Ricard	86
adidas	88
Imerys	90
Umicore	92
Concentrix + Webhelp	94
Ontex	96

SGS

SGS est le leader mondial du test, de l'inspection et de la certification (« TIC »)

SGS fournit des solutions adaptées de test, d'inspection et de certification à ses clients pour rendre leurs activités commerciales plus sûres, durables et efficaces. Son réseau mondial comprend 99.600 collaborateurs répartis dans 2.600 bureaux et laboratoires.

Plus de
CHF 1,1 MD
de flux de trésorerie des
activités opérationnelles

Représentation
de GBL dans les
organes statutaires

2 SUR 9

2.600
bureaux et
laboratoires

Capital détenu
par GBL

19,3 %

99.600
collaborateurs

N°1
mondial



Thèse d'investissement

Le secteur TIC est caractérisé par des fondamentaux attractifs :

- Recherche de sûreté, de sécurité et de traçabilité à un niveau mondial et dans tous les secteurs d'activité
- Croissance et vieillissement des infrastructures
- Externalisation des « activités de contrôle »
- Poursuite du développement des réglementations et demandes de conformité
- Complexité croissante des produits
- Barrières à l'entrée élevées
- Multiples opportunités de M&A

Dans ce secteur, SGS offre un profil particulièrement attractif :

- Leader mondial du secteur et numéro 1 dans la plupart de ses activités
- Rentabilité et génération de cashflow de premier ordre
- Portefeuille diversifié en matière de services et régions
- Résilient au travers des cycles économiques
- Idéalement positionné pour saisir des opportunités de croissance et de consolidation
- Bilan solide en soutien au M&A et rémunération attractive aux actionnaires

Données de marché et relatives à la participation de GBL

Données boursières	2023	2022	2021
Nombre d'actions émises (en milliers)	187,376	187,376 ⁽¹⁾	187,376 ⁽¹⁾
Capitalisation boursière (en CHF millions)	13,592	16,114	22,837
Dernier cours de bourse (en CHF / action)	72,54	86,00 ⁽¹⁾	121,88 ⁽¹⁾

Investissement de GBL	2023	2022	2021
Participation en capital (en %)	19,3	19,1	19,1
Participation en droits de vote (en %)	19,3	19,1	19,1
Valeur boursière de la participation (en EUR millions)	2,835	3,127	4,223
Dividendes encaissés par GBL (en EUR millions)	118	110	104
Représentation dans les organes statutaires	2	2	2

TSR annualisé (%) ⁽²⁾	1 an	3 ans	5 ans
SGS	(6,8)	(4,3)	3,2
STOXX Europe 600 Industrial Goods & Services	24,8	9,5	13,9

(1) Reflète un split des actions dans un rapport de 25:1 au 12 avril 2023

(2) TSR calculés en euros

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Ariel Bauer
Group Vice President
Investor Relations, Corporate Communications & Sustainability
Tél : +41 79 836 49 23
sgs.investor.relations@sgs.com
www.sgs.com



Pernod Ricard
Créateurs de convivialité

Pernod Ricard, numéro deux mondial des Vins & Spiritueux, occupe une position de premier plan sur tous les continents

Depuis sa création en 1975, une importante croissance interne, ainsi que des acquisitions transformatrices et de taille plus réduite, ont permis à Pernod Ricard de constituer le portefeuille le plus premium du secteur et devenir le numéro deux mondial du marché des Vins & Spiritueux. Le portefeuille comprend des marques stratégiques internationales et locales ainsi que des marques *specialty* que le groupe produit et distribue au sein de son propre réseau de distribution mondial.

Distribution
dans plus de
160
pays

Représentation
de GBL dans les
organes statutaires
1 SUR **15**⁽¹⁾

Plus de
20.600
collaborateurs

Capital détenu
par GBL
6,7%

96
sites de production

N°2
mondial des
Vins & Spiritueux



(1) dont deux représentants du personnel

Thèse d'investissement

Le marché des spiritueux est porté par des tendances favorables à long terme, notamment :

- Population urbaine en expansion, tout particulièrement dans les marchés émergents
- Gains de parts de marché au détriment de la bière
- Montée en gamme des consommateurs

Pernod Ricard bénéficie d'un profil de croissance et de rentabilité solide et diversifié :

- Numéro deux mondial avec un portefeuille de marques parmi les plus complets de l'industrie
- Positions de leader dans des catégories telles que le cognac, le whisky et le rhum
- Nombreuses marques à fort potentiel, en ce compris de récentes acquisitions
- Montée en gamme systématique grâce à ses produits de qualité supérieure et innovants
- Exposition géographique unique avec la Chine et l'Inde comme moteurs de croissance

Après s'être concentré sur son *deleveraging* pendant plusieurs années, Pernod Ricard a renforcé ses retours aux actionnaires au travers de l'augmentation du ratio de *payout* et d'un programme de rachat d'actions propres.

Données de marché et relatives à la participation de GBL

Données boursières	2023	2022	2021
Nombre d'actions émises (en milliers)	255.632	257.947	261.877
Capitalisation boursière (en EUR millions)	40.837	47.398	55.387
Dernier cours de bourse (en EUR / action)	159,75	183,75	211,50

Investissement de GBL	2023	2022	2021
Participation en capital (en %)	6,7	6,9	7,6
Participation en droits de vote (en %)	11,2	11,5	12,6
Valeur boursière de la participation (en EUR millions)	2.749	3.266	4.207
Dividendes encaissés par GBL (en EUR millions)	81	82	62
Représentation dans les organes statutaires	1	1	1

TSR annualisé (%)	1 an	3 ans	5 ans
Pernod Ricard	(10,8)	2,8	4,3
STOXX Europe 600 Food & Beverage	(0,7)	2,6	5,7

adidas

adidas est un leader mondial en articles de sport

adidas est un leader mondial spécialisé dans le design, le développement et la distribution d'articles de sport (chaussures, vêtements et matériel). La distribution passe par un réseau de magasins en propre, l'e-commerce et des distributeurs indépendants.

Plus de
EUR
21,4 MDS
de chiffre d'affaires net

Représentation
de GBL dans les
organes statutaires
1 SUR **16**⁽¹⁾

20 %
des ventes réalisées
en ligne

Capital détenu
par GBL
7,6 %

Plus de
59.000
collaborateurs

N°2
mondial des
articles de sport

(1) dont huit représentants du personnel

Thèse d'investissement

L'industrie des articles de sport devrait croître de + 6 à 7 % par an au cours des prochaines années, sous l'impulsion de tendances séculaires :

- *Athleisure* : une tendance de mode à l'échelle mondiale vers des tenues décontractées
- *Health & wellness* : sensibilisation croissante portée à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie

adidas est une marque forte dans le design et la distribution

d'articles de sport : (i) numéro 2 mondial et (ii) soutenue par une forte capacité d'innovation au travers de multiples accords de sponsoring et de partenariats.

Le potentiel de croissance des ventes à moyen à long terme est principalement soutenu par :

- La part croissante des produits *lifestyle* d'inspiration sportive dans la gamme de produits d'adidas
- L'approche *omni-channel* consistant en une forte dynamique de vente provenant de la distribution par des tiers (grossistes) et en un modèle *Direct-to-Consumer* (e-commerce et magasins en propre)
- La croissance équilibrée dans toutes les zones géographiques
- Les Etats-Unis, où des gains de parts de marché supplémentaires sont possibles
- Les initiatives en matière de rapidité avec des objectifs clairs concernant la réduction du délai de lancement des produits sur le marché

La société se concentre actuellement sur les marges, avec du potentiel en matière d'amélioration de la marge d'EBIT provenant (i) de l'optimisation du mix de canaux, (ii) de l'optimisation des coûts et frais généraux, principalement au travers d'économies d'échelle et (iii) d'une hausse de la rentabilité aux États-Unis.

adidas dispose d'un bilan solide et d'une forte conversion en trésorerie.

Données de marché et relatives à la participation de GBL

Données boursières	2023	2022	2021
Nombre d'actions émises (en milliers)	180.000	180.000	192.100
Capitalisation boursière (en EUR millions)	33.149	22.943	48.640
Dernier cours de bourse (en EUR / action)	184,16	127,46	253,20

Investissement de GBL	2023	2022	2021
Participation en capital (en %)	7,6	7,6	7,1
Participation en droits de vote (en %)	7,6	7,6	7,1
Valeur boursière de la participation (en EUR millions)	2.526	1.748	3.473
Dividendes encaissés par GBL (en EUR millions)	8	38	35
Représentation dans les organes statutaires ⁽¹⁾	1	1	1

TSR annualisé (%)	1 an	3 ans	5 ans
adidas	45,2	(13,9)	1,1
STOXX Europe 600 Consumer Products and Services	16,4	6,7	13,6

(1) Dont le *Deputy Chairman* est un représentant de GBL.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Sebastian Steffen
Head of Investor Relations
Tél. : +49 9132 84 2920
investor.relations@adidas.com
www.adidas-group.com



IMERYS

Imerys est le leader mondial des spécialités minérales

Imerys extrait, transforme, valorise et combine une gamme unique de minéraux industriels pour apporter des fonctionnalités essentielles aux produits et processus de production de ses clients. Par ailleurs, Imerys est en train d'étudier et de développer des gisements miniers en vue d'extraire du lithium (par exemple pour les batteries de véhicules électriques) en France et au Royaume-Uni.

39

pays dans lesquels
Imerys est présent

Environ

24.000

clients

13.700

collaborateurs

N°1

leader mondial
de spécialités minérales
pour l'industrie

Représentation
de GBL dans les
organes statutaires

3 SUR **12** ⁽¹⁾

Capital détenu
par GBL

54,6 %



(1) dont deux représentants du personnel

Thèse d'investissement

Le marché attractif et porteur des spécialités minérales bénéficie d'atouts structurels :

- La mobilité verte et les énergies renouvelables, la construction durable et les solutions naturelles pour les biens de consommation
- La nature critique des minéraux de spécialité, qui ajoutent des propriétés essentielles aux produits des clients, tout en ne représentant qu'une faible proportion de leurs coûts totaux.

Imerys présente un profil attractif :

- Position de numéro 1 ou 2 dans presque tous ses marchés
- Transformation vers une croissance (interne) et une rentabilité améliorées à travers une rotation continue du portefeuille et des projets stratégiques
- Potentiel pour devenir l'un des principaux fournisseurs européens de lithium à moyen terme, jouant ainsi un rôle clé dans la transition énergétique de la région
- Modèle opérationnel résilient, renforcé par le soutien de GBL en tant qu'actionnaire de référence stable avec un horizon d'investissement à long terme
- Exposition diversifiée en termes des marchés finaux et de géographies
- Solide génération de cashflow pour soutenir la poursuite de la croissance

Données de marché et relatives à la participation de GBL

Données boursières	2023	2022	2021
Nombre d'actions émises (en milliers)	84.941	84.941	84.941
Capitalisation boursière (en EUR millions)	2.419	3.087	3.104
Dernier cours de bourse (en EUR / action)	28,48	36,34	36,54

Investissement de GBL	2023	2022	2021
Participation en capital (en %)	54,6	54,6	54,6
Participation en droits de vote (en %)	68,1	68,1	67,4
Valeur boursière de la participation (en EUR millions)	1.322	1.686	1.696
Dividendes encaissés par GBL (en EUR millions)	179	72	53
Représentation dans les organes statutaires	3	3	3

TSR annualisé (%)	1 an	3 ans	5 ans
Imerys	(12,6)	(4,1)	(1,9)
STOXX Europe 600	34,9	13,8	15,3
Construction & Materials			

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Cyrille Arhanchague
Investor Relations
Tél. : +33 1 49 55 64 84
finance@imerys.com
www.imerys.com



Umicore est
un leader dans
le domaine
des matériaux
cathodiques
pour batteries,
des catalyseurs
automobiles et
du recyclage de
métaux précieux

Umicore se concentre sur des domaines
d'application où son expertise en science des
matériaux, en chimie et en métallurgie est
largement reconnue.

45
sites de
production

14
centres R&D
et techniques

Plus de
11.500
collaborateurs

Plus de
EUR **280** M
de dépenses R&D

Représentation
de GBL dans les
organes statutaires

2 SUR **9**

Capital détenu
par GBL

15,9 %

Thèse d'investissement

Umicore évolue dans des secteurs où les barrières à l'entrée sont élevées :

- L'automobile (véhicules électriques, recyclage des batteries, catalyseurs pour moteurs à combustion)
- Le recyclage de métaux précieux

Ces secteurs sont soutenus par des tendances favorables à long terme :

- La transformation de la mobilité et l'électrification des véhicules
- L'attention portée au niveau mondial à l'amélioration de la qualité de l'air et des contrôles plus stricts des émissions
- La raréfaction des ressources et le recyclage des batteries

Dans ces domaines, Umicore est un leader mondial, qui s'appuie sur les atouts suivants :

- Un savoir-faire robuste avec des technologies pionnières et des procédés de niveau mondial
- Une base de production mondiale de haute qualité et de plus en plus diversifiée
- Un leadership reconnu en matière d'ESG, incluant l'approvisionnement responsable en métaux précieux

Données de marché et relatives à la participation de GBL

Données boursières	2023	2022	2021
Nombre d'actions émises (en milliers)	246.400	246.400	246.400
Capitalisation boursière (en EUR millions)	6.135	8.456	8.809
Dernier cours de bourse (en EUR / action)	24,90	34,32	35,75

Investissement de GBL	2023	2022	2021
Participation en capital (en %)	15,9	15,9	15,9
Participation en droits de vote (en %)	15,9	15,9	15,9
Valeur boursière de la participation (en EUR millions)	977	1.347	1.403
Dividendes encaissés par GBL (en EUR millions)	31	31	31
Représentation dans les organes statutaires	2	2	2

TSR annualisé (%)	1 an	3 ans	5 ans
Umicore	(25,3)	(12,2)	(4,6)
STOXX Europe 600 Chemicals	17,6	8,2	13,5



Concentrix + Webhelp est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions et de technologies en matière d'expérience client (« CX »)

Concentrix + Webhelp est un acteur global de la gestion de la relation client et de l'externalisation des processus métiers (« CRM-BPO »), spécialisé dans la conception, l'élaboration et l'exploitation de solutions en matière d'expérience client de nouvelle génération.

Le groupe offre une large gamme de services et de capacités digitales, notamment en matière de stratégie, de conception, d'ingénierie digitale, d'intelligence artificielle, d'automatisation et d'analyse avancée des données.

Concentrix+ Webhelp a une présence mondiale significative, opérant dans plus de 70 pays avec une équipe de plus de 400.000 collaborateurs.

Le rapprochement transformant de Concentrix et Webhelp a été clôturé en septembre 2023. Le nouveau groupe dispose d'une présence géographique équilibrée, d'une base de clients diversifiée et de grande qualité, ainsi que d'un solide portefeuille de solutions clients.

N°2
acteur sectoriel

Représentation
de GBL dans les
organes statutaires

2 SUR **10**

Couverture
mondiale dans
plus de

70
pays

Capital détenu
par GBL

13,2 %

Environ

2.000
clients

Connaissances
de plus de

95 %
des langues parlées

Thèse d'investissement

Concentrix + Webhelp opère dans un secteur attractif, avec :

- Une croissance à long terme de l'engagement des clients, grâce à la combinaison :
 - d'une croissance en volume due à la numérisation de l'économie et au développement continu du commerce électronique et des services numériques
 - d'une pénétration accrue de l'externalisation en raison des exigences en matière de technologie et d'échelle, ainsi que de la complexité croissante du service offert au client (par exemple, multicanal)
- Une fragmentation importante qui offre aux leaders internationaux la possibilité de poursuivre la consolidation
- Des développements en IA qui peuvent (i) différencier l'offre client de Concentrix + Webhelp et conduire à de nouveaux cas d'utilisation, (ii) permettre des gains d'efficacité et (iii) créer une meilleure qualité de service

Concentrix + Webhelp est un leader mondial avec une offre de produits complète et une stratégie affirmée, dont :

- Un historique solide de 40 ans de croissance rentable ayant permis la création d'un champion mondial
- Un mix de revenus bien équilibré entre les marchés des Amériques, d'Europe et d'Asie Pacifique, avec une présence opérationnelle forte dans ces régions
- Une position de leader soutenue par un portefeuille de relations clients de haute qualité et bien diversifié, une plateforme d'exécution solide et différenciée ainsi que des capacités et une expertise de premier ordre (analyse, conseil, etc.)
- De multiples opportunités de croissance en termes d'activités existantes et de nouveaux services sur un marché encore largement fragmenté

Données de marché et relatives à la participation de GBL⁽¹⁾

Données boursières	2023
Nombre d'actions émises (en milliers)	66.601
Capitalisation boursière (en USD millions)	6.541
Dernier cours de bourse (en USD / action)	98,21

Investissement de GBL	2023
Participation en capital (en %)	13,2
Participation en droits de vote (en %)	13,2
Valeur boursière de la participation (en EUR millions)	807
Dividendes encaissés par GBL (en EUR millions)	2
Représentation dans les organes statutaires	2

TSR annualisé (%) ⁽²⁾	1 an
Concentrix + Webhelp	(27,8)
S&P Midcap 400	12,7

(1) Le rapprochement de Webhelp (premier actif privé de GBL) et de la société américaine cotée Concentrix a été clôturé le 25 septembre 2023, faisant de GBL le premier actionnaire de l'entité combinée (« Concentrix + Webhelp »)

(2) TSR calculés en euros



Ontex est un fournisseur international de premier plan de solutions d'hygiène personnelle

Ontex est un fabricant de premier plan spécialisé dans les produits d'hygiène pour nourrissons, adultes et femmes. Ses produits sont distribués dans plus de 110 pays, à la fois sous des marques de distributeurs des principales enseignes et sous des marques locales de l'entreprise. Les canaux de vente principaux sont le commerce de détail, les établissements médicaux et les pharmacies.

20
marques

Représentation
de GBL dans les
organes statutaires

2 SUR **9**

6
centres R&D

Capital détenu
par GBL

19,98 %

Environ
7.500
collaborateurs

16
sites de
production

Thèse d'investissement

L'industrie bénéficie de tendances favorables :

- Résilience à travers le cycle économique due à la nature essentielle des produits (hygiène de base), davantage renforcée en période de récession (produits sous marques de distributeurs par exemple)
- Marchés développés : vieillissement de la population au profit du segment *Adult Incontinence*
- Marchés émergents : croissance démographique et adoption croissante de produits d'hygiène personnelle

Ontex est bien positionné pour bénéficier de ces tendances grâce à un repositionnement plus poussé de ses activités :

- Renforcement accru de l'exposition du groupe à des produits et catégories en forte croissance (dont les produits d'incontinence pour adultes et les couches-culottes pour bébé)
- Hausse des parts de marchés des marques de distributeurs
- Accélération de l'innovation compétitive
- Accent porté sur une structure de coûts compétitive et des opérations efficaces en termes de coûts dans le but de faire progresser les marges

Données de marché et relatives à la participation de GBL

Données boursières	2023	2022	2021
Nombre d'actions émises (en milliers)	82.347	82.347	82.347
Capitalisation boursière (en EUR millions)	626	514	576
Dernier cours de bourse (en EUR / action)	7,61	6,24	6,99

Investissement de GBL	2023	2022	2021
Participation en capital (en %)	19,98	19,98	19,98
Participation en droits de vote (en %)	19,98	19,98	19,98
Valeur boursière de la participation (en EUR millions)	125	103	115
Dividendes encaissés par GBL (en EUR millions)	-	-	-
Représentation dans les organes statutaires	2	2	3

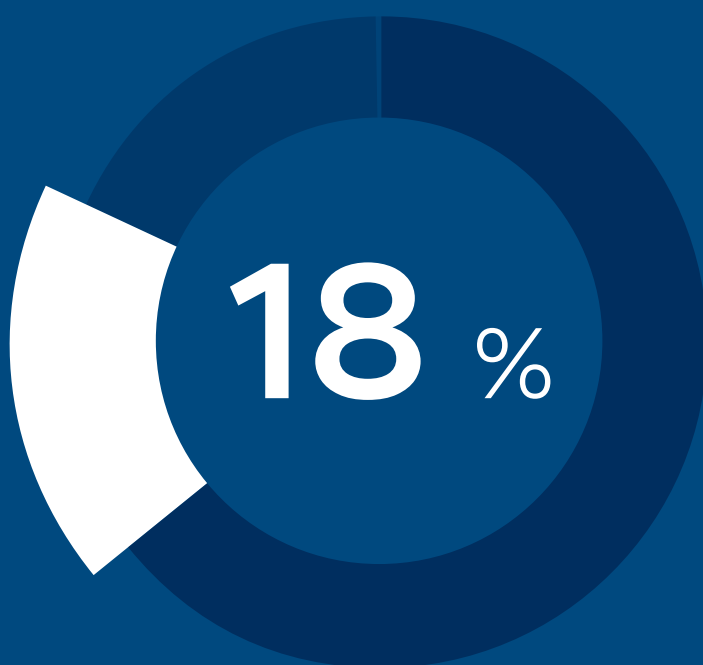
TSR annualisé (%)	1 an	3 ans	5 ans
Ontex	21,9	(11,6)	(15,3)
STOXX Europe 600 Personal & Household Goods	8,7	5,8	10,5

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Geoffroy Raskin
Vice President Investor Relations
and Financial Communication
Tél. : +32 53 33 37 30
investor.relations@ontexglobal.com
www.ontex.com

Actifs privés

Les actifs privés comprennent des positions contrôlantes dans Affidea, Sanoptis et Canyon (actifs consolidés) ainsi que des participations minoritaires dans Parques Reunidos et Voodoo (actifs non consolidés ou mis en équivalence)



**% du
portefeuille de GBL**

Affidea	100
Sanoptis	102
Canyon	104
Parques Reunidos	106
Voodoo	108

Les actifs privés de GBL sont valorisés trimestriellement à leur juste valeur, à l'aide d'une approche multicritères, sauf les acquisitions récentes, qui sont maintenues à leur prix d'acquisition pendant 12 mois, pour autant qu'il s'agisse de la meilleure estimation de leur juste valeur. Les valorisations sont revues par un tiers tous les six mois



Affidea est le fournisseur paneuropéen de diagnostics avancés et services ambulatoires

Affidea est un fournisseur de premier plan de soins de santé intégrés, avec un vaste portefeuille de services symbiotiques : l'imagerie diagnostique (activité principale, numéro 1 dans l'UE), les services ambulatoires (par exemple, centres d'excellence en orthopédie), les services de laboratoire et le traitement du cancer.

N°1
en Europe

Représentation
de GBL dans les
organes statutaires

4 SUR **7⁽¹⁾**

348
sites

Capital détenu
par GBL

99,2 %

30,5_M
examens

(1) À partir de janvier 2024

Thèse d'investissement

Affidea bénéficie des atouts structurels à long terme du secteur ainsi que de fondamentaux et d'un positionnement solides :

- Vaste marché en croissance (par exemple, une population vieillissante et une attention croissante portée à la médecine préventive)
- Résilience à travers les cycles économiques, compte tenu de la nature critique des services et de l'insuffisance de l'offre
- Exposition à des pays dont la croissance est supérieure à la moyenne européenne de + 4 % par an
- Barrières à l'entrée dues à : (i) des contrats à long terme, (ii) des exigences élevées en matière d'investissement en capital, (iii) des réglementations complexes et des exigences de licences et (iv) un manque de radiologues

En outre, le marché européen fragmenté offre des opportunités de *M&A*, tant dans les pays où Affidea est présent qu'au-delà.

Affidea est bien positionné pour réussir :

- Diversification sur le plan géographique, en termes de « payeurs » (par exemple, publics et privés), services et réglementations
- Surexposition par rapport aux modalités complexes attractives, à plus forte croissance
- Profil financier solide, avec une croissance organique continue et un historique fort en matière de *M&A*
- Potentiel d'amélioration des marges (par exemple, par le partage des meilleures pratiques et les gains de productivité médicale en réduisant la charge administrative des médecins)
- Opportunités additionnelles attractives provenant de l'intelligence artificielle et de la téléradiologie

Affidea a acquis une réputation d'excellence clinique, en mettant l'accent sur la qualité des soins, comme :

- Fournisseur d'imagerie diagnostique le plus récompensé en Europe
- Un partenaire de choix pour les médecins, les patients et les « payeurs »
- Un développeur de nouvelles technologies avec les équipementiers (« OEMs », *Original Equipment Manufacturers*)

L'an dernier, le Conseil d'Administration et l'équipe dirigeante ont été renforcés avec de nouvelles nominations de haut niveau.

Performance en 2023

Le chiffre d'affaires a progressé de + 19 % (+ 17 % en organique), soutenu par une solide dynamique commerciale (y compris un rebond post Covid-19 des volumes d'imagerie diagnostique) et des acquisitions de cliniques. Tous les pays et canaux (services ambulatoires, imagerie diagnostique, tests en laboratoire et traitement du cancer) ont contribué à la croissance.

L'EBITDA a progressé de + 19 % sur une base comparable, supporté par : (i) la forte dynamique de l'activité sous-jacente qui a renforcé l'effet de levier opérationnel malgré un environnement inflationniste et (ii) le *M&A*. En conséquence, les marges se sont avérées robustes.

Affidea a réalisé 30,5 millions d'examens contre 26,8 millions lors de l'acquisition par GBL, en hausse de + 14 %. Le nombre de sites a augmenté de + 33 pour atteindre 348, du fait des acquisitions et ouvertures de nouveaux sites. Affidea a réalisé 14 acquisitions (8 au second semestre, avec une accélération au quatrième trimestre), dont Schoen Clinic London (un hôpital orthopédique de pointe), créant ainsi le plus grand centre d'excellence monospécialisé en orthopédie et médecine sportive du Royaume-Uni. En mars 2024, Affidea a annoncé l'acquisition de la société roumaine MedEuropa, un fournisseur renommé de soins en oncologie, le groupe devenant ainsi un acteur clé du traitement du cancer en Europe.

En février 2024, en plus de son *Term Loan B* existant de EUR 770 millions, la société a revu avec succès les conditions de sa dette et conclu un *Fungible Term Loan B* de EUR 200 millions, offrant une marge de manœuvre complémentaire afin de poursuivre des investissements et du *M&A* à valeur ajoutée.

Le groupe poursuit l'accélération de la stratégie de croissance sous l'égide de l'équipe dirigeante et du Conseil renforcés. L'IA figure en bonne place à l'ordre du jour, et l'imagerie diagnostique devrait en bénéficier. Des solutions sont déployées afin de gérer le parcours des patients (réservations, examens de suivi, etc.) et d'aider à la lecture des examens, accroissant ainsi la productivité.

Données clés	Évolution depuis l'acquisition par GBL	2023
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾ (en EUR millions)	+ 158	856
Croissance (en %)	23	19
Croissance organique ⁽²⁾ (en %)	21	17
Croissance de l'EBITDA ⁽³⁾ (en %)	22	19
Nombre de sites ⁽⁴⁾	+ 33	348
Nombre d'examens ⁽⁵⁾ (en millions)	+ 14 %	30,5

Source : reporting interne non audité

(1) Chiffre d'affaires rapporté

(2) Croissance sur base comparable, pro forma de l'effet sur l'entièreté de l'année des acquisitions, excluant la contribution des tests Covid-19

(3) Croissance sur base comparable, pro forma de l'effet sur l'entièreté de l'année des acquisitions, excluant la contribution des tests Covid-19 et l'impact de la location de matériel

(4) Pro forma des acquisitions

(5) Excluant les tests Covid-19

Investissement de GBL	2023	2022
Participation en capital (en %)	99,2	99,6
Participation en droits de vote (en %)	99,2	100,0
Valeur de la participation (en EUR millions)	1.195	996
Représentation dans les organes statutaires	4	4

Sanoptis

Sanoptis est un leader européen en services ophtalmologiques

Sanoptis est le deuxième plus grand fournisseur de services ophtalmologiques en Europe avec plus de 400 établissements en Allemagne, Suisse, Italie, Autriche, Grèce et Espagne⁽¹⁾. L'entreprise propose à la fois des consultations d'ophtalmologie et des traitements chirurgicaux tels que des opérations de la cataracte, des injections intravitréennes de médecine opératoire (« IVOM »), des opérations de correction au laser et des opérations de la rétine, en respectant les normes de qualité les plus strictes en matière de soins de santé.

N°1

dans les zones géographiques clés

Représentation de GBL dans les organes statutaires

3 SUR 5

Plus de

400

sites

Capital détenu par GBL

83,4 %

Près de

750

médecins

3,0M

de traitements

(1) L'investissement a eu lieu en 2024

Thèse d'investissement

Sanoptis est actif dans un vaste secteur résilient, qui connaît une croissance annuelle régulière grâce à des tendances structurelles favorables :

- Le vieillissement de la population, qui entraîne une augmentation des maladies et affections ophtalmiques liées à l'âge
- La résilience du secteur en raison de la nature non discrétionnaire et généralement urgente de la plupart des traitements
- La consommation des soins de santé, qui entraîne une augmentation des frais à la charge des patients (par exemple, les chirurgies correctives au laser, les lentilles intraoculaires correctrices de la presbytie)

Sanoptis est le second acteur en Europe (le premier en Allemagne et en Suisse) grâce à son modèle économique unique fondé sur (i) des partenariats avec ses médecins et (ii) une attention constante à la qualité médicale :

- Sanoptis vise des partenariats actifs avec des médecins de premier plan qui, après avoir rejoint le groupe, restent actionnaires de leur clinique, en préservant ainsi leur esprit d'entreprise et leur responsabilité. Cela fait de Sanoptis un partenaire privilégié tant pour les médecins de renom que pour les jeunes médecins désireux de vendre une partie de leurs cliniques et de leurs cabinets tout en bénéficiant également de la croissance future. Ceci permet à la société de régulièrement surperformer en matière de *M&A*
- La société favorise la croissance et l'efficacité en partageant les meilleures pratiques et en mettant en œuvre des innovations médicales de pointe grâce à des investissements dans les systèmes, les ressources humaines et les équipements

L'entreprise présente un potentiel de croissance important grâce à :

- La poursuite de la consolidation de ses marchés principaux
- L'intégration des activités nouvellement acquises en Italie, Autriche, Grèce et Espagne⁽¹⁾
- De nouveaux traitements et une plus grande efficacité grâce aux innovations médicales et technologiques
- Une équipe dirigeante compétente qui a réinvesti de manière significative aux côtés de GBL

Performance en 2023

Le chiffre d'affaires a augmenté de + 33 % (+ 11 % de croissance organique) et l'EBITDA de + 39 %. La croissance organique du chiffre d'affaires a été alimentée par des investissements dans : (i) les activités de traitement, avec le lancement du traitement de la forme sèche de dégénérescence maculaire liée à l'âge (« dAMD ») en Suisse, Sanoptis devenant ainsi la première société en Europe à l'avoir réalisé, (ii) l'équipement, grâce à l'acquisition des derniers équipements chirurgicaux et de diagnostic de pointe, (iii) la formation, y compris le partage des meilleures pratiques entre cliniques par le biais d'une plateforme centralisée de connaissances et d'événements médicaux et (iv) l'automatisation / productivité, avec l'expansion de l'utilisation d'algorithmes de *machine learning* assistant les ophtalmologues dans l'analyse des scans rétiniens et la détection de changements subtils.

Sanoptis a acquis 18 cliniques chirurgicales en 2023 et est présente dans 428 sites (+ 149 depuis l'entrée de GBL) avec 4.150 collaborateurs (dont 740 médecins, + 225 depuis l'entrée de GBL). La société a réalisé 3,0m de principaux traitements chirurgicaux et non-invasifs en 2023, soit une augmentation de + 1,1m (+ 58 %) par rapport aux volumes des 12 derniers mois précédant l'entrée de GBL, soutenue par des volumes plus élevés dans les sites existants et par le *M&A*.

Sanoptis poursuit avec succès sa stratégie d'internationalisation (i.e. en dehors de la Suisse et de l'Allemagne), ayant établi des équipes pays expérimentées et ayant acquis 6 cliniques dans de nouveaux marchés internationaux : en Italie (Florence et Saronno), Autriche (Innsbruck et Vienne) et Grèce (Athènes et Thessalonique). Début 2024, Sanoptis a poursuivi son expansion internationale avec une acquisition en Espagne (Badajoz). Pour soutenir sa croissance future, notamment dans les marchés internationaux, la société a continué à renforcer ses fonctions partagées, y compris au sein des équipes Opérations, Développement Stratégique, Finance et Personnel / Ressources Humaines.

Données clés	Évolution depuis l'acquisition par GBL	2023 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires (en EUR millions)	+ 256	606
Croissance (en %)	73	33
Croissance organique ⁽³⁾ (en %)	15	11
Croissance de l'EBITDA (en %)	82	39
Nombre de sites	+ 149	428
Nombre de médecins	+ 225	740
Nombre de traitements ⁽⁴⁾ (000s)	+1.089	2.965

Source : reporting interne non audité

(2) La période comprend l'annualisation estimée du *M&A* de cliniques réalisé et des projets de *M&A* de cliniques avec accords d'acquisition signés en fin de période, sauf pour la croissance organique

(3) La croissance organique utilise le périmètre de la période précédente annualisé pour le *M&A* de cliniques réalisé

(4) Principaux traitements chirurgicaux et non-invasifs (par exemple, diagnostics)

Investissement de GBL	2023	2022
Participation en capital (en %)	83,4	83,8
Participation en droits de vote (en %)	62,0	63,0
Valeur de la participation (en EUR millions)	829	711
Représentation dans les organes statutaires	3	3

(1) L'investissement a eu lieu en 2024

CANYON

Canyon est le plus grand fabricant mondial DTC de vélos haut de gamme

Canyon est le plus grand fabricant mondial *Direct-to-Consumer* (« DTC ») de vélos haut de gamme grâce à son adoption précoce de ce modèle de distribution et à ses capacités de conception et d'ingénierie allemandes de pointe. La société est active dans trois segments (vélos traditionnels, vélos électriques, pièces détachées et accessoires). Ses marchés principaux sont la région DACH, les Etats-Unis, le Benelux, la France et le Royaume-Uni.

Fabricant « DTC »

N°1
de vélos
haut de gamme

Actif dans

3
segments

Plus de

25 %
TMVA du chiffre
d'affaires 2018 - 2023

Environ

1.700
collaborateurs

Représentation
de GBL dans les
organes statutaires

3 SUR **5**

Capital détenu
par GBL

48,6 % ⁽¹⁾



(1) Détention dans Canyon par GBL, excluant les titres détenus par GBL Capital (détention indirecte additionnelle de 1,34 % au 31 décembre 2023 et de 1,32 % au 31 décembre 2022)

Thèse d'investissement

Canyon opère dans le marché attractif des vélos haut de gamme, bénéficiant d'une croissance annuelle à deux chiffres, soutenue par des tendances structurelles à long terme positives :

- Popularité croissante du vélo, en particulier dans le segment haut de gamme où Canyon se positionne, comme solution de mobilité respectueuse de l'environnement et contribuant à un style de vie sain et actif
- Adoption continue du vélo électrique soutenue par les avancées technologiques et une transition progressive vers le vélo électrique
- Attention continue portée aux ventes en ligne (« DTC ») présentant des avantages en termes de prix et de choix, mais également en réponse à l'utilisation croissante du commerce en ligne par les consommateurs

Canyon est devenu une véritable marque de fabrique pour les vélos de sport et de performance, soutenue par sa volonté d'innovation :

- Un positionnement fort sur ses principaux marchés européens tels que l'Allemagne, le Benelux et le Royaume-Uni qui ont connu une croissance importante à deux chiffres au cours des dernières années
- Un historique de performance reconnu grâce à des partenariats réussis avec des personnalités sportives telles que Mathieu van der Poel, Fabio Wibmer, Valtteri Bottas, Manuel Neuer et Jasper Philipsen
- L'expérience exceptionnelle de l'équipe dirigeante, le fondateur Roman Arnold restant investi en tant qu'actionnaire important aux côtés de GBL et poursuivant son engagement en tant que Président de l'*Advisory Board*

Canyon a lancé de nouvelles initiatives avec un potentiel de croissance important :

- Expansion de l'activité en dehors des grands pays européens du vélo, où les vélos de Canyon sont en forte demande
- Pénétration des États-Unis bénéficiant d'une bonne dynamique grâce à la notoriété croissante de la marque et à une offre unique DTC
- Croissance dans les vélos électriques, avec un accent sur les catégories sportives telles que le VTT, mais aussi sur les catégories urbaines qui connaissent un début prometteur
- Amélioration de l'expérience client grâce à une approche *omnichannel*
- Développement de l'offre d'articles de sport

Performance en 2023

Le chiffre d'affaires a progressé de + 22 % (exclusivement de manière organique), soutenu principalement par l'augmentation des volumes. La forte croissance de Canyon souligne le maintien d'une demande solide pour ses vélos haut de gamme durant une année difficile pour le secteur (du fait de promotions significatives dans certaines catégories résultant d'un excédent d'offre, notamment de VTT et vélos de ville).

L'EBITDA⁽¹⁾ est en baisse de - 9 %, impacté par des remises plus importantes et une pénurie de vélos de route et *gravel* à fortes marges en raison de problèmes de chaînes d'approvisionnement spécifiques à Canyon.

Plusieurs lancements de vélos ont eu lieu avec succès, dont les plus récents incluent les nouveaux (i) Grail, qui a reçu un accueil favorable des médias, *Bikeradar* qualifiant le nouveau Grail CFR Di2 de « meilleur vélo de course gravel que l'on peut actuellement acheter » et (ii) Lux Trail, qui a été présenté dans environ 80 articles dans le monde entier et a été salué pour son espace de stockage innovant intégré au cadre.

Au cours de l'année, 106 points de service Canyon ont été ajoutés. Le *Canyon Factory Service* récemment ouvert à Eindhoven aux Pays-Bas affiche des débuts prometteurs, et avec le site de Rotselaar en Belgique, s'inscrit dans la stratégie de Canyon visant à améliorer son service après-vente.

Les coureurs de l'équipe Canyon continuent à réaliser de solides performances dans des courses clés, ce qui contribue au renforcement de la marque et de la demande. Les victoires les plus récentes incluent les titres de Mathieu van der Poel devenu champion pour la sixième fois au Championnat du Monde de Cyclo-cross et de Kasia Niewiadoma prenant la première place au Championnat du Monde *Gravel*.

Données clés ⁽²⁾	Évolution depuis l'acquisition par GBL	2023
Chiffre d'affaires (en EUR millions)	+ 383	791
Croissance (en %)	94	22
Croissance organique (en %)	94	22
Croissance de l'EBITDA ⁽¹⁾ (en %)	26	(9) ⁽³⁾
Nombre de collaborateurs	+ 703	1.693

Source : reporting interne non audité

(1) EBITDA ajusté

(2) À taux de change annuels moyens, GAAP locaux, pré-IFRS

(3) Impacté par (i) des remises plus importantes sur certaines catégories et (ii) une base de comparaison qui a bénéficié de la vente de modèles à forte marge

Investissement de GBL	2023	2022
Participation en capital (en %)	48,6	48,2
Participation en droits de vote (en %)	48,6	48,2
Valeur de la participation (en EUR millions)	460	439
Représentation dans les organes statutaires	3	3



Parques Reunidos est un opérateur de référence de parcs de loisirs avec une présence mondiale

Depuis sa création en 1967 en tant qu'opérateur espagnol de petite taille, Parques Reunidos est devenu l'un des principaux opérateurs de parcs de loisirs en Europe et aux États-Unis, grâce à une croissance organique et des acquisitions, notamment Bobbejaanland (Belgique, 2004), Mirabilandia (Italie, 2006), Warner (Espagne, 2007), Palace Entertainment (États-Unis, 2007), Tropical Islands (Allemagne, 2018) et Adventureland (États-Unis, 2021). La société exploite des parcs d'attractions, animaliers et aquatiques au travers d'un portefeuille de parcs régionaux et locaux, bénéficiant de marques populaires.

Plus de
50
parcs
dans le monde

N°2
opérateur européen
de parcs d'attraction

Près de
60 ANS
d'expérience

Plus de
10
pays dans lesquels
Parques Reunidos est présent

Représentation
de GBL dans les
organes statutaires

1 SUR 9

Capital détenu
par GBL

23,0 %



Thèse d'investissement

Le marché des parcs de loisirs locaux et régionaux bénéficie de tendances structurelles, incluant :

- L'attrait de l'expérience
- Un effet « *staycation* »⁽¹⁾ qui assure une certaine résilience en période de ralentissement économique
- Une forte fragmentation du secteur avec un potentiel de consolidation

Parques Reunidos bénéficie d'un positionnement unique avec :

- Un portefeuille large et bien diversifié de parcs dans de nombreux pays avec des marques réputées localement
- De multiples opportunités de croissance organique et externe ainsi que d'améliorations opérationnelles
- Un solide historique en matière de M&A avec la capacité à répliquer les meilleures pratiques aux parcs nouvellement acquis

(1) Vacances passées dans le pays de résidence ou chez soi avec des excursions d'un jour dans des parcs locaux

Performance en 2023

La croissance organique soutenue du chiffre d'affaires de + 4 %, portée par un plus grand nombre de visiteurs et des dépenses plus élevées par personne, a été partiellement compensée par un effet de change défavorable.

La croissance provient de la plupart des pays clés et des catégories de parc (d'attraction, animalier et aquatique), même si une météo défavorable aux États-Unis et dans plusieurs pays européens pendant la saison estivale et le reste du second semestre 2023 a partiellement impacté la performance.

Parques Reunidos continue de travailler en 2024 sur ses priorités stratégiques, notamment l'amélioration de l'expérience client, les initiatives commerciales (par exemple, les services digitaux, l'offre de restauration) et les investissements au niveau des parcs dans des attractions inédites.

Données clés

	2023	2022
Chiffre d'affaires (en EUR millions)	830	821
Croissance (en %)	1	n.s. ⁽²⁾

(2) Non significatif en raison du Covid-19

Investissement de GBL

	2023	2022
Participation en capital (en %)	23,0	23,0
Participation en droits de vote (en %)	23,0	23,0
Valeur de la participation (en EUR millions)	296	291
Représentation dans les organes statutaires	1	1

Voodoo

Voodoo est l'un des premiers éditeurs mondiaux de jeux sur mobiles en termes de téléchargements

Voodoo développe et édite des jeux sur mobiles. Le groupe se positionne comme un leader des jeux *hypercasual* et (*hybrid*-) *casual*, en raison, entre autres, de la mise à disposition gratuite de ses jeux sur l'App Store et Google Play. Voodoo a lancé des jeux de renommée internationale tels que Helix Jump, Aquapark.io et Mob Control. Depuis la création de Voodoo en 2013, l'ensemble des jeux de la société ont été téléchargés plus de 7 milliards de fois.

Représentation
de GBL dans les
organes statutaires

TOP 10

des éditeurs mondiaux de
jeux sur mobiles en termes
de téléchargements

1 SUR 6

Capital détenu
par GBL

15,9 %

7 MDS
téléchargements

150 M
de joueurs actifs par mois

Lancement
de plus de
200
jeux

Thèse d'investissement

Le marché des jeux sur mobiles est en forte croissance, tiré par des tendances structurelles, incluant :

- L'augmentation du temps d'écran sur les appareils mobiles
- La popularité croissante des jeux sur mobiles
- Le passage de la publicité *offline* à la publicité mobile *in-app*
- L'augmentation de l'accès à internet et aux infrastructures digitales

Voodoo bénéficie d'un avantage concurrentiel clé et d'un potentiel de croissance attractif grâce à :

- Sa position parmi les premiers éditeurs mondiaux de jeux sur mobiles en termes de téléchargements
- Son modèle économique robuste reposant en grande partie sur son vaste réseau de studios externes, permettant de mettre en place un système *test & learn* répétitif à faible coût
- Sa culture fortement axée sur les données, qui permet à la société d'identifier rapidement les jeux à succès
- Son expertise approfondie en matière d'acquisition de nouveaux utilisateurs et de monétisation publicitaire
- Ses multiples opportunités de croissance organique et externe

Performance en 2023

Le chiffre d'affaires a progressé de + 13 %, la croissance ayant été principalement soutenue par le segment des jeux *hybrid casual*, avec des succès tels que Mob Control, Collect Em All et Block Jam 3D. En septembre 2023, Voodoo a acquis une participation majoritaire dans PartyUp, le studio derrière Block Jam 3D.

Voodoo continue de s'orienter vers des segments plus attractifs et rémunérateurs (les jeux *hybrid casual* et *casual* vs les jeux *hypercasual*). En conséquence, le chiffre d'affaires des jeux *casual*, des jeux *hybrid casual* et des apps représente environ 72 % du total (vs < 50 % au moment de l'acquisition par GBL).

La rentabilité s'est améliorée grâce à une meilleure performance des jeux *hybrid casual*, à la résilience du portefeuille existant de jeux *hypercasual* et aux initiatives d'optimisation des coûts.

Données clés	2023 ⁽¹⁾	2022
Chiffre d'affaires (en EUR millions)	521	477
Croissance (en %)	13 ⁽²⁾	32

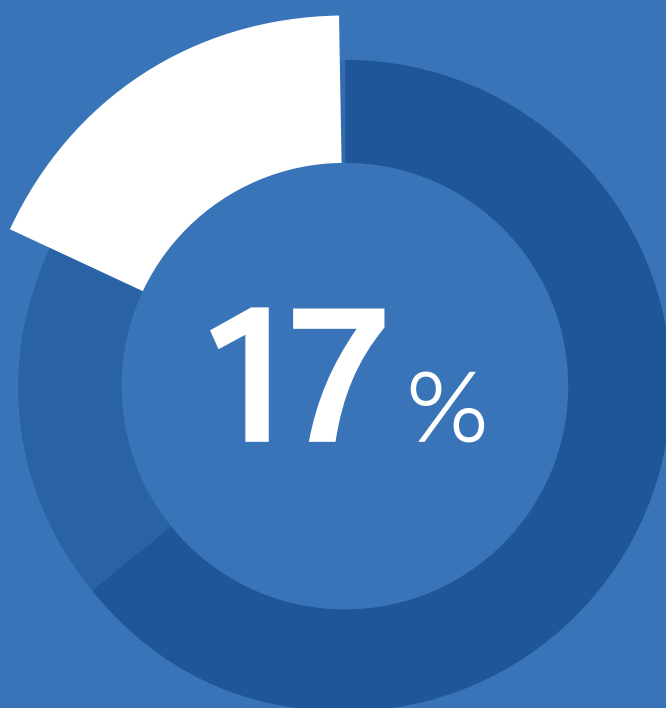
(1) Chiffres non-audités

(2) Ajusté pour tenir compte d'un effet non-récurrent l'année précédente.
Durant l'exercice 2022, Voodoo a bénéficié de revenus exceptionnels liés à un accord avec une plateforme de médiation publicitaire de premier plan

Investissement de GBL	2023	2022
Participation en capital (en %)	15,9	16,2
Participation en droits de vote (en %)	15,9	16,2
Valeur de la participation (en EUR millions)	287	273
Représentation dans les organes statutaires	1	1

GBL | CAPITAL

GBL Capital (anciennement Sienna Capital), l'activité d'actifs alternatifs du groupe, offre des sources additionnelles de diversification au portefeuille de GBL



% du
portefeuille de GBL

4.4.1	Description et faits marquants	112
4.4.2	GBL Capital – actif net réévalué	113
4.4.3	Chiffres clés	113
4.4.4	Fonds	114
4.4.5	Co-investissements	116
4.4.6	Fonds / co-investissements de la marque Sienna	118
4.4.7	Autres (fonds et co-investissements) – valorisation	120
4.4.8	GBL Capital – actif net réévalué détaillé	121

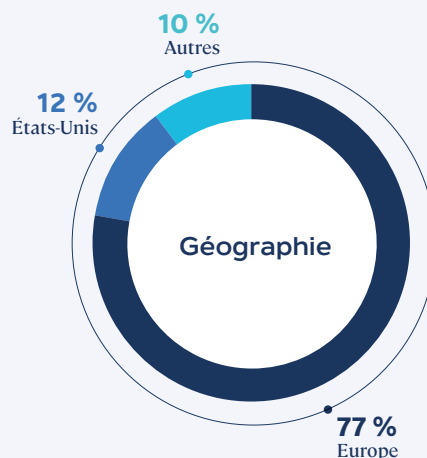
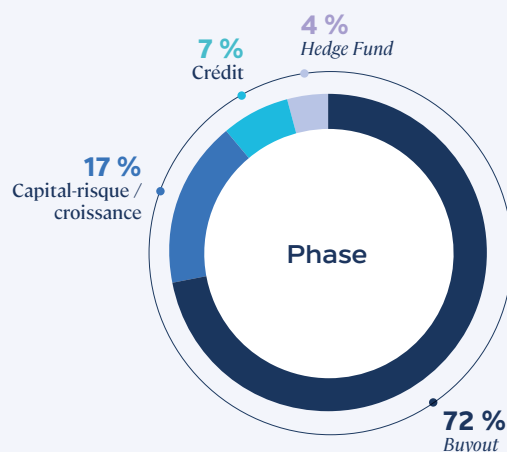
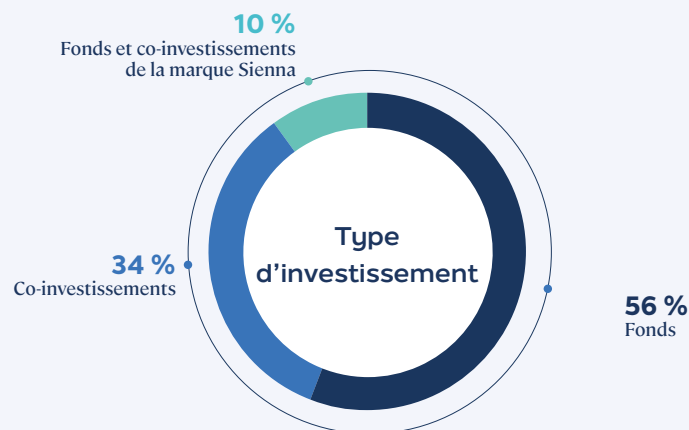
4.4.1 Description et faits marquants

GBL Capital, soutenue par le bilan de GBL, se concentre sur des fonds et des co-investissements basés en Europe et en Amérique du Nord.

GBL Capital cherche à s'associer à des gestionnaires de premier plan afin de générer des rendements attractifs en fonction du risque. GBL Capital vise à offrir de multiples avantages aux actionnaires de GBL, notamment des dividendes provenant d'une génération régulière de liquidités, une diversification du portefeuille et une protection à la baisse. En outre, cette activité permet une exposition à des transactions, des stratégies et des secteurs que GBL ne couvre pas directement.

Le portefeuille de GBL Capital à fin 2023 était principalement composé de 18 fonds et de 19 co-investissements, représentant un ANR de respectivement EUR 1,6 milliard et EUR 1,0 milliard. Les actifs sont répartis entre les fonds de *buyout*, de capital-risque / croissance, de crédit privé et de *hedge funds*. GBL Capital vise à allouer environ 80 % de ses nouveaux engagements en capital à des stratégies de *private equity*, y compris le *buyout*, le capital structuré et les fonds secondaires, et le solde à des stratégies *non-equity*, telles que le crédit privé et l'infrastructure à valeur ajoutée.

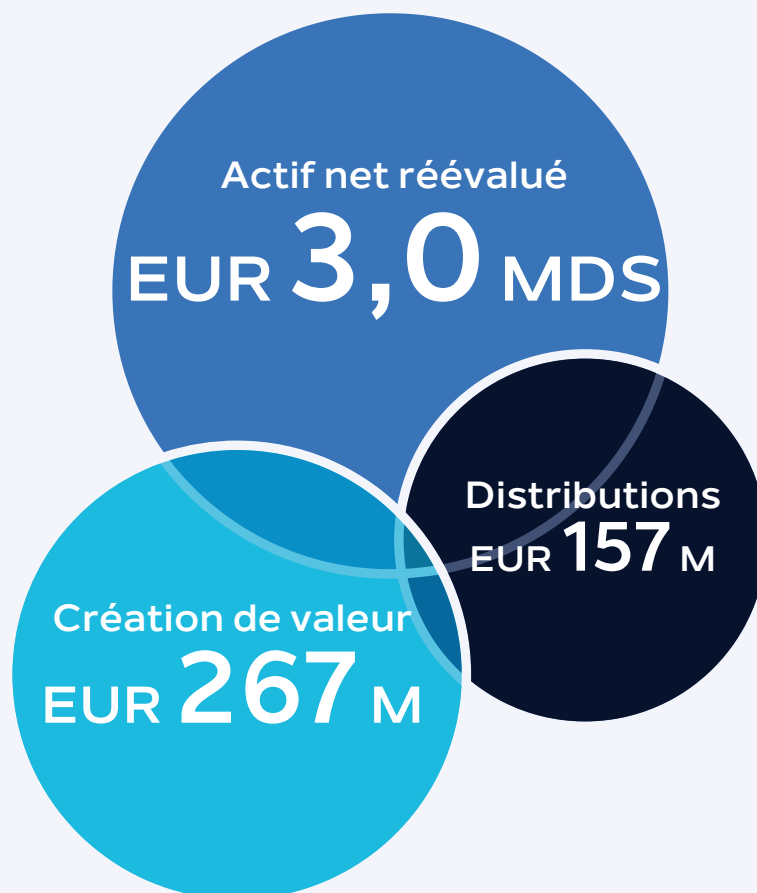
2023 a été une année globalement positive pour GBL Capital, malgré un environnement macro-économique morose. Le portefeuille a généré une création de valeur de EUR 267 millions (+ 10,5 %) et des distributions de EUR 157 millions. Un montant additionnel de EUR 306 millions a été investi dans des fonds et co-investissements. Le portefeuille continue à bien évoluer et est actuellement évalué à 1,4 x le MoIC net, après déduction des commissions.



4.4.2 GBL Capital – actif net réévalué

EN EUR MILLIONS	ANR 31 décembre 2023	Création de valeur	Distributions	Investissements	ANR 31 décembre 2022
Fonds	1.644	188	(125)	125	1.457
Co-investissements	1.009	79	(17)	11	935
Fonds / co-investissements de la marque Sienna	297	(0)	(15)	170	143
TOTAL	2.951	267	(157)	306	2.535

4.4.3 Chiffres clés



4.4.4 Fonds

	APHEON	Sagard	KARTESIA ADVISOR	Human Capital	BACKED	Fonds – autres	Total fonds
Année de l'investissement initial	2005	2002	2013	2021	2017	n/a	n/a
% du portefeuille de GBL Capital	14 %	11 %	5 %	6 %	5 %	15 %	56 %
En 2023 EN EUR MILLIONS							
ANR au 31 décembre 2022	298	267	169	134	139	450	1.457
Capital appelé en 2023	5	20	0	31	4	64	125
Capital distribué en 2023	-	(8)	(52)	-	-	(65)	(125)
Création de valeur en 2023	99	48	16	9	11	4	188
ANR au 31 décembre 2023	402	327	133	175	155	454	1.644
Au 31 décembre 2023 EN EUR MILLIONS							
Engagements - total	863	548	293	191	90	1.031	3.015
Capital investi - total	838	460	277	165	78	707	2.526
Engagements non-appelés - total	84	88	16	25	12	324	549
Distributions - total	1.078	531	352	-	8	355	2.324
ANR au 31 décembre 2023	402	327	133	175	155	454	1.644
Valeur totale au 31 décembre 2023	1.480	858	485	175	162	808	3.968

APHEON

Profil

- Établi en 2005, ce gestionnaire de fonds opère dans le segment *mid-market*, investissant entre EUR 25 et 75 millions dans des sociétés bénéficiant d'un solide positionnement sectoriel et leaders dans des marchés de niche attractifs situés au Benelux, en Italie, dans la péninsule ibérique, en France, en Allemagne et en Suisse.
- Apheon, anciennement Ergon Capital, a fait l'objet d'un rebranding au premier semestre 2023. Les fonds d'Ergon Capital Partner (« ECP ») ont été renommés de la manière suivante : Apheon MidCap Buyout III (ECP III) et Apheon MidCap Buyout IV (ECP IV).

GBL Capital & Apheon

- GBL Capital a été l'un des principaux investisseurs dans les fonds Apheon I à IV, dans lesquels elle a engagé un montant total de EUR 863 millions.
- En échange de son statut d'investisseur de référence depuis le lancement, GBL Capital bénéficie de conditions économiques préférentielles.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines* (« IPEV Valuation Guidelines »).

Sagard

Profil

- Établi en 2002 à l'initiative de Power Corporation of Canada, Sagard investit dans des sociétés d'une valeur supérieure à EUR 100 millions, ayant des positions de leader sur leurs marchés, principalement en Europe francophone.
- Sagard s'associe à des entrepreneurs pour soutenir leur expansion dans de nouvelles zones géographiques ou sur de nouveaux marchés.

GBL Capital & Sagard

- GBL Capital a participé aux quatre fonds Sagard midcap pour un montant total de EUR 548 millions.
- En 2022, GBL Capital a soutenu le lancement de Sagard NewGen, une stratégie de capital-développement, avec un engagement de EUR 50 millions.
- GBL Capital bénéficie de conditions financières préférentielles dans le cadre de son soutien aux fonds de Sagard.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*.



Profil

- Kartesia propose de la liquidité et des solutions de crédit aux entreprises européennes de taille moyenne.
- Kartesia offre aux investisseurs institutionnels et aux grands investisseurs privés la possibilité de participer au marché européen de la dette LBO par le biais d'une exposition diversifiée au crédit grâce à des opérations de financement primaire, secondaire ou de sauvetage, réalisées avec des sociétés de taille moyenne sélectionnées pour leur qualité et leur résilience.
- Kartesia dispose actuellement d'environ EUR 6 milliards de AuM.

GBL Capital & Kartesia

- GBL Capital a engagé un total de EUR 293 millions dans KCO III et KCO IV.
- En contrepartie de son soutien dès le lancement de la plateforme de Kartesia, GBL Capital bénéficie de conditions financières préférentielles.

Valorisation

- Les actifs sont valorisés par un expert tiers et ensuite revus et approuvés par un comité d'évaluation interne.

Human Capital

Profil

- Human Capital est une société de capital-risque de plusieurs phases, spécialisée dans l'acquisition de talents.
- L'entreprise a été fondée par deux étudiants de l'Université de Stanford qui ont identifié l'opportunité de répondre à la demande importante de sociétés en portefeuille en ingénieurs qualifiés dans les start-ups à forte croissance.
- Les fonds Human Capital investissent principalement dans des entreprises technologiques américaines.

GBL Capital & Human Capital

- GBL Capital a engagé un montant agrégé de USD 209 millions dans Human Capital IV et Human Capital V.

Valorisation

- Les titres cotés sont valorisés à leur cours de clôture. Pour les titres qui sont activement négociés de gré à gré, mais pas sur une bourse nationale de valeurs mobilières ou un marché national étranger comparable, la valeur est réputée être la moyenne entre les derniers prix acheteur et vendeur. S'il n'existe pas de marché public actif, la valorisation sera effectuée sur base de la valorisation au moment du tour de financement précédent, ajustée en fonction de tout facteur spécifique à l'entreprise ou au marché.

BACKED

Profil

- Backed est un fonds de capital-risque orienté sur la technologie et localisé à Londres. Il investit principalement dans des tours de table d'amorçage ou de démarrage, mais poursuit également une stratégie d'investissement à un stade ultérieur à travers son fonds Encore.

GBL Capital & Backed

- GBL Capital a engagé un total de EUR 90 millions dans plusieurs fonds Backed.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*. Elle est auditée annuellement par un cabinet d'audit internationalement reconnu.

Fonds – autres

Les détails financiers et les valorisations se trouvent en pages 120 et 121.

4.4.5 Co-investissements

						Co-investissements – autres	Total co-investissements
Année de l'investissement initial	2018	2019	2019	2022	2021	n/a	n/a
% du portefeuille de GBL Capital	14 %	3 %	2 %	2 %	2 %	11 %	34 %
En 2023							
EN EUR MILLIONS							
ANR au 31 décembre 2022	400	111	61	43	39	282	935
Capital appelé en 2023	-	0	0	-	5	5	11
Capital distribué en 2023	-	(17)	-	-	-	-	(17)
Création de valeur en 2023	25	1	4	17	9	25	79
ANR au 31 décembre 2023	425	95	66	60	52	312	1.009
Au 31 décembre 2023							
EN EUR MILLIONS							
Engagements - total	250	103	45	43	47	599	1.087
Capital investi - total	250	94	39	43	40	598	1.065
Engagements non-appelés - total	-	9	6	-	6	2	23
Distributions - total	-	27	-	-	-	23	50
ANR au 31 décembre 2023	425	95	66	60	52	312	1.009
Valeur totale au 31 décembre 2023	425	122	66	60	52	335	1.060



Profil

- Créé en 1871, Upfield est un leader mondial dans la nutrition d'origine végétale avec des marques globales telles que Becel, Flora, Rama et ProActiv. La société est présente dans 95 pays et est le premier producteur de pâtes à tartiner végétales.

GBL Capital & Upfield

- En juillet 2018, GBL Capital a investi EUR 250 millions aux côtés de KKR et d'autres co-investisseurs dans Upfield, son premier co-investissement. GBL Capital est représentée au Conseil d'Administration d'Upfield par un membre de l'équipe d'investissement de GBL.

Valorisation

- L'évaluation est réalisée à l'aide de méthodes d'évaluation acceptées dans le secteur, principalement basées sur les résultats projetés et les multiples de marché.



Profil

- CEPSA est un acteur privé espagnol intégré du secteur énergétique avec une présence mondiale. Ses activités couvrent l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement énergétique, de l'exploration et de la production au raffinage et à la commercialisation par l'intermédiaire de son réseau de stations-service. Cet investissement est l'une des plus importantes opérations de *buyout* de The Carlyle Group et est réparti dans plusieurs fonds.

GBL Capital & CEPSA

- GBL Capital a engagé USD 110 millions aux côtés de The Carlyle Group pour l'acquisition de CEPSA.

Valorisation

- Conformément au droit luxembourgeois, la valorisation des actifs se fait à leur juste valeur selon les standards de marchés internationaux et est validée par l'AIFM, avec le soutien de conseils externes en cas de besoin.



Profil

- opseo est l'un des principaux prestataires allemands de soins ambulatoires, offrant des services de soins intensifs à plus de 850 patients dans toute l'Allemagne, à la fois dans des environnements individuels (34 %) et dans des environnements de soins communautaires (66 %). L'entreprise applique les plus hautes normes de qualité.
- La stratégie de croissance d'opseo consiste à consolider le marché allemand des soins intensifs ambulatoires, très attractif et fragmenté.

GBL Capital & opseo

- opseo a été initialement acquis par AMC III en 2016, puis vendu en 2019 à un fonds de continuation géré par Apheon (*Apheon opseo Long Term Value Fund*) dans lequel GBL Capital a engagé EUR 45 millions.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*. Elle est auditée annuellement par un cabinet d'audit internationalement reconnu.



Profil

- proALPHA est un fournisseur allemand de progiciels de gestion intégrés (« ERP ») et de logiciels adjacents pour les PME, en particulier dans les secteurs de la fabrication et du commerce de gros dans la région DACH.

GBL Capital & proAlpha

- GBL Capital a investi EUR 43 millions aux côtés de ICG et de Bregal Unternehmerkapital en 2022.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*.



Profil

- svt est un des principaux acteurs sur le marché européen des produits de *Passive Fire Protection* (« PFP »).

GBL Capital and svt

- GBL Capital a engagé un montant total de EUR 47 millions dans svt, dont EUR 40 millions ont été appelés.
- svt a été initialement acquis par Apheon Mid-Cap III en 2018, puis vendu en 2021 à un fonds de continuation géré par Apheon.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*. Elle est auditée annuellement par un cabinet d'audit internationalement reconnu.

Co-investissements – autres

Les détails financiers et les valorisations se trouvent en pages 120 et 121.

4.4.6 Fonds / co-investissements de la marque Sienna

	Sienna Private Equity	Sienna Private Credit	Sienna Opportunities Fund	Sienna Venture Capital	Sienna Real Estate	Total Fonds / co-investissements de la marque Sienna
Année de l'investissement initial	2022	2022	2022	2022	2021	n/a
% du portefeuille de GBL Capital	5 %	3 %	1 %	1 %	-	10 %
En 2023						
EN EUR MILLIONS						
ANR au 31 décembre 2022	85	27	20	9	1	143
Capital appelé en 2023	65	46	20	39	-	170
Capital distribué en 2023	-	(0)	(0)	(14)	(1)	(15)
Création de valeur en 2023	0	2	(0)	(2)	(0)	(0)
ANR au 31 décembre 2023	150	74	40	32	-	297
Au 31 décembre 2023						
EN EUR MILLIONS						
Engagements - total	150	141	41	100	1	433
Capital investi - total	150	73	41	49	1	314
Engagements non-appelés - total	-	68	-	51	-	119
Distributions - total	-	0	0	14	1	15
ANR au 31 décembre 2023	150	74	40	32	-	297
Valeur totale au 31 décembre 2023	150	74	40	46	1	312

Sienna Private Equity

Sienna Private Equity a investi dans deux sociétés :
Eight Advisory et ECT.

Eight Advisory

Profil

- Eight Advisory est un cabinet de conseil spécialisé en transaction, restructuration, transformation et ingénierie financière.
- Fondé en France, Eight Advisory est aujourd'hui une entreprise paneuropéenne qui compte 13 bureaux, 82 associés et plus de 720 collaborateurs.

GBL Capital & Eight Advisory

- Sienna Private Equity a investi EUR 85 millions dans Eight Advisory en juillet 2022 et a trois représentants au Conseil.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*.



Profil

- ECT est un acteur leader dans le domaine du stockage de déchets inertes générés par l'industrie de la construction, principalement lors des travaux d'excavation.
- Fondé en 1998, ECT a d'abord opéré en Île-de-France et se développe maintenant dans plusieurs régions de France ainsi qu'à l'étranger en utilisant la marque Landify.

GBL Capital & ECT

- Sienna Private Equity et la CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille) ont acquis une participation majoritaire dans ECT en février 2023.
- Sienna Private Equity et la CNP disposent ensemble du contrôle sur l'intégralité des parts de ECT.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*.

Sienna Private Credit

Profil

- L'expertise *Private Credit* conçoit et structure des produits d'investissement, offrant des solutions originales et peu volatiles à des investisseurs institutionnels.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*.
-

Sienna Opportunities Fund

Profil

- Sienna Opportunities Fund est un fonds de co-investissement investissant principalement aux côtés de Sienna IM Private Equity expertise dans Eight Advisory et ECT.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*.
-

Sienna Venture Capital

Profil

- Sienna Venture Capital - StartUp Nation est un fonds qui investit dans des entreprises et des start-ups en phase de croissance de l'écosystème technologique israélien, dans le but de transformer durablement leurs industries et la société.
- Le fonds, lancé en 2022, a réalisé 6 investissements à ce jour.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*.
-

Sienna Real Estate

Profil

- Cette activité conseille et accompagne des investisseurs locaux et internationaux tout au long du cycle d'investissement d'un bien immobilier, depuis l'acquisition et l'administration du bien, jusqu'au processus de vente.

Valorisation

- La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*.
-

4.4.7 Autres (fonds et co-investissements) – valorisation

La valorisation des fonds et co-investissements, non détaillés en sections 4.4.4 et 4.4.5, est effectuée comme suit :

Fonds

468 Capital, Mérieux

La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*.

BDT Capital

Les investissements sont valorisés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (« GAAP »), en tenant compte de la *Fair Value and Disclosure Topic of ASC 820, Fair Value Measurement*.

C2 Capital Partners

Les titres cotés sont valorisés à leur dernier cours de clôture.

Les investissements privés sont valorisés sur la base de plusieurs méthodologies incluant les comparables de sociétés cotées, les multiples de transactions comparables et l'analyse des cashflows actualisés.

Carlyle (CIEP II)

Les investissements cotés ou négociés sur ou selon les règles d'un marché reconnu sont valorisés au cours de clôture. La juste valeur de marché de tout investissement non négociable est calculée au moins une fois par an et est initialement déterminée par l'AIFM de bonne foi et conformément aux GAAP.

Marcho Partners, PrimeStone

Les investissements cotés ou négociés sur ou selon les règles d'un marché reconnu sont valorisés au cours de clôture.

Stripes

Les titres cotés sont valorisés à leur cours de clôture. Pour les titres qui sont activement négociés de gré à gré mais pas sur une bourse nationale de valeurs mobilières ou un marché national étranger comparable, la valeur est réputée être la moyenne entre les derniers prix acheteur et vendeur. S'il n'existe pas de marché public actif, la valorisation sera effectuée sur la base de méthodes de valorisation alternatives prenant en considération des facteurs relatifs à l'entreprise et aux marchés jugés appropriés.

Les actifs numériques qui sont négociables sur des bourses sont valorisés au dernier prix de vente sur ces bourses et / ou selon des sources de données du secteur. Les autres actifs numériques sont évalués au dernier prix de vente sur leur bourse respective ou selon les sources de données du secteur. Les actifs numériques pour lesquels les cotations de marché ne sont pas immédiatement disponibles seront valorisés à la juste valeur déterminée de bonne foi par le *General Partner* ou sous sa direction.

Co-investissements

ADIT, Ceva, Ginger, Sagard NewGen Pharma

La valorisation est basée sur les *IPEV Valuation Guidelines*.

Commure, Transcarent

Les titres cotés sont valorisés à leur cours de clôture. Pour les titres qui sont activement négociés de gré à gré, mais pas sur une bourse nationale de valeurs mobilières ou un marché national étranger comparable, la valeur est réputée être la moyenne entre les derniers prix acheteur et vendeur. S'il n'existe pas de marché public actif, la valorisation sera effectuée sur base de la valorisation au moment du tour de financement précédent, ajustée en fonction de tout facteur spécifique à l'entreprise ou au marché.

Elsan, Wella

L'évaluation est réalisée à l'aide de méthodes d'évaluation acceptées dans le secteur, principalement basées sur les résultats projetés et les multiples de marché.

Globality

Selon les circonstances, la valorisation est basée sur le dernier coût d'investissement, le dernier tour de table dans le cas où il s'agit d'une évaluation plus récente ou encore la valeur attendue de réalisation déterminée en fonction des données de marché et des projections opérationnelles et financières propres à l'entreprise.

Les actifs non communiqués sont valorisés selon les méthodes présentées ci-dessus.

4.4.8 GBL Capital – actif net réévalué détaillé

GBL Capital – actif net réévalué détaillé					
EN EUR MILLIONS	31 décembre 2022	Investissements	Distributions	Création de valeur	31 décembre 2023
Apheon	298,4	4,8	-	98,7	401,9
Sagard	266,6	19,9	(8,0)	48,2	326,6
Human Capital	133,9	31,4	-	9,3	174,6
Backed	139,4	4,5	-	10,6	154,5
BDT	127,2	1,3	(5,6)	10,8	133,6
Kartesia	168,9	0,0	(52,3)	16,4	133,0
Marcho Partners	69,3	-	(0,2)	27,4	96,5
C2 Capital	81,5	2,6	-	(9,1)	75,0
Stripes	15,0	16,8	(0,1)	(2,0)	29,8
CIEP II	20,6	5,3	(7,0)	0,1	19,0
Mérieux	40,8	0,5	(7,2)	(16,0)	18,1
468 Capital	16,8	6,8	(2,3)	(3,3)	18,0
Griffin	9,8	6,5	-	0,1	16,5
PrimeStone	58,0	-	(42,4)	0,3	15,9
ICONIQ	-	18,0	-	(2,2)	15,8
SPC	5,9	1,7	-	0,0	7,6
Innovius	4,7	2,7	-	(0,9)	6,6
Alto Capital V	-	2,2	-	(0,9)	1,2
Fonds	1.456,8	125,1	(125,1)	187,5	1.644,3
Upfield	400,0	-	-	24,6	424,6
Cepsa	111,0	0,4	(16,5)	0,5	95,4
opseo	61,4	0,5	-	4,0	65,9
proALPHA	42,9	-	-	16,6	59,5
svt	38,6	4,9	-	9,0	52,5
Ceva	35,8	0,0	-	4,5	40,4
Commure	30,9	-	-	8,9	39,8
Elsan	32,5	-	-	5,0	37,5
Wella	33,4	-	-	(1,2)	32,2
Ginger	25,6	0,1	-	5,1	30,8
ADIT	24,5	-	-	3,6	28,1
Illumio	25,2	-	-	(0,9)	24,3
Société de cosmétiques	21,6	-	-	(0,7)	20,8
Transcarent	18,3	-	-	(0,7)	17,7
Canyon	12,1	-	-	1,0	13,0
Globality	10,0	-	-	-	10,0
Telenco	9,2	-	-	0,2	9,4
Sagard NewGen Pharma	-	5,1	-	0,0	5,0
Klarna	2,6	-	-	-	2,6
Co-investissements	935,4	11,0	(16,5)	79,5	1.009,4
Sienna Private Equity	85,2	65,2	-	0,0	150,4
Sienna Private Credit	27,1	45,6	(0,1)	1,7	74,3
Sienna Opportunities funds	20,1	20,2	0,0	(0,2)	40,2
Sienna Venture Capital	9,4	38,9	(14,2)	(1,9)	32,1
Sienna Real Estate	0,8	-	(0,7)	0,0	-
Fonds / co-investissements de la marque Sienna	142,6	170,0	(15,1)	(0,4)	297,1
TOTAL GBL CAPITAL	2.534,8	306,1	(156,7)	266,5	2.950,8

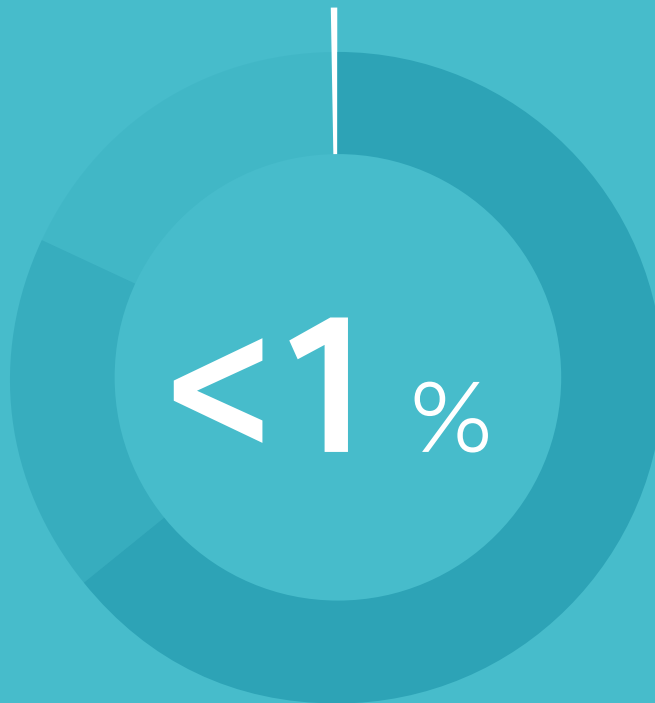
4.5

Sienna



INVESTMENT MANAGERS

Sienna Investment Managers est un gestionnaire d'actifs pan-européen aux expertises multiples, offrant une perspective à long terme et une gamme complète de stratégies d'investissement innovantes à forte dimension ESG



% du
portefeuille de GBL

4.5.1	Introduction	124
4.5.2	Faits marquants 2023	125
4.5.3	Chiffres clés	126
4.5.4	Résultat net économique	127
4.5.5	Expertises	127

**Delivering innovative
solutions with purpose**

4.5.1 Introduction

Sienna Investment Managers (« Sienna IM ») est un gestionnaire d'actifs paneuropéen aux expertises multiples. Avec environ 300 professionnels, Sienna IM est présente à Paris, Luxembourg, Londres, Hambourg, Francfort, Madrid, Amsterdam et Séoul.

À fin 2023, le groupe gère plus de EUR 34 milliards d'actifs, dont plus de 80 % (sur le périmètre éligible SFDR) sont classés sous Articles 8 ou 9.

Sienna IM couvre de nombreuses classes d'actifs et offre aux investisseurs des solutions d'investissement pertinentes répondant à leurs besoins, quel que soit le contexte du marché. Combinant actifs cotés et privés (immobilier, dette privée, *private equity* et *venture capital*), Sienna IM développe pour ses clients des solutions personnalisées et innovantes, pour donner du sens à leurs investissements.

Numéro 2 de la gestion d'actifs de la caisse de retraite complémentaire française des salariés, Sienna IM occupe une position de premier plan sur le marché de l'épargne retraite et salariale, offrant des solutions ciblées à 500.000 clients particuliers par le biais de l'épargne salariale et des régimes de retraite.

Pleinement engagée dans le développement d'un monde durable, tant au niveau de l'entreprise qu'à celui de ses parties prenantes, Sienna IM a élaboré une stratégie ESG ambitieuse. Le climat, la biodiversité et la DE&I (diversité, équité et inclusion) sont au cœur de ses actions. Le groupe aligne son propre fonctionnement sur les investissements gérés pour le compte de ses clients.



4.5.2 Faits marquants 2023

La collecte de
Sienna Investment Managers atteint
EUR 2,6 milliards

Ses actifs sous gestion dépassent
EUR 34 milliards
en hausse de
+ 12,5 %

JANVIER

- Floris Van Maanen est nommé CEO de l'expertise Immobilier de Sienna Investment Managers.

FÉVRIER

- Alix Faure devient Directrice ESG, un rôle nouvellement créé, visant à propulser les initiatives ESG de Sienna Investment Managers ainsi que les ambitions et stratégies en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

AVRIL

- Sienna Investment Managers lance son premier fonds hybride, mêlant actifs liquides et illiquides. Sienna Obligations Impact Social ISR est géré par l'équipe Actifs cotés, en s'appuyant sur le savoir-faire de l'équipe Dette privée.
- Sienna Venture Capital lance son premier fonds, Sienna Startup Nation. Destiné à soutenir des opportunités de croissance précoce au sein d'entreprises « *tech for purpose* » en Israël, il a pour objectif de lever USD 200 millions.

JUIN

- La stratégie d'hybridation connaît une accélération, avec le lancement du fonds Sienna Trésorerie Plus, tirant parti du contexte de hausse des taux d'intérêt et répondant au besoin de performance à court terme des clients. Le fonds offre une combinaison (i) d'environ 50 % de dette privée de court terme ayant une échéance inférieure à un an et (ii) d'obligations de court terme émises par des entités *Investment Grade*.

SEPTEMBRE

- Sienna Investment Managers renforce ses effectifs commerciaux. Géraud Dambrine, nommé *Chief Client Officer*, est responsable de l'équipe commerciale à l'international. Markus Schuerack, en tant que Directeur Commercial pour l'Allemagne et l'Autriche, développera la présence de Sienna IM dans la région.
- Après ses investissements au premier semestre 2023 en SupPlant ¹ (une plateforme d'irrigation *AgTech* alimentée par l'IA et destinée aux agriculteurs) et en DouxMatok (désormais Incredo® Sugar, une entreprise de technologie alimentaire innovante), Sienna Venture Capital participe à la dernière série de financement d'Ibex Medical Analytics ², qui milite pour la mise en application mondiale de l'IA pour le diagnostic du cancer.

OCTOBRE

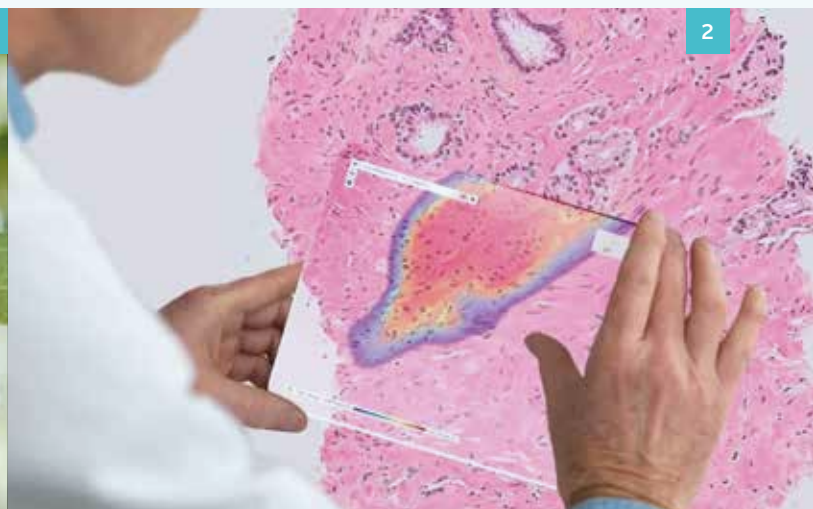
- Le Conseil d'Administration de Sienna Investment Managers élit Michael Dobson Président non exécutif, réaffirmant son engagement à respecter les standards de gouvernance les plus exigeants.
- L'approche multi-marques de Sienna Investment Managers laisse la place à une marque multi-expertises. Toutes les entités adoptent une marque unique : Sienna Investment Managers.

NOVEMBRE

- Le groupe lance le fond *Sienna Sustainable Infra Debt III*, une nouvelle illustration du soutien apporté aux acteurs de la transition énergétique par l'équipe Dette privée, grâce aux stratégies de dette à haut rendement, depuis 2015.
- Sienna Private Equity lance son premier fonds de EUR 400 millions.

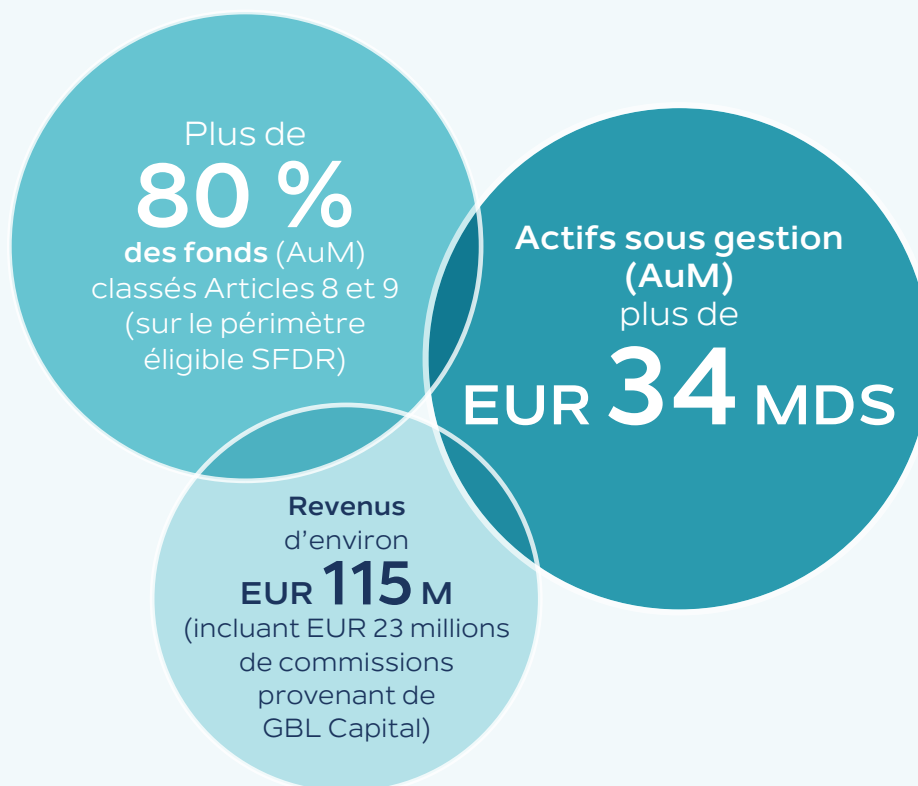


1



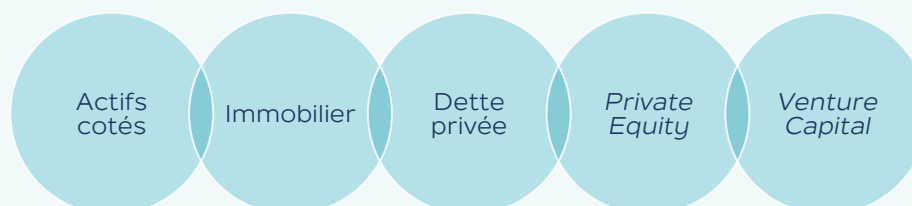
2

4.5.3 Chiffres clés



5

expertises



4.5.4 Résultat net économique

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023
Revenus	115 ⁽¹⁾
Frais généraux	(132)
EBITDA	(17)
Résultats financiers	1
Autres	(18)
RÉSULTAT NET ÉCONOMIQUE	(34)

(1) Incluant EUR 23 millions de commissions provenant de GBL Capital

4.5.5 Expertises

Sienna Investment Managers est structurée autour de cinq expertises : Actifs cotés, Immobilier, Dette privée, *Private Equity* et *Venture Capital*.

Actifs cotés

L'expertise en matière d'actifs cotés⁽²⁾ gère EUR 21,9 milliards d'AuM. Pionnier en gestion hybride, combinant des actifs cotés et privés, elle guide les investisseurs institutionnels et privés à travers une large gamme de fonds d'actifs multi-classes et thématiques. Reconnue pour sa gestion responsable, elle contribue aux initiatives ESG depuis plusieurs décennies grâce à des solutions d'investissement à long terme. 77 % de ses actifs sous gestion disposent d'au moins un label ISR, Greenfin, Finansol ou CIES.

Immobilier

Avec EUR 6,2 milliards d'actifs sous gestion, l'expertise en immobilier se positionne en tant que partenaire pan-européen stratégique à long terme. L'équipe apporte ses conseils aux investisseurs locaux et internationaux tout au long du cycle d'investissement d'un bien immobilier, de l'acquisition à la gestion de l'actif ou de la propriété, jusqu'au processus de vente. Près de 100 professionnels opèrent dans 7 bureaux entre l'Europe et l'Asie : Paris, Madrid, Londres, Amsterdam, Hambourg, Francfort et Séoul.

Dette privée

L'expertise en dette privée⁽³⁾ conçoit et structure des produits d'investissement afin d'offrir aux investisseurs institutionnels des solutions uniques et à faible volatilité. Ceci est réalisé en diversifiant leur segment de revenu fixe. Ses initiatives se concentrent principalement sur le financement d'actifs réels et le prêt direct aux acteurs économiques dans quatre secteurs : l'immobilier commercial, le secteur public, le financement d'entreprises et la transition énergétique. Ses fonds représentent EUR 2,2 milliards d'actifs sous gestion.

Sienna Private Equity

Sienna Private Equity investit dans des entreprises européennes de taille moyenne opérant dans les secteurs des loisirs et du divertissement, des services aux entreprises, de la santé et du bien-être, des industries spécialisées et de l'immobilier opérationnel. Sienna Private Equity intervient sur les marchés européens clés depuis ses bureaux en France et en Italie.

Sienna Venture Capital

Sienna Venture Capital est un fonds transfrontalier qui investit dans des entreprises technologiques en croissance qui défendent un impact positif aligné sur sa vision « *Tech for Purpose* ». Avec plus de 70 investissements réalisés sur une décennie, l'équipe a développé un accès unique et exclusif aux écosystèmes technologiques les plus performants aux États-Unis, en Asie, en Europe et en Israël. Facilitée par leur flux de transactions de haute qualité, l'équipe établit des liens avec les entrepreneurs les plus prometteurs et les aide à construire des entreprises de premier plan en mettant à leur disposition leur expertise et leur solide réseau. L'équipe cible spécifiquement des secteurs tels que l'intelligence artificielle, la cybersécurité, l'agroalimentaire et la mobilité, entre autres.

(2) Sienna Gestion est une société de gestion d'actifs agréée par l'AMF depuis 1997, membre du groupe Sienna IM

(3) Sienna AM France est une société de gestion d'actifs agréée par l'AMF sous le numéro GP97118, membre du groupe Sienna IM

4.6

RÉCONCILIATION DU PORTEFEUILLE AVEC LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de GBL inclus dans l'actif net réévalué s'élève à EUR 17488 millions (EUR 19.535 millions au 31 décembre 2022). Le tableau ci-dessous en détaille les composantes en lien avec les états financiers consolidés de GBL :

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeur du portefeuille telle que présentée dans :		
Actif net réévalué	17487,6	19.535,1
Information sectorielle (Holding) - pages 213 à 218	10.368,2	11.200,4
<i>Participations dans les entreprises associées et coentreprises</i>	68,0	90,2
<i>Autres investissements en capital</i>	10.300,3	11.110,2
Eléments de réconciliation	7.119,3	8.334,6
Juste valeur de GBL Capital et Sienna Investment Managers, consolidée dans le secteur GBL Capital et SIM	3.060,6	2.654,6
Juste valeur d'Imerys, consolidée selon la méthode de l'intégration globale en IFRS	1.321,7	1.686,5
Juste valeur de Affidea, consolidée selon la méthode de l'intégration globale en IFRS	1.194,6	995,6
Juste valeur de Sanoptis, consolidée selon la méthode de l'intégration globale en IFRS	828,8	711,2
Juste valeur de Canyon, consolidée selon la méthode de l'intégration globale en IFRS	460,5	439,1
Ecart d'évaluation de Parques Reunidos entre l'actif net réévalué (juste valeur) et en IFRS (mise en équivalence)	227,6	200,8
Différence relative aux actions de <i>earn-out</i> Concentrix incluses dans le portefeuille dans l'actif net réévalué et en « Autres actifs non courants » dans les états financiers consolidés	27,0	-
Juste valeur de Webhelp, consolidée selon la méthode de l'intégration globale en IFRS	-	1.720,8
Ecart d'évaluation de Holcim entre l'actif net réévalué (évalué au produit de la vente à terme, <i>cum</i> dividende) et en IFRS (juste valeur)	-	(72,7)
Reclassement des titres ENGIE inclus depuis 2016 dans la trésorerie brute et repris sous les autres investissements en capital	(1,4)	(1,2)

Delivering meaningful growth

An underwater photograph of a coral reef, viewed from below, looking up towards the surface. The water is a deep, clear blue. Sunlight rays penetrate from the top right corner, creating a bright, hazy area. The coral structures are dark and silhouetted against the lighter water. The overall mood is serene and natural.

CHAPITRE 5

ESG



5.1	Notre approche	132
5.2	Une entreprise responsable	136
5.3	GBL ACT	140
5.4	Un investisseur responsable	142
5.5	Notes au chapitre ESG	149
5.6	Rapport d'assurance raisonnable de PwC	174

5.1 NOTRE APPROCHE

GBL a la conviction que les organisations qui font preuve d'agilité et de capacité à anticiper, gérer et intégrer les facteurs ESG dans leur stratégie sont les plus susceptibles de créer et préserver de la valeur sur le long terme

5.1.1 Notre engagement

GBL est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans. En tant qu'investisseur de premier plan en Europe, privilégiant la création de valeur durable à long terme et s'appuyant sur une base stable et solide d'actionnaires familiaux, GBL maintient un portefeuille diversifié et de grande qualité composé de sociétés d'envergure mondiale, leaders dans leur secteur, auprès desquelles elle peut contribuer à la création de valeur en sa qualité d'investisseur professionnel engagé.

Au regard de notre horizon d'investissement à long terme, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), notamment le changement climatique, la gestion des ressources ou encore la diversité, peuvent influencer significativement la rentabilité et la valeur pour les actionnaires. Une stratégie d'investissement globale, qui tient compte des tendances à long terme, exige un engagement rigoureux de la part des équipes dirigeantes en vue de réconcilier opportunités et risques à court et à long terme.

Selon nous, la valeur actionnariale est inextricablement liée à l'intégration proactive des facteurs ESG dans la culture et dans la stratégie d'une entreprise. GBL a la conviction que les organisations qui font preuve d'agilité et de capacité à anticiper, à gérer et à intégrer les facteurs ESG dans leur stratégie sont les plus susceptibles de créer et de préserver de la valeur sur le long terme.

En tant qu'investisseur patrimonial et engagé, GBL estime qu'une gestion responsable est essentielle pour agir dans le meilleur intérêt de ses actionnaires et de ses parties prenantes, car elle soutient une croissance durable des actifs en portefeuille et crée de la valeur sur le long terme.

Dans ce contexte, les considérations en matière ESG revêtent une importance fondamentale dans le modus operandi de GBL, principalement dans ses activités d'investissement, mais également en tant qu'entreprise, employeur et acteur engagé au sein des communautés où elle est active.

5.1.2 Notre approche en matière de gestion responsable

En tant que société d'investissement, GBL a adopté une **approche double en terme de gestion responsable** :

- **GBL agissant comme entreprise responsable** : GBL valorise la responsabilité et la sensibilisation ESG de ses équipes et présente un impact social et environnemental direct non-significatif (ou « non matériel »), comme présenté dans la section 5.1.4 ;
- **GBL agissant comme investisseur responsable** : l'impact matériel de GBL est principalement indirect, c'est-à-dire au travers des sociétés composant son portefeuille. L'intégration des facteurs ESG dans l'analyse des investissements, tant dans le processus d'acquisition que dans le suivi du portefeuille, améliore la performance à long terme.

L'approche de GBL en matière de gestion responsable a ainsi été structurée à chacun de ces niveaux à travers l'identification des parties prenantes les plus pertinentes et l'analyse de matérialité relative des facteurs ESG.

Les objectifs ESG à moyen terme de GBL et les indicateurs clés de performance (« KPI ») associés ont été définis de manière similaire, comme présenté dans les sections suivantes.

5.1.3 Parties prenantes

Les parties prenantes de GBL ont été identifiées en fonction de leur impact sur les activités du groupe. GBL entretient un dialogue permanent avec ces dernières, notamment au travers des interactions suivantes.

GBL agissant comme entreprise responsable	GBL agissant comme investisseur responsable
– Employés : relations quotidiennes – Actionnaires de référence: réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités – Actionnaires de GBL : Assemblées Générales Ordinaires – Analystes : principalement par le biais de discussions après la communication des résultats annuels et semestriels – Investisseurs institutionnels : roadshows, conférences et discussions ad hoc – Société civile : engagement direct au travers du mécénat – Régulateur : respect des réglementations en vigueur et applicables à GBL	– Sociétés composant le portefeuille : réunions des organes de gouvernance des sociétés et assemblées générales

5.1.4 Analyse de matérialité

En 2019, GBL a réalisé une analyse de matérialité, notamment sur la base de son engagement continu et de ses interactions avec ses principales parties prenantes et leurs attentes, afin d'identifier les domaines matériels en matière ESG.

Au travers de cette analyse de matérialité, les risques ont été cartographiés. En 2022, GBL a revu cette analyse de matérialité. Aucune modification n'a été apportée et GBL continuera de la revoir sur une base triannuelle.

GBL agissant comme entreprise responsable					GBL agissant comme investisseur responsable
Matérialité	Risque élevé / Priorité	Environnemental	Social	Gouvernance	Environnemental, Social et Gouvernance
				- Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Management - Gouvernance d'entreprise - Éthique & intégrité	En qualité d'investisseur patrimonial et engagé visant à créer de la valeur sur le long terme et de manière durable, GBL intègre les responsabilités en matière d'ESG à toutes les étapes du processus d'investissement
				Sous-section 5.2.1	Sous-section 5.4
	Risque moyen / Gestion		Questions sociales : - diversité et inclusion - formation et développement		
			Sous-section 5.2.2		
	Risque faible / Suivi	GBL considère son impact sur l'environnement comme non matériel compte tenu de : - l'absence d'activités de production ou de distribution - un effectif limité d'environ 69 personnes	- Engagement au sein de la société civile - Droits de l'homme		
Sous-section 5.2.3		Sous-section 5.2.2			

5.1.5 Cadre de reporting

Le choix de GBL en matière de reporting reflète la double approche de gestion responsable décrite à la section 5.1.2.

GBL agissant comme entreprise responsable	GBL agissant comme investisseur responsable
Le reporting non-financier s’inspire du cadre du Pacte mondial des Nations Unies (« PMNU »), auquel GBL a formellement adhéré en 2018. L’adhésion au PMNU et à ses 10 principes (comprenant les droits de l’homme, le travail, l’environnement et la lutte contre la corruption) a permis à GBL d’identifier tous les domaines généraux susceptibles d’être affectés par ses activités. Ce rapport relatif à l’exercice 2023 a été préparé conformément aux <i>Global Reporting Initiative Standards</i> (« GRI ») : <i>Core Section</i> (voir pages 170 et 171 pour l’index de contenu GRI) et sur la base du référentiel <i>Sustainability Accounting Standards Board</i> (« SASB ») <i>Financial Sector - Asset Management & Custody Activities</i> (voir page 172 pour l’index de contenu SASB). Les réalisations de GBL en matière de climat font l’objet d’un reporting conformément aux recommandations émises par la <i>Task Force on Climate-Related Financial Disclosures</i> (« TCFD ») (voir page 173).	En adoptant une approche à long terme et couvrant l’intégralité du cycle d’investissement, GBL reconnaît l’importance des facteurs ESG dans ses décisions d’investissement et le suivi de son portefeuille. Depuis 2020, GBL dispose d’une licence et applique le référentiel proposé par SASB <i>Materiality Map® General Issue Categories</i> pour développer sa stratégie d’investissement responsable et son processus d’intégration ESG dans les pratiques d’investissement. GBL est signataire des Principes pour l’Investissement Responsable (« PRI ») depuis 2018 et communique annuellement dans ce cadre sur ses pratiques d’intégration ESG.

Le réviseur de GBL, PwC, a exercé une revue de l’information non-financière telle que publiée dans le rapport ESG et vérifié qu’il contient l’ensemble de l’information requise par l’article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour l’exercice clos le 31 décembre 2023. PwC ne se prononce pas sur la conformité aux cadres de référence internationaux mentionnés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

PwC a réalisé sa mission conformément au standard ISAE 3000 d’assurance raisonnable sur une sélection de KPI environnementaux et sociaux, marqués de la lettre minuscule grecque beta (β), du Rapport annuel 2023 et présentés conformément au champ d’application, aux définitions et à la méthodologie du rapport décrits au chapitre 5. Le rapport d’assurance raisonnable de PwC est disponible en section 5.6. (pages 174-175).

PwC a réalisé sa mission conformément au standard ISAE 3000 d’assurance raisonnable sur une sélection de KPI environnementaux et sociaux, marqués de la lettre minuscule grecque gamma (γ), du Rapport annuel 2022 et présentés conformément au champ d’application, aux définitions et à la méthodologie du rapport décrits au chapitre 5 (cf. Rapport annuel 2022 en pages 158-159).

5.1.6 Indicateurs clés de performance (« KPI »)

L’approche de gestion de GBL implique la mesure et le suivi de ses actions ESG à travers des indicateurs clés de performance. Les KPI ESG sont dérivés des principaux domaines de réalisations du groupe (ou « Objectifs ESG »).

Depuis 2018, les KPI ESG ont été approuvés par le Conseil d’Administration de GBL et déployés sur une période de trois ans. Les nouveaux KPI liés à la mise en œuvre de la Politique ESG ont été approuvés par le Conseil d’Administration du 11 mars 2021 et revus par le Conseil d’Administration du 14 mars 2024. Ils seront revus chaque année et en cas de modification de la Politique ESG.

Ces objectifs à moyen terme suivent la double approche présentée en section 5.1.2. Les KPI surveillés par GBL en tant qu’entreprise responsable et en tant qu’investisseur responsable sont présentés dans les Notes au chapitre ESG en page 149. Les KPI ESG retenus comme

faisant partie du plan d’intéressement variable sont présentés dans la section relative à la « Gouvernance d’Entreprise » en pages 24 à 53.

5.1.7 Responsabilités

Conseil d’Administration et CEO

Le Conseil d’Administration de GBL examine et approuve les orientations stratégiques en matière ESG, la Politique ESG, les projets, les ressources, la performance, le reporting et les processus associés.

Le CEO est responsable du suivi du respect de la Politique ESG par le biais d’une évaluation annuelle de la performance et de l’efficacité des actions entreprises pour parvenir à la réalisation des engagements et objectifs à long terme de GBL.

Le Comité de Gouvernance et de Développement Durable, outre ses missions traditionnelles, revoit et évalue des enjeux ESG liés à GBL agissant en tant que « société » (voir section 5.2).

Le Comité d’Audit revoit et évalue, sur une base annuelle, les risques propres à GBL, y compris l’évaluation spécifique des risques ESG réalisée dans le cadre du processus de suivi du portefeuille (voir section 5.4).

Responsable ESG

La responsabilité directe des questions en matière ESG a été déléguée au Responsable ESG. GBL estime cependant qu’en complément de l’implication à un niveau senior, une bonne intégration des aspects ESG nécessite un engagement de l’ensemble du personnel, la culture d’entreprise étant en effet essentielle afin d’assurer l’alignement avec la stratégie du groupe.

Toutes les fonctions de l’entreprise sont impliquées, principalement :

- l’équipe d’investissement chargée du déploiement de l’approche ESG de GBL en tant qu’investisseur responsable à chaque étape du cycle d’investissement ;
- la Responsable de la Communication ; et
- la Secrétaire Générale, ainsi que les départements juridique et des ressources humaines chargés des questions sociales et de gouvernance au niveau de GBL.

5.1.8 Politiques

En qualité d'investisseur à long terme et coté, GBL a développé (i) une Politique ESG (la « Politique ESG »), (ii) une Politique de Diversité et d'Inclusion (la « Politique D&I »), (iii) un Code de Conduite et de Déontologie (le « Code »), (iv) une Charte de Gouvernance d'Entreprise (la « Charte »), (v) un Code de Conduite pour les Fournisseurs (le « Code du Fournisseur ») et (vi) une Politique de Mécénat (la « Politique de Mécénat »).

Politiques	Objet
Politique ESG	La Politique ESG reflète les valeurs fondamentales qui guident GBL sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Elle présente les engagements et des lignes directrices pour la mise en œuvre par les équipes.
Politique de Diversité & d'Inclusion	La Politique D&I encourage et facilite un environnement favorisant la diversité et l'inclusion et reconnaissant les différences et leurs avantages. Ces différences peuvent porter notamment sur l'âge, le genre, l'identité et l'orientation sexuelles, le handicap, l'origine ethnique, et les appartenances culturelles et religieuses.
Code de Conduite et de Déontologie	Le Code fixe les orientations en matière de conduite des affaires dans le respect des normes les plus strictes sur les plans juridique, éthique et professionnel. Il est accessible à l'ensemble des employés et des Administrateurs et couvre notamment la conformité, la gestion responsable, les conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption et les commissions occultes, les relations avec les tiers, le respect au travail et la non-discrimination.
Charte de Gouvernance d'Entreprise	La Charte regroupe l'ensemble des règles de gouvernance d'entreprise de la société et notamment les principes régissant la conduite des Administrateurs de GBL et de ses Comités, ainsi que les règles de fonctionnement de ces organes. Ce document contient également le Dealing Code qui définit les règles applicables aux transactions sur les titres GBL.
Code de Conduite pour les Fournisseurs	Le Code du Fournisseur énonce les obligations des fournisseurs de produits et de services, des intermédiaires et sous-traitants indépendants, ainsi que de leurs employés et représentants lorsqu'ils traitent avec GBL ou ses filiales à 100 %, ses Administrateurs, ses employés et ses représentants autorisés.
Politique de Mécénat	La Politique de Mécénat constitue le cadre pour les activités philanthropiques conduites par GBL et articule l'engagement de GBL auprès de la société civile autour de quatre piliers clés : l'éducation, les soins de santé & la recherche scientifique, l'impact social et l'environnement.

GBL s'engage sur une communication responsable et transparente envers ses parties prenantes. La Politique ESG, la Politique D&I, le Code, la Charte, le Code du Fournisseur et la Politique de Mécénat sont disponibles sur son site internet et constituent le cadre de référence applicable à GBL et à ses participations en portefeuille. Les employés de GBL sont régulièrement informés concernant les politiques du groupe.

GBL a par ailleurs développé son protocole de reporting ESG qui définit la méthodologie, le champ d'application et la couverture des données non-financières communiquées dans le rapport ESG. Il inclut la définition des KPI et décrit la manière dont les données sont collectées, agrégées et communiquées afin de garantir un rapport cohérent, précis, complet et équilibré d'une année à l'autre.

5.1.9 Champ d'application

Le périmètre d'application de la Politique ESG (« Périmètre ESG ») s'applique à GBL et à ses filiales directes ou indirectes, détenues à 100 % (« GBL agissant comme entreprise responsable »).

Les sociétés du portefeuille de GBL identifient et gèrent leurs impacts ESG et les risques associés dans le cadre de leur propre contrôle interne et de leur gouvernance. GBL invite ses parties prenantes à se référer à la communication ESG institutionnelle de ces sociétés pour plus d'information, notamment sur leurs principaux engagements en matière de développement durable ainsi que leur vision et stratégie à long terme. Les sociétés du portefeuille de GBL sont couvertes dans le cadre de « GBL agissant comme investisseur responsable ».

Le tableau ci-après offre une vue synthétique du Périmètre ESG.

GBL agissant comme entreprise responsable	GBL agissant comme investisseur responsable
GBL et ses filiales directes ou indirectes, détenues à 100 %	Actifs cotés adidas, Concentrix + Webhelp, Imerys, Ontex, Pernod Ricard, SGS, Umicore Actifs privés Affidea, Canyon, Parques Reunidos, Sanoptis, Voodoo GBL Capital Sienna Investment Managers

Par ailleurs, la Directive 2014/95/UE sur l'information non-financière (la « Directive sur le Reporting Non Financier ») (transposée dans la loi belge du 3 septembre 2017) couvre GBL et ses activités opérationnelles consolidées (détaillées en pages 206-207) et reprises dans le tableau ci-après.

Imerys	www.imerys.com/sustainability
ECP III	www.apheon.com/sustainability
Sienna Investment Managers	www.sienna-im.com/about
Canyon	www.canyon.com
Affidea	www.affidea.com
Sanoptis	www.sanoptis.com

Pour les sociétés consolidées incluses dans le tableau ci-dessus qui sont soumises à la Directive sur le Reporting Non Financier (à savoir Imerys) ou au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement sur les Informations relatives à la Finance Durable ») (à savoir ECP III), veuillez vous référer à l'information non-financière communiquée par ces sociétés en vertu des réglementations applicables.

Pour les sociétés consolidées incluses dans le tableau ci-dessus et qui ne sont pas soumises à la Directive sur le Reporting Non Financier ou au Règlement sur les Informations relatives à la Finance Durable, une description des risques ESG et stratégies de gestion de ces risques est disponible dans les Notes au chapitre ESG en pages 158 à 169 ainsi que leur sites internet respectifs.

5.2

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

5.2.1 Gouvernance

5.2.1.1 Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Management

Engagement

GBL s'engage à mettre en œuvre des dispositions appropriées en matière de gouvernance d'entreprise. GBL s'efforce d'appliquer le principe de diversité à la composition de ses organes de gouvernance, nonobstant la présence d'un actionnaire de contrôle. Dès lors, en matière de nomination de nouveaux Administrateurs ou de Management, en conformité avec la Politique D&I, GBL ne tolère aucune discrimination, de quelque nature que ce soit.

Mise en œuvre

Pour renforcer sa gouvernance, GBL a réduit ces dernières années le nombre de membres de son Conseil d'Administration, qui s'élève actuellement à 11. Par ailleurs, GBL renforce progressivement la présence des femmes au sein de son Conseil d'Administration, qui compte aujourd'hui quatre femmes. GBL respecte le quota d'un tiers de ses Administrateurs d'un genre différent de celui du reste du Conseil d'Administration, tel que requis par la loi du 28 juillet 2011, visant à assurer la diversité au sein des Conseils d'Administration des entreprises cotées en bourse.

La société s'efforce également de s'assurer que les membres du Conseil d'Administration et le Management présentent des profils variés et complémentaires dans les secteurs financier, industriel et des services, ainsi que du monde académique international. La composition du Conseil d'Administration et le profil de ses membres sont détaillés en pages 26 à 38 de la section Gouvernance d'Entreprise.

De plus, le Conseil d'Administration veille à la présence et à la contribution d'Administrateurs indépendants en nombre et qualité suffisants pour ainsi garantir les intérêts de l'ensemble des actionnaires.

L'âge moyen des Administrateurs est passé de 64 ans (fin 2013) à 56 ans (fin 2023).

5.2.1.2 Gouvernance d'entreprise

Engagement

GBL estime qu'une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle pour générer des rendements durables à long terme et s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de gouvernance. La responsabilité en matière ESG est décrite dans la section 5.1.7.

Les règles de conduite des membres du Conseil d'Administration de GBL et de ses Comités ainsi que les règles de fonctionnement de ces organes sont définies dans la Charte (cf. page 26).

Mise en œuvre

Le Conseil d'Administration évalue sa propre performance tous les trois ans sur la base d'un questionnaire individuel. Ce questionnaire concerne la taille, la composition et la performance collective du Conseil d'Administration, ainsi que la contribution réelle de chaque Administrateur et l'interaction du Conseil d'Administration avec le CEO. En outre, les Administrateurs non-exécutifs se réunissent chaque année, en l'absence du CEO, pour revoir leur interaction avec le Management.

5.2.1.3 Éthique & intégrité

Engagement

GBL s'engage à mener ses activités dans le respect des règles d'éthique et conformément aux lois applicables. Cela implique l'interdiction de recourir à des pratiques illégales, notamment en termes des commissions occultes, corruption et abus de marché visant à obtenir ou conserver un avantage commercial.

Les valeurs fondamentales et les principes opérationnels de GBL sont spécifiés dans le Code qui précise en outre à qui tout employé peut se référer en cas de question ou de doute. Le Code expose les limites et les éléments à prendre en considération afin de se conformer pleinement aux réglementations locales ainsi qu'aux pratiques du groupe en matière de lutte contre la corruption.

Mise en œuvre

L'éthique et l'intégrité sont intégrées dans les activités quotidiennes de GBL, comme reflété par les actions suivantes :

- l'ensemble des employés et Administrateurs ont accès à la Politique ESG, à la Politique D&I, au Code, à la Charte, au Code du Fournisseur et à la Politique de Mécénat ;
- chaque année, des sessions de formation sont organisées pour l'ensemble de ses employés afin de (i) mieux les sensibiliser aux valeurs de GBL et aux pratiques associées en matière de lutte contre la corruption et (ii) leur rappeler le nécessaire respect de ces politiques. En 2023, aucun incident en terme de corruption n'a été signalé concernant GBL et ses employés ;
- un processus d'alerte professionnelle (dénonciation ou *whistleblowing*) est en place au sein de GBL. Tous les employés peuvent exercer leur droit de signaler de manière sécurisée une violation (réelle ou potentielle) du Code. Ce processus est confidentiel et dénué de risque de représailles ;
- concernant les conflits d'intérêts, la politique de GBL est détaillée en pages 46 et 47 de la section Gouvernance ;
- toute invitation ou tout cadeau offert ou reçu doivent demeurer dans des limites acceptables, conformément au Code ;
- GBL s'interdit toute contribution à caractère politique et n'est pas impliquée dans des activités de lobbying ;
- GBL se conforme au règlement général relatif à la protection des données (*General Data Protection Regulation*), spécifique à l'Union Européenne et entré en vigueur le 24 mai 2018. GBL s'assure que les données personnelles sont protégées et que les employés suivent des formations régulières en la matière.

5.2.1.4 Sécurité informatique et cybersécurité

Engagement

En raison de la tendance actuelle à la digitalisation, y compris, mais sans s'y limiter, le *cloud computing*, il est essentiel pour GBL de s'assurer que l'accès au réseau, aux systèmes informatiques et aux données est garanti à tout moment et que GBL est bien préparé à prévenir les défaillances des systèmes informatiques et / ou les incidents majeurs de sécurité informatique ou de cybersécurité.

Mise en œuvre

Le groupe a établi des procédures pour tous les employés afin de gérer les menaces potentielles en matière de sécurité informatique et de cybersécurité :

- un processus clair d'alerte que les employés peuvent suivre est mis en œuvre dans le cas où un employé remarque des faits suspects ;
- des plans de continuité pour la restauration des données sont en place et testés régulièrement ;
- les violations et incidents potentiels en matière d'information et / ou de cybersécurité et dont l'impact (potentiel ou réel) est élevé sont signalés aux organes de gouvernance et de supervision concernés ainsi qu'aux autorités réglementaires.

5.2.2 Aspect social

5.2.2.1 Questions liées aux employés

Engagement

GBL emploie 69 équivalents temps plein. Cette taille permet un dialogue basé sur la proximité et la confiance entre les dirigeants et les collaborateurs.

En qualité d'employeur, GBL reconnaît que la création de valeur découle, entre autres, de sa capacité à constituer un vivier de talents adhérant aux valeurs éthiques de GBL, sans préjugé de genre ou d'origine.

Ces talents sont un atout majeur pour GBL en tant que société d'investissement.

GBL s'engage sur les principes suivants :

- créer une relation de travail positive et à long terme avec ses employés ;
- offrir un milieu de travail diversifié et inclusif au sein duquel les individus sont traités avec respect, dignité et de manière équitable ;
- assurer l'égalité des chances en matière de recrutement, de nomination et d'avancement sur la base de qualifications, d'exigences et de performances appropriées ;
- assurer un environnement de travail sûr et sain, excluant toute forme de discrimination.

La Politique D&I développe ces principes et indique à qui les employés de GBL peuvent se référer en cas de question ou de doute.

Mise en œuvre

L'engagement de GBL est supervisé par le CEO et le Responsable des Ressources Humaines. Le groupe crée un environnement au sein duquel les individus sont valorisés, soutenus et responsabilisés afin de leur permettre de s'épanouir tant personnellement que professionnellement. Cela implique l'organisation d'évaluations annuelles et semestrielles au cours desquelles les opportunités de développement et les objectifs de carrière de chaque employé sont discutés et revus. De plus, GBL donne à l'ensemble des individus les ressources nécessaires pour développer leur expertise et leurs compétences en matière de leadership, en encourageant et offrant des possibilités de formation contribuant à leur développement professionnel. En 2023, GBL s'est assurée que la satisfaction des employés soit mesurée au moins mensuellement. Tous les employés de GBL sont couverts par une convention collective de travail.

5.2.2.2 Implication dans la société civile – GBL ACT

Engagement

GBL est convaincue que sa performance ainsi que la création de valeur pour ses actionnaires nécessitent la prise en compte de l'ensemble de ses parties prenantes. Cela implique notamment d'être un vecteur de création de valeur au bénéfice de la société civile au sein de laquelle elle évolue.

Mise en œuvre

En 2020, GBL a actualisé sa Politique de Mécénat soutenant des projets développés en Belgique et articulée autour des quatre piliers suivants :

- éducation ;
- soins de santé & recherche scientifique ;
- impact social ;
- environnement.

De manière complémentaire, GBL a créé un Comité Mécénat en 2019 afin de sélectionner les projets soutenus. Les employés de GBL ont la possibilité de présenter des projets qui sont analysés et revus par le Comité Mécénat comme décrit dans la Politique de Mécénat.

2019	2023	2023
	EUR 2,0 millions alloués durant l'année	30 projets ciblés
Lancement de la nouvelle Politique de Mécénat et du Comité Mécénat de GBL	vs EUR 2 millions en 2022	vs 40 en 2022

Plus de détails sur les projets GBL ACT réalisés en 2023 peuvent être trouvés dans la section dédiée de ce rapport, page 140.

5.2.2.3 Droits de l’homme

Engagement

Dans le cadre de son engagement vis-à-vis du Pacte Mondial des Nations Unies, GBL reconnaît notamment les règles et principes offerts par les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l’Homme ainsi que les Principes Directeurs à l’intention des Entreprises Multinationales de l’Organisation de Coopération et de Développement Economique (« OCDE »).

L’engagement de GBL à respecter les droits de l’homme est défini dans sa Politique ESG, sa Politique D&I et le Code, et inclut le respect des lois applicables. Le groupe veille à soutenir et respecter les droits de l’homme proclamés au niveau international.

Mise en œuvre

GBL considère que le respect et la protection des droits de l’homme sont fondamentaux dans la création de valeur durable sur le long terme.

Les impacts directs et indirects en matière de droits de l’homme sont pris en compte lors de transactions avec des partenaires commerciaux, lorsqu’ils sont matériels et pertinents.

Dans la mise en œuvre de ses engagements, le groupe s’efforce par ailleurs de sensibiliser l’ensemble de ses employés aux valeurs de l’entreprise et à leurs liens avec le respect des droits de l’homme, y compris la liberté d’expression et d’opinion, l’accès à une rémunération équitable et l’absence de discrimination.

5.2.3 Environnement

Engagement

Comme indiqué dans la section relative à l’analyse de matérialité (détaillée à la page 133), GBL a un impact environnemental direct non matériel.

Malgré cette empreinte environnementale non matérielle, GBL s’implique en :

- intégrant les valeurs environnementales dans ses activités et limitant tout impact négatif dans son propre champ d’intervention ; et
- agissant en investisseur professionnel, en intégrant dans son processus d’investissement l’ensemble des aspects ESG, et notamment ceux concernant l’environnement, comme décrit dans la section 5.4.

GBL s’engage à respecter les lois et réglementations environnementales applicables, et à gérer et évaluer, le cas échéant, tout impact environnemental prévisible associé à ses activités.

Mise en œuvre

En tant qu’entreprise responsable, GBL est déterminée à réduire progressivement son impact direct, bien que faible, sur l’environnement et à minimiser son empreinte carbone. Au niveau des sociétés de son portefeuille, GBL soutient les initiatives de gestion environnementale comme décrit dans la section 5.4. Veuillez vous référer la section 5.4.7 pour un aperçu détaillé des engagements en faveur du climat de GBL et leur mise en œuvre.

Dans son siège social, GBL encourage la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d’efficacité énergétique, de mobilité verte, de gestion des déchets et de conservation des ressources.

- L’immeuble du siège social de GBL est en cours de rénovation dans le but d’atteindre des certifications HQE (« Haute Qualité Environnementale »), BREEAM-Outstanding et CO₂ Neutral. Les travaux de rénovation devraient être achevés courant 2024 et, combinées au passage à un approvisionnement en énergie 100 % renouvelable, ces initiatives contribueront fortement à réduire la consommation d’énergie de GBL et ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre.
- A compter de 2021, GBL a écarté l’acquisition de véhicules à moteurs thermiques pour son parc de véhicules dédiés aux employés au profit de véhicules hybrides ou électriques. Jusqu’à présent, 20 véhicules sur 47 ont été convertis d’un moteur thermique en moteur hybride.
- Enfin, l’ensemble des employés de GBL doit être conscient de l’impact environnemental de l’entreprise et respecter les engagements pris dans ce domaine. Par son engagement vis-à-vis de l’environnement, le groupe sensibilise ses collaborateurs en encourageant des gestes écologiques au bureau tels que l’utilisation des fontaines à eau et la réduction et / ou le recyclage du papier.

5.2.4 Renforcement des compétences ESG

GBL assure un niveau adéquat de formation et de renforcement des compétences pour les différentes fonctions impliquées dans la mise en œuvre de sa Politique ESG. Au-delà de l'interaction régulière avec le Conseil d'Administration sur les sujets ESG comme décrit précédemment, une session annuelle ESG est organisée pour le Conseil d'Administration tandis que le Management et les collaborateurs de GBL bénéficient de formations périodiques et de présentations durant leur réunions hebdomadaires.

GBL encourage vivement ses professionnels de l'investissement à renforcer leurs compétences en matière d'appréhension du lien entre l'information ESG matériellement pertinente d'un point de vue financier et la capacité des entreprises à générer de la valeur. Dans cette perspective et au-delà des formations internes, GBL les soutient activement pour acquérir la certification aux fondamentaux de la comptabilité durable (« *Fundamentals of Sustainability Accounting Credentials* »).

Afin de promouvoir les bonnes pratiques ESG et le partage des connaissances, GBL vise à organiser régulièrement une journée ESG rassemblant les professionnels ESG et dirigeants de GBL et ceux de ses participations. En 2023, les Responsables développement durable de toutes les participations du portefeuille de GBL ont participé à la journée ESG de GBL sur le thème « Conduire la transformation : la mutation du rôle de Responsable développement durable ».

5.3 GBL ACT

En 2023, GBL ACT a continué à s'impliquer dans la société civile, en consacrant EUR 2,0 millions à 30 projets dans les domaines de l'éducation, des soins de santé & de la recherche scientifique, de l'impact social et de l'environnement.

Donner du sens à la croissance et privilégier la transmission sont des éléments essentiels de notre ADN.

Ce sont aussi les valeurs qui sont à la base de notre engagement envers la société civile et nous guident en matière de mécénat.

En accompagnant et en soutenant concrètement de nombreux projets dans les domaines de l'éducation, des soins de santé & de la recherche scientifique, de l'impact social et de l'environnement, nous voulons agir de manière impactante et contribuer à transmettre un monde meilleur aux générations à venir.

Cette Politique de Mécénat s'articule autour de quatre axes forts qui déterminent autant le choix des projets que la manière de les soutenir.

- Elle se fonde d'abord sur un ancrage local : les projets soutenus sont essentiellement belges et impactent positivement notre société et ses citoyens. Aujourd'hui et demain.
- Elle se traduit, ensuite, par des interventions concrètes. Notre but n'est pas de nous immiscer dans l'organisation des projets, mais de les soutenir financièrement et de les aider à concrétiser leurs ambitions. Nous sommes, cependant, ravis de participer et d'assister à ces actions caritatives lorsque cela est possible.
- Elle s'inscrit, aussi, dans la durée. Tout comme pour notre approche d'investissement, nous avons une perspective multigénérationnelle. Nous savons certes l'importance d'avoir un impact immédiat, mais nous privilégions d'abord et avant tout les projets durables qui expriment une vision à long terme.
- Elle s'assume, enfin, via une gestion agile, cohérente et responsable. Car, lorsque nous nous engageons, nous nous investissons pleinement : résolument, à chaque instant, et en favorisant le contact direct, l'échange et la proximité.

GBL | A C T

**S'engager aujourd'hui
pour transmettre
un monde meilleur
demain**

KICKCANCER

KickCancer est une fondation belge avec une mission claire : guérir le cancer de tous les enfants. L'objectif de KickCancer est de trouver de nouveaux traitements, améliorer ceux qui existent déjà et shooter une bonne fois pour toutes dans le cancer des enfants pour l'envoyer loin, très loin. Pour accomplir cette mission, KickCancer se concentre sur quatre piliers : le financement de la recherche, l'amélioration du cadre réglementaire, la représentation et l'*empowerment* des patients et la sensibilisation.

Afin de soutenir les familles pendant le traitement, les aider de reprendre une certaine sensation de contrôle sur la maladie et à jouer un rôle actif, KickCancer a développé '*My Companion support kit*' : une valise remplie d'outils et d'informations pour accompagner les familles à naviguer à travers la tempête du cancer pédiatrique dès le diagnostic et tout au long du parcours de traitement et au-delà.

C'est grâce au support de GBL que ces kits ont pu être développés et qu'ils sont à présent distribués gratuitement à tous les patients nouvellement diagnostiqués et en cours de traitement dans les hôpitaux onco-pédiatriques belges.

kick cancer

kickcancer.org



SUGi

SUGi est une plateforme mondiale dédiée au développement de la biodiversité, à la restauration de l'écosystème et à la reconnexion de l'homme à la nature par la création de forêts ultra-denses et biodiversifiées composées d'espèces indigènes en milieu urbain, selon la méthode reconnue Miyawaki. SUGi est l'une des rares organisations de restauration de forêt à proposer ce moyen simple d'apporter un changement visible comme antidote aux menaces climatiques actuelles et aux dangers de la plantation d'arbres en monoculture.

GBL est un partenaire stratégique fidèle dans l'aventure de SUGi, qui a planté près de 200 mini forêts au cœur de 40 villes dans 24 pays à travers le monde. Chacune de ces mini forêts est unique, mais en collaboration avec GBL, SUGi s'est concentré en particulier sur le développement de son mouvement des classes en plein air en Belgique. Depuis 2020, le partenariat a permis de créer 10 mini forêts en Wallonie et en Flandre. Le portefeuille de forêts comprend une forêt clé de voûte d'un projet communautaire de restauration s'étalant sur 50 ans à Pontisse ainsi qu'un corridor de biodiversité au cœur de Bruxelles. La dernière collaboration en date, *Wilderness Schools*, crée un lien indélébile entre des centaines d'élèves et la nature.



sugiproject.com/partners/GBL

© Wilderness Schools. Courtesy of SUGi



CAMPUS 19

Campus 19 est une plateforme innovante pour l'apprentissage du code, ouverte 24/7.

L'ensemble du parcours de Campus 19 est basé sur l'apprentissage entre pairs (*peer-to-peer learning*). Son approche participative permet aux développeurs de libérer leur créativité par le biais d'une série de projets. Il s'agit d'une plateforme à fort impact qui contribue à la reconversion numérique et à la création d'emplois locaux. Campus 19 offre des opportunités de haut niveau et, grâce à ses partenaires, est entièrement gratuit pour ses participants.

Campus 19 fait partie du Réseau 42, le plus grand réseau gratuit, innovant et inclusif d'écoles d'informatique au monde, présent dans 31 pays, avec 54 campus partenaires.

GBL, partenaire fondateur, soutient Campus 19 depuis son démarrage en 2018. Son parrainage a permis le lancement de ses sites à Bruxelles, puis à Anvers, accroissant ainsi la présence du projet en Belgique.



campus19.be



5.4 UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

5.4.1 Engagement

En qualité d'investisseur à long terme, la compréhension des enjeux ESG conduit GBL à chercher à réduire les risques, saisir des opportunités en matière de gestion de portefeuille et améliorer la performance à long terme de ses investissements. GBL estime que l'intégration des facteurs ESG dans l'analyse de ses investissements et la gestion de ses participations doit contribuer à un meilleur rendement ajusté au risque pour son portefeuille.

L'intégration ESG est principalement effectuée par l'équipe d'investissement. En coordination, le CEO, les *Investment Partners* et le Responsable ESG soutiennent l'analyse de l'impact des facteurs ESG sur les investissements et mènent des recherches sur les normes et meilleures pratiques du secteur.

À cet égard, nous considérons le cadre de matérialité développé par SASB comme un référentiel clé pour structurer et développer une approche propre à GBL en matière d'analyse des risques ESG. Depuis 2020, GBL dispose d'une licence d'utilisation et applique le référentiel *SASB Materiality Map® General Issue Categories*.



Le Responsable ESG et l'équipe d'investissement soutiennent le rôle de GBL en tant qu'actionnaire actif et engagé. Central pour son positionnement de détenteur d'actifs, GBL vise à construire des positions actionnariales avec une gouvernance appropriée. Avoir le potentiel pour devenir un actionnaire de référence et exercer de l'influence, pouvoir être représenté en Conseil d'Administration et pouvoir s'appuyer sur de solides équipes dirigeantes sont des critères d'investissement clairs et incontestés pour GBL lui permettant d'accompagner, en direct et de manière singulière, les sociétés en portefeuille dans leur intégration des aspects ESG.

Compte tenu de la nature de notre activité principale et de l'horizon d'investissement à long terme, le processus d'intégration ESG de GBL couvre l'ensemble des étapes clés du processus d'investissement :

- définition de l'univers d'investissement ;
- identification des risques ESG dans la phase de pré-investissement ;
- intégration ESG post-investissement et surveillance continue du portefeuille ;
- exercice des droits de vote et actionnariat engagé ;
- transparence et reporting.

5.4.2 Politique d'exclusion

GBL agit conformément aux lois, interdictions, traités nationaux et internationaux et embargos applicables pour définir son univers d'investissement. Outre ces exigences légales, GBL tiendra également compte des critères d'exclusion listés ci-après dans l'évaluation de nouvelles opportunités d'investissement (veuillez vous référer à la Politique ESG publiée sur le site internet de GBL pour plus de détails) :

- conduite controversée et exclusions préconisées par la loi : en qualité de signataire du PMNU et prenant en considération les dispositions incluses dans les Principes Directeurs des Nations Unies pour les Entreprises et les Droits de l'Homme et dans les Principes directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales, GBL évaluera la conduite des organisations conformément à ces cadres et exclura les investissements dans des organisations impliquées dans de graves violations de ces principes ;
- armes controversées : GBL exclut les investissements dans des organisations directement impliquées dans le développement, la production, la maintenance et le commerce d'armes controversées ;
- pornographie : GBL ne souhaite être associée à aucune entreprise qui viole les droits de l'homme. GBL exclut les investissements directs dans les organisations actives dans le secteur de la pornographie, de la prostitution et du sexe ;
- tabac : compte tenu des craintes en matière de santé publique qui sont liées au tabac, mais également des violations des droits de l'homme, de l'incidence sur la pauvreté, des conséquences pour l'environnement et des coûts économiques importants associés au tabac, GBL exclut les investissements directs dans des organisations impliquées dans la production, l'approvisionnement et la distribution de produits du tabac ;
- combustibles fossiles : le charbon étant le principal facteur de changement climatique découlant de l'activité humaine, GBL exclut les investissements directs dans (i) des organisations impliquées dans le développement de nouvelles capacités de charbon thermique dans les mines, la production, les services publics ou les infrastructures de transport ; (ii) des organisations retirant plus de 25 % de leurs revenus du transport de charbon thermique ou de l'exploitation de centrales thermiques de production d'électricité et ne disposant pas d'une stratégie climat en ligne avec l'Accord de Paris. Compte tenu des dommages environnementaux, des coûts sociaux et du profil carbone associés à l'exploration et à la production non conventionnelles de pétrole et de gaz, et en particulier de sables bitumineux, GBL exclut les investissements au sein d'organisations tirant plus de 5 % de leurs revenus de l'exploration, de la production, du commerce, du stockage ou du transport de produits pétroliers et gaziers non conventionnel.

La conformité des participations en portefeuille avec la Politique d'Exclusion de GBL est revue chaque année. Nous attendons des équipes dirigeantes et des organes de gouvernance de nos sociétés en portefeuille qu'ils évaluent rigoureusement leurs expositions directes et indirectes à de telles activités controversées et prennent les mesures appropriées afin de protéger leur réputation, leur droit à opérer, leur accès aux marchés financiers et le rendement pour les actionnaires.

5.4.3 Identification des risques ESG pré-investissement

L'intégration ESG commence par l'identification et la reconnaissance des risques ESG au stade le plus précoce du processus d'investissement. Les cibles d'investissement potentielles sont donc initialement évaluées pour vérifier leur conformité à la politique d'exclusion décrite ci-avant, puis sont analysées selon une approche en deux étapes :

1. Évaluation initiale du risque ESG à l'aide du cadre de notation ESG propre à GBL ;
2. Analyse approfondie du risque ESG et due diligence ESG.

Notation ESG

Le cadre de notation ESG propriétaire contribue à l'intégration ESG.

Il s'appuie sur une méthodologie de production d'une notation ESG automatisée permettant de valider la pertinence d'une opportunité d'investissement et l'allocation potentielle de ressources supplémentaires. Il ouvre la voie à des discussions constructives en interne et avec les entreprises ciblées dans le cadre de la seconde étape de l'évaluation des risques ESG et du processus de due diligence.

Cette notation propriétaire s'articule autour de quatre dimensions pour intégrer les différentes perspectives offertes par l'analyse ESG : les notations externes potentiellement accessibles de manière publique, les tendances observées dans les notations externes, les controverses et la matérialité ESG (structurée autour des SASB *Materiality Map*® *General Issue Categories*).

La notation ESG propriétaire de GBL permet d'accéder directement aux principaux risques et réalisations dans les domaines les plus critiques des champs couverts par l'ESG tels que la gouvernance d'entreprise, les controverses, les risques climatiques et liés à la diversité, ou les indicateurs spécifiques aux SASB *Materiality Map*® *General Issue Categories*.

GBL se distingue par sa forte attention portée aux controverses (en nombre de cas et en gravité) et par le fait qu'elle dispose depuis 2020 d'une licence et applique le SASB *Materiality Map*® *General Issue Categories* dans son travail d'évaluation de la performance opérationnelle et de la matérialité ESG.

L'évaluation initiale des risques ESG est effectuée en interne. Cet outil fournit à l'équipe d'investissement une notation propriétaire ESG sur une échelle allant de « AAA » (notation la plus élevée) à « CCC » (notation la plus basse). Les sociétés ayant une notation ESG de « B » à « CCC » sont exclues du champ d'investissement.

Travail de due diligence approfondi en matière ESG

Sur la base des résultats initiaux, le CEO peut prendre la décision d'allouer des ressources complémentaires et de mener un travail de due diligence ESG approfondi pour un investissement potentiel. Cette analyse sera réalisée en interne par l'équipe d'investissement de GBL et le Responsable ESG de GBL avec l'accompagnement éventuel de spécialistes tiers.

Le champ du travail de due diligence et la nature des travaux conduits seront définis en référence au SASB *Materiality Map*® *General Issue Categories* et à la connaissance sectorielle. Ils incluent généralement les domaines suivants :

- **d'un point de vue environnemental** : l'efficacité des ressources, la prévention et la gestion de la pollution, les écosystèmes et la biodiversité, le changement climatique, les normes environnementales concernant les fournisseurs et les achats, la responsabilité environnementale relative aux produits, etc. ;

- **d'un point de vue social et de gouvernance** : le droit du travail et les conditions de travail, les droits de l'homme et les moyens de subsistance, les normes sociales concernant les fournisseurs et les achats, la déontologie et la gouvernance d'entreprise, la responsabilité vis-à-vis des clients et relative aux produits, la protection des données sensibles, etc.

Les résultats du travail de due diligence ESG approfondi sont intégrés dans l'analyse d'investissement, la modélisation financière et le processus de valorisation des actifs. Le CEO soumet au Conseil d'Administration de GBL, pour décision, le document d'investissement résumant sa recommandation et couvrant l'évaluation du risque ESG.

5.4.4 Intégration ESG post-investissement

GBL adopte une politique d'actionnaire engagé au sein des sociétés dans lesquelles elle investit et s'assure, par le biais d'une implication directe au sein des organes de gouvernance, que ces sociétés sont gérées conformément à sa philosophie de gestion responsable, en ce compris le Code et la Politique ESG.

Actifs cotés

Dans le cas d'actifs cotés en bourse, les conclusions du travail de due diligence approfondi en matière ESG soutiennent l'engagement au sein des organes de gouvernance et auprès de l'équipe dirigeante pour la prise en compte d'éventuels risques et opportunités ESG identifiés.

Actifs privés

Dans le cas d'actifs privés, les conclusions du travail de due diligence approfondi en matière ESG sont prises en compte pour l'élaboration du plan d'action déployé pour l'actif acquis. Une attention particulière est donnée aux responsabilités ESG dans les entités nouvellement acquises. GBL s'assure en particulier que les responsabilités ESG sont clairement définies au niveau du Conseil d'Administration et au sein de l'organisation afin d'assurer une mise en œuvre réussie de la composante ESG du plan d'action.

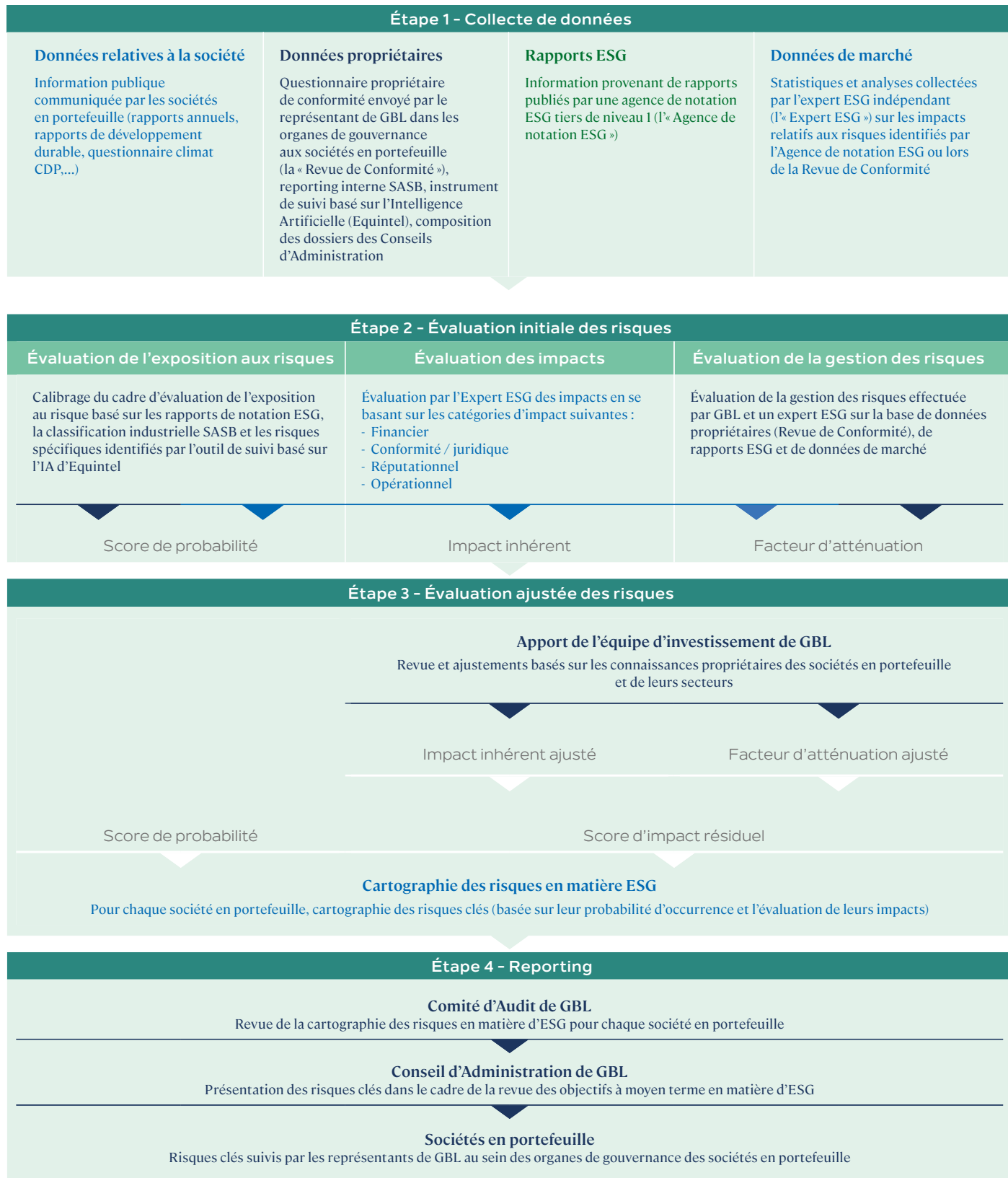
L'aptitude de l'équipe d'investissement de GBL à mettre en œuvre le plan d'action, y compris la stratégie ESG, est primordiale dans la décision d'investissement.

GBL Capital

L'approche en matière d'intégration ESG poursuit des étapes clés similaires en ligne sur la politique d'intégration ESG de GBL. Chaque société de portefeuille et chaque fonds dans lesquels GBL Capital investit demeurent responsables du développement de leurs propres politiques, programmes et KPI en matière d'ESG.

L'approche de GBL Capital dépend fortement de la position de GBL Capital dans la transaction. Par exemple, pour les investissements directs, l'influence de GBL Capital s'exerce directement sur la société, mais dépend de la position actionnariale de GBL Capital (minoritaire avec ou sans siège au Conseil d'Administration) alors que pour les co-investissements, l'implication de GBL Capital s'exerce par le biais du sponsor de l'opération.

Évaluation des risques ESG



□ Actions et analyses réalisées par GBL

□ Analyse réalisée par l'Expert ESG

□ Evaluation extraite de rapports de notation ESG

Engagement ESG continu avec les sociétés en portefeuille

Chaque société en portefeuille est responsable de l'élaboration de ses propres politiques, programmes et indicateurs clés de performance en matière ESG. Ceci est examiné par l'équipe d'investissement de GBL dans le cadre des principes de rotation d'actifs. GBL considère qu'il est nécessaire de promouvoir des lignes directrices communes ou au moins cohérentes et convergentes en matière de gestion responsable au sein de ses différentes participations.

A cet égard, une attention spéciale sera accordée aux domaines clés de réalisations retenus par GBL dans ses engagements ESG 2025-2030 : la gouvernance, le climat, la diversité, la transparence et l'accès à la finance durable. Au-delà de ces thèmes, des situations spécifiques aux sociétés seront identifiées et contrôlées via la revue périodique des risques ESG et les activités d'engagement induites.

En cas d'incident survenant au sein d'une société en portefeuille et signalé à GBL par l'entremise de ses organes de gouvernance, le suivi sera assuré par le(s) représentant(s) de GBL au sein de l'organe de gouvernance pertinent, avec l'assistance des conseils appropriés. Tout incident important sera débattu, examiné et contrôlé par les niveaux hiérarchiques pertinents au sein de GBL (y compris le CEO, la Directrice Juridique, les *Investment Partners* et le Responsable ESG).

Analyse périodique des risques ESG

Afin d'effectuer un suivi approprié de son portefeuille sur les aspects ESG, GBL procède chaque année à une évaluation approfondie des risques des sociétés en portefeuille. Cette évaluation des risques, dont le processus est décrit à la page 144, a été structurée par GBL de façon à combiner des informations provenant de rapports d'évaluation ESG émis par des tiers, des données de marché dont des données propriétaires découlant (i) du questionnaire propriétaire de Compliance transmis par GBL et (ii) des connaissances et de l'expertise de l'équipe d'investissement de GBL concernant les sociétés en portefeuille et, plus généralement, leurs secteurs.

Afin de renforcer le caractère dynamique et en temps réel de ses capacités d'identification des risques ESG, GBL a par ailleurs renforcé son processus de revue périodique des risques ESG avec le développement d'un outil dédié basé sur l'intelligence artificielle et les techniques de traitement du langage.

Sur cette base, et en s'appuyant sur le cadre SASB *Materiality Map*® *General Issue Categories*, l'évaluation des risques ESG de GBL couvre un large éventail de facteurs ESG, incluant :

- **d'un point de vue environnemental** : l'efficacité dans l'exploitation des ressources, la prévention et la gestion de la pollution, les écosystèmes et la biodiversité, les changements climatiques, les normes environnementales concernant les fournisseurs et les achats, la responsabilité environnementale vis-à-vis des produits, etc. ;
- **d'un point de vue social et de gouvernance** : les droits du travail et les conditions de travail, les droits de l'homme et les standards de rémunération, les normes sociales concernant les fournisseurs et les achats, la déontologie et la gouvernance d'entreprise, la responsabilité vis-à-vis des clients et relative aux produits, la protection des données et le respect de la vie privée, etc.

Cette évaluation vise à identifier, pour chaque société en portefeuille, ses principaux risques en matière ESG et, s'ils sont évalués comme significatifs, (i) à apporter des ajustements éventuels à la thèse d'investissement, (ii) à les signaler au Comité d'Audit de GBL et in fine au Conseil d'Administration de GBL, et (iii) à assurer leur suivi par les représentants de GBL au travers des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille.

5.4.5 Vote et actionnariat responsable

En tant qu'actionnaire professionnel à long terme, GBL estime que promouvoir de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de responsabilité environnementale et sociale fait partie intégrante de ses responsabilités.

La gouvernance d'entreprise porte sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, les mécanismes de surveillance et de contrôle, les liens entre eux et leurs relations avec les parties prenantes. Une bonne gouvernance crée le cadre garantissant qu'une société est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes. GBL attend donc de la part de toutes ses participations qu'elles se conforment à des normes strictes de gouvernance d'entreprise.

Le vote en Assemblée Générale fait partie intégrante de cet effort et nous avons l'intention d'exercer nos droits de vote attachés à l'ensemble de nos investissements. L'analyse des résolutions de vote est menée par l'équipe d'investissement en tenant compte de la stratégie d'investissement pour la société en portefeuille.

Compte tenu de notre influence sur les sociétés en portefeuille en raison de la taille relative de notre actionnariat et de notre implication au sein des différents organes de gouvernance de ces sociétés, nous sommes en mesure d'évaluer, de modifier, d'ajuster et de valider de manière anticipée le contenu des résolutions soumises au vote, et nous les soutiendrons.

Les dirigeants de GBL ont vocation à participer physiquement aux assemblées générales. Cependant, selon les conditions, GBL peut aussi voter par correspondance, par procuration ou sous tout format électronique conformément à la réglementation locale et aux dispositions juridiques.

5.4.6 Transparence et reporting

Transparence soutenue par les référentiels de reporting internationaux en matière de développement durable

Dans sa communication financière, GBL se conforme aux exigences réglementaires locales et européennes pertinentes en matière de publication d'informations non-financières. La publication d'informations non-financières réalisée en application des standards internationaux communément acceptés contribue à une allocation efficace du capital.

GBL s'engage pour son propre reporting à communiquer des informations non-financières transparentes en vertu des standards émis par la *Global Reporting Initiative* (« GRI ») *Standards Core option*, le *Sustainability Accounting Standards Board* (« SASB ») et des exigences émises par la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (« TCFD »).

GBL attend également de ses participations qu'elles communiquent des informations matérielles et financièrement pertinentes en matière d'ESG pour permettre aux investisseurs de mieux comprendre, estimer et évaluer les risques et opportunités potentiels, notamment l'impact potentiel des facteurs ESG sur la performance de la société. GBL soutient l'alignement des pratiques de reporting non-financier de ses participations sur les recommandations émises par SASB et TCFD. La transparence doit par ailleurs être renforcée par la mise en œuvre d'un processus d'assurance couvrant les processus de collecte des données ainsi que la qualité des données.

Outre la publication d'informations non-financières dans le cadre du dépôt réglementaire et de son Rapport annuel, GBL communique également ses réalisations en matière d'investissement responsable dans le cadre du reporting annuel PRI et en matière climatique dans le cadre du reporting annuel CDP. Lors de la dernière évaluation PRI (cycle de reporting 2022 publié en décembre 2023), GBL a obtenu 5 étoiles dans chacun des thèmes évalués :

- 94/100 : « *Policy Governance and Strategy* »
- 100/100 :
 - « *Indirect – Private Equity* »
 - « *Direct – Listed equity – Active fundamental* »
 - « *Direct – Private Equity* »
 - « *Confidence building measures* »

Dans le cadre de l'évaluation annuelle du CDP (questionnaire Climat 2023), GBL bénéficie du statut « *Leadership* » et d'un score climat « A- », stable par rapport à 2022. Nous encourageons nos parties prenantes à consulter ces communications pour toute information au sujet de nos pratiques et réalisations.

Relation avec les agences de notation ESG et rôle de la finance durable

En qualité d'investisseur institutionnel, patrimonial et engagé à long terme, GBL s'efforce de construire des organisations agiles et capables d'anticiper, de gérer et d'intégrer les risques et opportunités ESG dans leur stratégie. Nous croyons fermement en la capacité des marchés financiers à valoriser de telles réalisations.

GBL concentre de manière sélective ses interactions avec les agences de notation. En 2023, GBL a été classé « *Negligible Risk* » avec une note ESG de 9,2 par Sustainalytics et « A » par MSCI.

Moody's Investors Service a également octroyé à GBL son plus haut score d'impact de crédit « CIS-1 » positif pour l'impact des facteurs ESG sur la notation de crédit en 2022 (« CIS-1 » positif à « CIS-5 » très fortement négatif).

Nous encourageons vivement nos participations à opérer une telle sélectivité et à rechercher une évaluation et une validation directe de leurs réalisations ESG par les marchés financiers au travers de l'émission d'instruments de finance durable, conformes à leurs besoins financiers, à leurs capacités ESG et aux bénéfices économiques de telles transactions. Fin 2023, 78 % de la valeur du portefeuille de GBL (hors GBL Capital / Sienna Investment Managers) avait émis des produits financiers durables (obligations vertes, obligations durables, obligations et facilités de crédit incluant des critères durables).

5.4.7 Changements climatiques (TCFD)

Compte tenu des défis et des menaces que représentent les changements climatiques, GBL approuve publiquement l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (« CCNUCC »). GBL soutient l'adoption des recommandations de la TCFD en matière de communication climatique ainsi que le développement de stratégies d'adaptation et d'atténuation du risque climatique pour GBL ainsi que pour son portefeuille de participations afin d'assurer un alignement progressif des marchés financiers sur les objectifs climatiques.

Gouvernance

Dans le cadre de la supervision des risques et de la stratégie ESG, le Conseil d'Administration de GBL est impliqué dans l'analyse de l'exposition de GBL et de ses participations aux risques et opportunités en lien avec le changement climatique. Il y a un accent particulier mis sur l'impact des activités de GBL sur le climat, l'impact des activités d'investissement de GBL sur le climat et les risques et opportunités liés au climat pour les activités d'investissement de GBL.

Compte tenu de la nature des risques climatiques, de leurs impacts structurels sur l'économie et de leurs répercussions potentielles sur la valorisation des actifs à long terme, le Conseil d'Administration de GBL intègre l'exposition aux risques climatiques et les opportunités comme un élément standard de l'évaluation globale de sa stratégie de gestion du portefeuille. La discussion relative aux investissements potentiels lors des réunions du Conseil d'Administration intègre les risques et opportunités liés au climat. Dans ce processus, le Conseil d'Administration est également éclairé par l'examen annuel des risques ESG (cf. « Analyse des risques ESG », pages 142-145), supervisé par le Comité d'Audit. Enfin, les évolutions climatiques les plus significatives pour GBL et pour son portefeuille de participations sont rapportées en moyenne tous les deux mois au Conseil d'Administration via la lettre du CEO au Conseil d'Administration.

Les responsabilités managériales liées au climat sont similaires à l'organisation ESG décrite en section 5.1.7 de cette section et dans la Politique ESG de GBL consultable sur le site internet de GBL. Le suivi de la réglementation liée au climat, l'analyse des risques climatiques dans le cadre des due diligences ESG conduites avant tout investissement, l'engagement des sociétés en portefeuille en matière de risques et opportunités ainsi que les réalisations en faveur du climat font partie intégrante du processus d'intégration ESG supervisé par le CEO et le Responsable ESG de GBL.

Stratégie, business model et perspectives

Pour GBL, en tant que holding d'investissement déployant des capitaux permanents, les défis et opportunités climatiques résident principalement dans sa capacité à assurer l'alignement de son portefeuille existant de participations sur la trajectoire carbone à long terme induite par l'Accord de Paris et l'investissement dans des actifs bénéficiant de ce changement structurel.

En 2012, GBL a initié le rééquilibrage de son portefeuille dans le but de le diversifier, de le renforcer dans une optique de croissance et de résilience, et d'optimiser le potentiel de création de valeur à long terme. Au cours de la dernière décennie, GBL a progressivement abandonné son exposition aux industries fossiles (par exemple, l'énergie ou les services de fourniture d'électricité) pour se concentrer sur les secteurs bénéficiant des tendances structurelles qui façonnent notre économie : l'expérience client, la santé, la technologie, le développement durable et la digitalisation.

Ce rééquilibrage a fortement contribué à la décarbonisation du portefeuille avec une intensité carbone du portefeuille de GBL divisée par un facteur 30 entre 2012 et 2023 (émissions de gaz à effet de serre des investissements *scope 1* et *scope 2* rapportées à l'ANR⁽¹⁾).

En 2021, dans le cadre de sa politique ESG, GBL a adopté une politique d'exclusion pour soutenir l'identification d'opportunités d'investissement résilientes au climat. Dans le cadre de cette politique d'exclusion, GBL exclut généralement les investissements directs dans les industries du charbon et du pétrole non conventionnel ou dans des organisations actives dans l'industrie du pétrole conventionnel et ne bénéficiant pas d'une stratégie climatique clairement définie et alignée sur l'Accord de Paris de la CCNUCC (détails en page 142, section 5.4.2).

(1) Estimations basées sur les pourcentages de détention fin 2023 et les données sur les émissions de GES pour l'exercice 2022

Aujourd'hui, comme décrit aux pages 142 à 146, l'approche d'intégration ESG de GBL en matière de rotation d'actifs est basée sur une évaluation continue du potentiel de son portefeuille à générer des rendements sur le long terme. De la phase de pré-investissement à la phase post-investissement, les risques et opportunités climatiques jouent un rôle clé dans l'évaluation ESG globale et la décision d'investissement :

- phase de pré-investissement : opportunités et risques liés au changement climatique évalués comme un risque standard durant le processus de due diligence et le développement du business case ;
- phase de post-investissement : suivi de la stratégie et de la politique en matière de climat, évaluation du risque de transition, évaluation du risque physique, engagement continu sur le climat et la participation à l'initiative *Science Based Targets* (« SBTi ») avec les organes de gouvernance des entreprises investies, examen annuel des risques ESG s'appuyant notamment sur les analyses de risques précitées (risque de transition, risque physique) ainsi que sur les risques liés à la biodiversité, exercice des droits de vote et actionnariat engagé, transparence et exigences de reporting TCFD et CDP, et décision en matière de désinvestissement.

En raison de la nature spécifique de ses activités et de ses orientations d'investissement, GBL vise à détenir des positions d'actionnaire de référence dans toutes les entreprises dans lesquelles elle investit et s'engage activement dans le Conseil d'Administration, le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité de Nominations et de Rémunérations ou le Comité de Développement durable de ces entreprises. Par le biais des organes de gouvernance de ses sociétés en portefeuille, GBL maintient un dialogue constant sur les risques et opportunités climatiques et s'assure qu'elles respectent leurs engagements.

Illustrations

Certaines décisions de rotation de portefeuille prises au cours des deux dernières années illustrent l'intégration des risques et opportunités climatiques dans le processus de rotation de portefeuille et l'évolution du modèle de GBL.

GBL est sorti en mai 2023 de sa participation dans Holcim (7,57 % détenu fin 2020). Toutes choses égales par ailleurs, cette réduction de l'exposition entraînerait une baisse de 85 % des émissions liées aux investissements (scope 3) de GBL, qui passent de 10,4 millions de tonnes de CO₂e (2020) à 1,5 millions de tonnes de CO₂e (2023e)⁽¹⁾, et soutient ainsi de manière significative le profil carbone global du portefeuille de GBL et les risques liés à l'atténuation du changement climatique.

En mars 2021, GBL a acquis une participation majoritaire dans Canyon, un fabricant allemand de vélos haut-de-gamme, leader sur son marché et en pleine croissance, disposant d'un modèle de distribution *Direct-to-Consumer* (« DTC »). Son positionnement stratégique dans un secteur en croissance est aligné avec la stratégie de GBL qui consiste à investir en particulier dans des entreprises qui génèrent de la croissance tout en contribuant à une mobilité propre et offrant des solutions aux défis de la santé et du bien-être. Suite aux discussions initiales avec l'équipe de Canyon, le développement et la mise en œuvre d'une stratégie climatique ambitieuse pour Canyon ont rapidement été identifiés comme une initiative clé pour soutenir la croissance future de Canyon et son accès à de nouveaux segments de marché. Fort des progrès réalisés en 2022 en matière de calcul de son empreinte carbone et d'identification de sources potentielles de réduction des GES, Canyon s'est engagé auprès de SBTi en décembre 2022 et a reçu la validation de ses objectifs par SBTi en janvier 2024. Dans le cadre de son engagement SBTi, Canyon s'engage à réduire de 51 % les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 d'ici 2032 par rapport à l'année de référence 2022. Canyon s'engage également à réduire les émissions de GES du scope 3 de 58,2 % par vélo produit dans le même laps de temps.

Gestion des risques

Comme souligné dans la section d'analyse de la matérialité (détaillée à la page 133), en raison de la nature de son activité d'investissement, GBL a un impact climatique direct non matériel. En outre, GBL s'est aussi engagée vis-à-vis de SBTi.

Dès lors, pour GBL, en tant qu'entreprise responsable et émetteur coté, les risques et opportunités liés au climat et leur impact potentiel sont quasi négligeables à court terme.

Dans l'ensemble, GBL en tant qu'entreprise responsable et émetteur coté ne s'attend pas à un changement significatif de l'impact potentiel des risques et opportunités climatiques sur ses propres opérations à moyen et long terme.

Pour GBL, en tant qu'investisseur responsable, les risques climatiques sont principalement liés au risque de transition et au risque d'impact physique sur les actifs opérés par les participations.

L'évaluation et le suivi de ces risques font partie intégrante du processus global de gestion des risques ESG déployé par GBL tout au long de son processus d'investissement.

Comme indiqué ci-avant et dans le graphique à la page 144, GBL procède annuellement à une évaluation des risques ESG de son portefeuille de participations. En s'appuyant sur les données provenant des entreprises du portefeuille, des données propriétaires (par exemple, les évaluations approfondies des risques physiques liés au climat ou l'exposition aux risques liés à la biodiversité), les rapports ESG et les données du marché (typiquement le questionnaire annuel du CDP), l'exposition aux risques climatiques, y compris le risque physique, l'impact potentiel sur le climat et les pratiques de gestion des risques climatiques sont évalués afin de déterminer une probabilité et un impact potentiel ainsi que des facteurs d'atténuation pour chaque actif du portefeuille de GBL. L'évaluation ajustée des risques tient compte de la connaissance interne par GBL des sociétés en portefeuille, ainsi que du profil carbone de leurs concurrents et des secteurs considérés.

Les résultats de cette évaluation sont communiqués chaque année au Conseil d'Administration. Si l'analyse révèle des risques climatiques matériels, ceux-ci sont monitorés par les représentants de GBL dans les organes de gouvernance des sociétés en portefeuille.

Afin d'approfondir et d'élargir son évaluation des risques climatiques, le Conseil d'Administration de GBL a lancé en 2020 une analyse approfondie axée sur le risque de transition et le risque d'impact physique sur son portefeuille de participations. Cette évaluation vise en particulier à (i) cartographier l'impact climatique, (ii) identifier la maturité du portefeuille en la matière et son exposition aux mécanismes de fixation des prix du carbone, (iii) comprendre l'exposition du portefeuille aux risques physiques et de transition climatique, et (iv) alimenter le processus de gestion des risques ESG de même que les stratégies d'investissement de GBL.

En 2023, l'ensemble des participations inscrites dans le périmètre initial du programme d'analyse des risques climatiques lancé en 2020 ainsi que les participations acquises depuis 2021 ont été couvertes conformément aux engagements de GBL. Ces participations représentent 100 % de l'ANR (exercice 2023, hors GBL Capital / Sienna Investment Managers). Les résultats de ces évaluations sont partagés avec les sociétés en portefeuille de GBL. En 2024, GBL continuera d'effectuer des analyses approfondies des risques climatiques sur certains titres de son portefeuille.

(1) Estimations basées sur les pourcentages de détention fin 2023 et les données de GES pour les exercices 2020 et 2022

Dans le cadre des différents scénarios climatiques envisagés à moyen et long terme⁽¹⁾ et même dans le cadre de scénarios à fort impact, le pourcentage pondéré d'EBITDA à risque (transition climatique) pour GBL et son portefeuille est très faible, de même que l'exposition pondérée aux risques climatiques physiques grâce à : (i) un portefeuille bien diversifié ; (ii) la réduction structurelle de son exposition aux actifs carbone et ; (iii) des sociétés sous-jacentes démontrant une forte résilience climatique.

L'analyse des risques liés à la transition climatique et aux risques physiques est également étayée par une analyse des risques liés à la biodiversité qui confirme l'exposition limitée au risque lié à la biodiversité pour GBL et son portefeuille.

En s'appuyant sur un outil basé sur l'intelligence artificielle et le traitement de données, GBL a évalué en 2021 la consommation absolue de biodiversité exprimée en équivalent de terres utilisées et d'abondance moyenne des espèces (*Mean Species Abundance* ou « MSA »), ainsi que la consommation relative de biodiversité par unités de capital employé. Sur cette base, trois catégories différentes ont été identifiées : (i) les entreprises qui ne sont pas ou peu exposées aux risques liés à la biodiversité et qui ne nécessitent pas un programme d'engagement spécifique (47 % de l'ANR hors GBL Capital et Sienna Investment Managers) ; (ii) les entreprises ayant un impact faible sur la biodiversité et qui présentent des risques limités liés à la biodiversité, qui doivent bénéficier d'un certain niveau d'engagement sur ces risques (37 % de l'ANR hors GBL Capital et Sienna Investment Managers) ; et (iii) les entreprises principalement actives dans les activités liées à l'extraction, potentiellement plus exposées aux impacts absolus sur la biodiversité et aux risques liés à la biodiversité, qui doivent faire l'objet d'un suivi spécifique de leurs programmes et engagements en matière de biodiversité (16 % de l'ANR hors GBL Capital et Sienna Investment Managers). Les conclusions de l'examen des risques liés à la biodiversité et l'impact potentiel ont été intégrés dans l'examen annuel des risques ESG de GBL et ont donné lieu en 2023 à des discussions appropriées, dans les différents organes de gouvernance des sociétés en portefeuille.

GBL continuera de surveiller activement l'exposition aux risques et opportunités climatiques ainsi que les risques de biodiversité de son portefeuille de participations et à s'engager avec elles au travers de leurs organes de gouvernance pour s'assurer de la résilience de leurs activités face à ces risques climatiques.

Indicateurs & objectifs

Dans le cadre de ses engagements ESG 2025-2030, GBL s'est engagée auprès de SBTi en mai 2021. En janvier 2022, GBL est devenue la première société d'investissement à avoir des objectifs climatiques alignés sur une trajectoire de 1,5°C approuvés par SBTi à la fois pour ses propres opérations et son portefeuille de participations éligibles.

En 2023, en raison de l'évolution de la gouvernance de GBL Capital, de sa supervision directe par GBL, ainsi que des progrès plus rapides que prévu vers son objectif intermédiaire en 2025, GBL a soumis à nouveau à SBTi sa base de référence pour validation et a demandé un relèvement de son objectif intermédiaire (Objectif 2).

Dans le cadre de ses engagements SBTi validés en novembre 2023, GBL a retenu les objectifs suivants couvrant ses opérations ainsi que celles de ses participations selon la méthodologie de couverture du portefeuille :

- Objectif 1 : 52 % de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre scope 1 (émissions directes) et scope 2 (émissions liées à l'électricité) d'ici à 2030 par rapport au niveau de référence de 2019⁽²⁾ ;
- Objectif 2 : 100 % du portefeuille éligible avec une stratégie et des objectifs climatiques alignés sur la trajectoire de 1,5°C approuvés par SBTi d'ici à 2030 à partir d'une base de référence de 2020. Pour cet objectif, un objectif intermédiaire de 66 % de couverture (vs 50 % initialement prévu) d'ici 2025 a été retenu.

En 2023, 62 % du portefeuille éligible disposait d'une stratégie climatique avec des objectifs alignés sur une trajectoire 1,5°C validés par SBTi contre 0 % en 2020. Pour un compte-rendu détaillé de nos progrès vers ces objectifs, veuillez vous référer aux pages 150-152.

Dans le cadre de ses engagements ESG 2025-2030, GBL vise à conserver un statut d'entreprise climatiquement neutre. Au cours de l'exercice 2023, GBL y est parvenue en compensant son empreinte carbone (émissions directes et indirectes hors émissions du portefeuille). Conformément aux domaines d'intervention sélectionnés par GBL ACT (veuillez vous référer à la page 140), la promotion et la mise en œuvre de la gestion durable des terres agricoles au Kenya ont été sélectionnées pour l'obtention de certificats de compensation carbone.

Index de contenu GRI

Le rapport ESG de GBL a été préparé, dans le cadre du Rapport annuel 2023 conformément à (i) la Directive sur le Reporting Non Financier (transposée dans la loi belge du 3 septembre 2017) et (ii) conformément aux GRI *Standards - Core Option*. Ce rapport couvre l'année civile 2023 (i.e., du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023).

Le réviseur de GBL, PwC, a effectué une revue de l'information non-financière telle que publiée dans le rapport ESG et vérifié qu'il contient l'ensemble de l'information requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. PwC ne se prononce cependant pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément aux cadres de référence internationaux reconnus mentionnés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

PwC a réalisé sa mission conformément au standard ISAE 3000 d'assurance raisonnable sur une sélection de KPI environnementaux et sociaux, marqués de la lettre minuscule grecque beta (β), du Rapport annuel 2023 et présentés conformément au champ d'application, aux définitions et à la méthodologie du rapport décrits au chapitre 5. Le rapport d'assurance raisonnable de PwC est disponible en section 5.6. (pages 174-175).

PwC a réalisé sa mission conformément au standard ISAE 3000 d'assurance raisonnable sur une sélection de KPI environnementaux et sociaux, marqués de la lettre minuscule grecque gamma (γ), du Rapport annuel 2022 et présentés conformément au champ d'application, aux définitions et à la méthodologie du rapport décrits au chapitre 5 (cf. Rapport annuel 2022 en pages 158-159).

(1) Principalement *Representative Concentration Pathway* (« RCP ») 2.6, RCP 4.5 ou RCP 7.0 pour le risque physique ou IEA (STEPS, APS et NZE) pour le risque de transition
 (2) GBL Scope 1 (direct) et Scope 2 (indirect lié à l'électricité). Émissions de GES à 236 tCO₂e, année 2019. Base totale bénéficiant de l'assurance limitée de PwC Bedrijfsrevisoren / Reviseurs d'Entreprises SRL (document disponible sur demande)

5.5

NOTES AU CHAPITRE ESG

5.5.1 Indicateurs clés ESG

5.5.1.1 GBL agissant comme entreprise responsable

Principes PMNU	SASB	KPI		2023	2022	2021
Gouvernance			Objectif			
a) Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Management						
		% de femmes au sein du Conseil d'Administration	33	36	38	38
		Les Administrateurs présentent des profils variés et complémentaires dans les secteurs financier, industriel et des services ainsi que du monde académique international	oui	oui	oui	oui
		# de membres indépendants au sein du Conseil d'Administration	4 ⁽¹⁾	4	4	4
		Age moyen des Administrateurs		56	59	58
		% d'Administrateurs ayant moins de 30 ans		0	0	0
		% d'Administrateurs ayant entre 30 et 50 ans		27	23	23
		% d'Administrateurs ayant plus de 50 ans		73	77	77
b) Gouvernance d'entreprise						
		% d'Administrateurs indépendants au sein du Comité d'Audit	50	50	67	67
		La présidence du Comité d'Audit est assurée par un Administrateur indépendant	oui	oui	oui	oui
		% d'Administrateurs indépendants au sein du Comité de Gouvernance et de Développement Durable	50	100	60	60
c) Éthique & intégrité						
10 Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et la corruption.		Une session de formation annuelle est organisée pour l'ensemble des employés	oui	oui	oui	oui
		# d'incidents confirmés de corruption	0	0	0	0
		# d'incidents confirmés pour lesquels les employés ont été licenciés ou ont encouru des sanctions disciplinaires pour corruption	0	0	0	0
		# d'incidents confirmés pour lesquels des contrats avec des partenaires professionnels ont été résiliés ou n'ont pas été reconduits du fait de violations pour cause d'infractions liées à la corruption	0	0	0	0
		# d'actions judiciaires relatives à la corruption qui ont été retenues contre l'organisation ou ses employés	0	0	0	0
		# de signalements reçus au travers de la procédure de dénonciation (<i>whistleblowing process</i>)	0	0	0	0
	✓	# d'employés avec des antécédents d'enquêtes judiciaires liées aux pratiques d'investissement	0	0	0	0
	✓	Montant total des pertes monétaires résultantes de poursuites judiciaires liées à des fraudes, délits d'initié, pratiques antitrust, comportements anticoncurrentiels, manipulations de marché, fautes professionnelles ou à d'autres lois et réglementations en vigueur au sein du secteur financier	0	0	0	0

(1) Objectif modifié de 5 à 4 suite à la réduction en 2021 de 17 à 13 de membres dans le Conseil d'Administration

Principes PMNU		SASB KPI	2023		2022		2021	
		Social						
		a) Questions liées aux employés⁽²⁾						
3	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ⁽¹⁾ ;	Effectifs (équivalents temps plein)	£	68,8	γ	59,5		55,2
		✓ % de femmes (équivalent temps plein) – Direction exécutive ⁽³⁾	£	29	γ	25		25
		✓ % de femmes (équivalent temps plein) – Management ⁽⁴⁾	£	17	γ	18		23
		✓ % de femmes (équivalent temps plein) – Employés ⁽⁵⁾	£	73	γ	71		67
4	L'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;	% de contrats à durée indéterminée en fin d'année	£	94	γ	95		98
		Nombre moyen d'heures de formation par employé		14,5		9,5		5,2
5	L'abolition effective du travail des enfants ; et	% d'employés participant à une évaluation de manière régulière	£	100	γ	100		100
6	L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.	% d'employés disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur (université / deuxième cycle) en fin d'année	£	98,6	γ	95,5		95,1
		Rotation de l'effectif excluant les départs en retraite (en %)	£	9,0	γ	6,5		12,4
		# de stagiaires au cours de l'année (équivalent temps plein)	£	3,9	γ	2,6		1,9
		# de nationalités	£	12	γ	10		8
		Age moyen des employés	£	41,4	γ	42,5		42,7
		% d'employés ayant moins de 30 ans	£	19,7	γ	15		20
		% d'employés ayant entre 30 et 50 ans	£	53,5	γ	59		52
		% d'employés ayant plus de 50 ans	£	26,8	γ	26		28
		b) Implication dans la société civile						
		Contributions totales (en EUR millions)		2,0		2,0		3,8
		Nombre de projets soutenus		30		40		42
		c) Droits de l'homme						
1	Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme sur le plan international ; et	L'ensemble des employés et des Administrateurs ont accès à la Politique ESG, à la Politique D&I, au Code, à la Charte, au Code du Fournisseur et à la Politique de Mécénat		Oui		Oui		Oui
2	S'assurent qu'elles ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.							
		Environnement						
7	Les entreprises se doivent de soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux ;	En tant que société d'investissement ne menant aucune activité de production ou de distribution et ayant un effectif de 69 personnes, GBL n'a pas d'impact environnemental direct matériel.						
		Taxinomie verte de l'UE	Voir page 153					
8	Prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et	Emissions de gaz à effet de serre Scope 1 (émissions directes) - (en tCO ₂ e) ⁽⁶⁾	£	166	γ	146		121
		Emissions de gaz à effet de serre Scope 2 (émissions indirectes) - (en tCO ₂ e) ⁽⁶⁾	£	5	γ	46		39
9	Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	Emissions de gaz à effet de serre Scope 3 (déplacements professionnels, énergie et carburant, mobilité lieu d'habitation / lieu de travail) - (en tCO ₂ e) ⁽⁶⁾	£	708	γ	696		391
		Emissions de gaz à effet de serre Scope 3 (émissions des participations) - (en ktCO ₂ e) ⁽⁷⁾		-	£	3.186,0	γ	4.274,9

(1) GBL respecte la liberté d'association des employés. Le groupe n'a pas de Comité d'Entreprise dans la mesure où les seuils réglementaires ne sont pas atteints

(2) KPI calculés sur base de GBL et ses filiales tels que définis en section 5.1.9 Champ d'application (voir page 135 pour plus d'information). Employés (équivalent temps plein) inclut les travailleurs indépendant travaillant exclusivement pour GBL

(3) Les postes de management comprennent les personnes qui exercent des fonctions de management autres que celles qui occupent des postes de direction exécutive et formulent les politiques, définissent la stratégie et assurent la direction générale du développement de la société dans le cadre des paramètres approuvés par le Conseil d'Administration et d'autres organes de gouvernance

(4) Les postes de management comprennent les personnes qui exercent des fonctions de management autres que celles qui occupent des postes de direction exécutive ou de management

(5) Les rapports sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont établis conformément au GHG Protocol (2004). GES pris en compte : CO₂, CH₄, N₂O, HFC₅, PFC₅, SF₆, NF₃. Sources des facteurs d'émissions : Ademe, AIE, DEFRA, MIVB, SNCB, SNCF

(7) GBL consolide les émissions de GES de son portefeuille sous l'approche de mise en équivalence du Protocole de Reporting des Gaz à Effet de Serre. À la date de publication du Rapport annuel, les émissions de GES Scope 3 (émissions des participations) pour l'année 2023 n'ont pas encore été publiquement communiquées par la plupart de nos participations. Les émissions de GES Scope 3 (émissions des participations) pour GBL pour l'année 2023 seront communiquées ultérieurement dans le cadre du reporting annuel au CDP. Pour les années 2021 et 2022, les données de Scopes 1 et 2 utilisées pour calculer le Scope 3 proviennent de sources publiques : CDP (source préférée), des rapports annuels sur le développement durable ou des sites web des entreprises. Voodoo est exclu du champ d'application (émissions de GES non publiques)

5.5.1.2 GBL agissant comme investisseur responsable

Rationnel sous-jacent		SASB	Objectif	Objectif chiffré	2023	2022	2021
Intégration ESG	Intégration des facteurs ESG dans la gestion des investissements et le conseil	✓	Montant des actifs sous gestion, par classe d'actifs, qui bénéficient des démarches d'intégration ESG, de l'investissement thématique durable ou du filtrage		100 % ANR	100 % ANR	100 % ANR
Formation des équipes	GBL croit en l'adhésion générale de ses équipes afin d'assurer une intégration appropriée de sa stratégie en matière ESG	✓	Sessions dédiées à la formation ESG pour l'équipe d'investissement		Oui	Oui	Oui
Analyse de pré-investissement	GBL a une approche prudente en matière de risques et intègre l'analyse des facteurs ESG dans le cycle de pré-investissement	✓	% des sociétés en portefeuille conformes à la politique d'exclusion	100	100	100	100
		✓	% des nouveaux investissements dans des actifs privés couverts par l'outil de rating ESG propriétaire à GBL et une due diligence ESG lors de la phase de pré-investissement	100	.(1)	100	100
		✓	% des nouveaux investissements dans des sociétés cotées couverts par l'outil de rating ESG propriétaire à GBL et une due diligence ESG lors de la phase de pré-investissement	100	.(2)	.(2)	100
Suivi du portefeuille	GBL surveille en permanence les risques ESG et les programmes d'atténuation, avec un accent particulier sur le risque climatique	✓	% du portefeuille couvert par l'évaluation annuelle des risques ESG	100	100	100	100
		✓	% de réponses reçues des sociétés en portefeuille au titre du questionnaire de Compliance	100	100	100	100
		✓	Revue du positionnement des sociétés en portefeuille par rapport à leurs comparables en matière d'ESG	100	100	100	100
		✓	% du périmètre ESG couvert par une évaluation de risque climatique par un tiers ⁽³⁾	100	100	100	68
		✓	% des émissions de gaz à effet de serre - Scope 3 (émissions des participations) couvert par une évaluation du risque climatique par un tiers ⁽³⁾	100	100	100	98
			Méthodologie de calcul : les pourcentages sont calculés sur la base de la valeur du portefeuille				
Au niveau des sociétés en portefeuille	GBL considère qu'il est nécessaire de promouvoir des orientations communes en matière de développement durable et de gestion responsable au sein de ses participations. L'ESG fait partie des critères clés de performance suivis par l'équipe d'investissement au même titre que des indicateurs financiers traditionnels	✓	% des sociétés en portefeuille pour lesquelles des organismes de gouvernance efficaces sont et demeurent en place, y compris le Comité d'Audit, au travers duquel GBL attend la communication appropriée sur les problématiques ESG	100	100	100	100
		✓	% des sociétés en portefeuille ayant un Code d'Ethique et / ou de Déontologie en place	100	100	100	100
		✓	% des sociétés en portefeuille publiant une politique anti-corruption	100	100	100	100
		✓	% des sociétés en portefeuille ayant une procédure de dénonciation (<i>whistleblowing system</i>) en place	100	100	100	100
		✓	% des sociétés en portefeuille avec un KPI ESG dans les plans d'incitation à court / long terme	100	73	74	88
		✓	% des sociétés en portefeuille ayant mis en place une politique Diversité & Inclusion et ayant des KPI's D&I dans leurs plans d'incitation	100	56	60	67
		✓	% des sociétés en portefeuille pour lesquelles un sondage de satisfaction est réalisé auprès des employés	100	100	100	100
		✓	% des sociétés en portefeuille avec une démarche SBTi '1,5°C' en place ⁽⁴⁾	100	86	44	18
		✓	% des sociétés en portefeuille reportant dans le cadre du référentiel SASB	100	79	85	49
		✓	% des sociétés en portefeuille reportant sur les risques climatiques dans le cadre des exigences émises par TCFD	100	79	75	62
		✓	% des sociétés en portefeuille reportant au CDP	100	84	84	96
		✓	% des sociétés en portefeuille ayant des produits financiers durables		78	71	63
			Méthodologie de calcul : les pourcentages sont calculés sur la base de la valeur du portefeuille hors GBL Capital / Sienna Investment Managers				
			GBL Capital				
GBL agissant comme investisseur dans ses sociétés en portefeuille	Etant un investisseur engagé et responsable, GBL vise à exercer son influence au travers des organes de gouvernance et des Assemblées Générales de ses sociétés en portefeuille. Les représentants de GBL assistent et participent activement aux réunions des organes de gouvernance ainsi qu'aux Assemblées Générales		Due diligence ESG sur les gérants externes	100	100	100	100
		✓	% de participation (présence et vote) des représentants de GBL aux réunions des Conseils d'Administration des sociétés en portefeuille	100	>95	>95	>95
		✓	% de participation (présence et vote) des représentants de GBL, le cas échéant, aux réunions des Comités d'Audit, Stratégiques et des Nominations & Rémunérations des sociétés en portefeuille	100	>95	>95	>95
		✓	% de participation (présence et vote) des représentants de GBL aux Assemblées Générales des sociétés en portefeuille	100	100	100	100
			Méthodologie de calcul : les pourcentages sont calculés sur la base de la valeur du portefeuille et excluent GBL Capital / Sienna Investment Managers et les sociétés au sein desquelles GBL n'est pas représentée				

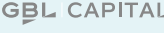
(1) Pas de nouvel investissement privé

(2) Pas de nouvel investissement coté

(3) À l'exclusion de GBL Capital / Sienna Investment Managers

(4) Compte tenu de la révision des exigences d'engagement de SBTi annoncée en juillet 2021 et conformément aux objectifs scientifiques validés par GBL, seuls les objectifs validés par le SBTi de « 1,5°C » sont comptabilisés. Source : site web du SBTi

Objectif intermédiaire SBTi⁽¹⁾ 2025 relevé à 66 % de couverture, couverture à 100 % en 2030 confirmée

	Score climat CDP ⁽²⁾	Évaluation du risque physique	Année d'engagement SBTi	Ambition SBTi	Prochaine révision SBTi	Périmètre initial GBL (exercice 2022)	Périmètre 2030 SBTi GBL
GBL							
GBL	A-	100 % ⁽³⁾	2021	1,5°C	2028	84 % ⁽⁴⁾	62 % ⁽⁵⁾
Actifs cotés							
	A-	2021	2022	1,5°C	2027	Dans le périm.	Dans le périm.
	A-	2021 / 2023	2019	Bien en dessous de 2°C	2024	Dans le périm.	Dans le périm.
	A-	2020	2021	1,5°C	2026	Dans le périm.	Dans le périm.
	B	2020 / 2023	2019	1,5°C	2028	Dans le périm.	Dans le périm.
	A-	2020 / 2023	2022	1,5°C	2027	Dans le périm.	Dans le périm.
	A-	2020	2022	1,5°C	2027	Dans le périm.	Sortie en 1H2023
	A	2022	2021	1,5°C	2026	Dans le périm.	Sortie en 4Q2023
	A-	2022	2019	Bien en dessous de 2°C	2024	Dans le périm.	Sortie en 1Q2023
	B	2022 ⁽⁶⁾ / 2023 ⁽⁶⁾	2023	1,5°C	2028	Dans le périm.	Fusion au 3Q2023
	A-	2022	2022	1,5°C	2027	Dans le périm.	Dans le périm.
Actifs privés							
	Non évalué	2023	-	-	-	Dans le périm.	Dans le périm.
	Non évalué	2023	-	-	-	Dans le périm.	Dans le périm.
	B	2023	2024	1,5°C	2029	Dans le périm.	Dans le périm.
	B	2022	2023	1,5°C	2028	Optionnel ⁽⁷⁾	Hors périm. ⁽⁸⁾
	Non évalué	2023	-	-	-	Optionnel ⁽⁷⁾	Hors périm. ⁽⁸⁾
Actifs alternatifs⁽⁸⁾							
	GBL	-	-	-	-	Optionnel ⁽⁷⁾	Hors périm. ^{(8), (9)}
	Non évalué	-	2024	Engagé	-	Dans le périm.	Dans le périm.

(1) Science Based Targets initiative

(2) Score CDP Climat 2023

(3) A la fin de l'année 2023, toutes les participations incluses dans le programme d'analyse des risques climatiques ont été couvertes conformément aux engagements de GBL. Ces participations représentent 100 % de l'ANR (exercice 2023) hors GBL Capital, Sienna IM et les activités de Concentrix + Webhelp nouvellement fusionnées

(4) Mise à jour des objectifs SBTi en novembre 2023 : « Les objectifs du portefeuille de GBL couvrent 84 % du total de ses investissements et prêts en termes de valeur d'actif en 2022. Cette année-là, les activités obligatoires couvraient 84 % des investissements totaux et prêts en termes de valeur d'actifs pour GBL tandis que les activités optionnelles représentaient 16 % »

(5) Pourcentage des entreprises du portefeuille éligibles ayant des objectifs 1,5°C validés par SBTi dans le portefeuille de GBL à la fin de l'exercice 2023

(6) Webhelp est couvert par l'analyse des risques climatiques de GBL en 2022 et 2023. L'entité nouvellement fusionnée Concentrix + Webhelp (3Q2023) sera couverte en 2024

(7) SBTi Financial Institutions (version 1, 2021) & Private Equity Sector, Science-based target guidance, version 1.0, November 2021

(8) Capital-investissement direct : hors périmètre si le niveau de participation est inférieur à 25 % ET pas de siège au conseil d'administration (lignes directrices de SBTi)

(9) Les investissements de GBL Capital dans des fonds d'investissements ne sont pas retenus dans le périmètre d'application (lignes directrices de SBTi)

5.5.1.3 Taxinomie de l'UE

Périmètre et méthodologie de reporting

GBL soutient les ambitions poursuivies au niveau de l'Union Européenne (« UE ») par la mise en place de la Taxinomie de l'UE en vertu du Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à faciliter les investissements durables au sein de l'Union Européenne (le « Règlement Taxinomie »). La Taxinomie de l'UE vise à créer un système de classification permettant de déterminer si une activité économique peut être qualifiée de durable sur le plan environnemental.

Conformément à l'article 8 du Règlement Taxinomie, GBL a évalué la manière et la mesure dans laquelle ses propres activités et celles de ses sociétés consolidées sont associées à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE. Le contenu et la présentation de cette information est spécifiée par le Règlement Délégué de la Commission (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 (tel qu'amendé dans l'Acte Délégué sur la publication d'informations).

Le Règlement de la Taxinomie et l'Acte Délégué sur la publication d'informations imposent à GBL de publier dans son Rapport annuel (i) la proportion de du chiffre d'affaires des activités consolidées de GBL qui provient de produits et services associés à des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE et (ii) la proportion des dépenses d'investissement (Capex) et des dépenses d'exploitation (Opex) des activités de GBL qui sont liées à des actifs ou des processus associées à des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE. Les informations relatives à la Taxinomie présentées dans cette section couvrent l'ensemble des activités consolidées de GBL pour l'exercice 2023.

Dans ce Rapport annuel, l'alignement des activités consolidées de GBL avec la Taxinomie de l'UE n'a été évalué qu'en ce qui concerne les objectifs environnementaux, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique (sauf en ce qui concerne les sections 3.18 à 3.21 et 6.18 à 6.20 de l'Annexe I et les sections 5.13, 7.8, 8.4, 9.3, 14.1 et 14.2 de l'Annexe II du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 (tel qu'amendé dans l'Acte Délégué sur la publication d'informations)).

Conformément aux dispositions transitoires de l'Acte Délégué sur la publication d'informations, GBL, dans le présent Rapport annuel, n'est tenu que d'indiquer la proportion d'activités économiques éligibles et non-éligibles à la Taxinomie conformément au Règlement Délégué (UE) 2023/2486 (Acte Délégué relatif au volet environnemental de la Taxinomie) et aux sections 3.18 à 3.21 et 6.18 à 6.20 de l'Annexe I et aux sections 5.13, 7.8, 8.4, 9.3, 14.1 et 14.2 de l'Annexe II de l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie dont les montants totaux de chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et d'exploitation dans les activités consolidées de GBL ainsi que les informations quantitatives visées à la section 1.2 de l'annexe I de l'Acte Délégué sur la publication d'informations qui sont pertinentes pour cette communication. Au sein du groupe, GBL n'a toutefois pas identifié d'activités visées par l'Acte Délégué relatif au volet environnemental de la Taxinomie, ni par les sections 5.13, 7.8, 8.4, 9.3, 14.1 de l'Annexe II de l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie. Aucune information n'est donc requise à cet égard.

Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (Capex) et les dépenses d'exploitation (Opex) résultant ou associés aux activités économiques éligibles à la Taxinomie ont été déterminés conformément aux définitions de l'Acte Délégué sur la publication d'informations, l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie et l'Acte Délégué relatif au volet environnemental de la Taxinomie.

Ces données financières sont extraites des états financiers, de sorte que le chiffre d'affaires et les chiffres des dépenses figurant dans cette section correspondent aux états financiers consolidés (voir Note 1 des Etats financiers consolidés, Section 7 du Rapport annuel 2023) :

- (i) Le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IFRS (IAS 1) ;

- (ii) Les dépenses d'investissement (Capex) constituent les dépenses liées aux activités éligibles calculées sur la base des entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré avant réévaluation, dépréciation et amortissement et à l'exclusion des variations de juste valeur et des augmentations résultant de regroupements d'entreprises (IAS 16, IAS 38, IAS 40, IAS 41, IFRS 16) ;
- (iii) Les coûts directs non capitalisés qui concernent la recherche développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'immobilisation corporels, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

Aucune dépense d'investissement autre que celles associées aux activités économiques éligibles à la Taxinomie rapportées ci-dessus n'a été identifiée au 31 décembre 2023.

La pratique du marché concernant l'application et l'interprétation de certains termes du Règlement Taxinomie et de ses textes délégués n'est pas encore entièrement établie dans la mesure où cette législation est encore nouvelle. Il n'est dès lors pas exclu que nos publications puissent changer à l'avenir au fur et à mesure que la pratique du marché et la Taxinomie continuent à se développer.

Malgré quelques incertitudes entourant l'application en pratique du Règlement Taxinomie et ses actes délégués, GBL a fait tous les efforts possibles pour collecter des données fiables sur l'éligibilité et l'alignement de ses activités consolidées avec la Taxinomie de l'UE. Les informations relatives à la Taxinomie présentées dans cette section sont faites sur base de la compréhension par GBL des termes et concepts utilisés dans le cadre du Règlement Taxinomie et de ses actes délégués (le cas échéant, tels que clarifiés par la Commission européenne).

Éligibilité à la Taxinomie des activités consolidées de GBL

L'analyse de l'éligibilité des activités consolidées de GBL a été effectuée au regard du Règlement Taxinomie de l'Acte Délégué sur la publication d'informations, l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie et de l'Acte Délégué relatif au volet environnemental de la Taxinomie.

En application de ces règlements, le groupe a identifié que certaines de ses activités économiques peuvent être considérées comme des activités économiques éligibles à la Taxinomie. Au sein du groupe :

- (i) Imerys fabrique du noir de carbone (code NACE C20.13). Cette activité est éligible conformément à la section 3.11 de l'Annexe I de l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie et constitue une activité transitoire par rapport à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique s'il est conforme aux critères d'examen technique pertinents définis dans l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie (les Critères d'Examen Technique).

La fabrication de noir de carbone est en effet un élément essentiel de la chaîne de valeur de la transition vers les véhicules électriques pour le marché de l'énergie mobile. La transition vers les véhicules électriques est une priorité essentielle dans la lutte contre le changement climatique. Imerys est le fournisseur majeur de solutions à base de carbone hautement conducteur pour les batteries lithium-ion utilisées dans les véhicules électriques. Ces solutions à valeur ajoutée contribuent à la transition d'une énergie basée sur les combustibles fossiles vers une énergie durable, en fournissant des matériaux essentiels qui augmentent la densité énergétique et raccourcissent les temps de charge des batteries lithium-ion.

Conformément à la section 3.11 de l'Annexe II de l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie, la fabrication de noir de carbone peut également être éligible à l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique. Toutefois, compte tenu de la contribution substantielle intrinsèque de cette activité à l'atténuation du changement climatique et des pratiques industrielles, l'éligibilité de cette activité à l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique n'a pas été retenue.

- (ii) Imerys fabrique du clinker, du ciment ou d'autres liants (code NACE C23.51) qui sont éligibles conformément à la section 3.7 de l'Annexe I de l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie et constituent une activité transitoire par rapport à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique si elle respecte les Critères d'Examen Technique pertinents.

La fabrication de ces produits fait partie de l'activité « *Refractories, Abrasives and Construction* » d'Imerys. Ils soutiennent la transition vers la construction durable en fournissant des solutions chimiques pour le bâtiment. La chimie du bâtiment connaît aujourd'hui une forte croissance car elle réduit l'empreinte carbone du ciment d'aluminate de calcium et du béton. Imerys produit des aluminates de calcium pour le secteur du bâtiment. Ces additifs améliorent la productivité des bétons notamment en accélérant leur durcissement. Imerys fabrique également des mortiers à base d'aluminates de calcium pour protéger les réseaux d'égouts contre la corrosion biogénique, offrant une durée de vie prolongée et, par conséquent, une consommation moindre de matières premières, une réduction de la main d'œuvre et des besoins en transport par camion, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de services publics, ainsi qu'une réduction des temps d'arrêt des équipements, augmentant la productivité et diminuant le risque de rejet d'eaux non traitées dans l'environnement.

Conformément à la section 3.7 de l'Annexe II de l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie, l'activité d'Imerys relative à la fabrication de clinker, de ciment ou d'autres liants peut également être éligible à l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique. Cependant, compte tenu de la contribution substantielle intrinsèque de cette activité à l'atténuation du changement climatique et des pratiques de l'industrie, l'éligibilité de cette activité à l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique n'a pas été retenue.

- (iii) Canyon fabrique des vélos (code NACE C30.9.2). Cette activité est éligible en vertu de la section 3.3 de l'Annexe I de l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie et constitue une activité habilitante par rapport à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique si elle respecte les Critères d'Examen Technique pertinents.

La mobilité est un élément essentiel des stratégies de développement qui visent à atteindre le développement durable. Répondre aux besoins des cyclistes est un élément crucial de la solution de mobilité pour aider les villes à dissocier la croissance démographique de l'augmentation des émissions, à améliorer la qualité de l'air et la sécurité routière. En outre, le cyclisme génère des modes de vie sains et non polluants pour l'air.

Conformément à la section 3.3 de l'Annexe II de l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie, l'activité de fabrication de vélos de Canyon peut également être éligible à l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique. Cependant, compte tenu de la contribution substantielle intrinsèque de cette activité à l'atténuation du changement climatique et des pratiques de l'industrie, l'éligibilité de cette activité à l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique n'a pas été retenue.

Suite à l'analyse des entités du groupe telle qu'exposée ci-dessus de ne pas retenir les activités économiques susmentionnées au regard de l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique que GBL applique pour assurer la cohérence avec le reporting des entités de son groupe, et étant donné que ces activités sont toutes menées indépendamment les unes des autres, il n'y a pas de risque de double comptage pour les objectifs environnementaux définis dans la Taxinomie de l'UE ou dans l'allocation du chiffre d'affaires, Capex et Opex à travers les activités économiques éligibles à la Taxinomie.

Le tableau ci-dessous résume les activités de GBL éligibles à la Taxinomie en lien avec l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.

En 2023, les activités éligibles à la Taxinomie de GBL représentent 22,5 % du chiffre d'affaires, 13,9 % des Capex et 3,5 % des Opex comme le montre le tableau ci-dessous.

Le chiffre d'affaires, les Capex et Opex des activités économiques éligibles à la Taxinomie ont augmenté en 2023 par rapport à 2022. L'augmentation des Capex associés aux activités économiques éligibles à la Taxinomie en 2023 par rapport à 2022 est principalement due à la déconsolidation de Webhelp du périmètre de comptabilité financière de GBL et à l'augmentation des investissements d'Imerys dans la capacité de production de noir de carbone pour répondre à la demande croissante de ses additifs conducteurs spéciaux, en particulier pour les batteries lithium-ion.

En EUR millions et en %	2023						2022						2021					
	Chiffre d'affaires		Capex		Opex		Chiffre d'affaires		Capex		Opex		Chiffre d'affaires		Capex		Opex	
Activité non éligible à la Taxinomie	4.753,9	77,5 %	565,5	86,1 %	1.319,1	96,5 %	6.897	85 %	541	85 %	1.776	98 %	6.096	88 %	391	86 %	1.728	98 %
Activité éligible à la Taxinomie	1.383,4	22,5 %	91,0	13,9 %	47,6	3,5 %	1.212	15 %	94	15 %	42	2 %	865	12 %	63	14 %	27	2 %
Total de toutes les activités	6.137,3	100 %	656,5	100 %	1.366,7	100 %	8.109	100 %	635	100 %	1.818	100 %	6.961	100 %	454	100 %	1.754	100 %

Alignement sur la Taxinomie des activités consolidées de GBL

L'évaluation de l'alignement des activités consolidées de GBL sur la Taxinomie de l'UE a été réalisée en utilisant les Critères d'Examen Technique définis pour l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.

Les tableaux suivants présentent les résultats de l'évaluation de l'éligibilité à la Taxinomie et de l'alignement sur la Taxinomie des activités consolidées de GBL. Leurs formats correspondent à ceux des modèles d'indicateurs clés de performance à publier par les sociétés non-financières, tels qu'ils figurent à l'Annexe II de l'Acte Délégué sur la publication d'informations.

Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères « DNSH »)									
Chiffre d'affaires																			
	Code	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignées sur la Taxinomie (A.1) ou éligible à la Taxinomie (A.2), année N-1	Catégorie activité habitante (H)	Catégorie activité transitoire (T)
Activités économiques																			
A. Activités éligibles à la Taxinomie ⁽¹⁾																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie)																			
Fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant de substitution	CCM 3.7	424,7	6,9 %	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	6,1 %		T
Fabrication de bicyclettes	CCM 3.3	806,9	13,1 %	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	7,3 %		T
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie) (A.1)		1.231,6	20,1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	13,5 %		
Dont habitantes		0,0	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0,0 %	H	
Dont transitoires		1.231,6	100,0 %	100 %						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	100,0 %		T
A.2 Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie)																			
Fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant de substitution	CCM 3.7	42,6	0,7 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,1%		
Fabrication de noir de carbone	CCM 3.11	109,2	1,8 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								1,4%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie) (A.2)		151,8	2,5 %	2,5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								1,5 %		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxinomie (A.1+A.2)		1.383,4	22,5 %	22,5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								14,9 %		
B. Activités non éligibles à la Taxinomie																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxinomie (B)		4.753,9	77,5 %																
Total (A+B)		6.137,3	100,0 %																

Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères « DNSH »)									
Capex																			
Activités économiques	Code	Capex	Part des Capex, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des Capex alignées sur la Taxinomie (A.1) ou éligibles à la Taxinomie (A.2), année N-1	Catégorie activité habitante (H)	Catégorie activité transitoire (T)
A. Activités éligibles à la Taxinomie ⁽¹⁾																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie)																			
Fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant de substitution	CCM 3.7	32,2	4,9 %	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	5,5 %		T
Fabrication de noir de carbone	CCM 3.11	2,1	0,3 %	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,2 %		T
Fabrication de bicyclettes	CCM 3.3	5,1	0,8 %	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,6 %		T
Capex des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie) (A.1)		39,4	6,0 %	6,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	6,3 %		
Dont habitantes		0,0	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0,0 %	H	
Dont transitoires		39,4	100,0 %	100 %						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	100,0 %		T
A.2 Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie)																			
Fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant de substitution	CCM 3.7	1,2	0,2 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,1 %		
Fabrication de noir de carbone	CCM 3.11	50,4	7,7 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								8,4 %		
Capex des activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie) (A.2)		51,6	7,9 %	7,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								8,5 %		
Capex des activités éligibles à la Taxinomie (A.1+A.2)		91,0	13,9 %	13,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								14,8 %		
B. Activités non éligibles à la Taxinomie																			
Capex des activités non éligibles à la Taxinomie (B)		565,5	86,1 %																
Total (A+B)		656,5	100,0 %																

(1) EL : Éligible
N/EL : Non Éligible

Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères « DNSH »)									
Opex																			
Activités économiques	Code	Opex	Part des Opex, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des Opex alignée sur la Taxinomie (A.1.) ou éligibles à la Taxinomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habitante (H)	Catégorie activité transitoire (T)
A. Activités éligibles à la Taxinomie ⁽¹⁾																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie)																			
Fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant de substitution	CCM 3.7	24,9	1,8 %	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1,3 %		T
Fabrication de bicyclettes	CCM 3.3	18,3	1,3 %	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,8 %		T
Opex des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxinomie) (A.1)		43,2	3,2 %	3,2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2,1 %		
Dont habitantes		0,0	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0,0 %	H	
Dont transitoires		43,2	100,0 %	100 %						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	100,0 %		T
A.2 Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie)																			
Fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant de substitution	CCM 3.7	0,8	0,1 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %		
Fabrication de noir de carbone	CCM 3.11	3,6	0,3 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,2 %		
Opex des activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxinomie) (A.2)		4,4	0,3 %	0,3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0,2 %		
Opex des activités éligibles à la Taxinomie (A.1+A.2)		47,6	3,5 %	3,5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								2,3 %		
B. Activités non éligibles à la Taxinomie																			
Opex des activités non éligibles à la Taxinomie (B)		1.319,1	96,5 %																
Total (A+B)		1.366,7	100,0 %																

Les tableaux ci-dessus montrent qu'une majorité des activités économiques de GBL éligibles à la Taxinomie est également alignée sur la Taxinomie

- Chiffre d'affaires : en 2023, 22,5 % des activités consolidées de GBL sont éligibles à la Taxinomie de l'UE, 20,1 % des activités consolidées de GBL répondent aux Critères d'Examen Technique fixés par l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie et les autres exigences relatives à l'alignement de la Taxinomie en vertu du Règlement relatif à la Taxinomie et, par conséquent, sont alignées sur la Taxinomie de l'UE ;
- Capex : en 2023, 13,9 % des activités consolidées de GBL sont éligibles à la Taxinomie de l'UE, tandis que 6,0 % des activités consolidées de GBL répondent aux Critères d'Examen Technique fixés par l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie et les autres exigences relatives à l'alignement de la Taxinomie en vertu du Règlement relatif à la Taxinomie et, par conséquent, sont alignées sur la Taxinomie de l'UE. Compte tenu du plan d'investissement actuellement déployé par Imerys dans son activité de noir de carbone, nous nous attendons à ce que la proportion d'investissements alignés augmente à l'avenir (voir ci-dessous) ;
- Opex : en 2023, 3,5 % des activités consolidées de GBL sont éligibles à la Taxinomie de l'UE, 3,2 % des activités consolidées de GBL répondent aux Critères d'Examen Technique fixés par l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie et les autres exigences relatives à l'alignement de la Taxinomie en vertu du Règlement relatif à la Taxinomie et, par conséquent, sont alignées sur la Taxinomie de l'UE.

Critères de contribution substantielle

Imerys

Les données et systèmes de consolidation interne ont été utilisés pour vérifier la conformité des valeurs limites correspondantes au niveau du site, avec les critères définissant s'il y a une contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique comme décrite dans l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie.

Activités liées au ciment d'aluminat de calcium

- Conformément à l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie, les activités liées à la fabrication du ciment d'aluminat de calcium contribuent à l'objectif d'atténuation du changement climatique si leurs émissions spécifiques de GES sont inférieures à 0,722 tCO₂e par tonne de produit.
- Les émissions de GES de 8 sites sur un total de 9 sites fabricant du ciment d'aluminat de calcium sont inférieures à ce seuil et contribuent donc de manière substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique. Seul un site de production dépasse marginalement le seuil de 0,7222 tCO₂e par tonne de produit.

(1) EL : Éligible
N/EL : Non Éligible

Activités liées au noir de carbone

- Conformément à l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie, les activités liées au noir de carbone contribuent de manière substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique si les émissions de GES provenant des processus de production de noir de carbone sont inférieures à 1 141 tCO₂e par tonne de produit.
- Les activités de noir de carbone d'Imerys sont éligibles mais non alignées avec la Taxinomie de l'UE et sur le critère d'atténuation du changement climatique, étant donné que les émissions de GES des installations de production d'Imerys sont supérieures à ce seuil.
 - Toutefois, il convient de noter que les Critères d'Examen Technique sont basés sur le référentiel produits du système d'échange de quotas européen de CO₂ pour la production du « noir de carbone de fourneau » utilisé dans l'industrie des pneus.
 - Le « noir de carbone conducteur » à haute valeur ajoutée d'Imerys possède des propriétés différentes du noir de carbone de fourneau, et sa production fait appel à des procédés différents.
 - Néanmoins, dans la continuité de ses efforts de réduction permanente de ses émissions de gaz à effet de serre, Imerys a mis en place un projet d'installation d'une unité de récupération d'énergie, qui devrait être achevée en 2025, et devrait permettre de réduire les émissions en dessous du seuil fixé dans les Critères d'Examen Technique.
 - Imerys a commencé à mettre en place ce projet de récupération d'énergie en 2022. Par conséquent, bien qu'aucune part du chiffre d'affaires relatif à l'activité noir de carbone ne soit considérée comme alignée à la Taxinomie, les Capex investis dans le projet de récupération d'énergie (EUR 2,1 millions sur EUR 52,5 millions investis en 2023 dans les activités noir de carbone) sont considérés comme s'inscrivant dans un « plan Capex » visant à permettre l'alignement sur la Taxinomie des activités économiques éligibles d'ici cinq ans. C'est pourquoi cette fraction des Capex a été isolée et qualifiée d'alignée à la Taxinomie

Canyon

Les activités de fabrication de vélos de Canyon, qui représentent 100 % du chiffre d'affaires de la société, contribuent de manière substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique grâce aux produits fabriqués qui répondent aux Critères d'Examen Technique : dispositifs de mobilité des personnes dont la propulsion est apportée par l'activité physique de l'utilisateur (« vélos traditionnels ») ou de la combinaison d'un moteur à émission nulle et d'une activité physique (« vélos électriques »).

Critères d'absence de préjudice important

En ce qui concerne le critère réglementaire de « Ne Pas Causer de Préjudice Important » (DNSH), énoncé dans l'Article 3 du Règlement de la Taxinomie applicable aux objectifs environnementaux, GBL a vérifié et validé que toutes ses activités éligibles à la Taxinomie respectent les critères DNSH (décrits dans l'Acte Délégué relatif au volet climat de la Taxinomie), relatives aux objectifs environnementaux suivants :

- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes.

Compte tenu de la nature des activités économiques de GBL alignées sur la Taxinomie (c'est-à-dire des activités économiques ayant une contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique), ces activités ne sont pas considérées comme causant un préjudice important à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.

Garanties Minimales

En ce qui concerne les critères de « Garanties Minimales », tels que définis dans son Code de Conduite et sa Politique ESG, GBL s'engage à se conformer à la législation locale en vigueur dans les pays où elle opère et à respecter les droits de l'homme et les normes internationalement reconnues. Dans le cadre de son engagement à l'initiative du PMNU, GBL reconnaît en particulier les dispositions offertes par les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Droits de l'Homme et les Principes Directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (« OCDE ») pour les Entreprises Multinationales.

Dans le cadre de sa politique d'intégration ESG, GBL effectue annuellement une évaluation approfondie des risques ESG des sociétés de son portefeuille (voir en section 5.4 du chapitre ESG pour une description détaillée) et réalise un questionnaire de conformité annuel lui permettant de valider l'alignement à la Taxinomie de ses activités économiques éligibles sur ces garanties minimales.

5.5.2 Directive sur l'information non-financière – Communication relative aux entités consolidées non-cotées



Business model

Affidea est l'un des principaux fournisseurs de soins de santé intégrés, avec un large portefeuille de services symbiotiques, notamment l'imagerie diagnostique, les soins ambulatoires, les services de laboratoire et les soins oncologiques. Fondée en 1991, la société exploite 348 centres médicaux dans 15 pays, fournissant des soins de haute qualité à des millions de patients chaque année de manière pratique et accessible, dans le but d'améliorer l'expérience et les soins des patients. En raison de ses normes élevées en matière de sécurité des patients, Affidea est devenu le fournisseur de soins de santé le plus récompensé en Europe. Plus de 90 % des centres primés avec cinq étoiles sur le *Eurosafe Wall of Stars* accrédité par la Société européenne de radiologie en Europe sont des centres Affidea.

Développements ESG

L'ESG est devenu un sujet régulier en 2023. Au début de l'année, le CEO du groupe a communiqué aux employés qu'« *Affidea donnera la priorité au reporting ESG en 2023* ». Au cours de l'été 2023, dans le cadre des formations périodiques sur le Code de conduite, Affidea a lancé une campagne globale sur la santé et le bien-être ses employés, en utilisant sa plateforme de formation à la conformité. L'objectif de la campagne était d'éduquer le personnel sur la santé mentale et de normaliser la prise de parole en cas de besoins spécifiques. De même, à l'automne 2023, l'entreprise a lancé une campagne globale de formation ESG, informant l'ensemble du personnel sur i) ce qu'est l'ESG et ii) pourquoi il est important de s'intéresser et de rendre compte des principales mesures ESG.

En 2023, Affidea a mené une enquête globale sur l'engagement des employés, qui a donné lieu à un score de 52 %, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne européenne du secteur de la santé, s'élevant à 48 %. Le niveau d'engagement du personnel clinique, en particulier des médecins, a atteint 67 %. Les commentaires collectifs ont mis en évidence ce que le personnel apprécie le plus chez Affidea, à savoir : i) un processus de prise de décision amélioré et plus agile, ii) une profonde compréhension de la stratégie d'entreprise pour l'avenir, iii) un partage solide des connaissances à travers les marchés et iv) un engagement envers une collaboration efficace entre les unités.

En tant qu'acteur de la santé, Affidea reconnaît sa responsabilité et son devoir d'engagement vis-à-vis de la société. Affidea va au-delà des limites des soins de santé traditionnels pour favoriser le développement sociétal, la promotion de l'éducation et le soutien des communautés. Le lancement en mai 2023 de l'*Affidea Sports Academy* en Suisse est un exemple d'une étape importante de la volonté du groupe de favoriser l'engagement communautaire. Cette initiative innovante vise à soutenir les jeunes athlètes suisses pendant trois ans, non seulement financièrement, mais aussi au travers d'un programme de développement complet offrant un soutien et des conseils professionnels pour l'évolution de leur carrière sportive. En octobre 2023, Affidea a sélectionné quatre jeunes athlètes exceptionnels parmi plus de 160 candidats sur la base de critères tels que le potentiel athlétique et la motivation personnelle.

Un autre exemple est celui de la Grèce, où Affidea, dans son engagement à soutenir des personnes remarquables qui défendent l'égalité et l'inspiration, est devenu le principal soutien en matière de soins de santé du champion du monde de saut en longueur Stelios Malakopoulos, qui transcende les barrières dans le sport pour les athlètes handicapés.

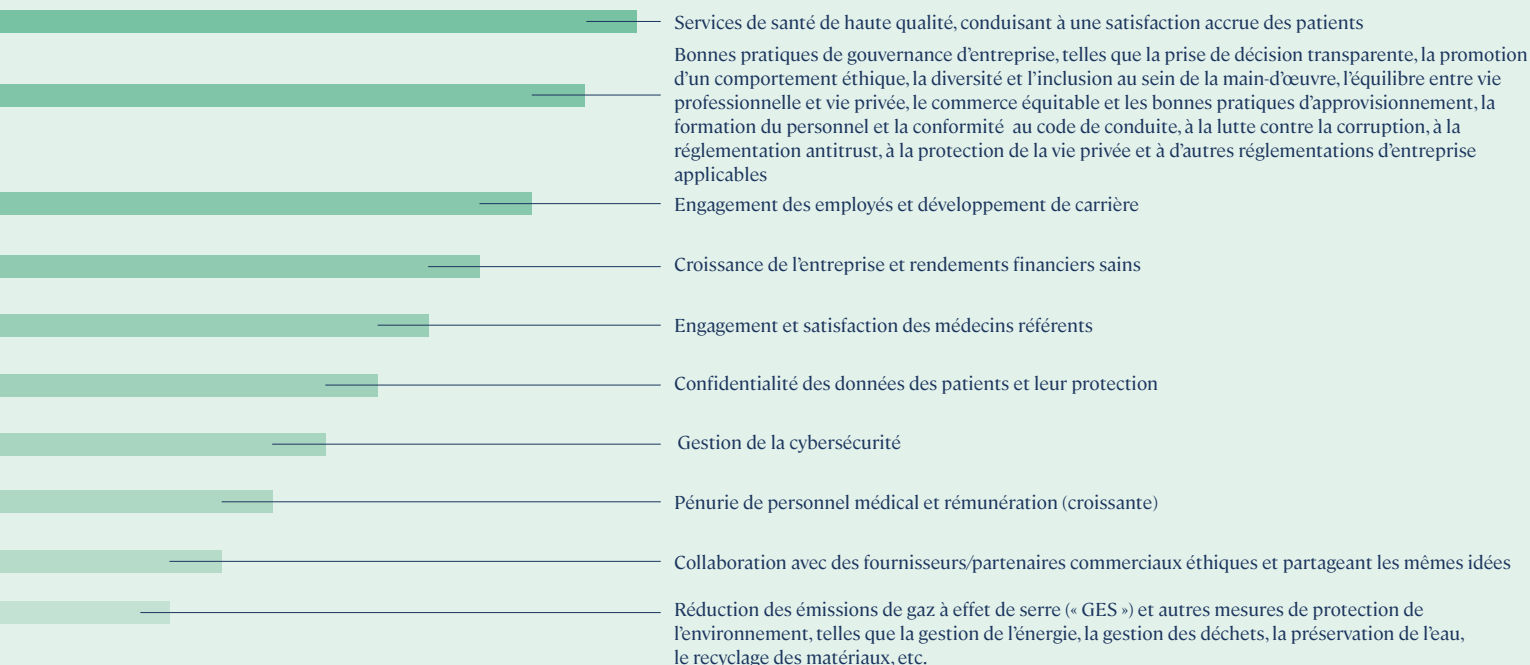
Matrice de matérialité ESG

Au cours du processus annuel d'évaluation des risques commerciaux, Affidea a effectué une évaluation des risques climatiques de tous les pays dans lesquels elle opère, et les 15 CEOs de ces pays ont également effectué une analyse de matérialité ESG, identifiant les principales parties prenantes, leurs intérêts et attentes vis-à-vis d'Affidea. Le graphique ci-dessous illustre les résultats de son évaluation de l'importance relative des facteurs ESG, en montrant les sujets identifiés comme importants, dans l'ordre de leur priorité pour les principales parties prenantes.

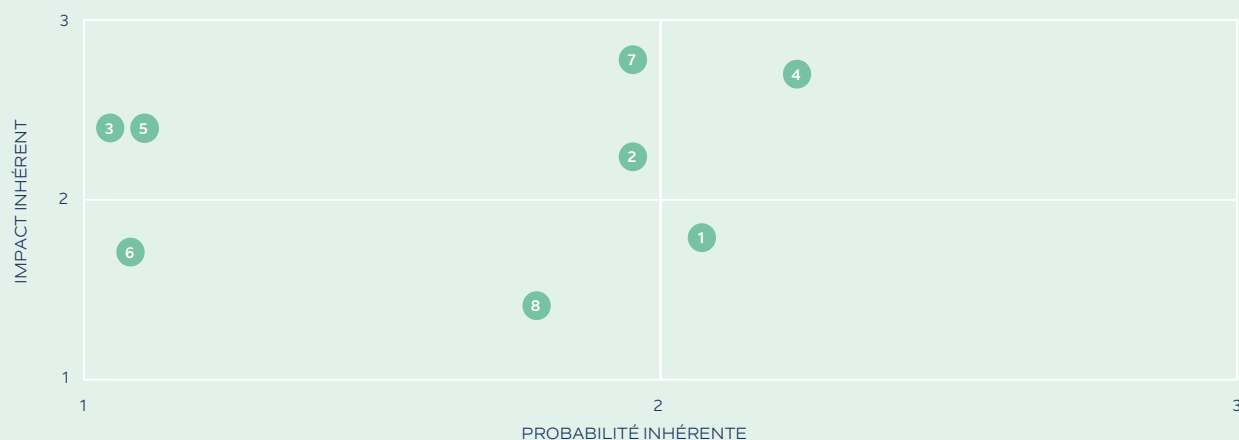
Les principales parties prenantes d'Affidea, du point de vue du reporting ESG, sont les suivantes :

- i. les salariés ;
- ii. le personnel contractuel ;
- iii. les médecins référents / physiciens ;
- iv. les patients et leurs familles ;
- v. les clients (compagnies d'assurance, caisses de santé publique / hôpitaux, entreprises de santé au travail, patients prenant eux-mêmes en charge leurs dépenses médicales) ;
- vi. les partenaires d'affaires ;
- vii. les fournisseurs de biens ou de services ;
- viii. les Actionnaires et membres du Conseil d'Administration ;
- ix. les prêteurs (ex., les banques et les institutions) ;
- x. les communautés locales dans lesquelles les cliniques Affidea opèrent ;
- xi. le grand public et la société ; et
- xii. les régulateurs / Gouvernement.

Importance relative des facteurs ESG



Matrice des risques ESG 2023



1. Préjudice médical résultant d'une faute professionnelle
2. Perte / violation de données sensibles sur les patients et l'entreprise
3. Pratiques commerciales / corruption perçues ou réelles, contraires à l'éthique
4. Pénurie de personnel médical
5. Non-conformité aux exigences légales / réglementaires
6. Sélection des partenaires commerciaux / fournisseurs tiers / vendeurs
7. Cyberattaques
8. Manque de données pour obtenir une assurance sur les rapports ESG

Examen des risques ESG

La pénurie de personnel médical qualifié (par exemple, les radiologues) est considérée comme l'un des principaux risques. Ce défi auquel sont confrontés les prestataires médicaux en Europe, pourrait potentiellement entraîner d'insuffisantes ressources cliniques permettant de répondre aux besoins de l'entreprise et de la société en matière de soins. Par rapport à 2022, Affidea a constaté une légère amélioration de la probabilité de ce risque, alors que l'impact reste élevé.

Affidea atténue ce risque en maintenant un vivier de spécialistes qui opèrent en interne et en réseau. L'entreprise investit dans des processus de numérisation et étudie des solutions digitales de flux de travail et de productivité. L'une des plus grandes forces de l'entreprise est d'offrir de la flexibilité aux médecins, en particulier aux radiologues, en combinant téléradiologie et présentiel, ce qui fait de l'entreprise un lieu de travail très attrayant. C'est une composante essentielle pour faire face aux pénuries de main d'œuvre sur le marché. Le groupe maintient cette réputation grâce à sa base d'actifs de haute technologie, à sa réputation d'excellence clinique et ses investissements dans son personnel pour la formation et le développement professionnel.

Les médecins d'Affidea ont accès à des équipements de pointe. Ils peuvent tester et piloter des solutions d'IA innovantes et des technologies numériques qui peuvent améliorer leurs connaissances cliniques et leur efficacité. Affidea leur offre un volume plus élevé d'examen et des possibilités de reporting par téléradiologie ou de participation à des examens par les pairs, ce qui garantit la qualité des reportings, tout en améliorant leurs performances. Ainsi, le niveau élevé d'engagement des médecins est démontré dans le sondage sur l'engagement.

Affidea investit également dans son personnel clinique. La *Affidea Academy* offre des possibilités d'apprentissage grâce à l'accès à des formations cliniques et non cliniques (c'est-à-dire commerciales et managériales), à des webinaires et à des conférences scientifiques. Au niveau national, des conférences scientifiques sont organisées pour les professionnels de la santé du groupe afin de faciliter le partage des connaissances cliniques, de favoriser leur développement et d'ouvrir d'autres opportunités.

L'entreprise a bâti une culture d'« amélioration continue » et garantit les normes de qualité et de sécurité les plus élevées. Affidea accorde une attention particulière au respect des législations locales en matière de radioprotection afin de protéger ses patients ainsi que ses médecins et opérateurs cliniques.

Organisation ESG

Le Directeur des Risques et de l'Assurance d'Affidea, qui est directement rattaché au Comité Exécutif et au Conseil de Surveillance, est également en charge de l'ESG.

En 2023, Affidea a sensibilisé aux sujets liés à l'ESG les directeurs financiers nationaux lors d'appels bihebdomadaires et l'équipe de la direction financière du groupe lors de réunions semestrielles. Le Directeur des Risques, de l'Assurance et de l'ESG travaille en étroite collaboration avec l'équipe Clinique et Qualité, qui compte des représentants dans tous les pays et qui gère les systèmes de qualité de l'entreprise. Dans certains pays, la santé, la sécurité et l'environnement font également partie de la fonction Qualité. Le soutien important des membres des équipes qualité des différents pays a contribué à la collecte efficace de données sur les émissions de GES en 2022. Les membres des RH du groupe et des pays, ainsi que l'équipe de communication du groupe, ont également pris en charge la collecte des données requises.

Dans le cadre du programme de conformité à la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD »), un groupe de travail sous la direction du Directeur des Risques, de l'Assurance et de l'ESG sera nommé au premier trimestre 2024 pour répondre aux prochaines exigences en matière de divulgation de la CSRD. Le groupe de travail sera composé de membres des équipes des opérations, finance, ressources humaines, service juridique, et de la communication et qualité.

Politiques ESG

Opérant dans un secteur strictement réglementé, Affidea veille au respect des réglementations nationales et européennes. L'entreprise est régulièrement inspectée par le biais d'audits internes et externes et bénéficie de plusieurs certifications ISO. Ses médecins soutiennent et respectent les codes éthiques, et les patients sont protégés par une politique et des normes strictes en matière de confidentialité et de sécurité des données.

Affidea participe régulièrement à des programmes internationaux de contrôle de la qualité. Certains centres ont reçu les accréditations ISO⁽¹⁾, UEMS⁽²⁾ / EBNM et JCI⁽³⁾, qui attestent du plus haut niveau de normes de qualité en imagerie diagnostique et en médecine nucléaire dans certains pays européens. La société a mis en place un modèle de gouvernance solide, soutenu par ses normes et procédures cliniques qui respectent les normes de l'*European Society of Radiology Standard and Safety Standards and International Patient Safety Goals*.

Affidea dispose également d'un Code de conduite, d'une Politique de lutte contre la corruption, d'une Politique en matière de conflits d'intérêts et d'une Politique de dénonciation (« *Whistleblowing policy* »). Tous les employés sont tenus de suivre une formation annuelle de rappel sur le Code de conduite.

En 2023, Affidea a lancé ou mis à jour les politiques / procédures suivantes relatives aux personnes ou aux cliniques :

- **Politique de déconnexion numérique et bonnes pratiques pour le travail à distance** afin de promouvoir le respect du repos et de l'intimité des personnes en dehors des heures de travail, des week-ends et des vacances ;
- **Politique d'engagement du personnel clinique** afin de fournir un processus approprié pour la mise en place d'une relation contractuelle conformément aux lois locales et aux politiques de l'entreprise ;

(1) International Standard Organization

(2) European Union of Medical Specialists / European Board of Nuclear Medicine

(3) Joint Commission International

- **Procédure pour le soutien et de responsabilisation des nouveaux arrivants** pour l'intégration des nouveaux arrivants ;
- **Politique de gestion des incidents cliniques** afin de promouvoir une culture solide et sans blâme de l'enregistrement et de l'analyse des événements permettant d'apprendre et d'améliorer la sécurité des patients, du personnel et des tiers ;
- **Programme de sécurité pour la résonance magnétique** afin d'établir des exigences en matière d'utilisation de la résonance magnétique en médecine qui, dans le cadre des bonnes pratiques, garantissent que les risques associés aux champs magnétiques sont minimisés ;
- **Audits cliniques dans la politique d'Affidea** visant à établir des procédures et des exigences pour tous les audits cliniques dans les centres et les pays d'Affidea à des fins d'assurance qualité clinique, d'amélioration des services cliniques multi-spécialités et de conformité aux exigences locales, européennes et internationales ;
- **Gestion de la procédure d'enquête mensuelle dans les centres** pour décrire la procédure opérationnelle standard (« SOP ») pour l'outil d'auto-évaluation mensuelle afin d'assurer la sécurité et la qualité.

La nécessité d'autres politiques liées aux facteurs ESG est évaluée en 2024, dans le cadre des conclusions de l'exercice de la double matérialité liée à la mise en œuvre de la CSRD. Au besoin, de nouvelles politiques seront élaborées ou les politiques existantes seront révisées en 2024.

KPI ESG

Affidea a commencé à rendre compte de la diversité de sa main-d'œuvre et de ses émissions de gaz à effet de serre en 2022. Cette année étant la première année de collecte de données sur les émissions de GES, des sessions de formation sur leur collecte et leur validation ont été organisées à l'intention du personnel responsable de la qualité par pays. Les émissions de GES détaillées des scopes 1, 2 et 3 pour 2022 (21,6 kt d'équivalent CO₂) ont été partagés avec certains investisseurs, créanciers et actionnaires. Un exercice similaire est en cours pour 2023, tandis que l'entreprise met en place un outil de consolidation financière et de reporting, doté d'un module ESG dédié, qui sera utilisé à partir de 2024. Les données sur les émissions de GES de 2023 seront disponibles courant mars 2024. Le tableau ci-contre donne un aperçu des KPI en 2022 et 2023.

Un ensemble plus large d'indicateurs clés de performance ESG est en cours d'élaboration, conformément aux informations applicables à CSRD et aux normes européennes en matière de durabilité (« ESRS »).

KPI ESG	2023	2022
Nombre d'établissements (centres médicaux)	348	320
Score de satisfaction des patients (<i>Net promoter Score</i> – « NPS »)	82,5 %	80,5 %
Score de satisfaction du médecin référent	78,6 %	79,8 %
Nombre d'employés (comprend tous les types de contrats, d'emploi, contractuels, affiliés, etc.)	13.953	13.450
Score d'engagement des employés	52 %	-
Score d'engagement du personnel clinique	67 %	-
Femmes occupant des postes de direction (gestionnaires de personnel, directeurs de centre et supérieurs)	57 %	61 %
Femmes (dans l'ensemble)	66 %	66 %
Émissions totales de gaz à effet de serre (« GES »)	-	21.614 t CO ₂ e
Emissions de GES scope 1 en t CO ₂ e	-	1.683 t CO ₂ e
Emissions de GES scope 2 en t CO ₂ e	-	13.541 t CO ₂ e
Emissions de GES scope 3 en t CO ₂ e	-	6.390 t CO ₂ e
Nombre d'incidents cliniques de gravité 5 ⁽¹⁾	16	19
Nombre de violations de données nécessitant une notification de l'APD (Autorité de protection des données)	27	-

(1) Entraînant le décès du patient

Sanoptis

Business model

Sanoptis est un réseau ophtalmologique qui propose aussi bien des consultations ophtalmologiques que des traitements chirurgicaux, tout en respectant les normes les plus élevées en matière de soins de santé. La société est actuellement le deuxième plus grand fournisseur de services ophtalmologiques en Europe, avec 428⁽¹⁾ sites à travers le continent. Sanoptis investit dans des infrastructures modernes et des diagnostics innovants afin de garantir des services ophtalmologiques de pointe dans un environnement adapté aux patients.

Une évaluation de la matérialité menée en 2022 et mise à jour en 2023 a identifié les enjeux suivants comme étant des potentiels risques matériels ESG clés pour Sanoptis :

- le développement du capital humain ;
- les émissions & déchets toxiques ;
- la santé & la sécurité ;
- la satisfaction des patients ;
- la transparence ESG ;
- la vie privée & la sécurité des données.

Organisation ESG

En juin 2023, Sanoptis a renforcé son engagement à faire progresser sa stratégie ESG en nommant officiellement un responsable ESG. Afin de garantir l'exécution efficace de l'ambitieux pipeline de projets, la poursuite de l'expansion de l'équipe ESG est une priorité pour 2024.

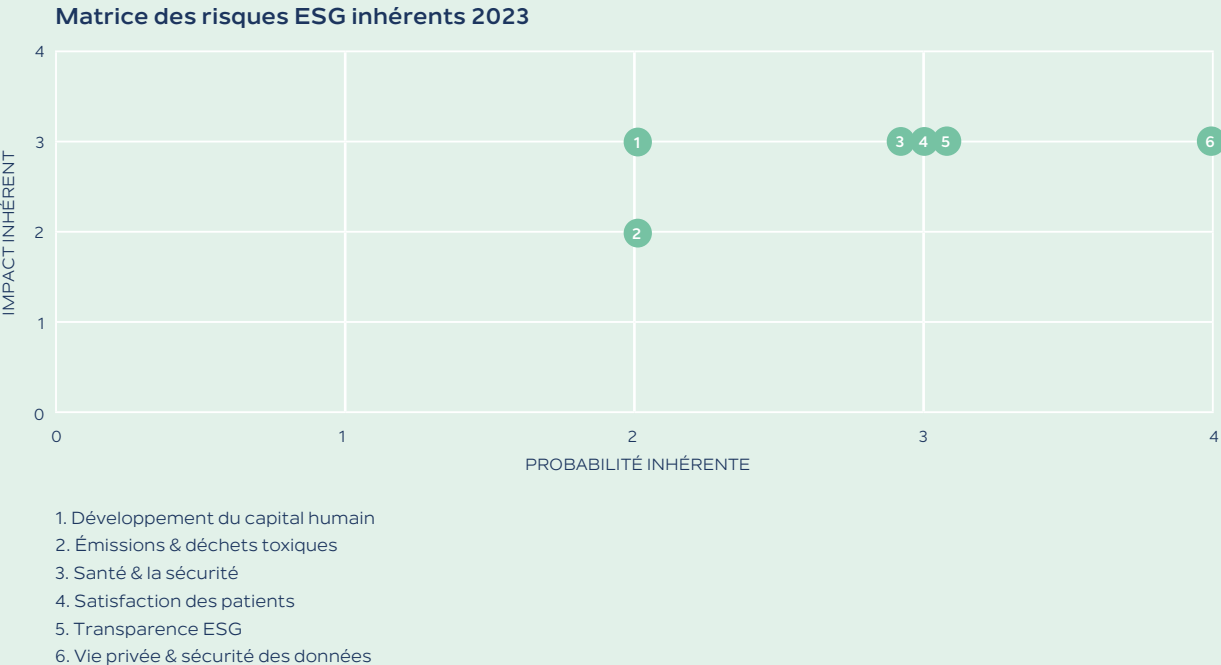
Politiques ESG

Sanoptis a réalisé des progrès constants en 2023, avec l'adoption d'une Politique de diversité, d'égalité et d'inclusion et d'un Code de conduite. D'autres politiques, telles qu'une Politique d'invitation et de cadeaux, une Politique globale et uniforme de protection des données et une Politique de sécurité informatique, sont en cours d'élaboration et seront annoncées en 2024.

Sanoptis est actuellement en train de s'assurer de la conformité avec la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD ») et aura finalisé son analyse de double matérialité au premier trimestre 2024. Une fois terminée, une analyse approfondie des écarts sera effectuée et les prochaines étapes seront définies.

Sanoptis opère dans un environnement strictement réglementé et veille au strict respect des réglementations nationales et européennes.

Matrice de matérialité ESG



(1) Incluant les projets d'acquisition de cliniques avec accords signés

Ses médecins soutiennent et respectent les codes éthiques, et ses patients sont protégés par des politiques de confidentialité strictes.

Ayant retenu le développement durable comme l'une de ses valeurs fondamentales, Sanoptis s'est efforcé d'agir de manière durable, responsable et en conformité avec les ressources disponibles sur tous ses sites.

Examen des risques ESG

La matrice de matérialité ESG de Sanoptis a permis d'identifier les enjeux ESG pour l'entreprise. Sanoptis, avec la collaboration de son réseau de partenaires, s'engage à atténuer l'exposition aux risques cartographiés.

Convaincu que le succès du réseau est lié au développement de ses employés, Sanoptis leur fournit un environnement de travail sûr, assure leur bien-être et les soutient dans le développement de leurs compétences professionnelles. L'entreprise offre, par exemple, à ses employés un accès gratuit à des consultations de santé mentale, soulignant ainsi son engagement envers le bien-être des employés.

L'entité a mis en place une politique de confidentialité solide qui respecte toutes les exigences légales et protège les données personnelles des patients contre la perte, la destruction, la manipulation et l'accès non autorisé. Les employés et les prestataires de services de Sanoptis se conforment aux lois applicables en matière de protection des données, et ses mesures de sécurité sont soumises à un processus d'amélioration continue dans le cadre duquel la Politique de protection de la vie privée est constamment révisée.

Sanoptis, à travers son développement, s'attache à construire un réseau de centres opérationnels de grande qualité. Pour ce faire, elle n'intègre que des cliniques dans son réseau répondant aux normes de qualité attendues dans le secteur et des médecins expérimentés jouissant d'une réputation reconnue. Dans le cadre de la planification de la relève des médecins, les jeunes professionnels de la santé participent à un programme de mentorat aux côtés de collègues plus expérimentés, ce qui garantit la prestation continue de services de la plus haute qualité. Sanoptis soutient la formation continue de ses partenaires médicaux en encourageant la participation à des congrès, des formations et des ateliers et en leur offrant l'accès à sa propre plateforme d'apprentissage en ligne « Sanoptis-Academy ». La société garantit la plus haute qualité de ses services et, par conséquent, la satisfaction de ses patients.

En tant que prestataire de services ophtalmologiques, les activités de Sanoptis ne génèrent aucune émission toxique ni de déchets. L'entreprise utilise uniquement des médicaments certifiés provenant de fournisseurs qui ont été rigoureusement testés et approuvés par les autorités gouvernementales. La collecte et l'élimination des déchets médicaux générés par les activités sont assurées par des équipes tierces spécialisées et étroitement surveillées par les agences gouvernementales locales.

Enfin, conscient de l'importance de la mise en place d'une politique ESG forte pour continuer à construire une entreprise durable, l'ESG sera l'une des principales priorités de Sanoptis en 2024 et au-delà.

KPI ESG

En réponse à l'évolution de la réglementation autour de la CSRD et de la Taxinomie de l'UE, Sanoptis alloue ses ressources à l'amélioration de son cadre de reporting. En collaboration avec des experts et des parties prenantes de l'industrie, Sanoptis travaille activement à la définition et à la mise en œuvre d'un ensemble solide d'indicateurs clés de performance qui s'alignent sur les normes CSRD. Cette initiative vise non seulement à répondre aux obligations réglementaires, mais aussi à fournir aux parties prenantes de Sanoptis une compréhension globale de ses efforts en matière de développement durable. Alors que l'entreprise évolue dans ces développements, elle reste déterminée à fournir un compte rendu complet et significatif de sa performance ESG, en veillant à ce que ses rapports continuent d'évoluer en tandem avec le paysage dynamique des normes de durabilité et des exigences réglementaires.

Sanoptis a mesuré avec succès sa toute première empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 en 2023 pour 2022 et continuera à le faire sur une base annuelle. Pour 2023, la société prévoit d'obtenir une assurance limitée de la part de ses auditeurs pour le calcul de son bilan carbone. Ces résultats serviront de base de référence à partir de laquelle le succès des objectifs de décarbonation de Sanoptis sera déterminé.

KPI ESG	2023	2022
Nombre de sites ⁽¹⁾	428	300
Nombre d'événements graves à signaler	0	0
Score de satisfaction des patients	85 %	> 90 %
Nombre d'employés ⁽¹⁾	4.150	3.308
Femmes à des postes de direction	67 %	44 %
Femmes (dans l'ensemble)	84 %	83 %
Emissions de GES ⁽²⁾ scope 1 en tCO ₂ e	-	652
Emissions de GES ⁽²⁾ scope 2 en tCO ₂ e	-	1.062
Emissions de GES ⁽²⁾ scope 3 en tCO ₂ e	-	14.883

(1) Incluant les projets d'acquisition de cliniques avec accords signés
(2) Gaz à effet de serre



Business model

Canyon est l’une des marques de vélos les plus innovantes au monde. Elle a débuté dans le garage de son fondateur Roman Arnold et s’est développée pour devenir le premier fabricant au monde opérant en *Direct-to-Consumer* (« DTC ») de vélos de route, de montagne, de triathlon, de ville, hybrides et électriques.

Canyon a acquis une solide réputation en matière d’innovation en utilisant constamment des matériaux, une réflexion et une technologie de pointe. Le design caractéristique de Canyon est facile à identifier. En plus d’être audacieusement compétitif et en constante expansion, Canyon s’engage à rendre accessible à tous les cyclistes au monde la communauté du cycle. Tout en s’associant à certains des meilleurs athlètes de la planète, sa mission « *Inspire to Ride* » souligne la manière dont l’entreprise s’efforce de promouvoir la puissance du « coup de pédale » auprès de tous.

Le siège social de Canyon se trouve à Coblenz (Allemagne), où une proportion importante des vélos Canyon sont assemblés. La forte demande à l’échelle mondiale a mené à d’autres partenaires d’assemblage au Portugal, en République tchèque, au Cambodge et à Taïwan.

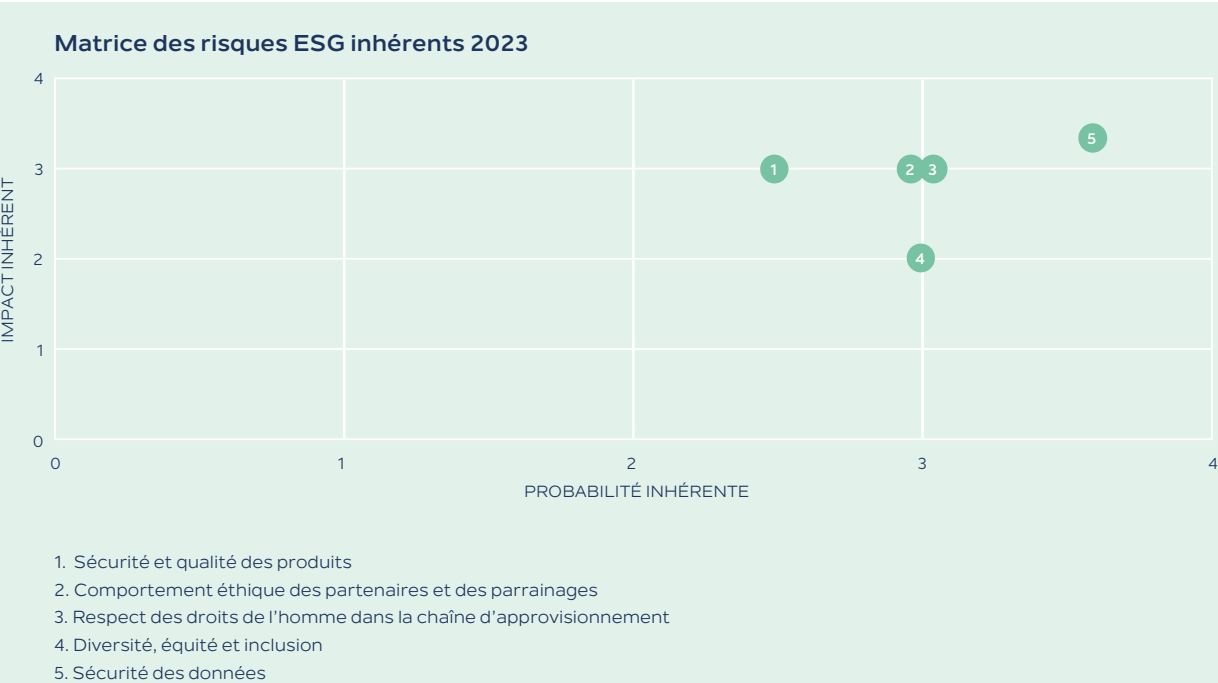
Les produits Canyon sont disponibles exclusivement en ligne sur www.canyon.com.

Canyon met actuellement à jour l’évaluation de matérialité réalisée en 2022 pour en faire une double évaluation de matérialité qui sera finalisée en 2024 et qui répondra aux exigences de la Directive en ce qui concerne la publication d’informations en matière de durabilité pour les entreprises (« CSRD »).

Les enjeux suivants ont été identifiés par GBL comme matériels :

- la sécurité et la qualité des produits ;
- le comportement éthique des partenaires et des parrainages ;
- le respect des droits de l’homme dans la chaîne d’approvisionnement ;
- la diversité, l’équité et l’inclusion ;
- la sécurité des données.

Matrice de matérialité ESG



Organisation ESG

L'approche de Canyon en matière de Gouvernance, Environnement et Social (« ESG ») repose sur des lois, des normes et des documents internationaux. Ceux-ci fournissent un cadre clair et transparent pour une gestion responsable de l'entreprise.

L'*Advisory Board* de Canyon est responsable de l'orientation stratégique, de l'approbation et de l'examen des questions ESG, en ce compris les politiques en la matière. Le CEO et le Directeur ESG sont chargés de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application de la stratégie et des politiques ESG ainsi que de la gestion des risques ESG. Le Comité d'Audit de l'*Advisory Board* surveille la gestion des risques ESG et supervise le reporting extra-financier.

Canyon est conscient que la mise en œuvre et l'application de pratiques commerciales responsables est un effort de l'entreprise dans son ensemble. Par conséquent, Canyon a intégré la mise en œuvre et l'application de la feuille de route ESG dans l'ensemble de l'organisation. Les équipes de la Chaîne d'Approvisionnement, des Achats, de la Recherche et Développement, de la Qualité, des Finances et de l'Informatique ainsi que le département des Ressources Humaines jouent un rôle crucial. Le personnel dédié soutient la mise en œuvre avec leurs processus opérationnels et leurs missions respectives.

Politiques ESG

Canyon accorde la priorité aux pratiques commerciales responsables. Afin de fixer des limites claires sur la façon dont elle veut conduire son activité, Canyon a développé et approuvé les politiques suivantes :

Code de conduite de la Chaîne d'Approvisionnement et Politique relative au Travail des Enfants et au Travail Forcé	Ces politiques incluent les principales exigences légales, ainsi que les questions de lutte contre la corruption et les commissions occultes et l'engagement en faveur des droits de l'homme comme conditions sous lesquelles Canyon est prête à s'engager dans toute relation commerciale.
Politique de Préservation des Forêts	Cette politique décrit l'engagement de Canyon à protéger les forêts, notamment par son approche de l'approvisionnement et de l'utilisation des produits dérivés de la forêt.
Code d'Éthique	Ce code, en cours de mise en œuvre, donne aux employés et aux partenaires de Canyon des directives concernant les comportements non tolérés chez Canyon et la manière dont l'entreprise soutient un environnement de travail qui responsabilise les employés pour atteindre une performance supérieure.
Politiques en matière de Sécurité	Le système de gestion de la sécurité de l'information (« <i>Information Security Management System</i> »), avec son parent, la politique ISMS, vise à offrir un niveau de protection adéquat aux informations en assurant leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité.
Politique de Gestion Anti-Fraude	Cette politique identifie les éléments et principes essentiels d'une gestion anti-fraude efficace.
Procédure d'Alerte (<i>whistleblowing</i>) (<i>Speak Up policy</i>)	Cette politique décrit un processus d'alerte qui garantit l'anonymat et le traitement des plaintes conformément aux exigences légales.

Les politiques suivantes sont disponibles sur www.canyon.com:

- Code de Conduite de la chaîne d'approvisionnement ;
- Politique relative au travail des enfants et au travail forcé ;
- Politique en matière de gouvernance ;
- Politique de préservation des forêts.
- Code d'éthique ;
- Politique de dénonciation (*Speak Up policy*).

Examen des risques ESG

Les exigences en matière de conduite responsable des affaires sont intégrées dans les politiques de Canyon. Des processus de diligence ont été mis en place dans le cadre des politiques suivantes afin de garantir leur exécution :

- **Code de conduite de la chaîne d'approvisionnement ; Politique relative au travail des enfants et au travail forcé**
Canyon se conforme aux préconisations du Guide OCDE sur le Devoir de Diligence pour une Conduite Responsable des Entreprises afin de garantir la conformité.
- **Politique de préservation des forêts**
L'application de cette politique est assurée par les progrès annuels réalisés par rapport à des normes reconnues.
- **Code d'éthique**
Canyon a entrepris une révision complète du Code d'éthique. Le code a été officiellement mis en place fin 2023. Des séances de formation vont être élaborées en 2024.
- **Politiques en matière de sécurité**
Les politiques de sécurité de Canyon sont mises en place par le biais d'une formation annuelle des employés, ainsi que par des audits indépendants de sécurité informatique.
- **Politique de gestion anti-fraude**
La mise en œuvre est réalisée à l'aide d'un processus à quatre yeux pour la signature des contrats, la validation des factures et le paiement.
- **Politique de dénonciation (*Whistleblowing*)**
Canyon a renforcé son approche de dénonciation en publiant une politique améliorée décrivant les principales responsabilités et le processus. L'outil est disponible en 16 langues.

Signalement des cas de non-conformité

L'outil d'alerte anonyme de Canyon soutient le signalement interne des cas de non-conformité. Tous les cas de non-conformité reçus ont été traités conformément à la politique d'alerte et résolus en conséquence. En décembre 2023, Canyon a ouvert un outil de signalement interne de cas de non-conformité au public, facilitant le signalement externe des cas de non-conformité grâce à un système d'alerte dédié (« *Speak Up Platform* »). Les non-conformités détectées par le système de surveillance de la chaîne d'approvisionnement seront suivies et remédiées par des actions correctives.

Sécurité informatique

En tant qu'entreprise de vente en direct au consommateur (« DTC »), la confidentialité et la sécurité des données sont essentielles pour établir des relations de confiance avec les partenaires et les clients. Des normes élevées pour la sécurité et la qualité des produits Canyon sont également mises en œuvre par un traitement sécurisé des informations grâce à des technologies modernes et innovantes, des normes élevées et une culture de sécurité partagée. En collaboration avec ses partenaires commerciaux, Canyon améliore constamment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations relatives aux clients. La Politique Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») et la formation annuelle des employés atténuent l'exposition aux risques, et le système de gestion de la sécurité informatique bien établi garantit la sécurité des données.

Sécurité des produits

Chez Canyon, la sécurité des clients et la fiabilité des produits font l'objet de la plus haute priorité. Les normes de validation et de test internes sont conformes aux exigences légales et dépassent les normes industrielles courantes dans de nombreux domaines. Dans le cadre du processus d'amélioration continue de Canyon, un programme approfondi d'essais sur le terrain a été mis en place pour compléter son cadre de Gestion de la Qualité. Canyon met également en œuvre des méthodologies d'évaluation des risques fondées sur les meilleures pratiques afin d'identifier et d'atténuer les risques potentiels et de garantir l'intégrité des produits.

Normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement

Avec une chaîne d'approvisionnement déployée sur plusieurs pays, régions et partenaires commerciaux, la prise en compte et le respect des droits universels de l'homme et des normes de travail correspondantes sont des conditions préalables pour toute personne qui souhaite s'engager dans une relation commerciale avec Canyon. Les politiques relatives font partie des contrats de Canyon.

Empreinte carbone des produits

La contribution de Canyon au changement climatique est une préoccupation pour toutes les personnes concernées. Pour y remédier, Canyon a mesuré son empreinte carbone scopes 1, 2 et 3 en 2023, pour la troisième année consécutive conformément aux préconisations du protocole de reporting sur les gaz à effet de serre (*Greenhouse Gas Protocol*). Pour faciliter le suivi précis des émissions, Canyon a adopté en 2022 un outil d'évaluation du cycle de vie (*Lifecycle Assessment Tool*), qui a permis de mieux comprendre l'empreinte carbone des produits. L'engagement public de fixer un objectif climat sur des bases scientifiques avec l'initiative *Science Based Targets* (SBTi) en décembre 2022 a été suivi par la remise de l'objectif de *Near Term* et de *Net Zero* à SBTi en juin 2023, et sa validation en janvier 2024.

En 2023, les réalisations avancées de Canyon en matière climatique ont été récompensées par un statut «*Management*» et un score «B» par le CDP dans le cadre de son questionnaire Climat.

Diversité, équité et inclusion

En tant que marque mondiale, Canyon se doit de représenter la diversité à travers toutes les fonctions, niveaux et sites. Le Code d'éthique de Canyon soutient une culture diversifiée, équitable et inclusive. Des relations commerciales étroites et durables avec des partenaires et des entreprises innovantes qui partagent ses valeurs ESG constituent un pilier essentiel de la réussite commerciale de Canyon et de la réduction des risques ESG. Un élément clé de l'approche de Canyon en matière de gestion des risques est de montrer l'exemple.

KPI ESG

KPI ESG	2023	2022
Nombre de vélos vendus (unités)	282.780	231.366
Nombre de rappels de produits (unités)	60	0
Emballages en papier et à base de papier (tonnes)	2.267	1.846
Papier et emballages à base de papier provenant de forêts gérées de manière responsable (% du total)	96 %	98 %
Nombre d'employés dans le monde	1.693	1.467
Femmes dans l'entreprise	25 %	24 %
Femmes à des postes de direction (niveau C)	19 %	25 %
Femmes à des postes de direction	13 %	15 %
Femmes dans l'effectif	24 %	24 %
Engagement SBTi	Objectifs 1,5°C validés en janvier 2024	
Questionnaire Climat CDP	B	-

A person wearing a helmet and a light-colored long-sleeved shirt is riding a mountain bike through a forest. The bike is white with black accents. The rider is leaning forward, and the background is a dense forest with many trees and green foliage. The text "Delivering meaningful growth" is overlaid in a large, bold, dark green font.

Delivering meaningful growth

Business model

Sienna Investment Managers (« Sienna IM »), la plateforme de gestion d'actifs pour compte de tiers de GBL, gère à travers ses filiales réglementées, les capitaux provenant d'investisseurs institutionnels, de *family offices* et d'entreprises. Sienna IM s'est développé rapidement dans le domaine des actifs non cotés, avec des transactions essentiellement bilatérales lui permettant de développer un dialogue direct avec les entreprises. Sienna IM propose son expertise dans différents secteurs d'activité : les actifs cotés, l'immobilier, la dette privée, le capital-investissement, et le capital-risque. Sienna IM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2015. Sienna IM s'est engagé auprès de l'initiative *Science Based Targets* (SBTi) en janvier 2024 définira, dans les deux prochaines années, un objectif de réduction des émissions à court terme afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 et limiter ainsi le réchauffement climatique à +1,5°C.

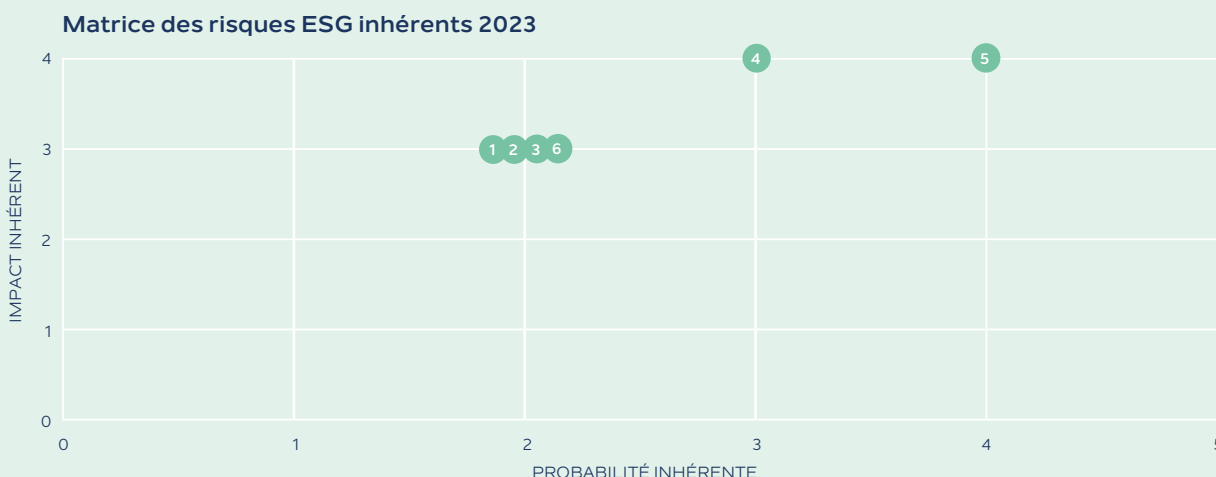
Analyse des risques de matérialité ESG

Sienna IM considère que la finance responsable a un rôle clé à jouer pour accompagner les différents acteurs de l'économie à travers les transitions historiques auxquelles nous sommes confrontés. D'une part, Sienna IM vise à se positionner comme une entreprise responsable à travers ses propres opérations. D'autre part, la société vise à développer des solutions d'investissement innovantes conçues pour avoir un impact positif sur les grands défis sociaux et environnementaux.

Compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire au niveau européen (par exemple, la Taxinomie, SFDR⁽¹⁾, CSRD⁽²⁾) et d'autres initiatives et labels auxquels Sienna IM adhère pour certaines activités ou fonds (par exemple, PRI, Label ISR, Label Finansol, Label Greenfin) ainsi qu'une augmentation des exigences liées à la durabilité sous le contrôle réglementaire et public, Sienna IM est exposé à plusieurs risques, tels que :

- les produits et solutions de Sienna IM pouvant ne pas répondre aux attentes des investisseurs ;
- des pratiques de marketing inappropriées (par exemple, *greenwashing*) ;
- la non-conformité des fonds ou de certains investissements aux caractéristiques ESG ;
- le changement climatique ayant des effets négatifs sur certaines sociétés en portefeuille ou les sociétés en portefeuille ayant un impact négatif sur les dimensions ESG ;
- les entreprises en portefeuille pouvant avoir un modèle d'affaires non durable à long terme ;
- la baisse du rendement des placements à court terme si les risques et les opportunités importantes liées aux facteurs ESG (y compris les risques liés au climat) ne sont pas suffisamment pris en compte ;
- le non-respect de ses engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises tels que la diversité, l'inclusion et le développement du capital humain (moins de 50 % de femmes à des postes de direction), ou en matière de transposition du Code de Conduite de son actionnaire à son propre périmètre ;
- le non-respect des exigences réglementaires (par exemple, la classification SFDR article 8 et article 9 pour certains fonds) ;
- les réglementations ESG locales pouvant ne pas être entièrement compatibles, (d'où des produits dédiés aux marchés locaux ;
- enfin, l'accès aux données ESG (par exemple, qualité, comparabilité, analyse).

Matrice de matérialité ESG



1. Éthique des affaires
2. Transparence ESG
3. Diversité, équité et inclusion
4. Développement du capital humain
5. Positionnement produit ESG
6. Greenwashing

- (1) Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »)
 (2) Directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD »)

Certaines mesures d'atténuation ont été mises en place, telles que :

- une politique d'investissement responsable (ESG) et gouvernance ESG claire menée par le Conseil d'Administration de Sienna Investment Managers Luxembourg, la holding effective de Sienna IM (« SIM HoldCo ») ;
- des formations régulières sur les sujets ESG pour l'ensemble des employés de Sienna IM ;
- des engagements clairement définis et mesurables en matière d'action climatique, d'action pour la biodiversité, d'action pour la diversité, l'équité et l'inclusion et d'impact au cœur de la philosophie de gestion des investissements de Sienna IM ;
- le développement d'une stratégie RSE avec l'intégration des considérations et des cibles ESG dans les politiques concernant les opérations de Sienna IM (par exemple, politique d'achat, politique de voyages et de dépenses, politiques de ressources humaines, politique de dénonciation (« *Whistleblowing Policy* »)) ;
- l'intégration des critères ESG dans les politiques et processus d'investissement de Sienna IM pour une grande partie des fonds en gestion discrétionnaire ;
- l'évaluation régulière des entreprises du portefeuille par rapport à un ensemble d'indicateurs clés de performance prédéfinis en matière de durabilité ;
- le développement de solutions et de produits avec des objectifs ESG clairs en ligne avec un positionnement SFDR article 8 ou article 9 ;
- le renforcement de la Direction ESG ;
- l'intégration des indicateurs clés de performance ESG dans la politique de rémunération des principaux dirigeants et de tous les autres employés de Sienna IM ;
- le renforcement du contrôle interne en matière de conformité aux exigences et engagements ESG ; et
- le développement d'une base de données ESG centralisée au service de l'ensemble des services et expertises.

KPI ESG

À partir de 2023, les KPI ESG sont structurés sur une période de trois ans et approuvés par le Conseil d'Administration de SIM HoldCo. De nouveaux KPI liés à la mise en œuvre de la Politique ESG ont été approuvés par le Conseil d'Administration de mars 2023. Ils seront revus chaque année ou en cas de modification de la Politique ESG.

KPI ESG	2023	2022
Nombre d'employés (ETP)	280	288
Femmes dans l'ensemble de la main-d'œuvre	40 %	39 %
SFDR Art. 6 (% AuM, fonds)	13 %, 132	17 %, 132
SFDR Art. 8 (% AuM, fonds)	82 %, 87	77 %, 76
SFDR Art. 9 (% AuM, fonds)	1 %, 9	1 %, 5
Hors du champ d'application SFDR	4 %, 14	5 %, 13
AuM couverts par au moins un Label ISR (Label ISR, Greenfin, Finansol, CIES)	71 %	53 %

5.5.3 Index de contenu des référentiels de reporting internationaux en matière de développement durable

5.5.3.1 Index de contenu GRI

Le rapport ESG de GBL a été préparé, dans le cadre du Rapport annuel 2023 conformément (i) à la Directive 2014/95/EU sur le Reporting Non Financier (transposée dans la loi belge du 3 septembre 2017) et (ii) aux GRI Standards - Core Option. Ce rapport couvre l'année civile 2023 (i.e. du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023).

Le réviseur de GBL, PwC, a effectué une revue de l'information non-financière telle que publiée dans le rapport ESG et vérifié qu'il contient l'ensemble des informations requises par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. PwC ne se prononce cependant pas sur la question de savoir si cette information

non-financière est établie conformément aux cadres de référence internationaux reconnus mentionnés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

PwC a réalisé sa mission conformément au standard ISAE 3000 d'assurance raisonnable sur une sélection de KPI environnementaux et sociaux, marqués de la lettre minuscule grecque beta (β), du Rapport annuel 2023 et présentés conformément au champ d'application, aux définitions et à la méthodologie du rapport décrits au chapitre 5. Le rapport d'assurance raisonnable de PwC est disponible en section 5.6. (pages 174-175).

PwC a réalisé sa mission conformément au standard ISAE 3000 d'assurance raisonnable sur une sélection de KPI environnementaux et sociaux, marqués de la lettre minuscule grecque gamma (γ), du Rapport annuel 2022 et présentés conformément au champ d'application, aux définitions et à la méthodologie du rapport décrits au chapitre 5 (cf. Rapport annuel 2022 pages 158-159).

Index du contenu GRI - Éléments Généraux d'Information et Enjeux Pertinents

Norme GRI	Élément d'information	Pages	Commentaire / Omission
Éléments Généraux d'Information			
Profil de l'organisation			
102-1	Nom de l'organisation	Back cover	
102-2	Activités, marques, produits et services	2-3, 6-11, 14-23	
102-3	Lieu géographique du siège	Back cover	
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	Back cover	
102-5	Actionnariat et forme légale	284-287	
102-6	Marchés desservis	14-23	
102-7	Taille de l'organisation	14-23, 149-150, 284-287	
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	137, 149-150	Compte tenu de l'effectif limité de 69 équivalents temps plein, GBL considère que la répartition du nombre total d'employés par région n'est ni significative ni pertinente.
102-9	Chaîne d'approvisionnement	137	En sa qualité de société d'investissement, GBL ne mène aucune activité de production ou de distribution. Par conséquent, les fournisseurs de GBL interviennent principalement en conseil ou fourniture de bureau, ce qui n'est pas considéré comme matériel compte tenu du volume limité de transactions.
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	135	Pas de modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement.
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	132-135	
102-12	Initiatives externes	132-135, 140-141, 142	
102-13	Adhésion à des associations	132-135, 140-141, 142	
Stratégie			
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	6-9	
Éthique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	2-3, 132-148	
Gouvernance			
102-18	Structure de gouvernance	24-53, 132-148	
Implication des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	133	
102-41	Accords de négociation collective	137	
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	133	
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	133	
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	132-148	

GRI Standards Élément d'information		Pages	Commentaire / Omission
Pratique de reporting			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	135, 206-211	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	132-148	
102-47	Liste des enjeux pertinents	132-148	
102-48	Réaffirmation des informations	170	
102-49	Modifications relatives au reporting	170	
102-50	Période de reporting	170	
102-51	Date du rapport le plus récent	170	
102-52	Cycle de reporting	170	
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Back cover	
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les <i>GRI Standards</i>	133	
102-55	Index du contenu GRI	170-171	
102-56	Vérification externe	174-175	
Enjeux Pertinents			
Création de valeur sur le long terme et de manière durable			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	132-148	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	2-3, 6-11, 14-19, 24-53	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	10-13, 24-53	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	20-53, 176-189	
Éthique et intégrité			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	132-148	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	2-3, 132-148	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	132-148	
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	61, 132-148	
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	132-148	
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	149-150	
Formation et développement			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	132-148	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	2-3, 132-148	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	132-148	
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	149-150	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	149-150	
Diversité et inclusion / Composition du Conseil d'Administration			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	132-148	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	2-3, 132-148	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	132-148	
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	24-53, 149-150	
Investisseur patrimonial et engagé			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	132-148	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	132-148	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	132-148	
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises du portefeuille avec lesquelles l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	142-175	
FS11	Pourcentage des actifs soumis à une sélection environnementale ou sociale, positive et négative	142-175	

5.5.3.2 Index de contenu SASB & TCFD

SASB	Indicateurs	Pages	Commentaire / Omission
Information transparente & conseil équitable aux clients			
FN-AC-270a.1	(1) Nombre et (2) pourcentage des employés impliqués dans des enquêtes liées aux pratiques d'investissement, à des plaintes déposées par des consommateurs, des litiges civils ou autres procédures réglementaires	149-150	
FN-AC-270a.2	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers aux nouveaux ou anciens clients	-	Élément non pertinent pour GBL (question spécifique à des gestionnaires d'actifs financiers distribuant des produits d'investissement à des clients)
FN-AC-270a.3	Description des pratiques de communication vis-à-vis des clients sur les produits et services	-	Élément non pertinent pour GBL (question spécifique à des gestionnaires d'actifs financiers distribuant des produits d'investissement à des clients)
Diversité & Inclusion			
FN-AC-330a.1	Pourcentage de représentation des sexes et des groupes raciaux / ethniques pour (1) la direction exécutive, (2) la direction non exécutive, (3) les professionnels et (4) tous les autres employés	149-150	GBL fournit des données sur la représentation des sexes. La représentation des groupes raciaux / ethniques enfreint la réglementation locale. La communication de GBL combine le niveau « Direction non exécutive » avec le niveau « Professionnels » en raison de la taille des équipes et de la nature de notre activité (holding d'investissement, 38 équivalents temps plein au total dans ces 2 catégories, respectivement 26 & 12)
Incorporation des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des investissements et le conseil			
FN-AC-410a.1	Montant des actifs sous gestion, par classe d'actifs, qui emploient (1) l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), (2) investissement sur le thème de la durabilité, et (3) sélection	151	
FN-AC-410a.2	Description de l'approche d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus et stratégies d'investissement et / ou de gestion de patrimoine	132-148	
FN-AC-410a.3	Description des politiques et procédures de vote et engagement dans les entreprises investies	145	
Éthique des affaires			
FN-AC-510a.1	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à des fraudes, aux délits d'initié, aux lois antitrust, aux comportements anti-concurrentiels, aux manipulations de marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations applicables au secteur financier	149-150	
FN-AC-510a.2	Description des politiques et procédures de dénonciation	136, 149-150	
Gestion des risques systématique			
FN-AC-550a.1	Pourcentage des actifs de fonds ouverts sous gestion par catégorie de classification de liquidité	-	Élément non pertinent pour GBL (question spécifique à des gestionnaires d'actifs financiers distribuant des fonds ouverts à des clients)
FN-AC-550a.2	Description de l'approche d'intégration des programmes de gestion du risque de liquidité dans la stratégie de portefeuille et la gestion du risque de rachat	-	Élément non pertinent pour GBL (question spécifique à des gestionnaires d'actifs financiers distribuant des fonds ouverts à des clients)
FN-AC-550a.3	Exposition totale aux opérations de financement sur titres	172	0
FN-AC-550a.4	Exposition nette aux dérivés de crédit émis	172	0
Indicateurs opérationnels			
FN-AC-000.a	Total des actifs sous-gestion (1) enregistrés et (2) non enregistrés	151	
FN-AC-000.b	Total des actifs (<i>custody et supervision</i>)	-	Élément non pertinent pour GBL (question spécifique à des dépositaires)

Task Force for Climate-related Financial Disclosure (« TCFD ») – Contenu

TCFD	Indicateur	Pages	Commentaire / Omission
Gouvernance			
TCFD – G (a)	Description du mécanisme de supervision par le Conseil d'Administration des risques et opportunités climatiques	2-3, 6-9, 14-19, 24-53, 54-63, 132-135, 146-148	
TCFD – G (b)	Description du rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités climatiques	132-135, 138, 142-148	
Stratégie, modèle d'activité, perspectives			
TCFD – S(b)	Description de l'impact des risques et opportunités climatiques sur les activités de l'entreprise, sa stratégie et la planification financière	132-135, 138, 142-148	
TCFD – S(c)	Description de la résilience de la stratégie de l'entreprise considérant différents scénarii climatiques, y compris un scénario à 2° C ou moins	132-135, 138, 142-148	
Gestion des risques			
TCFD – RM(a)	Description des processus au sein de l'entreprise pour identifier et évaluer les risques climatiques	132-135, 138, 142-148	
TCFD – RM(b)	Description des processus au sein de l'entreprise pour gérer les risques climatiques	132-135, 138, 142-148	
Indicateurs & objectifs			
TCFD – MT(a)	Description des indicateurs utilisés par l'entreprise pour évaluer les risques et opportunités climatiques en lien avec sa stratégie et la gestion des risques	130-175, 142-152	
TCFD – MT(b)	Communication des émissions de gaz à effet de serre (GES) scope 1, scope 2 et, si approprié, scope 3 ainsi que les risques liés	54-63, 150, 130-175, 142-152	

5.6

RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE DE PWC



Rapport d'assurance raisonnable de l'auditeur indépendant sur l'information objet de la mission du rapport annuel 2023 du Groupe Bruxelles Lambert SA

A l'attention du Conseil d'Administration du Groupe Bruxelles Lambert SA

Ce rapport a été établi conformément aux termes de notre lettre de mission datée du 2 novembre 2023 (l'« Accord »). Cette dernière stipule que nous avons été engagés afin de fournir un rapport indépendant d'assurance raisonnable sur l'Information Objet de la Mission, soit les indicateurs ESG sélectionnés, marqués d'une lettre minuscule grecque beta (β) dans le Chapitre 5.5.1 « Indicateurs clés ESG » du Rapport Annuel pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 (le « Rapport »).

Responsabilité du Conseil d'Administration

L'établissement et la présentation des informations et des données dans les indicateurs ESG sélectionnés, marqués d'une lettre minuscule grecque beta (β) dans le Chapitre 5.5.1 « Indicateurs clés ESG » du Rapport Annuel pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 (l'« Information Objet de la Mission »), en conformité avec les critères cités dans le rapport (les « Critères »), relève de la responsabilité du Conseil d'Administration du Groupe Bruxelles Lambert SA (la « Société »).

Cette responsabilité comprend la sélection et l'utilisation de méthodes appropriées par rapport à l'établissement de l'Information Objet de la Mission, la fiabilité des informations sous-jacentes ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations pour l'établissement d'informations particulières à fournir, qui sont raisonnables dans les circonstances, sur le développement durable. En outre, la responsabilité du Conseil d'Administration comprend également la définition, la mise en place et le suivi de systèmes et procédures appropriés permettant l'établissement de l'Information Objet de la Mission, qui est exempte d'anomalies significatives, provenant de fraudes ou résultant d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de nos travaux et des éléments probants obtenus, un avis indépendant sur l'Information Objet de la Mission.

Nos travaux ont été réalisés conformément aux principes de la Norme Internationale de Mission d'Assurance 3000 (Révisée) « Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information » (ISAE 3000), émise par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Cette norme requiert que nous nous soumettions aux règles d'éthique et de planifier et d'exécuter nos procédures afin d'obtenir l'assurance raisonnable que l'Information Objet de la Mission a été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux Critères.

L'objectif d'une mission d'assurance raisonnable est de mettre en œuvre les procédures que nous considérons nécessaires pour obtenir les éléments probants suffisants pour étayer une opinion exprimée sous une forme positive sur l'Information Objet de la Mission. Le choix de ces procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque d'anomalies significatives dans l'Information Objet de la Mission en conformité avec les Critères.

Les procédures que nous avons mises en œuvre sont les suivantes:

- Evaluer et tester la conception et le fonctionnement des systèmes et des processus utilisés pour la collecte de données, le classement, la consolidation et la validation, y compris les méthodes utilisées pour le calcul et l'estimation de l'Information Objet de la Mission incluse dans le Rapport pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.
- Mener des entretiens avec les personnes responsables.
- Inspecter, sur la base de tests limités, les documents internes et externes pertinents.
- Procéder à une revue analytique des données et évolutions des informations soumises à consolidations.
- Prendre en compte les informations à fournir et la présentation de l'Information Objet de la Mission.

L'ensemble de nos procédures se limite à l'assurance sur l'Information Objet de la Mission. Notre assurance ne s'étend pas aux informations relatives à des périodes antérieures ou à toute autre information incluse dans le Rapport. En outre, en ce qui concerne les « Emissions de gaz à effet de serre Scope 3 (émissions des participations) » et le « % des sociétés en portefeuille avec une démarche SBTi en place », nos procédures comprenaient uniquement la validation du processus de calcul des indicateurs clés ESG préparés par la Société. Les données publiques sous-jacentes, comme mentionnées dans le Rapport (CDP, des rapports annuels sur le développement durable, des sites web des entreprises et ainsi que le site web du SBTi), utilisées pour le calcul de ces deux indicateurs clés ESG, sont hors du champ d'application de notre mission d'audit et n'ont dès lors pas été vérifiées par nous. De ce fait, nous ne donnerons pas d'assurance sur ces données.

Notre indépendance et contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles déontologiques et éthiques du Code international de déontologie des professionnels comptables de l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) (le « Code IESBA »), ainsi qu'aux obligations légales belges en matière d'indépendance du réviseur d'entreprises, notamment les dispositions des articles 12, 13, 14, 16, 20, 28 et 29 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, et celles des articles 3:62, 3:63, 3:64 et 3:65 du Code des sociétés et des associations.

Notre cabinet applique la Norme internationale sur la gestion de la qualité n°1, Gestion de la qualité pour les cabinets qui effectuent des audits et des examens d'états financiers et d'autres missions de services d'assurance, et, par conséquent, maintient un système complet de gestion de la qualité comprenant des politiques et des procédures documentées concernant le respect des exigences déontologiques, les normes professionnelles et les exigences légales et réglementaires applicables.

Opinion

A notre avis, l'Information Objet de la Mission incluse dans votre Chapitre 5.5.1 « Indicateurs clés ESG » du Rapport annuel pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 a été établie, dans tous ses aspects significatifs, en conformité avec les Critères.

Autres informations liées à l'ESG

Les autres informations comprennent toutes les informations liées à l'ESG dans le Rapport autres que l'Information Objet de la Mission et notre rapport d'assurance. Les administrateurs sont responsables des autres informations liées à l'ESG. Comme expliqué ci-dessus, notre conclusion d'assurance ne s'étend pas aux autres informations reliées à l'ESG, et par conséquent, nous n'exprimons aucune forme d'assurance à leur sujet. Dans le cadre de notre assurance sur l'Information Objet de la Mission, notre responsabilité est de prendre connaissance des autres informations liées à l'ESG et, ce faisant, d'examiner si les autres informations liées à l'ESG sont matériellement incompatibles avec l'Information Objet de la Mission ou avec notre connaissance acquise au cours de notre mission d'assurance, ou semble autrement contenir une anomalie significative dans les faits. Si nous identifions une incompatibilité significative apparente ou une anomalie significative dans les faits, nous sommes tenus de mettre en oeuvre des procédures pour déterminer s'il existe une anomalie significative dans l'Information Objet de la Mission ou une anomalie significative dans les autres informations, et de prendre les mesures appropriées dans les circonstances.

Restriction sur l'utilisation et la distribution de notre rapport

Notre rapport est uniquement destiné à l'usage de la Société dans le cadre de son Rapport pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 et ne peut être utilisé à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité ou obligation de dommage à l'égard de tiers pour ce rapport ou les conclusions faites dans celui-ci.

Diegem, le 2 avril 2024

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Alexis Van Bavel⁽¹⁾
Réviseur d'Entreprises

(1) Agissant au nom de Alexis Van Bavel SRL.

Présentation économique du résultat consolidé et de la situation financière



6.1	Analyse des résultats du groupe et excellence opérationnelle	178
6.2	Situation financière	186



6.1 ANALYSE DES RÉSULTATS DU GROUPE ET EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

6.1.1 Excellence opérationnelle

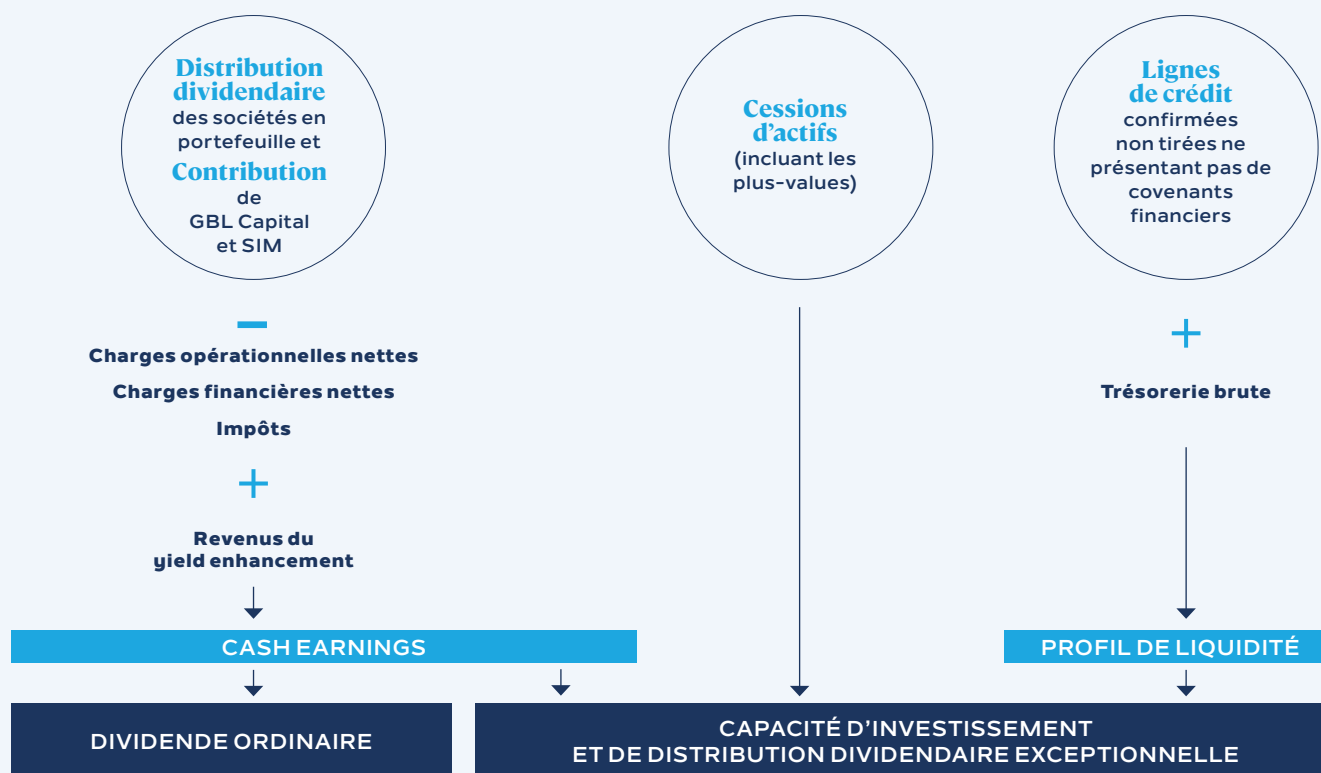
Un modèle économique équilibré

Le dividende versé par GBL provient principalement (i) des dividendes nets perçus de ses sociétés en portefeuille et (ii) de la contribution de GBL Capital et Sienna Investment Managers (« SIM ») aux cash earnings de GBL, après déduction de sa structure de coûts.

La politique dividendaire révisée, introduite en 2020, a mené à une amélioration de la flexibilité financière de GBL. GBL a établi son ratio de distribution de dividende ordinaire entre 75 % et 100 % de ses cash earnings à partir de 2021, avec la possibilité de considérer à l'avenir des dividendes exceptionnels lorsque et si cela est jugé approprié.

Sur ces bases, GBL continuera à générer un rendement dividendaire attractif pour ses actionnaires tout en assurant des ressources financières supplémentaires soutenant (i) la croissance de l'actif net réévalué au travers du cycle, (ii) ses sociétés en portefeuille en cas de besoin et (iii) l'exécution du programme de rachat d'actions propres du groupe.

Le ratio de payout de GBL est calculé sur la base des cash earnings. Ce ratio exclut donc les flux de trésorerie provenant des cessions d'actifs (incluant les plus-values). GBL dispose d'un solide profil de liquidité, lui assurant les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement tout au long du cycle économique.



Structure financière solide et flexible

GBL a pour objectif de maintenir une structure financière saine, au travers de :

- un solide profil de liquidité ; et
- un endettement net limité rapporté à la valeur de son portefeuille.

La solidité financière découlant du profil de liquidité assure des ressources mobilisables permettant de saisir rapidement des opportunités d'investissement au travers du cycle économique.

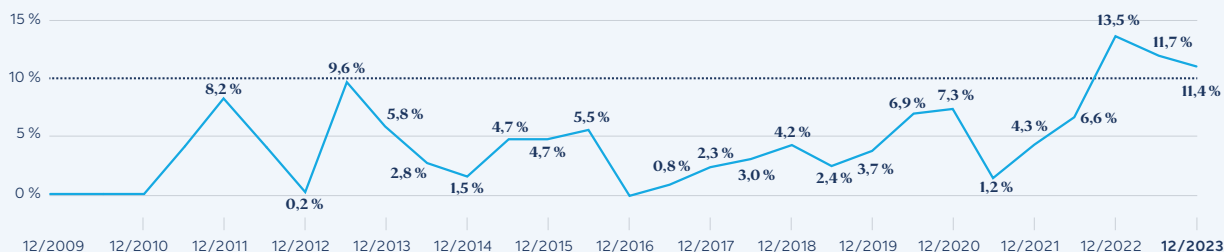
Le ratio de Loan To Value varie principalement en fonction du déploiement de capital dans des investissements et plus généralement dans le cadre de la stratégie de rotation du portefeuille. Élément important de la discipline financière, l'objectif en matière de Loan To Value est de le maintenir sous 10 % au travers du cycle. Bien que le ratio effectif de Loan To Value puisse dépasser ce seuil, il devrait (i) ne pas l'excéder pendant une période prolongée et (ii) demeurer sous 25 %.

Cette vision conservatrice est conforme à l'approche de GBL visant la préservation de capital et permet à GBL de continuer à investir et générer des rendements tout au long du cycle.

À fin 2023, GBL avait :

- un ratio de Loan To Value de 11,4 % ; et
- un profil de liquidité de EUR 3,5 milliards, composé de la trésorerie brute pour EUR 1,1 milliard et du montant non tiré sur les lignes de crédit confirmées (ne présentant pas de covenants financiers) pour EUR 2,4 milliards, arrivant à maturité progressivement au cours de la période 2027-2028.

Loan To Value⁽¹⁾



Structure de coûts efficiente

GBL vise l'excellence opérationnelle au travers d'une discipline stricte en matière de coûts.

Ceci résulte en un ratio très limité de charges opérationnelles⁽²⁾ rapportées à l'actif net réévalué.

Yield enhancement

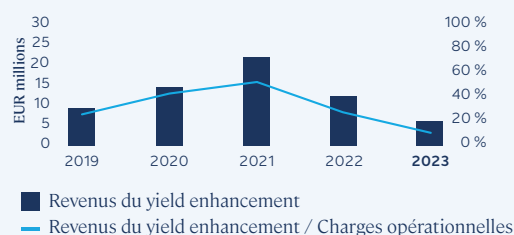
Les activités de yield enhancement développées par GBL visent à assurer une source de revenus complémentaires. Elles consistent principalement en la gestion conservatrice d'instruments dérivés par une équipe dédiée, au travers de produits simples (« vanille »), calibrés avec de très courtes maturités et de bas niveaux de probabilité d'exercice (« delta »), reposant sur la connaissance approfondie des actifs sous-jacents en portefeuille.

Les revenus générés⁽³⁾ par cette activité fluctuent en fonction des conditions de marché. Au cours des 5 dernières années, elles ont couvert en moyenne 33 % des charges opérationnelles⁽²⁾ de GBL.

Charges opérationnelles⁽²⁾ / Actif net réévalué



Couverture des charges opérationnelles⁽²⁾ par les revenus de yield enhancement⁽²⁾



(1) LTV basé sur les informations en rapports semestriels et annuels. Pic atteint sur une base trimestrielle à 15,7 % à fin septembre 2022 suite aux investissements dans Affidea et Sanoptis en juillet 2022

(2) Tels que présentés en cash earnings

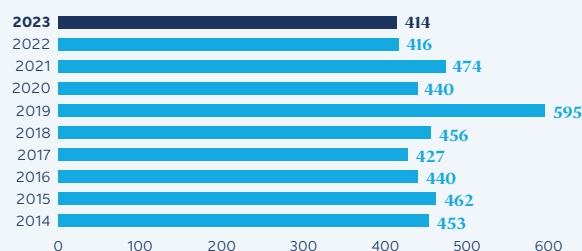
(3) Les revenus de yield enhancement pris en compte s'élèvent à EUR 6 millions, tel que présenté dans la section « Présentation économique du résultat consolidé » en cash earnings, dans les autres produits et charges financiers (voir p. 182)

6.1.2 Chiffres clés et données historiques sur 10 ans

Chiffres clés

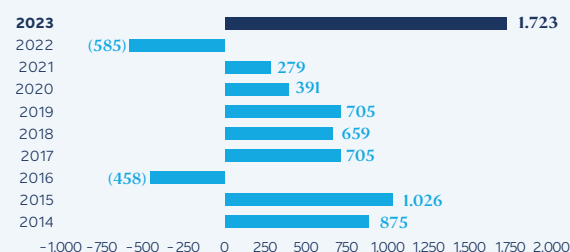
Cash earnings

EN EUR MILLIONS



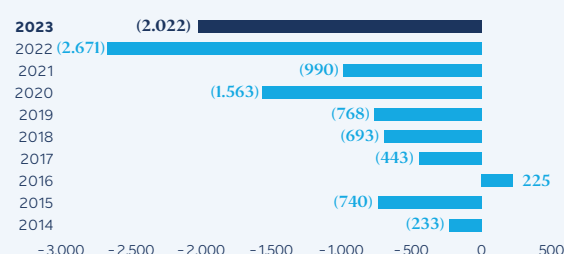
Résultat net (quote-part groupe)

EN EUR MILLIONS



Trésorerie nette/(endettement net)

EN EUR MILLIONS



Données historiques sur 10 ans

EN EUR MILLIONS	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Résultat consolidé										
Cash earnings	414,1	416,1	474,4	439,6	595,3	456,1	426,5	440,4	461,6	452,8
Mark to market et autres effets non cash	100,3	97,1	(167,6)	39,8	(13,2)	3,3	(5,2)	14,4	90,9	(27,8)
Entreprises opérationnelles (associées ou consolidées)	1,211,1	(296,5)	(336,8)	(315,3)	(39,6)	301,8	199,8	159,6	(63,5)	183,9
GBL Capital	233,3	(669,8)	381,3	331,7	270,5	172	213,6	63,5	18,3	41,1
Sienna Investment Managers	(34,4)	(40,2)	(3,6)	-	-	-	-	-	-	-
Eliminations, plus-values, dépréciations et reprises	(201,1)	(91,4)	(68,9)	(104,9)	(108,3)	(119,5)	(129,3)	(1,135,6)	519,1	225,3
Résultat consolidé (quote-part groupe)	1,723,2	(584,7)	278,8	391,0	704,7	658,9	705,4	(457,7)	1,026,4	875,3
Résultat consolidé de la période	1,743,1	(432,5)	434,8	429,3	768,9	904,1	891,1	(310,9)	1,055,9	993,1
Distribution totale	380,5	402,4	420,2	395,9	508,3	495,4	484,1	472,8	461,5	450,2
Nombre d'actions à la clôture ⁽¹⁾										
De base	140.307.789	146.717.159	152.157.142	154.360.882	157.135.598	157.679.088	155.607.490	155.374.131	155.243.926	155.139.245
Dilué	144.563.369	150.972.739	156.465.148	154.416.073	157.309.308	157.783.601	160.785.245	160.815.820	160.841.125	160.649.657
Payout (en %)										
Dividende/cash earnings	91,9	96,7	88,6	90,1	85,4	108,6	113,5	107,4	100,0	99,4
Résultat consolidé par action ⁽²⁾ (quote-part groupe)	12,28	(3,99)	1,83	2,53	4,48	4,18	4,53	(2,95)	6,61	5,64
Cash earnings consolidé par action ⁽³⁾ (quote-part groupe)	2,82	2,72	3,03	2,72	3,69	2,83	2,64	2,73	2,86	2,81

(1) Le calcul du nombre d'actions de base et dilué est détaillé sous la Note 28

(2) Résultat de base par action

(3) Le calcul des cash earnings par action est effectué en tenant compte du nombre d'actions émises

6.1.3 Présentation économique du résultat consolidé

EN EUR MILLIONS							31 décembre 2023	31 décembre 2022
	Cash earnings	Markt to market et autres effets non-cash	Entreprises opérationnelles (associées ou consolidées)	GBL Capital	Sienna Investment Managers	Eliminations, plus-values, dépréciations et reprises	Consolidé	Consolidé
QUOTE-PART GROUPE								
Résultat net des entreprises associées et opérationnelles consolidées	-	-	(75,0)	62,2	(14,2)	-	(27,0)	105,3
Dividendes nets des participations	464,7	0,0	-	-	-	(178,6)	286,1	322,3
Produits et charges d'intérêts	(25,4)	(6,5)	-	1,7	-	-	(30,2)	(34,4)
Autres produits et charges financiers	27,4	104,0	106,5	203,8	-	(22,5)	419,2	(615,6)
Autres produits et charges d'exploitation	(52,5)	2,9	(112,3)	(50,3)	(20,2)	-	(232,5)	(273,0)
Résultats sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants	-	-	1.291,8	16,3	(0,0)	-	1.308,1	(87,5)
Impôts	(0,2)	-	-	(0,3)	-	-	(0,5)	(1,9)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ IFRS 2023 (Q-P GROUPE)	414,1	100,3	1.211,1	233,3	(34,4)	(201,1)	1.723,2	
Résultat net consolidé IFRS 2022 (q-p groupe)	416,1	97,1	(296,5)	(669,8)	(40,2)	(91,4)		(584,7)

Cash earnings

(EUR 414 millions contre EUR 416 millions)

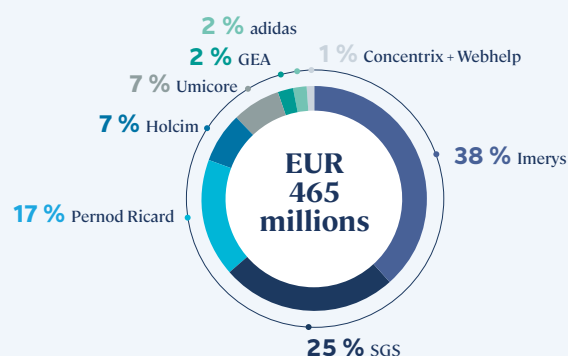
EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dividendes nets des participations	464,7	394,2
Produits et charges d'intérêts	(25,4)	34,4
Intérêts GBL Capital	3,2	69,1
Autres produits et charges d'intérêts	(28,6)	(34,7)
Autres produits et charges financiers	27,4	30,7
Autres produits et charges d'exploitation	(52,5)	(43,3)
Impôts	(0,2)	0,2
TOTAL	414,1	416,1

Les dividendes nets des participations perçus au 31 décembre 2023 (EUR 465 millions) sont en hausse par rapport au 31 décembre 2022, principalement suite au dividende exceptionnel versé par Imerys en complément de son dividende ordinaire et lié à la cession de sa branche d'activité HTS (EUR 109 millions), partiellement compensé par une baisse de la contribution d'adidas et de Mowi.

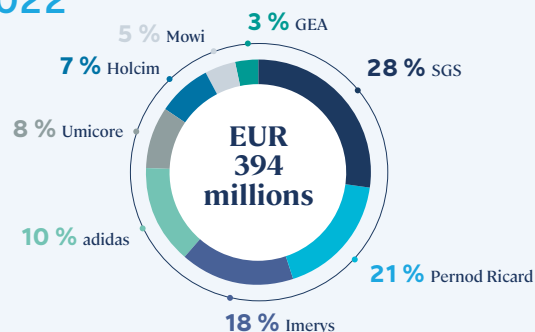
EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Imerys	178,6	71,9
SGS	117,7	109,8
Pernod Ricard	80,9	82,0
Holcim	33,6	28,0
Umicore	31,4	31,4
GEA	9,9	10,2
adidas	8,2	38,5
Concentrix + Webhelp	2,4	-
Mowi	1,4	19,1
TotalEnergies	0,6	0,8
Récupérations de retenues à la source	-	1,6
Autres	0,1	0,9
TOTAL	464,7	394,2

Contribution des participations aux dividendes nets perçus

2023



2022



Les **produits et charges d'intérêts** (EUR - 25 millions) comprennent principalement (i) les charges d'intérêts relatives aux emprunts obligataires institutionnels et à l'obligation échangeable en titres Pernod Ricard (EUR - 58 millions contre EUR - 24 millions au 31 décembre 2022), (ii) les produits d'intérêts relatifs à GBL Capital (EUR 3 millions contre EUR 69 millions au 31 décembre 2022) et (iii) des revenus provenant de la trésorerie brute (EUR 24 millions contre EUR - 9 millions au 31 décembre 2022).

Les **autres produits et charges financiers** (EUR 27 millions) se composent principalement (i) du dividende encaissé sur l'autocontrôle pour EUR 22 millions (EUR 20 millions au 31 décembre 2022) et (ii) des résultats de yield enhancement pour EUR 6 millions (EUR 12 millions au 31 décembre 2022).

Mark to market et autres effets non cash

(EUR 100 millions contre EUR 97 millions)

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dividendes nets des participations	0,0	0,0
Produits et charges d'intérêts	(6,5)	(1,5)
Autres produits et charges financiers	104,0	92,2
Autres produits et charges d'exploitation	2,9	6,3
TOTAL	100,3	97,1

Les **autres produits et charges financiers** incluent notamment la mise à valeur de marché de la composante dérivée associée aux obligations échangeables en titres Pernod Ricard (EUR 28 millions), aux obligations échangeables en titres GEA (EUR 26 millions) et aux obligations convertibles en titres GBL (EUR 7 millions). Ce gain non monétaire reflète l'évolution de la valeur des titres sous-jacents de ces obligations sur la période. Le résultat au 31 décembre 2023 illustre l'asymétrie comptable et la volatilité ainsi introduite dans les résultats qui subsisteront pendant toute la durée de vie des obligations échangeables et convertibles, pour s'éteindre à maturité.

Entreprises opérationnelles (associées ou consolidées)

(EUR 1.211 millions contre EUR - 297 millions)

En application des principes comptables, GBL intègre dans ses comptes sa quote-part dans les résultats nets des participations dont elle détient la majorité du capital ou sur lesquelles elle exerce une influence notable.

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net des entreprises associées et opérationnelles consolidées	(75,0)	117,7
Autres produits et charges financiers	106,5	(255,4)
Autres produits et charges d'exploitation	(112,3)	(158,8)
Résultats sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants	1.291,8	-
TOTAL	1.211,1	(296,5)

Le **résultat net des entreprises associées et opérationnelles consolidées** s'élève à EUR - 75 millions contre EUR 118 millions au 31 décembre 2022.

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Imerys	28,2	130,4
Webhelp	14,4	26,0
Canyon	(6,0)	10,7
Parques Reunidos / Piolin II	(21,8)	1,3
Affidea	(42,6)	(30,0)
Sanoptis	(47,1)	(20,7)
TOTAL	(75,0)	117,7

Imerys

(EUR 28 millions contre EUR 130 millions)

Le résultat courant net des opérations poursuivies, part du groupe, diminue de 12,8 % à EUR 242 millions au 31 décembre 2023 (EUR 278 millions au 31 décembre 2022). L'EBITDA courant s'établit à EUR 633 millions (EUR 720 millions au 31 décembre 2022). Le résultat net, part du groupe, s'élève à EUR 51 millions au 31 décembre 2023 (EUR 237 millions au 31 décembre 2022).

La contribution d'Imerys au résultat de GBL s'établit à EUR 28 millions au 31 décembre 2023 (EUR 130 millions au 31 décembre 2022), reflétant la variation du résultat net, part du groupe, et le taux d'intégration d'Imerys de 54,90 % (54,97 % au 31 décembre 2022).

Le communiqué de presse relatif aux résultats du 31 décembre 2023 d'Imerys peut être consulté sur le site www.imerys.com.

Webhelp

(EUR 14 millions contre EUR 26 millions)

Au 31 décembre 2023, la contribution de Webhelp, jusqu'à la date de cession, au résultat de GBL s'élève à EUR 14 millions (9 mois) (EUR 26 millions au 31 décembre 2022), sur base d'un résultat net de EUR 25 millions (9 mois) (EUR 45 millions au 31 décembre 2022) et compte tenu d'un taux d'intégration de 61,25 % (61,28 % au 31 décembre 2022).

Canyon

(EUR - 6 millions contre EUR 11 millions)

Au 31 décembre 2023, la contribution de Canyon au résultat de GBL s'élève à EUR - 6 millions (EUR 11 millions au 31 décembre 2022), sur base d'un résultat net de EUR - 14 millions (EUR 24 millions au 31 décembre 2022) et tenant compte d'un taux d'intégration de 48,65 % (48,24 % au 31 décembre 2022).

Le résultat net de Canyon a été affecté par un ensemble d'éléments exceptionnels et non opérationnels, notamment des couvertures de change, des provisions, l'augmentation de la charge d'intérêt ainsi que l'amortissement du *Purchase Price Allocation* (sans cet amortissement, le résultat net serait positif).

Parques Reunidos / Piolin II**(EUR - 22 millions contre EUR 1 million)**

Au 31 décembre 2023, la contribution s'élève à EUR - 22 millions (EUR 1 million au 31 décembre 2022), considérant un résultat net de Piolin II de EUR - 95 millions (EUR 6 millions au 31 décembre 2022) et tenant compte d'un taux d'intégration de 23,10 % (23,10 % au 31 décembre 2022).

Affidea**(EUR - 43 millions contre EUR - 30 millions)**

Au 31 décembre 2023, la contribution de Affidea au résultat de GBL s'élève à EUR - 43 millions (EUR - 30 millions au 31 décembre 2022 (5 mois), dont les coûts d'acquisition de EUR - 21 millions), sur base d'un résultat net de EUR - 50 millions (EUR - 9 millions au 31 décembre 2022 (5 mois)) et tenant compte d'un taux d'intégration de 99,00 % (99,50 % au 31 décembre 2022).

Affidea se développe rapidement à la fois organiquement et au travers du MCA, en augmentant sa part de marché locale et en élargissant son offre de services dans ses principales zones géographiques. Le chiffre d'affaires global a augmenté de + 19 %⁽¹⁾ (dont + 17 %⁽¹⁾ de croissance organique) et l'EBITDA a également augmenté de + 19 %⁽¹⁾ au cours de l'exercice 2023. En raison de cette forte expansion, les dépenses de financement et d'intérêt ont augmenté, tout comme les dépenses d'amortissement et de dépréciation liées aux acquisitions et sans effet sur la trésorerie. Ces effets ont conduit à un résultat négatif, ce qui était attendu.

Sanoptis**(EUR - 47 millions contre EUR - 21 millions)**

Au 31 décembre 2023, la contribution de Sanoptis au résultat de GBL s'élève à EUR - 47 millions (EUR - 21 millions au 31 décembre 2022 (6 mois), dont les coûts d'acquisition de EUR - 15 millions), sur base d'un résultat net de EUR - 59 millions (EUR - 6 millions au 31 décembre 2022 (6 mois)) et tenant compte d'un taux d'intégration de 83,17 % (83,54 % au 31 décembre 2022).

Sanoptis s'est implantée en Autriche, en Grèce et en Italie, renforçant sa solide plateforme et sa présence de premier plan sur les marchés allemand et suisse. Dans l'ensemble, les ventes ont augmenté de + 33 %⁽¹⁾ (+ 11 %⁽¹⁾ en organique) et l'EBITDA de + 39 %⁽¹⁾. En raison de cette forte expansion, les dépenses de financement et d'intérêt ont augmenté, tout comme les dépenses d'amortissement et de dépréciation liées aux acquisitions et sans effet sur la trésorerie. Ces effets ont conduit à un résultat négatif, ce qui était attendu.

Les autres charges au titre des entreprises consolidées reflètent les variations des dettes reconnues vis-à-vis des actionnaires minoritaires de Webhelp, qui ont continué à évoluer jusqu'à leur annulation à la date de la cession. Celles à l'égard des fondateurs sont classées en **autres produits et charges financiers** pour EUR 107 millions (EUR - 255 millions en 2022), dont l'effet de l'actualisation. Celles à l'égard des collaborateurs sont classées en **autres produits et charges d'exploitation** pour EUR - 112 millions (EUR - 159 millions en 2022), dont l'effet de l'actualisation et du vesting.

Les **résultats sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants** incluent l'impact de déconsolidation de Webhelp suite à la cession le 25 septembre 2023.

GBL Capital**(EUR 233 millions contre EUR - 670 millions)**

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net des entreprises associées et opérationnelles consolidées	62,2	(0,3)
Produits et charges d'intérêts	1,7	(67,4)
Autres produits et charges financiers	203,8	(463,6)
IFRS 9	187,6	(487,1)
Autres	16,2	23,5
Autres produits et charges d'exploitation	(50,3)	(64,4)
Résultats sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants	16,3	(72,1)
Impôts	(0,3)	(2,1)
TOTAL	233,3	(669,8)

La contribution au résultat de GBL au 31 décembre 2023 des investissements de GBL Capital consolidés ou mis en équivalence s'élève à EUR 62 millions à comparer à EUR - 0 million un an plus tôt :

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
AMB IV	72,9	9,2
Backed I, Backed 2 et Backed Encore I	10,6	(10,3)
Avanti Acquisition Corp.	-	1,8
AMB I & II	(0,0)	(0,0)
Canyon	(0,2)	0,3
Landlife Holding	(2,2)	-
Filiales opérationnelles d'AMB III	(3,5)	(2,5)
Mérieux Participations 2	(15,5)	1,2
TOTAL	62,2	(0,3)

Les **produits et charges d'intérêts** (EUR 2 millions) comprennent notamment des charges d'intérêts envers GBL (EUR - 3 millions contre EUR - 69 millions au 31 décembre 2022).

Les **autres produits et charges financiers** reflètent principalement la variation de juste valeur des fonds non consolidés ou non mis en équivalence, en application de la norme IFRS 9, pour un montant total de EUR 188 millions (EUR - 487 millions au 31 décembre 2022), dont principalement les fonds Sagard (EUR 48 millions), Marcho Partners (EUR 28 millions), Upfield (EUR 25 millions), les fonds Kartesia (EUR 18 millions), proALPHA (EUR 17 millions), Human Capital (EUR 14 millions), BDT (EUR 12 millions) et Cepsa (EUR - 16 millions). Au 31 décembre 2022, ce poste reprenait principalement Marcho Partners (EUR - 307 millions), une société de cosmétiques (EUR - 168 millions), Globality (EUR - 97 millions), les fonds Sagard (EUR 36 millions) et les fonds Kartesia (EUR 39 millions).

Les **résultats sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants** comprennent principalement, au 31 décembre 2023, la plus-value nette suite à la cession de Sausalitos par AMB III (EUR 12 millions). Au 31 décembre 2022, ce poste était principalement composé de la dépréciation sur Pollen (EUR - 103 millions) ainsi que de la plus-value nette suite à la cession d'Indo par AMB III (EUR 43 millions).

(1) Veuillez vous référer à la page spécifique à la société dans ce Rapport Annuel pour les données clés

Sienna Investment Managers

(EUR - 34 millions contre EUR - 40 millions)

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net des entreprises associées et opérationnelles consolidées	(14,2)	(12,2)
Autres produits et charges d'exploitation	(20,2)	(12,7)
Résultats sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants	(0,0)	(15,3)
TOTAL	(34,4)	(40,2)

La contribution au résultat de GBL au 31 décembre 2023 des investissements de Sienna Investment Managers consolidés ou mis en équivalence s'élève à EUR - 14 millions à comparer à EUR - 12 millions un an plus tôt :

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Sienna Real Estate	(11,5)	(9,7)
Sienna Gestion	(1,4)	(1,3)
Sienna Private Credit	(1,3)	(1,1)
TOTAL	(14,2)	(12,2)

Éliminations, plus-values, dépréciations et reprises

(EUR - 201 millions contre EUR - 91 millions)

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dividendes nets des participations	(178,6)	(71,9)
Autres produits et charges financiers	(22,5)	(19,5)
TOTAL	(201,1)	(91,4)

Les **dividendes nets des participations** (associées ou consolidées) sont éliminés et sont relatifs, en 2023 et 2022, à Imerys (EUR - 179 millions contre EUR - 72 millions l'année précédente).

Les **autres produits et charges financiers** reprennent l'élimination du dividende sur les actions propres pour EUR - 22 millions (EUR - 20 millions en 2022).

Réconciliation de la présentation économique du résultat consolidé avec les états financiers consolidés IFRS

EN EUR MILLIONS							31 décembre 2023
	Cash earnings	Markt to market et autres effets non-cash	Entreprises opérationnelles (associées ou consolidées)	GBL Capital	Sienna Investment Managers	Eliminations, plus-values, dépréciations et reprises	Consolidé
QUOTE-PART GROUPE							
Résultat net des entreprises associées et opérationnelles consolidées	-	-	(75,0)	62,2	(14,2)	-	(27,0)
Dividendes nets des participations	464,7	0,0	-	-	-	(178,6)	286,1
Produits et charges d'intérêts	(25,4)	(6,5)	-	1,7	-	-	(30,2)
Autres produits et charges financiers	27,4	104,0	106,5	203,8	-	(22,5)	419,2
Autres produits et charges d'exploitation	(52,5)	2,9	(112,3)	(50,3)	(20,2)	-	(232,5)
Résultats sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants	-	-	1.291,8	16,3	(0,0)	-	1.308,1
Impôts	(0,2)	-	-	(0,3)	-	-	(0,5)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ IFRS 2023 (QUOTE-PART GROUPE)	414,1	100,3	1.211,1	233,3	(34,4)	(201,1)	1.723,2
dont secteur « Holding »	414,1	100,3	(21,8)	-	-	(201,1)	291,4 ⁽¹⁾
dont secteur « Imerys »	-	-	28,2	-	-	-	28,2
dont secteur « Webhelp »	-	-	1.300,5	-	-	-	1.300,5
dont secteur « Canyon »	-	-	(6,0)	(0,2)	-	-	(6,2)
dont secteur « Affidea »	-	-	(42,6)	-	-	-	(42,6)
dont secteur « Sanoptis »	-	-	(47,1)	-	-	-	(47,1)
dont secteur « GBL Capital et SIM »	-	-	-	233,5	(34,4)	-	199,1
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ IFRS 2023 (QUOTE-PART GROUPE)	414,1	100,3	1.211,1	233,3	(34,4)	(201,1)	1.723,2

(1) Y compris la quote-part dans le résultat de Parques Reunidos / Piolin II, société opérationnelle associée

Résultat global 2023 – part du groupe

Conformément à IAS 1 *Présentation des états financiers*, GBL publie un résultat consolidé global, faisant partie intégrante des états financiers consolidés. Ce dernier, en part du groupe, s'élève à EUR 1.506 millions en 2023 contre EUR - 4.231 millions en 2022. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet de déconsolidation de Webhelp suite à la cession le 25 septembre 2023 et la variation des valeurs des sociétés du portefeuille. Ce résultat de EUR 1.506 millions donne une indication de la création de valeur réalisée sur l'année 2023 par le groupe. Il se calcule à partir du résultat consolidé de la période, part du groupe (EUR 1.723 millions) auquel s'ajoutent l'impact de variations de valeur sur les autres investissements en capital, soit EUR - 377 millions, et les variations des fonds propres des entreprises associées et consolidées, part du groupe, soit EUR 161 millions. Le résultat consolidé global, en part du groupe, repris dans le tableau ci-dessous, est décomposé suivant la contribution de chaque participation.

Résultat global 2023 – part du groupe

EN EUR MILLIONS				2023	2022
	Résultat de la période	Eléments comptabilisés directement en fonds propres		Résultat global	Résultat global
QUOTE-PART GROUPE		Mark to market	Autres		
Contribution des participations	1.696,0	(377,5)	160,5	1.479,0	(4.330,3)
Webhelp	1.300,5	-	(29,3)	1.271,2	(361,3)
adidas	8,2	777,6	-	785,8	(1.686,0)
GBL Capital et SIM	198,9	-	2,7	201,6	(697,2)
Concentrix + Webhelp	2,4	169,8	-	172,2	-
Imerys	28,2	-	38,2	66,4	138,2
Ontex	-	22,5	-	22,5	(12,3)
Voodoo	-	14,2	-	14,2	6,7
Mowi	1,4	6,5	(5,2)	2,7	(69,3)
TotalEnergies	0,7	0,8	-	1,4	4,6
Canyon	(6,2)	-	(4,6)	(10,8)	10,8
Parques Reunidos / Piolin II	(21,8)	-	(0,2)	(22,0)	0,4
Sanoptis	(47,1)	-	(0,1)	(47,2)	(18,5)
GEA	9,9	(28,9)	(35,6)	(54,7)	(102,1)
Affidea	(42,6)	-	(12,2)	(54,8)	(37,8)
Holcim	33,6	(151,6)	45,4	(72,5)	75,5
SGS	117,7	(324,9)	-	(207,3)	(987,1)
Pernod Ricard	80,9	(494,1)	86,9	(326,3)	(474,9)
Umicore	31,4	(369,6)	-	(338,2)	(24,7)
Autres	0,1	0,2	74,4	74,8	(95,2)
Autres produits et charges	27,2	-	-	27,2	99,5
31 décembre 2023	1.723,2	(377,5)	160,5	1.506,3	
31 décembre 2022	(584,7)	(3.920,4)	274,3		(4.230,8)

6.2 SITUATION FINANCIÈRE

L'endettement net a diminué de EUR 2.671 millions au 31 décembre 2022 à EUR 2.022 millions au 31 décembre 2023. Cette baisse résulte principalement des désinvestissements et distributions de EUR 1.811 millions et des cash earnings de la période de EUR 414 millions, partiellement compensés par les investissements, incluant les rachats d'actions propres (EUR 1.215 millions) et le dividende versé par GBL au titre de l'exercice 2022 (EUR 402 millions).

L'endettement net se compose au 31 décembre 2023 :

- d'une trésorerie brute hors autocontrôle de EUR 1.080 millions (EUR 1.397 millions à fin 2022) ;
- de la créance Concentrix de EUR 476 millions; et
- d'un endettement brut de EUR 3.578 millions (EUR 4.068 millions à fin 2022).

La durée moyenne pondérée de la dette brute s'établit à 4,0 années à fin décembre 2023 (3,3 années à fin 2022, ou 3,8 années en excluant le préfinancement des ventes à terme de titres Holcim).

Cette situation ne comprend pas les engagements externes d'investissements de GBL Capital pour EUR 752 millions à fin décembre 2023 (EUR 846 millions au 31 décembre 2022). Les dettes envers les actionnaires minoritaires de Webhelp (valorisées à EUR 1.607 millions à fin juin 2023 et EUR 1.675 millions à fin décembre 2022) se sont éteintes sans impact sur la trésorerie de GBL à la clôture de la transaction Webhelp / Concentrix le 25 septembre 2023.

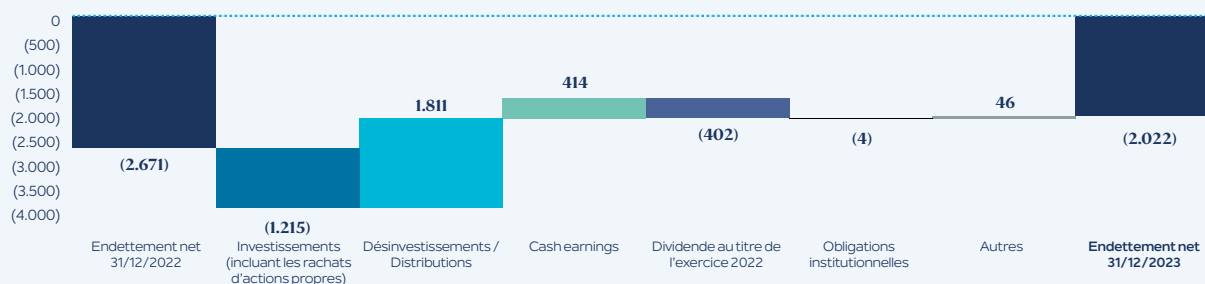
Au 31 décembre 2023, les lignes de crédit confirmées s'élèvent à EUR 2.450 millions (entièrement non tirées) et arrivent à maturité au cours de la période 2027 - 2028.

Le profil de liquidité s'élève à EUR 3.530 millions à fin décembre 2023 (trésorerie brute et montant non tiré sur les lignes de crédit confirmées), à comparer à EUR 3.847 millions à fin décembre 2022.

Enfin, au 31 décembre 2023, l'autocontrôle porte sur 16.931.253 actions propres, représentant 11,54 % du capital émis à cette date et valorisé à EUR 1.206 millions, à comparer à, respectivement, 799 % et EUR 912 millions au 31 décembre 2022.

Endettement net : évolution sur 1 an

EN EUR MILLIONS



EUR MILLIONS	Trésorerie brute et créance Concentrix	Endettement brut	Endettement net
Situation au 31 décembre 2022	1.396,6	(4.067,8)	(2.671,2)
Cash earnings	414,1	-	414,1
Dividende au titre de l'exercice 2022	(402,4)	-	(402,4)
Investissements :	(1.215,2)	-	(1.215,2)
GBL (rachats d'actions propres)	(816,0)	-	(816,0)
GBL Capital	(306,1)	-	(306,1)
Sienna Investment Managers	(52,4)	-	(52,4)
SGS	(34,3)	-	(34,3)
Autres	(6,4)	-	(6,4)
Désinvestissements / Distributions :	1.273,0	537,6	1.810,6
Holcim (ventes à terme 2023 prépayées en 2022)	(4,1)	537,6	533,5
Webhelp	475,5 ⁽¹⁾	-	475,5 ⁽¹⁾
GEA	365,3	-	365,3
Mowi	158,1	-	158,1
GBL Capital	156,7	-	156,7
Pernod Ricard	110,5	-	110,5
Autres	11,1	-	11,1
Obligations institutionnelles	495,8	(500,0)	(4,2)
Obligations échangeables en titres GEA	(450,0)	450,0	-
Autres	44,0	2,3	46,3
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	1.556,0	(3.577,9)	(2.021,9)
dont trésorerie brute	1.079,5		
dont créance Concentrix	476,5		

(1) Inclut les flux relatifs à la Transaction Concentrix consistant en (i) la créance Concentrix pour EUR 460 millions (valeur actualisée à la date de la Transaction) et (ii) un montant en numéraire de EUR 15 millions

Trésorerie brute

Au 31 décembre 2023, la trésorerie brute hors autocontrôle s'élève à EUR 1.080 millions (EUR 1.397 millions au 31 décembre 2022). Le tableau ci-dessous en détaille les composantes en lien avec les états financiers consolidés de GBL :

EN EUR MILLIONS	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie brute telle que présentée dans :			
Actif net réévalué		1.079,5	1.396,6
Information sectorielle (Holding) - pages 213 à 218		1.032,6	1.263,3
- Actifs financiers de trading	16	705,5	839,8
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	378,5	544,0
- Autres actifs courants	18	39,4	44,0
- Dettes commerciales		(6,5)	(4,1)
- Dettes fiscales		(8,2)	(6,8)
- Autres passifs courants	23	(76,0)	(153,6)
Eléments de réconciliation		46,9	133,3
Différence provenant de la créance Concentrix (non reprise dans la trésorerie brute telle que présentée dans l'actif net réévalué) entre sa valeur nominale et sa valeur comptable, reprise en IFRS en « Autres passifs courants »		32,7	-
Reconnaissance de la trésorerie des structures intermédiaires de Sanoptis, Canyon et Webhelp		15,4	43,9
Différence d'évaluation du dérivé lié aux obligations échangeables GEA et convertibles GBL		(6,3)	21,2
Différence d'évaluation du dérivé lié aux ventes à terme Holcim		-	75,0
Autres		5,0	(6,8)

Créance Concentrix

Au 31 décembre 2023, la créance Concentrix s'élève à EUR 476 millions. Le tableau ci-dessous en détaille les composantes en lien avec les états financiers consolidés de GBL :

EN EUR MILLIONS	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créance Concentrix telle que présentée dans :			
Actif net réévalué		476,5	n/a
Information sectorielle (Holding) - pages 213 à 218		520,7	n/a
- Autres actifs non courants	12	520,7	n/a
Eléments de réconciliation		(44,3)	n/a
Actions de <i>earn-out</i> Concentrix présentées dans l'actif net réévalué dans le portefeuille et reprises en IFRS en « Autres actifs non courants »		(27,0)	n/a
Différence entre la juste valeur de la créance Concentrix telle que présentée dans l'actif net réévalué et sa valeur nominale telle que reprise en IFRS en « Autres actifs non courants »		(16,7)	n/a
Autres		(0,6)	n/a

Endettement brut

Au 31 décembre 2023, l'endettement brut de EUR 3.578 millions (EUR 4.068 millions au 31 décembre 2022) se décompose comme suit :

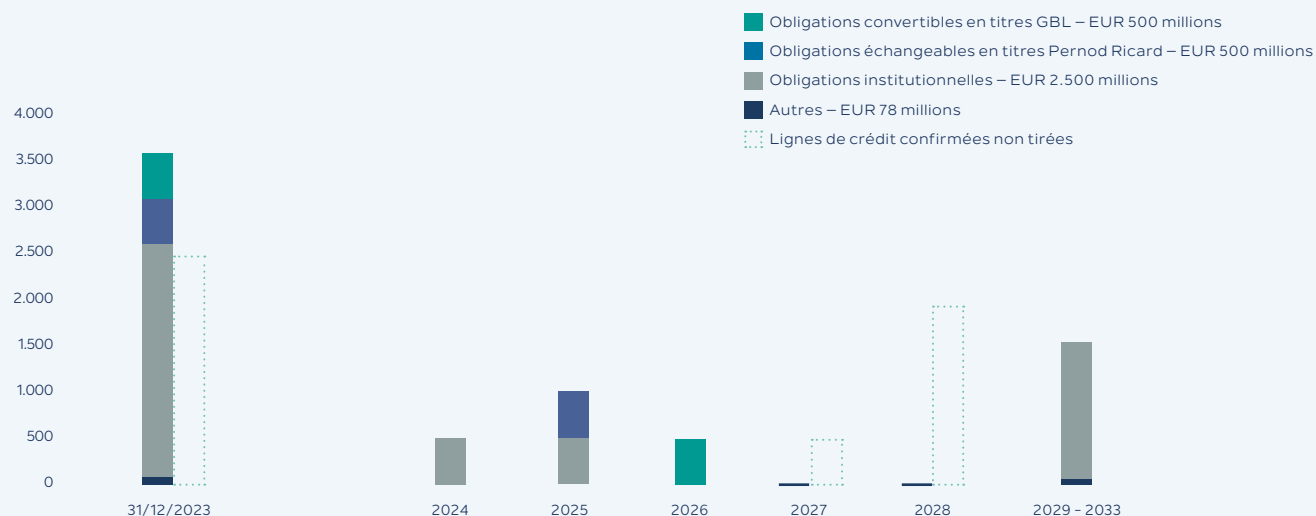
EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Obligations institutionnelles	2.500,0	2.000,0
Obligations échangeables en titres Pernod Ricard	500,0	500,0
Obligations convertibles en titres GBL	500,0	500,0
Obligations échangeables en titres GEA	-	450,0
Préfinancement des ventes à terme Holcim	-	537,6
Autres	77,9	80,2
ENDETTEMENT BRUT	3.577,9	4.067,8

Le tableau ci-dessous présente les composantes de l'endettement brut ainsi que la réconciliation avec les états financiers consolidés IFRS :

EN EUR MILLIONS	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Endettement brut tel que présenté dans :			
Actif net réévalué		(3.577,9)	(4.067,8)
Information sectorielle (Holding) - pages 213 à 218		(3.559,1)	(4.039,3)
- Dettes financières non courantes	17	(3.051,4)	(3.055,4)
- Dettes financières courantes	17	(507,7)	(984,0)
Eléments de réconciliation		(18,8)	(28,5)
Impact de la comptabilisation des dettes financières au coût amorti en IFRS		(29,6)	(38,0)
Dettes financières comptabilisées selon la norme IFRS 16		10,8	11,8
Différence d'évaluation de la dette relative au préfinancement des ventes à terme Holcim		-	(2,3)

Profil de maturité

EN EUR MILLIONS



Endettement net

Au 31 décembre 2023, GBL présente un endettement net de EUR 2.022 millions. L'endettement net présente le ratio de Loan To Value suivant :

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Endettement net (hors autocontrôle)	2.021,9	2.671,2
Valeur de marché du portefeuille	17487,6	19.535,1
Valeur de marché des actions propres détenues en sous-jacent des obligations convertibles en titres GBL	303,1	317,4
Loan To Value	11,4%	13,5 % ⁽¹⁾

Actions propres

Les actions propres, évaluées à leur valeur historique, sont portées en déduction des capitaux propres en IFRS. Les actions propres reprises dans l'actif net réévalué (EUR 1.206 millions au 31 décembre 2023 et EUR 912 millions au 31 décembre 2022) sont évaluées selon la méthode reprise dans le lexique en page 295.

(1) 10,9 % pro forma des ventes à terme prépayées de titres Holcim, la valeur de portefeuille et la dette nette étant ajustées comme si les ventes avaient eu lieu le 31 décembre 2022

Delivering meaningful growth

CHAPITRE 7

États financiers

7.1 États financiers consolidés	192
7.2 Rapport du Commissaire	265
7.3 Chiffres consolidés IFRS sur 10 ans	274
7.4 Comptes sociaux abrégés	275
7.5 Politique de distribution	277

7.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7.1.1 Bilan consolidé au 31 décembre

EN EUR MILLIONS	Notes	2023	2022
Actifs non courants		23.592,2	26.477,0
Immobilisations incorporelles	9	2.073,5	2.835,6
Goodwill	10	4.360,7	6.258,5
Immobilisations corporelles	11	2.976,9	3.288,6
Participations		13.376,5	13.781,8
<i>Participations dans les entreprises associées et coentreprises</i>	2	771,8	617,4
<i>Autres investissements en capital</i>	3	12.604,8	13.164,4
Autres actifs non courants	12	642,8	132,9
Actifs d'impôts différés	13	161,8	179,6
Actifs courants		4.967,5	6.923,4
Stocks	14	1.172,8	1.210,6
Créances commerciales	15	600,6	1.108,7
Actifs financiers de trading	16	1.385,6	870,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	1.198,0	1.768,3
Autres actifs courants	18	437,4	589,5
Actifs détenus en vue de la vente	24	173,1	1.376,2
TOTAL DES ACTIFS		28.559,6	33.400,4
Capitaux propres		17.009,7	16.819,6
Capital	19	653,1	653,1
Primes d'émission		3.815,8	3.815,8
Réserves		10.562,8	10.250,7
Participations ne donnant pas le contrôle	30	1.978,0	2.100,0
Passifs non courants		8.805,9	12.101,1
Dettes financières	17	7.177,2	8.714,7
Provisions	20	456,0	413,1
Pensions et avantages postérieurs à l'emploi	21	183,8	189,1
Autres passifs non courants	22	472,4	2.124,8
Passifs d'impôts différés	13	516,5	659,4
Passifs courants		2.744,1	4.479,7
Dettes financières	17	1.173,7	1.654,6
Dettes commerciales		571,5	857,4
Provisions	20	52,2	68,6
Dettes fiscales		125,3	167,0
Autres passifs courants	23	729,4	1.263,1
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	24	91,9	468,9
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		28.559,6	33.400,4

7.1.2 Compte de résultats consolidé au 31 décembre

EN EUR MILLIONS	Notes	2023	2022 ⁽¹⁾
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises lié aux activités d'investissement	2	44,0	3,2
Dividendes nets des participations	3	286,1	322,3
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement	5	(126,0)	(117,3)
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités d'investissement	4	18,5	(83,3)
<i>Filiales</i>		13,3	32,0
<i>Autres</i>		5,2	(115,3)
Produits et charges financiers des activités d'investissement	7	280,9	(395,5)
Résultat avant impôts provenant des activités d'investissement - activités poursuivies		503,5	(270,6)
Chiffre d'affaires	8	6.137,3	5.623,3
Matières premières et consommables		(2.110,7)	(1.964,2)
Frais de personnel	5	(1.690,2)	(1.258,0)
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (hors dépréciations et reprises)		(519,6)	(442,6)
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités opérationnelles ⁽²⁾	5	(1.366,7)	(1.498,0)
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités opérationnelles	6	(225,3)	(112,5)
Produits et charges financiers des activités opérationnelles	7	(228,4)	(112,7)
Résultat avant impôts provenant des activités opérationnelles consolidées - activités poursuivies		(3,7)	235,3
Impôts sur le résultat	13	(112,2)	(105,0)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		387,5	(140,3)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES CONSOLIDÉES - ACTIVITÉS ABANDONNÉES	Périmètre	1.355,6	(292,2)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE		1.743,1	(432,5)
Attribuable au groupe		1.723,2	(584,7)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	30	19,9	152,2
Résultat consolidé de la période par action			
<i>Base-activités poursuivies</i>		2,83	(1,64)
<i>Base-activités abandonnées</i>		9,45	(2,35)
Base	28	12,28	(3,99)
<i>Dilué-activités poursuivies</i>		2,70	(1,79)
<i>Dilué-activités abandonnées</i>		9,17	(2,28)
Dilué	28	11,87	(4,07)

(1) Le compte de résultats consolidé pour la période se clôturant au 31 décembre 2022, présenté à titre comparatif, a été retraité pour refléter la désignation en tant qu'activités abandonnées, conformément à IFRS 5, du groupe Webhelp – voir Note Périmètre

(2) Inclut la quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises lié aux activités opérationnelles

7.1.3 État consolidé du résultat global au 31 décembre

EN EUR MILLIONS	Notes	2023	2022
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE		1.743,1	(432,5)
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Gains et (pertes) actuariels	21	(28,5)	39,0
Gains et (pertes) sur un passif financier évalué à la juste valeur, attribuable à l'acquisition d'un intérêt avec ou sans contrôle		5,5	(10,6)
Variation provenant de l'évolution de la juste valeur des autres investissements en capital	3	(285,9)	(3.618,6)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat, nets d'impôts		(308,9)	(3.590,3)
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat			
Ecarts de conversion liés aux sociétés consolidées		57,1	101,2
Couverture des flux de trésorerie		57,5	(129,2)
Part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées et coentreprises		2,5	5,7
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat, nets d'impôts		117,1	(22,3)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		(191,8)	(3.612,6)
RÉSULTAT GLOBAL		1.551,4	(4.045,1)
Attribuable au groupe		1.506,3	(4.230,8)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	30	45,1	185,7

(1) Ces éléments sont présentés nets d'impôts. Les impôts sont renseignés sous la Note 13

7.1.4 État consolidé des variations des capitaux propres

EN EUR MILLIONS	Capital	Primes d'émission	Réserves de réévaluation	Actions propres	Écarts de conversion	Résultat non distribué	Capitaux propres – Part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
AU 31 DÉCEMBRE 2021	653,1	3.815,8	8.046,6	(635,2)	(257,7)	8.308,9	19.931,5	1.856,8	21.788,2
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	(584,7)	(584,7)	152,2	(432,5)
Reclassement suite aux cessions	-	-	(301,8)	-	-	301,8	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	(3.618,6)	-	54,2	(81,7)	(3.646,1)	33,5	(3.612,6)
Résultat global	-	-	(3.920,4)	-	54,2	(364,6)	(4.230,8)	185,7	(4.045,1)
Dividendes	-	-	-	-	-	(400,7)	(400,7)	(70,3)	(471,1)
Ventes/destructions/(achats) nets d'actions propres	-	-	-	(362,7)	-	(278,9)	(641,7)	-	(641,7)
Changement de périmètre	-	-	-	-	-	65,2	65,2	127,0	192,2
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(3,9)	(3,9)	0,8	(3,0)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	653,1	3.815,8	4.126,1	(998,0)	(203,4)	7.325,9	14.719,6	2.100,0	16.819,6
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	1.723,2	1.723,2	19,9	1.743,1
Reclassement suite aux cessions	-	-	(91,6)	-	-	91,6	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	(285,9)	-	15,2	53,7	(217,0)	25,2	(191,8)
Résultat global	-	-	(377,5)	-	15,2	1.868,5	1.506,3	45,1	1.551,4
Dividendes	-	-	-	-	-	(380,1)	(380,1)	(152,1)	(532,1)
Ventes/destructions/(achats) nets d'actions propres	-	-	-	(306,4)	-	(509,8)	(816,3)	-	(816,3)
Changement de périmètre	-	-	-	-	-	1,0	1,0	(18,1)	(17,1)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	1,2	1,2	3,1	4,2
AU 31 DÉCEMBRE 2023	653,1	3.815,8	3.748,7	(1.304,4)	(188,2)	8.306,7	15.031,6	1.978,0	17.009,7

Les capitaux propres ont été majoritairement impactés durant l'année 2023 par :

- le résultat consolidé de la période de EUR 1.743,1 millions ;
- des éléments du résultat global dont
 - l'évolution de la juste valeur du portefeuille d'autres investissements en capital dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres dans les réserves de réévaluation pour EUR - 285,9 millions (voir Note 3), ainsi que les reclassements vers les réserves consolidées en cas de cessions pour EUR - 91,6 millions (voir Note 3) ;
 - la variation des écarts de conversion ;
- la distribution par GBL, le 15 mai 2023, d'un dividende brut de EUR 2,75 par action (EUR 2,75 en 2022), netté des dividendes obtenus sur l'autocontrôle, soit EUR - 380,1 millions (voir Note 19) ; et
- les acquisitions et destructions d'actions propres (voir Note 19).

7.1.5 État consolidé des flux de trésorerie

EN EUR MILLIONS	Notes	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		1.122,1	819,3
Résultat consolidé de la période		1.743,1	(432,5)
Ajustements pour :			
Impôts sur le résultat (activités poursuivies et abandonnées)		121,1	162,1
Produits et charges d'intérêt		329,3	225,1
Résultat net des entreprises associées et coentreprises		(139,4)	(41,9)
Dividendes des participations non consolidées	3	(286,1)	(322,3)
Dotations nettes aux amortissements	9, 11	693,1	676,5
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants		(1.130,2)	183,0
Divers éléments de résultat n'impliquant pas de mouvements de trésorerie ⁽¹⁾		(283,0)	853,6
Produits d'intérêt encaissés		64,3	6,0
Charges d'intérêt payées		(327,3)	(131,9)
Dividendes perçus des participations non consolidées		286,0	322,3
Dividendes perçus des entreprises associées et coentreprises	2	59,6	19,1
Impôts effectivement payés		(166,0)	(170,8)
Variation du besoin en fonds de roulement		86,2	(395,6)
Variation des autres actifs et dettes		71,5	(133,3)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(1.006,2)	(255,2)
Acquisitions de :			
Participations dans les entreprises associées et coentreprises		(64,5)	(47,1)
Autres investissements en capital		(339,9)	(492,6)
Filiales, sous déduction de trésorerie acquise	Périmètre	(481,0)	(1.913,3)
Immobilisations corporelles et incorporelles		(656,5)	(635,3)
Autres actifs financiers ⁽²⁾		(1.835,4)	(1.246,4)
Cessions de :			
Participations dans les entreprises associées et coentreprises		9,4	35,3
Autres investissements en capital		856,8	1.390,3
Filiales, sous déduction de trésorerie cédée	Périmètre	150,6	228,0
Immobilisations corporelles et incorporelles		15,6	20,7
Autres actifs financiers ⁽³⁾		1.338,8	2.405,2
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(820,0)	37,3
Augmentations/(réductions) de capital des participations ne donnant pas le contrôle		9,1	28,0
Dividendes versés par la maison-mère à ses actionnaires		(380,1)	(400,7)
Dividendes versés par les filiales aux participations ne donnant pas le contrôle		(152,1)	(82,0)
Encaissements provenant de dettes financières	17	3.291,1	2.191,7
Remboursements de dettes financières	17	(2.771,8)	(1.056,1)
Mouvements nets sur actions propres		(816,2)	(643,6)
Autres		-	-
Effet de la variation des taux de change sur les fonds détenus		(11,3)	(5,1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(715,3)	596,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	17	1.927,9	1.331,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période ⁽⁴⁾	17	1.212,6	1.927,9

(1) Ce poste comprend l'ajustement des variations de juste valeur des autres investissements en capital comptabilisés à la juste valeur via compte de résultats pour EUR - 188 millions (EUR 487 millions en 2022) ainsi que l'ajustement de l'impact de la variation des dettes sur actionnaires minoritaires de Webhelp pour EUR 6 millions (EUR 414 millions au 31 décembre 2022)

(2) Variation principalement liée à l'acquisition d'actifs financiers de trading (EUR 1.809 millions et EUR 1.205 millions aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement) – voir Note 16

(3) Variation principalement liée à la cession d'actifs financiers de trading (EUR 1.328 millions et EUR 2.390 millions aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement) – voir Note 16

(4) Inclut la trésorerie comprise en actifs détenus en vue de la vente (EUR 15 millions et 160 millions en 2023 et 2022 respectivement)

7.1.6 Méthodes comptables

Groupe Bruxelles Lambert SA (« GBL ») est une société à portefeuille de droit belge cotée sur Euronext Brussels. Ses états financiers consolidés portent sur une période de 12 mois clôturée le 31 décembre 2023. Ils ont été arrêtés le 14 mars 2024 par son Organe d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation, en millions d'euros avec un chiffre après la virgule et arrondi à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Principes généraux et normes applicables

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Changements obligatoires de méthodes comptables

Les normes amendées suivantes ont été appliquées à compter de l'exercice 2023. Celles-ci n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de GBL.

- IFRS 17 *Contrats d'assurance* ;
- Amendements à IFRS 17 *Contrats d'assurance* : Application initiale de IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparatives ;
- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* et IFRS *Practice Statement 2* : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* : Définition des estimations comptables ;
- Amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat* : Impôts différés relatifs aux actifs et passifs provenant d'une même transaction ; et
- Amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat* : Réforme fiscale internationale – Introduction des règles du modèle du deuxième pilier « Pillar II » (applicables immédiatement mais non encore adoptés au niveau européen - les informations à fournir sont requises pour les périodes annuelles commençant le, ou après le 1^{er} janvier 2023).

Textes en vigueur après la date de clôture

Le groupe n'a pas anticipé l'application de normes nouvelles et amendées qui entrent en vigueur après le 31 décembre 2023, à savoir :

- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* : classification de dettes parmi les éléments courants ou non-courants et classifications des dettes non-courantes assorties de covenants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024) ;
- Amendements à IFRS 16 *Contrats de location* : Dettes de location dans un contrat de cession-bail (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024) ;
- Amendements à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 *Instruments financiers* : Informations à fournir : Accords de financement des fournisseurs (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024, mais non encore adoptés au niveau européen) ; et
- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* : Manque d'échangeabilité (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025, mais non encore adoptés au niveau européen).

L'application future de ces normes nouvelles et amendées ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du groupe.

Méthodes et périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés, établis avant répartition bénéficiaire, comprennent ceux de GBL et de ses filiales (le « groupe ») et les intérêts du groupe dans les coentreprises et entreprises associées mises en équivalence. Les filiales, coentreprises et entreprises associées importantes clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés contrôlées

Les sociétés contrôlées sont les entités pour lesquelles GBL est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités et dispose de la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que GBL détient sur ces entités. Les sociétés contrôlées sont consolidées.

Les soldes et transactions intragroupes ainsi que les résultats latents sont éliminés. Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date de prise de contrôle.

Coentreprises

Une coentreprise est une entreprise sur laquelle GBL exerce un contrôle conjoint avec une ou plusieurs autres parties et pour laquelle les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Ces coentreprises sont comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Entreprises associées

Si le groupe a une influence notable dans une société, la participation détenue dans celle-ci est considérée comme une entreprise associée. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les entreprises associées sont comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle elle devient une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est comptabilisée au coût lors de la comptabilisation initiale.

En l'absence de définition dans les normes de la notion de coût, le groupe considère en cas de passage d'un « Autre investissement en capital – Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via capitaux propres » à une entreprise associée, la juste valeur à la date de la première mise en équivalence comme le coût. La réserve de réévaluation constituée jusqu'à cette date est transférée en réserves consolidées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des dépréciations éventuelles.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité définie sont amorties de façon linéaire en fonction des durées d'utilité estimées et reprennent entre autres :

- logiciels : 1 à 8 ans ;
- marques, brevets et licences : 5 à 40 ans - en particulier : 30 ans pour la marque « Canyon » ;
- relations clients : 5 à 50 ans - en particulier : entre 20 et 50 ans chez Affidea et 11 ans chez Sanoptis ;
- accréditations hospitalières (Sanoptis) : 15 ans ;
- procédés industriels et autres : durée d'utilité estimée, spécifique au projet.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais sont soumises à un test de dépréciation réalisé annuellement à la clôture de l'exercice (ou à une date antérieure s'il existe une indication de dépréciation). Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est diminuée afin de refléter cette perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment des marques et des relations clients, qui peuvent présenter une durée d'utilité définie ou indéfinie, déterminé en fonction des résultats de l'analyse des critères suivants : (i) l'impact sur la clientèle, (ii) le caractère stable (versus un changement attendu à court ou moyen terme) et (iii) l'environnement compétitif.

En l'absence de norme ou interprétation applicable, Imerys considère les droits d'émission de gaz à effet de serre comme des immobilisations incorporelles. Imerys détient ces droits à la seule fin de justifier du volume de ses émissions et ne réalise pas de transactions de négoce telles que des achats ou ventes à terme. Les droits reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle et les droits acquis sur le marché sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si, à la date de clôture, les droits détenus sont inférieurs aux émissions réelles, une provision est comptabilisée en résultat pour la valeur des droits à acquérir, évalués à la valeur de marché (méthode du passif net). Les cessions ne portent que sur des droits excédentaires et sont comptabilisées en résultat en tant que cessions d'actifs. Les droits détenus pour justifier les émissions de gaz à effet de serre du groupe ne sont pas amortissables.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Quand le groupe acquiert une entité, les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat.

Le goodwill est évalué comme étant la différence positive entre les deux éléments suivants :

- la somme de (i) la contrepartie transférée et, le cas échéant, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans l'entité acquise et (iii) de la juste valeur des participations déjà détenues par le groupe préalablement à la prise de contrôle ; et
- le montant net à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables acquis et assumés.

Si, après confirmation des valeurs, cette différence s'avère négative, ce montant est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit sur une acquisition avantageuse.

Le goodwill est porté à l'actif du bilan, sous la rubrique « Goodwill » et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel qui consiste à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») auxquelles le goodwill a été affecté à leur valeur comptable (y compris le goodwill). Si cette dernière est supérieure, une dépréciation est constatée en résultat.

En outre, dans l'évaluation du goodwill telle qu'exposée ci-dessus, le montant des participations ne donnant pas le contrôle peut être évalué, au cas par cas et au choix de GBL, soit à la juste valeur (option dite du « full goodwill »), soit à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise.

Lorsqu'une activité est mise en vente, une quote-part du goodwill de l'UGT à laquelle appartient l'activité est affectée à cette dernière et incluse dans l'évaluation de sa valeur comptable. Cette allocation est réalisée sur la base des justes valeurs relatives de l'activité mise en vente et de la part conservée de l'UGT.

Enfin, en cas d'existence de contrats d'options portant sur le rachat des participations ne donnant pas le contrôle, le groupe a opté pour la méthode consistant à éliminer lors de l'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle. Le passif financier résultant de ce contrat est réévalué à chaque clôture, avec toute variation ultérieure comptabilisée en résultat.

Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en pleine propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif si elles sont contrôlées en vertu d'un titre de propriété. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou de production.

Le coût des immobilisations corporelles incorpore le coût des emprunts finançant leur construction ou production lorsqu'elles nécessitent une durée d'élaboration prolongée. Le coût des immobilisations corporelles est diminué, le cas échéant, du montant des subventions publiques finançant leur acquisition ou construction.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont immédiatement comptabilisées en charges sous la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités opérationnelles ». Le coût des immobilisations corporelles intègre, notamment pour les installations industrielles satellites construites sur les terrains de clients, la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation ou démantèlement, lorsqu'une obligation actuelle existe. Les immobilisations corporelles sont ultérieurement évaluées au coût, diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Immobilisations corporelles en location

Tout contrat transférant l'usage d'une immobilisation corporelle non substituable sur une durée déterminée en contrepartie de paiements est comptabilisé en tant qu'actif de droit d'usage en contrepartie d'une dette de location. Ce traitement s'applique à tout contrat de location à l'exclusion des locations de terrains miniers dont les modalités de comptabilisation sont décrites dans le paragraphe suivant, ainsi que des locations non significatives (locations de moins de douze mois et locations d'actifs de faible valeur) dont les redevances sont comptabilisées en charges.

Chez Imerys, les droits de passage, notamment ceux des pipelines utilisés pour relier des gisements, sites de production et sites d'expédition, sont analysés comme des contrats de locations de terrains non miniers. Lors de sa première comptabilisation, l'actif de droit d'usage est évalué pour un montant égal à celui de la dette de location, augmenté le cas échéant des coûts directs de mise en place du contrat et du coût de démantèlement des agencements, si leur enlèvement est requis. La dette de location est égale à la valeur actualisée des redevances futures échelonnées selon la périodicité contractuelle de décaissement, corrigée des périodes de franchise.

Les décaissements sont ainsi positionnés jusqu'au terme de location raisonnablement certain qui correspond à la date au-delà de laquelle le contrat cesse d'être juridiquement opposable. Il s'agit du terme de location contractuel, ajusté de l'effet de toute option de rupture anticipée ou d'extension à la main du preneur et intégrant toute restriction à la main du bailleur. Les redevances prises en compte dans le calcul de la dette de location intègrent les paiements dus de manière inconditionnelle en contrepartie de l'usage de l'actif, ainsi que le coût des options de rupture anticipée, d'extension ou d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain.

Le calcul de la dette exclut tout paiement variable lié à l'usage de l'actif (par exemple chez Imerys, un paiement dépendant du nombre d'heures d'usage réel d'un engin minier), ainsi que tout paiement rétribuant une prestation de service rendue par le bailleur (par exemple chez Imerys, la maintenance d'un wagon). À défaut de taux d'intérêt implicite disponible, les redevances futures ainsi déterminées sont actualisées au taux d'emprunt marginal du preneur.

Lors de la première comptabilisation, des impôts différés actif et passif sont calculés séparément, respectivement sur la dette de location et l'actif de droit d'usage. Après leur première comptabilisation, l'actif de droit d'usage est amorti sous les rubriques « Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement » ou « Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultats consolidé et la dette de location est évaluée au coût amorti, générant une charge d'intérêt comptabilisée en résultat financier.

Tout exercice d'option constitue une réestimation du contrat ajustant de manière symétrique les valeurs comptables de la dette de location et du droit d'usage.

Cet ajustement symétrique s'applique également aux modifications de contrats à l'exception de celles ayant pour effet d'en restreindre le périmètre par réduction de la capacité de l'actif loué ou de la durée de location. Dans ces cas, les valeurs comptables de la dette de location et du droit d'usage sont réduites proportionnellement à la réduction du périmètre de location, générant un effet au compte de résultats.

Actifs miniers

En l'absence de texte spécifique applicable, Imerys a défini les méthodes de comptabilisation et d'évaluation suivantes. Les dépenses de prospection, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges sous la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités opérationnelles ». Les réserves minières constituent des immobilisations corporelles. Le coût d'entrée d'un gisement détenu en pleine propriété est égal au coût d'acquisition hors tréfonds. Celui d'un gisement contrôlé en vertu d'un contrat de location est nul si le contrat est souscrit dans le cours normal des opérations. Si le contrat est acquis au travers d'un regroupement d'entreprise, le coût d'entrée du gisement fait appel à la juste valeur du minerai. Le coût d'entrée est augmenté des dépenses encourues pour préciser le tonnage de minerai présent dans le gisement.

Les travaux de découverte, c'est-à-dire de décapage de la partie superficielle du sol pour assurer l'accès au gisement, constituent un composant de l'actif de réserve minière. Leur évaluation initiale intègre leur coût de production et la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation résultant des dégradations causées par leur construction. Les réserves minières et les actifs de découverte sont repris sous la rubrique « Immobilisations corporelles ». Les actifs miniers sont ultérieurement évalués au coût diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Amortissements

Les amortissements sont répartis systématiquement sur la durée d'utilité attendue des différentes catégories d'immobilisations corporelles en utilisant la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées des éléments les plus significatifs des immobilisations corporelles se situent dans les intervalles suivants :

- immeubles : 10 à 50 ans ;
- constructions industrielles : 10 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des immeubles et constructions : 5 à 23 ans ;
- matériels, outillages, installations et équipements : 5 à 20 ans ;
- véhicules : 2 à 9 ans ; et
- autres immobilisations corporelles : 10 à 20 ans.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissement.

L'actif de droit d'usage d'un contrat de location est amorti sur le terme de location raisonnablement certain, sauf si le preneur envisage d'exercer l'option d'achat. Dans ce cas, la durée d'utilité de l'actif loué est retenue. Les droits d'usage sont amortis en linéaire, à l'exception chez Imerys, de ceux des navires minéraliers qui sont amortis sur la base des trajets réels. Les agencements détenus en pleine propriété et associés à un contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilité, dans la limite du terme de location raisonnablement certain auquel ils sont associés. En outre, Imerys considère que l'amortissement linéaire est impropre à traduire la consommation des immobilisations corporelles liées à l'activité minière telles que les réserves minières et les actifs de découverte, ainsi que de certains actifs industriels d'utilisation discontinue. Leur amortissement est donc estimé en unités de production sur la base de l'extraction réelle pour les actifs miniers ou, pour ces actifs industriels, d'unités de suivi opérationnel telles que la production ou les heures d'utilisation. Une réserve minière est amortie sur une quantité égale à l'inventaire géologique du gisement diminué d'abattements représentatifs de l'incertitude géologique propre aux ressources. Les actifs de découverte, qui constituent un composant de l'actif de réserve minière, sont amortis sur la quantité de réserve auxquels ils donnent spécifiquement accès. Le tréfonds, c'est-à-dire la surface d'un terrain hors gisement, n'est pas amorti car il n'est pas consommé par l'activité minière.

Autres investissements en capital

Les autres investissements en capital comprennent les participations dans des sociétés dans lesquelles le groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable tel que défini précédemment.

Les autres investissements en capital sont soit des actifs, cotés ou privés, soit des fonds, non cotés.

Investissements cotés et privés (SGS, Pernod Ricard, adidas, Umicore, Concentrix + Webhelp, Voodoo,...)

Ces participations sont comptabilisées à leur juste valeur, sur base du cours de bourse de chaque clôture pour les investissements cotés et sur base des méthodes de valorisation retenues pour les investissements privés.

GBL a fait le choix de comptabiliser toutes les variations de juste valeur sur les participations dans ces investissements cotés ou privés en capitaux propres (« Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via capitaux propres »). Ces montants ne seront plus jamais recyclés ultérieurement en résultat, même en cas de vente de titres ou de pertes de valeur significative ou prolongée. En cas de vente de titres, le montant cumulé de la réserve de réévaluation au moment de la cession est reclassé vers les réserves consolidées.

Fonds non cotés (Upfield, fonds Sagard, fonds Kartesia, fonds Human Capital, BDT Capital Partners II, Cepsa,...)

Les participations dans les fonds sont réévaluées à chaque clôture à leur juste valeur, déterminée par les gestionnaires de ces fonds, en fonction de leur portefeuille d'investissements.

Sur base de l'analyse des caractéristiques de ces fonds non cotés, GBL a déterminé que ceux-ci n'étaient pas éligibles à l'option « *Fair value through other comprehensive income* ». Dès lors, les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat (« Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via compte de résultats »).

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an. Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts à l'actif et au passif du bilan consolidé, séparément du reste des activités poursuivies, à la date de clôture et sans présentation d'information comparative fournie au titre des périodes antérieures. Ils cessent d'être amortis à la date de désignation comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente. Lorsque des actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ligne d'activité principale et distincte et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée dans le compte de résultats consolidé et dans l'état consolidé des flux de trésorerie, à la date de clôture et dans l'information comparative fournie au titre des périodes antérieures. Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente étant contrôlés jusqu'à leur date de cession, les transactions intra-groupe entre ces derniers et le reste des activités poursuivies sont éliminées dans le bilan et au compte de résultat, à l'exception, au sein de ce dernier, des transactions que le périmètre abandonné continuera après la date de perte de contrôle avec le périmètre poursuivi. Cette présentation, sans incidence sur le montant du résultat net consolidé, permet aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'impact des activités abandonnées sur le reste des activités poursuivies.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés en tant qu'actifs à la date à laquelle les risques, avantages et le contrôle sont transférés au groupe. Lors de la vente, leur sortie est comptabilisée en contrepartie d'une charge à la même date que le produit correspondant. Les stocks sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Lorsque la production est inférieure à la capacité normale, les charges fixes incorporables excluent spécifiquement la quote-part correspondant à la sous-activité.

Les stocks présentant des caractéristiques similaires sont évalués selon la même méthode. Les méthodes utilisées dans le groupe sont le FIFO – First-In, First-Out – et le coût unitaire moyen pondéré.

Lorsque le coût de production n'est pas recouvrable, il est ramené à la valeur nette de réalisation selon les conditions existant à la date de clôture.

Créances commerciales

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction, lorsque celles-ci ne comportent pas une composante de financement importante (déterminée conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients*). Le prix de transaction correspond au montant de la contrepartie que le groupe s'attend à recevoir en échange des biens ou des services transférés.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les créances sont évaluées au coût amorti, c'est-à-dire à la juste valeur majorée, le cas échéant, des frais de transaction directement attribuables, augmentée, ou diminuée, de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction de valeur pour dépréciation ou non recouvrabilité. À la date de clôture, une dépréciation est comptabilisée, évaluée à un montant égal aux pertes de crédit attendues. Celles-ci correspondent à l'estimation de la probabilité pondérée des pertes de crédit, c'est-à-dire des pertes en trésorerie attendues sur la vie de la créance client, diminuées le cas échéant de la trésorerie à recevoir de l'assurance-crédit.

Une créance cédée à un établissement bancaire à des fins de financement n'est décomptabilisée que si le contrat d'affacturage transfère également au factor l'ensemble des risques et avantages liés à la créance.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont classés selon une de ces deux catégories :

- Coût amorti. Les actifs financiers détenus dans la catégorie du coût amorti suivent un modèle de gestion dont l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Il s'agit principalement de la trésorerie et équivalents de trésorerie et dans une moindre mesure de créances liées à des dividendes à recevoir. La trésorerie et équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires et les placements à terme fixe dont l'échéance à partir de la date d'acquisition est égale ou inférieure à trois mois. Ce sont des placements très liquides indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable ;
- Juste valeur par le résultat. Les actifs financiers détenus dans cette catégorie suivent un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de réaliser un résultat de cession à court terme. Il s'agit d'actifs financiers non dérivés détenus à des fins de placement, comptabilisés à l'actif entre les dates d'achat et de vente et dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (activités d'investissement ou opérationnelles) selon les prix de

- marché publiés à la date de clôture. Cette catégorie inclut aussi les actifs de trading ainsi que des dérivés hors comptabilité de couverture.

Enfin, le groupe ne décomptabilise un actif financier que si les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou que si l'actif financier et les risques et avantages associés sont transférés à des tiers. Si le groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages de sa propriété et continue à contrôler l'actif transféré, le groupe comptabilise alors les droits conservés sur cet actif et un passif associé pour les montants qu'il pourrait devoir payer. Si le groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, le groupe continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise également une dette adossée pour le produit reçu.

Dépréciations d'actifs

Autres investissements en capital

Les autres investissements en capital ne sont pas sujets aux tests de dépréciation puisque toute baisse de la juste valeur, même significative ou prolongée, reste comptabilisée dans les capitaux propres pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via capitaux propres ou est directement comptabilisée en résultat pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur via compte de résultats.

Participations mises en équivalence

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'une participation mise en équivalence, celle-ci est soumise à un test de dépréciation, conformément à IAS 36 *Dépréciation d'actifs* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées*. A cet égard, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de la comparer à sa valeur comptable et, le cas échéant, de comptabiliser une perte de valeur pour l'excédent. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif et sa valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus. Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée dans une période antérieure cesse d'exister, la valeur comptable est partiellement ou totalement rétablie. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en produits.

Immobilisations corporelles et incorporelles

A chaque date de clôture, le groupe revoit la valeur comptable des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur de ces actifs.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de la comparer à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de la poursuite de l'utilisation d'un actif. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuellement, le groupe estime la valeur recouvrable de l'UGT auquel l'actif appartient. S'il est estimé que la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est ramenée à sa valeur recouvrable. Cette perte de valeur est immédiatement comptabilisée en charge.

Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs n'a plus de raison d'être, la dépréciation comptabilisée sur cet actif ou sur cette UGT est reprise afin de ramener cet actif ou UGT à une valeur correspondant à la nouvelle évaluation de sa valeur recouvrable.

Cependant, la valeur comptable d'un actif ou UGT ne peut excéder, suite à la reprise d'une perte de valeur, la valeur comptable que celui-ci aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif ou

UGT au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en produits.

Créances commerciales et autres actifs financiers

IFRS 9 *Instruments financiers* requiert l'application d'un modèle fondé sur les pertes anticipées aux créances commerciales et autres actifs financiers. En particulier, IFRS 9 exige notamment que le groupe comptabilise une dépréciation sur créances commerciales et autres actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale de celles-ci.

L'appréciation des pertes de crédit attendues est effectuée sur une base individuelle ou collective en prenant en compte les données historiques sur les retards de paiement, les informations sur les circonstances actuelles, ainsi que les informations prospectives.

Impôts

Les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits en résultat sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont eux aussi comptabilisés dans les capitaux propres.

Les impôts courants désignent les impôts à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice, calculés selon les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture du bilan, ainsi que les ajustements relatifs aux exercices antérieurs.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable appliquée aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan et leur base fiscale.

Les différences suivantes ne sont pas prises en compte : goodwill non déductible fiscalement et constatation initiale des actifs et passifs n'ayant pas d'incidence sur le résultat comptable et fiscal.

Les impôts différés sont calculés en fonction de la manière dont on prévoit que les éléments d'actif et de passif seront réalisés ou réglés, sur la base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture du bilan.

Par ailleurs, les impôts différés passifs liés aux participations dans des filiales ne sont pas comptabilisés lorsque le groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il ne s'attend pas à ce que la différence temporelle s'inverse dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où des bénéfices imposables sont susceptibles d'être engendrés permettant d'utiliser les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales et les crédits d'impôts.

Enfin, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Actions propres

En cas de rachat (ou cession) d'actions propres, le montant versé (ou obtenu) est porté en diminution (ou augmentation) des capitaux propres. Les mouvements sur ces titres sont justifiés dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Aucun résultat n'est enregistré sur ces mouvements.

Répartition bénéficiaire

Les dividendes versés par GBL à ses actionnaires sont repris en déduction des capitaux propres à concurrence de leur montant brut, c'est-à-dire avant retenue à la source. Les états financiers sont établis avant répartition bénéficiaire.

Plans d'intéressement

Plans d'options réglés en actions

Les plans d'options sur actions GBL et Imerys attribués avant le 7 novembre 2002 ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés conformément aux dispositions transitoires de IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*.

Les plans d'intéressement attribués à partir du 7 novembre 2002 sont comptabilisés conformément à IFRS 2. Selon cette norme, la juste valeur des options à la date d'octroi est prise en résultat sur la période d'acquisition des droits (« *vesting period* »). Les options sont valorisées en utilisant un modèle de valorisation communément admis sur base des conditions de marché en vigueur au moment de leur octroi.

Plans d'options réglés en trésorerie

Quand la transaction est réglée en trésorerie, le groupe encourt un passif qui doit être évalué à sa juste valeur. Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur doit être réévaluée à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période.

Engagements liés aux régimes de retraite et avantages assimilés

Régimes à prestations définies

La valorisation du montant des engagements liés aux régimes de retraite et avantages assimilés du type prestations définies est effectuée suivant la méthode des unités de crédit projetées conformément à IAS 19 *Avantages du personnel*. Cette valorisation utilise des hypothèses actuarielles, financières et démographiques. Celles-ci sont utilisées pour valoriser les droits acquis par les bénéficiaires sur base d'une estimation du salaire de fin de carrière.

Les provisions ou actifs comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, limitée le cas échéant par un plafonnement. Les taux utilisés pour actualiser les engagements et calculer le rendement normatif des actifs en résultat sont arrêtés par référence aux taux des emprunts obligataires émis par des sociétés notées AA (haute qualité) au sein des principaux indices iBoxx Corporate AA GBP et USD. En cas de taux d'intérêt négatifs, ceux-ci sont utilisés tels que publiés, sans limitation à zéro.

Les cotisations aux fonds et paiements directs aux bénéficiaires ainsi que les cotisations et paiements liés aux restructurations sont comptabilisés dans le poste « Frais de personnel » ou « Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement ». Les cotisations aux régimes fermés déficitaires à financement obligatoire sont comptabilisées sous les « Produits et charges financiers des activités opérationnelles ». L'effet résultat de ces cotisations est neutralisé par des reprises de provisions comptabilisées dans chacun des postes mentionnés ci-dessus. Les autres éléments de la variation des régimes postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « Frais de personnel » ou « Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement » à l'exception de la désactualisation des engagements et du rendement normatif des actifs qui sont comptabilisés sous les « Produits et charges financiers des activités d'investissement » ou « Produits et charges financiers des activités opérationnelles ». Les frais administratifs sont comptabilisés en « Frais

de personnel » ou « Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement » à l'exception des frais administratifs des régimes fermés déficitaires à financement obligatoire qui sont comptabilisés sous les « Produits et charges financiers des activités opérationnelles ».

Les amendements, réductions et liquidations de régimes sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les différences actuarielles et plafonnements des actifs des régimes postérieurs à l'emploi sont intégralement comptabilisés en autres éléments du résultat global, nets des frais de gestion des actifs, sans reclassement ultérieur en résultat.

Régimes à cotisations définies

Le groupe participe, selon la réglementation et la pratique des entreprises de chaque pays, à la constitution de réserves pour la retraite de son personnel en versant, sur une base obligatoire ou facultative, des cotisations à des organismes extérieurs tels que des caisses de retraite, des compagnies d'assurance ou des établissements financiers.

Ces régimes, sans garantie sur le niveau des avantages versés, constituent des régimes à cotisations définies. Ces cotisations sont comptabilisées dans le poste « Frais de personnel » ou « Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement ».

Provisions

Des provisions sont comptabilisées à la clôture lorsqu'une société du groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'un décaissement sera nécessaire pour éteindre cette obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant enregistré en provisions correspond à l'estimation la plus précise de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation existant à la date de clôture du bilan.

Les provisions sont comptabilisées en contrepartie du résultat, à l'exception des provisions pour démantèlement et de certaines provisions pour réhabilitation dont la contrepartie est incorporée dans le coût des actifs dont la construction a créé l'obligation. Ce traitement s'applique notamment à certaines installations industrielles et actifs de découverte miniers d'Imerys.

Les provisions dont le règlement est prévu dans les douze mois après la date de clôture ou dont le règlement peut survenir à tout instant ne sont pas actualisées. Les provisions dont le règlement est prévu à plus de douze mois après la date de clôture sont actualisées.

Les changements des provisions actualisées dus à une révision du montant de l'obligation, de son échéancier ou de son taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat ou, pour les provisions comptabilisées en contrepartie d'éléments d'actifs, en ajustement du coût de ces derniers. La désactualisation est comptabilisée dans les produits et charges financiers.

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que si le groupe a approuvé un plan de réorganisation détaillé et formel et si la restructuration a commencé ou a fait l'objet d'une annonce publique. Les coûts inhérents aux activités poursuivies par le groupe ne sont pas pris en compte.

Dettes à long terme et court terme

Les dettes à long terme (emprunts bancaires et obligations) et à court terme (avances bancaires) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur sous déduction, dans le cas d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier.

Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées à leur coût amorti (montant initial diminué des remboursements en principal et majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre le montant initial et la valeur à l'échéance).

Les emprunts échangeables ou convertibles émis par le groupe sont considérés comme des instruments hybrides, c'est-à-dire comprenant une composante obligataire et un dérivé incorporé. À la date d'émission, la juste valeur de la composante obligataire est estimée sur base du taux d'intérêt de marché pour des obligations similaires non échangeables ou non convertibles. La différence entre le produit de l'émission de l'obligation échangeable ou convertible et la juste valeur allouée à la composante obligataire, représentant la valeur de l'option d'échanger l'obligation en actions, est incluse de façon séparée dépendant de la maturité de l'option, sous la rubrique « Autres passifs courants » ou « Autres passifs non courants ». La charge d'intérêt sur la composante obligataire est calculée en appliquant à l'instrument en question le taux d'intérêt du marché prévalant à la date d'émission. Les coûts de transaction liés à l'émission d'obligations convertibles ou échangeables sont alloués aux composantes « passif » et « dérivé » proportionnellement à l'affectation du produit brut.

Les coûts de transaction liés à la composante « dérivé » sont directement comptabilisés en résultat. Les coûts de transaction liés à la composante « passif » sont inclus dans la valeur comptable de la composante « passif » et sont amortis sur la durée de vie des obligations convertibles ou échangeables selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes commerciales et autres passifs financiers non dérivés sont évalués au coût amorti.

Le groupe décomptabilise un passif financier si, et seulement si, ses obligations sont libérées, annulées ou expirées. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et à payer est comptabilisée en résultat. Lorsque le groupe échange avec un prêteur existant un instrument de dettes contre un autre avec des conditions sensiblement différentes, l'échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, si les termes contractuels d'un passif existant sont modifiés de façon substantielle, le groupe comptabilise également une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif. Il est supposé que les termes contractuels du passif financier sont substantiellement différents si la valeur actualisée des flux de trésorerie au titre des nouvelles conditions, y compris tous les frais payés, déduction faite des frais perçus et actualisés selon le taux effectif initial est au moins 10 % différente de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial.

Instruments financiers dérivés

Les sociétés opérationnelles consolidées du groupe utilisent les instruments financiers dérivés pour réduire leur exposition à différents risques, notamment de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique. Ces instruments ont pour finalité exclusive de couvrir les risques économiques auxquels elles sont exposées. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de comptabilité de couverture définis par la norme IFRS 9 font l'objet des traitements comptables décrits ci-après.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Toute opération qualifiée de couverture est documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ultérieurement, la juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché et à IFRS 13 *Evaluation à la juste valeur*.

Les dérivés comptabilisés à l'actif et au passif sont classés dans les rubriques « Autres actifs/passifs non courants » et « Autres actifs/passifs courants » selon leur maturité. La comptabilisation des dérivés de couverture varie selon qu'ils sont désignés de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger.

GBL a recours aux instruments dérivés et peut effectuer des opérations sur des options *call* ou *put*. Ces opérations s'effectuent dans le cadre d'une documentation bien établie et font l'objet d'analyses préalables précises et adéquates et d'un suivi systématique.

Les sociétés opérationnelles consolidées utilisent différents types d'instruments financiers dérivés dans diverses stratégies de couverture décrites ci-dessous.

Couverture de juste valeur

Lorsque les variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé sont susceptibles d'affecter le résultat, ces variations peuvent être couvertes par une couverture de juste valeur. L'élément couvert et l'instrument de couverture sont réévalués symétriquement en contrepartie du résultat à chaque date de clôture. L'incidence en résultat est limitée à la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations défavorables de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles d'affecter le résultat. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture et le cas échéant, les variations de la valeur temps des options et des points de terme des contrats à terme, sont comptabilisés en capitaux propres. La part inefficace est comptabilisée en résultat. Lorsque la transaction est comptabilisée, les éléments antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat simultanément à la comptabilisation de l'élément couvert.

En cas de déqualification d'un dérivé, c'est-à-dire d'interruption de la comptabilité de couverture, la part efficace de la couverture antérieurement comptabilisée en capitaux propres est amortie en résultat opérationnel ou financier, selon la nature de l'élément couvert.

Couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger

Les variations de change générées par les actifs nets détenus par les sociétés opérationnelles consolidées du groupe en monnaies étrangères peuvent faire l'objet d'une couverture. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat.

La part efficace en capitaux propres n'est reclassée en résultat qu'en cas de perte de contrôle sur une activité consolidée ou de réduction d'intérêt dans une activité sous influence notable.

Éléments libellés en devises

Dans les comptes des sociétés du groupe, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours de change du dernier jour de l'exercice. S'il apparaît une différence de change non réalisée par application de ce principe, celle-ci est comptabilisée comme charge ou produit de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont comptabilisés en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs des activités à l'étranger du groupe sont convertis au cours de clôture.

Les rubriques des produits et charges en devises sont converties en euros au cours de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion, provenant de la différence entre le cours moyen et le cours du dernier jour de l'exercice, sont inscrits dans les capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion ». De tels écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession de l'entité concernée.

Chiffre d'affaires

Chez Imerys, le chiffre d'affaires comporte deux catégories : d'une part, les ventes de biens et d'autre part, les prestations de services, essentiellement constituées par la refacturation aux clients du coût du transport des biens et par des prestations de services industriels. Les engagements contractuels pris par le groupe de transférer ces biens et services à ses clients sont qualifiés d'obligations de prestations. Lorsque le client prend le contrôle du bien ou service décrit dans le contrat, l'obligation de prestation est réputée satisfaite et le chiffre d'affaires est comptabilisé. Les biens sont ainsi transférés aux clients à un moment précis, coïncidant avec le transfert des risques et avantages au point prévu par les conditions générales ou l'incoterm du contrat. Ces incoterms sont multiples en raison des spécificités prévues par les contrats. En revanche, si certains services tels que des travaux de façonnage sont satisfaits au moment précis de leur réalisation, la plupart des autres services sont progressivement transférés aux clients, notamment les prestations de transport sur ventes, dont la comptabilisation est différée au moment où l'acheminement est terminé.

Les obligations de garantie au titre des ventes de biens et prestations de services ont pour objectif de fournir au client une assurance par rapport aux spécifications prévues par les contrats et non un service en plus de cette assurance. En conséquence, ces garanties ne sont pas comptabilisées comme des obligations de performance mais comme des provisions.

Les ventes de biens et prestations de services sont évaluées au montant de la transaction, diminuée des rabais commerciaux et quantitatifs, ainsi que des escomptes pour règlement anticipé.

Chez Canyon, le chiffre d'affaires est généré par les flux de revenus suivants : commerce en ligne B2C, commerce en ligne B2B, ateliers et services. Canyon octroie à ses clients un droit de retour de 30 jours. Un taux de retour est déterminé sur base de données historiques. Ce taux est utilisé afin de constituer une provision dans le bilan pour les retours attendus et est portée en déduction des revenus.

Chez Sanoptis, les revenus sont générés par deux traitements chirurgicaux principaux. D'une part, les interventions chirurgicales chez les patients souffrant de cataracte où le cristallin opacifié est remplacé par un cristallin artificiel et d'autre part, par les interventions contre la dégénérescence maculaire liée à l'âge, dans lesquelles des injections multiples sont effectuées dans le globe oculaire des patients. Dans le cadre de ces traitements médicaux, la facturation se fait via les caisses d'assurance maladie légales ou privées. Les deux processus de facturation sont considérés séparément pour l'enregistrement et l'évaluation des revenus des ventes.

Les ventes générées sont enregistrées quotidiennement, sur la base des traitements terminés dans le logiciel patient et les revenus sont enregistrés au moins mensuellement dans le compte de résultats. Les prestations effectuées au cours du mois et le nombre de prestations sont pris comme point de départ. Une opération est facturée lorsque toutes les fiches et documents d'opération sont disponibles.

Les caisses d'assurance maladie légales sont facturées sur une base trimestrielle. Le règlement interviendra jusqu'à cinq mois plus tard et pourra inclure des franchises sur le montant facturé. Ces déductions sont estimées à l'avance dans le cadre du processus de comptabilisation des revenus. Le paiement final est comparé aux montants estimés et toute différence constatée est comptabilisée comme ajustement. Pour

les patients de l'assurance maladie privée, les prestations classiques sont facturées dans les plus brefs délais et leur enregistrement se base donc sur les montants effectivement facturés.

Chez Affidea, les revenus proviennent principalement de la valeur de remboursement des prestations de santé, des examens et des traitements effectués. Les principales sources de revenus sont l'imagerie diagnostique, le traitement du cancer et les analyses en laboratoire. Les revenus sont reconnus au cours de l'exercice pendant lequel ont lieu les examens et traitements, dans la mesure où il est hautement probable qu'une reprise significative du montant des revenus cumulés comptabilisés ne se produira pas.

Les ventes de biens et prestations de services sont évaluées à la juste valeur de la transaction, diminuée des rabais commerciaux et quantitatifs, ainsi que des escomptes pour règlement anticipé.

Intérêts

Les produits et charges d'intérêt comprennent les intérêts à recevoir sur les placements et les intérêts à payer sur les emprunts. Les produits et charges d'intérêt sont inscrits à l'état consolidé du résultat global prorata temporis, compte tenu du taux d'intérêt effectif du placement.

Dividendes

Les dividendes relatifs aux autres investissements en capital ou aux titres de trading sont comptabilisés en résultat le jour de la décision de leur distribution à moins que ces dividendes représentent clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Le montant de retenue à la source est comptabilisé en déduction des dividendes bruts.

Changements de méthode comptable et erreurs

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective. Aucune correction d'erreur n'a été comptabilisée en 2023, ni en 2022.

Enjeux climatiques

Les principaux enjeux climatiques concernent Imerys. Ils ne sont pas adressés dans une note dédiée mais sont traités dans chacune des sections concernées.

Principaux jugements et estimations

Lors de la préparation des états financiers, le groupe procède à un certain nombre d'estimations et de jugements relatifs à la comptabilisation et l'évaluation de ses actifs et passifs. Ces appréciations sont destinées à répondre au caractère incertain des risques et opportunités auxquelles les activités du groupe sont exposées. Parmi ceux-ci, les risques et opportunités liés au changement climatique, qui peuvent impacter principalement les activités d'Imerys, font l'objet d'une attention particulière. Le groupe a décidé d'inscrire davantage les enjeux climatiques et de développement durable dans sa stratégie, afin de réduire les risques et créer de nouvelles opportunités de création de valeur durable. Nous renvoyons à la section ESG. Dans ce cadre, les risques et opportunités sont appréciés sous l'angle des évolutions de marché, des risques physiques et de la modification du mix énergétique.

Les incertitudes inhérentes à l'activité nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Les estimations sont issues de jugements destinés à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles. Une estimation est révisée pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets liés à l'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective.

Lorsque ces estimations sont établies, elles sont expliquées dans les notes relatives aux éléments auxquelles elles se rapportent.

Les principales estimations sont les suivantes :

- l'estimation des valeurs des actifs et passifs d'une activité acquise (section « Périmètre de consolidation, entreprises associées et mouvements de périmètre ») ;
- les principales hypothèses liées aux tests de dépréciation sur goodwill (Note 10), les immobilisations incorporelles (Note 9) et les immobilisations corporelles (Note 11) telles que la durée, le montant des flux de trésorerie futurs ainsi que le taux d'actualisation et la croissance perpétuelle intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des actifs testés. En particulier, GBL a intégré dans ses estimations les incertitudes liées aux risques et opportunités associés au changement climatique ;
- la valorisation d'actifs ou fonds non cotés ;
- une estimation de la durée de vie d'utilité des immobilisations incorporelles à durée de vie limitée (note 9) et immobilisations corporelles (Note 11) ;
- l'estimation d'indicateurs liés aux enjeux climatiques et de développement durable susceptibles de créer, en cas de non-respect, des obligations pour le groupe ; en particulier l'estimation chez Imerys :
 - des quantités de gaz à effet de serre émis par ses sites industriels et des besoins d'achat de droits d'émission nécessaires à l'évaluation des provisions couvrant les éventuels déficits (Note 9) ;
 - de la réalisation des objectifs de développement durable qu'Imerys est tenu de respecter et sur lesquels sont indexées les émissions obligataires Sustainability-Linked Bonds (Note 17.2) ;
- chez Imerys, les méthodes d'évaluation du coût d'entrée des actifs miniers ; en particulier Imerys intègre les risques et opportunités liés aux enjeux climatiques dans les plans d'activité utilisés pour établir l'inventaire géologique des gisements servant de base au calcul du coût d'entrée (Note 11) ;
- l'estimation des termes de location raisonnablement certains des contrats de location (Note 11) ;
- l'estimation des niveaux d'inflation intégrés dans l'évaluation de certains flux futurs, notamment dans le cadre des tests de dépréciation (Note 10), de l'évaluation des autres provisions (Note 20) et de l'évaluation des régimes à prestations définies (Note 21) ;
- l'appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs et des taux d'actualisation (Note 20) ;
- les hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies (Note 21) ; et
- les hypothèses relatives à la détermination des dettes sur minoritaires (Note 22).

Ontex, SGS, Umicore et Voodoo

En matière de jugement, GBL a analysé le traitement comptable à appliquer à ses participations dans Ontex, SGS, Umicore et Voodoo et en particulier la classification (i) en participations dans les entreprises associées (IAS 28), avec la reconnaissance de la quote-part de GBL dans le résultat et les capitaux propres de Ontex, SGS, Umicore et Voodoo, respectivement, ou (ii) en autres investissements en capital (IFRS 9), avec la reconnaissance de ces participations à leur juste valeur et enregistrement par résultat du dividende.

Conformément à la norme IAS 28, il est présumé qu'un groupe n'exerce pas d'influence notable lorsque le pourcentage de détention est inférieur à 20,00 %, à moins que celle-ci puisse être clairement démontrée. Selon cette norme, l'influence notable est généralement démontrée en cas de (i) représentation au Conseil d'Administration, (ii) participation au processus d'élaboration des politiques, (iii) transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, (iv) échange de personnels dirigeants ou (v) fourniture d'informations techniques essentielles.

Au 31 décembre 2023, ces quatre participations sont détenues respectivement à hauteur de 19,98 %, 19,31 %, 15,92 % et 15,90 %. La représentation à l'Organe d'Administration de ces sociétés n'est pas suffisante pour démontrer l'existence d'une influence notable. De plus, la présence à l'Organe d'Administration est limitée à la durée des mandats des Administrateurs et nécessite une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires. En particulier pour les sociétés cotées, cette présence ne résulte pas d'un droit contractuel ou légal. Tenant compte de ces différents éléments, GBL a conclu à la comptabilisation de ses participations dans Ontex, SGS, Umicore et Voodoo en tant qu'autres investissements en capital au 31 décembre 2023.

Cours de change utilisés

	2023	2022
Cours de clôture		
Dollar US	1,11	1,07
Franç suisse	0,93	0,98
Cours moyen		
Dollar US	1,08	1,05

Présentation des états financiers consolidés

Le compte de résultat consolidé mentionne de façon séparée :

- Les activités d'investissement

Les composantes du résultat provenant des activités d'investissement reprennent les opérations de GBL et de ses filiales dont le but principal est la gestion de participations. Ceci inclut les activités de GBL Capital et Sienna Investment Managers ainsi que le résultat des sociétés opérationnelles associées (Parques Reunidos / Piolin II) et opérationnelles non consolidées (SGS, Pernod Ricard, adidas, Umicore,...) ; et

- Les activités opérationnelles consolidées

Les composantes du résultat provenant des activités opérationnelles consolidées, c'est-à-dire qui proviennent des sociétés opérationnelles consolidées (Imerys, Canyon, Sanoptis, Affidea ainsi que les sous-groupes Sausalitos, Vanreusel,...).

7.1.7 Périmètre de consolidation, entreprises associées et coentreprises et mouvements de périmètre

Filiales consolidées intégralement

NOM	Siège	Taux de détention et droits de vote (en %)		Activité principale
		2023	2022	
Brussels Securities SA	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
GBL O SA	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
Sagerpar SA	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
URDAC SA	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
FINPAR II SA	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
FINPAR III SA	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
FINPAR IV SA	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
FINPAR V SRL	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
FINPAR VI SRL	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
FINPAR VII SRL	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
FINPAR VIII SRL	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
FINPAR IX SRL	Bruxelles	100,0	-	Holding
LTI Two SA	Bruxelles	100,0	100,0	Holding
Trône24 SRL	Bruxelles	100,0	-	Holding
GBL Verwaltung SA	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Belgian Securities Sàrl (anciennement Belgian Securities BV)	Luxembourg (anciennement Amsterdam)	100,0	100,0	Holding
Sapiens Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Marnix Lux Sàrl (groupe Webhelp et filiales)	Luxembourg	-	61,3	Opérationnelle
G.f.G. Topco Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
G.f.G. Capital Sàrl	Luxembourg	90,5	90,5	Holding
GoforGold Holding GmbH (groupe Canyon et filiales)	Koblenz	55,2	54,8	Opérationnelle
Celeste Capital Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Celeste InvestCo SA	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Celeste TopCo SA	Luxembourg	99,0	99,5	Holding
Celeste Midco 1 BV	Pays-Bas	100,0	100,0	Holding
Celeste Midco 2 BV	Pays-Bas	100,0	100,0	Holding
Celeste Midco 3 BV	Pays-Bas	100,0	100,0	Holding
Celeste BidCo BV (groupe Affidea et filiales)	Pays-Bas	100,0	100,0	Opérationnelle
Celeste GP Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Sofia Capital Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Sofia InvestCo SA	Luxembourg	99,7	99,7	Holding
Sofia MasterCo SA	Luxembourg	83,6	84,1	Holding
Sofia TopCo Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Sofia Holdco Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Sofia MidCo Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Sofia BidCo Sàrl (groupe Sanoptis et filiales) (nouvellement Sanoptis Sàrl)	Luxembourg	100,0	100,0	Opérationnelle
One24 Capital SCA	Luxembourg	100,0	-	Holding
Arthur Capital Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
GBL Energy Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Serena Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
GBL Finance Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Eliott Capital Sàrl	Luxembourg	-	100,0	Holding
Miles Capital Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Owen Capital Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Theo Capital Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Oliver Capital Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Jade Capital Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
Vancouver Capital Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	Holding
GBL Investments Ltd	Dublin	100,0	100,0	Holding
GBL Development Ltd	Londres	100,0	100,0	Opérationnelle
GBL Advisors Ltd	Londres	100,0	100,0	Opérationnelle
RCPE Consulting SAS	Paris	100,0	100,0	Opérationnelle
GBL Advisors DE GmbH	Munich	100,0	-	Opérationnelle

NOM	Siège	Taux de détention et droits de vote (en %)		Activité principale
		2023	2022	
Imerys SA (et filiales)	Paris	54,6	54,6	Opérationnelle
GBL Capital Participations Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Investment Managers SA (nouvellement Sienna Investment Managers Luxembourg SA)	Luxembourg	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Euclide SA	Luxembourg	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Euclide GP Sàrl	Luxembourg	70,0	-	GBL Capital et SIM
Sienna Euclide SCA SICAV-RAIF	Luxembourg	84,7	-	GBL Capital et SIM
Sienna Landlife SA	Luxembourg	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Landlife GP Sàrl	Luxembourg	70,0	-	GBL Capital et SIM
Sienna Landlife SCA SICAV-RAIF	Luxembourg	84,4	-	GBL Capital et SIM
Sienna AM Luxembourg SA	Luxembourg	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Capital US LLC	Wilmington	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
GBL Capital Invest GP Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
GBL Capital Invest SCSp	Luxembourg	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
GBL Capital UK (anciennement Sienna Capital London Ltd)	Londres	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Multistrategy Opportunities GP Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Multistrategy Opportunities Fund SCSp	Luxembourg	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Multistrategy Opportunities Carry SCSp	Luxembourg	-	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Multistrategy Opportunities Master Sàrl	Luxembourg	-	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Capital Coinvest Master Sàrl (nouvellement GBL Capital Coinvest Master Sàrl)	Luxembourg	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna PE Invest GP Sàrl	Luxembourg	-	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Venture Capital GP Sàrl	Luxembourg	70,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Venture Capital SAS	Paris	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Venture Capital SCA SICAV-RAIF	Luxembourg	100,0	-	GBL Capital et SIM
Sienna Real Estate Solutions Sàrl	Luxembourg	100,0	100,0	GBL Capital et SIM
Sienna Real Estate Partner JV Netherlands BV (groupe Sienna Real Estate et filiales)	Amsterdam	89,4	89,4	GBL Capital et SIM
Sienna Gestion	Paris	66,6	66,6	GBL Capital et SIM
Sienna 2A SAS (groupe Sienna Private Credit et filiales)	Paris	87,5	87,5	GBL Capital et SIM
Sienna Private Equity SAS	Paris	75,0	75,0	GBL Capital et SIM
Sienna Private Equity GP Sàrl	Luxembourg	70,0	-	GBL Capital et SIM
Sienna Private Equity Fund I SCA SICAV-RAIF	Luxembourg	100,0	-	GBL Capital et SIM
Sienna SID III GP Sàrl	Luxembourg	100,0	-	GBL Capital et SIM
Apheon MidCap Buyout III SA (anciennement Ergon Capital Partners III SA) (groupe AMB III et filiales)	Bruxelles	89,9	89,9	GBL Capital et SIM

Les droits de vote correspondent au taux de détention à l'exception d'Imerys dont les droits de vote s'élèvent à 68,11 % et du groupe Sanoptis dont les droits de vote s'élèvent à 61,96 %. Par ailleurs, un plan d'intéressement a été octroyé au management d'Apheon MidCap Buyout III portant sur 16,67 % des actions.

Entreprises associées et coentreprises

	Avanti Acquisition SCSP	StreetTeam Software Ltd	Piolin II Sàrl / Parques Reunidos	Backed I LP	Backed Encore I LP	Backed 2 LP	Apheon MidCap Buyout SA (anciennement Ergon Capital Partners SA)
TAUX (EN %)							
Siège	Luxembourg	Londres	Luxembourg	Jersey	Jersey	Jersey	Bruxelles
Activité	GBL Capital et SIM	GBL Capital et SIM	Parcs de loisirs	GBL Capital et SIM	GBL Capital et SIM	GBL Capital et SIM	GBL Capital et SIM
2023	TAUX DE DÉTENTION	-	32,7	23,1	48,6	58,3	50,0
2022	Taux de détention	50,0	32,7	23,1	48,6	58,3	50,0

TAUX (EN %)		Apheon MidCap Buyout II SA (anciennement Ergon Capital Partners II SA)	Apheon MidCap Buyout IV SCSp (anciennement Ergon Capital Partners IV SCSp)	I.P.E. SRL, filiale de AMB III (anciennement ECP III)	Mérieux Participations 2 SAS	Landlife Holding Sàrl
Siège		Bruxelles	Luxembourg	Bologne	Lyon	Luxembourg
Activité		GBL Capital et SIM	GBL Capital et SIM	Ameublement	GBL Capital et SIM	GBL Capital et SIM
2023	TAUX DE DÉTENTION	50,0	34,4	65,6	34,3	30,7
2022	Taux de détention	50,0	34,4	65,6	34,3	35,1

Les droits de vote correspondent au taux de détention.

Le groupe a analysé le traitement comptable à réserver à la comptabilisation de sa participation dans I.P.E. SRL (groupe Visionnaire) et a conclu qu'il n'exerçait qu'une influence notable malgré son taux de détention de 65,55 % sur base de l'existence d'un pacte d'actionnaires. Le groupe est arrivé à la même conclusion pour la méthode de consolidation à utiliser pour intégrer la participation dans Backed Encore I LP.

Au 31 décembre 2023, GBL détient une participation dans les fonds Eight Partners Worldwide SAS (22,01 %), Kartesia Credit Opportunities III SCA (31,15 %), Sagard II B (74,65 %), Sagard 3 FPCI (26,93 %), Sagard Santé Animale FPCI (32,41 %), Sagard Testing FPCI (63,72 %), Sagard Business Intelligence FPCI (92,59 %), Sagard NewGen Pharma FCPI (32,31 %), Marcho Partners Feeder Fund ICAV (39,10 %), C2 Capital Global Export-to-China Fund LP (26,96 %), KKR Sigma Co-Invest II LP (32,30 %), Sienna Levier ENR (100,00 %), Sienna Rendement Avenir IV (25,11 %), HCM IV LP / HCM V LP / HCM SIIA LP / HCM S3C LP (20,27 %, 28,55 %, 56,26 % et 49,26 % respectivement) et a conclu ne pas exercer une influence notable sur ces participations. Par conséquent, ces fonds ont été repris en tant qu'autres investissements en capital et sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture.

Dans la suite des notes, Apheon MidCap Buyout, Apheon MidCap Buyout II et Apheon MidCap Buyout IV sont repris ensemble sous la dénomination « AMB I, II & IV » tandis que la dénomination « AMB » reprend ces trois sociétés mentionnées et Apheon MidCap Buyout III (« AMB III »). De même, les entités Backed I LP, Backed Encore I LP et Backed 2 LP seront appelées « Backed », l'entité Piolin II Sàrl « Piolin II », l'entité StreetTeam Software Ltd. « StreetTeam » et l'entité Avanti Acquisition SCSP « Avanti Acquisition Corp. ».

Mouvements de périmètre

Entrées de périmètre

Sanoptis

Projet ROM - Au cours du deuxième trimestre 2023, Skylight Beteiligungs AG a acquis une participation majoritaire dans TAZZ AG, Ambulante Augenchirurgie Zurich AG, Augenpraxis Gambon AG et Fleischhauer Ophthalmology AG, sociétés suisses actives dans le secteur de l'ophtalmologie. Le prix total d'achat s'élevait à EUR 77 millions, composé d'un montant réglé en cash pour EUR 45 millions, d'options de vente (« put ») sur minoritaires pour EUR 13 millions et d'un échange d'actions pour EUR 19 millions au moment de l'acquisition. Le goodwill provisoire généré par l'acquisition s'élève à EUR 65 millions. Cette acquisition a contribué au résultat net de la période pour EUR 2 millions (quote-part groupe).

Projet MILANO - Au cours du troisième trimestre 2023, Sanoptis AG a acquis une participation majoritaire dans Augenarztpraxis Dr. Heinemann AG, Augencentrum Zytglogge AG, Tagesklinik im Eichgut AG et Augenarztpraxis Dr. Hürzeler ainsi qu'une participation minoritaire dans Augenarztpraxis Dr. Eugster AG et Augenzentrum Winterthur AG, sociétés suisses actives dans le secteur de l'ophtalmologie. Le prix total d'achat s'élevait à EUR 87 millions, composé d'un montant réglé en cash pour EUR 66 millions, d'options de vente (« put ») sur minoritaires pour EUR 5 millions et d'un transfert de dettes de EUR 16 millions au moment de l'acquisition. Le goodwill provisoire et la participation dans les entreprises associées générés par l'acquisition s'élèvent à EUR 51 millions et EUR 8 millions, respectivement. Cette acquisition a contribué au résultat net de la période pour EUR 1 million (quote-part groupe).

Les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels de ces deux acquisitions sont présentés dans le tableau suivant :

EN EUR MILLIONS	Projet ROM	Projet MILANO	Total
Actifs non courants	17,3	30,5	47,7
Actifs courants	7,4	8,3	15,7
Passifs non courants	7,6	6,2	13,8
Passifs courants	4,5	3,7	8,2
Actif net acquis	12,6	28,8	41,4
Prix d'achat – réglé en cash	45,4	66,2	111,6
Prix d'achat – options « puts » sur minoritaires	12,6	5,1	17,7
Prix d'achat - échange d'actions	19,4	-	19,4
Prix d'achat - transfert de dettes	-	16,0	16,0
TOTAL	77,4	87,3	164,7
Goodwill	64,8	50,7	115,5
Participations dans les entreprises associées	-	7,8	7,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	5,2	3,1	8,3
Mouvement net de trésorerie	40,2	63,1	103,3

Autres

Enfin, le groupe a également réalisé en 2023 d'autres acquisitions peu significatives individuellement. Ces acquisitions ont généré un mouvement net de trésorerie cédée de EUR 378 millions.

Sorties de périmètre

Webhelp

Le 29 mars 2023, Webhelp et Concentrix ont annoncé avoir conclu un accord en vue du rapprochement des deux groupes. Cette transaction a créé un acteur mondial de l'expérience client (« CX »). Le groupe a conclu que l'entièreté du groupe Webhelp, à l'exception du véhicule d'investissement, Sapiens Sàrl, constituait un groupe destiné à être cédé depuis cette date car le critère suivant a été rempli: capacité pour GBL à céder cette activité immédiatement dans son état actuel sous un délai d'un an. En conséquence, le groupe Webhelp a été classé en activité abandonnée.

Le 25 septembre 2023, la vente de Webhelp a été finalisée.

Le groupe GBL a reçu une contrepartie totale de EUR 1.103 millions composée de (i) 8.773.667 actions Concentrix + Webhelp (évaluées, à la date de la transaction, à EUR 610 millions), (ii) des actions de *earn-out* (évaluées, à la date de la transaction, à EUR 18 millions), (iii) une créance (présentant une valeur actualisée nette, à la date de la transaction, de EUR 460 millions) et (iv) un paiement en numéraire pour EUR 15 millions.

La dette sur intérêts minoritaires a été éteinte, sans impact sur la trésorerie de GBL, à la clôture de la transaction. L'impact de la reprise a été inclus dans la plus-value de déconsolidation de Webhelp.

À la suite de la transaction, GBL est devenue le principal actionnaire de l'entité combinée (« Concentrix + Webhelp ») avec 13,17% du capital et des droits de vote. GBL est aussi représentée au Conseil d'Administration.

Les actifs et passifs cédés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	25 septembre 2023
Actifs non courants	3.483,9
Actifs courants	1.078,6
Actifs détenus en vue de la vente	4.562,5
Passifs non courants	2.143,3 ⁽¹⁾
Passifs courants	2.579,3
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	4.722,6

Les contributions des activités abandonnées ont été présentées sur des lignes distinctes dans le compte de résultats consolidé et dans l'état consolidé des flux de trésorerie, et sont présentées dans le tableau ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises lié aux activités d'investissement	-	-
Dividendes nets des participations	-	-
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement	-	-
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités d'investissement	-	-
Produits et charges financiers des activités d'investissement	-	0,1
Résultat avant impôts provenant des activités d'investissement - activités poursuivies	-	0,1
Chiffre d'affaires	2.013,8	2.485,3
Matières premières et consommables	(47,6)	(57,9)
Frais de personnel	(1.500,7)	(1.841,7)
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (hors dépréciations et reprises)	(167,2)	(215,5)
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités opérationnelles	(215,7)	(301,6)
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités opérationnelles	(0,0)	(6,9)
Produits et charges financiers des activités opérationnelles	(51,9)	(413,0)
Résultat avant impôts provenant des activités opérationnelles consolidées	30,7	(351,2)
Résultat sur cessions	1.291,8	-
Impôts sur le résultat	(11,8)	(18,4)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES CONSOLIDÉES - ACTIVITÉS ABANDONNÉES	1.310,7	(369,5)

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	215,6	259,8
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(89,9)	(220,4)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(22,7)	(87,3)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	103,1	(47,9)

Le mouvement net de trésorerie acquise de cette cession est de EUR - 422 millions.

(1) Inclus la dette sur intérêts minoritaires

Imerys

Le 28 juillet 2022, la Direction Générale d'Imerys avait désigné en tant qu'activité abandonnée la quasi-totalité de sa ligne d'activité Solutions de Haute Température. Dans les états financiers au 31 décembre 2023, tout comme dans ceux au 31 décembre 2022, les contributions de l'activité abandonnée aux flux de résultat et aux flux de trésorerie ont été présentés séparément dans le compte de résultat pour l'exercice en cours et la période comparative présentée. Le 31 janvier 2023, l'activité a été cédée au fonds d'investissement américain Platinum Equity pour un produit de cession de EUR 703 millions reçu en trésorerie correspondant à un prix de cession des titres des entités cédées de EUR 645 millions, EUR 57 millions de refinancement de dette. Le montant de l'actif comptable cédé s'élève à EUR 455 millions. Les écarts de conversion recyclés au compte de résultat à l'occasion de cette transaction s'élèvent EUR - 137 millions. Le résultat de cession s'élève à EUR 53 millions.

Les actifs et passifs cédés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2022
Actifs non courants	503,2
Actifs courants	439,6
Actifs détenus en vue de la vente	942,8
Passifs non courants	164,7
Passifs courants	170,8
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	335,5

Les contributions des activités abandonnées ont été présentées sur des lignes distinctes dans le compte de résultats consolidé et dans l'état consolidé des flux de trésorerie, et sont présentées dans le tableau ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Chiffre d'affaires	73,2	981,0
Matières premières et consommables	(41,6)	(515,5)
Frais de personnel	(13,4)	(148,6)
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (hors dépréciations et reprises)	(0,1)	(13,8)
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités opérationnelles	(10,2)	(184,0)
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités opérationnelles	(21,3)	(0,4)
Produits et charges financiers des activités opérationnelles	1,8	(2,7)
Résultat avant impôts provenant des activités opérationnelles consolidées	(11,6)	116,0
Résultat sur cessions	53,5	-
Impôts sur le résultat	3,0	(38,7)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES CONSOLIDÉES - ACTIVITÉS ABANDONNÉES	44,9	77,3

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	11,9	94,4
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(60,7)	23,9
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(58,6)	(35,1)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(107,4)	83,2

Le mouvement net de trésorerie acquise de cette cession est de EUR 554 millions.

Autres

Enfin, le groupe a réalisé durant l'exercice 2023 des cessions peu significatives individuellement qui ont généré un mouvement net de trésorerie acquise de EUR 18 millions.

7.1.8 Notes

NOTE 1	Information sectorielle	213
NOTE 2	Entreprises associées et coentreprises	218
NOTE 3	SGS, Pernod Ricard, adidas et autres investissements en capital	221
NOTE 4	Résultats sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités d'investissement	223
NOTE 5	Autres produits et charges d'exploitation et frais de personnel	223
NOTE 6	Résultats sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités opérationnelles	224
NOTE 7	Résultat financier	224
NOTE 8	Chiffre d'affaires	225
NOTE 9	Immobilisations incorporelles	227
NOTE 10	Goodwill	228
NOTE 11	Immobilisations corporelles	231
NOTE 12	Autres actifs non courants	233
NOTE 13	Impôts sur le résultat	233
NOTE 14	Stocks	235
NOTE 15	Créances commerciales	236
NOTE 16	Actifs financiers de trading	236
NOTE 17	Trésorerie et endettement	237
NOTE 18	Autres actifs courants	241
NOTE 19	Capital et dividendes	241
NOTE 20	Provisions	242
NOTE 21	Engagements de retraite et avantages assimilés	244
NOTE 22	Autres passifs non courants	248
NOTE 23	Autres passifs courants	249
NOTE 24	Actifs et passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	249
NOTE 25	Gestion des risques financiers et analyses de sensibilité	250
NOTE 26	Instruments financiers dérivés	252
NOTE 27	Stock options	254
NOTE 28	Résultat par action	256
NOTE 29	Instruments financiers	257
NOTE 30	Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives	261
NOTE 31	Actifs et passifs éventuels, droits et engagements	263
NOTE 32	Transactions avec des parties liées	263
NOTE 33	Événements postérieurs à la clôture	264
NOTE 34	Émoluments du Commissaire	264

Dans un objectif de cohérence, les notes aux comptes sont regroupées par nature et non dans l'ordre des rubriques comptables du bilan et de l'état consolidé du résultat global. Ces regroupements doivent permettre d'analyser l'ensemble des influences sur les états financiers des actifs et passifs d'une même nature.

Note 1 Information sectorielle

IFRS 8 *Secteurs opérationnels* requiert l'identification de secteurs sur la base de rapports internes présentés régulièrement au principal décideur opérationnel aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources aux secteurs et d'évaluation de sa performance.

Conformément à IFRS 8, le groupe a identifié sept secteurs :

- **Holding** : reprenant la maison-mère GBL et ses filiales dont le but principal est la gestion de participations ainsi que les sociétés opérationnelles non consolidées ou associées ;
- **Imerys** : comprenant le groupe Imerys, groupe français coté sur Euronext Paris, qui occupe des positions de premier plan dans chacune de ses deux principales branches d'activité : Minéraux de Performance et Solutions pour Réfractaires, Abrasifs & Construction ;
- **Webhelp** : comprenant, jusqu'au 25 septembre 2023, date de cession, le groupe Webhelp, groupe français non coté, spécialiste de l'expérience client et de l'externalisation des processus métiers ainsi que le véhicule d'investissement dédié, Sapiens Sàrl ;
- **Canyon** : comprenant le groupe Canyon, groupe allemand non coté, leader mondial dans la distribution *Direct-to-Consumer* (« DTC ») exclusivement en ligne de vélos haut de gamme, ainsi que le véhicule d'investissement dédié, GfG Capital Sàrl ;
- **Affidea** : comprenant le groupe non coté Affidea, leader européen dans la fourniture de services avancés en matière de diagnostic et de soins ambulatoires, ainsi que les véhicules d'investissement dédiés, jusque Celeste Capital Sàrl ;
- **Sanoptis** : comprenant le groupe non coté Sanoptis⁽¹⁾, un leader européen dans les services d'ophtalmologie, incluant interventions chirurgicales et diagnostics, ainsi que les véhicules d'investissement dédiés, jusque Sofia Capital Sàrl ; et
- **GBL Capital et Sienna Investment Managers (« SIM »)** incluant :
 - GBL Capital, avec son activité d'investissement, qui comprend des investissements dans des fonds alternatifs et des co-investissements directs en private equity, ainsi que, sous les activités opérationnelles consolidées, es filiales opérationnelles d'AMB III (sous-groupes Sausalitos, Vanreusel, Indo,...) ;
 - Sienna Investment Managers, activité de gestion d'actifs pour compte de tiers, via ses participations dans Sienna Real Estate, Sienna Gestion et Sienna Private Credit.

Les résultats d'un secteur, ses actifs et ses passifs incluent tous les éléments qui lui sont directement attribuables. Les normes comptables appliquées à ces segments sont les mêmes que celles décrites sous la section « Méthodes comptables ».

(1) Pour les sociétés suivantes du groupe Sanoptis, qui sont incluses dans les états financiers consolidés, les exemptions de divulgation selon § 264 para. 3 HGB (code de commerce allemand) sont d'application : Sanoptis GmbH, Augenklinik Dr. Hoffmann GmbH, Augenärzte Braunschweig-Göttingen MVZ GmbH, MASG - Medizinische Abrechnungs- und Servicegesellschaft mbH, Südblick GmbH, Augenheilkunde Medizinische Versorgungszentren Dillingen GmbH, Augenheilkunde Medizinische Versorgungszentren Heidenheim GmbH, nordBLICK Augenklinik Bellevue GmbH, nordBLICK MVZ GmbH, Wilhelminenhaus Kiel MVZ GmbH, Augentagesklinik Zehlendorf MVZ GmbH, Berolina Augenzentren MVZ GmbH, Augerlin MVZ GmbH, MVZ RHR Augenärzte GmbH, MVZ Auregio GmbH, MVZ i-care4u GmbH, Augenzentrum Mühlendorf MVZ GmbH, Augenklinik Mühlendorf GmbH, Augenkompetenz Zentrum Bremerhaven MVZ GmbH, Augenblick Mannheim Süd MVZ GmbH, Augenblick Mannheim-Zentrum MVZ GmbH, Augenzentrum Oberstenfeld MVZ GmbH, Augenklinik Rendsburg GmbH, Taxi und Transport Neuwerk GmbH, Augenzentrum Unna MVZ GmbH, Augenblick Augenzentrum Reutlingen MVZ GmbH, Mainblick Augenzentrum GmbH, MVZ Augen Praxisklinik Lübeck GmbH, Augenzentrum an der Leine MVZ GmbH (anciennement: MVZ Schöne Augenblicke GmbH), Augenzentrum Köln MVZ GmbH, BEP Augenärzte MVZ GmbH, Augenkompetenz Zentrum Cuxhaven MVZ GmbH, AOC Augen OP Centrum Porz GmbH, Augenkompetenz Zentrum Cuxhaven MVZ GmbH (anciennement: MVZ Augenzentrum Cuxhaven GmbH), MVZ Weitblick GmbH, Augenheilkunde und Augen Chirurgie Bottrop MVZ GmbH, Augentagesklinik am Rothenbaum RBC MVZ GmbH, Avila Augenpraxisklinik MVZ GmbH, Augenzentrum Brilon MVZ GmbH, OCU PRO® Augenärzte MVZ GmbH, Rheinblick Augenzentrum GmbH, Argus Augen MVZ GmbH et Oculent Contactlinsen GmbH

1.1 Information sectorielle sur le compte de résultats consolidé

Pour la période clôturée au 31 décembre 2023

EN EUR MILLIONS	Holding	Imerys	Webhelp	Canyon	Affidea	Sanoptis	GBL Capital et SIM	Total
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises lié aux activités d'investissement	(21,8)	-	-	-	-	-	65,8	44,0
Dividendes nets des participations	286,1	-	-	-	-	-	-	286,1
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement	(49,7)	-	(0,2)	(0,1)	(1,2)	(0,4)	(74,5)	(126,0)
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités d'investissement	-	-	(0,0)	-	-	-	18,5	18,5
Produits et charges financiers des activités d'investissement	77,0	-	(0,4)	-	(0,0)	-	204,3	280,9
Résultat avant impôts provenant des activités d'investissement - activités poursuivies	291,6	-	(0,5)	(0,1)	(1,3)	(0,4)	214,1	503,5
Chiffre d'affaires	-	3.794,4	-	790,6	851,8	494,1	206,4	6.137,3
Matières premières et consommables	-	(1.365,3)	-	(517,3)	(87,9)	(98,6)	(41,5)	(2.110,7)
Frais de personnel	-	(869,1)	-	(105,8)	(438,1)	(205,5)	(71,6)	(1.690,2)
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (hors dépréciations et reprises)	-	(299,7)	-	(44,4)	(112,7)	(39,7)	(23,1)	(519,6)
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités opérationnelles ⁽¹⁾	-	(930,2)	(0,1)	(129,2)	(160,8)	(75,8)	(70,5)	(1.366,7)
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités opérationnelles	-	(222,0)	(0,0)	-	0,2	0,0	(3,5)	(225,3)
Produits et charges financiers des activités opérationnelles	-	(38,6)	(0,0)	(13,0)	(83,2)	(84,9)	(8,7)	(228,4)
Résultat avant impôts provenant des activités opérationnelles consolidées - activités poursuivies	-	69,4	(0,1)	(19,1)	(30,9)	(10,5)	(12,5)	(3,7)
Impôts sur le résultat	(0,2)	(60,4)	(0,0)	5,9	(10,4)	(45,8)	(1,3)	(112,2)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	291,4	8,9	(0,6)	(13,3)	(42,5)	(56,7)	200,3	387,5
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES CONSOLIDÉES - ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-	44,9	1.310,7	-	-	-	-	1.355,6
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE	291,4	53,8	1.310,1	(13,3)	(42,5)	(56,7)	200,3	1.743,1
Attribuable au groupe	291,4	28,2	1.300,5	(6,2)	(42,6)	(47,1)	199,1	1.723,2

Des informations sectorielles relatives à d'autres éléments du résultat sont mentionnées ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	Holding	Imerys	Webhelp	Canyon	Affidea	Sanoptis	GBL Capital et SIM	Total
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	(21,8)	90,5	-	-	-	0,2	70,7	139,4
Amortissement sur immobilisations corporelles et incorporelles	(1,1)	(299,8)	(167,2)	(44,4)	(112,7)	(39,7)	(28,2)	(693,1)
Dépréciation d'actifs non courants	-	(214,6)	(0,8)	-	-	-	1,2	(214,1)

(1) Inclut la quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises lié aux activités opérationnelles

Pour la période clôturée au 31 décembre 2022

EN EUR MILLIONS	Holding	Imerys	Webhelp ⁽¹⁾	Canyon	Affidea	Sanoptis	GBL Capital et SIM	Total
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises lié aux activités d'investissement	1,3	-	-	-	-	-	1,9	3,2
Dividendes nets des participations	322,3	-	-	-	-	-	-	322,3
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement	(37,0)	-	(0,2)	(0,2)	(0,0)	(0,1)	(79,8)	(117,3)
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités d'investissement	-	-	-	-	-	0,0	(83,3)	(83,3)
Produits et charges financiers des activités d'investissement	136,4	-	(0,4)	-	(0,0)	-	(531,5)	(395,5)
Résultat avant impôts provenant des activités d'investissement - activités poursuivies	422,9	-	(0,6)	(0,2)	(0,0)	(0,1)	(692,6)	(270,6)
Chiffre d'affaires	-	4.281,6	-	644,9	306,6	180,1	210,2	5.623,3
Matières premières et consommables	-	(1.472,5)	-	(375,8)	(32,8)	(35,0)	(48,1)	(1.964,2)
Frais de personnel	-	(872,7)	-	(77,8)	(156,2)	(77,5)	(73,8)	(1.258,0)
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (hors dépréciations et reprises)	-	(303,1)	-	(46,9)	(42,5)	(23,6)	(26,6)	(442,6)
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités opérationnelles ⁽²⁾	-	(1.201,6)	(0,9)	(105,9)	(78,6)	(44,6)	(66,2)	(1.498,0)
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités opérationnelles	-	(112,6)	-	-	-	(0,0)	0,1	(112,5)
Produits et charges financiers des activités opérationnelles	-	(51,0)	(0,0)	(5,2)	(24,2)	(24,1)	(8,2)	(112,7)
Résultat avant impôts provenant des activités opérationnelles consolidées - activités poursuivies	-	268,1	(1,0)	33,2	(27,8)	(24,7)	(12,6)	235,3
Impôts sur le résultat	0,2	(91,0)	(0,0)	(10,2)	(1,9)	(0,0)	(2,1)	(105,0)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	423,1	177,1	(1,6)	22,8	(29,7)	(24,8)	(707,3)	(140,3)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES CONSOLIDÉES - ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-	77,3	(369,5)	-	-	-	-	(292,2)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE	423,1	254,4	(371,0)	22,8	(29,7)	(24,8)	(707,3)	(432,5)
Attribuable au groupe	423,1	130,4	(388,2)	11,0	(30,0)	(20,7)	(710,3)	(584,7)

Des informations sectorielles relatives à d'autres éléments du résultat sont mentionnées ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	Holding	Imerys	Webhelp	Canyon	Affidea	Sanoptis	GBL Capital et SIM	Total
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	1,3	35,9	-	-	-	-	4,7	41,9
Amortissement sur immobilisations corporelles et incorporelles	(0,8)	(316,8)	(215,5)	(46,9)	(42,5)	(23,6)	(30,3)	(676,5)
Dépréciation d'actifs non courants	-	(126,0)	(6,9)	-	-	-	(130,7)	(263,6)

La répartition du chiffre d'affaires du groupe par zones géographiques est reprise sous la Note 8.

(1) Le compte de résultats pour la période se clôturant au 31 décembre 2022 a été retraité pour refléter la désignation en tant qu'activités abandonnées, conformément à IFRS 5, du groupe Webhelp – voir Note Périmètre

(2) Inclut la quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises lié aux activités opérationnelles

1.2 Information sectorielle sur le bilan consolidé

Bilan consolidé clôturé au 31 décembre 2023

EN EUR MILLIONS	Holding	Imerys	Canyon	Affidea	Sanoptis	GBL Capital et SIM	Total
Actifs non courants	10.903,5	4.469,7	749,6	2.150,2	2.294,2	3.024,9	23.592,2
Immobilisations incorporelles	1,0	333,3	351,9	603,5	741,9	41,8	2.073,5
Goodwill	-	1.839,1	309,1	936,3	1.236,6	39,7	4.360,7
Immobilisations corporelles	13,6	2.018,4	66,2	576,5	280,2	22,0	2.976,9
Participations	10.368,2	122,9	8,6	3,0	11,8	2.861,9	13.376,5
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	68,0	122,7	0,0	-	10,1	571,0	771,8
Autres investissements en capital	10.300,3	0,2	8,6	3,0	1,7	2.291,0	12.604,8
Autres actifs non courants	520,7	41,5	2,1	10,7	9,9	57,9	642,8
Actifs d'impôts différés	-	114,5	11,7	20,2	13,9	1,5	161,8
Actifs courants	1.124,9	2.682,2	475,6	253,9	182,4	248,5	4.967,5
Stocks	-	734,6	417,9	11,4	8,9	-	1.172,8
Créances commerciales	1,5	398,5	2,9	113,7	71,7	12,3	600,6
Actifs financiers de trading	705,5	671,9	8,1	-	-	0,0	1.385,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	378,5	585,0	16,7	78,0	52,6	87,2	1.198,0
Autres actifs courants	39,4	253,7	29,9	50,9	49,2	14,4	437,4
Actifs détenus en vue de la vente	-	38,5	-	-	-	134,7	173,1
TOTAL DES ACTIFS	12.028,4	7.151,9	1.225,2	2.404,1	2.476,7	3.273,4	28.559,6
Passifs non courants	3.061,0	2.497,6	373,3	1.221,2	1.590,5	62,3	8.805,9
Dettes financières	3.051,4	1.810,5	261,7	1.002,2	1.035,6	15,8	7.177,2
Provisions	0,5	426,6	8,4	13,4	4,8	2,1	456,0
Pensions et avantages postérieurs à l'emploi	1,9	160,6	0,2	13,1	7,6	0,3	183,8
Autres passifs non courants	7,2	18,7	-	56,2	355,5	34,8	472,4
Passifs d'impôts différés	-	81,2	103,0	136,1	186,9	9,4	516,5
Passifs courants	598,4	1.497,0	136,9	261,8	113,6	136,4	2.744,1
Dettes financières	507,7	566,7	6,6	49,0	36,3	7,3	1.173,7
Dettes commerciales	6,5	377,9	84,4	47,5	27,2	28,0	571,5
Provisions	-	43,6	8,2	0,2	0,1	0,1	52,2
Dettes fiscales	8,2	86,0	10,6	12,2	5,2	3,2	125,3
Autres passifs courants	76,0	396,8	27,0	152,9	44,8	31,9	729,4
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	-	26,0	-	-	-	65,8	91,9
TOTAL DES PASSIFS	3.659,4	3.994,6	510,2	1.482,9	1.704,1	198,7	11.550,0

L'ensemble des actifs et passifs sont alloués aux différents secteurs.

Les dépenses d'investissement (immobilisations corporelles et incorporelles) par secteur sont reprises dans le tableau ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	Holding	Imerys	Webhelp	Canyon	Affidea	Sanoptis	GBL Capital et SIM	Total
Dépenses d'investissement	1,0	390,3	72,5	20,6	80,7	82,6	8,9	656,5

Bilan consolidé clôturé au 31 décembre 2022

EN EUR MILLIONS	Holding	Imerys	Webhelp	Canyon	Affidea	Sanoptis	GBL Capital et SIM	Total
Actifs non courants	11.217,2	4.357,4	3.505,6	751,7	1.972,2	1.846,8	2.826,1	26.477,0
Immobilisations incorporelles	1,1	287,5	833,6	373,4	589,7	663,5	86,8	2.835,6
Goodwill	-	1.852,2	2.128,3	309,1	889,2	965,9	113,9	6.258,5
Immobilisations corporelles	15,2	1.959,2	499,4	48,4	468,9	184,0	113,6	3.288,6
Participations	11.200,4	92,8	0,0	0,0	1,0	2,3	2.485,2	13.781,8
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	90,2	90,5	-	0,0	-	-	436,7	617,4
Autres investissements en capital	11.110,2	2,3	0,0	-	1,0	2,3	2.048,5	13.164,4
Autres actifs non courants	0,6	54,9	28,0	13,1	4,8	6,2	25,4	132,9
Actifs d'impôts différés	-	110,7	16,3	7,8	18,8	24,9	1,2	179,6
Actifs courants	1.427,9	3.513,6	990,6	483,9	187,7	176,7	142,9	6.923,4
Stocks	-	789,9	5,0	393,6	9,6	5,7	6,7	1.210,6
Créances commerciales	0,0	489,9	454,1	3,3	88,3	53,8	19,3	1.108,7
Actifs financiers de trading	839,8	1,9	12,0	16,3	-	-	0,0	870,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	544,0	620,2	340,0	25,0	63,0	88,0	88,0	1.768,3
Autres actifs courants	44,0	235,6	179,4	45,7	26,8	29,2	28,8	589,5
Actifs détenus en vue de la vente	-	1.376,2	-	-	-	-	-	1.376,2
TOTAL DES ACTIFS	12.645,1	7.871,0	4.496,2	1.235,6	2.160,0	2.023,5	2.969,0	33.400,4
Passifs non courants	3.102,8	2.465,6	3.879,3	367,1	968,6	1.100,2	217,5	12.101,1
Dettes financières	3.055,4	1.792,7	1.988,1	249,8	779,1	694,5	155,1	8.714,7
Provisions	0,5	388,8	2,5	4,4	9,9	2,0	4,9	413,1
Pensions et avantages postérieurs à l'emploi	1,4	160,2	14,4	0,2	11,1	1,5	0,3	189,1
Autres passifs non courants	45,4	24,1	1.732,1	-	28,4	262,2	32,6	2.124,8
Passifs d'impôts différés	-	99,9	142,2	112,8	140,1	139,9	24,5	659,4
Passifs courants	1.148,5	2.020,0	792,1	123,2	226,7	77,5	91,7	4.479,7
Dettes financières	984,0	498,4	89,8	5,4	40,3	19,3	17,3	1.654,6
Dettes commerciales	4,1	540,1	129,2	66,7	48,8	27,1	41,4	857,4
Provisions	-	34,3	23,6	7,4	3,2	0,1	0,1	68,6
Dettes fiscales	6,8	105,0	31,5	10,5	4,9	4,8	3,5	167,0
Autres passifs courants	153,6	373,3	518,0	33,2	129,5	26,1	29,4	1.263,1
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	-	468,9	-	-	-	-	-	468,9
TOTAL DES PASSIFS	4.251,3	4.485,6	4.671,4	490,4	1.195,3	1.177,7	309,2	16.580,8

L'ensemble des actifs et passifs sont alloués aux différents secteurs.

Les dépenses d'investissement (immobilisations corporelles et incorporelles) par secteur sont reprises dans le tableau ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	Holding	Imerys	Webhelp	Canyon	Affidea	Sanoptis	GBL Capital et SIM	Total
Dépenses d'investissement	1,4	406,2	132,5	23,3	37,1	22,1	12,7	635,3

La répartition des actifs non courants⁽¹⁾ par zone géographique est la suivante :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Belgique	140,5	223,4
Autres pays d'Europe	7.650,9	10.155,8
Amérique du Nord	1.036,5	1.167,3
Autres	586,3	836,3
TOTAL	9.414,1	12.382,8

En ce qui concerne l'exposition aux risques climatiques, du fait de leur localisation géographique, les entités d'Imerys sont susceptibles d'être exposées à des risques physiques liés au changement climatique tels que les inondations, la submersion, la sécheresse, les tornades et les incendies. Pour l'identification des sites exposés à ces risques à l'horizon 2050, Imerys utilise les modèles Hazard. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable de ces sites représente 9,1 % de l'actif consolidé du groupe et ces derniers font l'objet de couvertures d'assurance adaptées (2,4 % au 31 décembre 2022).

Note 2 Entreprises associées et coentreprises

2.1 Quote-part dans le résultat net

Les dividendes en provenance des sociétés mises en équivalence sont éliminés et remplacés par la quote-part de GBL dans leur résultat.

Dividendes encaissés

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Mérieux Participations 2	5,0	13,3
Autres entreprises associées et coentreprises	54,7	5,8
TOTAL	59,6	19,1

Résultat net des entreprises associées et coentreprises (quote-part de GBL)

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises – activités d'investissement	44,0	3,2
AMB I, II & IV	72,9	9,2
Backed	10,6	(10,3)
Avanti Acquisition Corp.	-	1,8
StreetTeam	-	-
Landlife Holding	(2,2)	(0,0)
Mérieux Participations 2	(15,5)	1,2
Parques Reunidos / Piolin II	(21,8)	1,3
Entreprises associées et coentreprises liées aux activités opérationnelles consolidées (repris sous les « Autres produits et charges d'exploitation »)	94,6	32,6
The Quartz Corporation (Imerys)	80,1	18,4
I.P.E.	4,7	2,5
Autres	9,8	11,7
TOTAL	138,5	35,9

AMB I, II & IV

La contribution d'AMB I, II & IV au résultat net de GBL s'élève à EUR 73 millions en 2023 (EUR 9 millions en 2022). Ce résultat provient principalement de gains de réévaluation à la juste valeur du portefeuille d'investissements d'AMB IV.

Backed

Backed a contribué au résultat de GBL à hauteur de EUR 11 millions (EUR - 10 millions en 2022). Ce résultat provient principalement de gains de réévaluation à la juste valeur du portefeuille d'investissements.

(1) Immobilisations incorporelles, corporelles et goodwill

Mérieux Participations 2

La contribution de Mérieux Participations 2 (EUR - 15 millions contre EUR 1 million en 2022) reprend principalement des gains de réévaluation à la juste valeur de son portefeuille.

Parques Reunidos / Piolin II

Le résultat net (quote-part GBL) de Parques Reunidos / Piolin II s'élève à EUR - 22 millions pour l'année 2023 (EUR 1 million en 2022).

2.2 Valeurs des entreprises associées et coentreprises

EN EUR MILLIONS	Parques Reunidos/ Piolin II	Backed	AMB I, II & IV	Avanti	StreetTeam	Activités d'investissement		Activités opérationnelles		Total
						Landlife Holding	Mérieux Participations 2	I.P.E.	Autres	
Au 31 décembre 2021	89,7	141,9	191,0	4,7	70,5	-	62,4	44,2	101,1	705,4
Investissement/ (remboursement)	-	7,9	18,9	0,5	-	0,0	(10,2)	(5,2)	(3,6)	8,2
Résultat de la période	1,3	(10,3)	9,2	1,8	-	-	1,2	2,5	30,1	35,9
Distribution	-	-	-	-	-	-	(13,3)	-	(5,8)	(19,1)
Dépréciation	-	-	-	(7,4)	(76,8)	-	-	(5,3)	-	(89,5)
Autres	(0,8)	(0,0)	-	0,5	6,4	-	0,0	(0,0)	(29,4)	(23,4)
Au 31 décembre 2022	90,2	139,4	219,1	-	-	0,0	40,0	36,2	92,5	617,4
Investissement/ (remboursement)	-	4,5	4,8	(7,4)	-	55,3	(2,2)	-	9,2	64,1
Résultat de la période	(21,8)	10,6	72,9	-	-	(2,2)	(15,5)	4,7	89,8	138,5
Distribution	-	-	-	-	-	-	(5,0)	-	(54,7)	(59,6)
Dépréciation	-	-	-	7,4	-	-	-	7,4	-	14,8
Autres	(0,4)	0,0	-	-	-	(0,3)	0,0	0,0	(2,6)	(3,3)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	68,0	154,5	296,8	-	-	52,8	17,4	48,3	134,2	771,8
dont : Holding	68,0	-	-	-	-	-	-	-	-	68,0
Imerys	-	-	-	-	-	-	-	-	122,7	122,7
Canyon	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0
Affidea	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sanoptis	-	-	-	-	-	-	-	-	10,1	10,1
GBL Capital et SIM	-	154,5	296,8	-	-	52,8	17,4	48,3	1,3	571,0

Les entreprises associées et coentreprises ne sont pas cotées.

2.3 Autres informations relatives aux entreprises associées et coentreprises

Informations financières agrégées des principales entreprises associées et coentreprises

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire de l'information financière à l'égard de Backed, AMB I, II & IV et Parques Reunidos / Piolin II, entreprises associées significatives du groupe en 2023, et les autres entreprises associées et coentreprises moins importantes. Ce sommaire représente les montants repris dans les états financiers des sociétés préparés conformément aux normes IFRS.

EN EUR MILLIONS	Backed	AMB I, II & IV	Parques Reunidos/ Piolin II	Autres entreprises associées et coentreprises	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2023					
Actifs non courants	361,5	919,4	2,354,9	764,4	4,400,2
Actifs courants	2,4	18,8	126,6	411,0	558,8
Passifs non courants	38,4	76,4	1,789,6	145,0	2,049,3
Passifs courants	1,2	0,2	396,4	493,0	890,7
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	1,4	120,9	122,3
Capitaux propres (part du groupe)	324,4	861,7	294,2	416,6	1,896,8
Pourcentage d'intérêt dans le capital	n.r.	n.r.	23,1 %	n.r.	n.r.
Quote-part dans les capitaux propres	154,5	296,8	68,0	247,9	767,2
Goodwill	-	-	-	4,6	4,6
Valeur comptable au 31 décembre 2023	154,5	296,8	68,0	252,5	771,8
Chiffre d'affaires	-	-	830,1	548,9	1,379,0
Résultat des activités poursuivies	22,3	211,8	(94,6)	127,0	266,7
Résultat net de la période (tiers inclus)	22,3	211,8	(94,8)	127,0	266,4
Résultat net de la période (part du groupe)	22,3	211,8	(94,6)	41,2	180,9
Autres éléments du résultat global	-	-	(0,7)	-	(0,7)
Résultat global total de la période	22,3	211,8	(95,2)	41,2	180,2
Dividendes reçus au cours de l'exercice	-	-	-	59,6	59,6
Quote-part du groupe dans le résultat de la période	10,6	72,9	(21,8)	76,9	138,5

EN EUR MILLIONS	Backed	AMB I, II & IV	Parques Reunidos/ Piolin II	Autres entreprises associées et coentreprises	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2022					
Actifs non courants	320,1	678,0	2,369,9	277,4	3,645,5
Actifs courants	4,8	3,3	150,7	170,4	329,2
Passifs non courants	31,6	40,8	1,830,7	67,9	1,970,9
Passifs courants	1,4	5,1	298,1	74,8	379,4
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	1,3	0,0	1,3
Capitaux propres (part du groupe)	291,9	635,5	390,6	305,0	1,623,0
Pourcentage d'intérêt dans le capital	n.r.	n.r.	23,1 %	n.r.	n.r.
Quote-part dans les capitaux propres	139,4	219,1	90,2	163,9	612,6
Goodwill	-	-	-	4,8	4,8
Valeur comptable au 31 décembre 2022	139,4	219,1	90,2	168,7	617,4
Chiffre d'affaires	-	-	820,5	334,9	1,155,4
Résultat des activités poursuivies	(15,0)	26,7	5,9	58,5	76,1
Résultat net de la période (tiers inclus)	(15,0)	26,7	5,9	58,5	76,1
Résultat net de la période (part du groupe)	(15,0)	26,7	5,7	58,5	75,9
Autres éléments du résultat global	-	-	(4,2)	0,0	(4,1)
Résultat global total de la période	(15,0)	26,7	1,6	58,6	71,8
Dividendes reçus au cours de l'exercice	-	-	-	19,1	19,1
Quote-part du groupe dans le résultat de la période	(10,3)	9,2	1,3	35,7	35,9

Note 3 SGS, Pernod Ricard, adidas et autres investissements en capital

3.1 Dividendes nets

EN EUR MILLIONS	2023	2022
SGS	117,7	109,8
Pernod Ricard	80,9	82,0
Holcim	33,6	28,0
Umicore	31,4	31,4
GEA	9,9	10,2
adidas	8,2	38,5
Concentrix + Webhelp	2,4	-
Mowi	1,4	19,1
TotalEnergies	0,7	0,8
Autres	0,1	0,9
Récupérations de retenues à la source	-	1,6
TOTAL	286,1	322,3

En 2023, GBL a enregistré EUR 286 millions de dividendes (EUR 322 millions en 2022). Cette baisse reflète principalement la diminution des dividendes reçus de adidas, ainsi que la baisse de la contribution de Mowi, suite à la cession de la position en 2022 et 2023.

3.2 Juste valeur et variations

Les participations dans les sociétés cotées sont évaluées sur base du cours de bourse à la clôture de l'exercice. Les participations non cotées sont valorisées trimestriellement à leur juste valeur en lien avec les recommandations de l'*International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines* (« *IPEV Valuation Guidelines* »). Les investissements récents sont valorisés à leur coût d'acquisition, pour autant que ces valorisations soient considérées comme les meilleures estimations de la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves de réévaluation (voir Note 3.3.).

Les participations dans les « Fonds » regroupant 468 Capital II, Alto Capital V, Apheon opseo Long Term Value Fund, Apheon SVT Long Term Value Fund, BDT Capital Partners Fund II, Carlyle International Energy Partners II, C2 Capital Global Export-to-China Fund, E.C.B. (Bastille)-Telenco, EC IV Invest, Eight Partners Worldwide, Fonds F2E, Globality, Griffin, HCM IV, HCM V, HCM SIIA (Transcarent), HCM S3C (Commure), Iceberg Data Lab, Iconiq VII, Illumio, Innovius Capital Fund, Kartesia Credit Opportunities III, IV et V, KKR Azur Co-invest, KKR Rainbow Co-Invest (Asset), KKR Sigma Co-Invest II, Klarna Holding, Marcho Partners, Marcho Partners Long, Cepsa, Mérieux Participations I, Predirec ABL-3 (Part B), PrimeStone, Sagard, Sagard II, Sagard 3, Sagard 4, Sagard NewGen, Sagard NewGen Pharma, Sagard Santé Animale, Sagard Testing, Sagard Business Intelligence, Sapphire (proALPHA), Sienna Levier, Sienna Rendement Avenir IV, Sienna Social Impact, Sienna Venture Capital Startup Nation, Sienna Sustainable Infra Debt III, South Park Commons Seed Fund II, South Park Commons Opportunities Fund II, Stripes VI (A) et autres sont réévaluées à leur juste valeur, notamment déterminée par les gestionnaires de ces fonds, en fonction de leur portefeuille d'investissements. Les variations de la juste valeur de ces participations sont comptabilisées en résultat financier (voir Note 7).

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2022	Acquisitions	Cessions/ Rembour- sements	Variation de juste valeur	Autres	31 décembre 2023	Dont: Holding	Imerys	Canyon	Affidea	Sanoptis	GBL Capital et SIM
Investissements avec variations de juste valeur en capitaux propres	11.110,2	643,3	(1.075,8)	(377,5)	0,0	10.300,3	10.300,3	-	-	-	-	-
SGS	3.126,6	33,3	-	(324,9)	-	2.835,0	2.835,0	-	-	-	-	-
Pernod Ricard	3.266,2	-	(23,6)	(494,1)	-	2.748,5	2.748,5	-	-	-	-	-
adidas	1.748,1	-	-	777,6	-	2.525,7	2.525,7	-	-	-	-	-
Umicore	1.346,5	-	-	(369,6)	-	976,9	976,9	-	-	-	-	-
Concentrix + Webhelp	-	609,9	-	169,8	-	779,8	779,8	-	-	-	-	-
Voodoo	273,0	-	-	14,2	-	287,2	287,2	-	-	-	-	-
Ontex	102,7	-	-	22,5	-	125,1	125,1	-	-	-	-	-
TotalEnergies	15,7	-	-	0,8	0,0	16,5	16,5	-	-	-	-	-
GEA	434,0	-	(400,9)	(28,9)	-	4,2	4,2	-	-	-	-	-
Holcim	639,7	-	(488,1)	(151,6)	-	-	-	-	-	-	-	-
Mowi	156,7	-	(163,2)	6,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1,2	0,0	-	0,2	-	1,4	1,4	-	-	-	-	-
Investissements avec variations de juste valeur en résultat	2.054,2	347,9	(270,5)	187,6	(14,6)	2.304,6	-	0,2	8,6	3,0	1,7	2.291,0
Co-investissements/ Fonds	2.030,9	343,5	(266,3)	187,6	(27,0)	2.268,6	-	-	-	-	-	2.268,6
Autres	23,3	4,4	(4,2)	-	12,4	35,9	-	0,2	8,6	3,0	1,7	22,3
JUSTE VALEUR	13.164,4	991,2	(1.346,3)	(189,9)	(14,6)	12.604,8	10.300,3	0,2	8,6	3,0	1,7	2.291,0

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2021	Acquisitions	Cessions/ Rembour- sements	Variation de juste valeur	Autres	31 décembre 2022	Dont: Holding	Imerys	Webhelp	Canyon	Affidea	Sanoptis	GBL Capital et SIM
Investissements avec variations de juste valeur en capitaux propres	15.789,2	0,7	(759,3)	(3.920,4)	0,0	11.110,2	11.110,2	-	-	-	-	-	-
SGS	4.207,3	-	(87,6)	(853,6)	-	3.266,2	3.266,2	-	-	-	-	-	-
Pernod Ricard	4.223,4	-	-	(1.096,8)	-	3.126,6	3.126,6	-	-	-	-	-	-
adidas	3.472,5	-	-	(1.724,5)	-	1.748,1	1.748,1	-	-	-	-	-	-
Umicore	1.402,6	-	-	(56,1)	-	1.346,5	1.346,5	-	-	-	-	-	-
Holcim	592,3	-	-	47,4	-	639,7	639,7	-	-	-	-	-	-
GEA	546,3	-	-	(112,4)	-	434,0	434,0	-	-	-	-	-	-
Voodoo	266,0	0,3	-	6,7	-	273,0	273,0	-	-	-	-	-	-
Mowi	756,9	-	(436,8)	(163,4)	-	156,7	156,7	-	-	-	-	-	-
Ontex	115,0	-	-	(12,3)	-	102,7	102,7	-	-	-	-	-	-
TotalEnergies	11,9	-	-	3,7	0,0	15,7	15,7	-	-	-	-	-	-
Autres	194,9	0,4	(234,9)	40,7	-	1,2	1,2	-	-	-	-	-	-
Investissements avec variations de juste valeur en résultat	2.385,7	491,9	(328,5)	(487,1)	(77)	2.054,2	-	2,3	0,0	-	1,0	2,3	2.048,5
Fonds	2.385,7	473,1	(328,5)	(487,1)	(12,3)	2.030,9	-	-	-	-	-	-	2.030,9
Autres	0,0	18,7	(0,0)	-	4,6	23,3	-	2,3	0,0	-	1,0	2,3	17,6
JUSTE VALEUR	18.174,9	492,6	(1.087,8)	(4.407,5)	(77)	13.164,4	11.110,2	2,3	0,0	-	1,0	2,3	2.048,5

3.3 Réserves de réévaluation

Ces réserves incluent les variations de juste valeur des autres investissements en capital avec des variations de juste valeur en capitaux propres.

En 2023, les cessions des positions résiduelles dans Holcim et Mowi, la cession partielle de Pernod Ricard et la vente des titres sous-jacents à l'obligation échangeable en titres de GEA (arrivée à échéance en décembre 2023) ont engendré un reclassement vers les réserves consolidées de respectivement EUR - 45 millions, EUR 5 millions, EUR - 87 millions et EUR 36 millions respectivement. En 2022, suite aux cessions partielles de Mowi et Pernod Ricard, les réserves de réévaluation cumulées de EUR 75 millions et EUR 297 millions respectivement, avaient été reclassées vers les réserves consolidées.

EN EUR MILLIONS	SGS	Pernod Ricard	adidas	Umicore	Mowi	Holcim	GEA	Concentrix + Webhelp	Voodoo	Ontex	Total Energies	Autres	Total
Au 31 décembre 2021	1.670,0	3.384,4	2.361,2	607,9	156,8	104,2	141,5	-	(2,2)	(339,4)	5,6	(43,5)	8.046,6
Variation provenant de l'évolution de la juste valeur	(1.096,8)	(556,8)	(1.724,5)	(56,1)	(88,4)	47,4	(112,4)	-	6,7	(12,3)	3,7	(29,2)	(3.618,6)
Reclassements en cas de cessions vers les réserves consolidées	-	(296,7)	-	-	(75,0)	-	-	-	-	-	-	69,9	(301,8)
Au 31 décembre 2022	573,1	2.530,8	636,7	551,8	(6,5)	151,6	29,2	-	4,5	(351,7)	9,3	(2,7)	4.126,1
Variation provenant de l'évolution de la juste valeur	(324,9)	(407,2)	777,6	(369,6)	1,3	(106,2)	(64,6)	169,8	14,2	22,5	0,8	0,2	(285,9)
Reclassements en cas de cessions vers les réserves consolidées	-	(86,9)	-	-	5,2	(45,4)	35,6	-	-	-	-	-	(91,6)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	248,2	2.036,8	1.414,4	182,2	-	-	0,2	169,8	18,8	(329,3)	10,1	(2,5)	3.748,7

Note 4 Résultats sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités d'investissement

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Sausalitos	13,4	-
Avanti	0,3	-
Indo	-	47,3
Autres	(0,0)	0,1
RÉSULTATS SUR CESSIONS DE FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES - ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	13,6	47,4
Pollen	(2,5)	(102,6)
Sienna Real Estate	-	(15,4)
Avanti	-	(7,4)
Autres	7,4	(5,3)
DÉPRÉCIATIONS ET REPRISES D'ACTIFS NON COURANTS - ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	4,9	(130,7)

Cette rubrique, relative à des résultats provenant de transactions sur des filiales ou des entreprises associées, inclut principalement, en 2023, la plus-value nette de cession par AMB III de Sausalitos (EUR 13 millions). En 2022, elle incluait principalement la plus-value nette de cession par AMB III de Indo (EUR 47 millions) et la charge de dépréciation sur Pollen (EUR - 103 millions).

Note 5 Autres produits et charges d'exploitation et frais de personnel

5.1 Détail des autres produits et charges d'exploitation

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Services et biens divers	(84,3)	(71,7)
Frais de personnel	(57,2)	(38,3)
Amortissements	(6,3)	(4,6)
Autres charges d'exploitation	1,1	(4,7)
Autres produits d'exploitation	20,7	2,0
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION - ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(126,0)	(117,3)
Frais de transport	(521,0)	(691,8)
Frais de sous-traitance	(140,4)	(129,2)
Locations simples	(81,1)	(41,4)
Honoraires	(125,9)	(181,0)
Taxes diverses	(33,8)	(39,8)
Autres charges d'exploitation	(664,8)	(537,0)
Autres produits d'exploitation	105,9	89,5
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises appartenant aux activités opérationnelles consolidées	94,5	32,6
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION - ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(1.366,7)	(1.498,0)

Les autres charges d'exploitation liées aux activités opérationnelles reprennent notamment les frais de maintenance et de réparation d'Imerys (EUR 96 millions et EUR 119 millions en 2023 et 2022 respectivement), des frais liés à des restructurations (EUR 34 millions et EUR 21 millions en 2023 et 2022 respectivement) et des frais de recherche et développement (EUR 44 millions et EUR 42 millions en 2023 et 2022 respectivement).

5.2 Détail des frais de personnel

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Rémunérations	(48,4)	(36,0)
Sécurité sociale	(79)	(6,2)
Coûts liés aux stock options	3,1	9,4
Cotisations aux régimes de pensions	(1,7)	(2,9)
Autres	(2,3)	(2,6)
FRAIS DE PERSONNEL - ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(57,2)	(38,3)
Rémunérations	(1.233,0)	(962,9)
Sécurité sociale	(230,7)	(177,3)
Coûts liés aux stock options	(14,0)	(16,2)
Cotisations aux régimes de pensions	(279)	(34,4)
Autres	(184,5)	(67,1)
FRAIS DE PERSONNEL - ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES CONSOLIDÉES	(1.690,2)	(1.258,0)

Le détail des rémunérations des Administrateurs de GBL est repris en Note 32. Les plans de stock options sont détaillés dans la Note 27.

Note 6 Résultats sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités opérationnelles

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Dépréciations sur immobilisations incorporelles et goodwill	(5,4)	(108,0)
Dépréciations sur immobilisations corporelles, nettes de reprises	(209,4)	(18,0)
Reprise de dépréciations sur autres actifs non courants	(3,4)	1,0
Plus-values/(Moins-values) réalisées sur cessions de participations	(7,1)	12,5
TOTAL	(225,3)	(112,5)

Les dépréciations sur immobilisations incorporelles, goodwill et immobilisations corporelles sont détaillées dans les Notes 9, 10, 11 et 24.

Note 7 Résultat financier

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Produits d'intérêts sur trésorerie, actifs non courants ou autres	36,5	(7,7)
Charges d'intérêts sur dettes financières	(67,0)	(27,0)
Résultats sur titres de trading et produits dérivés	122,1	124,0
Variations de juste valeur des autres investissements en capital comptabilisés à la juste valeur via compte de résultats	187,6	(487,1)
Autres produits financiers	17,2	13,0
Autres charges financières	(15,4)	(10,7)
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS - ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	280,9	(395,5)
Produits d'intérêts sur trésorerie et actifs non courants	10,6	6,5
Charges d'intérêts sur dettes financières	(215,9)	(102,0)
Résultats sur titres de trading et produits dérivés	4,8	(1,8)
Autres produits financiers	72,9	36,2
Autres charges financières	(100,8)	(51,7)
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS - ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(228,4)	(112,7)

Les produits et charges financiers des activités d'investissement s'élèvent à EUR 281 millions (à comparer à EUR - 395 millions en 2022). Ils reprennent principalement (i) les variations de juste valeur des autres investissements en capital comptabilisés à la juste valeur via compte de résultat pour EUR 188 millions (EUR - 487 millions en 2022), (ii) un produit net total de EUR 70 millions lié à la mise à valeur de marché de la composante dérivée associée aux obligations échangeables en titres GEA, aux obligations échangeables en titres Pernod Ricard et aux obligations convertibles en titres GBL (une produit net de EUR 98 millions en 2022), (iii) le résultat du yield enhancement pour EUR 19 millions en 2023, dont EUR 6 millions de revenus générés en 2023 et EUR 13 millions de revalorisation à la juste valeur (« Mark to market ») (contre EUR 9 millions en 2022) et (iv) les charges d'intérêts sur l'endettement de GBL pour EUR - 64 millions (EUR - 26 millions en 2022).

Les produits et charges financiers des activités opérationnelles consolidées proviennent principalement des charges d'intérêts sur l'endettement d'Affidea, Sanoptis et d'Imerys pour EUR 76 millions, EUR 76 millions et EUR 41 millions respectivement (EUR 26 millions, EUR 23 millions et 38 millions en 2022 respectivement).

Note 8 Chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous présente une désagrégation du chiffre d'affaires en ventes de biens, prestations de services et autres :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Ventes de biens	4.361,3	4.638,0
Prestations de services	1.773,2	966,2
Autres	2,7	19,1
TOTAL	6.137,3	5.623,3

La répartition du chiffre d'affaires par unité génératrice de trésorerie est reprise ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Minéraux de Performance	2.341,0	2.599,7
Solutions pour Réfractaires, Abrasifs & Construction	1.232,7	1.434,4
Autres	220,7	247,5
Imerys	3.794,4	4.281,6
Canyon	790,6	644,9
Affidea	851,8	306,6
Sanoptis	494,1	180,1
Vanreusel	82,5	72,5
Sienna Gestion	58,7	38,6
Sausalitos	33,2	46,7
Sienna Real Estate	19,3	15,5
Sienna Private Credit	12,6	8,6
Indo	-	28,4
GBL Capital et SIM	206,4	210,2
TOTAL	6.137,3	5.623,3

La répartition du chiffre d'affaires du groupe par zone géographique est la suivante :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Belgique	161,8	149,2
Autres pays d'Europe	3.616,1	2.898,1
Amériques	1.383,6	1.485,9
Asie	791,6	924,7
Autres	184,1	165,4
TOTAL	6.137,3	5.623,3

Le tableau ci-dessous présente une désagrégation différente du chiffre d'affaires par échéance de transfert des biens et services aux clients, en distinguant, d'une part, les biens et services transférés aux clients à un moment précis et, d'autre part, les services progressivement transférés aux clients :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Biens et services transférés aux clients à un moment précis	4.366,6	4.768,5
Services progressivement transférés aux clients	1.770,7	854,8
TOTAL	6.137,3	5.623,3

Au niveau d'Imerys, principal contributeur du chiffre d'affaires, la désagrégation du chiffre d'affaires par localisation géographique des activités et par localisation géographique des clients est comme suit :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Chiffre d'affaires par localisation géographique des activités		
Europe	1.975,3	2.204,1
Asie-Océanie	521,7	616,5
Amérique du Nord	1.063,4	1.215,4
Autres	234,0	245,6
TOTAL	3.794,4	4.281,6

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Chiffre d'affaires par localisation géographique des clients		
Europe	1.690,4	1.868,2
Asie-Océanie	760,3	903,5
Amérique du Nord	1.014,9	1.149,7
Autres	328,8	360,2
TOTAL	3.794,4	4.281,6

Note 9 Immobilisations incorporelles

EN EUR MILLIONS	Logiciels	Droits miniers	Brevets, licences et concessions	Marques	Relations clients	Autres	Total
Valeur brute comptable							
Au 31 décembre 2021	266,5	2,8	235,5	479,1	821,6	269,2	2.074,6
Investissements	29,0	0,2	0,8	-	-	55,3	85,3
Changement de périmètre/Regroupement d'entreprises	8,2	-	13,4	86,0	713,2	542,9	1.363,6
Transferts entre catégories	14,0	-	(3,2)	-	-	(12,5)	(1,8)
Cessions et retraits	(9,7)	-	(7,8)	(10,2)	(19,7)	(6,3)	(53,7)
Écarts de conversion	1,1	0,0	(3,3)	-	4,3	1,7	3,8
Autres	(11,6)	(0,4)	(35,7)	(0,1)	(0,3)	(16,7)	(64,7)
Au 31 décembre 2022	297,4	2,6	199,8	554,8	1.519,1	833,5	3.407,2
Investissements	14,8	3,7	2,0	0,0	-	69,7	90,2
Changement de périmètre/Regroupement d'entreprises	0,1	-	0,5	1,2	59,4	66,7	127,9
Transferts entre catégories	39,4	1,0	(23,8)	12,4	91,7	(118,4)	2,3
Cessions et retraits	(25,3)	-	(0,2)	(0,2)	(22,6)	(29,9)	(78,2)
Écarts de conversion	(0,8)	0,0	0,0	0,1	0,6	(0,2)	(0,2)
Autres	(122,9)	-	(10,2)	(182,7)	(764,9)	(27,2)	(1.108,0)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	202,7	7,3	168,1	385,6	883,2	794,1	2.441,1
Amortissements cumulés							
Au 31 décembre 2021	(175,3)	(0,7)	(38,6)	(12,2)	(109,0)	(128,8)	(464,6)
Amortissements	(32,5)	(0,2)	(2,6)	(15,2)	(85,8)	(24,8)	(161,1)
Pertes de valeur (comptabilisées)/reprises	-	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Transferts entre catégories	(2,9)	-	2,6	-	-	1,9	1,6
Cessions et retraits	10,2	-	7,1	4,0	7,7	0,3	29,3
Écarts de conversion	(1,2)	(0,0)	(0,1)	-	0,6	(1,1)	(1,9)
Changement de périmètre/Autres	6,7	0,1	6,4	-	0,1	11,9	25,1
Au 31 décembre 2022	(195,1)	(0,7)	(25,2)	(23,4)	(186,4)	(140,7)	(571,6)
Amortissements	(25,8)	(0,3)	(2,7)	(18,4)	(66,7)	(14,6)	(128,5)
Pertes de valeur (comptabilisées)/reprises	(0,2)	-	-	-	-	(0,0)	(0,2)
Transferts entre catégories	(2,3)	(0,3)	2,6	-	(42,5)	44,3	1,8
Cessions et retraits	25,3	-	0,2	-	11,1	25,3	61,9
Écarts de conversion	1,0	(0,0)	(0,1)	(0,0)	1,6	0,1	2,6
Changement de périmètre/Autres	83,2	0,0	5,1	11,3	159,2	7,6	266,3
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(113,9)	(1,3)	(20,1)	(30,6)	(123,8)	(78,0)	(367,7)
Valeur nette comptable							
Au 31 décembre 2021	91,1	2,1	196,8	466,9	712,7	140,5	1.610,0
Au 31 décembre 2022	102,3	1,9	174,5	531,4	1.332,7	692,8	2.835,6
AU 31 DÉCEMBRE 2023	88,9	6,0	148,0	355,0	759,4	716,0	2.073,5
dont : Holding	1,0	-	-	-	-	-	1,0
Imerys	68,3	6,0	138,5	-	35,0	85,5	333,3
Canyon	6,4	-	2,6	276,2	27,5	39,2	351,9
Affidea	9,0	-	-	73,3	521,2	-	603,5
Sanoptis	1,2	-	0,4	5,5	149,6	585,1	741,9
GBL Capital et SIM	3,0	-	6,3	-	26,2	6,4	41,8

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie se montent à EUR 557 millions au 31 décembre 2023 – présentées sous le poste « Autres » (EUR 653 millions au 31 décembre 2022 – repris sous le poste « Marques » et « Autres »). Celles-ci reprennent la valorisation chez Sanoptis des droits permettant d'accueillir des patients assurés pour EUR 557 millions (EUR 498 millions au 31 décembre 2022). Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité définie sont principalement relatives aux relations clients (EUR 521 millions pour Affidea et EUR 150 millions pour Sanoptis) et aux marques (EUR 276 millions chez Canyon).

Les amortissements des différentes périodes sont repris sous les lignes « Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement » et « Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles – activités opérationnelles consolidées » du compte de résultats consolidé.

Les frais de recherche et développement pris en charge en 2023 s'élèvent à EUR 44 millions (EUR 42 millions en 2022).

La ligne « Autres » en 2023 reprend principalement le reclassement des immobilisations incorporelles de Webhelp vers les « Actifs et passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente » le 29 mars 2023 (voir Note Périmètre).

En ce qui concerne les droits d'émission, Imerys est concerné, pour onze sites en Europe et un site aux États-Unis, par des systèmes d'autorisations d'émission de gaz à effet de serre. En 2023 et 2022, Imerys a utilisé l'intégralité des droits d'émission alloués aux sites éligibles. L'estimation des quantités de gaz à effet de serre émis en 2023 étant supérieure aux droits d'émission détenus, le groupe a constitué, en couverture de ce déficit, une provision de EUR 8 millions au 31 décembre 2023 (EUR 4 millions au 31 décembre 2022). Par ailleurs, la valeur comptable des droits d'émission acquis sur le marché s'élève à EUR 15 millions au 31 décembre 2023 (EUR 8 millions au 31 décembre 2022).

Note 10 Goodwill

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Valeur brute comptable		
Au 1^{er} janvier	6.359,1	4.750,6
Changement de périmètre/Regroupement d'entreprises	285,3	1.916,1
Ecarts de conversion	6,7	45,4
Ajustements subséquents de la valeur	3,3	3,6
Cessions	(74,2)	(42,0)
Autres	(2.015,9)	(314,5)
Au 31 décembre	4.564,3	6.359,1
Pertes de valeur cumulées		
Au 1^{er} janvier	(100,6)	(96,3)
Pertes de valeur	(5,4)	(123,4)
Ecarts de conversion	3,9	(2,9)
Autres	(101,5)	122,0
Au 31 décembre	(203,6)	(100,6)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	4.360,7	6.258,5
dont : Holding	-	-
Imerys	1.839,1	1.852,2
Webhelp	-	2.128,3
Canyon	309,1	309,1
Affidea	936,3	889,2
Sanoptis	1.236,6	965,9
GBL Capital et SIM	39,7	113,9

Au 31 décembre 2023, ce poste est composé de EUR 1.839 millions du goodwill dégagé par Imerys sur ses différentes branches d'activité, de EUR 1.237 millions de goodwill provenant du groupe Sanoptis, de EUR 936 millions de goodwill provenant du groupe Affidea, de EUR 309 millions de goodwill provenant de l'acquisition du groupe Canyon et de EUR 40 millions de goodwill sur les acquisitions effectuées par GBL Capital et Sienna Investment Managers (respectivement EUR 1.852 millions, EUR 966 millions, EUR 889 millions, EUR 309 millions et EUR 114 millions au 31 décembre 2022). Le poste « Autres » en 2023 reprend principalement le reclassement du goodwill de Webhelp vers les « Actifs et passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente » le 29 mars 2023 (voir Note Périmètre).

Définition des unités génératrices de trésorerie (UGT)

Le management de GBL a retenu les jugements posés par Imerys, Canyon, Affidea, Sanoptis et GBL Capital et Sienna Investment Managers dans la définition des UGT.

Chez Imerys, le goodwill est inclus dans les indicateurs de gestion d'activité par secteurs opérationnels suivis par la direction générale, il fait l'objet d'un test de perte de valeur aux mêmes niveaux que ceux suivis par cette dernière, c'est-à-dire : (i) Minéraux de Performance Europe, Moyen-Orient, Afrique et Asie-Pacifique (PM EMEA & APAC), Minéraux de Performance Amérique (PM Americas) pour la branche Minéraux de Performance (PM), (ii) Réfractaires, Abrasifs & Construction (RAC) et (iii) Graphite & Carbone (IG&C). Par ailleurs, l'activité de production de bauxite étant désignée comme « Actif détenu en vue de la vente » (voir Note 24), ses actifs sont exclus du périmètre du présent test. Outre le goodwill, tous les actifs d'Imerys, y compris les actifs de droit d'usage nets de la dette de location et les actifs miniers, sont inclus dans le périmètre de ces tests.

Chez Canyon, le reporting opérationnel et donc la gestion du goodwill est effectuée au plus haut niveau, soit GoForGold Holding, qui représente la seule UGT identifiée.

Chez Affidea, l'activité du groupe se retrouve reportée au travers d'une seule UGT, l'UGT Affidea.

Chez Sanoptis, l'activité du groupe se retrouve reportée au travers d'une seule UGT, l'UGT Sanoptis.

Au niveau de GBL Capital et Sienna Investment Managers, les goodwill sont alloués à chaque participation.

Dans le tableau suivant, la valeur comptable et la perte de valeur du goodwill sont présentées par UGT :

EN EUR MILLIONS	2023		2022	
	Valeur nette comptable	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette comptable	Pertes de valeur cumulées
Sanoptis	1.236,6	-	965,9	-
Minéraux de Performance (Imerys)	1.068,9	(112,3)	1.072,9	(5,5)
Affidea	936,3	-	889,2	-
Solutions pour Réfractaires, Abrasifs & Construction (Imerys)	742,1	(75,9)	751,2	(79,7)
Canyon	309,1	-	309,1	-
Autres (Imerys)	28,1	-	28,1	-
Sienna Gestion (SIM)	18,3	-	18,3	-
Sienna Private Credit (SIM)	14,4	-	14,4	-
Sienna Real Estate (SIM)	7,0	(15,4)	7,0	(15,4)
Vanreusel (GBL Capital)	-	-	59,2	-
Webhelp	-	-	2.128,3	-
Sausalitos (GBL Capital)	-	-	15,0	-
TOTAL	4.360,7	(203,6)	6.258,5	(100,6)

Tests de dépréciation

Conformément à IAS 36, les sociétés du groupe procèdent chaque année à un test de dépréciation sur l'ensemble de leurs UGT dans la mesure où des goodwill sont présents dans celles-ci. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En pratique, la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable que pour des actifs individuels et correspond alors à des prix de transactions récentes sur des cessions d'actifs similaires. La valeur d'utilité constitue la base d'évaluation la plus utilisée, tant pour les UGT que pour les actifs individuels.

Chez Imerys, les flux de trésorerie pris en compte dans le cadre du test de perte de valeur au 31 décembre 2023 sont issus du budget 2024 et du plan 2025 - 2027. Ce scénario central a été élaboré à partir d'études externes des marchés sous-jacents. Pour la valeur terminale, Imerys utilise le modèle de croissance perpétuelle de Gordon et Shapiro. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital de groupes comparables à Imerys dans le secteur des minéraux industriels. Ce taux, de 8,00 % en 2023 (8,00 % en 2022) est ajusté selon les UGT ou actifs individuels testés d'une prime de risque pays-marché de + 94 à + 125 pb (+ 92 à + 174 pb en 2022). Le taux d'actualisation moyen après impôts sur le résultat s'élève à 9,10 % en 2023 (8,89 % en 2022). Les calculs après impôts sur le résultat sont identiques à ceux qui seraient réalisés avec des flux et des taux avant impôts sur le résultat, tel que requis par les normes applicables. Les tests d'impairment réalisés sur les différentes UGT d'Imerys n'ont pas généré de comptabilisation de perte de valeur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Suite à la cession de la ligne d'activité Solutions de Haute Température, Imerys a intégré les actifs de l'UGT PMAPAC au sein des deux autres UGT PM Americas et PM EMEA & APAC. Si Imerys avait maintenu le découpage 2022 de ses UGT et réalisé sur cette base les tests d'impairment, Imerys n'aurait pas été amené à comptabiliser une perte de valeur.

Chez Canyon, les projections de flux de trésorerie retenues sont issues du plan 2024 - 2028. Pour la valeur terminale, Canyon utilise le modèle de croissance perpétuelle de Gordon et Shapiro. La détermination du taux d'actualisation s'appuie sur une étude du coût du capital de groupes comparables au groupe Canyon. Il s'élève à 10,20 % au 31 décembre 2023 (12,69 % au 31 décembre 2022). Le test d'impairment réalisé sur l'UGT Canyon ne fait pas apparaître de perte de valeur sur les actifs testés du groupe au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Chez Affidea, les projections de flux de trésorerie retenues sont issues du plan 2024 - 2028. Pour la valeur terminale, Affidea utilise le modèle de croissance perpétuelle de Gordon et Shapiro. La détermination du taux d'actualisation s'appuie sur une étude du coût du capital de groupes comparables à Affidea. Il s'élève à 9,43 % au 31 décembre 2023. Le test d'impairment réalisé sur l'UGT Affidea ne fait pas apparaître de perte de valeur sur les actifs testés au 31 décembre 2023.

Chez Sanoptis, les projections de flux de trésorerie retenues sont issues du plan 2024 - 2028. Pour la valeur terminale, Sanoptis utilise le modèle de croissance perpétuelle de Gordon et Shapiro. La détermination du taux d'actualisation s'appuie sur une étude du coût du capital de groupes comparables au groupe Sanoptis. Il s'élève à 6,82 % au 31 décembre 2023 (6,72 % au 31 décembre 2022). Le test d'impairment réalisé sur l'UGT Sanoptis ne fait pas apparaître de perte de valeur sur les actifs testés du groupe au 31 décembre 2023.

Chez GBL Capital et SIM, les projections des flux de trésorerie proviennent des budgets financiers établis par les directions des participations respectives couvrant une période de trois à cinq ans. Les projections établies sont extrapolées et couvrent une période de dix ans. Pour la valeur terminale, GBL Capital et SIM utilisent une moyenne entre le modèle de croissance perpétuelle de Gordon et Shapiro et la méthode d'évaluation par les multiples. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital de groupes comparables à chaque filiale dans leurs secteurs respectifs. Ce taux est ajusté d'une prime de risque pays-marché ainsi que d'une prime spécifique. Le taux d'actualisation moyen après impôts sur le résultat s'élève à 11,07 % en 2023 (11,80 % en 2022).

Chez GBL Capital et SIM, ces tests annuels n'ont pas résulté en la comptabilisation de pertes de valeur au 31 décembre 2023 (EUR 15 millions au 31 décembre 2022).

Dans le tableau suivant, les taux moyens pondérés d'actualisation et de croissance perpétuelle entrant dans le calcul de la valeur d'utilité sont présentés par UGT :

	2023		2022	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle
Minéraux de Performance (Imerys) ⁽¹⁾	9,21 %	2,00 %	9,06 %	1,92 %
Réfractaires, Abrasifs & Construction (Imerys) ⁽¹⁾	8,98 %	2,08 %	8,64 %	1,98 %
TAUX MOYEN IMERYS	9,10 %	2,10 %	8,89 %	1,68 %
TAUX MOYEN WEBHELP	-	-	8,77 %	2,00 %
TAUX MOYEN CANYON	10,20 %	1,00 %	12,69 %	1,00 %
TAUX MOYEN AFFIDEA	9,43 %	2,5 %	-	-
TAUX MOYEN SANOPTIS	6,82 %	1,00 %	6,72 %	1,00 %
TAUX MOYEN GBL CAPITAL ET SIM	11,07 %	2,10 %	11,80 %	2,55 %

Analyse de sensibilité

Parmi les hypothèses utilisées, celles dont la variation a une incidence la plus significative sur les états financiers sont les flux de trésorerie prévisionnels, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Le groupe a réalisé des simulations destinées à mesurer les pertes de valeur qui seraient comptabilisées en cas de variations défavorables par rapport aux hypothèses retenues dans le scénario central au 31 décembre 2023. Les variations utilisées pour ces tests de sensibilité sont celles dont l'ampleur est jugée raisonnablement possible par le groupe dans le contexte du test : baisse de 5,00 % des flux de trésorerie prévisionnels ; augmentation de 1,00 % des taux d'actualisation et baisse de 1,00 % des taux de croissance perpétuelle (variations inchangées au 31 décembre 2022). Comme synthétisé dans le tableau ci-dessous, les sensibilités réalisées sur le scénario central mettent en évidence une perte de valeur totale de EUR - 47 millions en cas de baisse de 5,00 % des flux de trésorerie prévisionnels, de EUR - 45 millions en cas d'augmentation de 1,00 % des taux d'actualisation et une perte de valeur totale de EUR 0 million en cas de baisse de 1,00 % des taux de croissance perpétuelle.

EN EUR MILLIONS	Variations défavorables
FLUX DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNELS	(5 %)
Perte de valeur	(46,6)
TAUX D'ACTUALISATION	+ 100 pb
Perte de valeur	(45,0)
TAUX DE CROISSANCE PERPÉTUELLE	(100 pb)
Perte de valeur	-

Par ailleurs, Imerys a réalisé un exercice de sensibilité intégrant les risques liés aux changements climatiques dans le cadre d'un réchauffement global de + 2 degrés Celsius à l'horizon 2030, 2040 et 2050, tel que projeté par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié dans le *Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* en 2021. Ce scénario, qui constitue l'une des trois trajectoires modélisées par l'AIE, a été retenu par Imerys dans le cadre de cet exercice de sensibilité en raison de son caractère raisonnablement possible. Les risques pris en compte dans ce modèle sont les vagues de chaleur telles qu'identifiées par le GIEC, les incendies tels qu'identifiés par le *FM Global Assessment* et l'*index Angström* et les sécheresses telles qu'identifiées par le *Water Risk Filter* du *World Wild Fund for Nature* et de la *Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft*. Imerys a estimé pour chaque site la fréquence de fermeture prévisible, ainsi que les pertes de flux de trésorerie correspondantes. A l'issue de ce travail, la sensibilité sur les risques et opportunités liés aux enjeux climatiques ne met en évidence aucune perte de valeur.

(1) Les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle ont été retraités pour les rendre comparables suite aux changements sur les UGT en 2023

Note 11 Immobilisations corporelles

EN EUR MILLIONS	Terrains et bâtiments	Réserves minières	Installations, machines, outillages et matériel roulant	Actifs de droit d'usage	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute comptable							
Au 31 décembre 2021	601,6	966,1	4.400,2	694,5	262,6	254,5	7.179,5
Investissements	13,3	72,1	119,1	290,2	255,1	85,4	835,2
Changement de périmètre/ Regroupement d'entreprises	243,0	-	468,9	421,9	10,8	104,0	1.248,7
Cessions et retraits	(21,6)	(0,2)	(92,0)	(35,6)	(1,8)	(25,5)	(176,6)
Ecarts de conversion	6,4	26,7	30,0	(10,8)	6,9	(6,3)	52,8
Autres	(113,5)	(88,2)	(908,9)	(109,9)	(262,3)	308,0	(1.174,9)
Au 31 décembre 2022	729,2	976,4	4.017,3	1.250,3	271,3	720,1	7.964,6
Investissements	18,4	61,7	96,6	165,2	279,6	54,9	676,5
Changement de périmètre/ Regroupement d'entreprises	16,4	0,4	16,0	78,2	0,1	5,8	117,0
Cessions et retraits	(6,0)	(12,0)	(154,7)	(88,1)	(1,6)	(25,8)	(288,2)
Ecarts de conversion	(1,4)	(15,4)	(30,9)	(0,1)	(1,7)	(1,8)	(51,3)
Autres	23,0	(49,2)	365,5	(437,9)	(213,8)	(328,0)	(640,4)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	779,6	961,9	4.309,8	967,8	333,9	425,2	7.778,2
Amortissements cumulés							
Au 31 décembre 2021	(277,5)	(547,0)	(3.193,0)	(229,9)	(24,1)	(158,0)	(4.429,5)
Amortissements	(24,8)	(57,0)	(186,6)	(153,9)	(1,7)	(78,1)	(502,0)
Pertes de valeur (comptabilisées)/ reprises	(2,3)	-	0,0	-	-	1,5	(0,8)
Cessions et retraits	12,8	0,2	71,8	29,8	0,3	24,1	138,9
Ecarts de conversion	(4,6)	(16,8)	(23,3)	2,1	(1,8)	3,0	(41,4)
Changement de périmètre/Autres	(77,1)	59,7	452,5	(30,9)	22,7	(268,2)	158,7
Au 31 décembre 2022	(373,3)	(560,9)	(2.878,5)	(382,8)	(4,6)	(475,7)	(4.675,9)
Amortissements	(27,1)	(50,0)	(191,0)	(138,4)	0,7	(44,5)	(450,2)
Pertes de valeur (comptabilisées)/ reprises	(16,0)	(33,5)	(141,6)	(5,0)	(10,8)	(2,3)	(209,2)
Cessions et retraits	4,1	11,7	133,8	41,1	-	25,2	215,9
Ecarts de conversion	(0,1)	8,3	22,0	1,8	0,1	1,9	34,1
Changement de périmètre/Autres	0,5	53,6	(159,1)	185,9	1,0	202,5	284,3
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(411,9)	(570,9)	(3.214,4)	(297,2)	(13,8)	(293,0)	(4.801,2)
Valeur nette comptable							
Au 31 décembre 2021	324,1	419,0	1.207,2	464,7	238,5	96,5	2.750,0
Au 31 décembre 2022	355,8	415,5	1.138,7	867,5	266,7	244,4	3.288,6
AU 31 DÉCEMBRE 2023	367,6	391,1	1.095,4	670,5	320,1	132,2	2.976,9
dont : Holding	-	-	1,0	10,8	-	1,8	13,6
Imerys	231,5	391,1	915,7	151,4	287,3	41,4	2.018,4
Canyon	2,8	-	21,2	41,9	0,3	-	66,2
Affidea	123,7	-	104,1	307,1	29,3	12,3	576,5
Sanoptis	9,6	-	52,8	139,5	3,2	75,1	280,2
GBL Capital et SIM	-	-	0,5	19,9	-	1,6	22,0

Les amortissements des différentes périodes sont repris sous les lignes « Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement » et « Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles – activités opérationnelles consolidées » du compte de résultats consolidé.

En 2023, des pertes de valeur nettes de reprises ont été comptabilisées par Imerys sur ses immobilisations corporelles pour un montant de EUR 209 millions (EUR 18 millions en 2022). Les pertes de valeur constatées en 2023 concernent principalement l'activité servant le marché du papier ainsi que la restructuration d'actifs industriels servant le marché des Réfractaires en Chine et en Europe.

Le poste « Changement de périmètre / Regroupement d'entreprises » en 2023 reprend principalement le reclassement des immobilisations corporelles de Webhelp vers les « Actifs et passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente » le 29 mars 2023 (voir Note Périmètre).

Contrats de location

Le groupe recourt à des contrats de location pour obtenir du bailleur le droit d'utiliser certains équipements miniers, industriels et logistiques, ainsi que des biens immobiliers administratifs, industriels et logistiques. Ces droits, comptabilisés sous forme d'actifs de droit d'usage s'élèvent à EUR 670 millions au 31 décembre 2023 (EUR 868 millions au 31 décembre 2022). Les actifs de droit d'usage représentent les actifs suivants :

EN EUR MILLIONS	Terrains et bâtiments	Réserves minières	Installations, machines, outillages et matériel roulant	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute comptable						
Au 31 décembre 2021	474,7	-	101,0	-	118,8	694,5
Investissements	222,1	-	41,0	-	27,2	290,2
Changement de périmètre/ Regroupement d'entreprises	298,2	-	114,0	-	9,7	421,9
Cessions et retraits	(32,3)	-	(6,1)	-	2,7	(35,6)
Écarts de conversion	1,5	-	(16,8)	-	4,5	(10,8)
Autres	(78,6)	-	(21,1)	-	(10,1)	(109,9)
Au 31 décembre 2022	885,6	-	211,9	-	152,8	1.250,3
Investissements	94,7	-	48,6	-	22,0	165,2
Changement de périmètre/ Regroupement d'entreprises	77,1	-	0,1	-	1,0	78,2
Cessions et retraits	(17,6)	-	(1,0)	-	(69,6)	(88,1)
Écarts de conversion	(0,2)	-	0,7	-	(0,6)	(0,1)
Autres	(396,7)	-	(33,2)	-	(8,1)	(437,9)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	643,0	-	227,2	-	97,5	967,8
Amortissements cumulés						
Au 31 décembre 2021	(129,9)	-	(51,7)	-	(48,2)	(229,9)
Amortissements	(104,9)	-	(26,0)	-	(22,9)	(153,9)
Pertes de valeur (comptabilisées)/ reprises	0,2	-	(0,1)	-	(0,1)	-
Cessions et retraits	27,4	-	2,4	-	-	29,8
Écarts de conversion	(10,9)	-	17,6	-	(4,6)	2,1
Changement de périmètre/Autres	(16,8)	-	(19,0)	-	4,9	(30,9)
Au 31 décembre 2022	(234,9)	-	(76,9)	-	(71,0)	(382,8)
Amortissements	(91,8)	-	(29,0)	-	(17,6)	(138,4)
Pertes de valeur (comptabilisées)/ reprises	-	-	-	-	(5,0)	(5,0)
Cessions et retraits	13,9	-	0,9	-	26,2	41,1
Écarts de conversion	0,9	-	0,2	-	0,8	1,8
Changement de périmètre/Autres	158,0	-	22,0	-	5,9	185,9
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(153,8)	-	(82,8)	-	(60,7)	(297,2)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2021	344,8	-	49,3	-	70,6	464,7
Au 31 décembre 2022	650,7	-	135,1	-	81,8	867,5
AU 31 DÉCEMBRE 2023	489,2	-	144,4	-	36,8	670,5
dont : Holding	10,8	-	-	-	-	10,8
Imerys	88,1	-	37,7	-	25,6	151,4
Canyon	40,6	-	1,3	-	-	41,9
Affidea	202,5	-	104,5	-	-	307,1
Sanoptis	131,7	-	0,5	-	7,2	139,5
GBL Capital et SIM	15,3	-	0,3	-	4,3	19,9

Le modèle du droit d'usage et de la dette de location est appliqué à tous les contrats, à l'exception des locations de moins de 12 mois, des locations d'actifs de faible valeur, ainsi que des redevances variables et des services liés aux locations qui sont comptabilisés en charges (EUR 81 millions en 2023 et EUR 41 millions en 2022). Au 31 décembre 2023, les « dettes de location » comptabilisées en contrepartie de ces « actifs de droit d'usage » s'élèvent à EUR 683 millions (EUR 908 millions au 31 décembre 2022) et génèrent une charge d'intérêt de EUR 28 millions comptabilisée en résultat financier. Les sorties de trésorerie comptabilisées en 2023 s'élèvent à EUR 173 millions, dont EUR 145 millions au titre du principal de l'engagement et EUR 28 millions au titre des intérêts, respectivement en activités de financement et activités opérationnelles de l'état consolidé des flux de trésorerie (respectivement EUR 253 millions, EUR 217 millions et EUR 36 millions en 2022). Le groupe ne tire aucun revenu significatif de la location d'actifs détenus en pleine propriété, ni de la sous-location d'actifs dont l'usage est issu d'un contrat de location.

Note 12 Autres actifs non courants

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Actifs financiers non courants	600,9	75,7
Instruments financiers dérivés - Couverture	0,2	9,6
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	27,0	-
Avances, prêts et dépôts à long terme	563,7	43,6
Autres	10,0	22,5
Actifs non financiers non courants	41,9	57,2
Actifs liés aux plans de pension	1,0	17,1
Autres	40,8	40,1
TOTAL	642,8	132,9
dont : Holding	520,7	0,6
Imerys	41,5	54,9
Webhelp	-	28,0
Canyon	2,1	13,1
Affidea	10,7	4,8
Sanoptis	9,9	6,2
GBL Capital et SIM	57,9	25,4

Le poste « Avances, prêts et dépôts à long terme » reprend principalement, au 31 décembre 2023, la créance Concentrix à échéance en septembre 2025 d'un montant nominal de EUR 493 millions et portant un taux d'intérêt facial annuel de 2,00 %.

Note 13 Impôts sur le résultat**13.1 Décomposition du poste « Impôts sur le résultat »**

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Impôts courants	(88,5)	(122,3)
Relatifs à l'année en cours	(106,6)	(126,7)
Relatifs aux années précédentes	18,1	4,5
Impôts différés	(23,7)	17,3
Relatifs à la création et à la reprise de différences temporelles	(30,1)	26,0
Relatifs aux variations des taux d'impôts ou à l'assujettissement d'impôts nouveaux	0,8	0,1
Relatifs à la reconnaissance/(utilisation) d'actifs d'impôts différés résultant de pertes de périodes précédentes	2,9	(9,0)
Autres	2,7	0,1
TOTAL	(112,2)	(105,0)

13.2 Réconciliation de la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Résultat avant impôts provenant des activités poursuivies	499,7	(35,3)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(138,5)	(35,9)
Résultat avant impôts et avant résultat des sociétés mises en équivalence	361,2	(71,2)
IMPÔTS AU TAUX BELGE (25,00 % EN 2023 ET EN 2022)	(90,3)	17,8
Impact des différents taux d'imposition dans les pays étrangers	(18,2)	(10,3)
Impact fiscal des revenus non imposables	190,9	152,4
Impact fiscal des charges non déductibles	(89,2)	(206,0)
Impact fiscal des changements de taux d'impôts chez les filiales	0,8	(0,0)
Impact fiscal d'ajustements relatifs aux années précédentes ou actifs d'impôts différés non reconnus précédemment	(1,3)	(1,1)
Autres	(104,9)	(57,8)
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	(112,2)	(105,0)

Le taux d'imposition applicable aux sociétés en Belgique était de 25,00 % en 2023, tout comme en 2022.

Le taux effectif d'impôts de 2023 s'élève à 31,06 %, à comparer à - 147,47 % en 2022.

En tant que société à portefeuille, GBL n'est pas censée payer de l'impôt, vu que la majorité de ses revenus – dividendes et plus-values - proviennent de bénéfices déjà taxés dans le chef de la participation. Si GBL devait être taxée à son tour sur les dividendes / plus-values, il y aurait une double imposition de ces revenus. Ce régime n'est donc pas un avantage fiscal octroyé aux sociétés à portefeuille, mais bien un moyen d'éviter une double imposition (application de la directive européenne Mère-filiale).

13.3 Impôts différés par nature au bilan

EN EUR MILLIONS	Actifs d'impôts différés		Passifs d'impôts différés	
	2023	2022	2023	2022
Immobilisations corporelles et incorporelles	112,8	150,7	(693,8)	(836,5)
Stocks, créances, dettes et provisions	68,5	80,1	(15,3)	(7,9)
Obligations en matière d'avantages du personnel	45,3	42,3	(0,1)	(1,1)
Pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés	51,1	42,6	-	-
Autres	133,1	101,2	(56,3)	(51,2)
Compensation actifs/passifs	(249,0)	(237,2)	249,0	237,2
TOTAL	161,8	179,6	(516,5)	(659,4)
dont : Holding	-	-	-	-
Imerys	114,5	110,7	(81,2)	(99,9)
Webhelp	-	16,3	-	(142,2)
Canyon	11,7	7,8	(103,0)	(112,8)
Affidea	20,2	18,8	(136,1)	(140,1)
Sanoptis	13,9	24,9	(186,9)	(139,9)
GBL Capital et SIM	1,5	1,2	(9,4)	(24,5)

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable et sur un horizon attendu de recouvrement n'excédant pas cinq ans. L'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés à ce titre repose sur une analyse de l'historique de constitution des pertes, de la probabilité de répétition des pertes à l'avenir, des perspectives d'activité future et des législations nationales limitant l'utilisation des reports déficitaires. Au 31 décembre 2023, ces actifs d'impôts différés ainsi reconnus s'élèvent à un montant total de EUR 51 millions (EUR 43 millions en 2022).

À côté de ces actifs d'impôts différés comptabilisés, le groupe a aussi cumulé d'autres pertes fiscales reportées, à durée limitée ou illimitée, et / ou des crédits d'impôt qui n'ont pas donné lieu à la prise en compte d'un actif d'impôt différé car leur récupération est jugée incertaine.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des pertes fiscales reportées et crédits d'impôts non reconnus en 2023 et 2022 :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Pertes fiscales reportées et crédits d'impôts non reconnus	10.767,5 ⁽¹⁾	7.186,6 ⁽²⁾
TOTAL	10.767,5	7.186,6
dont : Holding	9.767,2	6.360,9
Imerys	635,2	477,6
Webhelp	-	38,2
Canyon	-	-
Affidea	262,1	219,9
Sanoptis	-	-
GBL Capital et SIM	103,0	90,0

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation lorsque le groupe est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Le groupe estime que l'impôt différé passif non comptabilisé à ce titre au 31 décembre 2023 s'élève à EUR 7 millions (EUR 8 millions au 31 décembre 2022).

La réforme fiscale internationale – Introduction des règles du modèle du deuxième pilier « Pillar II » vise à garantir que les groupes dont les revenus sont égaux ou supérieurs à EUR 750,0 millions paient un impôt d'au moins 15,0 % sur les revenus générés dans chacun des pays où ils exercent leurs activités (« règles GloBE » publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »)).

Étant donné que cette législation nouvellement (substantiellement) adoptée ne prend effet qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, il n'y a pas d'impact fiscal pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Conformément aux amendements de l'IAS 12 publiés en mai 2023, le groupe a appliqué un allègement temporaire obligatoire de la comptabilisation de l'impôt différé pour les impacts de la taxe complémentaire et la comptabilise comme un impôt courant lorsqu'elle est encourue.

Le groupe opère dans diverses juridictions qui ont adopté une nouvelle législation pour mettre en œuvre cet impôt complémentaire minimum mondial. Le groupe a travaillé en interne et avec des conseillers externes pour évaluer (i) si et (ii) dans quelle mesure le groupe serait soumis à l'impôt complémentaire dans l'une ou l'autre des juridictions. Parallèlement, le groupe est en train de mettre en place des procédures standards pour la communication d'informations de ses différentes filiales consolidées. Le groupe continue de travailler sur ces évaluations afin d'affiner l'analyse.

(1) À fin 2023 ou fin 2022, en fonction de l'information disponible et de la fiabilité des estimations

(2) À fin 2022 ou fin 2021, en fonction de l'information disponible et de la fiabilité des estimations

Les tableaux ci-dessous reprennent l'évolution des actifs et passifs d'impôts différés sur les années 2023 et 2022 :

EN EUR MILLIONS	Au 1 ^{er} janvier 2023	Résultat	Résultat global	Autres	Au 31 décembre 2023
Actifs d'impôts différés	179,6	(59,2)	43,6	(2,2)	161,8
Passifs d'impôts différés	(659,4)	35,5	(31,5)	138,8	(516,5)
Net	(479,8)	(23,7)	12,1	136,6	(354,7)

EN EUR MILLIONS	Au 1 ^{er} janvier 2022	Résultat	Résultat global	Autres	Au 31 décembre 2022
Actifs d'impôts différés	162,8	17,5	8,3	(9,0)	179,6
Passifs d'impôts différés	(458,4)	19,5	7,6	(228,1)	(659,4)
Net	(295,6)	37,0	15,9	(237,1)	(479,8)

En 2023, les montants repris en poste « Autres » découlent notamment des entrées en périmètre des nouvelles filiales acquises et de la sortie de Webhelp.

Enfin, les impôts différés comptabilisés directement dans le résultat global sont repris dans le tableau ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Gains et (pertes) actuariels	(28,5)	39,0
<i>Dont montants avant impôts</i>	(34,0)	46,5
<i>Dont impôts différés</i>	5,5	(7,5)
Gains et (pertes) sur un passif financier évalué à la juste valeur, attribuable à l'acquisition d'un intérêt avec ou sans contrôle	5,5	(10,6)
<i>Dont montants avant impôts</i>	5,8	(8,9)
<i>Dont impôts différés</i>	(0,3)	(1,7)
Ecarts de conversion	57,1	101,2
<i>Dont montants avant impôts</i>	52,9	101,6
<i>Dont impôts différés</i>	4,2	(0,4)
Couverture de flux de trésorerie	57,5	(129,2)
<i>Dont montants avant impôts</i>	54,8	(154,7)
<i>Dont impôts différés</i>	2,7	25,5
Réserves de réévaluation	(285,9)	(3.618,6)
<i>Dont montants avant impôts</i>	(285,9)	(3.618,6)
<i>Dont impôts différés</i>	-	-

Note 14 Stocks

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Matières premières, consommables et pièces détachées	543,0	670,1
En cours de fabrication	134,0	133,9
Produits finis et biens destinés à la revente	541,1	459,4
TOTAL BRUT (AVANT RÉDUCTIONS DE VALEUR)	1.218,0	1.263,4
Réductions de valeur sur stocks		
Au 1^{er} janvier	(52,9)	(54,5)
<i>Réductions de valeur de l'exercice</i>	(6,6)	(27,1)
<i>Reprises de réductions de valeur</i>	14,9	15,4
<i>Ecarts de conversion</i>	0,8	(0,5)
<i>Autres</i>	(1,4)	13,9
Au 31 décembre	(45,2)	(52,9)
TOTAL NET	1.172,8	1.210,6
dont : Holding	-	-
Imerys	734,6	789,9
Webhelp	-	5,0
Canyon	417,9	393,6
Affidea	11,4	9,6
Sanoptis	8,9	5,7
GBL Capital et SIM	-	6,7

La variation de stock comptabilisée en charge s'élève à EUR 42 millions en 2023 (EUR 97 millions en 2022).

Note 15 Créances commerciales

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Créances commerciales	619,1	1.132,6
Réductions de valeur sur créances douteuses	(18,5)	(23,8)
TOTAL NET	600,6	1.108,7
dont : Holding	1,5	0,0
Imerys	398,5	489,9
Webhelp	-	454,1
Canyon	2,9	3,3
Affidea	113,7	88,3
Sanoptis	71,7	53,8
GBL Capital et SIM	12,3	19,3

Les créances commerciales concernent essentiellement Imerys. Imerys a mis en place pour la première fois en 2023 un programme d'affacturage ponctuel au sein des secteurs PM Americas, PM EMEA & APAC et RAC. Dans ce cadre, Imerys conserve une implication continue dans les créances cédées au travers du risque de dilution, ainsi qu'au travers de l'obligation de restituer au factor les flux de trésorerie reçus de clients. Les risques et avantages sur les créances cédées ont été substantiellement transférés au factor et ces créances ont été décomptabilisées. La valeur comptable de ces créances décomptabilisées est de EUR 62 millions au 31 décembre 2023 (EUR 6 millions au 31 décembre 2022).

Les créances commerciales ne portent pas d'intérêt et ont pour la plupart une échéance de 30 à 90 jours. A la date de clôture des états financiers, certaines créances commerciales détaillées ci-après peuvent être échues sans être dépréciées, par exemple lorsqu'elles sont couvertes par un contrat d'assurance crédit ou par une garantie.

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Retard n'excédant pas 1 mois	124,7	171,8
Retard entre 1 mois et 3 mois	39,8	53,1
Retard de plus de 3 mois	38,0	57,1
TOTAL DES CRÉANCES COMMERCIALES ÉCHUES ET NON DÉPRÉCIEES	202,5	281,9
Créances commerciales non échues et créances commerciales échues et dépréciées	398,1	826,8
TOTAL NET DES CRÉANCES COMMERCIALES	600,6	1.108,7

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des réductions de valeur au cours des différentes années :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR CRÉANCES AU 1^{ER} JANVIER	(23,8)	(40,5)
Réductions de valeur de l'exercice	(9,5)	(2,1)
Utilisations	1,6	1,6
Reprises de réductions de valeur	11,2	9,2
Ecarts de conversion et autres	2,0	8,0
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE	(18,5)	(23,8)

Note 16 Actifs financiers de trading

EN EUR MILLIONS	2023	2022
SICAV monétaires	712,4	841,4
Autres actifs de trading	673,1	28,6
TOTAL	1.385,6	870,0
dont : Holding	705,5	839,8
Imerys	671,9	1,9
Webhelp	-	12,0
Canyon	8,1	16,3
Affidea	-	-
Sanoptis	-	-
GBL Capital et SIM	0,0	0,0

Note 17 Trésorerie et endettement

17.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Comptes à vue	506,7	1.249,0
Dépôts à terme	638,3	473,0
Billets de trésorerie	53,0	46,2
TOTAL	1.198,0	1.768,3
dont : Holding	378,5	544,0
Imerys	585,0	620,2
Webhelp	-	340,0
Canyon	16,7	25,0
Affidea	78,0	63,0
Sanoptis	52,6	88,0
GBL Capital et SIM	87,2	88,0

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la trésorerie est entièrement répartie entre des comptes à vue, des dépôts à terme et des billets de trésorerie auprès de diverses institutions financières.

17.2 Endettement

EN EUR MILLIONS	2023	2022
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	7.177,2	8.714,7
Emprunts obligataires (GBL)	1.984,5	1.985,2
Obligations convertibles (GBL)	499,8	499,7
Obligations échangeables (GBL)	486,3	479,6
Emprunts obligataires (Imerys)	1.710,7	1.705,3
Emprunts bancaires (Webhelp)	-	1.738,1
Emprunts bancaires (Canyon)	225,3	225,7
Emprunts bancaires (Affidea)	741,9	572,3
Emprunts bancaires (Sanoptis)	899,0	602,0
Emprunts bancaires (GBL Capital)	-	89,7
Dettes de location	574,6	738,8
Autres dettes financières non courantes	55,0	78,2
DETTES FINANCIÈRES COURANTES	1.173,7	1.654,6
Emprunts obligataires (GBL)	499,8	-
Obligations échangeables (GBL)	-	447,4
Dettes bancaires (GBL)	-	535,3
Dettes bancaires (Imerys)	23,5	437,6
Emprunts obligataires (Imerys)	500,0	-
Dettes de location	108,8	168,9
Autres dettes financières courantes	41,7	65,4

Emprunts obligataires (GBL)

Le 9 mai 2023, GBL a placé une émission obligataire institutionnelle de EUR 500 millions à maturité 10 ans, portant un coupon de 4,000 %. La valeur comptable de cet emprunt s'élève à EUR 496 millions au 31 décembre 2023.

Le 30 août 2022, GBL avait placé une émission obligataire institutionnelle de EUR 500 millions à maturité 7 ans, portant un coupon de 3,125 %. La valeur comptable de cet emprunt s'élève à EUR 495 millions au 31 décembre 2023.

Le 21 janvier 2021, GBL avait placé une émission obligataire institutionnelle de EUR 500 millions à maturité 10 ans, portant un coupon de 0,125 %. La valeur comptable de cet emprunt s'élève à EUR 495 millions au 31 décembre 2023.

Le 19 juin 2018, GBL avait placé une émission obligataire de EUR 500 millions à maturité 7 ans, portant un coupon de 1,875 %. La valeur comptable de cet emprunt s'élève à EUR 499 millions au 31 décembre 2023.

Durant le premier semestre de 2017, GBL avait émis un placement obligataire de EUR 500 millions assorti d'un coupon de 1,375 % et venant à échéance le 23 mai 2024. La valeur comptable de cet emprunt s'élève à EUR 500 millions au 31 décembre 2023.

Ces émissions ont vocation à couvrir les besoins généraux du groupe et allongent la durée moyenne pondérée de l'endettement brut.

Obligations convertibles en titres GBL (GBL)

Sagerpar SA, filiale à 100 % de GBL, (« l'Émetteur »), a émis le 23 mars 2021 des obligations convertibles en actions ordinaires existantes de GBL (les « Actions ») pour un montant de EUR 500 millions garanties par GBL (le « Garant »). Cette émission porte initialement sur environ 4,3 millions d'actions propres.

Les obligations ne portent pas d'intérêt et avaient, à leur placement, une maturité de 5 ans (1^{er} avril 2026), sauf en cas de remboursement anticipé. Les obligations ont été émises à un prix d'émission de 101,25 % du pair et, à moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, converties, ou rachetées et annulées, seront remboursées en numéraire au pair à l'échéance (sous réserve de la faculté de l'Émetteur de remboursement en actions), ce qui correspond à un taux annuel de rendement à échéance de - 0,25 %. Le prix de conversion initial des obligations est fixé à EUR 117,4928. Le taux d'intérêt effectif (incluant les coûts de transaction alloués à la dette) est de 0,02 %.

Les obligations à ce moment en circulation pourront être remboursées en totalité, et non de manière partielle, par remboursement au pair au gré de l'Émetteur, à tout moment à compter du 16 avril 2024, sous réserve que la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'Action constatés sur Euronext Bruxelles excède 130 % du prix de conversion sur chacun d'au moins 20 jours de bourse au cours d'une période de 30 jours de bourse consécutifs. A la date d'échéance des Obligations, l'Émetteur aura le choix d'effectuer un remboursement en Actions et, le cas échéant, un montant additionnel en numéraire.

Les porteurs d'obligations bénéficient d'un droit à la conversion de leurs obligations, qu'ils peuvent exercer à tout moment depuis le 1^{er} avril 2021 et jusqu'au 45^{ème} jour ouvré à Bruxelles (inclus) avant la date d'échéance, sous réserve de la faculté de l'Émetteur de satisfaire ce droit à la conversion par un remboursement en numéraire, en actions ou par une combinaison des deux. Si l'Émetteur opte pour un remboursement des droits à la conversion en Actions, il a l'intention de livrer des Actions existantes détenues en autocontrôle par l'Émetteur pour le compte du Garant comme actions propres.

Les obligations sont admises sur le marché libre (Freiverkher) de la Bourse de Francfort. La valeur comptable de cet emprunt (hors option) est de EUR 500 millions au 31 décembre 2023. L'option est évaluée à la juste valeur à la date de clôture (EUR 0 million au 31 décembre 2023, repris sous les « Autres passifs non courants »).

Obligations échangeables en titres Pernod Ricard (GBL)

Le 29 novembre 2022, GBL (« l'Émetteur ») a émis des obligations échangeables en actions existantes de Pernod Ricard SA (« Pernod Ricard ») pour un montant de EUR 500 millions. Cette émission porte initialement sur environ 2,0 millions d'actions Pernod Ricard représentant environ 1 % de son capital. Les obligations ont, à leur placement, une maturité de 3 ans (29 novembre 2025), sauf en cas de remboursement anticipé, d'échange ou de rachat et annulation. Les obligations portent un taux annuel de 2,125 %. Les obligations ont été émises à un prix d'émission de 100 % du pair et, à moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, échangées, ou rachetées et annulées, seront remboursées en numéraire au pair à l'échéance le 29 novembre 2025.

Les obligations peuvent être remboursées en totalité, et non de manière partielle, à l'initiative de l'Émetteur, au pair majoré des intérêts courus et impayés, et ce jusqu'à la date fixée pour le remboursement (i) à tout moment à compter de la date tombant 2 ans et 21 jours après la date d'émission, à condition que la valeur des actions sous-jacentes (composées initialement uniquement d'actions Pernod Ricard) par obligation attribuable à une valeur notionnelle d'obligations de EUR 100.000 soit supérieure à EUR 130.000 sur au moins 20 jours de bourse au cours d'une période de 30 jours de bourse consécutifs ; (ii) à tout moment, si 20 % ou moins du montant principal des obligations initialement émises reste en circulation ; ou (iii) en cas d'offre ou de plan d'arrangement portant sur le capital social prédominant compris dans les actions sous-jacentes, lorsque la contrepartie résultant de cette offre ou de ce plan consiste entièrement en numéraire, le tout conformément aux termes et conditions des obligations.

Les porteurs d'obligations peuvent demander l'échange de leurs obligations contre des actions sous-jacentes à tout moment depuis le 9 janvier 2023 et jusqu'à 40 jours ouvrés à Bruxelles avant la date d'échéance, sous réserve de la faculté de GBL de payer en numéraire tout ou partie de la valeur des actions sous-jacentes en substitution de leur échange.

Les obligations sont admises sur le marché libre (Freiverkher) de la Bourse de Francfort. La valeur comptable de cet emprunt (hors option) est de EUR 486 millions au 31 décembre 2023. La composante optionnelle est, quant à elle, évaluée à la juste valeur à la date de clôture (EUR 2 millions au 31 décembre 2023, repris sous les « Autres passifs non courants »).

Obligations échangeables en titres GEA (GBL)

Les obligations échangeables en actions GEA sont arrivées à échéance le 29 décembre 2023. Elles ont été intégralement remboursées en numéraire.

Dettes bancaires (GBL)

Durant le deuxième semestre 2022, GBL avait conclu des contrats de ventes à terme avec prépaiement portant sur 13,2 millions de titres Holcim, à échéance en mai 2023 et avait encaissé EUR 538 millions de trésorerie. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable de cette dette était de EUR 535 millions et la valeur du dérivé attaché à ces transactions, comptabilisé sous les « Autres passifs courants », s'élevait à EUR 77 millions.

Emprunts obligataires (Imerys)

Imerys a réaffirmé son engagement dans sa politique de développement durable en liant sa stratégie de financement à ses ambitions durables.

Ainsi, Imerys a réalisé le 29 novembre 2023, une émission d'obligations indexées sur des objectifs de développement durable (*Sustainability-Linked Bonds*) pour un montant en principal de EUR 500 millions. Ces obligations, à échéance du 29 novembre 2029, portent un coupon annuel de 4,75 % et sont admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Ces obligations émises conformément aux principes des obligations liées à des objectifs de développement durable publiés par l'*International Capital Markets Association* (« ICMA »), sont indexées sur un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, exprimé en tonnes de CO₂ émises, de 32,7 % en 2028 par rapport à l'année de référence 2021.

Ces objectifs incluent la réduction des émissions de Scope 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par Imerys) et des émissions de Scope 2 (émissions indirectes provenant de la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée ou achetée par Imerys). Le non-respect de ces objectifs au 31 décembre 2028 pourrait entraîner le paiement de pénalités correspondant à 75 points de base du montant en principal pour l'objectif 2028.

Le Groupe avait également réalisé le 14 mai 2021 une émission d'obligations indexées sur des objectifs de développement durable (*Sustainability-Linked Bonds*) pour un montant en principal de EUR 300 millions. Ces obligations, à échéance du 15 juillet 2031, portent un coupon annuel de 1,00 % et sont admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Ces instruments émis conformément aux principes des obligations liées à des objectifs de développement durable publiés par l'*International Capital Markets Association* (« ICMA »), sont indexés sur un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, exprimé en tonnes de CO₂ émises par million d'euros de chiffre d'affaires, de 22,9 % en 2025 et de 36,0 % en 2030 par rapport au chiffre d'affaires de l'année de référence 2018, tel que validé par l'initiative *Science Based Target initiative* (« SBTi »). Le non-respect de ces objectifs au 31 décembre 2025 et / ou au 31 décembre 2030 pourrait entraîner le paiement de pénalités correspondant à 25 points de base du montant en principal pour l'objectif 2025 et / ou de 50 points de base du montant en principal pour l'objectif 2030. Au 31 décembre 2023, la réduction cumulée des tonnes de CO₂ émises par million d'euros de chiffre d'affaires s'élève à 30,6 % depuis 2018 (29,6 % depuis 2018 au 31 décembre 2022).

Le détail des emprunts obligataires émis par Imerys est le suivant au 31 décembre 2023 :

	Valeur nominale en devise EN MILLIONS	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Coté/non coté	Echéance	Juste valeur EN EUR MILLIONS	Valeur comptable EN EUR MILLIONS
EUR	500,0	2,00 %	2,13 %	Coté	10/12/2024	492,6	500,1
EUR	600,0	1,50 %	1,63 %	Coté	15/01/2027	577,6	606,5
EUR	300,0	1,88 %	1,92 %	Coté	31/03/2028	284,2	303,8
EUR	500,0	4,75 %	4,82 %	Coté	29/11/2029	516,0	500,4
EUR	300,0	1,00 %	1,07 %	Coté	15/07/2031	242,3	300,0
TOTAL						2.112,7	2.210,8

Le détail des emprunts obligataires était le suivant au 31 décembre 2022 :

	Valeur nominale en devise EN MILLIONS	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Coté/non coté	Echéance	Juste valeur EN EUR MILLIONS	Valeur comptable EN EUR MILLIONS
EUR	500,0	2,00 %	2,13 %	Coté	10/12/2024	486,4	499,1
EUR	600,0	1,50 %	1,63 %	Coté	15/01/2027	549,2	604,4
EUR	300,0	1,88 %	1,92 %	Coté	31/03/2028	269,0	303,2
EUR	300,0	1,00 %	1,07 %	Coté	15/07/2031	208,3	298,6
TOTAL						1.512,9	1.705,3

Dettes bancaires (Imerys)

Ces dettes provenant d'Imerys comprennent, au 31 décembre 2023, EUR 18 million de dettes bancaires à court terme ainsi que EUR 5 millions de découverts bancaires (respectivement EUR 434 millions et EUR 4 millions au 31 décembre 2022).

Emprunts bancaires (Webhelp)

En 2022, les dettes bancaires provenant du groupe Webhelp comprenaient principalement le « contrat de crédit sénior » conclu en 2019 et son extension au titre du financement de l'acquisition de OneLink conclue le 30 juillet 2021 :

Au 31 décembre 2022	Valeur nominale en devise EN MILLIONS	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Coté/non coté	Echéance	Juste valeur EN EUR MILLIONS	Valeur comptable EN EUR MILLIONS
EUR	1.020,0	3,00 %	4,91 %	Non coté	18/11/2026	1.020,0	1.007,0
GBP	125,0	4,00 %	7,80 %	Non coté	18/11/2026	140,9	139,0
EUR	285,6	3,75 %	5,60 %	Non coté	18/11/2026	285,6	281,0
USD	350,0	4,50 %	8,27 %	Non coté	18/11/2026	323,2	317,0
TOTAL						1.769,7	1.744,0

Emprunts bancaires (Canyon)

Ce poste reprend l'endettement bancaire à long terme de Canyon.

Emprunts bancaires (Affidea)

Ce poste reprend l'endettement bancaire à long terme de Affidea. Il est principalement composé de deux emprunts bancaires de EUR 600 millions et EUR 100 millions, portant un taux d'intérêt nominal de 5,00 % chacun et à échéance le 22 juillet 2029. Leur valeur comptable totale est de EUR 736 millions au 31 décembre 2023.

Emprunts bancaires (Sanoptis)

Ce poste reprend l'endettement bancaire à long terme de Sanoptis.

Emprunts bancaires (GBL Capital)

Ce poste reprenait en 2022 les différents endettements bancaires des filiales opérationnelles de AMB III.

Dettes de location

Les dettes de location ont une échéance en 2024 pour EUR 109 millions, entre 2025 et 2029 pour EUR 309 millions et EUR 267 millions au-delà.

Autres dettes financières courantes

Ce poste reprenait principalement en 2022 l'endettement à long terme échéant dans l'année de Webhelp.

Lignes de crédit non utilisées

Au 31 décembre 2023, le groupe disposait de lignes de crédit non utilisées auprès de diverses institutions financières d'un montant total de EUR 3.909 millions (EUR 4.336 millions au 31 décembre 2022). Ce montant est disponible principalement chez GBL et Imerys pour respectivement EUR 2.450 millions et EUR 1.010 millions (respectivement EUR 2.450 millions et EUR 1.010 millions au 31 décembre 2022).

Concernant GBL, l'ensemble des lignes de crédit arrivent à maturité sur la période 2027 - 2028. Les lignes de crédit confirmées ne présentent pas de covenants financiers, ce qui signifie qu'au titre de ses contrats de crédit, GBL n'a pas d'obligation en matière de respect de ratios financiers.

17.3 Variation des dettes financières

Le tableau ci-dessous mentionne la réconciliation en 2023 et 2022 entre les dettes financières reprises dans le bilan consolidé et les montants issus de l'état consolidé des flux de trésorerie :

EN EUR MILLIONS	Au 1 ^{er} janvier 2023	Variation en trésorerie	Acquisitions/ventes de filiales	Incidence de la variation des taux de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Dettes financières - Passifs non courants	8.714,7	940,6	(14,1)	(2,3)	(2.461,7)	7.177,2
Dettes financières - Passifs courants	1.654,6	(421,3)	(1,6)	1,8	(59,9)	1.173,7
TOTAL	10.369,3	519,3	(15,7)	(0,5)	(2.521,6)	8.350,9

EN EUR MILLIONS	Au 1 ^{er} janvier 2022	Variation en trésorerie	Acquisitions/ventes de filiales	Incidence de la variation des taux de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2022
Dettes financières - Passifs non courants	6.616,2	1.185,1	1.260,6	32,7	(379,9)	8.714,7
Dettes financières - Passifs courants	1.037,5	(49,5)	50,2	(9,0)	625,4	1.654,6
TOTAL	7.653,7	1.135,6	1.310,8	23,8	245,5	10.369,3

Les « Autres mouvements » de 2023 résultent principalement du reclassement de l'endettement de Webhelp vers les « Actifs et passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente » le 29 mars 2023 (voir Note Périmètre) et le remboursement des dettes bancaires de GBL par les titres Holcim. En 2022, ces mouvements provenaient très majoritairement de reclassements entre passifs non courants et passifs courants ainsi que la reconnaissance de dettes de location.

La variation en trésorerie reprise dans le tableau ci-dessus se réconcilie avec l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit :

EN EUR MILLIONS	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Variation de trésorerie	519,3	1.135,6
dont : encaissements provenant de dettes financières	3.291,1	2.191,7
remboursement de dettes financières	(2.771,8)	(1.056,1)

17.4 Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

EN EUR MILLIONS	2024		2025-2029		2030 et plus	
Au 31 décembre 2023	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
Dettes financières non courantes	-	157,7	3.456,8	773,8	3.723,7	212,1
Autres passifs financiers non courants	-	-	796,1	6,6	285,6	-
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	8,6	-	-	-
Dettes financières courantes	1.155,2	70,9	-	-	-	-
Dettes commerciales	571,5	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés courants	46,2	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	545,3	0,2	-	-	-	-
TOTAL	2.318,2	228,8	4.261,5	780,4	4.009,3	212,1

EN EUR MILLIONS	2023		2024-2028		2029 et plus	
Au 31 décembre 2022	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
Dettes financières non courantes	-	252,6	5.953,8	955,8	2.760,9	158,6
Autres passifs financiers non courants	-	-	1.545,2	-	-	-
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	92,8	-	-	-
Dettes financières courantes	1.654,6	40,9	-	-	-	-
Dettes commerciales	857,4	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés courants	183,3	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	73,7	-	-	-	-	-
TOTAL	2.769,1	293,5	7.591,8	955,8	2.760,9	158,6

Note 18 Autres actifs courants

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Actifs financiers courants	60,3	90,9
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	25,5	17,4
Instruments financiers dérivés - Couverture	13,7	35,5
Autres	21,1	38,0
Actifs non financiers courants	377,1	498,7
Impôts sur le résultat à récupérer	101,1	110,7
Autres impôts et TVA à récupérer	124,1	201,6
Charges à reporter	57,7	85,1
Autres	94,2	101,2
TOTAL	437,4	589,5
dont : Holding	39,4	44,0
Imerys	253,7	235,6
Webhelp	-	179,4
Canyon	29,9	45,7
Affidea	50,9	26,8
Sanoptis	49,2	29,2
GBL Capital et SIM	14,4	28,8

Note 19 Capital et dividendes

19.1 Nombre de titres représentatifs du capital et actions propres

	Nombre de titres émis	Dont actions propres
Au 31 décembre 2021	156.355.000	(7.944.102)
Variation	(3.355.000)	(4.278.768)
Au 31 décembre 2022	153.000.000	(12.222.870)
Variation	(6.300.000)	(4.708.383)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	146.700.000	(16.931.253)

Actions propres

Au 31 décembre 2023, le groupe détient 16.931.253 actions propres, soit 11,54 % du capital émis, dont le coût d'acquisition est déduit des capitaux propres ; 4.255.580 d'entre-elles sont destinées à la couverture de l'obligation convertible.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2023 a approuvé l'annulation de 6.300.000 actions propres acquises par GBL. Le capital est, dès lors, représenté par 146.700.000 actions.

Au cours de l'année 2023, GBL a acquis et vendu / annulé respectivement 12.013.110 et 7.304.727 actions (à comparer respectivement à 8.657.745 et 4.378.977 en 2022) pour un montant net global de EUR 816 millions.

Les informations relatives aux acquisitions d'actions propres par GBL ou ses filiales sont publiées, de façon hebdomadaire, sur le site internet de GBL.

19.2 Dividendes

Le 15 mai 2023, un dividende brut de EUR 2,75 par action (EUR 2,75 en 2022) a été versé aux actionnaires.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2024 d'approuver la répartition bénéficiaire relative à l'exercice 2023, soit un montant global de EUR 381 millions, qui sera mis en paiement à partir du 13 mai 2024. Compte tenu du nombre de titres donnant droit au dividende (138.364.446), la distribution au titre de l'exercice 2023 correspondra à un dividende brut de EUR 2,75 par action GBL.

Note 20 Provisions

EN EUR MILLIONS	Garanties produits	Environnement	Risques juridiques, sociaux et réglementaires	Total
Au 31 décembre 2021	9,7	268,9	219,3	497,9
Dotations	4,2	23,5	42,8	70,5
Utilisations	(6,0)	(13,8)	(22,9)	(42,8)
Reprises	(1,2)	(0,9)	(14,7)	(16,8)
Impact de l'actualisation	-	2,1	0,8	2,9
Changement de périmètre/Regroupement d'entreprises	-	(9,1)	14,1	5,0
Ecart de conversion	0,1	(0,1)	8,4	8,4
Autres	(1,2)	(9,8)	(32,4)	(43,4)
Au 31 décembre 2022	5,6	260,7	215,3	481,6
Dotations	4,0	17,8	59,0	80,9
Utilisations	(2,9)	(13,1)	(21,1)	(37,1)
Reprises	(0,4)	(1,6)	(16,5)	(18,5)
Impact de l'actualisation	-	3,0	-	3,0
Changement de périmètre/Regroupement d'entreprises	-	5,7	0,7	6,4
Ecart de conversion	(0,1)	(0,7)	(2,8)	(3,6)
Autres	0,0	15,7	(20,2)	(4,4)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	6,3	287,5	214,4	508,2
dont provisions courantes	2,1	10,2	39,9	52,2
dont provisions non courantes	4,2	277,3	174,6	456,0

Les provisions du groupe s'élèvent à EUR 508 millions au 31 décembre 2023 (EUR 482 millions en 2022). Elles proviennent très majoritairement d'Imerys (EUR 470 millions en 2023 et EUR 423 millions en 2022).

Les probabilités de règlement et les montants de ces obligations sont estimés par le groupe, qui s'appuie généralement sur des experts internes pour valider les principales hypothèses, en tenant compte des effets attendus, le cas échéant, des évolutions réglementaires et sur des conseils externes pour les litiges et réclamations significatifs. Les estimations qui en résultent sont susceptibles d'évoluer selon les incertitudes propres à chaque litige. Ceux-ci ont trait à des allégations de préjudices personnels ou financiers mettant en cause la responsabilité civile du groupe et l'éventuelle violation d'obligations contractuelles ou de dispositions réglementaires en matières sociale, immobilière ou environnementale. Les provisions constituées pour faire face à ces risques sont incluses dans les EUR 214 millions de provisions pour risques juridiques, sociaux et réglementaires du tableau de variation mentionné ci-dessus. Ce montant inclut notamment le solde de la provision afférente à la résolution des contentieux liés à l'activité talc du groupe Imerys aux États-Unis, dont la matérialité justifie un développement spécifique.

Le 13 février 2019, les trois filiales talc nord-américaines du groupe ont décidé de se placer, avec effet immédiat, sous la protection de la procédure judiciaire dite du « Chapter II » de la loi des États-Unis sur les faillites en vue de régler définitivement la situation contentieuse liée à leurs activités commerciales historiques aux États-Unis. Sous le régime du « Chapter II », le groupe demeure juridiquement propriétaire des titres composant l'intégralité du capital des trois entités nord-américaines concernées, mais leurs actifs sont placés sous le contrôle des tribunaux fédéraux compétents de l'État du Delaware (États-Unis). Ceux-ci supervisent la poursuite des activités des entités concernées ainsi que la conclusion et l'exécution du plan de réorganisation de ces activités que les entités ont demandé à négocier avec les représentants respectifs des actuels, et potentiels futurs plaignants dans les contentieux intentés à leur encontre. Le processus du « Chapter II » suspend également les procédures de tous les contentieux en cours et empêche l'introduction de nouvelles actions contre ces entités en lien avec leurs opérations passées et actuelles. Compte tenu du transfert au 13 février 2019 du contrôle effectif de ces trois filiales à un tribunal et du bénéfice économique de leurs activités à leurs créanciers, les actifs et passifs des trois entités ont été déconsolidés des états financiers du groupe à compter de cette date, dégageant un effet résultat de EUR - 6 millions. La négociation entre les filiales talc nord-américaines, à laquelle s'est jointe la filiale Imerys Talc Italy, le groupe et les représentants des plaignants, a abouti le 15 mai 2020 à la conclusion d'un accord sur un plan conjoint de réorganisation qui a été déposé le même jour auprès du tribunal fédéral compétent du Delaware. Ce plan prévoit qu'une fois les approbations nécessaires obtenues, les filiales talc concernées sortiront du régime du « Chapter II » et le groupe sera libéré de tous les passifs existants et futurs liés à leurs activités passées, ces passifs étant transférés à un trust qui sera spécialement créé à cet effet.

Imerys Talc Italy figure parmi les parties citées dans quelques contentieux liés au talc aux États-Unis. Cette entité prévoit, une fois l'approbation du plan révisé obtenue auprès des votants, de se placer également sous la protection judiciaire du « Chapter II » avant la confirmation judiciaire de ce plan révisé et d'adhérer à celui-ci afin de bénéficier de la même résolution globale et définitive des passifs historiques liés au talc que les filiales talc nord-américaines. Les activités d'Imerys Talc Italy continueront à faire partie du groupe tout au long de la procédure du « Chapter II » et après sa clôture.

A la suite de l'approbation en janvier 2021 par le tribunal compétent du projet de plan, celui-ci a été soumis au vote des créanciers et des plaignants des filiales talc concernées. Dans le cadre du plan proposé, les filiales talc nord-américaines ont par ailleurs vendu le 17 février 2021 leurs actifs au fonds d'investissement Magris Resources pour USD 223 millions. En avril 2021, le plan a atteint le seuil d'approbation requis, en vertu des dispositions légales spécifiques applicables, de 75 % des votes des créanciers et plaignants. Cependant, le 13 octobre 2021, le tribunal compétent a rendu une décision selon laquelle certains votes en faveur du plan ne devaient pas être pris en compte dans le calcul du vote final et, en conséquence, l'approbation du plan n'a pas atteint la majorité requise de 75 % des votes. En conséquence, les filiales talc nord-américaines, les représentants des plaignants et d'autres parties prenantes au processus du « Chapter II » se sont engagé dans une médiation approuvée par le tribunal compétent et dont la durée a été successivement prolongée afin de parvenir à un plan révisé qui pourrait obtenir la majorité requise de 75 % des voix.

La médiation et les négociations en vue d'un accord sur un plan révisé ont été ralenties par le report de l'attention des représentants des plaignants sur la vive contestation judiciaire qui a entouré la procédure de placement sous la protection du régime du « Chapter II » initiée par une filiale du groupe Johnson & Johnson nouvellement et spécialement créée à cet effet - LTL (désormais renommé LLT Management LLC). Cette procédure, séparée et distincte, de celle du « Chapter II » des filiales talc nord-américaines, impliquait en effet de nombreuses parties prenantes identiques dont notamment les mêmes plaignants.

Après une première annulation en janvier 2023 par la cour d'appel compétente de la procédure de placement sous la protection du « Chapter II » introduite par LLT, la nouvelle demande faite à cet effet en avril 2023 devant le même tribunal fédéral compétent du District du New Jersey, a été rejetée à nouveau en août 2023.

La médiation et les négociations avec les parties médiées ont finalement pu aboutir à un accord sur un plan révisé, ainsi que sur les différents documents requis pour sa mise en œuvre, qui ont été déposés auprès du tribunal compétent le 31 janvier 2024. Le plan révisé reprend sans aucun changement les termes de l'accord transactionnel relatif à Imerys et ses filiales intégré dans le plan annoncé en mai 2020. Les principales modifications apportées au plan dans le plan révisé concernent (i) la structure et l'organisation du trust pour recueillir et gérer les indemnités financières à verser par les différentes parties contributrices au plan révisé, (ii) les règles d'allocation entre les plaignants concernés, suivant les différents préjudices qu'ils allèguent, des actifs du trust incluant également le bénéfice des droits à indemnisation des filiales talc nord-américaines au titre de polices d'assurance, de contrats passés ou de transactions actuelles ou potentielles futures avec des tiers, ainsi que (iii) les modalités du processus d'approbation du plan révisé en vue notamment de l'aligner avec le déroulement du processus concomitant de « Chapter II » initié en avril 2021 par l'un des précédents propriétaires de certains actifs des filiales talc nord-américaines (l'ancien groupe minier américain « Cyprus Mines ») qui s'est engagé à contribuer au financement du plan révisé.

Le projet de plan révisé est actuellement examiné par le tribunal compétent en vue de l'approbation à sa soumission au vote des créanciers et des plaignants des filiales talc concernées. Sous réserve d'un vote favorable du plan révisé à la majorité requise de 75 %, celui-ci sera ensuite soumis à la confirmation définitive du tribunal compétent puis à l'approbation finale d'un autre tribunal fédéral compétent.

Aux termes de l'accord transactionnel relatif à Imerys et ses filiales intégré dans le plan et repris sans changement dans le plan révisé, la contribution d'Imerys au titre du plan révisé consiste en un paiement en numéraire (i) d'un montant de USD 75 millions, (ii) du produit de la cession des actifs des filiales talc nord-américaines pour un prix de USD 223 millions, ainsi que de (iii) certains autres engagements détaillés dans le plan. Ces engagements incluent principalement le bénéfice d'anciennes polices d'assurance et le financement de certaines créances mineures d'exploitation (pour USD 5 millions) ainsi qu'une partie du dépassement des frais d'administration anticipés de la procédure du « Chapter II » des filiales talc concernées dans la limite d'un montant de USD 15 millions.

Sur la base du plan révisé et de l'état actuel de la procédure du « Chapter II » à la date d'arrêté des résultats financiers annuels 2023 du groupe, le groupe, avec l'appui d'experts indépendants, a revu et confirmé sa précédente estimation du risque lié à la résolution de cette procédure du « Chapter II » ainsi qu'aux prévisions d'impacts financiers pour le groupe. Une provision de EUR 250 millions avait été initialement enregistrée dans les états financiers consolidés de 2018 d'Imerys, sachant que les filiales talc nord-américaines sont déconsolidées depuis le 13 février 2019. Au 31 décembre 2023, le montant de la provision enregistrée dans les comptes du groupe, qui s'élève à USD 115 millions, soit EUR 104 millions, est considéré comme suffisant pour couvrir l'impact financier attendu du plan révisé sur le groupe.

Les provisions constituées pour couvrir les garanties produits d'Imerys et de Canyon sont de EUR 6 millions et ont une échéance probable située entre 2024 et 2028.

Enfin, le groupe (très majoritairement Imerys) constitue des provisions destinées à couvrir les risques environnementaux résultant de son activité industrielle ainsi que des provisions pour réhabilitation des sites miniers en fin d'exploitation. Ces provisions s'élèvent à EUR 287 millions au 31 décembre 2023 (EUR 261 millions en 2022). Les obligations correspondantes ont des échéances probables situées entre 2024 et 2028 pour EUR 79 millions, entre 2029 et 2038 pour EUR 99 millions et EUR 109 millions à partir de 2039.

Note 21 Engagements de retraite et avantages assimilés

21.1 Plans de type cotisations définies

Dans ce type de régime, l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières à un organisme gestionnaire (caisses de retraite, compagnies d'assurance, établissements financiers) sur une base obligatoire (dispositions légales ou réglementaires) ou facultative (régime complémentaire à l'initiative de l'entreprise) sans garantie sur le niveau des rentes versées.

Les montants sont pris en charge au cours de l'année au cours de laquelle ils sont dus. Le total des cotisations prises en charge pour les plans de type cotisations définies est de EUR 25 millions pour l'exercice 2023 (EUR 27 millions en 2022). Ces plans sont majoritairement relatifs à Imerys.

21.2 Plans de type prestations définies

Caractéristiques des régimes à prestations définies

Dans ce type de régime, le groupe garantit aux bénéficiaires le niveau de l'avantage qui sera versé dans le futur. Les bénéficiaires de ces plans sont les membres du personnel qui acquièrent des droits en contrepartie des services rendus dans le groupe (bénéficiaires actifs), des membres du personnel qui n'acquièrent plus de droits en contrepartie des services rendus dans le groupe ainsi que les anciens membres du personnel en activité à l'extérieur du groupe (bénéficiaires différés) et les anciens membres du personnel retraités (bénéficiaires retraités).

La valorisation des engagements de retraite et avantages assimilés est réalisée par des actuaires indépendants. Ces plans peuvent être financés par des compagnies d'assurance (assurance groupe), des fonds de pensions ou des entités séparées. Deux régimes représentent 68,0 % de l'engagement total du groupe au 31 décembre 2023. Il s'agit du régime britannique Imerys UK Pension Scheme (Imerys UK) et du régime américain Imerys USA Retirement Growth Account Plan (Imerys USA).

Le tableau suivant présente leurs principales caractéristiques :

	Imerys UK	Imerys USA
Éligibilité		
Date limite d'embauche	31/12/2004	31/03/2010
Age de la retraite	65	65
Description de l'avantage		
Modalités de paiement	Rente ⁽¹⁾	Capital ⁽²⁾
Revalorisation selon l'indice des prix à la consommation	Oui	Non
Date de fin d'accumulation des droits	31/03/2015	31/12/2014
Cadre réglementaire		
Obligation de financement minimum par l'employeur	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾
Obligation de cotisation minimum par le bénéficiaire	Oui	Non
Gouvernance		
Fiduciaires représentant l'employeur	Oui	Oui
Fiduciaires représentant les bénéficiaires	Oui	Non
Fiduciaires indépendantes	Oui	Non
Responsabilité des fiduciaires		
Définition de la stratégie de placement	Oui	Oui
Négociation du refinancement des déficits avec l'employeur	Oui	-
Gestion administrative du paiement de l'avantage	Oui	Oui

La durée de ces deux plans est de 11 ans pour Imerys UK et 8 ans pour Imerys USA (respectivement 13 ans et 8 ans au 31 décembre 2022).

Gestion des risques liés aux avantages du personnel

Description des risques

Le principal enjeu de la gestion financière des avantages du personnel réside dans la maîtrise du taux de financement des engagements, c'est-à-dire du rapport entre la valeur des actifs de couverture et la valeur des engagements. Ainsi, le taux de financement des engagements est susceptible d'être détérioré par une décorrélation entre l'évolution (notamment à la baisse) des actifs de couverture et l'évolution (notamment à la hausse) des engagements. La valeur des actifs de couverture peut être minorée par une dégradation de la juste valeur des placements. La valeur des engagements peut être majorée d'une part, pour l'ensemble des régimes sous l'effet d'une baisse des taux d'actualisation et d'autre part, pour les avantages versés sous forme de rentes viagères, soit du fait d'une hausse des taux d'inflation utilisés pour revaloriser les engagements de certains de ces régimes, soit du fait de l'allongement de la durée de vie des bénéficiaires.

(1) Rente calculée sur la base du nombre d'années de services rendus, du salaire annuel à la date de retraite et de la moyenne des trois derniers salaires annuels
(2) Capital à taux d'intérêt garanti (Cash Balance Plan)
(3) L'employeur est tenu de financer chaque unité de service rendu à hauteur de 100 % sur la base d'une évaluation de financement

Gestion des risques

La stratégie de maîtrise du taux de financement des engagements consiste en premier lieu à optimiser la valeur des actifs de couverture. Les politiques de placement ont ainsi pour objectif de délivrer un rendement régulier tout en prenant avantage d'opportunités présentant des niveaux de risque limités ou modérés. Le choix des placements est spécifique à chaque régime et sa détermination tient compte de la durée du régime et des contraintes réglementaires en matière de financement minimum.

Au Royaume-Uni en particulier, Imerys applique depuis 2011 une stratégie spécifique de maîtrise du taux de financement des engagements consistant à définir le placement des actifs de couverture par adossement à l'engagement. Ce dispositif qualifié de « *LDI* » (« *Liability Driven Investment* ») a pour objectif de maîtriser le taux de financement de l'obligation en corrélant les entrées et sorties de trésorerie sur la durée de l'engagement. En pratique, cette stratégie consiste à structurer le portefeuille d'actifs de couverture pour que les entrées de trésorerie générées par le rendement des placements neutralisent les sorties de trésorerie générées par le paiement des prestations. Dans le cadre de ce dispositif, la politique de couverture du risque d'augmentation de l'engagement lié à la baisse des taux d'actualisation et à la hausse des taux d'inflation couvre une proportion de l'engagement révisée périodiquement.

Financement des avantages du personnel

Le groupe finance l'essentiel des avantages du personnel par des placements insaisissables par les tiers dans des sociétés fiduciaires ou des contrats d'assurance juridiquement distincts du groupe. Ces placements, qualifiés d'actifs du régime, s'élèvent à EUR 1.004 millions au 31 décembre 2023 (EUR 940 millions au 31 décembre 2022). Imerys détient également des droits à remboursement, c'est-à-dire des placements détenus en direct par le groupe, qui s'élèvent à EUR 0 million au 31 décembre 2023 (EUR 0 million au 31 décembre 2022). Le taux de financement des engagements ressort ainsi à 85,5 % au 31 décembre 2023 (85,3 % au 31 décembre 2022).

Le déficit des régimes financés et les régimes non financés sont provisionnés à hauteur de EUR 183 millions au 31 décembre 2023 (EUR 172 millions au 31 décembre 2022), ainsi que le montre le tableau suivant :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Engagements financés par actifs du régime	(1.019,5)	(969,4)
Engagements financés par droits à remboursement	(0,3)	(0,5)
Juste valeur des actifs du régime	1.004,3	939,5
Restrictions sur les actifs reconnus	(13,3)	(10,9)
Juste valeur des droits au remboursement	0,2	0,2
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FINANCEMENT	(28,6)	(41,2)
Engagements non financés	(154,3)	(130,9)
ACTIF/(PROVISION)	(182,9)	(172,0)
dont : Passifs non courants	(183,8)	(189,1)
Actifs non courants	1,0	17,1

Juste valeur des actifs du régime

Les actifs détenus par le groupe pour financer les avantages du personnel génèrent en 2023 un rendement réel de EUR 41 millions (EUR - 333 millions en 2022) ainsi que présenté dans le tableau ci-dessous. Conformément aux textes en vigueur, ce rendement n'est crédité en résultat que pour une part normative de EUR 36 millions en 2023 (EUR 22 millions en 2022) calculée sur la base du taux utilisé pour actualiser les engagements. L'excédent du rendement réel, au-delà du rendement normatif, est crédité en capitaux propres pour EUR 4 millions en 2023 (EUR - 355 millions en 2022).

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Solde au 1^{er} janvier	939,5	1.282,3
Cotisations de l'employeur	34,0	19,4
Cotisations des participants au plan	6,5	1,3
Prestations payées	(66,4)	(74,5)
Ecart de conversion	14,0	(23,3)
Rendement réel des actifs	40,5	(333,0)
Rendement normatif (résultat)	36,1	22,4
Ajustement au rendement réel (capitaux propres)	4,4	(355,4)
Changement de périmètre/Regroupement d'entreprises	17,5	74,8
Autres mouvements	18,7	(7,4)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	1.004,3	939,5

Répartition des actifs du régime

EN %	2023	2022
Actions	17 %	12 %
<i>Cotées</i>	17 %	12 %
<i>Non cotées</i>	-	0 %
Obligations	57 %	68 %
<i>Cotées</i>	57 %	66 %
<i>Non cotées</i>	-	2 %
Immobilier	2 %	2 %
Autres	24 %	19 %
TOTAL	100 %	100 %

Engagements du régime – plan financés, non financés et partiellement financés

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Solde au 1^{er} janvier	1.100,8	1.821,1
Coûts des services rendus de la période	19,1	24,4
Coût financier	45,4	26,0
Pertes/(gains) actuariels provenant :	36,1	(412,8)
<i>des changements d'hypothèses démographiques</i>	(11,1)	4,0
<i>des changements d'hypothèses financières</i>	30,7	(448,0)
<i>des ajustements d'expérience</i>	16,5	31,3
Prestations payées	(72,4)	(83,7)
Changement de périmètre/Regroupement d'entreprises	6,5	45,5
Ecart de conversion	12,0	(19,7)
Autres mouvements	26,6	(300,0)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	1.174,1	1.100,8

Montants relatifs au régime comptabilisés dans le résultat global

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Coûts des services rendus de la période	19,1	24,4
Charges d'intérêt	45,4	26,0
Rendement normatif des actifs des régimes à prestations définies	(36,1)	(22,4)
Montants comptabilisés en résultat	28,4	28,1
Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif	(4,4)	355,4
(Gains) et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sur :	36,1	(412,8)
<i>des changements d'hypothèses démographiques</i>	(11,1)	4,0
<i>des changements d'hypothèses financières</i>	30,7	(448,0)
<i>des ajustements d'expérience</i>	16,5	31,3
Restrictions sur les actifs reconnus	2,3	10,9
Montants comptabilisés en capitaux propres - (crédit)/débit	34,0	(46,5)
TOTAL	62,4	(18,4)

Mutation des positions bilantaires

La variation des montants comptabilisés au bilan est expliquée dans le tableau suivant :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Montants comptabilisés au 1^{er} janvier	172,0	532,6
Charge nette comptabilisée en résultat	28,4	28,1
Cotisations payées	(46,5)	(29,9)
(Gains)/pertes actuariels et plafonnement des actifs comptabilisés dans les capitaux propres	34,0	(46,5)
Changement de périmètre/Regroupement d'entreprises/Ecarts de conversion et autres	(5,0)	(312,3)
MONTANTS COMPTABILISÉS AU 31 DÉCEMBRE	182,9	172,0
dont : Holding	1,9	1,4
Imerys	159,6	144,1
Webhelp	-	14,4
Canyon	0,2	0,2
Affidea	13,1	11,1
Sanoptis	7,6	1,5
GBL Capital et SIM	0,3	(0,7)

Durant l'exercice 2023, un montant net créditeur de EUR 28 millions relatif aux gains et pertes actuariels et plafonnement des actifs comptabilisés a été imputé directement dans le résultat global, soit EUR 34 millions brut diminué de EUR 6 millions d'impôts relatifs (un montant net créditeur de EUR 39 millions au 31 décembre 2022, soit EUR 46 millions brut diminué de EUR 8 millions d'impôts relatifs).

Estimations

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les régimes à prestations définies sont reprises ci-dessous :

EN %	2023	2022
Taux d'actualisation	1,5 % - 27,0 %	0,2 % - 12,0 %
Taux moyen d'augmentation salariale	0,8 % - 24,0 %	2,0 % - 36,0 %
Taux d'inflation	1,5 % - 6,0 %	1,2 % - 36,0 %

Plus spécifiquement, pour les deux zones monétaires où sont situés les engagements les plus significatifs (Royaume-Uni et États-Unis), les hypothèses actuarielles sont les suivantes en 2023 :

EN %	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	4,4 %	4,5 %
Taux moyen d'augmentation salariale	3,0 %	3,0 %
Taux d'inflation	3,1 %	3,1 %

Parmi ces hypothèses, le taux d'actualisation est celle dont la variation a l'incidence la plus significative sur les états financiers du groupe.

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation à la baisse du taux d'actualisation (simulation basse) et à la hausse (simulation haute) autour de l'hypothèse retenue dans les états financiers au 31 décembre 2023 (réel 2023). L'impact de ces variations est mesuré sur trois agrégats (engagement, intérêt net, coût des services rendus) dans les deux zones monétaires où sont situés les engagements les plus significatifs (Royaume-Uni et États-Unis). L'ampleur de la variation raisonnablement possible des taux d'actualisation est estimée à 50 points de base au regard de la variation moyenne pondérée des taux d'actualisation au Royaume-Uni et aux États-Unis sur les 5 derniers exercices.

EN EUR MILLIONS	Simulation basse	Scénario central	Simulation haute
Royaume-Uni			
Taux d'actualisation	3,9 %	4,4 %	4,9 %
Engagement à la date de clôture	637,9	605,1	575,1
Intérêt net dans le résultat 2024 ⁽¹⁾	(3,7)	(2,8)	(1,6)
Coût des services rendus dans le résultat 2024 ⁽²⁾	-	-	-
Etats-Unis			
Taux d'actualisation	4,0 %	4,5 %	5,0 %
Engagement à la date de clôture	201,3	193,8	186,8
Intérêt net dans le résultat 2024 ⁽¹⁾	(2,1)	(2,1)	(1,9)
Coût des services rendus dans le résultat 2024 ⁽²⁾	(0,6)	(0,5)	(0,5)

A périmètre constant, et toutes autres choses étant égales, le montant des cotisations des différents plans de pension à prestations définies est estimé à EUR 27 millions pour 2024.

(1) Désactualisation de l'engagement, nette du rendement normatif des actifs

(2) Régime fermé-gelé à partir du 1^{er} avril 2015

Note 22 Autres passifs non courants

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Passifs financiers non courants	423,1	1.638,0
Dettes sur intérêts minoritaires	367,8	1.512,6
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	9,7	88,7
Instruments financiers dérivés - Couverture	6,3	4,1
Autres	39,3	32,6
Passifs non financiers non courants	49,3	486,8
Dettes sur intérêts minoritaires	2,0	445,3
Passifs liés aux plans réglés en trésorerie	4,9	8,5
Autres	42,4	33,0
TOTAL	472,4	2.124,8
dont : Holding	7,2	45,4
Imerys	18,7	24,1
Webhelp	-	1.732,1
Canyon	-	-
Affidea	56,2	28,4
Sanoptis	355,5	262,2
GBL Capital et SIM	34,8	32,6

Au 31 décembre 2023, les dettes sur intérêts minoritaires sont principalement relatives à Sanoptis (EUR 312 millions au 31 décembre 2023 et EUR 250 millions au 31 décembre 2022). Il s'agit de la valeur actualisée à la date de clôture sur la base des dates d'exercice individuelles attendues des options de vente (« puts ») des actionnaires minoritaires.

Le modèle d'entreprise de Sanoptis prévoit, entre autres, qu'en cas de ventes de cliniques par des médecins à Sanoptis, ceux-ci ne quittent pas ces cliniques en tant qu'actionnaires ou médecins. Les actions résiduelles détenues par les médecins sont soumises à des périodes de détention minimales spécifiques. Des options d'achat et de vente sur ces actions sont négociées entre Sanoptis et les vendeurs au moment des acquisitions, de sorte qu'après l'expiration des périodes de détention et la réalisation de certaines conditions convenues contractuellement, les actions résiduelles des actionnaires minoritaires peuvent être vendues à Sanoptis en exécutant les options de vente à des prix d'achat déterminés au moment des transactions initiales. Le prix de vente est généralement déterminé sur la base de l'EBITDA moyen de la société cible pour une période donnée et d'un multiple convenu individuellement.

Au 31 décembre 2022, la dette sur intérêts minoritaires était principalement relative à Webhelp. Les 2 fondateurs et certains membres du personnel du groupe Webhelp étaient actionnaires minoritaires de Webhelp et possédaient des options de vente (« puts ») vis-à-vis de Sapiens Sarl (sous-filiale de GBL et véhicule d'investissement dédié du groupe Webhelp) sur l'ensemble des actions qu'ils détenaient, et qui étaient exerçables à certaines périodes prédéfinies. En conséquence, une dette sur actionnaires minoritaires avait été reconnue au bilan pour un montant total, au 31 décembre 2022, de EUR 1.675 millions, dont :

- la dette envers les fondateurs (EUR 1.113 millions au 31 décembre 2022, présentée en « Passifs financiers non courants »), dont les variations de valeur étaient enregistrées en « Produits et charges financiers des activités opérationnelles » ;
- la dette envers les membres du personnel (EUR 563 millions au 31 décembre 2022, présentée en « Passifs financiers non courants » pour une partie et en « Passifs non financiers non courants » pour l'autre partie), dont les variations de valeur étaient enregistrées en « Autres produits et charges d'exploitation liées aux activités opérationnelles ».

Suite à la vente de Webhelp le 25 septembre 2023, la dette envers les fondateurs et les membres du personnel a été éteinte, sans impact sur la trésorerie de GBL, à la clôture de la transaction. L'impact de la reprise a été inclus dans la plus-value de déconsolidation de Webhelp.

Note 23 Autres passifs courants

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Passifs financiers courants	122,6	257,0
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	5,1	69,8
Instruments financiers dérivés - Couverture	41,1	113,5
Autres	76,3	73,7
Passifs non financiers courants	606,9	1.006,1
Dettes sociales	203,0	344,9
Dettes fiscales autres que liées aux impôts sur le résultat	63,1	168,6
Autres	340,8	492,6
TOTAL	729,4	1.263,1
dont : Holding	76,0	153,6
Imerys	396,8	373,3
Webhelp	-	518,0
Canyon	27,0	33,2
Affidea	152,9	129,5
Sanoptis	44,8	26,1
GBL Capital et SIM	31,9	29,4

Les autres passifs non financiers courants reprennent principalement des dettes relatives à des immobilisations provenant d'Imerys pour EUR 109 millions.

Note 24 Actifs et passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Imerys

Imerys a entamé des négociations exclusives avec Mytilineos Group en vue de la cession de son activité de production de bauxite en Grèce, matérialisées le 4 septembre 2023 par la signature d'un accord pour une valeur d'entreprise de EUR 10 millions. Les actifs concernés par cette transaction ainsi que les passifs liés à ces actifs ont été désignés en tant qu'actifs et passifs destinés à être cédés et les amortissements ont cessé d'être comptabilisés à compter de cette date.

Les contributions de l'activité ont été présentées dans des postes distincts du bilan consolidé et sont fournies dans le tableau ci-après :

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023
Actifs détenus en vue de la vente	38,5
Actifs non courants	23,4
Actifs courants	15,1
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	26,0
Passifs non courants	16,1
Passifs courants	9,9

Enfin, en septembre 2022, la branche Minéraux de Performance d'Imerys avait reçu une offre d'achat portant sur un ensemble d'actifs miniers et industriels servant le marché du papier en Amérique, Europe et Asie. Les actifs concernés par cette transaction ainsi que les passifs liés à ces actifs avaient été désignés en tant qu'actifs et passifs destinés à être cédés et les amortissements ont cessé d'être comptabilisés à compter de cette date. Au 31 décembre 2022, la quote-part de EUR 110 millions du goodwill de l'activité Minéraux de Performance allouée à cette activité avait été dépréciée à hauteur de EUR 108 millions. Au cours du 1^{er} semestre de 2023, une perte de valeur complémentaire portant sur le goodwill et des actifs amortissables avait été comptabilisée à hauteur de EUR 10 millions nets d'impôt. Au cours du deuxième semestre 2023, la cession étant devenue hautement improbable, les actifs concernés par cette transaction et les passifs liés à ces actifs ont cessé d'être présentés en tant qu'actifs et passifs destinés à être cédés. Les amortissements non comptabilisés depuis septembre 2022 ont été comptabilisés à hauteur EUR 16 millions en résultat. Par ailleurs, la quote-part de la perte de valeur portant des actifs amortissables comptabilisée en juin a été reprise, soit EUR 8 millions, nets d'impôt.

GBL Capital

AMB III a conclu un accord en décembre 2023 avec Paul-Emmanuel et Roel Vanreusel qui, après une période de croissance transformationnelle de Beltaste-Vanreusel au cours de son partenariat avec Apheon, acquerront la totalité des actions de cette société. La société est un important producteur de snacks surgelés en Belgique et aux Pays-Bas. La transaction a été finalisée en janvier 2024.

Le tableau ci-dessous reprend les contributions bilantaires de cette société :

EN EUR MILLIONS	31 décembre 2023
Actifs détenus en vue de la vente	134,7
Actifs non courants	109,5
Actifs courants	25,1
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	65,8
Passifs non courants	48,4
Passifs courants	17,5

Note 25 Gestion des risques financiers et analyses de sensibilité

Compte tenu du caractère spécifique de chacune des entités consolidées dans les états financiers du groupe et de leurs activités très différentes (financières pour GBL et opérationnelles pour Imerys, Canyon, Affidea et Sanoptis), la gestion des risques est réalisée de manière autonome par chaque entité.

Les principaux risques identifiés au niveau du groupe sont le risque de change, le risque boursier, le risque de taux d'intérêt, le risque de prix énergétique, le risque de liquidité du marché, le risque de conversion des états financiers et le risque de crédit (principalement pour Imerys).

Le **risque de change** se définit comme le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle. Le groupe est exposé au risque de change par :

- (i) L'incidence sur la valeur de son portefeuille au travers des participations évaluées en devises étrangères (reprise en tant qu'autres investissements en capital et actifs de trading), ainsi que sur les flux dividendaires qu'il perçoit. Au 31 décembre 2023, le portefeuille du groupe est principalement exposé aux devises CHF et USD. Une appréciation / dépréciation de 10 % de ces devises par rapport à l'Euro aurait provoqué respectivement un impact de EUR - 494 millions et EUR 494 millions sur les capitaux propres et EUR - 132 millions et EUR 132 millions sur le compte de résultats de l'année. Ces calculs ne se rapportent qu'aux positions bilantaires détenues par le groupe et ne tient pas compte de l'impact de l'appréciation / dépréciation de ces devises sur le cours des actifs sous-jacents.
- (ii) L'impact sur les éléments sous-jacents de sa dette financière nette, c'est-à-dire avant instruments dérivés de change au 31 décembre 2023. Une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de l'Euro par rapport aux autres monnaies étrangères générerait une variation de EUR 42 millions et EUR - 42 millions sur la dette financière nette. Une baisse / hausse de 10 % des taux de change des monnaies étrangères sur le portefeuille d'instruments dérivés détenus au 31 décembre 2023 au titre de transactions futures hautement probables d'achats et de ventes en monnaies étrangères aurait un impact sur les capitaux propres (part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie) de EUR 0 million et EUR 0 million respectivement et sur le résultat (part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture) de EUR 0 million et EUR 0 million.

Les transactions réalisées par le groupe sont souscrites, dans la mesure du possible, dans la même monnaie fonctionnelle de l'entité qui entreprend la transaction. Lorsqu'il n'est pas possible de souscrire une transaction dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, le risque de change transactionnel peut être ponctuellement couvert par des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et des options de change. Les couvertures correspondantes sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie.

Le **risque boursier** se définit comme le risque par lequel le portefeuille du groupe (repris en tant qu'autres investissements en capital et actifs de trading) est susceptible d'être impacté par une évolution défavorable des cours de bourse. Le groupe est exposé, de par la nature même de ses activités, aux fluctuations boursières de son portefeuille. La volatilité des marchés financiers peut par ailleurs impacter le cours de bourse de GBL. Au 31 décembre 2023, une appréciation / dépréciation du cours de bourse de 10 % de toutes les participations cotées détenues en portefeuille ainsi que sur les instruments dérivés (options, obligations échangeables et convertibles) aurait un impact sur les capitaux propres de EUR 999 millions et EUR - 999 millions et sur le compte de résultats de l'année de EUR - 2 millions et EUR 2 millions.

Le **risque de taux d'intérêt** est le risque par lequel le flux d'intérêt afférent à la dette financière, d'une part, et la trésorerie brute, d'autre part, sont susceptibles d'être détériorés par une évolution défavorable des taux d'intérêt. Une modification des taux d'intérêt a un impact limité sur le résultat de GBL étant donné que la grande majorité de ses dettes financières est assortie de taux fixes. Concernant la trésorerie, GBL a fait le choix de continuer à privilégier la liquidité tout en limitant le risque de contrepartie. La trésorerie est dès lors placée à très court terme afin de rester mobilisable à tout moment pour pouvoir concourir à la flexibilité et la sécurisation du groupe en cas d'investissement ou de matérialisation de risques exogènes. Imerys a pour politique de se financer principalement en euros, ressource financière la plus accessible et à taux fixe. Les émissions obligataires à moyen terme à taux fixe sont transformées à taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Compte tenu de l'évolution anticipée en 2023 pour les taux d'intérêt, le groupe a été amené à fixer le taux d'intérêt d'une partie de sa dette financière future sur des échéances diverses.

Chez Canyon, Affidea et Sanoptis, la dette bancaire est également à taux variable et afin de se prémunir de la hausse des taux d'intérêt, ces sociétés sont entrées en 2023 dans des instruments de couverture de taux d'intérêt.

A titre de sensibilité, une baisse ou une augmentation des taux d'intérêt (Euribor, SONIA et SOFR) de 0,5 % aurait respectivement un impact sur la charge d'endettement financier net du groupe de EUR - 6 millions et EUR 6 millions.

Le **risque de prix énergétique** est le risque par lequel le flux de trésorerie exigible au titre d'un achat d'énergie est susceptible d'être détérioré par une hausse de son prix de marché. Imerys est exposé au risque de prix des énergies entrant dans le cycle de production de ses activités, principalement le gaz naturel, l'électricité et le charbon dans une moindre mesure. Face au risque de prix énergétique, Imerys est diversifié en termes d'implantations géographiques et de sources d'approvisionnement. Le groupe s'efforce de répercuter la hausse de l'énergie dans le prix de vente de ses produits. Le risque de prix énergétique est couvert par des contrats à terme ainsi que par des instruments optionnels. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. En terme de sensibilité, une baisse / hausse de 10 % des prix du gaz naturel et du Brent sur le portefeuille d'instruments dérivés détenus au 31 décembre 2023 au titre de transactions futures hautement probables d'achats de gaz naturel et de Brent aurait un impact dans les capitaux propres (part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie) de EUR - 3 millions et EUR 3 millions respectivement et sur le résultat (part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture) de EUR 0 million et EUR 0 million.

Le **risque de liquidité du marché** est le risque par lequel le groupe ne serait pas en mesure d'honorer les échéances de remboursement de ses passifs financiers étant donné qu'une ressource financière non confirmée (titres négociables à court terme, crédit bancaire et intérêts courus, autre dette et disponibilités) ne serait pas renouvelée. Les prévisions de trésorerie du groupe entre la date de tirage et la date de remboursement de ces dettes doivent permettre au groupe d'honorer ses remboursements à leur terme. L'échéancier des dettes est repris sous la Note 17.

Le **risque de conversion** des états financiers est une forme de risque de change par laquelle la valeur en euros des états financiers d'une activité à l'étranger est susceptible de se détériorer du fait d'une évolution défavorable du taux de change de la monnaie fonctionnelle de cette activité. Le groupe, au travers d'Imerys principalement, couvre une partie de ses investissements nets dans ses activités à l'étranger par des prêts spécifiquement affectés à leur financement à long terme et par la proportion de son endettement financier libellée en monnaies étrangères. Les différences de change générées par ces prêts et emprunts qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger, sont comptabilisées en capitaux propres afin de neutraliser, dans une certaine mesure, les gains ou pertes de conversion des investissements nets couverts. En terme de sensibilité, une baisse / hausse de 10 % des taux de change des monnaies étrangères sur le portefeuille de swaps de change détenus au 31 décembre 2023 au titre de la couverture d'investissements nets dans des entités étrangères aurait un impact dans les capitaux propres (part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères) de EUR - 77 millions et EUR 63 millions respectivement et sur le résultat (part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture) de EUR 0 million et EUR 0 million.

Le **risque de crédit** est le risque qu'un débiteur du groupe (principalement Imerys) ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque affecte principalement les créances commerciales. Le risque de crédit est suivi au niveau de chaque entité. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse de l'échéancier des créances. Avec une échéance de 30 à 90 jours en général, celles-ci ne comportent aucune composante de financement significative. Les entités du groupe peuvent être conduites à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance-crédit ou l'obtention des garanties (voir la Note 15).

Note 26 Instruments financiers dérivés

26.1 Justes valeurs des instruments financiers dérivés à court et à long terme

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés ouverts aux 31 décembre 2023 et 2022 sont reprises dans le tableau ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
ACTIFS	66,4	62,5
<i>Dont actifs non courants</i>	27,2	9,6
<i>Dont actifs courants</i>	39,2	52,9
Composés de :		
Forwards, futures et swaps de devises - Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	1,1	17,3
Forwards, futures et swaps de devises - Couverture	12,4	38,7
Instruments de couverture de taux d'intérêt - Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	24,4	-
Futures et options sur commodités - Couverture	1,5	6,5
Options call et put sur actions - Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	27,0	-
PASSIFS	(62,2)	(276,1)
<i>Dont passifs non courants</i>	(16,0)	(92,8)
<i>Dont passifs courants</i>	(46,2)	(183,3)
Composés de :		
Forwards, futures et swaps de devises - Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	(2,5)	(0,3)
Forwards, futures et swaps de devises - Couverture	(2,1)	(15,0)
Instruments de couverture de taux d'intérêt - Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	(7,4)	-
Instruments de couverture de taux d'intérêt - Couverture	(17,5)	-
Futures et options sur commodités - Couverture	(27,8)	(25,9)
Forward sur actions - Couverture	-	(76,7)
Options call et put sur actions - Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	(4,9)	(158,2)
POSITION NETTE	4,2	(213,7)
Forwards, futures et swaps de devises	8,9	40,7
Instruments de couverture de taux d'intérêt	(0,5)	-
Forwards sur actions	-	(76,7)
Futures et options sur commodités	(26,3)	(19,4)
Options call et put sur actions	22,1	(158,2)

Le tableau suivant reprend la maturité des instruments financiers dérivés liés à la couverture des flux de trésorerie pour les clôtures aux 31 décembre 2023 et 2022 :

EN EUR MILLIONS	Total	Endéans l'année	De 2 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Forwards, futures et swaps de devises	10,3	10,1	0,2	-
Instruments de couverture de taux d'intérêt	(17,5)	(11,5)	(6,0)	-
Futures et options sur commodités	(26,3)	(26,0)	(0,3)	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	(33,5)	(27,4)	(6,1)	-
Forwards, futures et swaps de devises	23,7	18,3	5,4	-
Futures et options sur commodités	(19,4)	(19,4)	-	-
Forward sur actions	(76,7)	(76,7)	-	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	(72,4)	(77,8)	5,4	-

26.2 Variation des justes valeurs des instruments dérivés

Le tableau suivant reprend les mutations de la juste valeur des instruments dérivés de couverture entre deux dates de clôture :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Instruments dérivés de couverture		
Au 1^{er} janvier – position nette des instruments financiers dérivés	(72,4)	73,6
Augmentation/(Diminution) comptabilisée en résultat financier	(20,9)	(1,7)
Augmentation/(Diminution) comptabilisée dans les capitaux propres	54,8	(154,7)
Changement de périmètre/Regroupement d'entreprises/Autres	5,0	10,4
AU 31 DÉCEMBRE – POSITION NETTE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	(33,5)	(72,4)

Le tableau suivant reprend les mutations de la juste valeur des instruments dérivés à des fins de transactions entre deux dates de clôture :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction		
Au 1^{er} janvier – position nette des instruments financiers dérivés	(141,2)	(206,2)
Augmentation/(Diminution) comptabilisée en résultat financier	105,0	98,7
Augmentation/(Diminution) comptabilisée dans les capitaux propres	-	-
Changement de périmètre/Regroupement d'entreprises/Autres	73,9	(33,6)
AU 31 DÉCEMBRE – POSITION NETTE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	37,7	(141,2)

26.3 Montants notionnels sous-jacents des instruments financiers dérivés

EN EUR MILLIONS	2023	2022
ACTIFS	1.701,9	2.140,4
Composés de :		
Forwards, futures et swaps de devises	616,1	2.063,7
Instruments de couverture de taux d'intérêt	978,4	-
Futures et options sur commodités	80,4	76,7
Options call et put sur actions	27,0	-
PASSIFS	3.548,2	4.043,6
Composés de :		
Forwards, futures et swaps de devises	1.292,9	1.715,9
Instruments de couverture de taux d'intérêt	1.070,6	-
Forward sur actions	-	537,6
Futures et options sur commodités	24,8	21,7
Options call et put sur actions	1.159,9	1.768,4

26.4 Maturité des montants notionnels sous-jacents des instruments financiers dérivés

EN EUR MILLIONS	Total	Endéans l'année	De 2 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Forwards, futures et swaps de devises	1.909,0	1.898,4	10,6	-
Instruments de couverture de taux d'intérêt	2.048,9	1.428,9	620,0	-
Futures et options sur commodités	105,2	101,2	4,0	-
Options call et put sur actions	1.186,9	159,9	1.000,0	27,0
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	5.250,0	3.588,4	1.634,6	27,0
Forwards, futures et swaps de devises	3.779,6	3.067,9	107,1	604,6
Forwards sur actions	537,6	537,6	-	-
Futures et options sur commodités	98,4	98,4	-	-
Options call et put sur actions	1.768,4	689,6	1.078,8	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	6.184,0	4.393,5	1.185,9	604,6

Note 27 Stock options

GBL

Plans réglés en trésorerie (« cash-settled plan »)

GBL a émis depuis l'année 2013 différents plans d'intéressement portant sur les actions de (sous-)filiales du groupe. Ces options ont été octroyées au personnel et au Management Exécutif de GBL. Ces options donnent le droit aux bénéficiaires d'acquérir une action pour un certain prix d'exercice correspondant à la valeur de l'action sous-jacente au moment de l'octroi des options. Ces options peuvent être exercées durant une certaine période. Le règlement de ces options se fera en espèces ou en titres. Ces plans sont traités comme des plans réglés en trésorerie. Les caractéristiques des plans non encore totalement exercés ou expirés sont reprises dans le tableau ci-dessous :

	FINPAR IX S.R.L. (1)	FINPAR VIII S.R.L. (1)	FINPAR VII S.R.L. (1)	FINPAR VI S.R.L.	FINPAR V S.R.L.	FINPAR IV S.A.	FINPAR III S.A.	FINPAR II S.A.	URDAC S.A.	LTI TWO S.A.
Date d'émission	11 mai 2023	9 mai 2022	22 novembre 2021	15 décembre 2020	12 juin 2020	10 mai 2019	7 mai 2018	8 mai 2017	5 mai 2015	29 avril 2014
Nombre d'options acceptées	1.697.860	1.819.341	1.273.215	346.359	335.729	303.380	337.146	348.424	257.206	223.256
Prix d'exercice (EUR)	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Date de début d'exercice	11 mai 2026	9 mai 2025	22 novembre 2024	15 décembre 2023	12 juin 2023	10 mai 2022	7 mai 2021	8 mai 2020	5 mai 2018	29 avril 2017
Date d'expiration	10 mai 2033	8 mai 2032	21 novembre 2031	14 décembre 2030	11 juin 2030	9 mai 2029	6 mai 2028	7 mai 2027	4 mai 2025	28 avril 2024
Hypothèses de valorisation										
Méthode de valorisation	Valeur intrinsèque	Valeur intrinsèque	Valeur intrinsèque	Valeur intrinsèque	Valeur intrinsèque	Valeur intrinsèque	Valeur intrinsèque	Valeur intrinsèque	Monte Carlo	Monte Carlo
Volatilité implicite des sous-jacents	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	16,25 % - 18,08 %	15,93 % - 29,74 %
Juste valeur unitaire (en EUR)	n.r.	n.r.	n.r.	2,05	6,85	0,00	0,00	0,00	8,62	15,11
Dette comptabilisée (en EUR millions)	0,6	0,7	0,5	0,7	2,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0

Le tableau de mutation est repris ci-dessous :

	2023		2022	
	Nombre	Prix d'exercice (EN EUR)	Nombre	Prix d'exercice (EN EUR)
Au 1^{er} janvier	4.770.946	10,00	1.678.790	10,00
Exercées par le :				
Management Exécutif	-	10,00	-	10,00
Personnel	(12.021)	10,00	(400)	10,00
Octroyées au :				
Management Exécutif	337.500	10,00	675.000	10,00
Personnel	1.360.360	10,00	2.417.556	10,00
Au 31 décembre	6.456.785	10,00	4.770.946	10,00
Plan LTI Two	3.249	10,00	3.249	10,00
Plan URDAC	6.328	10,00	6.328	10,00
Plan FINPAR II	348.424	10,00	348.424	10,00
Plan FINPAR III	337.146	10,00	337.146	10,00
Plan FINPAR IV	303.180	10,00	303.180	10,00
Plan FINPAR V	322.628	10,00	334.649	10,00
Plan FINPAR VI	345.414	10,00	345.414	10,00
Plan FINPAR VII	1.273.215	10,00	1.273.215	10,00
Plan FINPAR VIII	1.819.341	10,00	1.819.341	10,00
Plan FINPAR IX	1.697.860	10,00	-	-

En 2023, la charge totale du groupe liée aux plans d'options est comptabilisée en charges d'exploitation et s'élève à EUR - 3 millions (EUR - 8 millions en 2022) dont EUR - 1 million relatif au Management Exécutif (EUR - 1 millions en 2022). Fin 2023, 27,31 % des options sont acquises définitivement (*vested*) mais seulement 5,15% exerçables.

(1) Dont des options de type A et des options de type B

Plans réglés en actions (« equity-settled plan »)

GBL a émis durant les années 2007 à 2012 six plans d'intéressement sur actions GBL en faveur du Management Exécutif et du personnel. Ces plans ont été traités comme des plans réglés en actions. Au 31 décembre 2023, tous ces plans avaient été exercés ou étaient expirés.

Le tableau de mutation est repris ci-dessous :

	2023		2022	
	Nombre	Prix d'exercice (EN EUR)	Nombre	Prix d'exercice (EN EUR)
Au 1^{er} janvier	30.613	77,40	52.426	81,17
Exercées par le :				
Management Exécutif	-	-	-	-
Personnel	(11.332)	77,40	(21.813)	86,46
Expirées:				
Management Exécutif	-	-	-	-
Personnel	(19.281)	77,40	-	-
Au 31 décembre	-	77,40	30.613	77,40
Plan 2008	-	77,40	30.613	77,40

Imerys

Imerys possédait un plan d'intéressement en faveur des dirigeants, ainsi que certains cadres et salariés du groupe, prévoyant l'attribution d'options portant sur des actions Imerys. Chaque option permettait de souscrire à une action à un prix fixe prédéterminé. Le droit d'exercer les options était acquis généralement après trois ans suivant la date d'attribution et les options avaient une durée de vie maximale de dix ans. Tous ces plans ont été exercés ou étaient expirés au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, Imerys attribue des options de souscription d'actions dont l'exercice résulte en la souscription d'actions créées à cette occasion ainsi que des actions gratuites acquises sur le marché. Imerys a attribué, en 2023, 446.300 actions gratuites conditionnelles (432.950 en 2022).

Au 31 décembre 2023, la charge totale comptabilisée en frais de personnel du groupe Imerys liée aux plans d'options et d'actions gratuites sur la période s'élève à EUR 10 millions (EUR 14 millions en 2022).

	Nombre d'actions gratuites	Maturité	Taux de rotation	Taux de dividende moyen	Conditions de performance	Juste valeur EN EUR	Coût total par plan EN EUR MILLIONS	Coût 2023 des plans EN EUR MILLIONS	Coût 2022 des plans EN EUR MILLIONS
2019	427.500	3 ans	33,80 %	3,00 %	54,90 %	35,75	(5,4)	-	(0,2)
2020	154.150	3 ans	9,80 %	3,10 %	100,00 %	36,71	(4,5)	0,2	(1,4)
2020	457.700	3 ans	6,00 %	3,10 %	100,00 %	26,75	(11,1)	(0,5)	(4,1)
2021	482.200	3 ans	6,90 %	3,20 %	100,00 %	38,85	(16,8)	(4,5)	(5,7)
2022	432.950	3 ans	10,00 %	3,30 %	89,70 %	27,36	(9,6)	(2,9)	(2,1)
2023	446.300	3 ans	10,00 %	4,00 %	94,10 %	30,73	(11,6)	(2,6)	-
COÛT DES PLANS COMPTABILISÉ EN CHARGES DE PERSONNEL								(10,3)	(13,5)
Règlement en instruments de capitaux propres								(10,3)	(13,5)

Note 28 Résultat par action

28.1 Résultat consolidé de la période (part du groupe)

EN EUR MILLIONS	2023	2022
De base		
Résultat consolidé de la période (y inclus les activités abandonnées)	1.723,2	(584,7)
Résultat consolidé de la période (hors activités abandonnées)	397,5	(240,5)
Dilué		
Résultat consolidé de la période (y inclus les activités abandonnées)	1.716,0	(614,2)
Résultat consolidé de la période (hors activités abandonnées)	390,3	(270,0)

28.2 Nombre d'actions

	2023	2022
Actions émises à l'ouverture	153.000.000	156.355.000
Actions propres à l'ouverture	(12.222.870)	(7.944.102)
Mouvements pondérés de l'exercice	(469.341)	(1.693.739)
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le résultat de base par action	140.307.789	146.717.159
Influence des instruments financiers à effet dilutif :		
Emprunts convertibles	4.255.580	4.255.580
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le résultat dilué par action	144.563.369	150.972.739

28.3 Synthèse du résultat par action

EN EUR PAR ACTION	2023	2022
De base	12,28	(3,99)
Activités poursuivies	2,83	(1,64)
Activités abandonnées	9,45	(2,35)
Dilué	11,87	(4,07)
Activités poursuivies	2,70	(1,79)
Activités abandonnées	9,17	(2,28)

Note 29 Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier est le montant qui serait reçu lors de la vente de l'actif ou payé lors du transfert du passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché à la date d'évaluation.

La définition de la juste valeur repose sur la présomption qu'une entité est en activité et qu'elle n'a ni l'intention ni le besoin de se liquider, de réduire sensiblement l'ampleur de ses activités ou d'effectuer une transaction à des conditions défavorables. La juste valeur n'est donc pas le montant qu'une entité recevrait ou paierait dans le cadre d'une transaction forcée, d'une liquidation involontaire ou d'une vente en difficulté.

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le groupe classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Les instruments financiers du groupe relèvent très majoritairement des niveaux de classification 1 et 2. Les actifs financiers valorisés à la juste valeur de niveau 3 ne présentent pas un solde important par rapport aux autres classes d'actifs (15,07 % au 31 décembre 2023 et 12,93 % au 31 décembre 2022).

Techniques d'évaluation

L'objectif de l'utilisation d'une méthode d'évaluation est d'établir ce que le prix de la transaction aurait été à la date d'évaluation dans le cadre d'un échange dans des conditions de concurrence normale et motivé par des considérations commerciales normales.

Techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 2 :

Emprunts échangeables ou convertibles

Les emprunts échangeables ou convertibles émis par le groupe sont considérés comme des instruments hybrides, c'est-à-dire comprenant une composante obligataire et un dérivé incorporé. À la date d'émission, la juste valeur de la composante obligataire est estimée sur la base du taux d'intérêt de marché pour des obligations similaires non échangeables, ou non convertibles tenant compte du risque associé à GBL (« *credit spread* »). À chaque clôture, la valeur de la composante obligataire est recalculée en tenant compte de l'évolution du taux sans risque et du *credit spread* de GBL de GBL et la différence par rapport au cours de l'obligation échangeable ou convertible observé sur le marché Euro MTF de la Bourse de Francfort constitue la nouvelle valeur de la composante dérivée. L'évolution de cette valeur par rapport à la date de clôture précédente est prise en résultat.

Autres instruments financiers de niveau 2

La juste valeur des instruments dérivés non liés aux obligations échangeables ou convertibles est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire des cotations à la date de clôture fournies par des tiers intervenant sur les marchés financiers. Ces valorisations sont ajustées du risque de crédit des contreparties et du risque de crédit propre à Imerys ou à GBL. Ainsi, lorsque la valeur de marché du dérivé est positive (dérivé actif), sa juste valeur intègre la probabilité de défaut de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* ou « CVA »). Lorsque la valeur de marché du dérivé est négative (dérivé passif), sa juste valeur prend en compte la probabilité de défaut d'Imerys ou de GBL (*Debit Value Adjustment* ou « DVA »). Ces ajustements sont évalués à partir des spreads des obligations en circulation sur le marché secondaire, telles qu'é émises par Imerys, GBL et leurs contreparties.

Techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 :

Investissements en capital

Les investissements dans actifs privés sont valorisés trimestriellement en interne à leur juste valeur, sur la base d'une méthode d'évaluation spécifique ou d'une combinaison de méthodes d'évaluation, les évaluations spécifiques, la méthode ou la combinaison de méthodes étant cohérentes d'une clôture à l'autre. Les méthodes sont alignées sur l'ensemble du portefeuille, avec toutefois des pondérations différentes pour chaque méthode en fonction de la société. Les évaluations sont approuvées par le Comité de valorisation de GBL et examinées par un conseiller externe. Les variations de juste valeur de ces participations sont comptabilisées dans les réserves de réévaluation.

Les investissements dans les fonds ou co-investissements détenus par GBL Capital sont réévalués à leur juste valeur, notamment déterminée par les gestionnaires de ces fonds, en fonction de leur portefeuille d'investissements. Les variations de la juste valeur de ces participations sont comptabilisées en résultat financier.

Conformément aux recommandations de l'*International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines* (« *IPEV Valuation Guidelines* »), les investissements, fonds ou co-investissements récents sont valorisés à leur coût d'acquisition, pour autant que ces valorisations soient considérées comme les meilleures estimations de la juste valeur.

Analyse des instruments financiers par catégorie – bilans

La catégorie selon IFRS 9 utilise les abréviations suivantes :

- FATOCI : Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres (*Financial Assets measured at fair value through Other Comprehensive Income*)
- FATPL : Investissements en capital et instruments dérivés évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat (*Financial Assets measured at fair value through Profit or Loss*)
- FLTPL : Passifs financiers et instruments dérivés évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat (*Financial Liabilities measured at fair value through Profit or Loss*)
- FAAC : Actifs financiers évalués au coût amorti (*Financial Assets measured at Amortised Cost*)
- FLAC : Passifs financiers évalués au coût amorti (*Financial Liabilities measured at Amortised Cost*)
- HeAc : Activités de couverture (*Hedge Accounting*)

Les tableaux ci-dessous reprennent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 ainsi que la hiérarchie de la juste valeur. Il n'y a pas eu de transferts significatifs entre les différents niveaux entre 2023 et 2022.

Au 31 décembre 2023

EN EUR MILLIONS	Catégorie selon IFRS 9	Valeur comptable	Juste valeur	Hiérarchie des justes valeurs
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs non courants				
Autres investissements en capital				
Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres	FATOCI	10.013,1	10.013,1	Niveau 1
Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres	FATOCI	287,2	287,2	Niveau 3
Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat	FATPL	112,4	112,4	Niveau 1
Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat	FATPL	2.192,0	2.192,0	Niveau 3
Autres actifs non courants				
Instruments dérivés - Couverture	HeAc	0,2	0,2	Niveau 2
Instruments dérivés - Autres	FATPL	27,0	27,0	Niveau 2
Autres actifs financiers	FAAC	573,7	573,7	Niveau 2
Actifs courants				
Créances commerciales	FAAC	600,6	600,6	Niveau 2
Actifs financiers de trading	FATPL	1.385,6	1.385,6	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	FAAC	1.198,0	1.198,0	Niveau 2
Autres actifs courants				
Instruments dérivés - Couverture	HeAc	13,7	13,7	Niveau 2
Instruments dérivés - Autres	FATPL	25,5	25,5	Niveau 2
Autres actifs financiers	FAAC	21,1	21,1	Niveau 2
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs non courants				
Dettes financières	FLAC	7.177,2	6.979,8	Niveau 2
Autres passifs non courants				
Instruments dérivés - Couverture	HeAc	6,3	6,3	Niveau 2
Instruments dérivés - Autres	FLTPL	9,7	9,7	Niveau 2
Autres passifs non courants	FLAC	407,1	407,1	Niveau 2
Passifs courants				
Dettes financières				
Autres dettes financières	FLAC	1.173,7	1.173,7	Niveau 2
Dettes commerciales				
	FLAC	571,5	571,5	Niveau 2
Autres passifs courants				
Instruments dérivés - Couverture	HeAc	41,1	41,1	Niveau 2
Instruments dérivés - Autres	FLTPL	5,1	5,1	Niveau 2
Autres passifs courants	FLAC	76,3	76,3	Niveau 2

Au 31 décembre 2022

EN EUR MILLIONS	Catégorie selon IFRS 9	Valeur comptable	Juste valeur	Hierarchie des justes valeurs
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs non courants				
Autres investissements en capital				
Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres	FATOCI	10.837,2	10.837,2	Niveau 1
Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres	FATOCI	273,0	273,0	Niveau 3
Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat	FATPL	127,3	127,3	Niveau 1
Investissements en capital évalués à la juste valeur et dont les variations sont comptabilisées en résultat	FATPL	1.927,0	1.927,0	Niveau 3
Autres actifs non courants				
Instruments dérivés - Couverture	HeAc	9,6	9,6	Niveau 2
Autres actifs financiers	FAAC	66,1	66,1	Niveau 2
Actifs courants				
Créances commerciales	FAAC	1.108,7	1.108,7	Niveau 2
Actifs financiers de trading	FATPL	870,0	870,0	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	FAAC	1.768,3	1.768,3	Niveau 2
Autres actifs courants				
Instruments dérivés - Couverture	HeAc	35,5	35,5	Niveau 2
Instruments dérivés - Autres	FATPL	174	174	Niveau 2
Autres actifs financiers	FAAC	38,0	38,0	Niveau 2
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs non courants				
Dettes financières	FLAC	8.714,7	8.379,3	Niveau 2
Autres passifs non courants				
Instruments dérivés - Couverture	HeAc	4,1	4,1	Niveau 2
Instruments dérivés - Autres	FLTPL	88,7	88,7	Niveau 2
Autres passifs non courants	FLAC	1.545,2	1.545,2	Niveau 2
Passifs courants				
Dettes financières				
Autres dettes financières	FLAC	1.654,6	1.675,9	Niveau 2
Dettes commerciales	FLAC	857,4	857,4	Niveau 2
Autres passifs courants				
Instruments dérivés - Couverture	HeAc	113,5	113,5	Niveau 2
Instruments dérivés - Autres	FLTPL	69,8	69,8	Niveau 2
Autres passifs courants	FLAC	73,7	73,7	Niveau 2

Analyse des instruments financiers par catégorie – compte de résultats

Les tableaux ci-après présentent les produits et charges avant impôts sur le résultat comptabilisés en résultat par catégorie d'instruments financiers. Ces tableaux analysent les lignes de produits et charges contenant des instruments financiers selon des catégories présentées en colonnes. Celles-ci distinguent d'une part les catégories appliquées par défaut à tout élément hors comptabilité de couverture et d'autre part les catégories appliquées à tout élément relevant à titre dérogatoire de la comptabilité de couverture.

Les catégories IFRS 9 du coût amorti et de la juste valeur par résultat s'appliquent à la majorité des éléments hors comptabilité de couverture. Les éléments relevant de la comptabilité de couverture sont classés selon leurs qualifications de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, en distinguant en colonnes les valeurs des éléments couverts et des instruments de couverture et en lignes les types de risques couverts. Par ailleurs, afin de permettre le rapprochement entre catégories IFRS 9 et états financiers, ce tableau comporte une colonne contenant les éléments hors IFRS 9 suivants : paiements en actions (IFRS 2), actifs miniers (IFRS 6), stocks (IAS 2), actifs et passifs d'impôts sur le résultat (IAS 12), immobilisations corporelles (IAS 16), passifs de location financement (IFRS 16), actifs et passifs d'avantages du personnel à prestations définies et à court terme (IAS 19), subventions (IAS 20), provisions (IAS 37), immobilisations incorporelles et charges constatées d'avance (IAS 38), actifs de découverte (IFRIC 20) et droits et taxes (IFRIC 21). La logique de classement des instruments financiers à l'actif et au passif est appliquée de manière transversale à leurs variations en résultat. Par exemple, le chiffre d'affaires est rattaché à la catégorie du coût amorti, car ses contreparties en créances clients ou trésorerie et équivalents de trésorerie relèvent de cette catégorie à l'actif.

2023

EN EUR MILLIONS	Comptabilité hors couverture				Comptabilité de couverture				Total
	Coût amorti	Catégories IFRS 9		Hors IFRS 9	Juste valeur		Flux de trésorerie		
		Juste valeur par le résultat	Juste valeur par capitaux propres		Elément couvert	Couverture	Elément couvert	Couverture	
Dividendes nets de participations	-	-	286,1	-	-	-	-	-	286,1
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement	(62,5)	-	-	-	-	-	-	-	(62,5)
Produits et charges financiers des activités d'investissement	189,7	91,3	-	-	-	-	-	-	280,9
<i>Dont : Produits financiers</i>	303,7	93,9	-	-	-	-	-	-	397,6
<i>Charges financières</i>	(114,0)	(2,6)	-	-	-	-	-	-	(116,7)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - ACTIVITÉS POURSUIVIES	127,1	91,3	286,1	-	-	-	-	-	504,5
Chiffre d'affaires	6.137,1	-	-	-	-	-	-	0,2	6.137,3
Matières premières et consommables	(1.950,6)	-	-	(107,5)	-	-	-	(52,6)	(2.110,7)
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités opérationnelles	(1.471,4)	-	-	10,2	-	-	-	-	(1.461,2)
Produits et charges financiers des activités opérationnelles	(211,7)	0,4	-	(17,1)	-	-	-	-	(228,4)
<i>Dont : Produits financiers</i>	83,1	0,4	-	-	-	-	-	-	83,5
<i>Charges financières</i>	(294,8)	-	-	(17,1)	-	-	-	-	(311,9)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES CONSOLIDÉES - ACTIVITÉS POURSUIVIES	2.503,3	0,4	-	(114,4)	-	-	-	(52,4)	2.336,9

2022

EN EUR MILLIONS	Comptabilité hors couverture				Comptabilité de couverture				Total
	Coût amorti	Catégories IFRS 9		Hors IFRS 9	Juste valeur		Flux de trésorerie		
		Juste valeur par le résultat	Juste valeur par capitaux propres		Elément couvert	Couverture	Elément couvert	Couverture	
Dividendes nets de participations	-	-	322,3	-	-	-	-	-	322,3
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement	(74,3)	-	-	-	-	-	-	-	(74,3)
Produits et charges financiers des activités d'investissement	(490,0)	94,6	-	-	-	-	-	-	(395,4)
<i>Dont : Produits financiers</i>	168,7	119,0	-	-	-	-	-	-	287,7
<i>Charges financières</i>	(658,7)	(24,4)	-	-	-	-	-	-	(683,1)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - ACTIVITÉS POURSUIVIES	(564,3)	94,6	322,3	-	-	-	-	-	(147,4)
Chiffre d'affaires	5.623,4	-	-	-	-	-	-	(0,1)	5.623,3
Matières premières et consommables	(2.264,5)	-	-	199,9	-	-	-	100,4	(1.964,2)
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités opérationnelles	(1.548,7)	-	-	18,1	-	-	-	-	(1.530,6)
Produits et charges financiers des activités opérationnelles	(362,9)	5,8	-	(11,0)	-	-	-	-	(368,1)
<i>Dont : Produits financiers</i>	36,9	5,8	-	-	-	-	-	-	42,7
<i>Charges financières</i>	(399,9)	-	-	(11,0)	-	-	-	-	(410,9)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES CONSOLIDÉES - ACTIVITÉS POURSUIVIES	1.447,3	5,8	-	207,0			-	100,3	1.760,4

Note 30 Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Les tableaux ci-après présentent des informations financières résumées à l'égard de chacune des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives, sans tenir compte des éliminations intragroupes.

EN EUR MILLIONS	Imerys	Canyon	Sanoptis	Filiales non significatives prises individuellement	2023
Pourcentage de participation détenu par des participations ne donnant pas le contrôle	45,1 %	50,0 %	16,8 %		
Pourcentage de vote détenu par des participations ne donnant pas le contrôle	31,9 %	50,0 %	38,0 %		
Actifs non courants	4.469,7	749,6	2.294,2		
Actifs courants	2.682,2	475,6	182,4		
Passifs non courants	2.497,6	373,3	1.590,5		
Passifs courants	1.497,0	136,9	113,6		
Participations ne donnant pas le contrôle	33,3	-	-		
Capitaux propres (part du groupe)	3.124,0	714,9	772,6		
Participations ne donnant pas le contrôle (y inclus celles de la filiale)	1.442,1	346,9	128,9	60,1	1.978,0
Chiffre d'affaires	3.794,4	790,6	494,1		
Résultat net de la période revenant aux actionnaires de GBL (part du groupe)	28,2	(6,2)	(47,1)		
Résultat net de la période revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	25,6	(7,1)	(9,6)	10,9	19,9
Résultat net de la période (tiers inclus)	53,8	(13,3)	(56,7)		
Autres éléments du résultat global revenant aux actionnaires de GBL (part du groupe)	38,2	(4,6)	(0,1)		
Autres éléments du résultat global revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	29,3	(4,6)	(0,0)	0,6	25,2
Total des autres éléments du résultat global (tiers inclus)	67,5	(9,3)	(0,2)		
Résultat global total de la période revenant aux actionnaires de GBL (part du groupe)	66,4	(10,8)	(47,3)		
Résultat global total de la période revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	54,9	(11,7)	(9,6)	11,5	45,1
Résultat global total de la période (tiers inclus)	121,3	(22,6)	(56,9)		
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	152,1	-	-		
Flux net de trésorerie d'exploitation	(86,5)	11,6	(19,3)		
Flux net de trésorerie d'investissement	167,5	(24,6)	(428,4)		
Flux net de trésorerie de financement	(259,0)	4,7	411,6		
Effet de la variation des taux de change sur les fonds détenus et incidence des variations de périmètre de consolidation	(14,9)	-	0,7		
Augmentation/diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(193,0)	(8,3)	(35,4)		

EN EUR MILLIONS	Imerys	Webhelp	Canyon	Sanoptis	Filiales non significatives prises individuellement	2022
Pourcentage de participation détenu par des participations ne donnant pas le contrôle	45,0 %	38,7 %	50,4 %	16,5 %		
Pourcentage de vote détenu par des participations ne donnant pas le contrôle	31,9 %	38,7 %	50,4 %	37,0 %		
Actifs non courants	4.357,4	3.505,6	751,7	1.846,8		
Actifs courants	3.513,6	990,6	483,9	176,7		
Passifs non courants	2.465,6	3.879,3	367,1	1.100,2		
Passifs courants	2.020,0	792,1	123,2	77,5		
Participations ne donnant pas le contrôle	47,5	1,0	-	5,0		
Capitaux propres (part du groupe)	3.337,9	(176,2)	745,2	841,1		
Participations ne donnant pas le contrôle (y inclus celles de la filiale)	1.550,4	1,0	362,4	140,5	45,7	2.100,0
Chiffre d'affaires	4.281,6	2.485,3	644,9	180,1		
Résultat net de la période revenant aux actionnaires de GBL (part du groupe)	130,4	(388,2)	11,0	(20,7)		
Résultat net de la période revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	124,0	17,2	11,8	(4,1)	3,2	152,2
Résultat net de la période (tiers inclus)	254,4	(371,0)	22,8	(24,8)		
Autres éléments du résultat global revenant aux actionnaires de GBL (part du groupe)	7,9	26,9	(0,2)	2,2		
Autres éléments du résultat global revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	15,9	17,2	(0,2)	0,4	0,2	33,5
Total des autres éléments du résultat global (tiers inclus)	23,8	44,1	(0,4)	2,6		
Résultat global total de la période revenant aux actionnaires de GBL (part du groupe)	138,2	(361,3)	10,8	(18,5)		
Résultat global total de la période revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	139,9	34,4	11,7	(3,6)	3,4	185,7
Résultat global total de la période (tiers inclus)	278,2	(326,9)	22,4	(22,2)		
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	65,3	-	-	-		
Flux net de trésorerie d'exploitation	440,7	276,3	(111,9)	77,9		
Flux net de trésorerie d'investissement	(311,3)	(301,4)	7,2	(187,9)		
Flux net de trésorerie de financement	76,2	(0,5)	96,0	188,2		
Effet de la variation des taux de change sur les fonds détenus et incidence des variations de périmètre de consolidation	(3,0)	(9,5)	-	9,7		
Augmentation/diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	202,6	(35,2)	(8,7)	88,0		

Note 31 Actifs et passifs éventuels, droits et engagements

Relatifs à GBL

Engagements d'acquisitions/souscriptions

Suite à l'engagement pris par GBL dans GBL Capital, les montants souscrits non appelés s'élèvent à EUR 752 millions au 31 décembre 2023 (EUR 846 millions fin 2022).

Dividendes étrangers/double imposition internationale

Le groupe a continué à prendre certaines mesures pour préserver ses intérêts en matière de « double imposition » des dividendes étrangers.

Relatifs aux filiales consolidées de GBL

Engagements de location simple contractés

Les éléments subsistant hors bilan sont limités aux contrats hors du champ d'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location, notamment les locations minières et les engagements d'achats de services associés aux contrats de location (EUR 4 millions au 31 décembre 2023).

Autres engagements donnés et reçus

Ces engagements donnés et reçus proviennent exclusivement d'Imerys, de GBL Capital et de Sienna Investment Managers.

Les autres engagements donnés concernent essentiellement des engagements liés :

- aux activités opérationnelles, c'est-à-dire à des engagements d'achat ferme pris par Imerys dans le cadre de contrats d'achats de biens, de services, d'énergie et de transport (EUR 181 millions contre EUR 113 millions en 2022) ;
- à la trésorerie, c'est-à-dire correspondant à des lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantisements obtenus par Imerys auprès d'établissements financiers afin de garantir des besoins de trésorerie opérationnelle en faveur de leurs clients (EUR 38 millions contre EUR 63 millions en 2022) ;
- d'autres obligations (EUR 76 millions contre EUR 192 millions en 2022).

Par ailleurs, les engagements reçus s'élèvent à EUR 364 millions au 31 décembre 2023 (EUR 470 millions au 31 décembre 2022).

Note 32 Transactions avec des parties liées

Parties liées externes à GBL

GBL a pour parties liées le groupe canadien Power Corporation du Canada et le groupe belge Frère. Ces groupes constituent pour GBL les ultimes têtes de groupe. Au travers de leur coentreprise Parjointco SA, ils exercent un contrôle conjoint sur le groupe suisse Pargesa SA qui contrôle GBL. Pargesa SA est à ce titre une partie liée de GBL. Aucun contrat ne lie GBL et Pargesa SA.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, il n'existe aucune transaction réalisée avec ces parties liées à l'exception de prestations de services aux groupes Frère et Power Corporation du Canada pour un montant de EUR 1 million au 31 décembre 2023 (EUR 1 million au 31 décembre 2022).

Rémunération des Administrateurs

Les rémunérations des Administrateurs sont reprises dans le tableau ci-dessous :

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Salaires, charges et avantages à court terme	3,9	3,3
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,5
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(0,7)	(1,1)
Autres	0,1	0,1
TOTAL	3,5	2,7

Note 33 Événements postérieurs à la clôture

Mesures visant à améliorer le rendement pour les actionnaires : rachats d'actions propres

Entre le 8 janvier et le 12 mars 2024, GBL a acquis 0,7m d'actions GBL, correspondant à 0,5 % des actions représentatives du capital émis et valorisées à EUR 47 millions au 12 mars 2024. La septième enveloppe de rachats d'actions propres était exécutée à concurrence de 9,5 % à cette date.

Note 34 Émoluments du Commissaire

Les états financiers consolidés et statutaires de GBL de cette année ont été vérifiés et approuvés sans réserve par PwC Reviseurs d'Entreprises. L'intégralité des rapports relatifs aux vérifications des états financiers susmentionnés sont disponibles dans les rapports respectifs.

Conformément à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations, les honoraires de PwC Reviseurs d'Entreprises et de son réseau ont été repris ci-dessous :

EN EUR	2023	2022
Mission révisoriale	6.720.989	5.244.000
<i>dont GBL</i>	91.000	91.000
Autres missions d'attestation	1.116.072	271.286
Missions de conseils fiscaux	1.235.847	672.482
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	1.637.156	384.579
TOTAL	10.710.064	6.572.347
dont : Holding	881.351	970.158
Imerys	3.731.548	3.508.966
Webhelp	1.185.512	1.516.759
Canyon	18.000	13.000
Affidea	3.125.525	10.350
Sanoptis	762.775	0
GBL Capital et SIM	1.005.353	553.114

7.2 RAPPORT DU COMMISSAIRE



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Groupe Bruxelles Lambert SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe » ou « GBL »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2021, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels du Groupe durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total du bilan consolidé qui s'élève à EUR 28.559,6 millions et d'un résultat consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice, attribuable au Groupe, de EUR 1.723,2 millions.

A notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB



Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Identification et évaluation de la plus-value sur la vente de Webhelp à Concentrix

Description du point clé de l'audit

Le 25 septembre 2023, à la suite de l'accord du 29 mars 2023 d'entrer en négociation exclusive en vue de constituer un leader mondial de l'expérience client, la vente de Webhelp a été finalisée. Au terme de cet accord, GBL a reçu une contrepartie de EUR 1.103 millions composée (i) d'actions Concentrix (donnant droit à 13,17% du capital et des droits de vote), (ii) d'actions d'earn-out, (iii) d'une créance et (iv) d'un paiement en numéraire. Tel que décrit en annexe des comptes consolidés, cette cession a généré une plus-value de EUR 1.291,8 millions (voir section 7.1.7 Mouvements de périmètre et Note 22).

Compte tenu du montant significatif reçu en contrepartie de la cession et de l'impact de l'annulation de la dette minoritaire de Webhelp dans les comptes consolidés du groupe, nous avons considéré la cession de Webhelp à Concentrix comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons examiné la documentation juridique et les autres informations relatives à la transaction, y compris les décisions des organes de gouvernance, afin de valider le prix total de la transaction et le calcul de la plus-value réalisée.

Pour valider le prix total de transaction, nous avons reçu et revu le calcul final, ainsi que la répartition entre ses différentes composantes. Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons revu le caractère raisonnable des hypothèses d'évaluation des différentes composantes, en particulier pour les parties relatives aux actions earn-out et à la créance sur Concentrix. Concernant les différentes composantes du prix reçues en contrepartie des actions Webhelp à la date de la transaction, nous avons obtenu les justificatifs nécessaires.

Pour valider la plus-value réalisée, nous avons vérifié la valeur de l'actif net de Webhelp déconsolidé au 25 septembre 2023 (incluant la valorisation de la dette sur actionnaires minoritaires à cette même date), ainsi que les écritures de cession par rapport au prix total de la transaction.

Finalement, nous avons revu de manière satisfaisante le traitement comptable appliqué à l'opération, ainsi que les mentions en annexes des comptes consolidés.

Evaluation des goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles.

Description du point clé de l'audit

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 révèlent à l'actif un goodwill s'élevant à EUR 4.360,7 millions, ainsi que des immobilisations incorporelles et corporelles pour des montants de respectivement EUR 2.073,5 millions et EUR 2.976,9 millions (cf. Notes 9 à 11 des comptes consolidés).

Tel que décrit en Note 10 et dans les méthodes comptables des comptes consolidés, les sociétés du



Groupe procèdent chaque année à un test de dépréciation sur l'ensemble de leurs unités génératrices de trésorerie (« UGT ») dans la mesure où des goodwill sont présents dans celles-ci. La direction du Groupe a retenu les jugements posés par ses filiales dans la définition des UGT, à savoir différentes branches chez Imerys, une seule UGT chez respectivement, Affidea, Sanoptis et Canyon Bicycles, et chaque participation chez Sienna Investment Managers. En outre, dès lors que sont identifiés des faits indiquant qu'une UGT, un groupe d'UGT ou un actif individuel non courant a pu se déprécier, la direction effectue un test de perte de valeur à une date intermédiaire.

L'essentiel de ces actifs est relatif à Imerys, Affidea et Sanoptis (cf. information sectorielle en Note 1 des comptes consolidés).

Nous avons considéré que l'évaluation des goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles d'Imerys, d'Affidea et de Sanoptis est un point clé de l'audit en raison de leur caractère significatif dans les comptes du Groupe, parce que la définition du niveau de test du goodwill (« UGT ») et la détermination des indices de perte de valeur constituent des jugements importants de la direction, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés tenant entre autres en compte des incertitudes liés à la situation macroéconomique et aux changements climatiques, nécessite l'utilisation de jugements et estimations importants de la direction.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons examiné les tests de dépréciation annuels des principaux goodwill effectués par le Groupe, et nous nous sommes également entretenus avec la direction afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Nous avons analysé la conformité avec la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » de la méthode utilisée par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des principales UGT ou des principaux groupes d'UGT et, le cas échéant, des actifs individuels non courants significatifs entrant dans le champ de la norme, présentant un indice de perte de valeur.

Nous avons également, le cas échéant avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, étudié les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie pour les principales UGT ou les principaux groupes d'UGT et analysé notamment:

- Les projections de flux de trésorerie relatives à chaque groupe d'UGT par rapport au contexte économique et financier dans lequel elles s'inscrivent.
- La cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration des filiales respectives dans le cadre des processus budgétaires et avec des études externes relatives aux principaux marchés sous-jacents servis par le Groupe.
- Le caractère raisonnable des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, notamment les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation, au regard des analyses de marché disponibles, des consensus des principaux acteurs et des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés et vérifié l'exactitude arithmétique des analyses de sensibilité présentées.

Sur la base des procédures mises en œuvre, nous avons constaté que les résultats de l'évaluation des goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles effectuée par la direction étaient cohérents avec les résultats de nos procédures.



Classification et traitement comptable des différentes lignes d'investissements

Description du point clé de l'audit

Le Groupe détient au 31 décembre 2023 des participations à hauteur de respectivement 19,98%, 19,31%, 15,90% et 15,92% dans Ontex, SGS, Voodoo et Umicore. En conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers », le Groupe considère ces titres comme étant des « autres investissements en capital ».

Comme mentionné en annexe des comptes consolidés (« Méthodes comptables », section « principaux jugements et estimations »), le Groupe a analysé le traitement comptable à réserver à ces quatre participations et en particulier la classification en (i) participations dans les entreprises associées (IAS 28), ou en (ii) autres investissements en capital (IFRS 9). Compte tenu d'une détention inférieure à 20% pour chacune de ces participations et du fait que:

- La représentation de GBL au conseil d'administration n'est pas suffisante pour démontrer l'existence d'une influence notable. De plus, la représentation au conseil d'administration est limitée à la durée des mandats des administrateurs et ne résulte pas pour les sociétés cotées d'un droit contractuel ou légal, mais d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.
- Les autres critères généralement considérés pour démontrer l'influence notable ne sont pas respectés.

GBL a conclu qu'il n'y a pas d'influence notable démontrée et, en conséquence, ces quatre participations sont comptabilisées en tant qu'autres investissements en capital.

Dans le cadre de notre audit, nous avons identifié la classification des participations dans Ontex, SGS, Voodoo et Umicore, comme étant un élément clé de l'audit principalement pour les raisons suivantes:

- La proximité du taux de détention avec le seuil de 20%.
- L'importance matérielle de ces participations.
- Le niveau de jugement important dans l'analyse des indicateurs d'influence notable, au sens de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons revu l'argumentaire de la direction et les faits permettant de justifier la classification des participations dans Ontex, SGS, Voodoo et Umicore, en tant qu'autres investissements en capital.

Sur la base de ces informations, nous avons obtenu suffisamment d'éléments probants pour répondre à l'élément clé de l'audit relatif au traitement comptable des participations dans Ontex, SGS, Voodoo et Umicore.



Evaluation des conséquences financières liées au litige de l'activité talc d'Imerys

Description du point clé de l'audit

Certaines filiales du groupe Imerys, consolidé selon la méthode d'intégration globale, sont impliquées dans des contentieux liés à l'activité Talc aux Etats-Unis (voir Note 20 des comptes consolidés). En février 2019, les entités Nord-Américaines exposées à ces contentieux ont demandé la protection de la procédure spécifique du « Chapter 11 » de la loi sur les faillites des Etats-Unis. Dans le cadre de cette procédure, bien que le groupe demeure juridiquement propriétaire des entités concernées, Imerys a perdu le contrôle de ces dernières. Par conséquent, ces entités ont été sorties du périmètre de consolidation le 13 février 2019.

En mai 2020, le groupe Imerys, conjointement avec les représentants des plaignants, a déposé au tribunal un plan de réorganisation (« Le Plan »), qui a, par la suite, été approuvé par le juge compétent en janvier 2021. Au cours de ce processus, en octobre 2020, le groupe Imerys a conclu un accord avec le fonds d'investissements Magris pour la vente des actifs des entités nord-américaines pour un montant de USD 223 millions, qui a été finalisée en janvier 2021.

Le processus de vote du Plan a échoué dans l'obtention du seuil d'approbation de 75% des votes favorables à la fin de l'exercice 2021. Un plan amendé a finalement été déposé le 31 janvier 2024. Au 31 décembre 2023, le solde des provisions constituées au titre de ces contentieux par le groupe Imerys s'élève à EUR 104 millions, reprises intégralement dans les comptes consolidés de GBL.

L'évaluation de la provision dépend du jugement de la direction sur la possibilité de pouvoir réaliser une estimation fiable de l'obligation qui en résulte et de tous les coûts associés, le cas échéant.

Compte tenu de l'importance des impacts financiers pour le groupe Imerys et du caractère déterminant des jugements et des estimations de la direction pour évaluer le passif potentiel, nous avons considéré l'évaluation des conséquences financières des contentieux liés à l'activité talc comme un point clé de notre audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons apprécié le caractère raisonnable de la provision résiduelle inscrite au bilan, à partir notamment:

- Du plan conjoint de réorganisation approuvé par le tribunal.
- Du plan révisé déposé au tribunal.
- Des extraits des procès-verbaux des différentes réunions du conseil d'administration du groupe Imerys retranscrivant les échanges relatifs à ce litige aux Etats-Unis et la procédure de « Chapter 11 ».
- Des entretiens réalisés auprès de la direction et notamment avec le directeur juridique du groupe Imerys.

Nous avons obtenu la confirmation des conseillers juridiques externes représentant le groupe Imerys dans le cadre de la procédure de « Chapter 11 » de ses filiales nord-américaines que la provision reflète une estimation raisonnable de l'impact financier net pour le groupe Imerys de la résolution potentielle de cette procédure.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information communiquée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés de GBL au regard de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».



Nous avons déterminé que les hypothèses utilisées dans l'évaluation des conséquences financières liées au litige talc étaient raisonnables.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir les comptes sociaux abrégés au 31 décembre 2023, comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section ESG du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur (i) la Directive 2014/95/UE sur l'information non-financière (transposée dans la loi belge du 3 septembre 2017) et (ii) les « GRI Standards - Core Option ». Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément (i) à la Directive 2014/95/UE sur l'information non-financière (transposée dans la loi belge du 3 septembre 2017) et (ii) aux « GRI Standards - Core Option » et « SASB Financial Sector - Asset Management & Custody Activities » mentionnés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »).

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « comptes consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.



Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les comptes consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel du Groupe au 31 décembre 2023 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 2 avril 2024

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Alexis Van Bavel*
Réviseur d'Entreprises
*Agissant au nom de Alexis Van Bavel SRL

7.3 CHIFFRES CONSOLIDÉS IFRS SUR 10 ANS

EN EUR MILLIONS	2023	2022 ⁽¹⁾	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Bilan										
Actifs non courants	23.592,2	26.477,0	28.172,1	26.086,9	26.402,4	20.529,3	21.098,5	17.945,3	17.124,1	15.707,4
Actifs courants	4.967,5	6.923,4	6.125,5	4.270,2	4.883,9	3.360,9	2.960,1	3.927,5	3.281,5	3.977,4
Total de l'actif	28.559,6	33.400,4	34.297,6	30.357,0	31.286,3	23.890,2	24.058,6	21.872,8	20.405,6	19.684,8
Capitaux propres – Part du groupe	15.031,7	14.719,6	19.931,5	18.978,2	19.758,2	15.918,7	16.505,0	14.867,0	13.245,6	13.172,7
Participations ne donnant pas le contrôle	1.978,0	2.100,0	1.856,8	1.494,7	1.581,2	1.710,9	1.431,4	1.507,2	1.297,9	1.111,5
Passifs non courants	8.805,9	12.101,1	9.389,3	7.514,8	7.129,5	4.832,6	3.773,9	3.226,5	4.379,6	4.236,9
Passifs courants	2.744,1	4.479,7	3.120,1	2.369,4	2.817,4	1.428,0	2.348,3	2.272,1	1.482,5	1.163,7
Total du passif et capitaux propres	28.559,6	33.400,4	34.297,6	30.357,0	31.286,3	23.890,2	24.058,6	21.872,8	20.405,6	19.684,8
Compte de résultats										
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	44,0	3,2	136,0	(30,9)	(49,3)	25,6	23,9	24,2	(82,8)	72,5
Dividendes nets des participations	286,1	322,3	363,1	312,9	508,3	350,4	340,7	338,4	323,5	316,5
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités d'investissement	(126,0)	(117,3)	(99,3)	(69,6)	(62,5)	(39,1)	(59,4)	(48,2)	(52,4)	(37,2)
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés activités d'investissement	18,5	(83,3)	139,4	1,2	128,6	4,2	245,7	(968,0)	749,8	495,8
Produits et charges financiers des activités d'investissement	280,9	(395,5)	109,6	424,0	143,2	11,8	(17,4)	37,5	52,4	(123,6)
Résultat provenant des activités d'investissement - activités poursuivies	503,5	(270,6)	648,7	637,6	668,3	352,9	533,5	(616,1)	990,5	724,0
Chiffre d'affaires	6.137,3	5.623,3	6.243,0	5.915,9	5.037,9	5.201,3	4.626,3	4.531,7	4.392,4	3.918,8
Matières premières et consommables	(2.110,7)	(1.964,2)	(1.483,1)	(1.551,9)	(1.729,5)	(1.715,7)	(1.434,0)	(1.434,2)	(1.416,1)	(1.283,6)
Frais de personnel	(1.690,2)	(1.258,0)	(2.496,9)	(2.157,0)	(1.163,1)	(1.201,5)	(1.064,7)	(982,2)	(948,9)	(806,2)
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (hors dépréciations et reprises)	(519,6)	(442,6)	(543,5)	(538,2)	(432,6)	(313,3)	(280,6)	(261,8)	(256,0)	(233,2)
Autres produits et charges d'exploitation liés aux activités opérationnelles	(1.366,7)	(1.498,0)	(1.464,2)	(1.362,4)	(1.413,3)	(1.802,0)	(1.331,6)	(1.299,5)	(1.302,5)	(1.166,3)
Résultat sur cessions, dépréciations et reprises d'actifs non courants liés aux activités opérationnelles	(225,3)	(112,5)	(30,9)	(81,5)	(51,1)	(215,2)	(6,6)	(25,2)	(268,9)	11,9
Produits et charges financiers des activités opérationnelles	(228,4)	(112,7)	(443,7)	(352,4)	(82,6)	(95,7)	(97,1)	(73,9)	(69,2)	(51,0)
Résultat provenant des activités opérationnelles consolidées - activités poursuivies	(3,7)	235,3	(219,3)	(127,5)	165,7	(142,1)	411,7	454,9	130,8	390,4
Impôts sur le résultat	(112,2)	(105,0)	(62,2)	(80,8)	(65,1)	(94,7)	(121,4)	(149,7)	(65,4)	(121,3)
Résultat provenant des activités poursuivies	387,5	(140,3)	367,3	429,3	768,9	116,1	823,8	(310,9)	1.055,9	993,1
Résultat provenant des activités opérationnelles consolidées - activités abandonnées	1.355,6	(292,2)	67,5	0,0	-	788,0	67,3	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	19,9	152,2	156,0	38,3	64,2	(245,2)	(185,7)	(146,8)	(29,5)	(117,8)
Résultat consolidé de la période – Part du groupe	1.723,2	(584,7)	278,8	391,0	704,7	658,9	705,4	(457,7)	1.026,4	875,3
Dividende brut (en EUR)	2,75	2,75	2,75	2,50	3,15	3,07	3,00	2,93	2,86	2,79
Numéro du coupon mis en paiement	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17
Actif net réévalué par action (en EUR)	113,64	116,18	143,91	127,03	126,11	100,35	117,06	105,31	94,13	94,58
Cours de bourse (en EUR)	71,22	74,58	98,16	82,52	93,96	76,08	89,99	79,72	78,83	70,75
Nombre d'actions émises	146.700.000	153.000.000	156.355.000	161.358.287	161.358.287	161.358.287	161.358.287	161.358.287	161.358.287	161.358.287
Nombre d'actions propres	16.931.253	12.222.870	7.944.102	8.749.816	5.238.989	2.642.982	5.660.482	5.924.416	6.079.926	6.147.123

(1) Le compte de résultats consolidé pour la période se clôturant au 31 décembre 2022, présenté à titre comparatif, a été retraité pour refléter la désignation en tant qu'activités abandonnées, conformément à IFRS 5, du groupe Webhelp – voir Note Périmètre

7.4 COMPTES SOCIAUX ABRÉGÉS

En application de l'article 3:17 du Code des sociétés et des associations, les comptes sociaux sont repris ci-après en une version abrégée des comptes annuels, ne comportant pas l'ensemble des annexes requises par la loi, ni le rapport du Commissaire. La version intégrale des comptes annuels tels qu'ils seront déposés à la Banque Nationale de Belgique peut être obtenue sur simple demande au siège de la société ; ils sont également disponibles sur le site internet (www.gbl.be). L'état du capital (tel que repris à l'annexe de ces comptes) est détaillé à la page 283.

Le Commissaire a délivré une attestation sans réserve sur les comptes sociaux.

7.4.1 Bilan abrégé au 31 décembre (après répartition)

Actif

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Frais d'établissement	8,7	8,7
Actifs immobilisés	16.047,4	16.651,0
Immobilisations incorporelles	1,0	1,1
Immobilisations corporelles	0,8	1,0
Immobilisations financières	16.045,6	16.648,9
Actifs circulants	587,7	415,7
Créances à un an au plus	4,2	6,4
Placements de trésorerie	573,4	397,8
Valeurs disponibles	8,7	10,1
Comptes de régularisation	1,3	1,3
TOTAL ACTIF	16.643,8	17.075,3

Passif

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Capitaux propres	13.212,0	14.116,8
Capital	653,1	653,1
Primes d'émission	3.519,6	3.519,6
Réserves	946,7	688,2
Bénéfice reporté	8.092,5	9.255,9
Provisions et impôts différés	6,7	15,1
Provisions pour risques et charges	6,7	15,1
Dettes	3.425,0	2.943,4
Dettes à plus d'un an	2.491,2	2.491,0
Dettes à un an au plus	896,8	422,6
Comptes de régularisation	37,0	29,8
TOTAL PASSIF	16.643,8	17.075,3

7.4.2 Compte de résultats au 31 décembre

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Ventes et prestations	6,1	4,1
Chiffre d'affaires	4,9	3,2
Autres produits d'exploitation	1,2	0,9
Produits d'exploitation non récurrents	0,0	0,0
Coûts des ventes et des prestations	46,9	33,3
Services et biens divers	24,9	22,0
Rémunérations, charges sociales et pensions	20,5	17,1
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	3,2	1,5
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	-	-
Provisions pour risques et charges	(1,9)	(7,3)
Autres charges d'exploitation	0,2	0,1
Charges d'exploitation non récurrentes	-	-
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	(40,7)	(29,3)
Produits financiers	847,6	486,9
Produits financiers récurrents	357,4	222,4
<i>Produits des immobilisations financières</i>	260,9	167,2
<i>Produits des actifs circulants</i>	84,2	33,4
<i>Autres produits financiers</i>	12,3	21,9
Produits financiers non récurrents	490,2	264,5
Charges financières	856,6	230,6
Charges financières récurrentes	66,3	66,2
<i>Charges des dettes</i>	55,9	23,7
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants</i>	3,3	25,3
<i>Autres charges financières</i>	7,1	17,2
Charges financières non récurrentes	790,3	164,4
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts	(49,7)	227,1
Impôts sur le résultat	0,0	-
Impôts	0,0	-
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	-	-
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	(49,8)	227,1

7.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION

La politique d'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration vise à respecter l'équilibre entre un rendement attractif pour l'actionnaire et une appréciation de la valeur du titre, le niveau global de distribution étant supporté par les cash earnings.

7.5.1 Répartition bénéficiaire

Compte tenu du bénéfice reporté de l'année précédente de EUR 9.255.857.996,02 du résultat de l'exercice de EUR - 49.791.671,22 et des affectations et prélèvements aux réserves de EUR - 733.076.789,86, le montant à répartir s'établit à EUR 8.472.989.534,94, sur base duquel le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 2 mai 2024 la rémunération du capital suivante :

EN EUR	
Rémunération du capital aux 138.364.446 actions	380.502.226,50
Report à nouveau	8.092.487.308,44

7.5.2 Affectations et prélèvements de Groupe Bruxelles Lambert (comptes sociaux)

EN EUR MILLIONS	2023	2022
Bénéfice à affecter	9.206,1	10.223,6
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	(49,8)	227,1
Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent	9.255,9	9.996,6
Prélèvement sur les capitaux propres	0,2	0,3
sur les réserves	0,2	0,3
Affectation aux capitaux propres	(733,3)	(565,7)
aux autres réserves	(733,3)	(565,7)
Résultat à reporter	8.092,5	9.255,9
Bénéfice (perte) à reporter	8.092,5	9.255,9
Bénéfice à distribuer	380,5	402,4
Rémunération de l'apport	380,5	402,4

7.5.3 Dividende unitaire

EN EUR	2023		2022	
	Brut	Net ⁽¹⁾	Brut	Net ⁽¹⁾
Action	2,75 ⁽²⁾	1,925	2,75 ⁽²⁾	1,925

(1) Dividende précompté à 30,00 %

(2) À l'exception des actions propres détenues par Groupe Bruxelles Lambert SA

CHAPITRE 8

Présentation générale de la Société et de son capital

8.1 Informations concernant la Société	280
8.2 Capital social et structure de détention	283
8.3 Actionnaires	284
8.4 Autres informations pour les actionnaires	288
8.5 Contrôle des comptes	291



8.1

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

8.1.1 Historique et évolution

La Société est issue de la fusion, intervenue en avril 2001, entre GBL SA et Electrafina, dont GBL SA détenait plus de 80 %.

Electrafina s'était développée historiquement comme le « bras énergétique » du groupe, détenant les participations dans les secteurs pétrolier et électrique. Ensuite, elle a également investi dans les médias. GBL SA, de son côté, détenait des participations directes, entre autres dans le domaine des services financiers, de l'immobilier et du commerce. Au fil du temps, la différenciation entre les patrimoines de la société-mère et de sa filiale s'est estompée et l'ensemble des actifs fut dès lors regroupé au sein d'une seule entité.

Ce recentrage cadrerait également dans la stratégie du groupe visant à soutenir le positionnement international des actifs en portefeuille dans un contexte de concentration et de concurrence accrue qui l'a mené à se désengager des services financiers et à céder les participations devenues marginales.

8.1.2 Dénomination

Groupe Bruxelles Lambert
Groep Brussel Lambert
en abrégé « GBL »

Les dénominations française et néerlandaise peuvent être employées ensemble ou séparément.

8.1.3 Siège

24, avenue Marnix - 1000 Bruxelles

Le siège peut être transféré dans tout autre lieu en Belgique par simple décision du Conseil d'Administration.

8.1.4 Forme juridique, constitution, publications légales

La Société a été constituée le 4 janvier 1902, sous la forme d'une société anonyme de droit belge par acte passé devant Maître Edouard Van Halteren, Notaire à Bruxelles, publié aux Annexes du Moniteur belge du 10 janvier 1902 sous le numéro 176. Les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois par acte du 4 mai 2023 publié aux Annexes du Moniteur belge du 16 mai 2023 sous le numéro 23345360 et du 16 juin 2023 sous le numéro 23078388.

8.1.5 Législation régissant ses activités et modification des statuts

La Société est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par les statuts.

Excepté pour les augmentations de capital décidées par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, seule une Assemblée Générale Extraordinaire est habilitée à modifier les statuts de GBL. Une Assemblée Générale peut seulement délibérer sur des modifications statutaires (y compris les augmentations ou réductions du capital, ainsi que les fusions, les scissions et une mise en liquidation) si au moins 50 % du capital souscrit est représenté. Si ce quorum de présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée. Celle-ci délibérera quelle que soit la part du capital représentée. En règle générale, les modifications des statuts de la Société ne sont adoptées que si elles recueillent 75 % des votes. Le Code des sociétés et des associations impose une majorité supérieure dans des cas spécifiques, comme la modification de l'objet social ou de la forme juridique de la Société.

8.1.6 Registre des Personnes Morales

La Société est immatriculée au Registre des Personnes Morales (RPM) sous le numéro d'entreprise 0407040.209.

8.1.7 Numéro d'identification d'entité juridique

Le numéro d'identification d'entité juridique (*Legal Entity Identifier*) de la Société est le 549300KV0ZEHT2KVUI52.

8.1.8 Durée

La Société est à durée illimitée.

8.1.9 Objet

La Société a pour objet :

- de faire pour elle-même ou pour compte de tiers toute opération immobilière, financière et de gestion de portefeuille ; elle pourra, à cet effet, créer des entreprises ou organismes, y prendre des participations, procéder à toute opération de financement, de consignment, de prêt, de nantissement ou de dépôt ;
- d'effectuer toute étude et de prêter son assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour compte de sociétés ou organismes dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers ;
- d'assurer pour elle-même ou pour compte de tiers toute entreprise de transport et de transit.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport ou de fusion, dans toute société ou organisme existant ou à créer dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien ou qui serait de nature à lui procurer un avantage quelconque au point de vue de la réalisation de son objet.

8.1.10 Capital

8.1.10.1 Capital émis

Au 31 décembre 2023, le capital entièrement libéré s'élève à EUR 653.136.356,46. Il est représenté par 146.700.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Sous réserve de ce qui est décrit à la section 8.1.11, toutes les actions, représentant le capital, ont les mêmes droits.

GBL n'a émis aucune autre catégorie d'actions telles qu'actions sans droit de vote ou actions privilégiées.

En vertu de la loi du 14 décembre 2005 portant sur la suppression des titres au porteur, les titulaires de titres au porteur devaient convertir leurs titres en actions nominatives ou dématérialisées pour le 31 décembre 2013 au plus tard. Les actions au porteur, qui n'avaient pas été converties en actions nominatives ou dématérialisées au 1^{er} janvier 2014, ont été converties de plein droit en actions dématérialisées et inscrites sur un compte-titres au nom de GBL.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'exercice des droits attachés aux titres au porteur était suspendu en vertu de la loi.

La loi prévoit en outre qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, les émetteurs devaient mettre en vente toutes les actions au porteur non réclamées sur le marché boursier et annoncer cette vente obligatoire en temps utile.

Une fois les actions au porteur non réclamées vendues, le produit de cette vente (déduction faite des frais de garde) devait être transféré dans les quinze jours à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre de cette obligation, GBL et Euronext ont publié deux avis sur leur site Internet précisant, notamment, le nombre maximum de titres susceptibles d'être mis en vente ainsi que la date limite et le lieu de dépôt des actions au porteur. Un premier avis a été publié le 5 décembre 2014 et portait sur 69.082 actions au porteur non réclamées, un second l'a été le 2 octobre 2015 et était relatif à 32.656 actions au porteur provenant de réserves d'échange de titres. Ces avis ont également été insérés dans le Moniteur belge respectivement du 11 décembre 2014 et du 6 octobre 2015. Suite à la publication de ces avis, les actions visées ont été vendues en bourse, les 21 janvier 2015 (69.082 actions) et 16 novembre 2015 (32.656 actions). Le produit de ces ventes a été transféré, les 23 janvier 2015 et 18 novembre 2015, à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Depuis le 31 décembre 2015, les propriétaires de ces anciennes actions au porteur ont le droit de réclamer à la Caisse des Dépôts et Consignations le paiement du produit correspondant, sous réserve de pouvoir établir leur qualité de titulaire. Cependant, la loi du 14 décembre 2005 prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, un tel remboursement sera passible d'une amende de 10 % du produit de la vente des actions au porteur sous-jacentes, calculée par année de retard commencée. GBL n'a, dès lors, plus aucun rôle à jouer dans ce processus.

8.1.10.2 Restrictions relatives aux transferts de titres

Les statuts de GBL n'imposent aucune restriction en ce qui concerne le transfert d'actions ou d'autres titres. En outre, la Société n'a connaissance d'aucune restriction imposée par la loi, sauf dans le cadre de la législation en matière d'abus de marché et des obligations de *lock-up* imposées par le Code des sociétés et des associations en ce qui concerne certaines attributions d'actions.

Enfin, les actions GBL qui sont attribuées aux Administrateurs au titre de leur rémunération ne peuvent pas être transférées durant une période de trois ans à compter de l'attribution.

8.1.10.3 Capital autorisé

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020 a renouvelé pour une période de cinq ans l'autorisation conférée au Conseil d'Administration :

- d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, à concurrence de EUR 125 millions ;
- de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, de droits de souscription ou d'autres instruments financiers, attachés ou non à des obligations ou à d'autres titres et qui peuvent donner droit à terme à des augmentations de capital à concurrence d'un montant maximum tel que le montant des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice des droits de conversion ou de souscription, attachés ou non à de tels titres, ne dépasse pas la limite du capital restant autorisé dans les limites ci-dessus.

Dans l'un et l'autre cas, le Conseil d'Administration peut, dans l'intérêt social, limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires en respectant les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation, qui lui a été accordée pour la première fois en 1987, a été renouvelée pour la dernière fois le 28 avril 2020. Elle est valable pour une période de cinq ans à dater du 25 mai 2020, soit jusqu'en mai 2025.

Au 31 décembre 2023, le capital autorisé s'élève à EUR 125 millions.

Sur la base de ce montant, un maximum de 28.076.066 actions nouvelles peuvent être créées.

8.1.10.4 Actions propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de la Société pour une période de cinq ans lui permettant d'acquérir, dans le respect des dispositions légales, les titres de la Société à concurrence d'un nombre maximum de 32.271.657 de ses propres actions. Ces acquisitions ne peuvent se faire que moyennant une contre-valeur qui ne peut être inférieure de plus de dix pour cent (10 %) au cours le plus bas des douze (12) derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieure de plus de dix pour cent (10 %) au cours le plus haut des vingt (20) dernières cotations précédant l'opération.

Cette autorisation couvre également les acquisitions réalisées par les filiales directes et indirectes de GBL.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut céder en bourse ou hors bourse ses propres actions sans intervention préalable de l'Assemblée Générale et sans limite dans le temps, à certaines conditions.

La Société a mis en place un contrat de liquidité dans le but d'améliorer la liquidité de marché de l'action GBL. Ce contrat est exécuté de façon discrétionnaire par un tiers pour le compte de GBL dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2020, ainsi que dans le respect des règles applicables.

Les acquisitions et cessions d'actions propres en 2022 et 2023 sont détaillées à la page 242 du présent rapport annuel.

Enfin, l'Assemblée Générale du 4 mai 2023 a décidé d'annuler 6.300.000 actions propres.

8.1.11 Droit de vote

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice du droit de vote, sans préjudice des règles générales relatives à l'admission à l'Assemblée Générale.

Conformément à l'article II des statuts, un droit de vote double est accordé aux actions de la Société qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives.

Au 31 décembre 2023, le nombre total de titres avec droits de vote et le nombre total de droits de vote étaient répartis comme suit :

Total du capital	EUR 653.136.356,46
Nombre total de titres conférant le droit de vote	146.700.000
Nombre de titres dotés du droit de vote double	54.411.003
Nombre total de droits de vote (= dénominateur)	201.111.003

Cette situation (le dénominateur) sert de base pour la déclaration des franchissements de seuils par les actionnaires.

8.1.12 Documents accessibles au public

8.1.12.1 Accès à l'information des actionnaires, site Internet et adresse e-mail

Dans le but de faciliter l'accès à l'information de ses actionnaires, GBL dispose d'un site Internet (www.gbl.com).

Ce site, mis à jour de manière régulière, contient les renseignements prescrits par l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Il reprend notamment les comptes et les rapports annuels, tous les communiqués de presse publiés par la Société, ainsi que toute l'information utile et nécessaire concernant les Assemblées Générales et la participation des actionnaires à celles-ci, et plus précisément les conditions prévues par les statuts régissant la manière dont les Assemblées Générales (Ordinaires et Extraordinaires) des actionnaires sont convoquées.

Les résultats des votes et le procès-verbal des Assemblées Générales y sont également publiés.

L'adresse e-mail de la Société, au sens de l'article 2:31 du Code des sociétés et des associations, est info@gbl.com.

8.1.12.2 Lieux où peuvent être consultés les documents accessibles au public

Les statuts coordonnés de la Société peuvent être consultés au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, au siège de la Société et sur le site Internet (www.gbl.com).

Les comptes annuels sont déposés à la Banque Nationale de Belgique et peuvent être consultés sur le site Internet de GBL. Les décisions de nomination et de révocation des membres des organes de la Société sont publiées aux Annexes du Moniteur belge.

Les avis financiers concernant la Société sont publiés dans la presse financière. Les autres documents accessibles au public peuvent être consultés au siège de la Société.

Le rapport annuel de la Société est envoyé chaque année aux actionnaires nominatifs ainsi qu'à toute personne ayant exprimé le désir de le recevoir ; il peut être obtenu sans frais au siège.

Les rapports annuels ainsi que tous les documents mentionnés dans ce paragraphe peuvent être consultés sur le site Internet de la Société.

Le Code 2020 est disponible sur le site suivant : www.corporategovernancecommittee.be/fr.

8.2

CAPITAL SOCIAL ET STRUCTURE DE DÉTENTION

8.2.1 Informations clés concernant l'action (situation au 31 décembre 2023)

- Nombre total d'actions en circulation : 146.700.000
- Capital social entièrement libéré : EUR 653,1 millions
- Toutes les actions donnent droit au dividende⁽¹⁾ et au vote, et depuis 2020, la Société a accordé un double droit de vote sous certaines conditions⁽²⁾. Les droits de vote liés aux actions GBL détenues par la Société ou par ses filiales directes et indirectes sont suspendus.
- Capitalisation boursière : EUR 10,4 milliards
- Cotée sur le marché Euronext Brussels
- Fait partie de l'indice BEL20, qui représente les 20 principales sociétés cotées en Belgique. Avec un poids de 6,5 %, GBL est la 5^{ème} société de l'indice.
- Fait partie de l'indice STOXX Europe 600 Financial Services. Avec un poids de 1,6 %, GBL est la 13^{ème} société de l'indice.
- RIC : GBLB.BR
- Bloomberg : GBLB BB

8.2.3 Détention d'actions par les Administrateurs de GBL

Pour tout renseignement concernant les actions et options détenues par les membres du Conseil d'Administration et l'Administrateur-Délégué de GBL, veuillez vous reporter aux pages 29 à 34 et 39 à 43.

8.2.2 Intéressement du personnel et du Management

GBL a mis en place un plan d'intéressement sur le long terme, lié principalement aux performances de la Société.

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter aux pages 254 à 255.

(1) À l'exception des actions propres détenues par Groupe Bruxelles Lambert SA

(2) Le double droit de vote est accordé aux actions GBL qui sont inscrites depuis au moins deux ans sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives de GBL

8.3 ACTIONNAIRES

8.3.1. Structure de détention

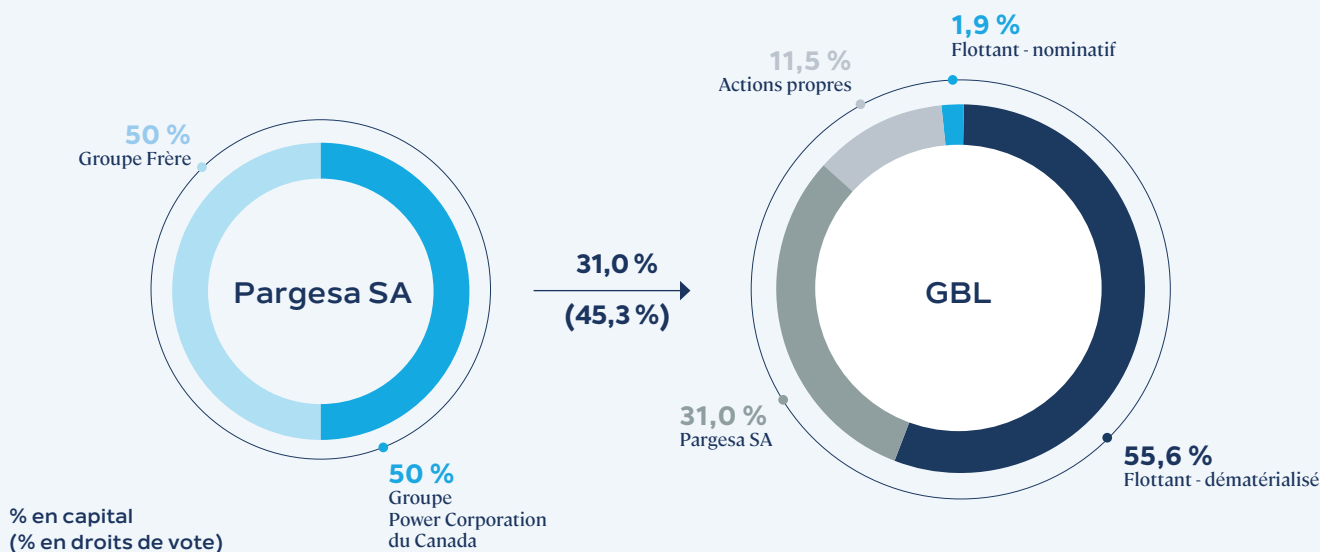
A fin 2023, le capital social de GBL s'élève à EUR 653,1 millions et est représenté par 146.700.000 actions. L'actionnariat de GBL se caractérise par la présence d'un actionnaire de contrôle, Pargesa SA, qui détient 31,0 % des actions existantes et 45,3 % des droits de vote. Pargesa SA est elle-même contrôlée conjointement par les groupes Power Corporation du Canada (Canada) et Frère (Belgique), gage pour GBL d'une base actionnariale stable et solide. Depuis 1990, les deux groupes sont liés par une convention d'actionnaires. Cette convention, prorogée en décembre 2012 jusqu'en 2029, inclut une possibilité d'extension par la suite. La chaîne de contrôle est détaillée et illustrée en page 286. A fin 2023, GBL détient, directement et à travers ses filiales, 16.931.253 actions GBL, représentant 11,5 % du capital émis.

La Société a mis en place un contrat avec un tiers dans le but d'améliorer la liquidité de marché de l'action GBL. Ce contrat de liquidité est exécuté de façon discrétionnaire pour le compte de GBL dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2020 et dans le respect des règles applicables.

Pour des informations complémentaires sur cette autorisation, veuillez consulter la page 281 de ce rapport.

Structure actionnariale simplifiée

(AU 31 DÉCEMBRE 2023)



8.3.2 Respect des dispositions du Code 2020 concernant les actionnaires

La Société respecte l'ensemble des dispositions du Code 2020 concernant les actionnaires.

Ainsi, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant les sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Le seuil à partir duquel un ou plusieurs actionnaires peuvent requérir la convocation d'une Assemblée Générale est fixé à 10 % du capital.

Par ailleurs, la Société publie les résultats des votes et le procès-verbal de l'Assemblée Générale sur son site Internet aussitôt que possible après l'Assemblée.

8.3.3 Relations avec l'actionnaire de contrôle

L'actionariat de la Société est décrit à la page 287.

Suite à la simplification de la structure de détention par l'actionnaire de contrôle de la Société, les groupes Frère et Power Corporation du Canada, au travers de leur véhicule de contrôle Parjointco SA et de sa filiale Pargesa SA :

- sont passés d'un contrôle de droit à un contrôle de fait sur GBL en raison du droit de vote double adopté lors de l'Assemblée Générale 2020 ; et
- détiennent, au 31 décembre 2023, 31,0 % du capital de GBL (45,3 % des droits de vote) auquel s'ajoute l'autocontrôle de GBL (11,5 % au 31 décembre 2023).

Par ailleurs, par courrier du 1^{er} mars 2021, Parjointco SA a confirmé au Conseil d'Administration ses objectifs stratégiques en tant qu'actionnaire de contrôle, conformément au Code 2020. Ces objectifs sont les suivants :

- maintenir sa participation dans la Société afin d'assurer un contrôle paritaire des groupes Power Corporation du Canada et Frère dans la Société ;
- supporter la stratégie de GBL consistant à déployer du capital dans des actifs de qualité, leaders dans leur secteur, et en général privilégier la création de valeur à long terme et de manière durable ; et
- encourager GBL à agir en investisseur professionnel, actif et responsable.

Lors de sa réunion du 11 mars 2021, le Conseil d'Administration a évalué la nécessité de conclure un *relationship agreement* entre la Société et Parjointco SA. Il a déterminé qu'un tel contrat n'est pas nécessaire, l'actionnaire de contrôle ayant démontré, depuis de nombreuses années, qu'il usait judicieusement de sa position en évitant les conflits d'intérêts et en respectant les droits et les intérêts des actionnaires minoritaires.

8.3.4 Information sur la structure de l'actionariat

8.3.4.1 Notification conformément à la législation OPA

Le 21 février 2008, la Société a reçu une communication de ses actionnaires de contrôle concernant leur participation dans GBL au 1^{er} septembre 2007.

Cette communication a été effectuée conformément à l'article 74 § 7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. Aux termes de cette loi, les actionnaires détenant plus de 30 % d'une société cotée sont dispensés de l'obligation de lancer une offre publique sur cette société à condition d'avoir notifié leur participation à la FSMA à la date d'entrée en vigueur de la loi (soit le 1^{er} septembre 2007) et à la société concernée le 21 février 2008 au plus tard.

En vertu de cette loi, ces actionnaires sont également tenus de notifier annuellement toute modification de leur participation de contrôle à la FSMA et à la société concernée. Dans ce contexte, ils ont adressé à GBL le 1^{er} septembre 2023 une mise à jour de la structure de l'actionariat de contrôle au 31 août 2023 qui est reprise ci-dessous :

- Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus de concert par les personnes déclarant :

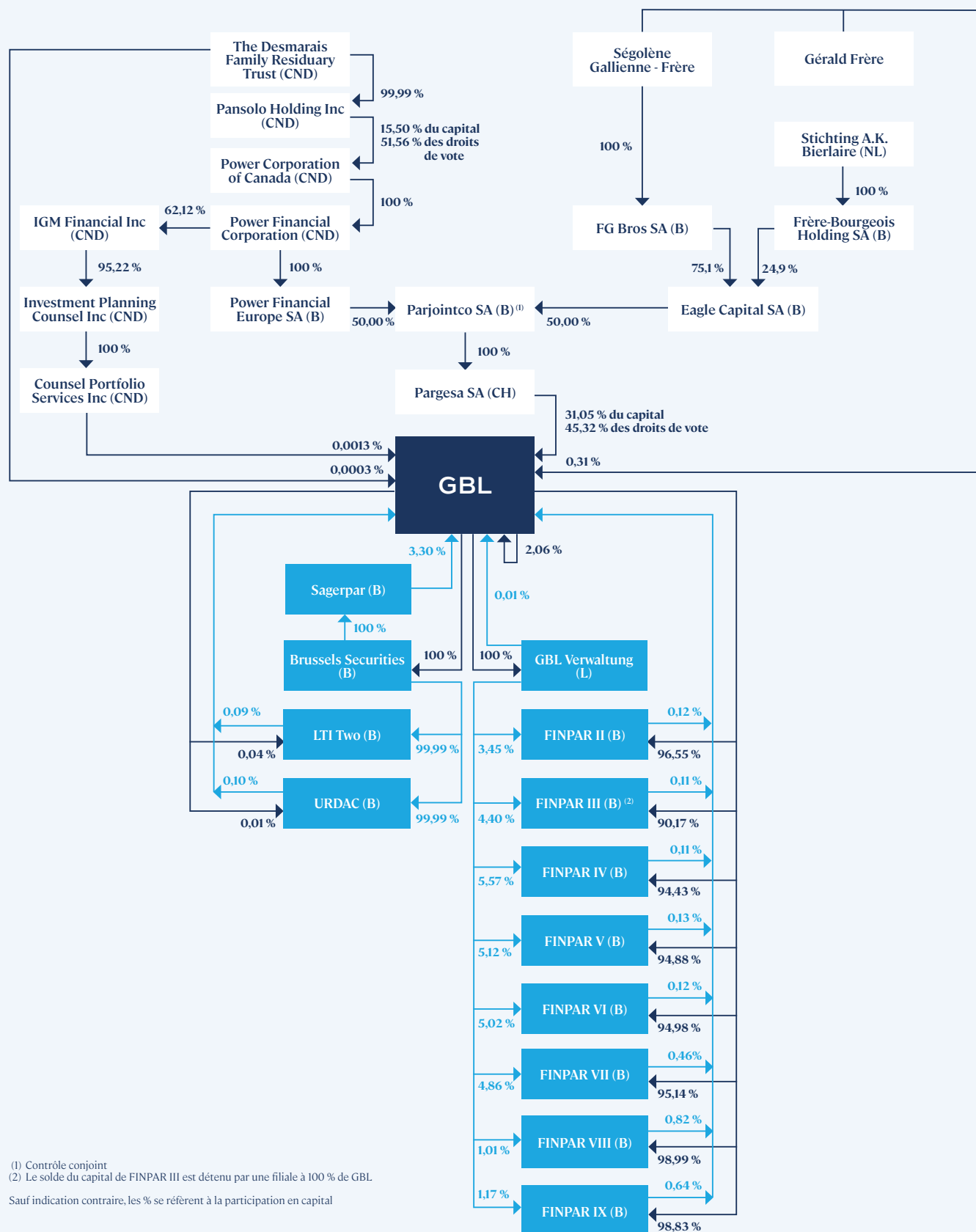
Actionnaires	Nombre de titres	%
The Desmarais Family Residuary Trust	500	0,00
Paul Desmarais, jr.	11.900	0,01
Counsel Portfolio Services Inc.	1.950	0,00
Ségolène Gallienne - Frère	6.400	0,00
Gérald Frère	452.215	0,31
Frère-Bourgeois Holding SA	19.250	0,01
FG Bros SA	19.250	0,01
Pargesa SA	45.546.336	31,05
Groupe Bruxelles Lambert SA (*)	3.024.531	2,06
Sagerpar SA (*)	4.836.721	3,30
GBL Verwaltung SA (*)	10.903	0,01
LTI Two SA (*)	129.770	0,09
FINPAR II SA (*)	171.678	0,12
FINPAR III SA (*)	161.956	0,11
FINPAR IV SA (*)	154.568	0,11
FINPAR V SRL (*)	192.884	0,13
FINPAR VI SRL (*)	181.000	0,12
FINPAR VII SRL (*)	674.382	0,46
FINPAR VIII SRL (*)	1.200.421	0,82
FINPAR IX SRL (*)	940.880	0,64
URDAC SA (*)	141.108	0,10
TOTAL	57.878.603	39,45

(*) Actions dont le droit de vote est suspendu

- Personne(s) physique(s) et / ou morale(s) détenant le contrôle ultime des personnes morales déclarant :

The Desmarais Family Residuary Trust et Ségolène Gallienne - Frère, les groupes Power et Frère étant liés par une action de concert.

Chaîne de contrôle au 31 août 2023



8.3.4.2 Notification des participations importantes

Conformément à la réglementation légale belge en matière de transparence, tout actionnaire de GBL a l'obligation de déclarer tout dépassement à la baisse ou à la hausse des seuils de 5 %, 10 %, 15 % et des autres multiples de 5 % du total des droits de vote.

Les statuts de GBL ne prescrivent pas de seuil de déclaration plus restrictif que 5 % ou 10 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020 a modifié les statuts pour octroyer un droit de vote double aux actions de la Société qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives (article II des statuts).

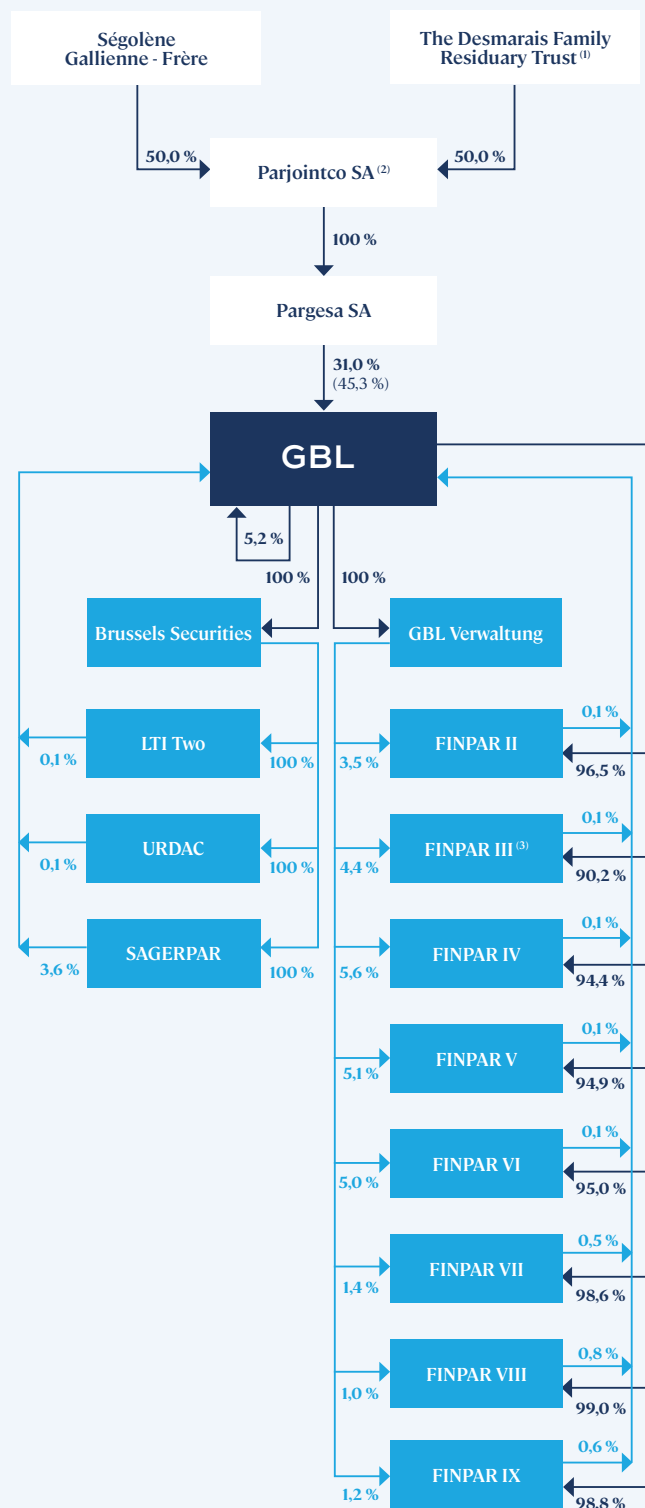
Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 14 mars 2024, GBL a reçu les notifications de transparence suivantes :

- le 20 mars 2023, une notification de transparence dont il résulte qu'au 15 mars 2023, Ségolène Gallienne - Frère, Gérald Frère, Stichting Administratiekantoor Frère-Bourgeois, The Desmarais Family Residuary Trust et Pargesa SA détenaient 53,97 % des droits de vote de GBL. Cette déclaration fait suite à la dissolution de la Stichting Administratiekantoor Frère-Bourgeois ;
- le 23 mars 2023, une notification de transparence dont il résulte qu'au 17 mars 2023, Artisan Partners Limited Partnership et Artisan Partners Asset Management Inc détenaient 5,00 % des droits de vote de GBL ;
- le 31 mars 2023, une notification de transparence dont il résulte qu'au 27 mars 2023, Artisan Partners Limited Partnership et Artisan Partners Asset Management Inc détenaient 5,00 % des droits de vote de GBL ;
- le 12 avril 2023, une notification de transparence dont il résulte qu'au 6 avril 2023, Artisan Partners Limited Partnership et Artisan Partners Asset Management Inc détenaient 5,00 % des droits de vote de GBL ;
- le 27 avril 2023, une notification de transparence dont il résulte qu'au 24 avril 2023, Artisan Partners Limited Partnership et Artisan Partners Asset Management Inc détenaient 5,00 % des droits de vote de GBL ;
- le 10 mai 2023, une notification de transparence dont il résulte qu'au 4 mai 2023, Artisan Partners Limited Partnership et Artisan Partners Asset Management Inc détenaient 5,11 % des droits de vote de GBL ;
- le 5 juin 2023, une notification de transparence dont il résulte qu'au 31 mai 2023, Artisan Partners Limited Partnership et Artisan Partners Asset Management Inc détenaient 4,99 % des droits de vote de GBL ;
- le 14 septembre 2023, une notification de transparence dont il résulte qu'au 11 septembre 2023, Ségolène Gallienne - Frère, Gérald Frère, The Desmarais Family Residuary Trust et Pargesa SA détenaient 55,06 % des droits de vote de GBL.

8.3.4.3 Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2023

Actionnaires	Nombre de droits de vote		% de droits de vote		Date de franchissement de seuil
	Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Gérald Frère, Ségolène Gallienne - Frère, The Desmarais Family Residuary Trust et Pargesa SA	110.674.199	-	55,06 %	-	11 septembre 2023
Artisan Partners Limited Partnership et Artisan Partners Asset Management Inc	10.029.780	-	4,99 %	-	31 mai 2023
First Eagle Investment Management LLC	13.310.034	-	6,07 %	-	16 juin 2020

Organigramme de contrôle simplifié de GBL au 31 décembre 2023



() Droit de vote

(1) Trustees d'un trust établi au décès de Paul G. Desmarais, pour le bénéfice de certains membres de la famille Desmarais

(2) Contrôle conjoint et action de concert sur GBL entre les groupes Power et Frère

(3) Le solde du capital de FINPAR III est détenu par une filiale à 100 % de GBL

8.4

AUTRES INFORMATIONS POUR LES ACTIONNAIRES

8.4.1 Informations principales pour les actionnaires

8.4.1.1 Calendrier financier

17 AVRIL – 2 MAI 2024

Période silencieuse

2 MAI 2024

Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire 2024

2 MAI 2024

Résultats au 31 mars 2024

31 MAI 2024

Mise en ligne du rapport relatif aux paiements effectués aux gouvernements

1 JUILLET – 31 JUILLET 2024

Période silencieuse

31 JUILLET 2024

Résultats semestriels 2024

23 OCTOBRE – 7 NOVEMBRE 2024

Période silencieuse

7 NOVEMBRE 2024

Résultats au 30 septembre 2024

13 MARS 2025

Résultats annuels 2024

2 MAI 2025

Assemblée Générale Ordinaire 2025

Note : ces dates pourraient être sujettes à modifications

8.4.1.2 Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire

Les actionnaires sont invités à participer aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire qui se tiendront le jeudi 2 mai 2024, respectivement à 14 heures 30 et 15 heures.

Résolutions proposées aux actionnaires

Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2024

1. Annulation d'actions propres

Proposition d'annuler 8.300.000 actions propres acquises par la société.

La réserve indisponible créée pour l'acquisition des actions propres serait annulée en vertu de l'article 7:219, §4 du Code des sociétés et des associations.

En conséquence, l'article 4 des statuts serait modifié de la manière suivante :

« Le capital est fixé à six cent cinquante-trois millions cent trente-six mille trois cent cinquante-six euros et quarante-six cents (653.136.356,46 EUR).

Il est représenté par cent trente-huit millions quatre cent mille actions (138.400.000), sans mention de valeur nominale, représentant chacune un / cent trente-huit millions quatre cent millièmes (1/138.400.000^{ème}) du capital.

Chacune de ces actions est entièrement libérée. »

2. Pouvoirs

Proposition de déléguer tous pouvoirs à tout employé de Groupe Bruxelles Lambert avec faculté de substitution et, le cas échéant, sans préjudice d'autres délégations de pouvoirs, afin de (i) coordonner les statuts pour prendre en compte les modifications qui précèdent, signer les versions coordonnées des statuts et les déposer auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, et (ii) effectuer toutes autres formalités de dépôt ou de publication relatives à la décision qui précède.

Pour pouvoir être adoptée, la proposition reprise sous le point 1. de l'ordre du jour de cette Assemblée requiert un quorum de la moitié du capital et un vote à la majorité des trois quarts des voix émises à l'Assemblée. La deuxième proposition ne nécessite pas de quorum et requiert un vote à la majorité simple des voix émises à l'Assemblée.

Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2024

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire sur l'exercice 2023

2. États financiers au 31 décembre 2023

2.1. Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2023.

2.2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2023.

3. Décharge aux Administrateurs

Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour leur mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

4. Décharge au Commissaire

Proposition de donner décharge au Commissaire pour son mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

5. Nominations

5.1. Renouvellement du mandat d'un Administrateur

Proposition de procéder à la réélection en sa qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans de Ian Gallienne, dont le mandat actuel vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale

5.2. Renouvellement du mandat du Commissaire

Sur recommandation du Comité d'Audit, proposition de renouveler le mandat de Commissaire de PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren-Reviseurs d'entreprises pour un terme de trois ans et de fixer ses émoluments à EUR 252.050 par an (hors TVA, indexation et frais divers). A titre d'information, il est précisé que PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren-Reviseurs d'entreprises désignera comme représentant Alexis Van Bavel SRL (B00810), réviseur d'entreprises, chargé de l'exercice du mandat, avec comme représentant permanent Alexis Van Bavel, également réviseur d'entreprises.

5.3. Assurance de l'information en matière de durabilité

La Directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (la « Directive CSRD ») requiert l'exécution d'une mission d'assurance sur les informations en matière de durabilité. Sur recommandation du Comité d'Audit, dans l'attente de la transposition de la Directive CSRD en droit belge, proposition de nommer PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren-Reviseurs d'entreprises pour effectuer cette mission sur les informations en matière de durabilité. A titre d'information, il est précisé que PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren-Reviseurs d'entreprises désignera comme représentant Alexis Van Bavel SRL (B00810), réviseur d'entreprises, chargé de l'exercice du mandat, avec comme représentant permanent Alexis Van Bavel, également réviseur d'entreprises. Cette mission sera considérée comme la mission légale telle qu'elle sera prévue par la loi belge transposant la Directive CSRD lorsque cette loi aura été adoptée. La durée et les modalités financières de cette mission seront agréées entre la société et le réviseur conformément à la loi.

6. Rapport de rémunération

Proposition d'approuver le rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

7. Politique de rémunération

Proposition d'approuver la politique de rémunération applicable à partir de l'exercice 2024.

8. Plan d'intéressement à long terme

8.1. Rapport du Conseil d'Administration établi en vertu de l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, concernant la garantie visée à la proposition de résolution suivante.

8.2. Conformément à l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, pour autant que de besoin, proposition d'approuver l'octroi par GBL d'une garantie dans le cadre d'un crédit consenti à une filiale de GBL, ce qui permettra à cette dernière d'acquérir des actions GBL dans le cadre du plan d'intéressement à long terme annuel du groupe.

9. Divers

Pour pouvoir être adoptées, les propositions reprises à l'ordre du jour de cette Assemblée ne nécessitent pas de quorum et requièrent un vote à la majorité simple des voix émises à l'Assemblée, à l'exception de la proposition reprise sous le point 8.2. qui requiert un quorum de la moitié du capital et un vote à la majorité des trois quarts des voix émises à l'Assemblée.

8.4.1.3 Répartition bénéficiaire et dividende proposé

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2024 d'approuver la répartition bénéficiaire relative à l'exercice 2023, soit un montant global de EUR 380,5 millions, par rapport au montant de EUR 402,4 millions octroyé pour l'exercice précédent.

Compte tenu du nombre d'actions GBL porteuses de dividende, cette proposition de répartition bénéficiaire correspond à un dividende brut de EUR 2,75 par action (stable par rapport au dividende relatif à l'exercice 2022), équivalent à EUR 1,925 net par action.

Dividende brut par action



Coupon n° 26

Dividende unitaire brut⁽¹⁾⁽²⁾	EUR 2,75 (stable)
9 mai 2024	Date de détachement du coupon (<i>ex-dividend date</i>)
Montant global⁽²⁾	EUR 380,5 millions
10 mai 2024	Date d'arrêté des positions éligibles au coupon (<i>record date</i>)
Dividende net⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	EUR 1,925
13 mai 2024	Date de mise en paiement du coupon (<i>payment date</i>)

Ce dividende sera payable à partir du 13 mai 2024, soit par virement aux actionnaires nominatifs, soit par transfert au crédit du compte bancaire du propriétaire des actions dématérialisées. Le service financier est assuré par la banque ING Belgique (System Paying Agent).

(1) Montant calculé sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende (138.364.446, correspondant au nombre total d'actions GBL composant le capital, déduction faite des actions propres détenues par la Société). Les actions propres détenues par la Société ne donnent en effet pas droit au dividende

(2) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire de GBL du 2 mai 2024

(3) Le taux du précompte mobilier est uniformément fixé à 30 % pour le dividende de GBL

8.4.1.4 Relations investisseurs

Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site (www.gbl.com), parmi lesquelles :

- l'information historique relative à GBL
- les rapports annuels et semestriels ainsi que les communiqués de presse trimestriels
- l'actif net réévalué
- nos communiqués de presse
- nos investissements
- les déclarations de transparence

Une inscription en ligne pour recevoir les informations investisseurs (avis de publications, communiqués de presse, ...) est disponible sur notre site.

Relations investisseurs : Alison Donohoe
Adonohoe@gbl.com - tél. : +32 2 289 17 64

8.4.2 Suivi d'analystes

AlphaValue, BNP Paribas Exane, CIC, Citi, Degroof Petercam, ING, KBC Securities, Kepler Cheuvreux et Société Générale.

8.4.3 Données boursières

	2023	2022	2021	2020	2019
Cours de bourse (en EUR)					
A la clôture	71,22	74,58	98,16	82,52	93,96
Maximum	81,34	99,90	104,05	96,22	94,50
Minimum	68,08	70,60	81,78	58,66	74,98
Moyen annuel	74,58	83,64	93,02	76,46	85,87
Dividende (en EUR)					
Dividende brut	2,75	2,75	2,75	2,50	3,15
Dividende net	1,925	1,925	1,925	1,75	2,21
Variation (en %)	0,0	0,0	+ 10,0	- 20,6	+ 2,6
Ratios (en %)					
Rendement dividendaire	3,9	3,7	2,8	3,0	3,4
Total Shareholder Return	-1,1	- 21,7	+ 22,3	- 8,2	+ 28,0
Nombre d'actions au 31 décembre					
Emises	146.700.000	153.000.000	156.355.000	161.358.287	161.358.287
Propres	16.931.253	12.222.870	7.944.102	8.749.816	5.238.989
Actif net réévalué (en EUR millions)					
	16.671,5	17.775,5	22.501,0	20.497,9	20.349,4
Capitalisation boursière (en EUR millions)					
	10.448,0	11.410,7	15.347,8	13.315,3	15.161,2
Variation (en %)	- 8,4	- 25,7	+ 15,3	- 12,2	+ 23,5

Indicateurs boursiers ⁽¹⁾

GBL est cotée sur le marché Euronext Brussels, fait partie de l'indice BEL 20 et figure dans le STOXX Europe 600 Financial Services.

	2023	2022	2021	2020	2019
Montants traités (en EUR milliards)	6,1	6,6	6,4	6,3	5,0
Nombre de titres traités (en milliers)	81.385	79.476	69.022	82.617	57.573
Nombre moyen de titres traités par jour	319.155	309.243	267.525	321.544	225.864
Capital négocié en bourse (en %)	55,5	51,9	44,1	51,2	35,7
Vélocité sur flottant (en %)	97	83	67	71	71
Poids dans le BEL 20 (en %)	6,5	7,0	7,7	6,9	6,2
Place dans le BEL 20	5	5	5	6	8
Poids dans le STOXX Europe 600 Financial Services (en %)	1,6	2,3	2,5	2,8	3,6
Place dans le STOXX Europe 600 Financial Services	13	10	11	11	8

8.5 CONTRÔLE DES COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021 a approuvé la nomination de PwC Reviseurs d'Entreprises (« PwC »), représentée par Alexis Van Bavel, pour exercer le mandat de Commissaire de GBL pour une période de trois ans et moyennant des honoraires de EUR 91.000 par an, hors TVA.

Dans l'exécution de ses fonctions, le Commissaire est en rapport avec l'Administrateur-Délégué et a libre accès au Conseil d'Administration via le Comité d'Audit. De plus, il peut s'adresser directement et sans limitation à la Présidente du Comité d'Audit et au Président du Conseil d'Administration.

Au niveau du groupe (GBL et ses filiales à 100 %, identifiées sous le segment « Holding » note 1, page 213), les émoluments totaux liés au contrôle des comptes de 2023 par PwC s'élèvent à EUR 881.351.

Le détail des honoraires payés à PwC se trouve à la note 34, page 264.

Le mandat du Commissaire arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2024. Il est proposé de le renouveler pour un terme de trois ans et de fixer ses émoluments à EUR 252.050 par an hors TVA et hors indexation. Si L'Assemblée approuve cette proposition, le Commissaire sera représenté par Alexis Van Bavel SRL (B00810), réviseur d'entreprises, chargé de l'exercice du mandat, avec comme représentant permanent Alexis Van Bavel, également réviseur d'entreprises.

(1) Source : Bloomberg, EU ticker

CHAPITRE 9

Autres informations



9.1	Personnes responsables	294
9.2	Commissaire	294
9.3	Lexique financier	295
9.4	Lexique ESG	298

9.1 PERSONNES RESPONSABLES

9.1.1 Responsable du document

Ian Gallienne
Administrateur-Délégué

9.1.2 Déclaration des personnes responsables des états financiers et du rapport de gestion

Ian Gallienne, l'Administrateur-Délégué, et Xavier Likin, le Directeur Financier, attestent, au nom et pour le compte de GBL, qu'à leur connaissance,

- les états financiers au 31 décembre 2023 contenus dans le présent rapport annuel ont été établis conformément aux normes comptables applicables (IFRS ou droit comptable belge) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de GBL et des entreprises comprises dans la consolidation ⁽¹⁾ ;
- le rapport de gestion ⁽²⁾ présenté dans le rapport annuel contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de GBL et des entreprises comprises dans la consolidation ⁽¹⁾, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

9.2 COMMISSAIRE

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par Alexis Van Bavel ⁽³⁾
Réviseur d'Entreprises
Culliganlaan 5
1831 Diegem
Belgique

(1) Les « entreprises comprises dans la consolidation » comprennent les sociétés filiales de GBL au sens de l'article 1:15 du Code des sociétés et des associations. Voir la liste des sociétés filiales aux pages 206 et 207

(2) Document établi par le Conseil d'Administration du 14 mars 2024

(3) Agissant au nom de Alexis Van Bavel SRL

9.3

LEXIQUE FINANCIER

La terminologie spécifique utilisée dans la partie dédiée aux « Comptes au 31 décembre 2023 » renvoie au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les Indicateurs Alternatifs de Performance ont pour objectif de compléter l'information IFRS standardisée reprise dans les états financiers consolidés. Ils sont calculés et présentés de façon consistante entre les différentes clôtures. Ces Indicateurs Alternatifs de Performance ne sont pas audités. Ils sont propres à GBL et peuvent dès lors ne pas se comparer à des Indicateurs Alternatifs de Performance définis par d'autres groupes.

En ce qui concerne les termes relatifs aux données financières des participations, il convient de se référer aux définitions propres à chaque société reprises dans leur communication financière.

Enfin, les termes repris dans la partie « Déclaration de Gouvernance d'Entreprise » font directement référence au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et autres législations spécifiques.

Actif net réévalué ou « ANR »

L'évolution de l'actif net réévalué de GBL constitue, au même titre que l'évolution de son cours de bourse, de ses cash earnings et de son résultat, un critère important d'appréciation de la performance du groupe.

L'actif net réévalué est une référence conventionnelle obtenue en ajoutant à la juste valeur du portefeuille de participations, la trésorerie brute, la valeur actuelle de la créance Concentrix (calculée au taux de marché, compte tenu de la qualité de crédit de Concentrix), les actions détenues en autocontrôle, déduction faite de l'endettement brut.

Les principes de valorisation retenus pour le portefeuille sont les suivants :

- les participations cotées et les actions détenues en autocontrôle sont évaluées au cours de clôture. Néanmoins, la valeur des actions affectées à la couverture d'engagements éventuels pris par le groupe est plafonnée au prix de conversion / d'exercice ;
- les participations non cotées sont valorisées trimestriellement à leur juste valeur en lien avec les recommandations de l'*International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines* (« IPEV Valuation Guidelines »). Les investissements récents sont valorisés à leur coût d'acquisition, pour autant que ces valorisations soient considérées comme les meilleures estimations de la juste valeur ;
- en ce qui concerne le portefeuille de GBL Capital, sa valeur correspond à (i) la somme de ses différentes participations, valorisées à leurs justes valeurs, notamment sur base des éléments fournis par les gestionnaires de fonds, à laquelle est ajoutée (ii) la situation de trésorerie nette ou d'endettement net externe de GBL Capital ;
- enfin, les actifs de Sienna Investment Managers sont valorisés au coût d'acquisition des sociétés de gestion déduction faite, le cas échéant, de dépréciations de valeur.

L'actif net réévalué de GBL est communiqué trimestriellement lors de la publication des résultats.

Certains événements mineurs peuvent ne pas être pris en compte dans la valeur communiquée. L'effet combiné de ces éléments n'excède pas 2 % de l'actif net réévalué.

Le nombre d'actions GBL utilisé dans le calcul de l'actif net réévalué par action est celui du capital émis de la société à la date de valorisation.

Actifs sous gestion ou « Assets under management – AuM »

Les actifs sous gestion représente un indicateur de l'activité opérationnelle correspondant aux actifs en portefeuille commercialisés par Sienna Investment Managers, qu'ils soient gérés, conseillés ou délégués à un gérant externe. Cela inclut l'ANR pour compte propre.

Créance Concentrix

La créance Concentrix résulte de la transaction, clôturée le 25 septembre 2023, relative au rapprochement du groupe Webhelp, actif privé détenu par GBL entre 2019 et 2023, et de la société cotée Concentrix (la « Transaction Concentrix + Webhelp »). Cette créance d'un montant nominal de EUR 493 millions arrivera à échéance en septembre 2025 et porte un taux d'intérêt facial annuel de 2,00 %.

Décote (%)

La décote se définit comme l'écart en pourcentage (exprimé par rapport à la valeur de l'actif net réévalué) entre la capitalisation boursière de GBL et la valeur de l'actif net réévalué.

ESES et paiement du dividende

ESES, pour « Euroclear Settlement for Euronext-zone Securities », est la plateforme intégrée pour les opérations boursières de Euronext Bruxelles, Paris et Amsterdam et les opérations hors bourse en titres qui sont négociées sur ces bourses (OTC).

Le calendrier théorique pour la distribution du dividende est le suivant :

- *Ex-Date* : date (début du jour de bourse) à partir de laquelle la négociation sur le titre sous-jacent s'effectue hors distribution ou ex-droit ;
- *Record Date (Ex-date + 1)* : date à laquelle les positions sont arrêtées par le dépositaire central (à la fin du jour de bourse, après dénouement) afin de déterminer les comptes des ayants droit à l'opération de distribution ;
- *Payment Date* : date de paiement de la distribution en numéraire, au plus tôt le lendemain du « Record Date ».

Compte tenu du délai de règlement-livraison et de transfert de propriété corrélatif à J + 2 (J étant la date de l'opération), le dernier jour où l'on négocie le titre avec droit au dividende se situe la veille de l'*Ex-Date*.

Loan To Value (%)

Ce ratio se calcule sur base de (i) l'endettement net de GBL rapporté à (ii) la valeur du portefeuille de GBL augmentée, le cas échéant, de la valeur des actions propres détenues en sous-jacent des obligations convertibles en titres GBL. Les méthodes de valorisation du portefeuille et des actions propres sont identiques à celles utilisées dans l'actif net réévalué.

Le détail du calcul est illustré en page 188 du Rapport Annuel 2023.

Multiple de capital investi ou « *Multiple on Invested Capital* – MoIC »

Le multiple de capital investi mesure la valeur générée par un investissement. $\text{MoIC} = (\text{valeur réalisée} + \text{valeur non réalisée (ANR)}) / \text{investissement total}$.

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (calcul de base)

Il correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, déduction faite des actions propres, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées (réduction de capital) ou émises (augmentation de capital), ou encore vendues ou rachetées au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (calcul dilué)

Il s'obtient en ajoutant les actions dilutives potentielles au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (calcul de base). Dans le cas présent, les actions dilutives potentielles correspondent aux options d'achat accordées par le groupe.

Participation du groupe

En capital : il s'agit du pourcentage détenu directement et indirectement, calculé sur base du nombre d'actions émises à la date de calcul.

En droit de vote : il s'agit du pourcentage détenu directement et indirectement, calculé sur base du nombre de droits de vote existants à la date de calcul, y compris les droits de vote suspendus.

Portefeuille

Le portefeuille reprend :

- les autres investissements en capital et participations dans les entreprises associées du secteur Holding ;
- les sociétés opérationnelles consolidées, soit Imerys, Webhelp⁽¹⁾, Canyon, Affidea et Sanoptis ; et
- GBL Capital et Sienna Investment Managers.

Présentation économique du résultat

Afin de faciliter et de clarifier la lecture du résultat consolidé attribuable au groupe (repris dans le Compte de résultats consolidé au 31 décembre, et dans la Note 1.1. Information sectorielle sur le compte de résultats consolidé) et de ses différentes composantes, le groupe communique la « Présentation Economique du Résultat Consolidé » qui ventile les éléments du résultat consolidé (attribuable au groupe) de la période par nature :

Cash earnings : Éléments du résultat consolidé (attribuable au groupe) relatifs au secteur « Holding » qui s'accompagnent systématiquement d'un flux de trésorerie (hors résultats de cessions)

- Les cash earnings comprennent principalement les dividendes issus du portefeuille et de l'autocontrôle, les dividendes et intérêts en provenance de GBL Capital ou Sienna Investment Managers, les résultats nets de l'activité de yield enhancement, les résultats provenant de la gestion de la trésorerie brute, les différences de change réalisées, les récupérations fiscales, déduction faite des frais généraux, des charges afférentes à l'endettement brut et des charges d'impôts. L'ensemble de ces résultats est lié à l'activité Holding.
- Les cash earnings sont également l'une des composantes de calcul du ratio de payout.

Mark to market et autres effets non cash : Éléments du résultat consolidé (attribuable au groupe) relatifs au secteur « Holding » qui sont non-monétaires et qui correspondent (i) à des effets provenant de l'application de certaines normes IFRS sur certains types d'actifs ou passifs détenus par GBL et (ii) aux impacts de provisions/reprises de provisions

- La notion de mark to market est l'un des fondements de la méthode de valorisation à la juste valeur telle que définie par les normes comptables internationales IFRS, qui a pour principe de valoriser certains actifs et passifs à la date de clôture du bilan à leur valeur de marché.
- Les éléments de mark to market et autres non cash traduisent les variations de juste valeur d'instruments financiers achetés ou émis (obligations, échangeables ou convertibles, actifs de trading, options,...), la charge actuarielle de passifs financiers évalués au coût amorti, les différences de change non réalisées, divers coûts non-cash ainsi que l'ajustement d'éléments de cash earnings conformément au référentiel IFRS (dividendes décrétés, non payés dans l'exercice comptable mais après la date d'approbation des états financiers,...). L'ensemble de ces résultats est lié à l'activité Holding.

Entreprises opérationnelles (associées ou consolidées) : Partie du résultat consolidé (attribuable au groupe) relative à la quote-part de GBL dans les résultats des sociétés opérationnelles consolidées, soit les secteurs « Imerys », « Webhelp »⁽¹⁾, « Canyon », « Affidea » et « Sanoptis », ou associées, soit la participation dans Parques Reunidos (via Piolin II)

- Les sociétés opérationnelles consolidées sont celles que le groupe contrôle. Le contrôle est présumé exister lorsque GBL détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote.
- Les sociétés opérationnelles associées sont celles dans lesquelles le groupe a une influence notable. L'exercice d'une influence notable est présumé si le groupe dispose, directement ou indirectement, de plus de 20 % des droits de vote. Les entreprises opérationnelles associées sont comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.
- Cette colonne reprend également les variations de valeur des dettes envers les actionnaires minoritaires de Webhelp⁽¹⁾.

GBL Capital et Sienna Investment Managers : éléments du résultat consolidé (attribuable au groupe) relative à la quote-part de GBL dans les résultats provenant des investissements réalisés par GBL Capital et Sienna Investment Managers (secteur « GBL Capital et Sienna Investment Managers »)

Les contributions de GBL Capital et Sienna Investment Managers sont constituées des différents éléments afférents à leur activité :
(i) les résultats, quote-part groupe, des sociétés opérationnelles

(1) Jusqu'à la clôture, le 25 septembre 2023, de la transaction relative au rapprochement du groupe Webhelp, actif privé détenu par GBL entre 2019 et 2023, et de la société cotée Concentrix

associées ou consolidées, (ii) les produits et charges d'intérêts, (iii) les autres produits et charges financiers, (iv) les autres produits et charges d'exploitation, (v) les résultats de cessions et dépréciations / reprises sur actifs non courants et (vi) les impôts.

Éliminations, plus-values, dépréciations et reprises : éléments du résultat consolidé (attribuable au groupe) relatifs au secteur « Holding » (i) qui sont repris en « Cash Earnings » mais doivent être annulés conformément aux normes IFRS et (ii) qui correspondent aux résultats sur cessions, dépréciations et reprises sur certains actifs et sur les activités abandonnées détenus par GBL

Les éliminations, plus-values, dépréciations et reprises reprennent principalement les annulations des dividendes perçus des entreprises opérationnelles associées ou consolidées et des dividendes sur actions propres ainsi que les résultats sur cessions, dépréciations et reprises sur certains actifs et sur les activités abandonnées. L'ensemble de ces résultats est lié à l'activité Holding.

Profil de liquidité

Le profil de liquidité correspond à la somme de la trésorerie brute et du montant non tiré sur les lignes de crédit confirmées.

Ratio de payout (%)

Le ratio de payout ou de distribution dividendaire se calcule, pour l'exercice N, en divisant (i) les dividendes versés en N+1 au titre de l'exercice N par (ii) les cash earnings de l'exercice N.

Rendement dividendaire (%)

Le rendement dividendaire se définit comme le ratio entre (i) le dividende brut détaché (ou la somme des dividendes bruts détachés) durant la période (12 mois) et (ii) le cours de bourse du début de période.

Le rendement dividendaire de l'année N est donc le rapport entre (i) le dividende brut (ou la somme des dividendes bruts) ayant son (leur) *Ex-Date* en année N+1 et (ii) le cours de clôture du dernier jour de bourse de l'année N.

La valeur des dividendes bruts non encore décrétés est estimée grâce à la fonction « BDVD » de Bloomberg. Si cette fonction n'est pas disponible, le dernier dividende brut décrété est utilisé comme estimation.

Rotation d'actifs

La rotation d'actifs correspond au montant nominal total cumulé, pour la période précisée, des investissements et désinvestissements réalisés par le groupe GBL – secteur Holding, hors les rachats de titres d'autocontrôle.

Société opérationnelle

Une société opérationnelle se définit comme une société possédant une activité commerciale ou industrielle, par opposition à une société d'investissement (« holding »).

System Paying Agent

Dans ESES, l'entité procédant à la distribution est dénommée l'agent payeur du système (System Paying Agent). Il s'agit de la partie responsable, au sein d'Euroclear Belgium, du paiement aux autres participants du dividende. Il s'agit soit d'un agent payeur externe (un participant du dépositaire central) soit du dépositaire central lui-même.

Rendement total pour les actionnaires ou « Total Shareholder Return – TSR (%) »

Le rendement total pour les actionnaires est calculé sur base de la variation du (des) cours de bourse sur la période considérée en tenant compte du (des) dividende(s) brut(s) encaissé(s) durant cette période et réinvesti(s) en titres au moment de son (leurs) encaissement(s). Il est exprimé de manière annualisée et correspond au calcul établi par Bloomberg via sa fonction « TRA ». Il est précisé que la comparaison du TSR de GBL par rapport à celui de son indice de référence se fait sur la base de périodes identiques en termes de jours de bourse.

Trésorerie nette et endettement net

La trésorerie nette ou, le cas échéant, l'endettement net, se compose de la trésorerie brute (hors autocontrôle), de la créance Concentrix et de l'endettement brut.

L'endettement brut reprend l'ensemble des dettes financières du secteur Holding (principalement les obligations convertibles et échangeables, les obligations institutionnelles et les dettes bancaires) à leur valeur nominale de remboursement.

La trésorerie brute reprend la trésorerie et équivalents de trésorerie du secteur Holding. Elle est évaluée à la valeur comptable ou de marché (pour certains équivalents de trésorerie).

Les indicateurs de trésorerie nette ou d'endettement net sont présentés au niveau du secteur Holding pour refléter la structure financière propre de GBL et les moyens financiers disponibles pour mettre en œuvre sa stratégie.

Vélocité sur flottant (%)

La vélocité sur flottant, exprimée en pourcentage, est un indicateur de l'activité boursière d'une société cotée, qui correspond au rapport entre le nombre de titres traités en bourse sur une période déterminée et le flottant au dernier jour de cette période déterminée. La vélocité sur flottant se calcule généralement par année civile.

Le flottant d'une société cotée en bourse correspond à la proportion des actions effectivement susceptibles d'être échangées en bourse. Il peut être exprimé en valeur ou plus fréquemment en pourcentage de la capitalisation boursière.

Yield enhancement

L'activité de yield enhancement consiste en l'exécution de produits dérivés (essentiellement des ventes d'options à court terme sur certains titres du portefeuille) et en des opérations sur titres de trading, visant à générer un rendement excédentaire pour GBL. Les résultats de yield enhancement se composent principalement de (i) primes sur ventes d'options, (ii) plus- ou moins-values réalisées dans le cadre des opérations sur titres de trading et (iii) dividendes perçus sur les titres de trading.

9.4 LEXIQUE ESG

CDP (anciennement Carbon Disclosure Project)

Le CDP est une organisation caritative à but non lucratif qui offre une plateforme permettant aux investisseurs, aux entreprises, aux villes, aux États et aux régions de communiquer volontairement sur leurs impacts environnementaux, en particulier sur les aspects climatiques. Au cours des 20 dernières années, le CDP a créé un système qui a permis un engagement sans précédent sur les questions environnementales dans le monde entier.

www.cdp.net

CO₂e (émissions de dioxyde de carbone)

Le CO₂e est une unité standard pour mesurer les émissions de carbone. L'objectif est d'exprimer l'impact de chacun des gaz à effet de serre en termes de quantité de dioxyde de carbone qui contribuerait à la même quantité de réchauffement climatique. Ainsi, les émissions de carbone constituées de différents gaz à effet de serre peuvent être exprimées de manière consolidée.

Code de Conduite et de Déontologie

Le Code de Conduite et de Déontologie de GBL définit les valeurs et principes qui régissent la gestion des activités du groupe et qui sont érigées en règles de bonne conduite. Ces règles sont accompagnées de mises en situation afin que chaque collaborateur puisse adopter les bons comportements face aux risques qui pourraient survenir dans le cadre de ses activités.

www.gbl.be/fr/corporate-governance

Code de Conduite pour les Fournisseurs

Le Code de Conduite pour les Fournisseurs de GBL établit les obligations des fournisseurs de produits et services, des intermédiaires et des entrepreneurs indépendants, ainsi que de leurs employés et représentants, lorsqu'ils font affaire avec GBL ou ses filiales à 100 %, Administrateurs, employés et représentants autorisés.

www.gbl.be/fr/corporate-governance

D&I (Diversité & Inclusion)

La D&I (ou DE&I, diversité, équité et inclusion) est une pratique qui reconnaît et respecte la diversité (par exemple, le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion, les capacités, les parcours de vie) et valorise ces différences pour créer un environnement au sein duquel chacun se sent accepté.

www.gbl.be/fr/corporate-governance

ESG (Environnement, Social et Gouvernance)

Facteurs qui mesurent les caractéristiques de durabilité d'un investissement (ou d'un investissement potentiel), les risques et les opportunités qui y sont liés, ainsi que la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

GBL ACT

GBL ACT est le programme de mécénat de GBL qui accompagne et soutient concrètement de nombreux projets en Belgique, dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement, afin de permettre au groupe d'agir de manière impactante et de contribuer à la transmission d'un monde meilleur aux générations à venir.

www.gbl.be/fr/gbl-act

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre désignent les émissions responsables du changement climatique. En empêchant la chaleur de s'échapper dans l'espace, ils créent un effet de serre sur l'atmosphère terrestre. Ces émissions sont principalement constituées du dioxyde de carbone, résultant de la combustion du charbon, du pétrole et du gaz naturel, du méthane ou du protoxyde d'azote.

GRI (Global Reporting Initiative)

Les normes de la GRI créent un langage commun permettant aux organisations - grandes ou petites, privées ou publiques - de rendre compte de leur impact sur le développement durable de manière cohérente et crédible. Cela optimise les possibilités de comparaison au niveau mondial et permet aux organisations d'être à la fois transparentes et responsables.

www.globalreporting.org

Matérialité

L'impact de certains facteurs sur les performances financières et opérationnelles d'une entreprise. Le nombre de questions matérielles et leur impact financier varient selon les secteurs d'activité.

MSCI (Morgan Stanley Capital International)

MSCI est un fournisseur d'outils et de services d'aide à la décision essentiels à la communauté mondiale des investisseurs. Avec plus de 50 ans d'expertise en matière de recherche, de traitement de données et de technologie, elle favorise les décisions d'investissement en permettant aux clients de comprendre et d'analyser les principaux facteurs de risque et de rendement et de construire avec assurance des portefeuilles plus efficaces.

www.msci.com

PRI (Principles for Responsible Investment)

Les PRI défendent l'investissement responsable dans le monde. Ils s'efforcent de :

- comprendre les implications en matière d'investissement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- à aider leur réseau international d'investisseurs signataires à intégrer ces facteurs dans leurs décisions d'investissement et de propriété.

Les PRI agissent pour les intérêts à long terme :

- de leurs signataires ;
- des marchés financiers et des économies dans lesquels ils opèrent et, en fin de compte, de l'environnement et de la société dans son ensemble.

www.unpri.org

SASB (Sustainability Accounting Standards Board)

Les normes SASB guident la divulgation d'information des entreprises à leurs investisseurs au sujet de leur durabilité avec un impact financier important. Les normes, disponibles pour 77 industries, identifient les sous-ensembles de questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus pertinentes pour la performance financière de chacune des industries.

www.sasb.org

SBTi (Science Based Target initiative)

L'initiative *Science Based Target* encourage l'action climatique dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions, fondés sur la science.

L'initiative SBTi :

- définit et promeut les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions et des objectifs « *net-zero* », conformément à la science du climat ;
- réunit une équipe d'experts pour fournir aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes des objectifs ;
- fournit une assistance technique et des ressources spécialisées aux entreprises qui fixent des objectifs fondés sur la science et conformes aux dernières données scientifiques sur le climat ;
- agit en tant que partenaire principal de la campagne « *Business Ambition for 1.5°C* », un appel urgent à l'action lancé par une coalition mondiale d'agences des Nations unies, de chefs d'entreprise et de leaders industriels, qui mobilise les entreprises pour qu'elles se fixent des objectifs scientifiques de zéro pour cent dans la perspective d'un avenir à 1,5°C.

Plus de deux mille entreprises dans le monde mènent la transition vers une économie « *net-zero* » en se fixant des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science du climat par le biais du SBTi.

www.sciencebasedtargets.org

Sustainalytics

Sustainalytics est une société indépendante de recherche, de notation et d'analyse ESG qui soutient les investisseurs du monde entier dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'investissement responsable. Depuis plus de 25 ans, l'entreprise est à l'avant-garde du développement de solutions innovantes de haute qualité pour répondre aux besoins évolutifs des investisseurs mondiaux.

www.sustainalytics.com

TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)

Le *Financial Stability Board* a créé la TCFD afin d'élaborer des recommandations pour des divulgations plus efficaces en matière de climat afin de promouvoir des décisions d'investissement, de crédit et de souscription d'assurance mieux informées et, en retour, de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les concentrations d'actifs liés au carbone dans le secteur financier et l'exposition du système financier aux risques liés au climat.

La TCFD s'engage en faveur de la transparence et de la stabilité des marchés. Une meilleure information devrait permettre aux entreprises d'intégrer les risques et les opportunités liés au climat dans leurs processus de gestion des risques et de planification stratégique.

À mesure que cela se produira, la compréhension par les entreprises et les investisseurs des implications financières associées au changement climatique augmentera, ce qui permettra aux marchés de canaliser les investissements vers des solutions, des opportunités et des modèles économiques durables et résilients.

www.fsb-tcfd.org

Dit jaarverslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands
This annual report is also available in English

Réalisation : www.landmarks.be

© Photographies : Couverture : Shutterstock
Portraits : Nathalie Gabay, Owen Egan et David Plas
Pages 4-5 : Shutterstock, Unsplash
Page 12 : Getty Images
Page 13 : Getty Images, Unsplash
Pages 14-15 : Unsplash
Pages 24-25 : Unsplash
Pages 54-55 : Unsplash
Pages 64-65 : Unsplash
Page 84 : Getty Images
Page 86 : Getty Images
Page 88 : adidas
Page 90 : Freepik
Page 92 : iStock
Page 94 : Unsplash
Page 96 : Shutterstock
Page 100 : Freepik
Page 102 : Getty Images
Page 104 : Canyon
Page 106 : Parques Reunidos
Page 108 : Unsplash
Page 125 : SupPlant, Ibex Medical Analytics
Pages 130-131 : Unsplash
Page 140 : KickCancer
Page 141 : Wilderness Schools, Courtesy of SUGi, Campus 19
Page 167 : Canyon
Pages 176-177 : Unsplash
Pages 190-191 : Shutterstock
Pages 278-279 : Unsplash
Pages 292-293 : Unsplash

Imprimé en Belgique par l'imprimerie Die Keure



Groupe Bruxelles Lambert
Avenue Marnix 24 - 1000 Bruxelles - Belgique
RPM : Bruxelles
TVA : BE 0407 040 209

Pour obtenir des renseignements sur GBL :
Tel.: +32 2 289 17 17

www.gbl.com